RECHERCHES

HISTORIQUES

SUR L'ANJOU.

TOME I.

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE,
CHAUSSÉE-SAINT-PIERRE.

RECHERCHES

HISTORIQUES

SUR L'ANJOU

PAR JEAN-FRANÇOIS BODIN.

TROISIÈME ÉDITION.

ANGERS,
COSNIER ET LACHÈSE, IMPRIMEURS-LIBRAIRES.

M VIII XLVII.

DC
611
A605B6
t. 1

LIBRARY
DEC 27 1967
UNIVERSITY OF TORONTO

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR L'ANJOU.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

II

Les Andes ou Andegaves forment une des cités de la Gaule celtique. — Conjectures sur les limites de leur territoire et sur la position de leur principal *oppidum*.

Une nouvelle ère commence; nos anciennes institutions, nos usages, les noms de nos provinces, ceux des peuples qui les habitaient, tout a disparu avec le dix-huitième siècle, et des lois, des mœurs nouvelles, naissent avec le dix-neuvième. Recherchons, tandis qu'il en est temps encore, et afin de les transmettre à nos neveux, les traditions et les monuments historiques de chacune de ces nations qui, par leurs agglomérations successives, formèrent le beau royaume de France. Toutes ces provinces qui différaient autrefois de coutumes et de langages, réunies actuellement sous les mêmes lois, sous le même prince, ne formant plus qu'un seul et même état, n'auront plus dorénavant qu'une seule et même histoire. Ainsi recueillons au-

jourd'hui la succession que nous ont laissée nos ancêtres, prenons cet héritage tel que les révolutions et les siècles l'ont fait : mélange disproportionné d'un peu de gloire et d'un nombre infini de calamités. Peut-être que cette revue du passé comparé au présent, fera naître l'espoir consolant de léguer un meilleur avenir aux générations qui doivent nous suivre.

Sans vouloir établir aucune comparaison, on pourrait dire de l'Anjou ce que l'orateur romain disait d'Athènes : « Quelque part qu'on y marche, on foule aux pieds quelque monument qui rappelle un trait historique. » Mais il faut dire aussi que les annales de cette province, comme celles de tous les peuples anciens, sont remplies de fables. En les écrivant, leurs auteurs se sont conformés à l'esprit de leur siècle ; on aurait dédaigné leurs ouvrages s'ils ne les eussent ornés de ces fictions gigantesques, de ces contes merveilleux, que nous ne voulons plus trouver que dans les poëmes et dans les romans. Il en était alors des empires, des provinces et des villes même, comme de certaines familles illustres ; tous ou presque tous, reculaient leur origine dans un si grand éloignement qu'on ne pouvait l'apercevoir qu'au travers d'un nuage obscur, comme s'ils eussent voulu faire croire que cette origine avait quelque chose de surnaturel. Personne ne consentait à voir, tel qu'il avait été, le fondateur de sa nation, de sa ville ou de sa famille. La vérité toute nue semblait ignoble ; voilà sans doute pourquoi les historiens et les généalogistes l'ont souvent revêtue du manteau de la fable, sur lequel ils brodaient, au gré de leur imagination, tous les ornements qui pouvaient plaire soit à leur siècle, soit à ceux qui les mettaient

en œuvre. Maintenant on ne veut souffrir dans l'histoire que ce qui est vrai ou du moins vraisemblable et suffisamment attesté ; on ne se contente plus de soulever timidement un coin du voile qui couvre la vérité, on le lève tout entier, on le déchire même quelquefois lorsqu'il ne tombe pas assez vîte au gré de l'opinion publique.

Ecartant tout récit fabuleux, nous passons les premiers chapitres de nos vieilles chroniques, nous abandonnons aux poëtes épiques l'alliance bizarre d'Ajax et des Troyens, que l'auteur des *Annales d'Anjou* nomme Angions, et qu'il fait venir exprès avec leur flotte de l'Océan dans la Loire, et de la Loire dans la Maine, pour rebâtir la ville d'Angers, qui existait depuis le déluge, mais qui commençait à tomber en ruines.

Le pays des Andes ou Andegaves, qu'on a depuis nommé l'Anjou, faisait anciennement partie de la Gaule celtique, située au nord de la Loire et que les Romains nommèrent *Gallia comata* à cause des longs cheveux plats de ses habitants; ils donnèrent le nom de *Gallia braccata* à cette autre partie de la Gaule qui est au midi de ce fleuve, parce que les habitants portaient des pantalons, *braccæ*. Il serait bien difficile de déterminer exactement les limites du territoire des Andes, à l'époque de l'arrivée de César dans les Gaules : on sait seulement que les Andes avaient pour voisins à l'orient les Turones (Tourangeaux), au midi les Pictones (Poitevins), dont ils étaient séparés par la Loire, à l'ouest les Namnetes et les Venetes (Armoricains), et au nord les Aulerces-Cénomans (Manceaux). Cependant, si pour déterminer d'une manière plus précise les li-

mites du pays des Andes, il nous était permis de hasarder nos conjectures, nous ajouterions qu'il existe encore aujourd'hui sur les confins de l'Anjou quatre bourgs ou villages nommés Ingrandes (*Ingressus Andium*) [1] et que l'on n'en connaît point ailleurs de ce nom. On peut donc présumer, avec quelqu'apparence de raison, qu'ils formaient anciennement les limites des Andes. Ingrandes, sur la rive droite de la Loire, les séparait d'avec les Armoricains; Ingrandes, près Châteaugontier, d'avec les Aulerces-Cénomans; Ingrandes, près Saint-Patrice, d'avec les Turones, et Ingrandes-sur-Vienne, d'avec les Pictones. Ce dernier Ingrandes, le seul qui ne soit pas en Anjou, aura probablement été conquis par les comtes de Poitiers sur les comtes d'Anjou, pendant les guerres qui eurent si souvent lieu entre les souverains de ces deux provinces. Quoiqu'il en soit, il fallait que la cité des Andes, dont le territoire était aussi resserré, eût, pour se faire remarquer dans la confédération gauloise, quelque établissement considérable, tel qu'un collége de druides, par exemple. La grande quantité de monuments druidiques que l'on trouve encore partout en Anjou tendrait à le faire croire. La population des Andes, comme celle de plusieurs autres cités, devint si considérable, deux siècles avant notre ère, que le sol quoique très fertile ne pouvait plus suffire à la nourriture de ses habitants. Les druides, en vertu d'une ancienne loi révérée des Gaulois comme l'expression de la volonté divine et comme l'accomplissement d'un vœu fait autrefois par

[1] Ingrandes-sur-Loire est nommé *Ingressus Andium*, dans le Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Aubin d'Angers.

la nation entière, ordonnèrent que tous les jeunes gens, nés depuis le premier mars jusqu'au premier mai, seraient envoyés dans les pays éloignés pour y former des établissements.

Tite-Live nous apprend que, sous le règne de Tarquin l'Ancien, Bellovèse, par le conseil d'Ambigat, son oncle, roi d'une partie des Gaules, avait déjà réuni sous ses drapeaux cette surabondance de population, lui avait fait franchir les Alpes par les gorges de Turin, était allé s'établir dans cette partie de l'Italie que l'on nomma depuis Gaule cisalpine, et avait jeté les fondements de la ville de Milan. Quelque temps après une autre troupe de Gaulois, sous la conduite d'Elitorius, passa aussi les Alpes. Le plus grand nombre de ceux qui l'avaient suivi se répandit dans le pays des Libuens. Les Andes acccompagnèrent leurs voisins, les Aulerces-Cénomans, dans cette seconde émigration des Gaulois, et ils bâtirent, dans la même contrée, le village qui porte encore leur nom, *Andes*, village qui depuis est devenu si célèbre par la naissance de Virgile, ce qui nous donnerait une origine commune avec le Cygne de Mantoue. Mais, si nous ne pouvons prouver autrement cette honorable parenté, on ne peut non plus la rejeter absolument faute de titres plus authentiques. Ce qui est incontestable, c'est que l'illustre auteur de l'Enéïde est né dans cette colonie fondée par nos ancêtres, et qu'elle était encore occupée par leurs descendants à l'époque de sa naissance.

Les traditions populaires, sur la situation de la capitale des Andes, reproduites par divers auteurs qui ont écrit sur l'Anjou, ne méritent pas d'être sérieusement réfutées. Il suffit de dire que les Celtes n'avaient

point de villes avant l'arrivée de César dans les Gaules, et que les anciens édifices que l'on cite aujourd'hui comme des ouvrages gaulois, et comme preuve que telle ville ou tel bourg, où ils sont situés, était la capitale des Andes, appartiennent au moyen-âge, ainsi que le prouve leur architecture. Les Gaulois n'employaient ni pierres taillées, ni briques, ni chaux dans leurs constructions. Leurs maisons, ou plutôt leurs cabanes bâties en bois, terre et paille, n'ayant d'autre ouverture que la porte, étaient isolées, placées sur les lisières des forêts, près des rivières, des ruisseaux et des fontaines. Il est même probable que les Andes de la rive gauche de la Loire étaient presque tous logés, comme le sont encore une partie des paysans du Haut-Anjou, qui habitent des cavernes creusées dans les rochers de tuf, de pierre coquillière et autres aussi faciles à façonner en grottes.

Mais si les Celtes n'avaient point de villes, avant d'être soumis aux Romains, ils avaient des forteresses que César nomme *oppida;* chaque cité en avait un nombre proportionné à sa population. On sait qu'alors le mot *cité* n'était pas employé pour désigner une ville, mais comprenait les habitants d'un canton que réunissait un même lieu politique. Quoiqu'on ignore où était placé le principal *oppidum* des Andes, il est cependant assez probable qu'il pouvait être où nous voyons aujourd'hui cette partie de la ville d'Angers qu'on nomme la Cité, sur le plateau de cette roche escarpée dont le pied touche presque la rive gauche de la Maine, à une lieue au-dessus de son embouchure dans la Loire. En effet cette position est bien, comme le dit César, une de celles que choisissaient les Gaulois. Cependant nous

n'osons rien affirmer, puisque nous ne pouvons nous appuyer ici d'aucun témoignage historique.

Ces *oppida*, construits en bois, en terre et pierres brutes, n'étaient point habités pendant la paix, mais en temps de guerre; les Gaulois abandonnant alors leurs cabanes, venaient y mettre en sûreté leurs femmes, leurs enfants, leur bétail et toutes leurs munitions. Il ne reste plus en Anjou aucune trace de ces forteresses; on ne sait pas même le nom d'une seule. César qui nomme et parle souvent de plusieurs *oppida* de diverses cités de la Confédération gauloise, ne dit rien de ceux des Andes, ce qui semble prouver ou leur peu d'importance, ou qu'il n'eut pas l'occasion de les attaquer. Ainsi puisque nous ne trouvons rien à Angers qui puisse nous éclairer sur les Andes, allons dans les campagnes qu'ils habitèrent contempler leurs monuments rustiques, emblêmes de la force et de la simplicité gauloises; monuments qui, sans art, sans inscriptions, proclament eux-mêmes, par leur aspect sauvage, leur haute antiquité.

CHAPITRE II.

Monuments celtiques. — Pierres couvertes ou dolmens. — Pierres-fiches ou peulvans. — Mottes ou tombelles. — Haches de pierre.

Ce n'est pour ainsi dire que de nos jours que les auteurs français ont commencé à parler de ces sortes de cabanes composées de grandes pierres brutes que l'on trouve en divers endroits de la France et plus par-

ticulièrement en Anjou. Ces anciens monuments n'avaient point échappé aux regards des savants des pays septentrionaux, où l'on en rencontre aussi un assez grand nombre; et, très longtemps avant eux, Athénée considérait déjà ces ouvrages comme appartenant à la plus haute antiquité. Sous quel point de vue devons-nous donc les voir, nous qui écrivons dix-huit siècles après lui, et qui ne pouvons encore apercevoir aucune trace de dégradation, due au temps, sur ces espèces de temples, peut-être témoins des premiers vœux adressés par nos ancêtres à la divinité?

En attendant que les savants soient d'accord sur les noms qu'il convient de donner aux monuments celtiques, nous les désignerons par leurs noms vulgaires. On nomme en Anjou *pierres-couvertes*, ces cabanes rustiques dont nous venons de parler; *pierres-fiches*, une pierre longue et étroite fichée en terre verticalement, et qui représente un obélisque; *mottes*, des monticules de terre rapportée dont la forme est celle d'un cône tronqué. Toutes les pierres dont il s'agit ici, sont de grès ou de granit, et dans leur état naturel, c'est-à-dire qu'elles n'ont jamais été taillées par le ciseau, ni piquées par le marteau.

C'est dans le Haut-Anjou que l'on voit un plus grand nombre des deux premières espèces de ces anciens monuments, quoique depuis un siècle on en ait détruit plus de quarante qui ont été employés au pavage de la levée et de la ville de Saumur. Les savants ne sont pas plus d'accord sur l'usage auquel ils étaient destinés que sur leurs noms. Cependant, suivant la plupart d'entr'eux, les *pierres-couvertes* étaient des temples ou des autels, dans lesquels, ou sur lesquels, les drui-

des sacrifiaient des victimes humaines; les *pierres-fiches*, des emblèmes de la divinité; les *mottes*, des tombeaux, d'où leur est venu le nom de tombelles (*tumuli*), qu'on leur donne en quelques pays.

Dans l'incertitude où nous laissent les diverses opinions émises à ce sujet, nous nous bornerons à une simple description du principal monument, de chaque espèce, que l'on voit en Anjou.

Près de la ville de Vihiers, sur un coteau au bas duquel coule la petite rivière du Lys, est un *tumulus*, motte ou tombelle, qu'on nomme la Motte-aux-Fées, parce que, suivant l'opinion populaire, ce sont les fées qui l'ont élevée. Sa circonférence, à la base, est de cent huit toises, de quatorze au sommet, et sa hauteur, de douze.

Dans la commune de Saint-Macaire, arrondissement de Beaupreau, sur les terres de la métairie de la Bretellière, on voit une pierre-fiche de la plus grande dimension. C'est un bloc de granit posé verticalement, sa circonférence est de vingt-un pieds, et sa hauteur, de vingt-deux au-dessus du sol.

Mais le plus remarquable de tous les monuments celtiques de l'Anjou, et peut-être de la France, à cause de sa belle conservation, c'est la pierre-couverte de Bagneux, élevée dans un carrefour, sur la rive gauche du Thouet, près Saumur. Son plan est un carré long d'environ vingt-un pieds de largeur sur cinquante-huit pieds de longueur, mesuré en dehors sur le toit. Sa hauteur est de neuf pieds. Il est composé de quinze pierres de grès, dont neuf posées de champ, quatre pour chaque côté, et une pour le fond. Deux autres sont debout; l'une, à l'entrée du dolmen, sert à re-

trécir l'ouverture et former la porte qui est à l'orient; l'autre, placée dans l'intérieur, sert de support à la plus grande pierre du toit, qui est fendue. Ce toit est composé de quatre pierres de différentes largeurs; la plus grande a vingt-deux pieds six pouces de longueur sur vingt-un pieds de largeur. L'épaisseur de ces pierres varie depuis quinze pouces jusqu'à trente.

Les pierres qui forment les côtés et le fond ne sont pas posées verticalement, elles inclinent leur partie supérieure en dedans du monument; mais celle qui est à l'entrée et celle qui sert de support sont à plomb.

Le célèbre Dolomieu, alors officier au corps des carabiniers, se trouvant en 1775 en garnison à Saumur, eut la curiosité de faire fouiller ce monument pour connaître la mesure de l'enfoncement des pierres, et voir s'il ne trouverait point quelques indices de l'usage auquel il avait anciennement servi. On ne trouva rien qui pût donner là-dessus quelqu'éclaircissement; on reconnut seulement que les pierres entraient en terre de huit à neuf pieds.

Aux environs de ces pierres-couvertes, on trouve dans la terre, et quelquefois à sa surface, des pierres taillées en forme de coins. Elles sont de différentes dimensions; on en voit qui ont douze à quinze pouces de longueur, et d'autres qui n'en ont que cinq à six. Leur largeur du côté tranchant est à peu près du tiers de leur longueur; l'autre bout se termine en pointe. Elles sont de diverses natures, savoir : de cornéenne, de jaspe, d'amphibole et de silex. Ces dernières présentent des facettes latérales dont l'exécution a dû offrir de grandes difficultés. Les plus petites sont de jaspe verdâtre très bien poli.

Ces sortes de haches celtiques, que l'on regarde comme des monuments de la plus haute antiquité, et qui se trouvent dans l'Asie boréale comme en Europe, sont si communes dans cette contrée, que, dans nos différentes promenades aux environs des pierres-couvertes, nous en avons trouvé deux, l'une d'amphibole, et l'autre de jaspe fleuri. Nous en possédons actuellement quatorze, qui toutes ont été trouvées depuis un an dans le Haut-Anjou [1]. On peut présumer que ces pierres servaient autrefois d'instruments tranchants aux Celtes, avant qu'ils connussent l'usage du fer.

Si, en visitant les monuments celtiques de cette contrée, l'on pouvait ne s'occuper que de ce seul objet, si l'on pouvait détourner ses regards des constructions modernes qui les environnent, rappeler à son imagination les Celtes et les druides, relever par la pensée les antiques forêts qui ombrageaient leurs temples rustiques, on serait frappé de respect ou d'horreur, suivant l'idée qu'on se forme de leur culte, en voyant pour la première fois la grande pierre-couverte de Bagneux.

Vingt, trente, quarante siècles, et peut-être davantage, se sont écoulés depuis qu'il est élevé! Combien de temples, construits à grands frais par des rois puissants et des artistes célèbres, ont été détruits, relevés et renversés encore depuis ce laps de temps, sans qu'un seul atôme se soit détaché des quinze pierres qui forment celui-ci!

[1] Elles ont été déposées au Musée de Saumur où s'en trouvent beaucoup d'autres. F. B.

La solidité et la simplicité de sa construction semblent nous reporter aux premiers âges du monde. On ne voit là aucune trace de l'art, mais on y reconnaît l'esprit et la main de l'homme; et, en examinant ce monument, on croit contempler l'un de ses premiers ouvrages.

CHAPITRE III.

Révolte des Andes contre les Romains. Ils sont défaits par Fabius, lieutenant de César. — Ils se révoltent une seconde fois et passent définitivement sous la domination romaine.

On sait qu'après la seconde campagne de César dans les Gaules, ce pays fut presqu'entièrement soumis aux Romains. L'année suivante, c'est-à-dire l'an 696 de la fondation de Rome, le jeune Crassus se dirigea vers l'Anjou avec la septième légion, et vint établir son camp au confluent de la Maine et de la Loire. Cette même année les Andes, les Turones, les Cénomans et les Pictes, manquèrent de blé; Crassus, pour en procurer à ses troupes, envoya plusieurs préfets et tribuns militaires en demander aux peuples de l'Armorique, qui venaient de se liguer secrètement entr'eux dans l'espoir de secouer le joug des Romains. Ils arrêtèrent les envoyés de Crassus, sans égard pour leur caractère inviolable, et lui firent savoir qu'ils ne les mettraient en liberté qu'après l'arrivée des otages qu'il avait exigés d'eux, et qu'il retenait dans son camp.

César était en Illyrie lorsqu'il apprit cette insurrection; il manda aussitôt à Crassus de faire construire, en

attendant son retour, un grand nombre de galères sur la Loire; de rassembler des matelots et tout ce qui serait nécessaire à l'armement de cette flotte. Il est probable que les chantiers de cette construction furent établis dans le camp placé au confluent de la Maine et de la Loire. Ce qui donne quelque vraisemblance à cette conjecture, c'est que la Maine, dans toutes les saisons, est très profonde en cet endroit, et qu'il arrive souvent que les eaux de la Loire sont si basses que ce fleuve cesse d'être navigable en plusieurs endroits.

A son arrivée en Anjou, César trouve toutes les dispositions faites pour son expédition maritime. Il envoie Crassus en Aquitaine afin d'empêcher la jonction des peuples de cette contrée avec ceux qu'il allait combattre, donne au jeune Brutus le commandement de la flotte, l'envoie à la recherche de celle des ennemis, et part lui-même pour l'Armorique, où bientôt il triomphe par terre et par mer de toutes les forces rassemblées contre lui.

La défaite des confédérés ne soumit ces contrées qu'en apparence. Ces peuples, cruellement traités par leur vainqueur, conservèrent toujours le désir de recouvrer leur liberté. Dans la suite, croyant César retenu à Rome pour apaiser des troubles, les Andes pensèrent qu'ils pouvaient saisir cette occasion de renverser la domination étrangère. Ils se rassemblent sous Dumnacus leur chef, brûlent leurs villes, qui n'étaient bâties qu'en bois, afin d'ôter toutes ressources aux conquérants, et vont ensuite assiéger *Lemonum* ou *Limonium*, forteresse des Pictaves, qui s'étaient déclarés pour les Romains.

Caninius, lieutenant de César en Auvergne, instruit

des projets des Andes, s'avance au secours de la place; mais à la vue des forces de l'ennemi il s'arrête et se renferme dans un de ces camps nommés *subita castra,* en attendant un renfort. Dumnacus, prévenu de l'arrivée de Caninius, veut prendre l'offensive; il lève le siége, et court attaquer les Romains dans leurs retranchements; mais vigoureusement repoussé il se replie sur *Limonium,* et il allait reprendre les travaux du siége lorsqu'il apprit que Fabius, autre général romain, s'avançait à grandes journées avec un corps nombreux de cavalerie. Se voyant sur le point d'être enveloppé par des forces bien supérieures aux siennes, Dumnacus ordonna la retraite, et marcha à grande hâte en se dirigeant vers le pont qu'il avait jeté sur la Loire pour entrer en Aquitaine. Lorsqu'il y arriva, Fabius qui le harcelait dans sa retraite occupait déjà ce passage, le seul par où Dumnacus pouvait rentrer dans son pays. Alors un combat sanglant s'engagea entre les deux armées; les Andes, avec toute l'énergie que donne le désespoir, vendirent chèrement leur vie; mais enfin ils succombèrent sous le nombre, et furent presque entièrement détruits. Douze mille des leurs restèrent sur le champ de bataille, et leur chef, échappé avec quelques soldats, fut poursuivi jusque dans le pays Chartrain, où l'on dit qu'il fut tué.

En nous arrêtant ici un instant pour payer un juste tribut d'éloges à ce héros angevin, faut-il déplorer le mauvais succès de son audacieuse et vaste entreprise? On ne peut s'empêcher de rester incertain. D'un côté, nous le voyons, unissant successivement divers peuples de la Confédération gauloise, parvenir à les affranchir du joug avilissant d'injustes conquérants; de l'autre, ces

superbes vainqueurs nous apportaient, avec l'oppression, des mœurs élégantes, des arts perfectionnés, une civilisation avancée. Que choisirons-nous dans cette alternative embarrassante? Les lumières et la servitude? La barbarie et la liberté? Si ce mot, qui résonne si doucement à toutes les âmes généreuses, ne suffit pas pour nous décider, qu'il serve du moins à nous rendre plus cher le souvenir de Dumnacus et de tant d'autres vaillants Andegaves qui firent avec lui des efforts infructueux pour reconquérir leur indépendance. Un autre motif doit exciter notre intérêt pour lui : il est le premier des Angevins dont il soit parlé dans l'histoire. S'il eut le malheur de succomber et de finir ses jours sur une terre étrangère, en retour il a la gloire d'être le plus ancien homme célèbre de cette nation belliqueuse, mort pour la liberté.

Soixante-quatorze ans après la mort de Dumnacus, Après J.-C.
les Andegaves et leurs voisins les Turones, ne pouvant s'accoutumer au joug de leurs vainqueurs, se concertèrent pour aller ensemble, sur les bords du Rhin, se placer sous la protection des bannières des Germains. Mais Ælius-Aviola, général des troupes romaines, ayant été informé de ce projet, appela les cohortes de Lyon à son secours, et cette révolte fut presque aussitôt étouffée qu'éventée. Cependant, sous le règne de Tibère, onze 32.
ans après cette première tentative, les Andegaves et les Turones osèrent en faire une seconde. Ils se réunirent à plusieurs autres cités de la Gaule qui, comme eux, voulaient recouvrer leur liberté. Les Andegaves et les Turones furent les premiers sous les armes et se mirent aussitôt en marche pour rejoindre les autres confédérés. Julius-Florus, leur chef, obtint d'abord quelques

succès ; il battit les Romains, mais bientôt après il fut défait lui-même dans la forêt d'Ardenne, où il se tua de désespoir, comme pour se punir d'avoir levé l'étendard de cette révolte avant qu'elle fût parvenue à toute sa maturité : ce qui sans doute n'aurait pas tardé d'arriver, car alors les Gaulois étaient si malheureux qu'aucun d'eux ne pouvait faire ni commerce ni trafic que sous le nom d'un citoyen romain, ni même toucher la moindre pièce de monnaie sans la permission de leurs tyrans [1].

Par suite de cette dernière défaite, les Andes passèrent définitivement sous la domination romaine, et y restèrent près de cinq siècles.

CHAPITRE IV.

Monuments civils et religieux des Celto-Romains. — Origine de *Juliomagus*. — Première enceinte de cette ville. — Amphithéâtre. — Capitole. — Eglises de Savennières, du Lion-d'Angers, de Saint-Eusèbe et de Saint-Vétérin à Gennes. — Thermes. — Aqueducs.

Tous les peuples qui furent autrefois subjugués par les Romains recherchent aujourd'hui, jusque dans les entrailles de la terre, les preuves de leur antique esclavage. Tous semblent montrer avec orgueil ces monuments, ces ruines, qui attestent encore le soin que Rome prenait de civiliser les nations vaincues, en introduisant chez elle ses beaux-arts et ses mœurs. Les

[1] *Flor. Gall.* Lib. 4, cap. 6.

ponts, les chemins, qu'elle fit construire à grands frais dans les Gaules, avaient le double objet de faciliter la circulation de ses nombreuses légions, et d'ouvrir des communications favorables au commerce de ses nouveaux sujets; les temples, les palais, les thermes, les amphithéâtres, dont on retrouve encore les restes dans les pays qui lui furent soumis, prouvent qu'elle n'épargnait rien pour amuser leurs habitants par des jeux et des fêtes brillantes, afin de les accoutumer plus facilement à son joug.

Dans la suite, les Gaules, envahies par des peuples du Nord, devinrent la proie de ces barbares; et bientôt les chefs-d'œuvre des Romains furent, pour la plupart, renversés de fond en comble. C'est dans leurs débris que les nations modernes, remplies de vénération pour les ouvrages de l'antiquité, font tous les jours quelques découvertes, qui occupent utilement les artistes et procurent de douces jouissances aux amateurs des beaux-arts.

Nous avons dit dans le chapitre Ier, que rien ne prouvait que le principal *oppidum* des Andes ait existé où nous voyons aujourd'hui la ville d'Angers. César, dans ses *Commentaires,* parle plusieurs fois des Andes [1], mais il ne dit rien de leurs *oppida*. Quelques auteurs ont conclu de ce silence que le nom d'Andes avait été commun à ce qu'ils appellent la ville et la cité. Si le nom du principal *oppidum* eût été celui de la cité, pourquoi les auteurs latins nommeraient-ils la ville *Juliomagus?* Ce nom ne fait-il pas présumer, au contraire, que cette ville a été entièrement bâtie par les Romains, soit par

[1] Liv. II, liv. III, liv. VII, liv. VIII.

Jules César lui-même, ou, ce qui est plus vraisemblable, par un de ses successeurs, afin de contenir les peuples de l'Armorique. Le nom de *Juliomagus* serait seul une preuve de son origine, si, comme quelques savants le prétendent, *magus* vient d'un mot celtique qui signifie enceinte de ville, de bourg ou de château près d'une rivière. Quoi qu'il en soit, l'enceinte de *Juliomagus* était formée par un mur solidement construit, dont on voit encore plusieurs restes autour de la cité, depuis le palais épiscopal jusqu'à la porte Toussaint ; elle avait, suivant l'usage des Romains et comme le dit Vitruve, quatre portes correspondant aux quatre points cardinaux. Trois de ces portes existaient encore en 1790 ; la porte de Fer, la porte Angevine et la porte de la Vieille-Chartre (vieille prison), qu'on nommait anciennement la porte Hugon ; la quatrième se nommait la porte des Champs : elle était située vers le milieu de l'espace compris entre le pont-levis du château et ce qu'on nomme aujourd'hui la porte Toussaint.

C'est auprès de cette dernière porte, qui est moderne, que l'on voit, sans aucun obstacle, une partie du mur d'enceinte bâti par les Romains. Sa longueur est d'environ dix-huit pieds sur seize à dix-sept de hauteur. L'un des bouts de cette portion de mur forme un avancement sur la place à angle droit ; il y avait probablement une tour carrée en ce lieu-là. Ce mur est bâti avec des pierres dures de trois à quatre pouces d'échantillon, et, à des distances inégales de deux à trois pieds, on voit un double rang de briques. Comme il est possible que ce mur soit bientôt démoli ou caché au public par de nouveaux bâtiments, il est nécessaire de constater aujourd'hui son existence comme un des derniers témoins de

l'antiquité de notre ville. Cette première enceinte avait environ six cent vingt toises de circuit.

Lorsqu'en 1757 on creusa dans l'église de Saint-Maurice pour faire les fondations du baldaquin du grand autel, on trouva un gros mur, de construction romaine, dont la direction était de l'évêché à la porte de la Vieille-Chartre. C'était une partie de l'ancien mur de la cité, dont nous venons de parler et dont on a trouvé la prolongation en 1813, en bâtissant des maisons qui occupent la place de l'église et du cimetière de Sainte-Croix.

A défaut de traces historiques dans les livres, les ruines de nos anciens monuments, quelque peu apparentes qu'elles soient, attestent que la cité des Andegaves obtint le droit de bourgeoisie romaine, et que *Juliomagus* fut une ville municipale assez considérable. Aussi, comme les principales villes de l'empire, elle dut jouir des droits attachés à ce titre, et comme elles aussi elle eut son capitole, son amphithéâtre, ses thermes et ses temples; mais le christianisme a fait si bonne guerre à ces derniers qu'il n'en reste presqu'aucun vestige.

L'amphithéâtre était placé à l'est de la ville, à deux cent cinquante toises hors les murs; on le nommait Grohan. Voici la description qu'en a faite Claude Menard au dix-septième siècle; il se proposait sans doute de la placer dans son histoire d'Anjou, qui n'a point été imprimée.

« En la ville d'Angers, faubourg Bressigné, se trouve » une hôtellerie qui a pour enseigne la Côte de Baleine, » et près le jardin, dans le milieu d'une vigne, une » place ovale ayant de diamètre, en sa longueur trente » toises, et vingt de largeur, renfermée de cinq cein-

» tures de murailles, hormis l'entrée qui a vingt-trois
» pieds d'ouverture vers l'occident.

» Tout ce circuit ne paraît quasi que par les fonde-
» ments qui sortent du rez-de-chaussée, et par endroits
» s'élèvent d'un à deux pieds, principalement la cein-
» ture dernière, qui ferme les quatre autres, de la-
» quelle toutefois il ne paraît en la plupart que le
» fondement, non plus qu'en beaucoup d'ouvrages qui
» nous restent de l'antiquité. Le fond de cette place
» s'abaisse de huit pieds, et est enclos du premier mur
» maçonné de cailloux, dont la taille est inégale et car-
» rée, montant à huit pieds par endroits, ailleurs plus,
» ailleurs moins, et le surplus tombé et abattu.

» La clôture est épaisse de huit pieds par le haut,
» n'en ayant que quatre rez de terre; mais leur liai-
» son et la maçonnerie est si forte qu'elle se rit du fer
» et des plus robustes bras des pionniers. Dans l'in-
» tervalle de ce mur, qui est de treize pieds, on voit
» d'autres murailles qui servaient à porter des voûtes
» et les soutenir, de huit en huit pas, y ayant encore
» par dehors des fondements d'arcs-boutants tout au-
» tour, afin de contretenir mieux le faix de la hauteur
» de toute cette masse.

» Vers le bout d'en haut qui regarde l'orient, restent
» les mazures de deux chambres séparées seulement
» d'un petit chemin pour entrer en dedans par les
» portes qui s'y voient; leur longueur est de vingt-deux
» pieds, la largeur de quatorze : l'autre chambre ou
» cabinet semble s'affaisser d'un bout.

» Ces deux retraites sont portées jusque sur le bord
» du premier mur, et des deux côtés du premier sont
» deux pentes sans degrés, mais dont les vestiges pa-

» raissent et se vont rendre sur l'ovale du milieu qui
» fait la place.

» De l'autre côté qui regarde le nord, est un autre
» bâtiment carré, de pierres, lequel a deux caves lon-
» gues de douze pieds et larges de dix, séparées par un
» mur de deux pieds d'épaisseur, et dans l'une d'icelles
» on rencontre dans un coin une porte qui mène dans
» un autre caveau fort obscur, et d'un côté de l'ovale
» une ouverture pour y entrer. Ces caves et caveaux
» maçonnés de briquetages, le reste de cailloux, où
» l'on voit quelques restes du vieux bâtiment romain,
» le surplus du dehors étant d'un autre temps. Dans
» tout ce circuit du théâtre, nous n'avons point vu
» d'autres ouvertures pour entrer, ce que nous croyons
» causé par les ruines des murailles qui auront comblé
» le fond. Au moyen d'une corde, nous avons trouvé
» que les cinq ceintures de muraille faisaient un dia-
» mètre de deux cents pieds, et chaque ceinture por-
» tait douze pieds de distance de l'une à l'autre [1]. »

En 1632 on établit près de l'amphithéâtre un couvent de filles sous le nom de la Fidélité, ordre de Saint-Benoît. On employa à bâtir ce monastère toutes les pierres qu'on put arracher des ruines de ce monument; mais, comme les frais de démolition excédaient la valeur des matériaux, on abandonna ce travail, et ces restes antiques, renfermés dans l'enclos du couvent, ont existé jusqu'en 1802. A cette époque, on a enfin achevé de les faire disparaître de dessus le sol pour y planter un jardin. Au mois de mai 1819, en déblayant la rue de la Croix-Hannelou, pour la mettre au niveau du boule-

[1] Man. de la Biblioth. du Roi; matériaux de l'Hist. d'Anjou.

vard de la porte Saint-Aubin, on découvrit encore deux murs de fondation qui coupent obliquement cette rue. Je présume, d'après leurs courbes, qu'ils appartenaient aux deux lignes de l'enceinte extérieure. Parmi les décombres qui couvraient ces murs, il se trouvait une grande quantité de tessons et de briques romaines, que tous les curieux attirés par ces fouilles, ont pu voir ainsi que nous.

Bourdigné nous apprend que, près de l'amphithéâtre, il y avait aussi un palais bâti par les Romains, et dont il existait encore des ruines de son temps (1529). On doit regretter que les plans et dessins de ces deux édifices ne soient pas parvenus jusqu'à nous. Le même auteur attribue, mais sans en donner aucune preuve, leur construction à Jules-César. M. Robin en fait honneur à Aurélien, et croit que le surnom de Grohan, commun à l'amphithéâtre et au château, venait de ce que le premier avait été dédié à Apollon Grynée ou Grohanien, divinité à laquelle cet empereur avait une grande dévotion, comme on le voit par le magnifique temple qu'il lui fit bâtir à Rome. Mais notre savant compatriote Ménage donne une origine bien plus plausible à ce surnom, en le dérivant du celtique *growan* qui signifie sable ou arène. Les Andes, dit-il, auront appelé leur amphithéâtre *Growan*, qu'on prononce Grohouan, comme on dit à Nîmes et ailleurs, les arènes, pour désigner l'amphithéâtre.

On sait qu'il a été trouvé à Grohan un grand nombre de médailles; celles dont on a connaissance étaient de Valérien, de Gallien, de Postume et de Victorin; mais rien ne nous apprend à quelle époque l'amphithéâtre et le château ont été élevés.

Il y avait près de Grohan, du côté de l'orient, au carrefour de Hannelou, un champ nommé dans les titres de l'abbaye de Saint-Aubin, *Rogus*, le Bûcher. On présume que c'était en cet endroit que l'on dressait les bûchers sur lesquels on brûlait les corps des gladiateurs morts sur l'arène.

A l'aspect de ces vestiges qui attestent encore la population et la richesse de *Juliomagus*, on croit voir les Andes, nouveaux citoyens Romains, s'empressant en foule de courir aux jeux du cirque, pour s'y repaître des spectacles sanglants qui plaisaient tant à leurs maîtres. Ils s'embarrassent dans cette toge si ample qui remplaçait l'étroit vêtement des Gaulois; mais c'est en vain qu'ils cherchent à la relever, à la draper avec grâce. Leur gaucherie devait servir quelque temps à les distinguer de leurs vainqueurs : dans la suite ils n'imitèrent que trop fidèlement leur faste et leurs mœurs dissolues.

Le capitole de *Juliomagus* était bâti sur un des points les plus élevés de la ville; il en existe encore une assez grande partie qui conserve toujours le nom de *Capitole*, et dans laquelle sont distribués plusieurs des principaux appartements du palais épiscopal. Il semble que nos ancêtres se soient plu à dérober à la vue cet antique monument; ce n'est que de l'un des angles de la place Neuve, près la rue de l'Aiguillerie, qu'on peut l'apercevoir. Le mur de la façade a six pieds d'épaisseur par le haut; les constructions modernes qui l'enveloppent ne m'ont point permis de mesurer son épaisseur au rez-de-chaussée.

Un autre monument romain, ou construit à la manière des Romains, c'est l'église de Savennières, à deux

lieues et demie d'Angers, sur la rive droite de la Loire. La porte, de forme ogive, percée dans le pignon, n'est pas antique; mais celle qu'on voit dans la façade, du côté de la Loire, est du même temps que cette église. Elle est décorée de colonnes, d'archivoltes et de figures qui annoncent un ouvrage du quatrième ou cinquième siècle. Quatre larges cordons de briques, posées en forme de feuilles de fougère, ou en épi, et d'environ deux pieds de hauteur, décorent à l'extérieur les murs de cette église. Le reste du parement est en petites pierres cubiques très dures, cailloux et marbre noir, dont la couleur contraste singulièrement avec les cordons de briques d'un rouge brun assez vif. La couverture de cette église, qui est très élevée comme celles de presque toutes les églises bâties dans ces derniers siècles, l'était beaucoup moins autrefois; on peut le voir par le pignon exhaussé de dix à douze pieds, qui, par la différence des constructions, laisse distinguer ce qui est moderne d'avec ce qui est antique. Quoique cet édifice soit évidemment de construction gallo-romaine, je n'affirme pas qu'il ait été bâti pour un temple consacré au paganisme; on voit, presque au sommet du pignon antique, un triangle équilatéral formé avec des briques, et cette figure a peut-être été placée là comme un emblême de la Trinité. Au reste, je crois que l'on doit considérer cette église comme étant la plus ancienne de l'Anjou.

Plusieurs autres églises nous conservent encore des restes de constructions gallo-romaines; telles sont celles de Saint-Denis d'Anjou, de Saint-Eusèbe et de Saint-Vétérin, à Gennes. La porte de la première, dont les pieds droits sont modernes, est remarquable en ce que

les ornements de ses voussoirs, au lieu d'être en relief, ne sont qu'en traits gravés sur la pierre. Dans la seconde, on voit un pan de mur, au nord, d'environ vingt pieds de longueur sur autant de hauteur, dans lequel est une porte à plein-cintre dont les voussoirs sont formés alternativement en briques et en tuf blanc. Dans la troisième, on voit plusieurs portions de murs, de colonnes et de voûtes qui attestent que cette église, ainsi que celle de Saint-Eusèbe, étaient autrefois des temples romains. L'antiquité de la petite ville de Gennes est d'ailleurs prouvée par une multitude de tombeaux en pierre, un aqueduc souterrain qui existe encore presque en entier, et les restes d'une voie pavée avec des pierres de trois à quatre pieds de largeur sur six à huit de longueur [1]. Tout fait présumer qu'elle fut bâtie par les Romains.

Quelques auteurs ont écrit [2] que les thermes ou bains publics de *Juliomagus* étaient dans un endroit qu'on nomme l'Esvière, *Aquaria*, et que l'eau y était amenée de la fontaine Frote-Penil. Ce qui est certain, c'est qu'il y avait là un aqueduc, comme le prouve un acte de 1078, par lequel Robert le Bourguignon, seigneur de Sablé, consent, en qualité de seigneur de fief, à l'achat fait par les moines du prieuré de l'Esvière de l'aqueduc de l'Esvière [3].

Au commencement du dix-septième siècle, en creusant à quelques pieds de profondeur dans un champ près la porte Toussaint, à Angers, on trouva plusieurs

[1] Ce beau reste d'antiquité, le seul de ce genre qui existât en Anjou, a été détruit depuis 1813.

[2] Hiret, *Antiq. d'Anj.*, p. 415.

[3] Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 81.

restes de murs de construction romaine, et le pavé en mosaïque d'une très grande salle. Notre savant historien Claude Ménard, qui était présent à cette fouille, jugea que c'était une salle de bains, et que ces ruines étaient les restes des thermes des Andes. Il sollicita, mais en vain, auprès de l'administration municipale, la prolongation de ces fouilles. Si cette découverte, due au hasard, ne suffit pas pour prouver que les thermes furent en cet endroit, elle atteste du moins l'indifférence, ou, si l'on veut, l'ignorance de ceux qui étaient alors revêtus des charges de maire et d'échevins.

CHAPITRE V.

Suite des monuments gallo-romains. — Ouvrages militaires ou camps retranchés. — Tour de Galles.

On sait que les Romains avaient deux manières de camper. S'ils ne devaient passer que très peu de temps en un endroit, même une seule nuit, ils se retranchaient en faisant un fossé et une petite levée de terre bien palissadée. Aussitôt que les lignes étaient tracées, chaque soldat se mettait à l'ouvrage avec une extrême diligence, et en quelques heures une légion était en sûreté. Ils nommaient ces sortes de camps *subita, temporanea, tumultuaria castra*. S'ils devaient prendre un poste fixe, soit pour protéger un passage, soit pour maintenir un canton dans le devoir, alors ils formaient des camps à demeure, qu'ils appelaient *stativa castra*,

et ils les fortifiaient suivant toutes les règles de la castramétation.

Le fameux camp dit de *César,* que l'on voit à une lieue et demie au dessous d'Angers, était de ces derniers. Son plan est un triangle presqu'équilatéral, dont l'un des côtés est formé par la Loire, l'autre par la Maine, et la base par un large retranchement ou levée de terre qui s'étendait de l'une à l'autre rivière. Ce vaste triangle, dont le sommet est à la jonction des deux rivières, a sept mille deux cents toises de pourtour. L'espace compris entre ces trois lignes pouvait contenir facilement une armée de cent mille hommes, avec les emplacements nécessaires pour les manœuvres et les magasins. Le retranchement existe encore depuis le village de Frémur jusqu'auprès de la rive droite de la Loire, ce qui donne une ligne de plus de mille toises de longueur; en quelques endroits il a vingt pieds de hauteur.

Vers le milieu de cette enceinte triangulaire, on voit sur une petite colline des restes de constructions romaines, sur lesquelles on a bâti anciennement une chapelle et une ferme qu'on nomme les Châteliers. C'est probablement en cet endroit qu'était le prétoire, ou tente du général. Au pied de cette colline, existent encore deux masses de maçonnerie qui semblent être les restes de deux piliers carrés dont il est impossible d'assigner l'usage. Cependant, comme elles ne sont pas posées verticalement, on peut conjecturer qu'elles proviennent des ruines du prétoire. Plusieurs grands fragments de belles corniches, trouvés dans l'enceinte du camp, il y a quelques années, prouvent que les Romains y avaient élevé des édifices richement décorés;

malheureusement ces précieux restes d'antiquité ont été effacés pour servir à de nouvelles constructions.

On trouve aussi dans l'intérieur de ce camp une immense quantité de briques et de tessons, beaucoup de médailles, et plusieurs chemins solidement ferrés, restes des anciennes voies militaires. A l'extérieur, on remarque, vers le milieu de la ligne formée par le retranchement, un mur se dirigeant vers le nord-est, et se prolongeant jusqu'au-delà du chemin d'Angers à Saumur, passant près d'une fontaine où il y a de belles sources. Ce mur, qui se montre à peu de distance du camp, sur une longueur d'environ cinquante toises, sert en cet endroit, où il n'a que deux à trois pieds de hauteur, de sentier pour les piétons; ailleurs, il est recouvert de terre; mais les cultivateurs le retrouvent quelquefois, en labourant, sur une ligne d'environ deux lieues. Une partie du canton qu'il traverse, s'appelle Frémur, nom que l'on fait dériver de *fractus murus*, par allusion aux ruines de ce mur. Rien n'indique quelle pouvait être la destination de ce grand ouvrage; si l'on n'en trouve pas de vestiges de plus de trois à quatre pieds au-dessus du sol, on peut conjecturer que c'était une petite voie militaire à l'usage des gens de pied. Une partie du canton qu'il parcourt, pouvait être marécageuse avant la construction des levées de la Loire, et le peu de largeur de cette chaussée ne serait pas une objection suffisante contre cette opinion, parce qu'on sait que les Romains en faisaient encore de plus étroites [1].

Devant l'un des côtés de ce camp, sur la rive gauche

[1] Voy. Bergier, *Histoire des Grands Chemins de l'Empire.*

de la Loire, entre le bourg de Mûrs et celui de Denée, sur un plateau élevé au pied duquel coule actuellement la petite rivière de l'Aubance, on trouve une métairie nommée aussi les Châteliers. Une partie des murs de cette métairie est de construction antique, et indique par sa forme qu'il a existé en cet endroit une de ces forteresses que les Romains construisaient sur les lieux élevés pour y placer la cavalerie destinée à éclairer le pays. Cette portion de mur, en partie détruite, forme une ligne circulaire d'environ cent vingt pieds de longueur, dont le quart a neuf pieds de hauteur, et le reste depuis six pouces jusqu'à deux pieds et demi; son épaisseur est de trente pouces; il est bâti en pierres cubiques très dures, de trois à quatre pouces d'échantillon, mais on n'y voit point de rangs de briques comme dans les autres murs de construction romaine.

Sous l'emplacement de cette forteresse, est une cave creusée dans une roche schisteuse; sa longueur est de trente-trois pieds, sa largeur de dix pieds au fond, et de quatre seulement à l'entrée, sur sept de hauteur.

Il est vraisemblable que ces restes d'anciennes murailles ont fait nommer Mûrs le bourg qui les avoisine. Quant au nom de Châteliers, c'est celui de presque toutes les métairies qui occupent l'emplacement de quelque *castellum* ou construction militaire.

Je présume que cette forteresse était une dépendance du camp d'Angers, un poste avancé qui veillait à sa garde; peut-être formait-elle la tête du pont, s'il y en avait un sur la Loire, pour communiquer du camp avec l'Aquitaine.

Le seul ouvrage romain qui soit parvenu presqu'entier jusqu'à nos jours, est le retranchement du

camp situé dans la commune de Chenehutte, à un myriamètre au-dessous de Saumur [1]. Il est près de l'ancienne église, sur le sommet d'un coteau dont le pied touche la rive gauche de la Loire, et qui s'élève à quarante ou cinquante mètres au-dessus de ce fleuve, ce qui le rend inaccessible du côté du nord. A l'est et au sud, il est défendu par un ravin profond, au milieu duquel coule un ruisseau qui entre dans la Loire au-dessus du bourg des Tuffeaux. A l'ouest, il est séparé de la plaine par un large rempart, dans lequel on remarque de gros blocs de grès. Sa hauteur est d'environ vingt pieds en quelques endroits, et de douze à quinze en d'autres, suivant qu'il s'approche ou s'éloigne des points qui l'unissent à l'escarpement du coteau; sa plus grande largeur, à la base, est de quatre-vingt-dix pieds; il existe encore dans toute sa longueur, qui est d'environ cent trente toises. Le fossé, qui était au pied du rempart du côté de la plaine, est comblé; on en voit à peine la trace.

La forme de ce camp est un polygone irrégulier, qui approche de l'ovale. Sa circonférence est d'environ quatre cent soixante-quinze toises; sa largeur, de cent vingt; et sa longueur, de cent quatre-vingt-cinq. Ainsi, il n'y en avait guère que le quart de fortifié par l'art; le bon choix de la position faisait la force et la défense du surplus.

On trouve dans le camp de Chenehutte une grande quantité de médailles du haut-empire, frappées depuis

[1] Depuis que j'en ai levé le plan, en 1812, ce retranchement a été considérablement abaissé pour être mis en culture, et on a construit dessus deux moulins.

le règne d'Auguste jusqu'à ceux des Antonins ; ce qui prouve que ce camp n'a été occupé par les Romains que jusqu'à cette dernière époque : quant à celle de son établissement, nous ne pouvons la fixer par les médailles ; et, dans cette occasion, la numismatique ne prête qu'un très faible secours à l'histoire, car, bien qu'on trouve, dans le camp, des médailles d'Auguste, il n'en est pas moins possible qu'il ait été établi sous Trajan, par exemple, puisque, sous le règne de ce prince, les monnaies d'Auguste avaient encore cours. Il ne faut pas croire non plus qu'il n'a pas été tenu par César, parce qu'on n'y trouve pas de médailles de ce prince, puisqu'on sait aussi qu'il ne fit frapper de monnaie à son type qu'à son retour de la conquête des Gaules. Ainsi on ne peut s'en rapporter aux médailles que pour fixer l'époque à laquelle ce camp a cessé d'être occupé par les Romains. Mais, si l'on examine sa belle position, on voit qu'elle est telle que Polybe et Végèce la prescrivent dans leurs ouvrages, et telle que César la choisissait lui-même, lorsque les localités le permettaient.

On trouve aussi dans le camp de Chenehutte une grande quantité de tessons antiques. Parmi ceux que j'ai recueillis, il s'en trouve deux assez intéressants. Sur l'un, on voit un soldat romain, le bouclier au bras et l'épée à la main ; il est environné de divers ornements et de branches de vignes. L'autre représente une jeune femme assise sur un rocher ; son bras droit est élevé comme si elle tenait les rênes d'un char.

M. Robin, curé de Saint-Pierre d'Angers, est le premier écrivain qui ait parlé de ce camp, sous le nom de *Châtelier de Chenehutte*. Après lui, M. de la Sau-

vagère a donné, sur le même sujet, une dissertation intitulée : *Recherches sur un camp romain.* Cet auteur croit que ce camp est le lieu où était la station *Robrica,* que le célèbre Danville, dans sa carte des Gaules, a placée à Longué.

Les savants ne sont pas d'accord non plus sur l'emplacement de la station *Segora,* qui était peu éloignée de *Robrica.* Danville la met à Bressuire, et M. de la Sauvagère à Doué. Mais cette dernière position ne s'accorde pas avec les principes de la castramétation des Romains. Ils choisissaient toujours, pour asseoir leurs camps, des endroits déjà fortifiés par la nature, comme ceux où sont les camps de Chenehutte, d'Angers, de Dieppe, de Pequigny sur la Somme, etc. Doué, au contraire, est situé dans un pays plat, sans eau et sans défense. Ce qui paraît avoir déterminé M. de la Sauvagère à placer la station *Segora* à Doué, c'est le rapport qu'il trouve entre la distance, marquée sur la carte théodosienne, de *Juliomagus* (Angers) à *Segora,* laquelle est de dix-huit lieues gauloises, et celle de Doué à Angers, qui est d'environ dix-sept.

Mais, ce qui prouve qu'il ne faut pas s'en rapporter tout-à-fait à ces distances, c'est qu'en mesurant celle de Doué à Poitiers, on trouve trente-six lieues gauloises, au lieu de trente-trois indiquées par la carte de Peutinger, pour la distance de *Segora* à Poitiers. Ainsi on ne peut donc placer la station *Segora* à Doué, puisqu'elle se trouverait trop près d'Angers et trop loin de Poitiers.

Voici, au surplus, une nouvelle découverte d'antiquités qui détruit toutes les conjectures sur la position de *Segora* ; elle est due à M. Tristan Martin, de Mon-

trevault, ancien officier supérieur de l'armée vendéenne.

C'est l'usage dans les Mauges de fumer les champs avec des terres jectisses; les fermiers achètent, à cet effet, dans les villes et les bourgs, les terreaux des jardins et toutes les autres terres remuées : c'est à cette coutume qu'on devra l'entière destruction des tombelles de ce canton. Dans la commune du Fief-Sauvin, près Beaupreau, sur la métairie de la Ségourie, les fermiers ayant remarqué, il y a quelques années, sur le haut d'un coteau au pied duquel coule la rivière d'Evre, une élévation de terre qui leur parut rapportée, se mirent à l'exploiter pour leur usage. Cette élévation est un retranchement qui paraît avoir fait partie d'une station romaine; sa longueur est d'environ deux cents toises. On a trouvé, auprès, des briques et des restes de poteries antiques, avec quelques médailles, et des murs recouverts de terre qui traversent les chemins des environs. On a aussi trouvé les vestiges d'une route pavée dans la direction de l'est à l'ouest; probablement elle conduisait à Nantes.

Maintenant si l'on considère le nom de la métairie sur laquelle est placé ce camp romain, sa distance d'Angers, qui est de neuf lieues du pays, ou dix-huit lieues gauloises, distance égale à celle qui est indiquée, par la carte théodosienne, de *Juliomagus* à *Segora*, ne peut-on pas, avec quelque vraisemblance, conjecturer que le camp de la Ségourie est la station *Segora*? Le temps, et de nouvelles recherches, pourront seuls résoudre ces questions de géographie qui occupent les savants depuis plusieurs siècles. Mais, pour bien en sentir la difficulté, il faut savoir que sur la carte anti-

que, qui nous fait connaître les stations et les voies romaines, *Juliomagus* (Angers), au lieu d'être sur la rive droite de la Loire, s'y trouve placé sur la rive gauche [1].

En 1821, on a découvert une autre station romaine; elle est située dans la commune de Forges, entre Doué et Saumur. Ce petit camp est comme ceux dont nous venons de parler, couvert de morceaux de briques antiques; le retranchement, qui formait son enceinte, a été presqu'entièrement effacé par la culture. Le lieu où il est situé se nomme Lagarde.

Plusieurs auteurs parlent d'un autre camp romain qui était au confluent de l'Oudon et de la Mayenne, à quatre lieues au-dessus d'Angers, et qui a donné son nom à la petite ville du Lion-d'Angers, *Legio Andina*. On ne voit plus les restes de ce camp; sans doute qu'ils auront aussi été effacés par la culture.

Un peu au-dessus du bourg du Toureil, sur la rive gauche de la Loire, on trouve les ruines d'une construction antique qu'on nomme la Tour de Galles. Son plan est un parallélogramme d'environ cinquante pieds de longueur sur quarante-deux de largeur. On ne peut dire quelle était sa hauteur; mais celle des murs qui existent encore est de douze à quinze pieds. Il n'y a

[1] Peut-être trouvera-t-on aussi un jour que *Juliomagus* n'était pas situé où est Angers. Le savant M. Walckenaër a publié, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* (1822), une dissertation sur plusieurs des questions historiques et géographiques traitées par l'auteur de l'*Histoire d'Anjou;* notamment sur les changements du cours de la Loire. Tantôt il adopte, tantôt il discute les opinions de J.-F. Bodin. Avec Danville il place *Robrica* à Longué. Il serait trop long de reproduire ici cette discussion. Les lecteurs savent où ils peuvent en chercher les éléments. F. B.

qu'une seule ouverture ; c'est une porte à plein cintre, de quatre pieds de largeur sur six pieds de hauteur ; elle est placée du côté de l'ouest. Les murs de ce fort avaient sept pieds et demi d'épaisseur ; leurs parements étaient en pierres de tuf blanc, bien taillées, et le milieu était rempli de pierres dures de diverse nature, jetées au hasard dans un bain de mortier, manière de bâtir des Romains, que Vitruve nomme *amplecton*. Il ne reste presque plus que ce noyau de maçonnerie ; on voit que les parements ont été enlevés pour être employés ailleurs ; peut-être ont-ils servi à bâtir l'ancienne église que l'on voit auprès ?

Cette tour est située sur le plan incliné du coteau, à vingt-cinq ou trente pieds au-dessus du niveau de la Loire, et à quinze ou vingt toises de la rive gauche de ce fleuve. C'est elle sans doute qui a donné son nom au Toureil. Mais pourquoi la nomme-t-on Tour de Galles? Ce nom vient-il de *Turris Gallorum ?* A-t-elle été bâtie par les Romains ou par les Gaulois? C'est ce que je ne me permettrai pas de décider, mais je crois pouvoir assurer que sa construction est antique.

CHAPITRE VI.

Suite des Antiquités gallo-romaines. — Voie d'Angers à Rennes, par Combrée. – Voie d'Angers à Poitiers, par Gennes et Doué. —Voie d'Angers au Mans. — Voie d'Angers à Tours, par Beaufort. — Petite voie du camp de Chenehutte à Doué.

On sait avec quels soins les Romains s'occupaient de la construction des grands chemins. Parmi les immen-

ses travaux qu'ils nous ont laissés, ceux-là ne sont pas les moins glorieux, et seront peut-être les plus durables, parce qu'en divers pays, des portions plus ou moins considérables de voies romaines étant depuis plusieurs siècles comme ensévelies sous terre, elles ne sont plus exposées à se détériorer.

Pendant les consulats d'Auguste, les troubles de la république ne lui avaient guère permis de surveiller cette partie importante des travaux publics; mais, aussitôt qu'il fut maître de l'empire, il fixa son attention sur tout ce qui pouvait contribuer à sa gloire et à sa prospérité. Agrippa, son gendre, le seconda bien dans cette branche de l'administration. Lyon, résidence ordinaire de cet illustre Romain, fut choisi pour le centre des grandes voies qui devaient ouvrir des communications dans toute la Gaule. Il y en avait quatre principales, dont l'une traversait l'Auvergne et où venaient se réunir celles de l'Aquitaine. De ces quatre grandes voies, beaucoup d'autres, moins considérables, conduisaient dans toutes les provinces, aux villes et aux stations romaines qui se trouvaient dans les environs [1].

Quatre de ces voies secondaires partaient d'Angers. La première conduisait à Rennes, par *Combaristum*. Cette voie devait passer au Lion-d'Angers, et *Combaristum* était sans doute un de ces lieux d'étape, que les Romains nommaient *mansions*. Ces mansions étaient toujours placés sur les chemins militaires à une journée de distance; c'était là que les légions se reposaient en allant ou en revenant de la guerre, et qu'elles trouvaient des magasins de vivres et de fourrages.

1 Bergier, *Hist. des Gr. Ch. de l'Emp.*, liv. I.

Je n'ai vu aucun vestige de la voie d'Angers à *Combaristum*, mais il en existe probablement quelques-uns qu'on découvrira peut-être dans la suite. Quant à la situation de cette *mansion*, je crois qu'elle pouvait être où nous voyons le bourg de Combrée, entre Segré et Pouancé. C'est sur la ressemblance des deux noms que je fonde cette conjecture. Si l'on trouve quelques restes de constructions antiques dans cette commune, ou dans les environs, elle pourra devenir certitude. La seconde voie se dirigeait vers Juigné; et du coteau méridional qui est au-dessus, elle se partageait en deux branches, dont la première conduisait à Poitiers par Doué, et allait se réunir à la grande voie d'Aquitaine; la seconde menait à la station *Robrica* ou camp de Chenehutte, par Gennes: on en voit encore, à un quart de lieue au-dessus de Gennes, un reste d'environ deux cents pas de longueur, sur dix pieds de largeur; il est pavé de grandes pierres de grès, dont plusieurs ont six pieds de long sur quatre à cinq de large; je ne l'ai découvert qu'en 1825, quoiqu'il ne soit éloigné de Chenehutte que d'une lieue et demie.

La troisième conduisait au Mans par Marcé et La Flèche. On en voyait encore des restes près d'Angers, en 1768 [1].

La quatrième voie romaine conduisait d'Angers à Tours, par Beaufort et Bourgueil, en côtoyant la rive droite de la Loire. Elle se dirigeait de Beaufort sur le Gué-d'Arcis, de là à Vivy, *via vetus*, nom qui rappelle l'origine de ce bourg, bâti sur la voie romaine.

M. de la Sauvagère, dans l'ouvrage que j'ai cité au

1 Robin, *Rech. sur nos origines*, t. 2, p. 98.

chapitre précédent, dit que la voie de Tours à Angers suivait la rive droite de la Loire, par Luynes, Langeais, Restigné, Bourgueil, Allonnes et Vivy; et que, pour éviter les marais impraticables qui sont entre ce dernier bourg et Beaufort, elle se dirigeait du Gué-d'Arcis, près Vivy, sur le camp de Chenehutte, où l'on ne pouvait arriver qu'après avoir traversé la Loire, la Vienne et le Thouet. Ensuite, de ce camp, on suivait la route par Gennes et Juigné, et il fallait une seconde fois passer ces trois rivières pour arriver à Angers.

J'avoue que la direction de cette voie romaine, qui paraît toute simple à M. de la Sauvagère, me semble difficile à concevoir. En effet, comment peut-on imaginer que les Romains, pour aller de Vivy à Angers, se soient mis dans la nécessité de passer deux fois la Loire, la Vienne et le Thouet, dans un espace de dix lieues?

Nous avons voulu, en allant sur les lieux, voir si cette voie de Tours à Angers ne se prolongeait pas au-delà du Gué-d'Arcis, en côtoyant la rive droite de l'Authion, et nous avons cru reconnaître que l'ancien chemin de Vivy à Beaufort en était la continuation.

Ce chemin se dirige du Gué-d'Arcis sur Beaufort, passe à la métairie de la Chesnaye, au canton de Fourcelles, à la métairie de la Butte, traverse les marais de Chappes, les marais du bois du Long, la prairie des Petits-Bois, passe dans la cour et dans les champs de la métairie de la Touche-Bruneau, et de là conduit dans les communaux de Beaufort, où il se perd vers l'endroit nommé *la Grande-Boire*. C'est ainsi que nous l'avons suivi, en faisant fouiller la terre en trente ou quarante endroits.

Cette voie ne se montre à la surface que vers les métairies de la Butte et de la Touche-Bruneau. Ailleurs, elle est couverte de terre et de sable, déposés par les inondations successives de la Loire et de l'Authion, et il faut creuser à dix-huit et vingt pouces pour la trouver. Dans le marais et dans les prairies, on peut suivre sa trace, en été, en remarquant que l'herbe mûrit plutôt qu'ailleurs sur la ligne qu'elle parcourt.

C'est dans la manière dont ce chemin est construit que l'on peut reconnaître son antique origine. Dans les marais et les communaux qui avoisinent Beaufort, il est pavé en pierres non taillées, qu'on a prises, ainsi que l'indique la nature de la pierre, sur le coteau de Brion, qui en est éloigné de deux à trois lieues. Ce pavé est posé sur une couche de gravier mêlé en quelques endroits avec de l'argile, ce qui lui donne beaucoup de solidité. La chaussée pavée a un peu moins de douze pieds de largeur dans ces marais, et s'élève, en quelques endroits, d'environ deux pieds au-dessus du sol. C'est, je crois, cette partie de la voie romaine que Ménage nomme une ancienne levée ruinée.

A l'autre extrémité, c'est-à-dire, du côté du Gué-d'Arcis, entre la Chesnaye et Fourcelles, la voie a dix-huit pieds de largeur; elle n'est point pavée, mais elle est composée de deux couches de cailloutage; la première, de quinze à dix-huit pouces d'épaisseur, est posée, soit sur la terre, soit sur un sable fin, qui, en divers endroits, forme le fond du sol. Sur cette première couche, on trouve un corroi de deux à trois pouces d'épaisseur, composé de terre glaise; il est recouvert d'une seconde couche de cailloutage, à peu près de l'épaisseur de la première.

Il faut observer qu'à droite et à gauche de cette portion de chemin, qui peut avoir un myriamètre de longueur, on ne trouve ni pierres, ni cailloux, ni terre glaise; ainsi on a dû faire venir d'assez loin ces divers matériaux.

Nous avons dit dans le premier volume de cet ouvrage, publié en 1812, que nous n'avions point trouvé de trace de cette voie, en remontant du Gué-d'Arcis vers Tours; nous avons su depuis qu'elle se montrait encore dans la commune de Benais (Indre-et-Loire), qu'elle traverse dans toute son étendue de l'est à l'ouest.

L'autre voie romaine, dont il nous reste à parler, conduisait du camp de Chenehutte à Doué. Ce que j'en ai trouvé forme une espèce de chemin couvert, d'environ deux cent cinquante toises de longueur, sur douze à quinze pieds de largeur; il commence au bas du retranchement du camp vers le sud-est, et se termine, ou plutôt on en perd la trace aux moulins des Tuffeaux. Ce chemin est pratiqué sur le penchant d'un coteau; il se trouve, du côté de la plaine, à quatre pieds et demi au-dessus du sol; et, du côté du ravin, au bas duquel coule le ruisseau de la fontaine d'Enfer, il est soutenu par un mur d'environ six pieds de hauteur. Cette position annonce qu'il avait été construit pour dérober la sortie du camp romain à la vue de l'ennemi dans la plaine.

CHAPITRE VII.

Tombeaux. — Inscriptions. — Vases.

On sait que les Romains plaçaient ordinairement leurs tombeaux près des villes, sur le bord des grands chemins. En 1815, en démolissant à Angers la portion de mur de la Cité qui passait entre l'église de Saint-Maurice et celle de Sainte-Croix, détruite en 1793, on trouva, sous ce même mur, une énorme quantité de débris de constructions antiques qui avaient été jetés à sec dans une fosse large et profonde, sur laquelle ce mur avait été bâti. Parmi ces débris on distinguait divers fragments de tombeaux, de corniches, de bases, de chapiteaux et d'autres restes en pierres de différente nature.

Les morceaux les plus dignes de remarque, que l'on trouva, sont :

1° Un grand fragment de corniche, orné de modillons, et dont plusieurs moulures étaient taillées d'ornements faits avec soin. Quelques portions de bases de colonnes et de chapiteaux annonçaient que ces restes appartenaient aux beaux siècles de l'art.

2° Une de ces tables de pierre, d'environ six pieds de longueur sur trois de largeur, que les Romains nommaient *Mensas,* mot que nous rendons en français par celui de tombes, et qui servaient ordinairement à recouvrir les cendres des gens de condition médiocre. Sur cette pierre est un cadre rectangle, échancré en

rond dans les angles; il est couronné d'un fronton triangulaire dans lequel on voit une tête gravée en creux, et au-dessous est une inscription presque entièrement effacée.

3° Une seconde tombe, moins grande que la première, mais sans autres ornements que cette épitaphe :

DIIS MANIBVS DVRONIAE
GEMININAE DVRONIVS
PILAGVS FILIAE PIISSIMAE
POSVIT.

4° Une troisième tombe, aussi sans autres ornements que l'inscription suivante :

DIIS MANIBVS
AIBKIXLISI
DIANTAE VXORIS SEX
LIGVRVS SEXTVS
POSVIT.

5° Un lion en tuf blanc, dont la pose est semblable à celle des sphinx que les anciens mettaient à la porte des grands édifices; il tient sous une de ses pattes de devant une tête de bélier. Ce morceau de sculpture, de deux pieds six pouces de longueur sur dix-huit pouces de hauteur, est du plus mauvais goût et aussi mal dessiné que mal exécuté ; il a été placé dans le Jardin des plantes.

Le mur d'enceinte de la cité, assis sur tous ces débris antiques, était construit, à la manière des Romains, avec des rangs de briques de distance en distance, ce qui a fait croire à plusieurs personnes qu'il avait été fait par eux ; mais les pierres sépulcrales, dont nous ve-

nons de parler, prouvent le contraire, parce que l'on connaît le respect religieux avec lequel les Romains veillaient à la conservation des tombeaux; ce respect était même si grand que la loi condamnait à payer dix livres d'or celui qui enlevait quelque fragment que ce fût d'un de ces monuments, soit pour le vendre, soit pour l'employer à des constructions. L'édifice dans lequel on aurait aperçu une seule pierre provenant d'un tombeau était de droit confisqué au profit du trésor public. Il ne s'agit ici que des tombeaux des Romains; ceux de leurs ennemis et des nations qu'ils appelaient barbares n'étaient, à leurs yeux, ni sacrés ni inviolables.

Ainsi le genre de construction de cette partie du mur de la cité prouve qu'après l'établissement du christianisme on continua de bâtir à la manière des Romains; car il est vraisemblable que dans les divers siéges qu'Angers eut à soutenir, ses murs auront été en partie renversés. Les temples des faux dieux, les tombeaux des Romains, qui devaient être en grand nombre autour de la ville, auront été démolis et brisés dans la ferveur du zèle des premiers chrétiens, et jetés ensuite pêle-mêle dans les fondations des murs qu'on voulait relever.

Mais de tous les débris des monuments antiques, trouvés en 1813 sous le mur de la cité d'Angers, le plus remarquable est une pierre calcaire, dure, blanche et d'un grain assez fin qui formait, je crois, la partie supérieure d'un autel ou d'un piédestal. Son plan est un rectangle de vingt-quatre pouces et demi sur vingt-un pouces et demi, et sa hauteur de vingt-trois pouces, compris une corniche de sept pouces et demi de hauteur sur trois de saillie. L'inscription, en carac-

tères d'une belle forme et très bien gravés, est en trois lignes : la dernière a sa partie inférieure tout à l'extrémité de la pierre, ce qui prouve que cet autel était de deux pièces ; la base nous manque et peut-être aussi le surplus de l'inscription que voici :

I
MARTIOVC
AVG
CIVIIFCTRI

Le célèbre Visconti et le savant Millin, auxquels je l'ai communiquée, n'ayant pu l'expliquer, je me contenterai de dire que ce petit monument, qui sera peut-être un jour l'objet de dissertations intéressantes pour les savants, a été déposé au Jardin des plantes.

On voit aussi dans ce jardin un tombeau antique qui était, avant la révolution, dans le cimetière Saint-Julien, où il servait de piédestal à une croix, comme il en sert encore aujourd'hui à une colonne. Ce tombeau est de granit, sa forme est carrée dans la partie inférieure et octogone dans la partie supérieure ; sa hauteur est de trois pieds un pouce et sa largeur de deux pieds sept pouces et demi. Il est, comme les trois tables dont on a précédemment parlé, du troisième genre des tombeaux romains, c'est-à-dire du genre le plus simple, celui qui était spécialement affecté aux personnes peu riches. Sur l'une de ses faces on lit cette épitaphe :

VXORI
OPTIMAE
TFLAVIVS
AVGLIB
ASIATICVS

Titus Flavius Asiaticus affranchi de l'empereur, à son excellente épouse. Comme les affranchis prenaient ordinairement le nom de leur patron, on peut croire que cet affranchi devait sa liberté à Vespasien, à Tite ou à Domitien, qui portaient ces noms et prénoms, *Titus Flavius.* Le surnom *Asiaticus* annoncerait qu'il avait fait la guerre en Asie.

On ne sait point où était ce tombeau avant que de servir de piédestal à la croix du cimetière Saint-Julien, mais on sait que des paveurs qui, en 1625, travaillaient près de ce cimetière, trouvèrent en fouillant la terre une tombe de pierre d'ardoise sur laquelle était gravée cette inscription :

SVB HVIVS LAPIDIS TEGVMENTO CONDITAE
VIRI BONAE MEMORIAE NOMINE
SEPTIMO IDVS APRILIS OBIIT IN PACE
IN PRIMO ANNO REGNANTE CAESARE [1].

C'est aussi dans le quartier de Saint-Julien, de Saint-Maurille et de Saint-Martin, qu'on a trouvé au dernier siècle, en établissant les fondations de divers bâtiments, un grand nombre de tombeaux, ce qui peut faire présumer que celui de l'épouse de Titus Flavius, dont nous venons de parler, s'y est également rencontré, et qu'une voie romaine traversait ce quartier. Cette voie devait être où nous voyons la rue Saint-Julien, qui est bien dans la direction du capitole à l'amphithéâtre, et c'était probablement cette même voie qui conduisait d'Angers à Tours par Beaufort.

Une belle urne antique, qui d'abord avait été trans-

[1] *Description de la ville d'Angers*, p. 95.

portée mal à propos au Jardin des plantes et qui se voit maintenant au Musée, est beaucoup plus digne d'attention, sous le rapport de l'art, que tous les objets que nous venons de décrire. Cette urne est de porphyre très bien poli, d'une forme élégante et ornée de deux beaux masques de Jupiter. Sa hauteur est de dix-huit pouces, son diamètre de treize pouces et demi à la base et de quinze pouces au sommet. Ce vase, quoique d'une matière aussi dure et aussi difficile à travailler que l'est le porphyre, n'a peut-être pas plus d'épaisseur que n'en aurait un vase de faïence ou de porcelaine de même dimension, puisque cette épaisseur n'est que de quatre lignes. Il avait été légué à la cathédrale d'Angers par le roi René, duc d'Anjou, qui, adoptant une tradition populaire d'après laquelle ce serait une des urnes qui servirent aux noces de Cana, avait mis à son legs une condition : tous les ans, le second dimanche après l'Épiphanie, on remplissait ce vase de vin, dont on faisait la distribution au peuple, suivant l'intention du fondateur.

On voit dans l'église de Saint-Maurice un autre morceau d'antiquité, beaucoup plus précieux par la rareté de la matière que par le travail; c'est une baignoire de marbre vert antique; sa longueur est de quatre pieds huit pouces et sa hauteur de vingt-un pouces. Cette baignoire, qui sert de bénitier à l'église, lui a aussi été léguée par le roi René.

Au mois de mars 1819, M. Boisnier, maire de Benais, en faisant travailler dans un de ses champs, trouva, à vingt-cinq toises de la voie romaine d'Angers à Tours et à deux pieds de profondeur, une urne cinéraire de terre grise ardoisée; sa forme était conique; elle n'avait

pour ornement que trois ceintures formées chacune de trois petites rainures; sa hauteur était de quinze pouces et son ouverture d'un pouce de diamètre; cette ouverture, fermée d'un bouchon de terre semblable à celle du vase, était lutée avec une sorte de mastic très dur. Rien n'avait été négligé pour la conservation de ce dépôt confié à la terre par l'amour ou l'amitié; il était entouré d'une couche d'argile de six à huit pouces d'épaisseur, devenue si dure qu'on n'a pu en retirer l'urne qu'en la brisant. Cette urne renfermait quatre anneaux en or fin; l'un, du poids d'une pièce de vingt-quatre livres, est orné d'une agate sur laquelle sont gravées deux figures qu'on croit être l'Hymen recevant une couronne des mains de l'Amour; un autre anneau est formé de deux serpents dont les deux têtes rapprochées servaient de chaton pour renfermer une pierre précieuse; il est un peu moins pesant que le premier. Les deux autres anneaux sont moins grands, mais plus usés, et les chatons en sont vides comme celui du second. Les phalanges des doigts qui portaient ces quatre anneaux étaient dans l'urne et assez bien conservées. Cette urne ne contenait rien autre chose qu'une poignée de cendres qui exhalait une odeur très agréable.

On a aussi trouvé, au même moment et dans le même endroit : 1° un fer de lance en partie détruit par la rouille; 2° trois petits flacons de verre vides, dont les parois étaient enduites d'une couleur rougeâtre, reste sans doute de la liqueur qu'on y avait renfermée; 3° une médaille d'argent à l'effigie de Néron [1].

[1] Beaucoup d'autres découvertes d'antiquités de toutes sortes, médailles, vases, armes, instruments, etc., ont été faites dans le département, et notamment dans l'arrondissement de Saumur,

CHAPITRE VIII.

Villes celto-romaines. — Antiquités diverses.

En faisant nos recherches sur les monuments du Haut-Anjou, en 1811, nous avons appris que des traditions locales avaient conservé les noms de deux villes détruites depuis longtemps, Orval et Lezan. Voulant nous assurer si ces traditions étaient fondées, nous allâmes d'abord visiter le lieu où l'on nous dit que la première était située, sur le plateau dont une partie est occupée par le camp romain de Chenehutte, à deux lieues au-dessous de Saumur, sur la rive gauche de la Loire. Cette ville d'Orval était à une centaine de pas à l'ouest du camp; son étendue pouvait être de six cents toises de longueur sur cinq cents de largeur. L'emplacement qu'elle occupait se nomme les Sables, nom qui lui vient sans doute de la nature du sol, qui ne présente partout qu'un sable fin mêlé d'un peu de terre végétale. Il faut fouiller ce champ, situé sur un plateau élevé à vingt ou vingt-cinq toises au-dessus du niveau de la Loire, et voir les nombreux débris qu'il renferme, pour se persuader qu'il y avait là une ville.

depuis la première publication de l'Histoire d'Anjou qui a développé ce goût chez plusieurs amateurs. Diverses fouilles ont été essayées avec succès surtout à Saint-Just-sur-Dive. Leurs abondants résultats ont été déposés au Musée de Saumur, dont la création est due principalement au zèle désintéressé de MM. Lange, Courtiller jeune et Caldéron. Les antiquités recueillies par l'auteur y sont également conservées. F. B.

En faisant creuser en divers endroits de cette plaine sablonneuse, nous avons trouvé, à trois pieds de profondeur, plusieurs morceaux de vases de verre, les uns blancs, les autres bleus. Parmi les premiers, il y en a qui sont ornés de godrons en relief.

Un grand nombre de tombeaux, en pierre coquillière, environnent le lieu où était cette ville. Ils sont composés de deux morceaux, dont l'un forme la caisse, et l'autre sert de couvercle. Les dessus ou couvercles sont faits de différentes manières; les plus communs sont à surface plane, et leur épaisseur est semblable à celle de la caisse, c'est-à-dire de trois à quatre pouces. Il y en a qui sont arrondis par-dessus, dont le profil présente un segment de cercle, et d'autres qui ont la figure d'un toit aplati. J'ai remarqué plusieurs de ces tombeaux qui, au lieu d'être placés de niveau comme les autres, sont sur un plan incliné, de sorte que les pieds sont beaucoup plus bas que la tête; mais tous sont dans la même direction que ceux qui se rencontrent autour du camp : ils ont la face tournée vers l'orient. Plusieurs de ces tombeaux ont six pieds et quelques pouces de longueur en dedans, et les squelettes touchent aux deux bouts. Dans quelques-uns, on trouve des morceaux de vases d'une terre fine et noire, mais point d'inscriptions, point de médailles comme dans les tombeaux romains; l'on ne voit ni gravure ni sculpture sur ces anciens monuments. Nous n'avons découvert aucune trace de murailles, soit que nos fouilles ne se soient pas portées sur les endroits qui en recèlent encore quelques vestiges, soit que cette ville ayant été détruite de fond en comble, il ne soit pas resté pierre sur pierre.

La ville de Lezan était située à deux lieux de Saumur, dans l'angle formé par la jonction des rivières du Thouet et de la Dive. Dans cet espace si resserré, nous voyons aujourd'hui les deux églises de Saint-Just-sur-Dive et de Saint-Hippolyte. Cette proximité de deux clochers, dans un si court intervalle contenant à peine cinquante feux avant la construction du village de Molé établi depuis cent ans, semble indiquer que jadis la population fut beaucoup plus considérable. L'étendue de cette ville était à peu près semblable à celle d'Orval : une partie du terrain qu'elle occupait se nomme la Haute-Voie, ce qui pourrait faire présumer qu'une voie romaine traversait cette ville; c'était peut-être celle qui conduisait de la station *Robrica* à la station *Segora*. On sait que nous avons placé, par conjecture, cette dernière à Montreuil-Bellay; elle pouvait aussi bien être à Lezan, qui offre une position semblable à celle du camp de César près d'Angers, et à peu près à égale distance d'Angers et de Poitiers.

Quoiqu'il en soit, il est certain qu'il y a eu, en cet endroit, une ville ou une station romaine. Des débris absolument pareils à ceux que l'on trouve dans le camp de Chenehutte, les restes d'un pont de pierre sur le Thouet, une quantité étonnante de tombeaux aussi en pierres coquillières de Doué, tels sont les témoins qui en produisent la preuve. Nous pourrions ajouter qu'on y a trouvé à différentes époques, et surtout depuis dix à douze ans que les amateurs y ont fait des fouilles, une multitude de médailles, de débris, d'ustensiles de ménage, des amphores entières, des armes antiques, des instruments de bronze dont on ne peut dire quel était l'usage, et autres objets qu'il serait trop long d'é-

numérer. Mais ce que j'y ai trouvé de plus digne de remarque, c'est un tronçon de colonne en pierre silicéo-calcaire, orné de feuilles de laurier très bien sculptées. Ce reste de colonne, qui appartenait sans doute à l'un des principaux édifices de la ville de Lezan, est absolument semblable, aux dimensions près, à ceux que l'on voit dans le village de Mont-d'Or, département du Puy-de-Dôme, et qui proviennent des débris du panthéon que les Romains y avaient fait construire.

Si l'on peut se plaindre de ce qu'une grande partie des beaux monuments antiques ont été détruits par la religion chrétienne, lors de son établissement, il faut convenir aussi que la plupart de leurs restes nous ont été et nous sont encore conservés par elle. Dans le village du Mont-d'Or, en Auvergne, des tronçons de colonnes du panthéon servent de piédestaux à des croix que l'on voit sur la place publique, dans le cimetière et dans les carrefours : celui de la ville de Lezan a été creusé d'un bout, et il sert depuis longtemps de bénitier dans l'église de Saint-Just-sur-Dive.

On ne peut former que des conjectures assez vagues sur l'époque de la destruction des villes d'Orval et de Lezan, en supposant encore qu'elles aient été détruites dans le même temps. Ce qui paraît certain, c'est qu'elles n'existaient plus lors de l'établissement de l'abbaye de Saint-Florent, dans le dixième siècle, puiqu'il n'en est pas fait mention dans ses archives, où l'on trouve les noms de toutes les villes, bourgs et villages qui environnent Saumur, à cause des droits seigneuriaux que les moines avaient sur une grande partie de son territoire. On peut donc seulement conjecturer que ces deux anciennes villes gallo-romaines auront été détruites

par les Normands dans leurs invasions sur les rives de la Loire.

CHAPITRE IX.

Bas-relief gaulois au château de Saumur. — Costume gaulois.

Il paraît probable, d'après les divers vestiges d'antiquités que nous venons de passer en revue dans les chapitres précédents, qu'il y a eu en Anjou six villes bâties par les Gallo-Romains : Angers, le Lion-d'Angers, Champtoceaux, Gennes, Orval et Lézan. C'est peut-être de l'une de ces deux dernières que nous est venu ce bas-relief représentant deux lutteurs gaulois qui célèbrent les jeux institués dans les Gaules, lorsque le luxe commença de s'y introduire sous les Romains. On sait que ces jeux avaient pour objet de perpétuer le souvenir de la simplicité du premier costume des Gaulois, qui n'était composé que de dépouilles d'animaux : ceux qui figuraient dans ces fêtes cherchaient à imiter autant qu'il était possible cet ancien et grossier vêtement [1]. Dans une des cours du château de Saumur, on découvre ce bas-relief, en pierre silicéo-calcaire, incrusté au-dessus de la porte extérieure d'un escalier [2]. Les lutteurs sont couverts d'un long poil sur tout le corps, excepté les mains et les pieds. Ce mor-

[1] *Hist. de France avant Clovis*, par LAUREAU, p. 43.

[2] Ce précieux monument national, le seul peut-être qui existe en ce genre, et que personne ne peut voir où il est, mériterait d'occuper une place au Musée royal à Paris. Je l'ai découvert en 1810, en commençant cet ouvrage.

ceau de sculpture, grossièrement exécuté, paraît beaucoup plus ancien que le château, et n'a point été fait pour l'endroit où il est, comme le prouve la partie de sa bordure qu'on a été obligé de couper pour l'encastrer. Suivant cette opinion, que je soumets au jugement de nos savants antiquaires, ce bas-relief serait un reste précieux des monuments gaulois.

Quelques auteurs ont écrit que le château actuel n'avait pas été construit où était celui qu'on nommait le Tronc, c'est une erreur; voici des témoins irrécusables qui prouvent qu'il occupe le même emplacement. On voit dans la première cour, à gauche en entrant, les restes de l'ancienne église de Saint-Florent, bâtie sous la protection de Thibaut le Tricheur. Ces restes consistent en deux pignons qui servent actuellement à des bâtiments modernes. Dans l'un de ces pignons, on voit la porte d'entrée, et, dans l'autre, un grand arc formé à la manière antique par deux rangs de voussoirs [1].

On voit aussi, près de ces pignons, quelques restes des murs de face de l'église, avec des portions d'arcs qui appartenaient aux vitraux. Ces restes se trouvent enclavés dans des murs modernes.

Tous ces vestiges, et quatre arcades du cloître, que l'on voit encore dans le mur du côté de l'orient, prouvent bien que le château actuel est placé où était celui du Tronc, puisqu'on sait que le successeur de Thibaut le Tricheur fit renfermer ce dernier et l'abbaye de Saint-Florent dans la même enceinte.

[1] On aperçoit, à quelque distance de la grande tour ruinée, le pignon de l'église de Saint-Florent, dans lequel est l'arc qui servait de séparation entre la nef et le chœur.

CHAPITRE X.

Les Andes ou Andegaves changent le nom de *Juliomagus* en celui d'*Andegavia*, Angers. — La ville d'Angers pillée et brûlée.

Depuis plus de quatre siècles, les Andes, comme tous les autres peuples des Gaules, avaient été subjugués, mais non soumis par les Romains. Les plus distingués d'entr'eux par le mérite, la naissance ou la fortune, étaient appelés à partager dans l'empire les emplois civils et militaires. Ils voyaient leur pays embelli des monuments des arts; ils assistaient aux fêtes, aux spectacles, aux jeux, que les vainqueurs prodiguaient pour s'attacher les vaincus. Néanmoins ceux-ci ne supportaient qu'avec peine cette domination étrangère, et tout le luxe dont ils étaient environnés, tous les plaisirs auxquels ils participaient, ne leur faisaient point oublier qu'il leur manquait

» . . . . . un bien
» Sans qui les autres ne sont rien. »

446. Ce fut sous le règne de Valentinien III, vers le milieu du cinquième siècle, que les Gaulois crurent voir renaître l'aurore de la liberté. L'empire commençait à crouler de toutes parts; on rougissait de porter le nom de Romain; les fonctionnaires publics fuyaient ou étaient chassés de leurs postes; tout ce qui appartenait à ce gouvernement tyrannique était abhorré, et tous les esprits étaient disposés au changement; les uns, à recevoir de nouveaux maîtres, les autres, et c'était le

plus grand nombre, à recouvrer leur liberté. Les Andes s'unirent aux Namnetes et aux Venetes, et firent partie de la confédération armorique; partout on se soulevait, partout on prenait les armes. La plupart des villes, placées sur la Loire, conservaient encore des garnisons romaines; mais ces troupes, voyant les Gaules envahies de tous côtés par les Saxons et les Francs, prirent le parti de se réunir soit à ces derniers, soit aux Armoricains, à une condition qui leur fut facilement accordée, celle de ne point être contraints à renoncer à leurs coutumes, ni à leur religion.

Ce fut vers cette époque de la chute de la puissance romaine que la plupart des villes des Gaules changèrent de nom, et prirent celui des peuples dont elles étaient le chef-lieu. Ainsi *Lutetia*, capitale des Parisii, prit le nom de Paris; *Augustoritum*, métropole des Pictaves, prit celui de Poitiers; *Cœsaromagus*, chef-lieu du Beauvaisis, celui de Beauvais; *Cœsarodunum*, capitale des Turones, celui de Tours. A cet exemple, le nom de *Juliomagus*, capitale de la cité des Andes ou Andegaves, fut remplacé par celui d'*Andegavia*, Angers, dont on a fait dans la suite les noms d'Anjou et d'Angevins.

Pendant que les Armoricains unis aux Angevins cherchaient à secouer le joug de l'empire romain, une foule de barbares, sortis de la Saxe, pénétraient dans les Gaules par la Loire, ravageaient tout sur les deux rives de ce fleuve, et levaient d'énormes contributions. Cette multitude, sous la conduite d'Odoacre son chef ou son roi, parvint bientôt à Angers, où il avait été appelé par Ægidius ou Gilles, chef des troupes romaines, pour l'aider à défendre l'Anjou contre les Francs

qui voulaient s'en emparer. Mais avant que le secours
464. fût arrivé, Ægidius était mort à Soissons, et le comte Paul, qu'il avait désigné pour commander à Angers pendant son absence, contraint de livrer aux Saxons la ville avec plusieurs îles de la Loire, avait lui-même pris le parti de se retirer dans l'une d'elles avec ce qui lui restait de troupes.

Il y avait peu de temps qu'Odoacre occupait Angers et son territoire, lorsqu'il apprit que Childéric Ier, roi des Francs, qui venait de remonter sur le trône, d'où sa mauvaise conduite l'avait fait chasser par ses sujets, s'avançait pour le combattre. Il donna aussitôt des ordres pour que la ville fût mise en état de défense, et marcha au-devant de son ennemi jusque vers Orléans, où il le rencontra. Childéric, dont les forces étaient bien supérieures à celles des Saxons, les força de se replier précipitamment sur Angers avec une perte considérable. Cet échec obligea Odoacre de faire embarquer promptement ce qui lui restait de troupes, et de s'enfuir en descendant la Loire vers les côtes de l'Océan.

Il était à peine sorti d'Angers que Childéric, mécontent de la conduite des Angevins, arriva dans leur ville. Son premier soin fut de chercher le comte Paul pour le faire mettre à mort; quelques auteurs disent même qu'il le tua de sa propre main. Ensuite il pilla et brûla une partie de la ville, s'empara des îles qu'avaient occupées les Saxons; enfin, maître de l'Anjou, il réunit à ses autres conquêtes cette province, qui depuis, si l'on en croit Grégoire de Tours, n'a jamais été démembrée du royaume de France[1].

[1] Grégoire de Tours, liv. II, chap. XIX.

Odoacre était déjà arrivé en Saxe lorsqu'il apprit la 479.
mort de Paul, son ami et même son parent, suivant nos chroniques. Résolu de la venger, il se hâta de revenir avec les forces qu'il put rassembler, et il paraît certain qu'il s'empara de nouveau de l'Anjou sans éprouver de résistance.

A cette époque, Childéric, qui faisait la guerre en Allemagne avec la plus grande partie de ses troupes, ne pouvait s'opposer aux entreprises des Saxons; aussi prit-il, dans cette circonstance, le parti le plus prudent; il fit la paix avec Odoacre, et en obtint même des secours assez considérables, que le nouveau tributaire conduisit lui-même contre l'ennemi.

Après avoir secondé Childéric en Allemagne, Odoacre passa en Italie pour faire la guerre aux Romains, 495.
et fut tué à Ravenne avec son fils unique.

Quelques auteurs ont élevé la question de savoir si Childéric, après s'être emparé de l'Anjou, poussa plus loin ses conquêtes; il me semble que le silence d'Aimoin et de l'auteur du livre qui a pour titre *Gesta Francorum*, peut être considéré comme une réponse négative, puisqu'ils ne parlent plus de ce prince après la prise d'Angers. Mais quelles sont ces îles cédées aux Saxons et dont les Francs s'emparèrent aussitôt après la prise d'Angers sur Odoacre, comme nous l'apprennent Grégoire de Tours et Frédegaire[1]? Je crois que ce sont les deux grandes îles ou langues de terre qui étaient alors entre la Loire et la Vienne, et entre la Vienne et le Thouet, sur lesquelles nous voyons aujourd'hui la petite ville des Ponts-de-Cé. Il est vraisemblable que

1 Fredeg., *Hist. Epitom.*, C. XII.

les Saxons avaient fortifié ces îles pour mettre leurs barques en sûreté, comme on sait que les Normands le firent dans la suite pour la même cause. On peut appuyer cette conjecture, 1° sur ce que Grégoire de Tours raconte cette expédition contre les îles immédiatement après la prise d'Angers; 2° sur ce que les historiens nous disent que les Saxons étaient alors fort puissants dans cette contrée. En adoptant cette opinion, on concilie le silence d'Aimoin et celui du *Gesta Francorum* sur Childéric, après la prise d'Angers, avec Grégoire de Tours et Frédegaire, qui donnent à ce prince la gloire d'une nouvelle victoire dans ces îles, car il y a apparence que les premiers auteurs que j'ai cités ne se sont tus que parce que la seconde expédition n'ajoutait aucune nouvelle conquête à celle d'Anjou.

Il se présente encore une troisième question: Clovis conserva-t-il la conquête faite par son père, de la ville d'Angers, ou bien la prit-il lorsqu'il marcha en Bretagne? Ce qui donne lieu de douter, quoique les chroniques d'Anjou assurent que Clovis s'empara immédiatement de cette province, c'est que ce monarque n'était point maître, du moins avant son baptême, des villes intermédiaires. Toute la troisième province lyonnaise paraît avoir eu d'autres souverains. Tours appartenait à Alaric avec ce qu'on appelait alors la Gaule aquitanique jusqu'aux Pyrénées. Le Maine reconnaissait pour roi, Regnomer, prince du sang de Mérovée[1]. Par où Clovis aurait-il donc pu communiquer avec l'Anjou? Nous avouons franchement que nous ne pouvons trouver aucune réponse satisfaisante à cette objection. Dans

[1] Grégoire de Tours, liv. II, chap. XLII.

ces siècles barbares, le flambeau de l'histoire, qui doit nous servir de guide, est à peine allumé; il ne jette encore qu'une lueur faible qui rend souvent notre marche incertaine et chancelante. D'un autre côté, si nous voulons suivre pas à pas nos anciens chroniqueurs, nous ne courons pas moins le risque de nous égarer, car ces auteurs, qui ne savent pas douter, affirment tout ce qu'ils racontent comme s'ils l'avaient vu et entendu, sans distinguer le vrai du vraisemblable, et la fable de l'histoire. Bourdigné, le plus ancien, et Hiret son continuateur, ne font pas difficulté de placer, parmi les comtes d'Anjou, les différents chefs barbares qui envahirent cette province et la ravagèrent tour à tour; suivant eux, Hengistus, Gayus, Odoacre, seraient nos premiers comtes. Mais l'exactitude historique nous fait un devoir de leur ôter ce titre qui ne doit appartenir qu'aux officiers légalement investis des pouvoirs administratifs, soit par les empereurs, soit par les rois francs. Ainsi, pour distinguer ces chefs de nos ancêtres, dont les uns furent amovibles et les autres héréditaires, nous donnerons aux premiers le titre de comte, gouverneur ou consul d'Angers, et aux seconds celui de comte d'Anjou, qualité qui dans la suite fut changée en celle de duc.

CHAPITRE XI.

Établissement du christianisme en Anjou. — Premiers évêques et premier concile d'Angers. — Églises de Saint-Maurille à Angers et à Chalonnes. — Le Marillais.

Il ne nous reste plus que des idées confuses de la re-

ligion des Celtes, parce que les druides n'écrivaient rien sur cette matière; ce n'est qu'à l'aide de faibles rayons qu'on trouve dans les livres des Grecs et des Romains, dans les traditions et dans les anciennes poésies scandinaves, que plusieurs savants ont entrepris de répandre quelque lumière sur cette partie intéressante de l'histoire de nos ancêtres. Les invasions des Romains dans les Gaules forcèrent sans doute beaucoup de druides à fuir leur patrie et à porter leur culte sur une terre étrangère : ils se réfugièrent dans les îles et les forêts du Nord. Le Danemarck, la Suède, la Norwège en reçurent un grand nombre, et c'est dans ces contrées que leur religion s'est conservée jusqu'au onzième siècle, époque à laquelle le christianisme acheva de la détruire [1]. Sans doute que dans cette longue période elle subit des changements considérables; mais ce qui paraît certain c'est que les Celtes n'adorèrent jamais qu'un seul Dieu. Cette croyance dans le Père universel et ses douze Génies ou Juges dut nécessairement préparer les esprits à recevoir celle de Jésus et ses douze Apôtres. Aussi les Andegaves devenus chrétiens conservèrent-ils toujours un monument emblématique de leur première foi, mais qui ne contrariait en rien la seconde : ce n'est que dans le dix-huitième siècle qu'il a été détruit [2].

Les Romains avaient bien introduit en Anjou, comme dans les autres pays de leur domination, leurs mœurs, leurs arts et leur religion, mais celle-ci, loin d'y avoir

1 Dès le commencement du neuvième siècle, Louis-le-Débonnaire avait fait passer en Suède l'évêque de Brême pour y prêcher la foi, mais les conversions qu'il fit n'eurent aucune suite.
(L'abbé de Vertot, *Révol. de Suède.*)

2 C'était un *cromlech.*

fait beaucoup de prosélytes, était à peine connue dans divers endroits de nos campagnes. Les persécutions et les révoltes, qui en sont la suite ordinaire, furent fréquentes. Opiniâtrement attachés au culte de leurs pères, les paysans angevins bravaient toutes les menaces, tous les dangers, pour nourrir, payer et cacher leurs druides. Ils assistaient en secret à leurs cérémonies religieuses, soit dans l'ombre des forêts, soit dans les grottes souterraines, et cela malgré les édits terribles que rendaient les empereurs pour anéantir ces superstitions sanguinaires. Moins éloigné du dogme principal des druides, un Dieu unique, le christianisme eut aussi beaucoup moins de peine à pénétrer dans le pays des Andes que dans les contrées où le polythéisme des Romains était plus généralement établi.

Ce fut vers le milieu du quatrième siècle que Défensor, envoyé par Lidorius, évêque de Tours, vint annoncer aux Andegaves la douce morale de l'Evangile, de ce code sacré qui a donné la liberté aux esclaves et fondé l'égalité des hommes devant Dieu, principe qui en se développant les fera peut-être aussi reconnaître égaux devant les lois. La haine qu'on portait aux Romains contribua beaucoup sans doute aux succès de notre premier évêque. Mais on sait quelles profondes racines jettent dans l'esprit des peuples toutes les religions dogmatiques; plus leurs mystères sont incompréhensibles et plus leurs sectateurs y adhèrent constamment. Aussi est-il vraisemblable que les conversions opérées par Défensor ne durent pas s'étendre au-delà des murs de la ville; car les habitants des campagnes, toujours ignorants et superstitieux, ne croyant fermement que ce qui est incroyable, conservèrent encore pendant bien

des années le culte druidique. En y renonçant enfin après quelques générations révolues, ils en gardèrent cependant plusieurs usages, tels que les processions ou réunions à certains chênes, à certaines fontaines; les cérémonies du Gui de l'an neuf, et les ceintures sacrées pour les femmes enceintes, usages qui se sont conservés jusqu'à nos jours dans quelques cantons de l'Anjou et contrées voisines. Mais ce qui est digne de remarque, c'est que nos premiers évêques, qui détruisirent avec tant de zèle tous les temples des Romains, respectèrent toujours ceux des druides.

A l'époque de la mission de Défensor, la ville d'Angers était bornée à ce qu'on nomme aujourd'hui la Cité; quelques maisons éparses autour de ses murs formaient une espèce de bourg ou de village, du côté où l'on voit actuellement les ruines de l'église Saint-Aubin. Défensor bâtit dans la Cité, près le capitole, une petite église sous l'invocation de la Vierge. Cette église, la première d'Angers, devait être sur une partie de l'emplacement qu'occupe celle de Saint-Maurice. Sans doute il y avait déjà quelques chrétiens dans l'Anjou, puisque la foi, qui, comme on sait, gagnait de proche en proche, avait eu, dès le temps de Dioclétien, ses martyrs dans le pays nantais. L'ordination de Défensor en est une preuve. En donnant un évêque à ces nouveaux chrétiens, on crut pouvoir former un diocèse particulier d'une partie de celui de Tours.

Il est assez probable que l'établissement du christianisme en Anjou ne fut point, comme dans tant d'autres provinces, scellé du sang des martyrs. Lorsque Défensor arriva à Angers, plus de trente ans s'étaient déjà écoulés depuis que le fameux édit de Constantin,

qui plaçait la croix sur le trône impérial, avait été publié dans les Gaules. Ainsi, les officiers de l'empereur, qui résidaient à Angers, et les principaux habitants de cette ville, loin d'être les persécuteurs de la foi, durent en être, au contraire, les protecteurs et en devenir les partisans publics, par cette raison, que presque toujours les gens en place et les grands sont ou paraissent être de la religion du prince. Ce qui semble prouver que, dès l'origine, le christianisme fut puissamment protégé en Anjou, c'est qu'il ne paraît pas qu'aucun de nos évêques et des hommes apostoliques qui partageaient leurs travaux, y ait souffert de la persécution publique des païens; nous n'y connaissons ni martyrs, ni confesseurs, suivant l'idée qu'on attachait à ce dernier nom. Le silence de l'histoire sur ce fait important est un témoignage presque certain de la liberté dont jouirent nos premiers apôtres dans l'exercice de leur mission.

Sulpice Sevère nous apprend que Défensor se trouva à l'élection de saint Martin de Tours, en 570; il fut du nombre de ceux qui jugeant de ce saint homme par sa chevelure mal peignée et son extérieur, trop négligé peut-être, formèrent quelque opposition à son élévation. Défensor était déjà vieux à cette époque; on croit qu'il mourut peu de temps après et qu'il fut enterré dans l'église de Saint-Maurille d'Angers, ce qui n'est pas vraisemblable, parce qu'elle ne devait pas encore être bâtie. Mais, ce qu'il y a de certain, c'est que le lieu où était cette église, ainsi que celles de Saint-Pierre et de Saint-Mainbœuf, démolies pendant la révolution, et dont l'emplacement se nomme aujourd'hui place du Ralliement, formait une partie du cimetière

des Angevins. Un nombre presque infini de tombeaux, d'urnes cinéraires, de médailles, qu'on y a trouvées depuis une cinquantaine d'années, en faisant les fondations de plusieurs bâtiments, appuient cette assertion. Il serait possible qu'une tradition eût conservé la mémoire du lieu où avaient été déposés le corps ou les cendres du premier évêque d'Angers dans ce cimetière, et que dans la suite on eût bâti sur la même place l'église de Saint-Maurille, qui porta d'abord le nom de Notre-Dame-hors-les-murs.

Défensor eut pour successeurs : *Auxilius, Apothemius, Fumerius, Prosper* et *Maurilius*. Les Angevins ont toujours conservé pour ce dernier une grande vénération. Maurille était né à Milan de parents riches et illustres ; jeune encore il quitta sa patrie, entraîné par le désir qu'il avait de voir et de connaître saint Martin, dont la réputation de sagesse et de savoir avait déjà passé les Alpes. Arrivé à Tours, et admis au rang des disciples du saint prélat, il se distingua bientôt par son zèle et son application à l'étude. Après avoir éprouvé pendant plusieurs années la vocation de Maurille, l'évêque de Tours lui donna l'ordre de la prêtrise et le garda près de lui pendant quelques années pour s'en faire aider dans son ministère.

Après la mort de saint Martin, Maurille vint en Anjou et s'établit à Chalonnes sur la rive gauche de la Loire, à quatre lieues au-dessous d'Angers. Il bâtit en cet endroit un monastère et fut le premier apôtre de la foi dans cette partie qui touche le canton presque impénétrable des Mauges, où, suivant la tradition, les druides avaient encore un collége dans un lieu solitaire qu'on nomme Belle-Fontaine.

Ils avaient aussi dans le même temps et dans le même canton un collége de druidesses, au confluent de l'Evre et de la Loire, dans un lieu qu'on a nommé depuis le Marillais. Ce fut là que saint Maurille, voulant détruire les restes des superstitions druidiques, établit la fête de Notre-Dame-de-l'Angevine. Mais pourquoi fixa-t-il la célébration de cette fête au 8 septembre? N'est-ce point parce qu'elle existait avant lui sous un autre nom, et qu'elle était l'objet d'un pèlerinage fameux, qui y réunissait le même jour une grande partie de la population des Andes, des Pictes et des Namnettes? Cette fête druidique, ou si l'on veut astronomique, était bien dès-lors celle de la nativité de la Vierge, constellation, c'est-à-dire du jour où elle sort héliaquement des rayons solaires; on peut présumer que cette fête fut nommée l'Angevine, parce que l'Anjou fut, pendant trois siècles, la seule contrée où l'on continua de la célébrer. Ce ne fut qu'à la fin du septième siècle, que le pape Sergius Ier l'établit dans toute la chrétienté.

Les Angevins, qui avaient su apprécier les vertus de Maurille, le nommèrent évêque après la mort de Prosper, et il fut sacré par Brice, successeur de saint Martin. Pendant son épiscopat, la ville de Tours, jusqu'alors soumise à la juridiction de celle de Rouen, fut élevée à la dignité de métropole, et il est bon d'observer que la Gaule celtique ne fut partagée en cinq provinces, au moins pour le civil, que par un décret de l'empereur Honorius. Maurille, qui gouverna son troupeau pendant trente ans, mourut vers l'an 437, âgé de près de quatre-vingt-dix ans. Ses vertus, sa douce piété, ses libéralités envers les pauvres, lui firent décerner le titre de saint. Le corps de saint Maurille fut déposé

dans une crypte qu'il avait fait construire sous le chœur de l'église de Notre-Dame-hors-les-murs, qui depuis prit le nom de notre prélat, et il y resta jusqu'au neuvième siècle, époque à laquelle Charles-le-Chauve le fit transporter de cette église dans celle de Saint-Maurice, où il a été exposé à la vénération des fidèles jusqu'à la Révolution. Si nous n'avons plus les reliques de cet évêque, il nous reste du moins un monument de sa piété, dont l'authenticité est moins sujette à contestation, et dont l'existence sera plus durable; c'est l'église du monastère qu'il fit bâtir dans la petite ville de Chalonnes, sous l'invocation de Notre-Dame. Quoique brûlée et rétablie plusieurs fois, cette belle église conserve encore plusieurs restes de son ancienne origine; les trois vitraux du pignon, et la porte latérale ornée de quatre colonnes, annoncent bien un édifice du cinquième siècle.

Saint Maurille eut pour successeur *Thalasius*, et non saint René (453), comme plusieurs auteurs l'ont écrit. Ce fut sous l'épiscopat de Thalaise qu'eut lieu le premier concile tenu en Anjou, et durant lequel il fut ordonné. Les pères de ce concile s'assemblérent à Angers. Léon, métropolitain de Bourges, y assista, et il eut la préséance sur celui de Tours. On y fit douze canons sur la discipline; le troisième défend aux hommes de se faire eunuques. Ce fut Léon, qui, avec l'archevêque de Tours et l'évêque du Mans, écrivit une lettre encyclique au clergé de la troisième Lyonnaise pour lui notifier le dessein où étaient les pères du concile de déposer les clercs qui dans leurs affaires s'adresseraient aux juges laïques préférablement aux juges ecclésiastiques.

On voit, par ce premier concile d'Angers, que déjà le clergé ne voulait plus reconnaître l'autorité des magistrats, même dans les affaires civiles, et dès-lors les intérêts de l'autel furent séparés de ceux du trône. Si quelqu'un nous demandait aujourd'hui quel bien ou quel mal a fait à la religion et à la nation ce premier corps de l'état, nous ne lui dirions pas : interrogez les historiens, consultez les philosophes, parce qu'il pourrait soupçonner les uns d'inexactitude, les autres de partialité ; mais nous lui dirions : lisez les conciles.

CHAPITRE XII.

Suite du précédent. — Abbaye de Saint-Aubin à Angers. — Les Bénédictins.

On sait qu'après la mort de Clovis, fils de Childéric, 511.
ses quatre fils se partagèrent ses états. Clodomir, qui
eut le royaume d'Orléans, dont l'Anjou faisait partie, 524.
fut tué en combattant contre les Bourguignons ; il laissa
trois fils en bas âge ; deux furent égorgés par Clotaire,
leur oncle ; le troisième, nommé Chlodoald, qui eut
le bonheur de s'échapper, se retira parmi des moines ;
on le connaît sous le nom de saint Cloud. Thierri s'em- 534.
para d'une partie des états de Clodomir, son frère, et
surtout de l'Anjou. A la mort de Thierri, cette province
passa à Théodebert, son fils, qui lui succéda dans le
royaume de Metz. Dans la suite, plusieurs provinces,
qui avaient appartenu à Clodomir, se détachèrent de
Théodebert, et se donnèrent à Childebert, son oncle,

roi de Paris. L'Anjou suivit cet exemple, du moins on le présume, puisque ce dernier monarque fit bâtir près d'Angers la célèbre abbaye de Saint-Aubin la même année où il ordonna qu'on détruisît à Paris et dans tout le royaume ce qui restait encore de temples, d'autels, de statues et d'autres marques du paganisme [1].

Une charte de Geoffroy-Grisegonelle, comte d'Anjou, nous apprend que cette abbaye fut d'abord dédiée sous le nom de saint Germain, évêque de Paris; ensuite on la nomma Saint-Etienne; puis, quelques années après, elle prit le nom de saint Aubin, évêque d'Angers, lorsque le corps de ce prélat y fut déposé. Le vaste emplacement des bâtiments et des jardins de l'abbaye de Saint-Aubin était autrefois occupé par un verger, dans lequel saint Hilaire, évêque de Poitiers, fit bâtir une petite chapelle qu'on nomma Notre-Dame-du-Verger, et ce fut sur le lieu qu'occupait cette chapelle que l'on plaça le chœur de l'église bâtie par ordre de Childebert.

L'abbaye de Saint-Aubin fut successivement occupée par des chanoines, ou plutôt par des ecclésiastiques ou clercs vivant en communauté, suivant l'usage presque général de ce temps-là, et depuis par des bénédictins qui y furent placés par Néfingue, évêque d'Angers, à la sollicitation de Geoffroy-Grisegonelle, comte d'Anjou.

L'église de Saint-Aubin était une des plus belles et des plus grandes de cette province; son plan avait la forme d'une croix latine; elle avait trois nefs couvertes de belles voûtes portées par des piliers ornés de

[1] Cet édit est à la tête des Capitulaires dans l'édition de Baluze, page 6.

colonnes. Au-devant et à quelque distance de l'endroit où était le portail, on voit encore une grande et haute tour carrée, terminée sur ses angles par quatre tourelles pyramidales. Cette tour, qui, comme les clochers de Saint-Maurice, s'aperçoit de huit à dix lieues, renfermait les quatre grosses cloches de l'abbaye. La couverture en charpente, qui la terminait en forme de pyramide surmontée d'une lanterne, a été démolie il y a quelques années. On doit regretter que l'église n'ait pas été conservée; ce beau monument, dont on voit encore quelques restes, était solidement construit en pierres de taille, bien voûté et bien éclairé; il aurait pu servir à placer, d'une manière très avantageuse, la bibliothèque publique d'Angers, l'une des plus considérables des départements. C'était dans celle de l'abbaye de Saint-Aubin qu'était gardée avec soin la chronique qui en portait le nom. Cet ouvrage de nos savants et laborieux bénédictins fut souvent compulsé, imprimé et cité par les historiens : je n'ai pu, malgré mes recherches, savoir ce que ce précieux manuscrit était devenu.

L'abbaye de Saint-Aubin possédait de grands revenus; les bénédictins qui l'occupaient en employèrent une partie, vers le commencement du dernier siècle, à faire rebâtir la presque totalité de leur monastère : ce sont ces bâtiments, parmi lesquels on voit encore quelques constructions primitives, qui forment aujourd'hui l'hôtel et les bureaux de la préfecture de Maine et Loire.

Si l'abbaye de Saint-Aubin était la plus opulente de celles que possédaient les bénédictins en Anjou, elle n'en était pas la plus ancienne; c'est à celle de Saint-

Maur-sur-Loire qu'appartient cet honneur. Les époques de leur établissement sont, à la vérité, très rapprochées, mais s'il est vrai que l'une d'elles fut réellement fondée par saint Maur, disciple de saint Benoît, s'il est vrai que la règle de ce pieux fondateur y fut dès-lors introduite et observée, comme on a tout lieu de le présumer, alors la primatie de cette abbaye ne peut plus être contestée. Cette question ayant été suffisamment approfondie dans les ouvrages des bénédictins, nous ne devons pas reproduire ici l'immense quantité de preuves et d'arguments que ces savants y ont accumulées. Nous nous contenterons de parler d'une charte de Clotaire l^er^, dont l'original était conservé, nous dit-on, dans le cartulaire de Saint-Maur, et dont nous avons trouvé la copie parmi les manuscrits de la Bibliothèque du Roi. Cette charte, qui n'a point été imprimée dans le recueil de D. Bouquet, aurait sans doute terminé toutes les discussions et tranché toutes les difficultés en prouvant invinciblement contre Baillet que le saint Maur qui vivait à Glanfeuil, sous le règne de Clotaire, était bien le même que le disciple de saint Benoît. Dans tous les cas, si nous pouvions garantir son authenticité, elle serait le plus ancien diplôme qui se rattache à l'histoire d'Anjou.

En retraçant les premiers âges du christianisme dans cette province, il n'est pas inutile de remarquer qu'elle a été choisie la première en France par ces pieux enfants de saint Benoît, qui descendirent du Mont-Cassin pour nous apporter les deux plus grands bienfaits que puisse recevoir un peuple barbare, l'agriculture et les lettres. C'est sans doute pour cette raison que les monastères des bénédictins y devinrent si nombreux, puis-

que, sans parler des prieurés, on y comptait six abbayes puissantes, occupées par cet ordre [1]. Mais il ne faut pas se borner à chercher leurs titres de gloire dans des siècles récents, car les travaux littéraires, à l'aide desquels les religieux de Saint-Benoît faisaient excuser leur opulence, utiles à la curiosité d'un petit nombre d'hommes, étaient stériles pour les peuples; semblables à ces marbres élevés dans le désert, auxquels le voyageur demande en vain une source ou un abri. Ce n'est pas non plus à ces siècles de ténèbres et d'anarchie, où régnait la féodalité, qu'il faudrait s'arrêter; car la barbarie pénétrait alors jusque dans les asiles des lettres; la violence et l'injustice venaient troubler la paix des cloîtres, et bientôt, l'ambition et le génie du mal agitant ceux qui avaient été leurs victimes, c'était des cloîtres eux-mêmes que sortaient la guerre, le vice et l'oppression, pour répandre autour d'eux la désolation et la misère. Nous remonterions plutôt à ces siècles de notre religion naissante, où la morale évangélique, encore pure et riche de sa primitive simplicité, exerçait sur les hommes un si heureux empire. Alors la foi était sincère sans être intolérante; les chrétiens remplissaient leurs devoirs sans inquiéter leurs frères; on pouvait être rigoureux pour soi, sans devenir exigeant pour les autres; le scrupule n'était point une tyrannie, et l'on ne s'était pas encore avisé d'armer le dogme pour le rendre victorieux, ni de changer en une torche incendiaire le flambeau qui devait éclairer le genre humain. Le zèle apostolique n'a-

[1] Saint-Maur, Saint-Florent, Bourgueil, Saint-Aubin, Saint-Serge et Saint-Nicolas.

vait pas besoin d'âpreté pour paraître fervent; son objet était assez touchant pour le rendre respectable : c'était le bonheur des hommes. Les peuples accouraient de toutes parts vers les sages, qui leur apportaient une loi si douce et si attrayante, un code de charité, de paix et de concorde. Les pasteurs les dirigeaient à l'aide de la persuasion, et n'usaient de cette puissante influence que pour adoucir les mœurs, éclairer les esprits et dompter la barbarie.

C'est ainsi que les bénédictins, héritant de la mission des premiers apôtres des Gaules, faisaient pénétrer le christianisme en Anjou, en attirant les uns à la foi, en fortifiant les autres, et en épurant le dogme et les pratiques religieuses, que l'ignorance et le paganisme ne cessaient d'envahir et de défigurer. Ici se présente naturellement une remarque que nous ne devons pas laisser échapper.

L'Anjou a été occupé par l'un des plus nombreux colléges de druides de la Gaule, comme nous avons essayé de le prouver par leurs monuments; le culte druidique fait place au christianisme, et cette religion naissante semble avoir encore choisi l'Anjou pour établir la demeure des plus savants de ses ministres. Qui peut expliquer ce singulier rapprochement? Quel motif attira sur les rives de la Loire et de la Maine, dans un temps les prêtres législateurs des antiques Celtes, et dans un autre les cénobites qui civilisèrent les premiers chrétiens? Etait-ce qu'on eût reconnu quelque puissance dans les idées religieuses sur les esprits des Angevins; et qu'on eût trouvé ceux-ci propres à recruter le corps des hommes qui se consacraient au service des autels? Ou bien n'était-ce pas plutôt le climat et la

situation de notre beau pays, nos riants coteaux, nos vallons fertiles, nos forêts éparses, et jusqu'à nos solitudes peuplées d'une multitude de blocs de grès et de granit, qui, par leurs formes bizarres, leurs masses énormes, présentent l'aspect d'une immense ruine? N'était-ce pas enfin cette variété de sites, ce grand nombre de rivières et de ruisseaux, qui, séduisant les hommes voués à la retraite et à la méditation, les invitaient à fixer leur demeure dans les lieux où la nature tempérait leurs austérités par la richesse et l'abondance de ses bienfaits?

Quelle que soit la cause de cette prédilection, c'est à elle que l'Anjou est redevable du goût pour les lettres qui s'y conserva dans un temps où elles étaient presque entièrement abandonnées dans la plupart des autres provinces.

CHAPITRE XIII.

La ville de Mur. — L'ancien pont Fouchard. — L'église de Nantilly.

Saumur existait peut-être à l'époque où César était dans les Gaules, mais on ne peut l'affirmer; on n'en trouve aucune trace dans l'histoire avant le quatrième siècle. L'auteur de la vie de saint Florent en parle en plusieurs endroits de son livre, et le savant Ménage dit qu'Herben, abbé de Marmoutier, puis archevêque de Tours, en fait aussi mention dans l'extrait qu'il a donné de la vie de saint Martin. Il rapporte un miracle fait

par ce saint évêque, en la personne d'une femme qui était de Saumur [1], ville qu'on appelait alors *Murus*, Mur, parce que toutes ses maisons, telles qu'on en voit encore beaucoup au-dessus du faubourg de Fenet, étaient pratiquées dans un rocher escarpé qui avait l'air d'un mur.

Il faut avouer que les ouvrages que nous venons de citer, ne forment pas une autorité bien respectable: cependant, si l'on considère que leurs auteurs n'avaient aucun intérêt à supposer l'existence de Saumur au quatrième siècle, et qu'ils en avaient beaucoup à ne pas altérer la vérité sur un pareil événement, ce qui aurait pu faire douter des miracles dont ils avaient à parler, on conviendra que leur témoignage peut être admis.

Mais à qui doit-on attribuer la fondation de cette ville? A quelle époque doit-on la fixer? Je crois qu'il serait bien difficile de répondre d'une manière satisfaisante à ces questions. Autrefois les historiens de nos villes, en feuilletant les livres de Moïse, d'Homère et de Virgile, croyaient toujours trouver les origines qu'ils cherchaient. C'est ainsi que les anciennes chroniques de cette province font descendre les Angevins d'Ajax, lequel, suivant leurs auteurs, vint, après le siége de

[1] *Hist. de Sablé*, p. 235 et 236.

M. de Walckenaër, dans sa dissertation ci-dessus mentionnée, applique le nom de ville *Murus*, conservé par la légende de Saint-Florent, au lieu nommé encore aujourd'hui *Mûrs*, sur la rive gauche de la Loire, non loin d'Angers, et où se trouvent des vestiges d'antiquité précédemment décrits. Malgré des raisons assez plausibles en faveur de cette opinion, l'auteur de cette histoire a persévéré dans la sienne, qui avait été celle des savants Adrien Valois et Ménage, et qui ne manque pas non plus de bons arguments. F. B.

Troie, bâtir Angers. D'autres villes qui nous avoisinent n'ont pas des origines moins illustres; Loudun se nomme *Juliodunum,* forteresse de Jules, et Chinon fait remonter la sienne jusqu'à celle du monde, en prenant le nom de *Caïno,* ville bâtie par Caïn.

Nous n'ouvrirons point ces livres, pour forger à la capitale du haut Anjou une antique et noble origine. La beauté de sa situation, la salubrité de l'air qu'on y respire, la fertilité de son terroir, le fleuve et les rivières qui l'environnent, les nombreux monuments celtiques qui sont à ses portes; tout, en un mot, doit faire présumer qu'elle fut, longtemps avant l'arrivée des Romains, un chef-lieu d'habitation pour les Gaulois

L'emplacement qu'occupe Saumur faisait autrefois partie de l'Aquitaine, dont les limites, anciennement fixées à la Garonne, furent reculées, par Auguste, jusqu'à la Loire. Cette portion de la Gaule resta au pouvoir des Romains, depuis la conquête qu'ils en firent jusqu'à l'an 419; elle passa ensuite sous la domination des Visigoths, qui en furent chassés par Clovis l'an 507; 507.
depuis elle resta à ses successeurs jusqu'à l'an 665. C'est, je crois, entre ces deux époques qu'il faut placer la construction de l'ancien pont Fouchard. Ce pont, bâti sur la petite rivière du Thouet, était absolument nécessaire pour établir la communication entre les villes de Doué et de Mur, qui appartenaient au même souverain. Il existait encore en entier sur la fin du dix-huitième siècle; il n'en reste plus qu'une arche et six piles près du faubourg auquel il a donné son nom; deux sont renversées depuis quelques années. L'emplacement qu'il occupait se trouve coupé obliquement par la culée méridionale du nouveau pont, et l'on suit

encore sa direction vers l'église de Nantilly, par quelques restes de piles qui paraissent à la surface de la terre, et par une chaussée qui traverse la prairie. Cette chaussée, qui faisait partie de l'ancien pont, a environ deux mètres d'élévation, six de largeur, et trois cents de longueur; elle est percée de six arches de différentes dimensions, qui servent à l'écoulement des eaux du Thouet dans les grandes crues.

A l'extrémité orientale de ce vieux pont, on voit, en face, le frontispice de l'église de Nantilly. Sa nef mérite de fixer l'attention, comme étant le plus ancien monument d'architecture de cette ville : on ignore l'époque de sa construction, mais je crois qu'on peut le considérer comme appartenant au cinquième ou au sixième siècle. Cette église a dû être bâtie à peu près dans le même temps que le premier pont Fouchard, qui, par la manière dont il était placé, semblait avoir été construit exprès pour elle. Son architecture est presque dans le style antique; les deux murs latéraux sont ornés de colonnes engagées, portant sur leurs chapiteaux des arcs doubleaux qui suivent le contour de la voûte de la nef, laquelle est en berceau. La partie supérieure des vitraux est composée d'un double rang de voussoirs en liaisons; l'extrados du premier est dentelé, et reçoit les pointes de l'intrados du second.

Il ne reste à l'extérieur que deux façades : une latérale, du côté du nord, percée de six vitraux d'une belle proportion, et, du côté de l'occident, le frontispice où est la porte principale. Cette porte est décorée de deux colonnes, dont les chapiteaux, ainsi que ceux des colonnes de l'intérieur, sont composés de figures d'animaux bizarres qui doivent leur existence plutôt à

l'imagination du sculpteur qu'à l'imitation de la nature. Plusieurs personnes ont cru que ces chapiteaux indiquaient que cette église avait été, dans l'origine, un temple consacré à quelque divinité du paganisme : mais ces sortes d'ornements ne prouvent rien en faveur de cette opinion, puisqu'on voit aussi sur un de ces chapiteaux un prêtre chrétien revêtu de la chasuble et du manipule.

Le côté droit du frontispice est construit et décoré d'une manière qui annonce son ancienneté. Les pierres sont de figure carrée et posées sur l'angle, de sorte que les joints, au lieu de former des lignes, les unes horizontales, les autres verticales, comme dans les constructions ordinaires, forment des lignes obliques, structures qu'on appelle *maillées,* et que les Romains nommaient *reticulatum.* Cette manière de bâtir n'est plus en usage depuis longtemps ; on ne la retrouve que dans les anciens édifices. Au-dessus de ces *réticules* sont huit petites colonnes qui portent des arcs et forment trois espèces de niches vides : cette partie du monument est chargée de sculptures de mauvais goût, et ne répond pas à la belle simplicité de l'architecture intérieure de la nef. Par la manière dont sont terminés les contreforts du côté gauche de cette façade, on voit que la partie supérieure est moderne, et qu'elle a été érigée en même temps que le clocher. Le chœur et les deux bras de la croisée sont des ouvrages du douzième ou treizième siècle, qui n'offrent rien d'intéressant.

Cette église est l'une des plus anciennes de la contrée, et la première dans laquelle les habitants de la ville de Mur professèrent le culte catholique ; c'est pourquoi on l'appelait autrefois l'église matrice, comme étant

la mère de toutes celles qui l'environnaient. Cependant sa juridiction ne s'étendait pas au-delà de la Vienne; le quartier des ponts et le faubourg de la Croix-Verte dépendaient de la paroisse d'Avoine dans le Verron, dont l'église fut bâtie en 461 par saint Perpète, évêque de Tours [1].

584. Pour suivre l'ordre chronologique des événements, nous ne quitterons pas le sixième siècle sans observer que la première inondation de Saumur, dont nous ayons connaissance, est celle qui eut lieu l'an 584, sous le règne de Childebert. La pluie avait tombé par torrents pendant douze jours et douze nuits; la Loire et toutes les rivières qu'elle reçoit grossirent tellement qu'elles surpassèrent toutes les crues dont on avait conservé la mémoire; la plupart des habitations, sur les rives du Thouet, de la Vienne et de la Loire, furent détruites, les récoltes submergées : des hommes même et un grand nombre de bestiaux périrent dans cette calamité.

CHAPITRE XIV.

Licinius, comte ou gouverneur d'Angers. — Il se retire dans un monastère. — Théodulphe et Beppolène lui succèdent. — Il est élu évêque d'Angers. — Église de Saint-Jean-Baptiste nommée depuis Saint-Julien.

On ne sait point où naquit Licinius, que nous nommons aujourd'hui saint Lezin; on sait seulement qu'il

[1] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. V.

vint au monde vers l'an 540, et qu'il était parent ou allié des rois francs. La nature l'avait généreusement pourvu de ses dons les plus précieux; on ne pouvait être mieux fait, ni porter une figure plus noble, plus expressive; on ne pouvait avoir un air plus doux, plus modeste. Il n'était pas moins bien partagé du côté de l'esprit; dès sa plus tendre enfance on aperçut en lui le désir de s'instruire dans les lettres; les meilleurs maîtres du temps furent chargés de cultiver ces heureuses dispositions, et ses progrès répondirent à leurs soins.

Ses études étant finies, Garnier, son père, maire du palais, l'appela à la cour, où il tenait un des premiers rangs par sa naissance et par sa charge. Il le présenta au roi Clotaire Ier, qui le reçut d'une manière très distinguée, non-seulement parce qu'il était son parent, mais parce que Garnier lui avait rendu de très grands services et jouissait alors de toute sa faveur.

Licinius avait environ vingt ans lorsqu'il vint à la cour. L'office de connétable ou comte des étables, représenté actuellement par celui de grand écuyer, étant venu à vaquer, le roi le lui donna peu de temps avant de mourir. Le nouveau connétable fut également considéré des rois successeurs de Clotaire. Il servit dans les armées avec beaucoup de distinction; on n'admirait pas moins sa valeur et sa prudence que son bonheur à la guerre. De retour au palais du roi ou dans les camps, il n'avait plus de mémoire que pour raconter les belles actions qu'il avait remarquées; tous les détails, toutes les circonstances, qui pouvaient les faire valoir et mériter à leurs auteurs de justes récompenses, étaient rapportés avec tant d'exactitude qu'il semblait n'avoir rien oublié que ce qu'il avait fait lui-même.

Licinius n'avait embrassé la profession des armes que pour obéir à son père; on remarquait dans ses discours, dans toute sa conduite, qu'il n'avait en vue que Dieu et la religion, et que c'était Dieu seul qu'il croyait servir en servant la patrie et le roi. Il resta plusieurs années à la cour, employé dans les plus importantes affaires de l'état, et jamais il ne cessa de se montrer obligeant, doux et affable à tout le monde. Toujours prêt à servir ses amis de sa bourse et de son crédit, toujours disposé à secourir les pauvres et les opprimés, il inspirait l'amour de la vertu à tous ceux qui l'approchaient.

Nous pourrions, en suivant la légende, rapporter ici une plus longue énumération de ses vertus, et parler des jeûnes, des mortifications dont il jugeait devoir les sanctifier; il suffira pour sa gloire de dire qu'il ne fut point ébloui par l'éclat de la fortune, ni séduit par la faveur et les succès, ni corrompu par les flatteurs, et que, placé au sein des grandeurs, il sut les mépriser et chercher en lui-même la paix et la liberté de l'âme.

Ce fut dans ce temps-là même, lorsqu'il s'occupait des moyens de se retirer du monde, que Chilpéric, roi de Soissons, fils et l'un des successeurs de Clotaire, voulant récompenser ses services, lui donna avec la qualité de comte le gouvernement de la ville d'Angers, une des plus considérables de son royaume. Ne pouvant refuser cette double faveur, il l'accepta comme un moyen que lui offrait la Providence pour quitter la cour. Il se rendit de suite à Angers, où l'usage qu'il fit de son autorité, c'est-à-dire de la distribution de la justice, lui gagna bientôt tous les cœurs.

Licinius étant le plus ancien comte que nous ayons

trouvé et le premier dont nous fassions mention, il n'est pas inutile de donner quelques explications sur ce titre qui se reproduira souvent dans la suite de cet ouvrage, et qui figure presque sans interruption dans nos annales.

On sait que l'origine des comtes remonte à l'administration romaine. Ceux qui aiment à reculer les institutions le plus loin qu'il leur est possible, croient devoir attribuer à Auguste la création des comtes, parce que sur la fin de ses jours il avait choisi plusieurs sénateurs pour partager avec lui les soins du gouvernement, et qu'il les appelait ses *comites,* c'est-à-dire ses compagnons, ses conseillers. Ce fait ne peut qu'indiquer l'origine de la dénomination; mais si l'on veut fixer ici l'époque de l'institution politique, il suffit de s'arrêter à Constantin. Ce fut en effet sous son règne que le titre de *Comes* qui désignait, vers le milieu du troisième siècle, quelques personnes constituées en dignité, devint plus commun et fut donné aux principaux officiers de l'empire. Les barbares l'adoptèrent, et les Francs, qui suivirent en partie, dans le commencement de leur invasion, les errements de l'administration romaine, conservèrent l'institution des comtes et leurs attributions. Tels furent les comtes sous la première race et le commencement de la seconde, des magistrats chargés de rendre la justice et de faire exécuter les lois au nom du prince. Ils eurent par la suite une toute autre importance, et nous les verrons bientôt devenir souverains. Mais alors ils ne pouvaient rien entreprendre de considérable sans consulter l'évêque, avec lequel ils devaient concourir à protéger les hommes libres ou sujets du roi; ils l'accompagnaient dans ses visites, afin

de lui prêter main-forte au besoin, et de contraindre ceux que l'excommunication n'avait pu réduire à plier devant l'Eglise. Telles sont à leur égard les dispositions de plusieurs capitulaires, et dans les ordonnances ou lois *visigothiques* il est dit que les comtes sont préposés au gouvernement des villes, comme les ducs le sont au gouvernement des provinces; ce qui a fait comparer, par quelques auteurs, les comtes aux évêques et les ducs aux archevêques.

Licinius remplissait, à la satisfaction générale, ces importantes fonctions, lorsqu'il apprit la mort de son père dont il était l'unique héritier. Ses parents crurent devoir profiter de la faveur qu'il venait de recevoir du roi pour lui représenter que, tenant un rang aussi considérable dans l'Etat et possédant de si grands biens, tant de son patrimoine que de la libéralité du prince, il devait penser à laisser des héritiers de son nom, pour soutenir et perpétuer la gloire de sa maison. Le désir qu'il avait toujours eu de vivre dans le célibat et même de quitter le monde lui avait déjà fait éluder plusieurs fois de semblables propositions. Cependant, pressé de plus en plus par sa famille et même par un ordre du roi, ne pouvant plus résister à tant d'instances, il consentit enfin à épouser une personne d'une naissance
580. égale à la sienne. Mais au temps fixé pour l'accomplissement de ce mariage, la jeune fiancée se trouva frappée de la lèpre, maladie qui n'est plus aujourd'hui connue que de nom, et qui dans ce temps-là excluait de la société quiconque avait le malheur d'en être atteint. Dégagé de sa promesse par cet incident, Licinius prend sur-le-champ le parti d'exécuter sa première résolution. Il se dépouille de l'habit militaire, envoie à la

cour la démission de ses emplois, et va se renfermer dans un monastère, où bientôt après il reçoit les ordres sacrés.

Le jeune Clotaire régnait alors sous la tutelle de Gontran. Celui-ci, pour s'assurer la possession de l'Anjou, y envoya un de ses officiers nommé Théodulphe. Les Angevins, qui étaient attachés au jeune Clotaire, ne se soumirent à ce nouveau gouverneur qu'avec la plus grande répugnance, malgré toutes les protestations de Gontran, qui ne prétendait s'emparer de cette province que pour la conserver à son pupille; mais on ne s'y méprenait pas, on savait qu'il la prenait pour son propre compte.

Théodulphe ne resta pas longtemps en Anjou; Beppolène lui succéda dans ce gouvernement (584), et ce nouveau tyran exerça les plus grandes violences sur les Angevins. Après les avoir pillés et tourmentés de toutes les manières, il passa à Rennes, dont les habitants, instruits des cruautés qu'il avait exercées en Anjou, refusèrent ouvertement de reconnaître son autorité. Ils prirent les armes, et, dans une rencontre, ils parvinrent même à massacrer son fils, ainsi que ses partisans les plus zélés. Cependant Angers resta fidèle au parti de Gontran, parce que celui de Frédégonde n'eut pas soin de s'y ménager beaucoup de popularité. Grégoire de Tours rapporte que le chancelier de cette méchante reine, ayant des prétentions sur les vignes d'une dame nommée Domnule, qui étaient situées en Anjou, envoya ses gens lui défendre d'en faire la récolte. Cette démarche fut sans effet, et Domnule conduisit elle-même ses vendangeurs, en disant que personne n'avait le droit de la troubler dans la jouissance de son

héritage. Le chancelier, sans doute peu familier avec les voies légales, crut plus expéditif de fondre à main armée sur les vendangeurs, de piller la maison et de s'emparer de la récolte. Gontran profita de cette occasion pour s'attacher les Angevins; il fit punir les coupables suivant la rigueur des lois contre les meurtriers, et réparer tous les dommages occasionnés par cette voie de fait. Quelques années après, Beppolène fut tué dans une bataille qu'il perdit contre les Bretons [1].

Licinius ne tarda point à montrer dans le nouvel état qu'il avait embrassé toutes les vertus qui lui avaient mérité dans le monde les hommages et les respects du peuple. On en donne une raison bien simple, c'est qu'il n'avait jamais en vue pour lui-même qu'un bonheur futur, et qu'il s'occupait presque toujours du bonheur présent de tous ceux qui vivaient avec lui. Aussi il avait à peine passé deux ou trois ans dans sa retraite, que le siége épiscopal d'Angers étant venu à vaquer par la mort d'Audouin, les Angevins saisirent avec empressement cette occasion de lui donner un témoignage public de leur reconnaissance et de leur vénération. Ils le demandent pour pasteur; le clergé joint ses vœux aux acclamations des habitants de la ville et de la campagne; on le proclame évêque (586). Mais tandis que tout l'Anjou, d'une commune voix, veut l'élever à l'épiscopat, lui seul s'y oppose, en alléguant qu'il n'a pas quitté les dignités séculières pour prendre celles de l'église. Sa résistance fut longue, mais inutile, contre la volonté d'un peuple dont il était adoré.

Lorsqu'enfin le nouveau prélat fut sacré, il se livra

1 D. Housseau, *Man. de la Bibliothèque du roi.*

tout entier à la conduite du troupeau qui s'était confié à ses soins. On le vit employer sa fortune au plus noble usage possible pour les grands de la terre : faire travailler, nourrir et vêtir les malheureux, racheter des pères de famille prisonniers de guerre, qui n'avaient pas de quoi payer leur rançon. Le palais épiscopal d'Angers semblait changé en un vaste hospice où tous les infortunés étaient bien venus et reçus selon leur rang et leur état. Souvent il les servait lui-même, et quelquefois on le voyait laver les pieds des pauvres voyageurs malades qui arrivaient épuisés de fatigue. Dans les visites de son diocèse, il faisait toujours succéder l'aumône à la prédication, persuadé qu'il était que les œuvres donnent toujours un plus grand poids aux paroles, et que l'éloquence la plus vive, la plus persuasive, perd beaucoup de sa force si elle n'est pas soutenue par de bons exemples. Enfin il considérait la religion comme un des plus puissants moyens d'améliorer le sort de l'espèce humaine, et tout, dans sa conduite et dans ses discours, annonçait le désir de propager cette opinion.

Il y avait quatorze ans que le bon Licinius était évêque d'Angers, lorsqu'il fit construire une belle abbaye à quatre-vingts ou cent toises hors les murs, à l'est de la ville ; il la dédia à saint Jean-Baptiste, et y plaça des religieux qu'il dota richement. On croit que c'est à notre prélat que le pape Grégoire-le-Grand recommanda les moines qu'il envoya en Angleterre au secours de l'apôtre Augustin [1].

La réputation de sainteté que Licinius s'était acquise 601.

[1] S. Grég., pape, Liv. II, Ep. 58.

par tant de bonnes œuvres attirait journellement auprès de lui un grand nombre de malades, d'aveugles et d'estropiés, pleins de foi, qui venaient lui demander leur guérison, et qui croyaient fermement pouvoir l'obtenir par son intercession. Son humilité souffrait de tant d'éclat; pour s'y soustraire, il prit le parti de se retirer en secret dans l'abbaye qu'il venait de bâtir. Mais sa retraite fut bientôt découverte par cette multitude qui demandait des miracles. Le chagrin qu'il en eut le décida enfin à quitter son diocèse, et à se retirer dans un désert. Pour exécuter cette dernière résolution, il lui fallait le consentement des évêques qui l'avaient ordonné, du roi et du peuple qui l'avaient choisi; mais il ne l'eut de personne. Il se vit donc obligé de céder encore à la persévérance et aux vœux des Angevins, et de continuer à les gouverner jusqu'à sa mort, qui arriva, à la suite d'une longue maladie, le 1er novembre; il était âgé de soixante-cinq ans [1].

605. Il fut enterré dans l'église de l'abbaye de Saint-Jean-Baptiste, où, suivant l'usage de ces temps-là, il se fit un grand nombre de miracles sur son tombeau. Comme cela se pratiquait alors, il fut inhumé avec ses habits épiscopaux; on l'exhuma trente-cinq ans après sa mort, et l'on prétend qu'aucun de ses vêtements n'était encore altéré : on les a toujours conservés depuis, pour les exposer à la vénération des fidèles, le jour de sa fête, dans la même église; cet usage s'est maintenu jusqu'à la Révolution.

Dans la suite, les moines de l'abbaye de Saint-Jean-Baptiste furent remplacés par une collégiale composée

[1] Baillet, tome II, p. 220.

d'un doyen et de dix chanoines avec plusieurs chapelains et officiers. Alors l'église changea de nom, et fut dédiée à saint Julien, premier évêque du Mans : on aurait sans doute beaucoup mieux fait de lui donner le nom de son bienfaisant fondateur.

Les Angevins prirent Licinius pour patron de leur université, et ils l'honorent, ainsi que l'Eglise, sous le nom de saint Lezin.

L'église Saint-Julien n'a rien de remarquable sous le rapport de l'art. On y voyait encore en 1790 un tableau de la Vierge avec une inscription portant qu'il avait été copié d'après celui qui est à Rome, dans l'église de Notre-Dame-du-Peuple, et que le vulgaire dit avoir été peint par saint Luc, évangéliste.

Cette église ne sert plus au culte, mais elle doit être considérée comme un des principaux monuments historiques de l'Anjou, puisqu'elle est l'ouvrage de l'un de ces hommes rares dans tous les pays et dans tous les siècles, qui, nés au milieu des grandeurs et de l'opulence, se dépouillent de tout pour se dévouer sans réserve au bonheur de leurs semblables. Si les chrétiens n'avaient eu que de pareils prélats, il n'y aurait plus, depuis longtemps, qu'une seule religion sur la terre.

CHAPITRE XV.

Saint Mainbœuf, évêque d'Angers. — Église de Saint-Saturnin, nommée depuis Saint-Mainbœuf. — Carreaux incrustés.

Magnobodus ou Mainbœuf naquit à Angers, vers l'an 574, d'une famille qui tenait un des premiers

rangs dans cette ville. Il fut un des disciples de saint Lezin, qui, après s'être assuré de sa vocation pour l'état ecclésiastique, l'éleva à l'ordre de la prêtrise. Le prélat l'envoya à Rome, du temps du pape saint Grégoire, pour chercher des reliques dont il voulait enrichir l'église de Saint-Jean-Baptiste qu'il faisait bâtir sous les murs d'Angers. Au retour de ce long voyage, Lezin le fit abbé, et lui donna l'administration du monastère de Chalonnes; ce monastère, fondé par saint Maurille, se nommait *Monasterium Calonetense*; il n'en existe plus, depuis longtemps, que l'église qui est sous l'invocation de Notre-Dame.

Le zèle et la capacité avec lesquels Mainbœuf s'acquitta de ses emplois, le firent si avantageusement connaître du clergé et du peuple, que lorsque Lezin
605. mourut, on voulut l'élire à sa place. Il s'en défendit avec beaucoup de persévérance, et fit, par ses soins et ceux de ses amis, tomber le choix sur un autre prêtre du diocèse, nommé Cardulphe. Cependant, ce nouvel évêque étant mort l'année suivante, Mainbœuf, malgré son humilité et son adresse à détourner de sa présence l'attention de ses concitoyens, ne put
606. échapper cette fois à leurs pressantes instances : il fut obligé, presque malgré lui, de se charger du pénible soin de les conduire dans la voie du salut. Au risque de nous répéter, nous avons rapporté ces divers combats de modestie et de désintéressement dont les exemples étaient fréquents aux temps de la primitive Eglise, parce que nous n'aurons plus occasion d'en citer de semblables.

Suivant fidèlement les traces de Lezin son maître, Mainbœuf s'occupa sans cesse de l'instruction du peuple

et de la réforme des mœurs encore barbares. Il bâtit des hospices, les dota de ses biens; enfin il répandit par tout son diocèse la parole divine et d'abondantes aumônes : moyen infaillible de faire aimer la religion et ceux qui par état doivent la propager.

Mainbœuf assista au concile de Rheims, pour régler avec les évêques divers points de discipline. Il était 625.
lettré; plusieurs auteurs lui attribuent la *Vie de saint Maurille*, l'un des plus distingués de nos évêques.

L'église de Saint-Aubin bâtie dans le siècle précédent, celle de Saint-Jean-Baptiste que venait de faire construire saint Lezin, à peu de distance de la première, et les maisons qui avaient été successivement bâties auprès de ces églises et de celle de Saint-Maurille, pour recevoir les fidèles qui venaient de fort loin visiter les tombeaux de ces évêques, formaient déjà à l'orient de la ville d'Angers un faubourg assez considérable. Mainbœuf contribua encore à son accroissement et à son embellissement, en faisant bâtir un monastère dans ce même faubourg, après en avoir obtenu la permission du roi Dagobert, auprès duquel il se rendit à Paris à l'effet de la solliciter. Il dédia ce monastère à saint Saturnin, martyr, évêque de Toulouse, et dota de ses biens les moines qu'il y plaça.

Quelques auteurs angevins prétendent qu'il bâtit également l'église de Saint-Etienne, qu'on nomma depuis Sainte-Croix, en mémoire de plusieurs miracles opérés par saint Lezin dans cet endroit, tels que des guérisons d'aveugles, de boiteux et d'autres malades. Quoi qu'il en soit, notre prélat, après avoir gouverné son diocèse pendant quarante-huit ans, mourut le 16 octobre, et fut enterré dans l'église de Saint-Saturnin, 654.

qui dans la suite prit le nom de Saint-Mainbœuf, lorsqu'elle fut érigée en collégiale.

L'église de Saint-Mainbœuf n'était pas la plus grande, mais elle était sans contredit la plus belle d'Angers, et même de l'Anjou. Son portail surtout, formé, ainsi que les voûtes et les vitraux de cette église, par des arcs à plein-cintre, était d'un style qui tenait plus de l'antique que du siècle où il fut élevé. Cette église pouvait être considérée, sous le rapport de l'art, comme le point intermédiaire entre l'architecture du temps de Constantin et celle qu'on nomme improprement gothique. Elle a été démolie en 1795, mais il en reste encore un pan de mur avec une colonne, qui se trouvent engagés dans une construction moderne, sur la place du Ralliement. On voyait dans cette église, comme dans plusieurs autres de l'Anjou, des carreaux de terre rouge incrustés de terre blanche, ce qui prouvait que dans l'origine elle avait été pavée avec cette sorte de mosaïque. L'église de Saint-Remy-la-Varenne renferme encore beaucoup de ces carreaux, mais comme ils sont placés çà et là parmi des carreaux modernes, ils ne forment qu'une bigarrure désagréable. Il serait à souhaiter qu'ils fussent tous réunis dans un seul endroit de l'église, et posés comme l'exige le dessin qui est selon le goût antique. Ce reste de mosaïque angevine pourrait servir de modèle et engager nos artistes à introduire dans l'architecture civile cette décoration peu dispendieuse; cela serait d'autant plus facile que notre département possède en abondance toutes les matières nécessaires à ce genre d'industrie.

CHAPITRE XVI.

Église de Notre-Dame à Cunault. — Églises de Saint-Denis a Doué, à Cisay, à Aubigné. — Palais des rois d'Aquitaine. — Amphithéâtre ou les Arènes à Doué.

De tous les monuments anciens ou modernes que l'on voit dans l'arrondissement de Saumur, il n'en est point qui mérite davantage de fixer l'attention des amateurs des beaux-arts que l'église de Notre-Dame de Cunault, rebâtie au onzième siècle. Elle est composée de trois nefs, une grande entre deux petites; mais la combinaison du plan général de l'édifice fait qu'étant vu de la porte principale, il paraît à l'intérieur beaucoup plus grand qu'il n'est réellement. On arrivait autrefois à cette porte après avoir descendu plusieurs marches; il n'en reste plus qu'une au-dehors, et l'on en descend sept pour arriver au pavé. Ces degrés qu'il faut descendre pour entrer dans l'église sont une suite des combinaisons de l'architecte; ils ajoutent à l'illusion de la perspective, et telle est cette illusion, que je ne l'ai reconnue pour un effet de l'art qu'en levant le plan de cet édifice.

Si cette église eût été bâtie dans une ville, on pourrait croire que l'artiste, gêné par des maisons voisines, se serait trouvé dans la nécessité de la faire plus large à l'entrée qu'au fond, et l'on pourrait alors attribuer à cette cause l'effet dont nous venons de parler. Mais, comme elle est située dans une campagne, cette posi-

tion prouve que celui qui en a donné les dessins s'est écarté volontairement de la route ordinaire.

Le plan de cette église est presque dans le genre de la décoration théâtrale; sa longueur, y compris une chapelle qui a été démolie, est d'environ deux cent seize pieds; sa largeur, du côté de la porte principale, de soixante-neuf, y compris l'épaisseur des murs, et, au bout opposé, c'est-à-dire à l'endroit où commence le rond-point, elle n'est que de soixante pieds. Les voûtes sont aussi disposées de manière à favoriser l'effet de cette perspective artificielle; auprès de la porte leur hauteur est d'environ cinquante-quatre pieds, et, au fond du chœur, de quarante-neuf. Mais ces voûtes, ainsi que les vitraux, étant de forme ogive, appartiennent aux onzième ou douzième siècle.

Plusieurs chapiteaux des colonnes sont curieux. On en voit un, dans la nef à gauche en entrant, sur lequel on a représenté un combat entre deux Gaulois. Ceux-ci sont vêtus de la saie, armés de l'épée et du bouclier. A la porte latérale, du côté de la Loire, il y a un autre chapiteau, sur lequel on voit Dagobert assis sur une chaise semblable à celles qui portent son nom; un ange est devant lui, et lui présente quelque chose à la bouche. Sur le chapiteau en face de ce dernier, on voit un homme dans l'eau, dirigeant une barque dans laquelle est un autre homme. Une sirène, qui est aussi dans l'eau, présente à ce dernier l'un des poissons qu'elle a entre ses mains.

Cette église était autrefois pavée en carreaux rouges, incrustés d'une terre très blanche. Cette incrustation figurait différents dessins, dont l'ensemble formait une espèce de mosaïque assez agréable. On en voit encore

quelques restes dans la portion de la nef réservée au culte, auprès du mur de refend qu'on a bâti, dans le dernier siècle, pour couper en deux ce beau monument, et faire une grange de la portion la plus intéressante, qui comprend le chœur et les trois jolies chapelles qui en faisaient l'ornement.

Dagobert Ier, roi de France, fit bâtir cette église vers 632.
l'an 632, et y fonda un prieuré de bénédictins, qu'il dota richement. Il fit aussi construire, à peu près dans le même temps, trois autres églises dans cet arrondissement, sous l'invocation de saint Denis, la première à Cizay, la seconde à Aubigné, et la troisième à Doué, ville qu'on nommait anciennement *Theotvadum* (Gué de Dieu), d'où lui sont venus les noms de *Theobald, Thedoald,* ensuite, par abréviation, *Doald,* puis *Doé,* et aujourd'hui *Doué.*

Lorsque ce prince venait visiter cette province, il faisait ordinairement sa résidence à Doué, où il avait un palais qu'on attribue aux anciens rois d'Aquitaine. On voit encore quelques restes de cet édifice, mais ils n'offrent d'autre intérêt que celui de rappeler la simplicité champêtre avec laquelle vivaient nos premiers rois. Cette maison royale n'était qu'une espèce de grande ferme, environnée de granges, d'étables et autres bâtiments d'exploitation.

Pour conserver le souvenir de l'affection que Dago- 638.
bert avait pour cette contrée, on nomma son palais la Dagoberderie, et ensuite la Goberderie, nom qu'il porte encore aujourd'hui. Il devint, dans la suite, l'une des quatre maisons de plaisance de Louis le Débonnaire : on sait qu'il passait un an dans chacune d'elles pour le soulagement de ses peuples; il habi-

tait celle-ci, et il y avait convoqué les états-généraux de son royaume d'Aquitaine, lorsqu'il apprit la mort de Charlemagne.

A peu de distance de la Goberderie, on trouve un amphithéâtre, dont plusieurs auteurs ont parlé comme d'un ouvrage romain. Il suffit de le voir, ou son plan, pour rejeter cette opinion. Tous les monuments de ce genre, construits par les Romains, avaient et conservent, jusque dans leurs derniers vestiges, un caractère de noblesse et de magnificence, qui ne permet pas de les confondre avec les ouvrages des souverains qui ont régné après eux.

Si l'on jugeait de l'amphithéâtre de Doué par les deux planches qu'en a publiées Juste Lipse, on pourrait le croire en effet digne des beaux siècles de Rome; mais il convient lui-même qu'il ne l'a pas vu, et dit que, s'il se trompe sur l'origine de cet amphithéâtre et sur ses dimensions, il faut s'en prendre à celui qui lui en a donné la description [1]. Cependant l'ancienneté, la singularité de cet ouvrage, méritent d'attirer les regards des curieux; une partie est détruite, mais ce qui reste encore suffit pour que l'on puisse juger facilement quel effet devait produire l'ensemble.

On n'a point élevé cet amphithéâtre au-dessus du sol; on l'a creusé dans une espèce de roc tendre, formé par un grand banc de pierre coquillière, sur lequel la ville de Doué est placée. L'arène a, dans ses plus grandes dimensions, environ cent cinq pieds de longueur, quatre-vingt-quatre de largeur, et vingt de profondeur. Le plan est un polygone irrégulier, ce

[1] *Justi Lipsi de Amphitheatris*, cap. VI.

qui semble indiquer que, dans l'origine, cette grande excavation n'était qu'une carrière, dont on aura tiré la pierre pour bâtir le palais des rois d'Aquitaine et les maisons qui l'environnaient. Dans la suite, ces souverains, ou leurs successeurs, auront voulu se donner le plaisir des spectacles à la manière des Romains; sans rien changer à la forme de cette carrière, ils y auront fait tailler les gradins que nous voyons aujourd'hui; mais ils sont si étroits qu'on ne sait pas trop comment les spectateurs pouvaient s'y placer, la plupart n'ayant qu'un pied tant en hauteur qu'en largeur.

Du côté de l'orient il y a treize gradins et dix-huit du côté du nord; Juste Lipse en compte cinquante-quatre. Plusieurs des rangs supérieurs sont en pierres rapportées et posées avec mortier à chaux et à sable; ces derniers ont été faits vers la fin du seizième siècle, ou au commencement du dix-septième, époque de la renaissance des arts en France. L'amphithéâtre servit alors, comme nous l'apprennent plusieurs auteurs contemporains, à la représentation de tragédies et de comédies. « Les bourgeois de Doué, dit Expilly dans son » dictionnaire des Gaules, y ont joué une tragédie, in- » titulée : *la Prise de Jérusalem par Godefroy de* » *Bouillon.* »

Ce qu'il y a de plus remarquable dans la taille de cette roche coquillière est une vaste galerie, destinée à mettre le peuple à couvert lorsque la pluie interrompait les jeux. Elle est, comme dans les amphithéâtres antiques, pratiquée sous les gradins; mais, en quelques endroits, on a laissé si peu d'épaisseur pour leur support, qu'on a peine à concevoir comment ils ne se sont pas écroulés sous le poids des spectateurs.

En fouillant la terre d'un jardin, près Doué, il y a environ quarante ans, on trouva, parmi les décombres d'un temple souterrain, à plus de vingt pieds de profondeur, une tête du dieu Apis, assez semblable à celle que l'on voit au musée des Antiques à Paris, sur le beau vase grec connu sous le nom de Dorsay, excepté que celle trouvée à Doué a la bouche ouverte. On trouva aussi, dans le même endroit, une tête un peu mutilée, représentant une figure humaine, couronnée d'un diadême. Ces deux morceaux de sculpture, assez grossièrement exécutés, sont en tuf blanc. Ils m'ont été donnés par M. l'abbé Peltier, ancien doyen du chapitre de Saint-Denis à Doué, sur les propriétés duquel ils ont été trouvés en sa présence.

CHAPITRE XVII.

Rainfroy, comte d'Angers. — Palais des comtes d'Anjou.

Après la mort de Pépin, duc d'Austrasie, Plectrude, sa veuve, vit avec beaucoup de peine qu'elle allait être privée de tous les honneurs dont elle jouissait comme épouse d'un maire du palais, honneurs à peu près semblables à ceux que l'on rendait aux reines. Charles Martel, fils de ce prince et d'Alpaïde, une de ses concubines, ayant hérité de la charge de son père, charge qui l'élevait presque au-dessus du souverain, voulut en prendre possession. Mais Plectrude, maîtresse des trésors de Pépin, s'en servit pour écarter un rival aussi redoutable; elle parvint même à le faire arrêter

et confiner dans une prison. Elle proclama ensuite, dans l'espoir de régner sous son nom, son petit-fils Théobule, âgé de six à sept ans, maire du palais. Cependant les Francs, ne pouvant souffrir d'être gouvernés par une femme et un enfant, se soulèvent, attaquent l'armée royale et la défont près de Compiègne; Plectrude et Théobule prennent la fuite, et l'armée victorieuse choisit pour maire du palais Rainfroy, l'un des seigneurs neustriens qui s'étaient le plus distingués dans cette bataille.

La mort de Dagobert laissa le trône à Chilpéric II, fils de Childéric II. Rainfroy retira ce prince du monastère de Chelles où il était enfermé, et régna souverainement sous son nom. Mais Charles Martel, échappé de sa prison, changea bientôt la face des affaires; ses partisans se rassemblent autour de lui; il lève une armée, marche contre Chilpéric II et Rainfroy, remporte à la première bataille de grands avantages sur eux, et à la seconde il les bat complétement et met leur armée en déroute. Chilpéric vaincu s'enfuit vers Orléans, et Rainfroy se retira à Angers, où Charles Martel qui le poursuivait le fit prisonnier. Mais comme Rainfroy avait encore beaucoup de partisans et jouissait d'une très grande considération parmi les Neustriens qui l'avaient élu maire du palais, Charles Martel, dans la crainte de les aigrir par un excès de sévérité, crut devoir lui donner en bénéfice militaire la ville d'Angers avec le titre de comte des Angevins.

Les historiens de cette province ne parlent de Rainfroy que comme d'un tyran. Il est probable qu'il n'était pas chrétien très docile, puisqu'il s'empara de tous les biens de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire, qu'il en

720. chassa les moines et fit démolir ce beau monastère, ouvrage de la munificence de Clotaire Ier et de plusieurs riches Angevins. Rainfroy fit conduire à Angers, par la Loire et la Maine, les matériaux provenant de cette démolition, et s'en servit pour faire rebâtir son palais sur les ruines du capitole [1].

Ce palais fut aussi celui des comtes d'Anjou, ses successeurs. Je présume que la grande galerie, qu'on nomme la salle des évêques, parce qu'on y voyait autrefois les portraits de tous les évêques d'Angers, est une des parties construites par Rainfroy; les croisées à plein cintre et ornées de colonnes engagées annoncent bien un ouvrage de ce temps-là. Vraisemblablement aussi la partie du capitole romain, qui existe encore, aura été réparée et recouverte à la même époque.

CHAPITRE XVIII.

L'ancien château de Mur, nommé le Tronc. — L'église de Saint-Jean-Baptiste. — Première enceinte de la ville de Mur.

747. Pépin, père de Charlemagne, revenant de l'une de ses expéditions contre Waifre, dernier duc héréditaire d'Aquitaine, passa à Mur; il remarqua la position avantageuse de cette petite ville, et voulut favoriser son accroissement. Le meilleur moyen, dans ces temps-là, était de bâtir une église; il fit construire celle de Saint-Jean-Baptiste, un peu au-dessous de la ville, sur la rive gauche de la Vienne. Elle fut achevée par

[1] *Chroniques d'Anjou*, F° XXXVI.

Pépin, roi d'Aquitaine, fils de Louis le Débonnaire : donnée, dans la suite, aux moines de Saint-Florent, par Charles le Chauve, elle passa, quelques siècles après, à l'ordre de Malte, fut reconstruite au douzième siècle et sert actuellement d'écurie à une auberge qui porte son nom, l'*Hôtel Saint-Jean*.

Presque tous les habitants de la petite ville de Mur étaient encore logés dans des grottes creusées dans le roc, lors de la construction de cette église. La première maison que l'on bâtit auprès fut nommée *Joannis Villa*. Ce fut là le commencement de la nouvelle ville, qui, pendant quelque temps, porta le nom de cette maison, restaurée au quinzième siècle; elle est située entre l'église de Saint-Jean et la rue de ce nom : une vieille tour, dans laquelle est un escalier, la distingue des bâtiments modernes qui la joignent.

Suivant l'usage de ces temps reculés, les historiens nous ont conservé le nom du fondateur de la petite église de Saint-Jean, et n'ont rien dit de celui qui bâtit le château, poste militaire qui était alors de la plus grande importance. Tout ce qui n'intéressait point les moines, qui seuls tenaient la plume de l'histoire, était compté pour peu de chose. Ce n'est que depuis l'établissement des abbayes de Saint-Florent et de Fontevrault, qu'ils se sont occupés de Saumur, parce que ces deux monastères avaient, sur cette ville, des droits seigneuriaux dignes de leur attention.

Pour suppléer au silence des auteurs sur le nom du 747.
fondateur du château, ne pourrait-on pas, par conjecture, attribuer cet ouvrage au même Pépin qui fit bâtir l'église de Saint-Jean? Politique et guerrier, n'est-il pas vraisemblable qu'avec ses grandes vues sur l'avenir, il

ait fait construire l'église pour se conformer à l'esprit de son siècle, et le château pour protéger et maintenir ses conquêtes ?

Ce premier château fut construit à peu près dans l'endroit où l'on voit celui qui existe actuellement. On le nomma *Truncus,* Tronc, à cause de l'élévation de sa tour, qui de loin ne paraissait pas plus grosse qu'un tronc d'arbre.

Au-devant de ce château, vers le nord, l'ouest et le sud, était une muraille qui renfermait la petite ville de Mur. Cette première enceinte joignait le château près la porte de Fenet, et suivait la ligne des maisons qui forment la gauche de la rue des Cordeliers, en entrant par le faubourg de Fenet; suivant toujours cette ligne à gauche, le mur remontait à l'entrée de la rue qu'on appelle la montée du Château. En cet endroit, il y avait une porte qui fermait avec une herse; elle a été démolie il y a environ cent soixante ans.

A partir de cette porte le mur continuait jusqu'à la porte du Bourg, et de là il allait, en remontant, joindre le château, par le coteau nommé la Montagne de Tarare. On voit encore aujourd'hui, sur ce coteau, quelques masses de ce mur, qui sont renversées depuis plusieurs siècles. On en rencontre aussi quelquefois des vestiges en creusant des fondations dans la grande rue.

Telle était alors l'enceinte de la ville de Mur; et cette portion de l'ancienne ville a toujours été distinguée de la nouvelle, sous le nom de Boele du Château; elle formait autrefois une paroisse. Je remarquerai, à cette occasion, que le quartier environnant les châteaux des villes de Doué et de Montreuil-Bellay,

porte aussi le nom de Boele, ce qui peut faire présumer que ce nom, qui signifie boyau, nous est venu de la première de ces villes, qui est la plus ancienne.

CHAPITRE XIX.

Milon, comte d'Angers. — Son fils Roland lui succède.

Charlemagne, en donnant sa sœur Berthe en mariage à Milon, comte du Maine, un des seigneurs les plus distingués de la cour par sa prudence et ses talents militaires, lui conféra en même temps le titre de comte d'Angers (768); c'est sans doute pour cela que nos anciennes chroniques et nos auteurs angevins le nomment Milon d'Angers. De son mariage naquirent quatre illustres guerriers : Roland, Thierry, Geoffroi et Baudouin. On ne sait point de quel pays était Milon; on peut cependant conjecturer qu'il pouvait être Angevin, non-seulement parce qu'on l'appelait Milon d'Angers, mais plus encore parce qu'une des plus anciennes paroisses de cette province se nomme Milon, soit qu'elle lui ait donné ce nom comme lieu de sa naissance, soit qu'elle l'ait reçu de lui, ce qu'il est impossible de vérifier. Mais ce qui paraît certain, c'est que Milon accompagna Charlemagne, son beau-frère, en Espagne, et qu'il y fut tué dans une bataille contre les Sarrasins. On croit que Roland, son fils aîné, lui succéda dans la dignité de comte d'Angers (778). Tout le monde connaît la fin glorieuse de cet illustre chevalier à Roncevaux. Depuis mille ans les historiens, les romanciers, les poètes et

les peintres, ont tous célébré à l'envi ses aventures chevaleresques, tant véritables que fabuleuses. C'est surtout au divin Arioste que ce fameux paladin doit son étonnante célébrité, et rien ne pouvait être plus flatteur pour les Angevins, qui avaient longtemps séjourné en Italie, lorsque ce poëme parut, que ce choix de l'auteur, qui avait pris pour son héros un comte d'Angers, ce qu'on peut considérer comme un témoignage de la haute opinion qu'on avait de la valeur de la noblesse de cette province.

Les exploits de Roland sont trop connus et en même temps trop étrangers à l'histoire d'Anjou pour trouver place ici; nous dirons seulement, d'après les grandes chroniques de France, « que Charlemagne fit ouvrir et » embaumer de baume, de myrrhe et d'aloès, le corps » de Roland, tué à Roncevaux en 778. Les obsèques et » services des morts furent chantés par ministres de » sainte église, avec un grand luminaire..... Fut porté » le corps jusqu'à la cité de Blaye, en bière dorée, » couverte de draps de soie; et fut ensepulturé moult » honorablement, et fut mise son épée *Durandal* à sa » tête, et son *Olyfant* [1] à ses pieds, en l'honneur de » Notre Seigneur et en signe de prouesse. »

Notre respect pour la vérité nous fait un devoir de dire que plusieurs auteurs modernes, entr'autres Papire Masson, prétendent que l'histoire de Roland n'est qu'une fable inventée pour amuser la jeunesse. « Cet » ouvrage a dû être composé sous les comtes d'Anjou » de la maison de France. Un des fils de ces seigneurs

[1] Petit cor fait d'une défense d'éléphant, dont sonnaient les paladins et chevaliers pour défier l'ennemi ou pour appeler du secours.

» recevait de son père le titre de comte du Maine, » comme Roland l'avait reçu de Milon d'Angers. La » cour des princes angevins était brillante et une des » plus polies de l'Europe. Les troubadours, les trouvères » y étaient bien reçus. La reconnaissance des beaux es- » prits plaça les comtes d'Angers et du Mans au nom- » bre des guerriers qui défendirent Charlemagne, et » qui méritèrent les regrets de ce grand homme [1]. »

CHAPITRE XX.

Église du Marillais. — L'Angevine. — Abbaye de Saint-Florent-du-Mont-Glonne. — Louis-le-Débonnaire à Angers. — Thierry, comte d'Angers. — Eglise de Saint-Martin. — Lambert, comte de Nantes, s'empare du Craonais, canton qui appartenait au comte d'Anjou.

Charlemagne, étant en Anjou, visita la chapelle du 778.
Marillais dont nous avons parlé, page 65. Il paraît que les druidesses y avaient rétabli leur culte, puisqu'il trouva qu'elle était desservie par *des femmes et des filles*, espèces de religieuses chargées d'y entretenir trois lampes qui brûlaient nuit et jour. Il fit démolir cette chapelle et lui substitua une des vingt-quatre églises qu'il fit construire avec l'intention de les faire correspondre en nombre avec les vingt-quatre lettres de l'alphabet. Charlemagne donna à cette église une cloche d'or pesant cent livres. Cette précieuse cloche fut jetée dans la rivière d'Evre, qui passe au Marillais,

[1] *Mém. de la Société royale des Antiq. de France*, t. I, p. 171.

pendant les guerres et les dévastations de Nomenoé, et devint la matière d'un procès entre Budic, comte de Bretagne, et les moines de Saint-Florent-du-Mont-Glonne, propriétaires de l'église. Le pèlerinage du Marillais, qui existait depuis des siècles, devint bientôt un des plus accrédités du monde chrétien ; l'affluence des étrangers était si considérable, dans le moyen âge, à la fête de l'Angevine, que cent bœufs ne suffisaient pas pour les nourrir, et leur dévotion était si fervente que le produit des évangiles se montait à plus de cinq cents écus [1].

L'intérieur de l'église n'a rien de remarquable ; mais la porte latérale, et surtout les restes de la galerie qui était au-devant de la porte principale, conservent encore, quoiqu'en ruines, les preuves de leur origine carlovingienne.

Au-dessus du Marillais, est une colline nommée le Mont-Glonne, au pied de laquelle coule au nord la Loire. C'est sous une tombelle placée sur cette colline, que saint Florent, un des premiers solitaires des Gaules, vécut longtemps dans une grotte, et mourut âgé de cent vingt-trois ans, après avoir fait de nombreux miracles, si on en croit la légende. Il fut enterré dans l'église de Saint-Pierre-de-Glonne que lui-même avait fait bâtir, et, après sa mort, les ermites qui lui avaient rendu les derniers devoirs, desservirent cette église.

Après avoir visité le Marillais, et ordonné la construction de sa nouvelle église, Charlemagne visita aussi le tombeau de saint Florent, et fonda en son honneur la célèbre abbaye de bénédictins qui porta pendant dix siècles le nom de ce solitaire. Il en fit bâtir l'église et

[1] L'abbé Grandet, *Hist. eccl. d'Anjou*, manusc.

le monastère qu'il combla de richesses. Je crois que c'est plutôt cette église que celle du Marillais qui doit être comptée au nombre de celles que ce prince voulut faire correspondre aux vingt-quatre lettres de l'alphabet. Cette dernière n'est qu'une chapelle, tandis que celle de l'abbaye était une grande et belle église; elle a été détruite en 1793, mais le portail existe encore en entier. Depuis environ deux siècles, on en avait fait l'église paroissiale, les moines en ayant bâti une autre plus près de leur monastère.

Quoiqu'il en soit, Louis le Débonnaire, fils et successeur de Charlemagne, ajouta encore à tant de biens plusieurs terres considérables. Bientôt, grâce à toutes ces libéralités, et surtout aux priviléges qui leur furent accordés par ces deux empereurs, les moines de Saint-Florent-du-Mont-Glonne devinrent de petits souverains, hors de la dépendance des évêques et des rois, et ne reconnurent d'autre chef sur la terre que le pape. Cette abbaye n'était d'aucun diocèse; les religieux y exerçaient concurremment les droits épiscopaux et seigneuriaux sur les neuf paroisses qui en dépendaient et formaient son territoire.

Quelques années après la mort de Charlemagne, les Bretons, que ce prince avait soumis par la force des armes, crurent que le moment était venu de recouvrer leur indépendance; ils élurent un roi, et se préparèrent à la guerre. Louis le Débonnaire, instruit de leurs intentions, se rendit à Angers avec une armée, et bientôt après il entra en Bretagne accompagné de Thierry, son cousin, frère de Roland, et son successeur dans le comté d'Angers, lequel avait réuni sous sa bannière presque toute la noblesse angevine.

L'impératrice Hermengarde avait suivi Louis, son époux, jusqu'à Angers, où des fièvres opiniâtres la forcèrent de s'arrêter. Les médecins ne pouvant la guérir, elle eut recours à saint Martin, et, dans les intervalles que lui laissait la fièvre, elle allait à pied faire un pèlerinage à une petite chapelle qui était hors les murs de la ville, entre l'abbaye de Saint-Jean-Baptiste et celle de Saint-Aubin. Cette petite chapelle, sous l'invocation de saint Martin, tombait en ruine. L'impératrice fit vœu de faire construire à sa place une belle église si elle recouvrait la santé. Mais, remplie de confiance dans l'intercession de saint Martin, elle ne crut pas devoir attendre le moment de sa guérison pour accomplir sa promesse. Elle ordonna aussitôt la construction de cette église, en posa la première pierre, assigna des fonds pour son entière exécution, et en donna d'autres pour l'entretien des chanoines qui devaient la desservir. Hermengarde n'eut pas la satisfaction de voir cette fondation terminée; elle mourut le 30 octobre (819), et fut enterrée dans l'église cathédrale d'Angers.

L'église de Saint-Martin, quoique ne servant plus au culte depuis 1791, existe néanmoins dans son entier. On distingue, parmi les constructions de divers temps dont elle se compose, celles du temps d'Hermengarde: c'est la tour carrée qui est au milieu de la croix et qui sert à porter le clocher. La construction inférieure de cette tour, dont les quatre angles sont ornés de colonnes engagées qui portent des arcs à plein-cintre, est remarquable en ce qu'elle est presque à la manière des Romains; on y voit, alternativement, une assise de pierre de tuf blanc et cinq à six rangs de briques qui

forment à peu près la hauteur des pierres de taille. En examinant la brique, on reconnaît facilement qu'elle n'est pas des Romains, sa pâte grossière n'a pas la couleur rouge-brun des briques antiques. Cependant nul doute que les briques romaines, qui se trouvent en Anjou, n'aient été faites dans cette province; mais nos prédécesseurs ont été, comme nous, incapables de donner aux leurs cette perfection qui rend celles des Romains indestructibles et plus belles, plus solides, après deux mille ans d'existence, que les nôtres qui sont fabriquées avec la même terre.

L'église de Saint-Martin est un reste précieux des monuments *carlovingiens,* déjà très rares en France; il serait à désirer qu'une administration éclairée et sachant apprécier l'influence des arts sur la prospérité publique, les prît sous sa protection, et ne permît de les détruire qu'après les avoir fait dessiner et graver sous tous les aspects. Cette église fut agrandie et embellie, dans la suite, par nos comtes d'Anjou, qui la considéraient comme leur sainte chapelle. Dans l'état où elle est actuellement, elle commence à offrir une ruine intéressante, particulièrement le clocher, dont une partie est aussi du temps de l'impératrice Hermengarde.

Après la soumission de la Bretagne, Louis revint à Angers avec Thierry pour y célébrer la fête des Rameaux, que l'on nomme aussi Pâques-Fleuries. Le jour de cette solennité, le monarque, suivant à pied la procession, entendit, lorsque, suivant l'usage, elle s'arrêta devant la Porte Angevine, une voix mélodieuse qui sortait d'une des tours, et chantait cet hymne aujourd'hui si connu : *Gloria, laus, honor,* etc. L'empereur, enchanté du charme de la voix et de la beauté du canti-

que qu'il entendait pour la première fois, voulut connaître l'auteur de la surprise agréable qu'il éprouvait : C'est, lui répondit le comte d'Angers qui était près de lui, un de vos prisonniers, Théodulphe, évêque d'Orléans. Louis, naturellement miséricordieux, attendri par le chant et les beaux vers du prélat, donna aussitôt l'ordre de le mettre en liberté, lui pardonna le crime dont il paraissait convaincu, et le renvoya dans son diocèse. Théodulphe, qui avait été abbé de Saint-Florent, avait été arrêté comme complice de la conspiration de Bernard, roi de Lombardie, contre Louis le Débonnaire, son oncle. Je dois observer ici que plusieurs auteurs modernes traitent ce récit de fable, et prétendent que Théodulphe n'est jamais venu à Angers. Les raisons qu'ils font valoir sont assez plausibles; aussi ai-je rapporté ici le fait moins comme vrai que comme bien imaginé, et présentant une situation touchante où l'intérêt s'unit à la majesté du spectacle.

Les Bretons ayant été soumis par la force (840), leur soumission ne dura pas plus longtemps que la force qui les comprimait; ils se soulevèrent aussitôt après la mort de Louis le Débonnaire. Nomenoé, leur duc, prit le titre de roi, entra en Anjou avec une armée, ravagea les deux rives de la Loire, ruina l'abbaye de Saint-Florent-du-Mont-Glonne, qui avait été rebâtie par Charlemagne, et poussa ses incursions jusqu'aux portes d'Angers, c'est-à-dire jusqu'à la rive droite de la Maine. Ayant appris que Thierry avait rassemblé ses Angevins pour le combattre, et qu'il était prêt à sortir de la ville, il rentra promptement en Bretagne.

Quelque temps après (842), Lambert, comte de Nantes, qui servit d'abord Louis le Débonnaire, favorisa ensuite

la révolte de Lothaire, l'un des fils de ce malheureux empereur. Lothaire s'étant réconcilié avec son père, Lambert fit des tentatives pour s'emparer de la Bretagne qui obéissait alors à Nomenoé. Il ne réussit point. Nomenoé le battit si complétement, qu'il fut obligé de se retirer en Italie. Quelque temps après, il se releva de cette chute, et se trouva en état de fournir des troupes à Charles le Chauve, lorsque le nouvel empereur essaya de soumettre Nomenoé, qui prétendait posséder la Bretagne en toute souveraineté. Lambert espérait par là recouvrer son comté de Nantes; mais Charles lui préféra Renault, comte de Poitiers. Indigné de cette ingratitude, Lambert se jeta dans le parti de Nomenoé, son ancien ennemi, et le servit utilement de ses conseils et de son épée. Nomenoé le récompensa en lui permettant de rentrer en possession de son comté de Nantes; mais il fallait le reconquérir sur Renault; Lambert fit la guerre à celui-ci, et le tua. Les Nantais n'aimaient pas Lambert; déjà ils l'avaient chassé de leur ville, et il s'en était vengé en les exposant à la fureur des Normands. Cette fois ils recoururent à la politique, et machinèrent une rupture entre lui et Nomenoé : Charles le Chauve entra dans cette intrigue. Le comte d'Anjou se laissa séduire par des promesses, et fit donner à Lambert l'ordre de sortir de son comté. La missive était menaçante; Lambert, effrayé, se retira dans un monastère dont sa sœur était abbesse. Mais, ne pouvant rester sans possession, il retint de vive force quelques frontières du pays nantais, et conquit sur l'Anjou tout le territoire qui est entre Craon, Angers et Ingrandes, en suivant les rives droites de la Loire et de la Maine; ainsi Savonières s'y trouvait compris. Un état si peu

étendu ne pouvait suffire à l'ambition de Lambert; il se réconcilia avec Nomenoé, et rentra de nouveau dans le comté de Nantes, mais sans restituer à l'Anjou ce qu'il en avait usurpé, soit qu'il songeât aux intérêts de la Bretagne, soit qu'il prévît de nouvelles disgrâces, et qu'il voulût se ménager une retraite en cas d'événement. La prévoyance n'était pas hors de saison. Nomenoé mourut : Erispoé, son successeur, fit un traité avec Charles le Chauve, qui lui donna l'investiture du comté de Nantes, dont Lambert était en possession; et, comme ce dernier n'y était pas soutenu par l'amour de ses sujets, il fut forcé d'en sortir pour la troisième fois. Il revint chercher un asile dans son petit état d'Anjou, et s'y maintint jusqu'à sa mort. Ce territoire fut depuis un objet de litige entre les comtes d'Anjou et de Nantes. Foulques le Roux le reconquit au commencement du dixième siècle, mais ce ne fut que vers 980 que Geoffroy Grisegonelle en resta paisible possesseur.

CHAPITRE XXI.

L'Anjou divisé en deux comtés. — Robert le Fort ou l'Angevin, comte d'outre Maine. — Château de Séronne. — La ville d'Angers pillée et brûlée. — Mort de Thierry. — Erispoé, comte de deçà Maine. — Eglise de Saint-Laurent. — Les Bretons soumis par Robert le Fort.

On sait que c'est sous le règne de Charles le Chauve, fils et successeur de Louis le Débonnaire, que les Normands commencèrent leurs invasions en France. Charles eut souvent à combattre tout à la fois, dans cette contrée, les Bretons et les Normands. Thierry, comte des

Angevins, affaibli par son grand âge et les fatigues continuelles de la guerre, ne présentait plus à ces ennemis de la France un rempart assez redoutable pour leur imposer; c'est sans doute ce qui détermina le roi à partager le comté d'Anjou en deux parties indépendantes l'une de l'autre. Il laissa à Thierry la ville d'Angers avec tout le territoire compris entre la rive gauche du Loir et de la Maine et la rive droite du Layon, et le surplus il le donna à un jeune capitaine, prétendu Saxon, nommé Rostulf ou Robert, déjà connu par sa bravoure et son intelligence. C'était ainsi que le monarque français défendait ses états; il les partageait avec ses ennemis dans l'espérance de s'en faire des partisans. Rostulf, arrivé en Anjou avec ses compagnons d'armes, établit le chef-lieu de son territoire en un endroit nommé Séronne [1], sur un mamelon assez élevé, au bas duquel coule la Sarthe. Ce fut là qu'il bâtit une forteresse dont on croit voir encore les restes, qui consistent en une tour en partie détruite et un pan de mur. Cette tour conserve des preuves certaines de son ancienneté dans ses trois petites fenêtres et sa voûte qui sont à plein cintre.

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque de la première invasion des Normands, conduits par le fameux Hasting. Le père Pagi et dom Bouquet prétendent que ce fut en 838, Duchesne en 841, et le cardinal Baronius en l'année 845 : nous adoptons cette dernière date, parce qu'elle se rapproche des *Annales angevines*.

[1] Séronne, *Solumnum*, *Selonna*, aujourd'hui Châteauneuf. (Charte d'Ulger, évêque d'Angers, et de Geoffroy le Bel, comte d'Anjou.)

Après avoir pris Nantes et ravagé une partie des côtes de Bretagne, ces barbares quittent la Loire, entrent dans la Maine, se présentent avec une partie de leurs forces sous les murs d'Angers, et laissent le plus grand nombre des leurs dans des bateaux, hors de la vue des Angevins. Thierry, qui avait été prévenu de leur arrivée, soutient le choc de leurs premières attaques, fait une sortie, les repousse même assez loin de la ville, et déjà les Normands semblent vouloir faire leur retraite vers la Bretagne; mais cette retraite n'était que simulée; deux ou trois jours après, les barbares reviennent avec toutes leurs forces, trouvent la ville presque sans défense, et la prennent d'assaut. Ils massacrent la plupart des habitants, pillent et emportent tout ce qui est à leur convenance, après avoir mis le feu aux maisons et fait brûler vif le malheureux comte Thierry, vieillard vénérable, âgé de plus de quatre-vingts ans.

848. Dans ces temps malheureux les provinces frontières n'étaient qu'un vaste théâtre de carnage, continuellement arrosé de sang ou dévoré par les flammes. Nomenoé, roi de Bretagne, n'abandonnant point ses projets de conquête, fit une seconde invasion en Anjou, s'empara sans coup férir de sa capitale, ravagea pendant plusieurs années toute la province, ainsi que le Maine, et pénétra même jusqu'à Vendôme. Il allait peut-être entrer dans le pays chartrain, lorsqu'il fut arrêté tout à coup par une violente maladie dont il mourut pres-
851. que subitement. Erispoé, son fils, lui succéda, et signala le commencement de son règne par une victoire éclatante qu'il remporta sur Charles le Chauve. Il vint, peu de temps après, trouver ce monarque à Angers, et,

telle était alors la situation de la France, qu'il obligea le roi à lui confirmer la propriété des conquêtes faites par Nomenoé, et à lui donner l'investiture de la partie du comté d'Anjou que Thierry possédait à sa mort, c'est-à-dire Angers et le Haut-Anjou [1].

Pour obtenir la paix, Charles consentit honteusement à tout, et permit même à Erispoé de porter publiquement les attributs de la royauté. Mais ce nouveau maître d'une partie de l'Anjou ne jouit pas longtemps de sa possession, puisque, six ans après, Salomon son cousin, qui prétendait à la souveraineté, l'assassina dans une église sur l'autel même où il s'était réfugié, et se déclara ensuite roi de Bretagne.

Cependant Robert, que sa force et sa valeur firent surnommer le Fort, établi dans son comté d'outre Maine, faisait respecter son territoire et en chassait tour à tour les Bretons et les Normands lorsqu'ils pou- 854.
vaient y pénétrer momentanément. Ces derniers se tenaient presque continuellement sur la Loire. Ils vinrent une seconde fois à Angers, qui commençait à sortir de dessous ses cendres; ils y entrèrent sans éprouver de résistance, pillèrent les églises et les habitants, et mirent encore le feu à cette malheureuse ville. Robert le Fort, instruit des nouveaux désastres qu'Angers venait d'éprouver, se mit à la poursuite des Normands, les atteignit lorsqu'ils commençaient à remonter la Loire, leur prit douze bateaux et passa au fil de l'épée tous ceux qui s'y trouvèrent.

Ce fut dans ce second incendie que l'église Saint-Laurent, près Angers, fut en partie détruite; la solidité

[1] D'Argentré; D. Lobineau, *Hist. de Bretagne.*

de sa construction la préserva d'une ruine entière. On voit, par ce qui reste de la nef, qu'elle fut rétablie vers le dixième ou onzième siècle; le chœur, les deux bras de la croisée sont encore en entier avec leurs voûtes à plein cintre. Cette partie de l'église, construite à la manière des Romains, doit être du cinquième ou du sixième siècle. On voit encore quelques colonnes dont l'une porte un chapiteau sur lequel sont trois hommes qui n'ont pour tout vêtement que des courroies autour des cuisses.

L'église Saint-Laurent, dont on ne connaît pas l'origine, est abandonnée depuis plusieurs siècles. Les constructions modernes se sont écroulées peu à peu, mais ce qui reste des constructions anciennes peut exister encore très longtemps, et rappeler aux Angevins une des plus malheureuses époques de leur histoire, les invasions des Normands et le règne désastreux de Charles le Chauve.

861. La plupart des grands, ne supportant qu'avec peine le gouvernement de ce monarque, et jaloux de la faveur dont jouissait Robert, se soulevèrent, appelèrent à leur secours Louis, roi de Germanie, frère de Charles le Chauve, le placèrent à leur tête, et bientôt les mécontents accoururent de toutes parts au rendez-vous général en Bretagne.

Robert venait de recevoir le titre de marquis de France, c'est-à-dire de gardien général d'une partie des frontières de ce royaume, avec le commandement de tout le pays situé entre la Loire et la Seine. Fidèle à Charles, son bienfaiteur, il veilla attentivement sur le territoire qui lui était confié, réunit des troupes et se mit en mesure contre les révoltés qui paraissaient vou-

loir l'attaquer. En effet, Louis entra bientôt en Anjou avec une armée nombreuse, et rencontra celle de Robert, qui, avec moins de forces, non-seulement soutint le choc, mais encore parvint en quelques semaines à chasser ses ennemis de l'Anjou et du Maine et à les repousser en Bretagne, après leur avoir tué plus de deux mille hommes et avoir repris tout le butin qu'ils avaient fait. Cependant les armées se rallient de part et d'autre, se recrutent et enfin se disposent de nouveau au combat. Les Bretons, sous les ordres de Louis le Germanique, font une nouvelle invasion en Anjou (862); Robert, qui l'avait prévue, n'avait rien oublié pour se mettre en état de défense et même pour prendre l'offensive. Il marche promptement au-devant de Louis, lui livre bataille, et remporte une victoire complète. Les rebelles soumis rentrent dans le devoir, et Louis, roi de Germanie, ainsi que Salomon, roi de Bretagne, prêtent serment de fidélité à Charles le Chauve.

L'année suivante (863), Robert, instruit que des Normands, retranchés dans plusieurs îles de la Loire, faisaient de continuelles excursions dans l'Anjou, marche contre eux avec sa célérité ordinaire, et détruit, à un seul homme près, la première division qui se présente devant lui; mais en combattant la seconde il reçoit une blessure qui l'oblige à la retraite, après avoir perdu plusieurs des siens : toutefois cette blessure ne s'étant point trouvée mortelle, il ne tarda pas à se rétablir.

CHAPITRE XXII.

Hasting et les Danois en Anjou. — Mort de Robert le Fort. — Eglise de Brissarthe. — Eglise de Séronne.

Personne, peut-être, n'a jamais fait autant de mal à sa patrie que le fameux Hasting, le plus heureux et le plus féroce brigand de son siècle; mais, ce qu'il y a d'incontestable, c'est que personne n'en a jamais fait autant que lui aux Angevins. Ce nom d'Hasting, qu'on pourrait prendre pour celui d'un étranger, nom qui dans le neuvième siècle répandait la terreur partout où il était prononcé en Europe, est aujourd'hui inconnu, même dans cette province où un plus long séjour du barbare qui le portait le rendit encore plus odieusement célèbre.

Hasting était Français; il naquit en Champagne, vers le commencement du neuvième siècle, dans la classe des *vilains,* et dans un temps où, malgré soi, il fallait être battant ou battu. La force prodigieuse dont il était doué détermina son choix; il se plaça dans la première de ces catégories, quoique condamné, par sa naissance, à rester dans la seconde.

A peine âgé de seize ans, il quitte furtivement la maison paternelle, se dirige vers les côtes de l'Océan, et trouve le moyen d'entrer au service des Danois qui écumaient les mers de France. Doué d'une audace extrême, de talents militaires réels, il se distingua bientôt parmi les plus intrépides et les plus cruels de ses

nouveaux camarades, qui, au bout de quelques années, reconnaissant toute sa supériorité, lui déférèrent, d'une voix unanime, le commandement de terre et de mer dans toutes leurs expéditions. Le bruit de ses exploits s'étendit en peu de temps au-delà des mers. Lodbrog ou Lubrog, qui régnait alors en Danemarck, l'appela près de lui, et lui confia l'éducation d'un de ses enfants qu'il destinait au métier dans lequel Hasting avait acquis une si haute réputation. Toutes les annales du neuvième siècle sont remplies du récit des ravages affreux qu'il commit pendant une longue suite d'années sur presque tout le territoire français. Un trait de sa vie suffira pour le faire connaître, et déplorer le sort de nos ancêtres qui eurent le malheur de vivre trop longtemps sous sa tyrannie.

Un jour, las sans doute de ravager la France, il assemble ses compagnons, leur propose de passer le détroit, d'entrer dans la Méditerranée et d'aller ensuite saccager Rome. Tous applaudissent à cette audacieuse entreprise; on lève les ancres, on déploie les voiles, on part, et après quelques semaines de navigation on découvre les côtes d'Etrurie. La ville de Luna, alors florissante et magnifique, avec ses édifices revêtus de marbre, ses clochers dorés qui s'élèvent jusqu'aux nues et réfléchissent dans la mer l'éclat qu'ils reçoivent du soleil, frappe, non d'admiration, mais d'étonnement tous ces barbares, qui, ne pouvant rien imaginer de plus beau, de plus riche, se croient déjà arrivés devant Rome. Dans cette persuasion, ils entrent dans le golfe de la Spezzia, et y jettent l'ancre, tandis que leur chef, qui, à l'aspect des tours et des murailles de cette ville, a jugé qu'il lui serait impossible de la réduire par

la force, songe aux moyens de s'en emparer par la ruse et la perfidie. Son plan, bientôt conçu, est aussitôt arrêté; il députe vers la ville un de ses plus intimes serviteurs, auquel il a confié tous ses desseins et donné les instructions nécessaires pour les accomplir. A la vue de la flotte, les principaux habitants de la ville s'étaient réunis en conseil sous la présidence de l'évêque. Le député se présente devant eux avec un air humble et soumis, en leur disant : « La flotte que vous voyez est celle » du fameux Hasting, qui, après avoir été jeté par ha- » sard sur les côtes de France, et avoir, à la suite de » nombreux faits d'armes, fondé un établissement dans » ce royaume, en a été chassé par un revers de fortune; » il s'était remis en mer avec le reste de ses gens, pour » retourner en Danemarck, notre patrie; mais les » dieux, irrités contre nous, ont suscité de furieuses » tempêtes, qui nous ont fait perdre notre route et » nous ont portés sur ces rivages. Nous vous deman- » dons la paix et la liberté de la traite. Notre chef, » réduit à l'extrémité, ajouta-t-il, en s'adressant à » l'évêque de Luna, réclame le baptême et la grâce » d'être inhumé chez vous, si son état déplorable le » conduit à la mort. »

L'évêque et les chefs de la ville, plus généreux que prudents, répondirent au député qu'ils lui accordaient ce qu'il demandait.

Aussitôt on prépare tout à l'église pour la cérémonie du baptême; Hasting se fait porter à la ville sur un brancard; on le dépouille de ses vêtements; on le fait entrer dans le baptistère; il reçoit les onctions saintes; on le revêt de la robe blanche; on le reporte ensuite à son bord.

Le lendemain des cris lamentables se font entendre sur les vaisseaux danois : de nouveaux députés arrivent à la ville et annoncent la mort d'Hasting ; il a légué à l'évêque, disent-ils, ses plus riches ornements, ses colliers, ses bracelets de perles et de pierreries, et une somme considérable est destinée aux frais de sa sépulture : elle lui avait été promise sans condition. Une conduite si généreuse de la part de ce nouveau converti détermine le clergé à l'enterrer dans la cathédrale avec tous les honneurs que l'on accordait moins à ses vertus qu'à ses richesses.

Hasting, encore vêtu de sa robe blanche, est placé dans une bière, à visage découvert; son butin le plus précieux est porté devant lui ; un cortége nombreux sort de la flotte et suit le convoi, en donnant toutes les marques de la plus profonde douleur. Arrivés à l'église, l'évêque et son clergé commencent les chants funèbres ; tout ce qu'il y avait de plus distingué dans la ville assistait à cette cérémonie. Pour l'achever, l'évêque quitte l'autel, s'approche de la bière et fait des aspersions sur le prétendu mort. Hasting se lève aussitôt, poignarde l'évêque de sa propre main ; les Normands ferment les portes de l'église, égorgent tout ce qui s'y trouve, tandis que d'autres se répandent au-dehors et s'emparent de la ville presque sans éprouver de résistance. Hasting se croit maître de la capitale du monde et des trésors qu'elle renferme ; mais lorsqu'il a reconnu son erreur, sa rage redouble ; il ordonne le massacre des vieillards et des enfants, fait embarquer sur sa flotte les jeunes gens des deux sexes pour les emmener en esclavage, incendie la ville, et, chargé des dépouilles des malheureux habitants qu'il vient d'immoler, il remet à

la voile, et bientôt il reparaît sur les côtes de France[1].

Tel était l'homme sous lequel l'Anjou et une grande partie des habitants des deux rives de la Loire eurent à souffrir si longtemps.

Après la mort d'Erispoé, roi de Bretagne, la portion du comté d'Anjou dont Angers était le chef-lieu, et qu'il avait obtenue du roi de France presque par force, retourna à la couronne, et Charles le Chauve en donna le gouvernement à Torquat, auquel il avait confié l'administration et la garde d'une partie des forêts de l'Anjou.

(867). Il y avait déjà plusieurs années que Torquat s'occupait du soin de faire réparer ou relever les édifices que le dernier incendie avait endommagés ou détruits, et que les habitants, à son exemple, rétablissaient leurs maisons, lorsqu'on apprit qu'Hasting reparaissait encore sur les côtes de Bretagne, et qu'il se disposait à entrer dans la Loire avec une flotte formidable. Cette nouvelle, malheureusement trop vraie, répand partout la consternation. Robert appelle à son secours Ranulphe, duc d'Aquitaine. Tous deux rassemblent ce qu'ils peuvent réunir d'Angevins, de Gascons et de Poitevins, et marchent au-devant d'Hasting, qui, ayant quitté ses barques, avait déjà pénétré bien avant dans l'Anjou avec une partie de ses troupes. Robert et Ranulphe se placent entre Hasting et sa flotte et lui coupent la re-

[1] *Mém. hist. sur Troyes*, t. I, p. 175.

La ville de Luna n'existe plus depuis cette catastrophe. Montaigne, dans son *Voyage d'Italie*, dit qu'il en vit les ruines le 22 octobre 1581. Elle était à peu de distance de l'endroit où on voit aujourd'hui Livourne; son siége épiscopal, après l'événement dont nous venons de parler, fut transféré à Sarzane.

traite. Hasting aperçoit une église, celle de Brissarthe; il y court, et s'y renferme avec tous ceux qui ont pu le suivre. Les confédérés arrivent bientôt après lui, entourent l'église, et, persuadés que l'ennemi ne peut leur échapper, ils remettent l'attaque au lendemain, et s'occupent tranquillement à établir leur camp pour y passer la nuit.

Robert, désarmé, ainsi que la plupart des chefs et des soldats, ne pensait qu'à se reposer des fatigues et de la chaleur de la journée, lorsque tout à coup de grands cris se font entendre; ce sont les Normands, qui, mettant à profit la négligence et la sécurité des Français, sortent impétueusement de l'église et commencent le combat. Cette attaque imprévue jette le désordre parmi les Angevins et les Aquitains, qui n'ont pas même le temps de s'armer de toutes pièces; on se bat dans le plus grand désordre; Robert est tué des premiers à la porte même de l'église, dans laquelle les Normands traînent aussitôt son corps en signe de victoire [1]. Ranulphe soutient encore les efforts des barbares; son exemple ranime les soldats que la mort de Robert avait ébranlés, ils se rallient autour de lui; mais un trait, décoché d'une des croisées de l'église, le renverse blessé mortellement. L'armée française, découragée par la perte de ses principaux chefs, se dissout dans un moment; chacun fuit de son côté, et Hasting victorieux retourne à sa flotte, chargé des dépouilles des vaincus.

C'est à Ménard, notre compatriote, qu'on est rede-

[1] Robert fut tué le 25 juillet 866 selon les *Annales* de Saint-Bertin, ou 867 selon celles de Metz et de Fuldes.

vable de la découverte du lieu où Robert fut tué ; aucun critique n'en avait fait mention avant lui, et le passage du *Gesta Nortmannorum* n'avait encore reçu aucune application géographique. Le mot *Brieserta,* qui dans ce recueil indique l'endroit où fut tué Robert, ayant été traduit en français par Brieserte, qui n'est pas un nom de lieu connu, la question n'était point résolue. Brissarthe est un bourg d'Anjou, sur la rivière de la Sarthe, à cinq lieues d'Angers, nommé *Briasarthæ* dans un titre ancien de l'abbaye du Ronceray d'Angers, imprimé dans le *Gallia Christiana,* page 795 du volume des abbayes. Les mots *Briva, Bria* et *Briga* signifient pont, passage ; ainsi *Briasartæ* veut dire lieu où il y a un passage sur la Sarthe [1].

La mort de Robert rend l'église de Brissarthe un monument historique du plus grand intérêt, non seulement pour l'Anjou, mais pour la France entière. Elle a été bâtie à différentes époques, mais sa nef est bien celle dans laquelle les Normands se tinrent renfermés ; sa construction paraît être du huitième ou du commencement du neuvième siècle ; le côté de cette nef, à droite en entrant, est percé de trois petits vitraux à plein-cintre d'un pied de largeur sur quatre de hauteur ; il y en avait anciennement cinq, comme on le voit à l'extérieur. Il n'y a point d'ouverture de l'autre côté, si ce n'est des arcs en ogive faits dans le quinzième ou seizième siècle, mais ils sont murés. Ainsi ce doit être de l'une de ces cinq petites fenêtres que fut décochée la flèche qui atteignit Ranulphe, et c'est sur cette place, devant la porte de cette église,

[1] Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 60.

que fut tué Robert; c'est là, c'est dans cette même nef, que son corps sanglant fut traîné, et que le féroce Hasting put contempler avec joie son ennemi mort, celui dont les descendants devaient posséder un jour presque toute l'Europe, celui qui fut le père de la plus nombreuse progéniture de princes, de rois, connue dans les annales du monde. Un fait aussi important pour notre histoire ne mériterait-il pas d'être transmis à la postérité par un monument? Un cippe, sur lequel serait gravée une inscription conçue à peu près en ces termes, pourrait suffire.

A Robert,
Surnommé le Fort et l'Angevin,
Tige de la IIIme dynastie,
Tué sur cette place,
Dans un combat contre les Normands,
Le XV juillet D CCC LXVII.

Sur l'une des faces du socle, serait un bas-relief représentant le combat dans lequel ce héros perdit la vie.

De Brissarthe, le corps de Robert fut apporté à Séronne, chef-lieu de son comté, qui n'en est éloigné que d'une lieue, et on l'inhuma dans l'église qu'on nomme encore Notre-Dame-de-Séronne.

De grandes discussions se sont élevées entre les généalogistes du dix-septième siècle, pour savoir quelle était l'origine de Robert le Fort, que plusieurs auteurs nomment aussi Robert l'Angevin, et que ses belles actions firent appeler le Machabée de son temps. Presque tous, sans doute pour faire leur cour à Louis XIV, ont voulu lui trouver une origine illustre, et le faire descendre de nos rois de la seconde race; mais ils n'ont

pu donner de preuves satisfaisantes. Les anciennes chroniques d'Anjou [1] disent positivement qu'il était Saxon, et Du Haillan, un des historiens des comtes d'Anjou, et l'un des hommes distingués par son mérite à la cour de Henri II, affirme la même chose; dans une discussion de cette nature, l'autorité d'un courtisan doit être d'un grand poids, lorsqu'elle est contraire aux intérêts de la vanité de son maître [2].

Au reste, la conduite de Robert l'Angevin peut seule suffire à sa célébrité et à sa gloire. Lorsque les plus grands seigneurs, presque toute la noblesse, les princes du sang même, se soulevaient contre leur roi, déchiraient la France qu'ils voulaient se partager, et trahissaient leurs serments, lui, toujours fidèle aux siens, s'expose à tous les dangers, fait rentrer les rebelles dans le devoir, rend au roi le royaume qu'il allait perdre, et paie ainsi de ses services et de sa vie les biens et les honneurs qu'il avait reçus du monarque. Après avoir ainsi récapitulé les actions de Robert, n'est-ce pas de lui qu'on peut dire que s'il ne descend des rois, il mérite d'en descendre?

Quelle que soit l'origine de ce premier comte d'Anjou d'outre Maine, il est toujours certain qu'il est le premier des ancêtres connus de nos rois, le bisaïeul de Hugues Capet, chef de la troisième dynastie; et la petite ville de Séronne (Châteauneuf), qui n'est plus maintenant qu'un bourg, peut s'énorgueillir d'avoir été le premier manoir, la première propriété foncière que cette illustre race ait possédée en France. Si, lorsque Henri IV

[1] Bourdigné, *Chroniq. d'Anjou*, F° 46.
[2] Du Haillan, *de l'Etat des aff. de France*, p. 416.

vint en Anjou pour achever d'anéantir la Ligue, quelqu'un lui eût dit ce que nous savons aujourd'hui de Châteauneuf, peut-être que ce bon roi se serait fait un devoir d'aller visiter ce village, berceau de sa famille, et l'église qui en fut le premier tombeau. Sans doute aussi un cénotaphe, élevé par son ordre dans l'église de Notre-Dame-de-Séronne, ferait connaître la cause de l'illustration de cette petite ville; illustration qu'elle ignore peut-être elle-même, mais qui n'est pas sans intérêt pour l'observateur aimant à comparer les extrêmes, le point de départ au point d'arrivée, les vestiges du petit château de Robert l'Angevin aux superbes palais du Louvre et de Versailles.

CHAPITRE XXIII.

Hasting, les Danois, leurs femmes et leurs enfants s'établissent à Angers. — Charles le Chauve, roi de France, et Salomon, roi de Bretagne, assiègent cette ville.

Depuis près de cinq ans, Hasting occupait sans interruption les rives de la Loire, et les grands préparatifs qu'il faisait annonçaient qu'il méditait une nouvelle expédition. Les Tourangeaux, craignant qu'elle ne se dirigeât contre leur capitale, transportèrent prudemment à Auxerre ce qu'ils croyaient avoir de plus précieux, le corps de saint Martin. 871.

Jusqu'alors les Normands s'étaient tenus dans leurs bateaux, ou dans des camps sur les bords des rivières, et ils avaient vécu du pillage qu'ils faisaient dans les campagnes. Mais, lassé de mener cette vie vagabonde,

et de dévaster des lieux sans défense, Hasting résolut de s'emparer d'une ville importante, et d'y fixer son séjour. Il donna la préférence à celle d'Angers, et, tout entier à son projet, il quitta la Loire, entra dans la Maine, et arriva avec sa flotte sous ses murs. La position avantageuse de cette ville, fortifiée par l'art et la nature, avait déterminé son choix. Cependant les fortifications bien rétablies annonçaient qu'il devait éprouver une vive résistance; il prépara ses engins, toutes ses machines de siége, et il allait les faire mettre à terre, lorsque, du haut de leurs murs, les Angevins aperçurent les barques de ces barbares. Alors un cri d'effroi se fait entendre dans la ville, le nom d'Hasting retentit partout; le souvenir de ses cruautés répand une terreur si grande, que ni prières ni menaces, de la part du comte et des magistrats, ne peuvent arrêter la frayeur des habitants; ils se chargent à la hâte de quelques effets, fuient à toutes jambes, et abandonnent leur ville à la discrétion des Normands.

Avant d'entrer à Angers, Hasting fit placer ses barques sous la protection du rocher escarpé au pied duquel coule la Maine, pendant que ses soldats, leurs femmes et leurs enfants prenaient possession de la ville et en devenaient les nouveaux habitants. Ses premiers moments furent donnés au soin d'examiner les moyens de conserver sa conquête, et il jugea qu'il était nécessaire d'ajouter à la place déjà très forte de nouvelles fortifications. Ayant reconnu qu'elle était inattaquable du côté de la rivière, il porta toute son attention sur les autres parties de son enceinte, dont il fit creuser et élargir les fossés en divers endroits.

Cette entreprise hardie de la part d'Hasting, qui pour

la première fois se renfermait dans une ville, détermina Charles le Chauve à faire de nouveaux efforts pour chasser ce brigand de son royaume. Il demanda, en conséquence, des secours à Salomon, roi de Bretagne, non moins intéressé que lui à se débarrasser d'un tel voisin. Ces deux monarques concertèrent ensemble un plan de campagne qu'ils ne tardèrent point à exécuter. Charles, à la tête de son armée, vint camper sous les murs d'Angers, et investit la place au nord, à l'est et au sud, pendant que Salomon, avec ses Bretons, prenait position à l'ouest sur la rive droite de la Maine, cette rivière restant entr'eux et la ville. Les deux armées ainsi réunies formèrent un blocus complet; celle des Français travailla sans relâche à construire un grand nombre de machines que l'on fit ensuite avancer à portée de trait des murs de la place; mais ces murs, très élevés et solidement bâtis par les Romains, résistèrent à toutes les attaques des assiégeants. Les Danois, sachant qu'ils ne pouvaient espérer aucun quartier s'ils étaient vaincus, eurent tout le courage que donne une telle conviction. La ville, placée sur une roche schisteuse qui se divise facilement, leur fournissait une mine inépuisable de pierres qu'ils lançaient du haut de 872.
leurs tours, et dont ils accablaient leurs ennemis. Cette vive et longue résistance commençait à lasser la patience des Français; déjà la disette se faisait sentir dans leur camp; une maladie épidémique y portait tous les jours de nouveaux ravages, et on allait prendre le parti de lever le siége, lorsque Salomon, qui depuis quelque temps s'occupait des moyens de détourner la rivière, rompit la digue qui la séparait du nouveau lit qu'il lui avait fait creuser; elle s'y précipita, et dans un mo-

ment tous les bateaux des Normands, qui étaient au pied de la muraille, se trouvèrent à sec, et par conséquent à la discrétion des assiégeants qui pouvaient y mettre le feu.

Alors Hasting, prévoyant ne pouvoir tenir longtemps, envoie offrir à Charles le Chauve une somme considérable pour obtenir la permission de sortir de la ville avec tous ses Danois; il ajoute à cette offre une promesse non moins séduisante que l'or, celle de sortir de France sur-le-champ, et de ne jamais y revenir, ni lui, ni les siens. Charles a la faiblesse, pour ne rien dire de plus, d'accepter ces conditions d'un ennemi sans foi, et qu'il tient en son pouvoir. Il reçoit l'argent pillé sur ses sujets, lève le siége, pendant que de son côté
873. Hasting transporte ses barques dans le nouveau lit de la Maine, rentre dans la Loire, et continue de porter impunément sur ses deux rives le pillage, l'incendie et la mort.

Telles sont les circonstances de ce siége mémorable; mais en les examinant, on peut douter de leur exactitude. Le roi de France, maître d'une vaste étendue de pays dont toutes les communications étaient ouvertes avec son camp, a-t-il pu y manquer de vivres? N'est-ce pas plutôt Hasting que la famine a obligé de capituler? Quant à la rivière que Salomon détourna de son lit, il suffit de connaître la disposition des lieux, pour croire la chose non seulement impossible, mais encore inutile au succès du siége. Quelques travaux qu'on ait pu faire, la rivière n'a pu cesser de couler entre le tertre Saint-Laurent et le tertre Saint-Maurice, deux collines si peu éloignées l'une de l'autre qu'elles se trouvent actuellement renfermées dans l'enceinte de la ville. Ainsi, en

supposant que le lit de la Maine ait été déplacé, et qu'au lieu d'être où nous le voyons aujourd'hui et où il était pendant ce siége, il eût été creusé par les Bretons au bas de la colline de Saint-Laurent, les Normands n'auraient encore eu que le trajet d'une portée de trait pour y porter leurs barques. Mais auraient-ils laissé pratiquer ce canal sous leurs yeux et à la portée des pierres que leurs machines lançaient de dessus les murs de la place? C'est ce qui n'est pas vraisemblable.

Cependant s'il faut en croire d'Argentré, qui sur la fin du seizième siècle a écrit l'histoire de Bretagne, les vestiges de cette tranchée se voyaient encore de son temps [1]. Les annales angevines se taisent sur ce point. Ce récit, que nous avons rapporté sans le garantir, était inscrit au Cartulaire noir de Saint-Maurice, et paraît avoir été extrait d'une ancienne chronique, dans laquelle il est probable que l'auteur de l'histoire de Bretagne a puisé ces détails.

Avant de quitter Angers, Charles le Chauve voulut assister aux cérémonies religieuses que firent les Angevins à leur rentrée dans la ville, pour remettre, dans les châsses d'argent qu'ils avaient emportées, les corps de saint Aubin et de saint Lezin qu'ils avaient eu le soin de cacher avant d'abandonner leurs foyers. Telles étaient les graves et importantes occupations de l'empereur français, pendant qu'une poignée de bandits rançonnait ses états!

Cependant il faut être juste : Charles, qui venait de remplir ses fonctions de roi, voulut sans doute aussi faire celles d'abbé, car il l'était de Saint-Denis, de

1 *Hist. de Bretagne*, par d'Argentré, p. 178.

Saint-Quentin et de Saint-Wast. De son côté, Salomon n'aura pas manqué de s'acquitter d'un pareil devoir comme abbé de Saint-Aubin ; il avait rendu, en cette qualité, foi et hommage, à deux genoux, entre les mains de Charles, en lui promettant d'entretenir parmi ses moines l'esprit belliqueux qui les caractérisait. On sait que dans ce temps-là les ecclésiastiques allaient à la guerre, usage qui ne cessa que sous les rois de la troisième dynastie.

CHAPITRE XXIV.

Origine du gouvernement féodal. — Ingelger, premier comte d'Anjou. — Origine de la première maison d'Anjou. — Les Angevins deviennent serfs ou colliberts.

Parmi les misères sans nombre qui affligent les nations, il n'y en a point sans doute de plus grande, de plus affreuse que l'anarchie, puisqu'elle est elle-même la réunion de presque tous les maux : depuis plusieurs siècles les Angevins en éprouvaient les funestes effets. Gouvernés, comme les autres peuples de la France, par des princes souvent sans pouvoir et sans volonté, leurs personnes et leurs biens étaient la proie, tour à tour, des brigands du Nord qui ravageaient nos provinces, et des gouverneurs avides qui, devant les protéger, n'employaient qu'à les épuiser l'autorité passagère qu'ils devaient au hasard, à la force ou à l'intrigue. Les peuples aspiraient sans doute à un état plus stable et plus paisible ; mais qui pouvait le leur donner dans ces

temps malheureux? Il eût fallu alors que la monarchie chancelante eût été étayée par quelque heureux audacieux, tel qu'un Martel ou un Pépin. L'Etat appelait à son secours un homme dont la vaste pensée, secondée par le pouvoir, pénétrât à la fois dans toutes ses parties, en leur distribuant également l'ordre et l'harmonie, et dont la main ferme, renouant leurs liens relâchés ou rompus, rétablît dans tout leur ensemble les institutions tutélaires de Charlemagne. Mais ce grand homme, qui n'avait eu que le temps d'étonner le genre humain, n'avait pas eu celui de le tirer de son avilissement, et ses institutions, trop supérieures à un siècle barbare, furent délaissées comme un héritage qui ne pouvait être cultivé. Sous ses indignes successeurs, le désordre devait être remplacé par une autre calamité; il fallait le faire cesser, on trouva plus commode de le maintenir, et la féodalité s'établit : système monstrueux qu'on pourrait définir *l'anarchie organisée*.

Avant la fin du neuvième siècle, les bénéfices mililitaires conférés par le prince à ses *leudes* ou *fidèles*, d'abord amovibles, ensuite à vie, étaient devenus héréditaires; telle est l'origine des fiefs. Mais ce ne fut que vers cette époque que Charles le Chauve, pour mieux défendre son territoire contre les Normands, s'avisa de le partager à ses généraux, c'est-à-dire de leur concéder à vie les *offices* ou charges publiques de ducs et de comtes; telle fut l'origine du gouvernement féodal. Alors s'élevèrent dans le royaume autant de souverainetés particulières, qui ne dépendaient de la souveraineté principale qu'en vertu de la foi et hommage, et qui bientôt se subdivisèrent elles-mêmes à l'infini en fiefs et en arrière-fiefs. Ce genre de gouver-

nement s'établissait alors en Anjou. Il est juste que nous donnions quelques détails sur le premier souverain héréditaire de ce comté; c'était Ingelger, fils de Tertulle, sénéchal de Gastinois, et petit-fils de Torquat, un des forestiers d'Anjou. Ce Torquat était du territoire de Rennes, dans l'Armorique. Charles le Chauve le fit forestier de la forêt appelée alors Nid-de-Merle, qu'on a cru mal à propos être la forêt de Nidoiseau. Torquat eut un fils nommé Tertulle, dont l'esprit était bien au-dessus de son état, car la charge de forestier était loin d'illustrer celui qui en était revêtu. Pour faire une haute et noble fortune il fallait servir le prince; Tertulle se signala à l'armée. Charles le Chauve lui fit épouser Pétronille, fille du duc de Bourgogne, en lui donnant en même temps un bénéfice dans le château de Landon et quelques terres dans le Gastinois. Il laissa un fils nommé Ingelger. Voilà tout ce que nous pouvons dire de vraisemblable des ancêtres d'Ingelger, reconnu par tous les historiens comme le chef des consuls ou comtes d'Anjou.

Elevé et instruit par son père, qu'il eut le malheur de perdre à l'âge de quinze ans, Ingelger annonça dès sa plus tendre enfance d'heureuses dispositions, et se montra toujours docile à suivre les leçons et les bons exemples de son sage instituteur. Né avec de l'esprit, une figure noble, une taille avantageuse, il se faisait déjà remarquer dans tous les exercices militaires par une adresse qui suppléait en lui à la force que son âge lui refusait encore. On le voyait presque sans cesse à cheval, cherchant les fatigues pour fortifier et endurcir son corps, afin d'être plus tôt en état de servir sa patrie et son prince. Tel était Ingelger entrant dans sa dix-

septième année, lorsqu'il apprit que sa marraine venait de perdre le comte de Gastinois, son époux, qu'elle avait trouvé mort près d'elle dans son lit. Cette dame, jeune, belle et sage, était femme d'un vieux mari ; une de ces qualités de moins lui eût fait peut-être des amis de ceux qui osèrent se déclarer contre elle. Parmi ces derniers, un seigneur, nommé Gontran, l'accusait tout à la fois d'homicide et d'adultère, et demandait qu'en sa qualité de plus proche héritier du comte il fût mis en possession de tous ses biens, sa veuve, coupable selon lui, devant être déchue de tous ses droits à cette succession.

Charles le Chauve, qui avait toujours eu beaucoup de considération pour le comte de Gastinois, fit déclarer à sa veuve et à Gontran que l'affaire qui était l'objet de leur contestation relevait de la couronne, qu'il voulait la juger avec ses princes et ses barons, et qu'en conséquence ils eussent à se présenter devant lui, à Château-Landon, le jour qui leur serait indiqué.

La décision d'une affaire aussi importante attira dans cette ville toute la noblesse du Gastinois et une partie de celle des provinces voisines. Le jour fixé, la comtesse de Gastinois, en grand deuil, accompagnée des principaux officiers de sa maison, et Gontran, entouré de ses amis, se présentèrent devant le roi et sa cour. En sa qualité de demandeur, Gontran parla le premier. Il rappela que lorsque le roi avait voulu marier le sénéchal de son palais à la veuve du comte de Gastinois, cette dame avait longtemps rejeté avec hauteur cette proposition, sous prétexte que le sénéchal était né son vassal ; qu'elle n'avait cédé qu'aux instances réitérées du roi et de toute la cour, et qu'enfin elle n'avait jamais

eu pour ce second mari que de la haine et du mépris; dispositions qui sans doute l'avaient amenée à commettre le double crime dont il l'accusait. Pour prouver ce qu'il avançait, il jeta aussitôt son gage au milieu de l'assemblée.

Une vive émotion, des sanglots et des larmes furent la seule réponse de la comtesse; c'était aussi la seule qu'elle pouvait faire dans un siècle où l'innocent, vaincu par le sort des armes, était déclaré coupable et puni comme tel. Elle n'avait qu'un seul moyen pour sauver son honneur et ses biens; car à cette époque les peines des plus grands crimes n'étaient, pour les personnes nobles, que des amendes plus ou moins fortes, selon le délit. Il fallait qu'un gentilhomme se présentât pour prendre sa défense et faire rétracter Gontran. La comtesse porte des regards inquiets sur tous ceux qui l'ont suivie, mais tous baissent la vue et gardent un morne silence; elle a la douleur de voir qu'aucun ne s'avance pour relever le gage du combat. Ce n'est pas qu'ils doutent de son innocence, mais c'est parce qu'ils connaissent la valeur et la force de Gontran, l'un des plus terribles gentilshommes de la contrée. Alors, prévoyant sa fatale destinée, la malheureuse veuve tombe évanouie et paraît prête à rendre le dernier soupir.

Ingelger était présent; il ne put supporter plus longtemps l'état d'angoisse où il voyait celle qui avait pris tant de soin de son enfance depuis qu'il avait perdu sa mère; celle qui depuis deux ans dirigeait son éducation morale, en lui inspirant tous les sentiments généreux qui peuvent former un héros. Prêt à suffoquer lui-même de douleur, il s'avance, se jette aux pieds du roi, et, d'une voix vivement émue, le prie de lui permettre

de relever le gage, de combattre pour sa marraine, pour sa bienfaitrice, pour celle qui lui tient lieu de tout sur la terre depuis qu'il a le malheur d'être orphelin. Le monarque, surpris de la témérité de ce jeune homme, mais satisfait de voir en lui une si noble reconnaissance et un courage si précoce, lui fait des représentations dictées par la prudence, l'engage à considérer l'âge, la force et la réputation militaire de son adversaire; mais rien ne peut ébranler Ingelger dans sa généreuse résolution; il insiste avec persévérance, et prie le roi de lui octroyer la première grâce qu'il sollicite.

Charles prend l'avis des princes et des barons qui forment son conseil, et accorde enfin, quoiqu'à regret, le combat, qu'il remet au lendemain.

Pendant que les barrières se dressent pour former le champ clos, pendant que les échafauds s'élèvent pour placer les juges et les spectateurs, la dame de Gastinois, rentrée dans son château, donne à son filleul ses dernières leçons. Elle dissimule sa douleur, elle ne verse plus de larmes, dans la crainte d'attendrir celui qui va se sacrifier pour sa cause; elle relève son jeune courage par la confiance qu'elle lui témoigne, par l'assurance qu'elle lui donne qu'il va combattre pour le triomphe de la vérité, et que toujours le ciel favorise celui qui fait ses premières armes pour venger l'innocence opprimée. La nuit se passe en prières. Le lendemain ils se rendent ensemble à l'église, entendent la messe, distribuent des aumônes aux pauvres; puis la comtesse, détachant un petit reliquaire qu'elle avait au cou, le passe à celui d'Ingelger, et l'embrasse tendrement, en le recommandant à Dieu. Enfin ils se quittent, l'un pour

aller se préparer au combat, l'autre pour donner un libre cours à ses soupirs et à ses larmes.

Déjà cette multitude grossière et ignorante, qui recherche avec avidité tout ce qui peut lui causer de violentes émotions, accourt vers le lieu où elle va voir le sang couler, et ce sang doit être celui du coupable, puisqu'ainsi le veut le préjugé barbare que nous avaient apporté les Scandinaves.

Le roi, accompagné d'un grand nombre de seigneurs de sa cour, arrive à l'heure qu'il avait fixée et se place sur l'estrade qui lui avait été préparée. La comtesse, avec plusieurs de ses dames, est près de là, dans le chariot drapé de noir qui doit la ramener triomphante à son château, ou la conduire pour toujours dans une triste retraite. Les trompettes sonnent, les lices s'ouvrent, et les champions entrent, chacun de son côté, pour prêter le serment accoutumé. Le plus grand silence règne dans cette nombreuse assemblée. Toutes les dames regardent avec une prédilection, une bienveillance flatteuse, le beau page qui, si jeune encore, se déclare déjà le vengeur de leur sexe; elles adressent au ciel pour lui les vœux les plus fervents, tandis que, de leur côté, Gontran et les siens regardent avec dédain le jeune présomptueux qui ose se mesurer contre un tel adversaire.

Enfin les hérauts donnent le signal; la comtesse soulève un coin du voile funèbre qui la couvre, et ses yeux rencontrent ceux d'Ingelger à l'instant où il lance son coursier. Le combat ne fut pas long, dès le premier choc la lance de Gontran perce le bouclier du page et y reste engagée; pendant qu'il fait de vains efforts pour la retirer, Ingelger lui passe la sienne au travers du

corps et le renverse de son cheval. Aussitôt Ingelger met pied à terre, et achève son ennemi avec sa dague, au bruit des acclamations qui font retentir les airs des noms d'Ingelger et de la comtesse de Gastinois.

Le jeune page est presque confus de ces témoignages de la joie publique; la rougeur de la modestie colore son visage et semble ajouter encore à l'éclat de sa victoire. Sa marraine était déjà descendue de son chariot; il l'aperçoit, et avec toute la vivacité de son âge il court au-devant d'elle, et se précipite dans ses bras, comme un enfant sur le sein de sa mère.

Justifiée par l'heureuse issue de ce combat, la comtesse de Gastinois s'avance vers le trône pour demander au roi la permission de disposer de toute sa fortune en faveur d'Ingelger, en disant que ses biens devaient plutôt passer à celui à qui elle devait l'honneur, qu'à des parents qui l'avaient indignement abandonnée dans le péril extrême où elle venait de se trouver. Le monarque approuva avec bonté ce juste témoignage de reconnaissance, et aussitôt Ingelger lui rendit hommage de tous les fiefs et seigneuries que sa marraine venait de lui donner et qui relevaient de la couronne [1].

Charles, qui dès lors put prévoir ce que deviendrait ce nouveau comte de Gastinois, qui entrait dans le monde d'une manière si éclatante, ne le perdit pas de vue, et, quelques années après, il lui donna le gouvernement temporaire de la ville d'Angers et de la partie de l'Anjou de deçà Maine, c'est-à-dire qui est située sur la rive gauche de cette rivière.

1 *Gesta Consulum Andegavensium.*

Il y avait déjà sept ans qu'Ingelger était consul ou comte d'Angers, lorsque Charles le Chauve, étant sur le point de passer en Italie pour en chasser les Sarrazins, laissa le gouvernement du royaume à son fils, et convoqua à Kiersi une diète, dont l'objet principal était de prendre des mesures pour maintenir la tranquillité de l'Etat pendant son absence; mesures d'autant plus nécessaires que l'autorité royale était très affaiblie et presque partagée entre le monarque, les évêques, les abbés et les seigneurs. Il crut les gagner en laissant à Louis le Bégue, son fils, un conseil composé de tout ce qu'il y avait de plus distingué parmi eux; Hugues l'Abbé, le duc Boson, et Ingelger, consul d'Angers.

Sous le règne de Louis le Bégue, les Normands infestant de nouveau les rives de la Loire, ce monarque résolut de leur opposer Ingelger dont la valeur et la prudence lui étaient connues, et ce fut pour le mettre en état de mieux remplir ses vues qu'il le créa comte héréditaire d'Anjou de deçà Maine. L'autre partie de l'Anjou, dont Séronne était le chef-lieu, et qu'on appelait le comté d'outre Maine, était alors occupée par le comte Eudes, fils et successeur de Robert le Fort. Ces deux seigneurs, que leur position respective aurait pu rendre rivaux, se lièrent, au contraire, d'une étroite amitié, et se prêtèrent, avec une attention réciproque, tous les secours de bon voisinage, s'entendant pour réunir leurs forces et leurs talents contre l'ennemi commun, lorsqu'il venait les troubler dans leurs possessions.

Le zèle et la capacité que le nouveau comte d'Anjou montra bientôt dans plusieurs occasions, déterminèrent le monarque à étendre son commandement; il le

nomma préfet de Tours et vicomte d'Orléans. Les combats qu'il eut à soutenir, les victoires qu'il remporta, lui donnèrent en peu de temps la réputation d'un des meilleurs capitaines qu'il y eût alors. Cette réputation militaire, jointe à celle qu'il acquérait tous les jours par la fermeté et la sagesse de son administration, lui concilia l'estime générale. Deux prélats très puissants, l'évêque de Tours et celui d'Orléans, que leurs relations fréquentes avec le jeune comte avaient mis dans le cas de l'apprécier, lui donnèrent en mariage la belle Adèle ou Alinde, leur nièce, la plus riche héritière de ces contrées. Elle eut en dot, avec l'agrément du roi, toutes les propriétés que ces deux évêques possédaient dans la Touraine et l'Orléanais, parmi lesquelles étaient les châteaux de Busançois, de Châtillon-sur-Indre et la ville d'Amboise, dont le château venait d'être ruiné par les Normands. Le roi le fit rétablir à ses frais, et en donna la seigneurie à Ingelger. Par ce mariage, le comte d'Anjou devint l'un des plus riches et des plus puissants seigneurs français. Le Gastinois, qu'il avait eu de sa marraine, avait alors pour chef-lieu Château-Landon, et pour limites le comté de Sens, les territoires de Melun et d'Etampes, le comté d'Orléans et le Nivernais, renfermant dans son étendue Courtenay, Saint-Fargeau, Moret, Puiseaux, Gien, ainsi que les territoires où sont aujourd'hui situées les villes de Fontainebleau, de Nemours et de Montargis. La plupart des barons du Gastinois, jaloux de la grande fortune et de l'élévation d'Ingelger, qui avait été leur égal et même inférieur à quelques-uns d'entre eux, refusèrent d'abord de le reconnaître pour leur suzerain; néanmoins, soit crainte, soit respect pour l'autorité du roi, tous se déterminè-

rent enfin à lui rendre l'hommage qu'ils lui devaient.

Pendant une des plus terribles incursions des barbares, les Tourangeaux s'étaient vus dans la nécessité de transporter au loin leur plus précieux trésor, pour s'en assurer la conservation; ce trésor était le corps de saint Martin, qu'ils étaient allés mettre en dépôt dans la cathédrale d'Auxerre (d'autres disent dans l'église de Chablis). Depuis que la paix était rétablie, des députés avaient été envoyés vers cette ville, pour revendiquer les reliques du saint, que l'évêque, de concert avec les habitants, leur avait refusées. D'autres députés étaient allés réclamer la justice et la protection du roi; mais
887. Charles III, qui régnait alors, avait répondu que, puisque le corps du saint n'était pas hors de France, il lui importait peu qu'il fût à Tours ou à Auxerre. Dans cette fâcheuse extrémité, les Tourangeaux, en deuil, eurent recours à leur préfet, le comte d'Anjou. Ce prince, touché de leurs prières, et reconnaissant la justice de leur demande, rassemble six mille Angevins à cheval, part à leur tête, et va sommer la ville d'Auxerre, qui, ne pouvant résister à des forces aussi considérables, remet de suite le dépôt qu'elle était d'abord si peu disposée à restituer.

Pleins de reconnaissance pour un service aussi important, et pour en perpétuer à jamais la mémoire, les Tourangeaux donnèrent au comte d'Anjou et à ses successeurs un canonicat dans l'église de Saint-Martin, avec la dignité de trésorier. Ils ajoutèrent à ce don un os du saint, qu'Ingelger apporta dévotement à Angers, et déposa dans l'église qu'Hermengarde y avait bâtie sous son invocation [1].

[1] *Chroniques d'Anjou*, F° LI.

L'année suivante, Ingelger, étant allé voir son ami Eudes, comte d'outre Maine, à Séronne, tomba malade, et mourut dans cette ville, d'où son corps fut transporté à Tours, accompagné de tous les barons et nobles d'Anjou, et fut ensuite inhumé dans l'église de Saint-Martin, comme il l'avait expressément recommandé à sa mort.

Tel fut Ingelger, tel fut le chef de la première maison d'Anjou, dont les vertus firent trouver le règne trop court, et rendirent longtemps sa mémoire chère aux Angevins. Je dois faire remarquer que c'est à ce prince que Foulques Réchin, un de ses successeurs et de ses descendants, et le premier historien de l'Anjou, fait remonter l'origine des comtes héréditaires de cette province; les savants bénédictins, auteurs de l'*Art de vérifier les dates,* ont aussi adopté ce sentiment.

C'est aussi vers ce temps-là que les Angevins perdirent non seulement leurs titres aux charges publiques et les autres droits politiques dont les Romains ne les avaient pas privés, mais encore leur liberté et même jusqu'à leur nom. Ils ne furent plus que les serfs des Francs, des Saxons, des Normands, qui se partagèrent cette province, et on les désigna sous le nom de Colliberts [1]. Ainsi, jusqu'au treizième siècle, lorsque nous parlerons des Angevins en général, il faudra presque toujours entendre qu'il ne s'agit que des nobles, c'est-à-dire des étrangers établis en Anjou, les indigènes ne comptant plus pour rien dans l'Etat.

[1] Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 50 et 51.

CHAPITRE XXV.

Foulques Ier, dit le Roux, comte d'Anjou de deçà Maine. — Eudes, comte d'Anjou d'outre Maine, est élu roi de France. — Réunion des deux comtés d'Anjou en un seul. — Foulques II, dit le Bon. — Abbaye du Ronceray. — Eglise de la Trinité.

En mourant, Ingelger laissa d'Adèle, son épouse, un fils nommé Foulques, que la couleur de ses cheveux fit surnommer le Roux, et qui lui succéda dans les comtés d'Anjou et de Charolais. Foulques avait presque toutes les bonnes qualités de son père; mais quelques historiens lui reprochent d'en avoir terni l'éclat par des mœurs aussi dissolues que celles de son père étaient pures et réservées, surtout en public. Il était hardi et entreprenant, mais en même temps d'un esprit souple et dissimulé; toujours il se retira avec avantage des guerres qu'il eut à soutenir contre les Normands et les Bretons. Extrêmement généreux envers les gens de guerre, il savait s'attacher par des bienfaits tous ceux qui se distinguaient par quelque action d'éclat. Aussi bon politique que grand capitaine, il sut, sans manquer à ce qu'il devait à son souverain, se ménager la faveur de Hugues l'Abbé, duc de France, qui le maintint dans l'héritage que lui avait laissé son père. Mais ne possédant encore que le comté d'Anjou de deçà Maine, ses revenus étaient trop bornés pour suffire à toutes ses libéralités. Pour les accroître, il se fit donner par le roi les riches abbayes de Saint-Aubin et de Saint-Lezin d'Angers : c'était alors un usage reçu et mis en vogue

par le grand simoniaque Charles Martel. Les princes, pour récompenser leurs capitaines, leur donnaient des bénéfices ecclésiastiques, à la charge par ceux qui les recevaient de pourvoir à l'entretien et à la nourriture des moines, des chanoines et autres ecclésiastiques qui desservaient ces pieuses fondations.

Eudes, comte d'outre Maine, après avoir disputé pendant plusieurs années la couronne à Charles le Simple, était parvenu à le contraindre de lui abandonner plus de la moitié du royaume. Devenu, par la ruse et la force, possesseur de tout ce vaste territoire, il donna au fils de son ancien ami Ingelger, à Foulques, son comté d'outre Maine, et alors les deux comtés, réunis dans les mains de ce prince, n'en formèrent plus qu'un seul, qui depuis ne fut plus divisé.

La vie licencieuse de Foulques, qui entrait dans sa cinquantième année, l'avait éloigné du mariage; cependant les représentations de ses principaux vassaux le déterminèrent à demander Roscille, fille de Garnier, comte de Tours, qui la lui accorda avec une dot consistant principalement dans les villes, seigneuries et châteaux de Loches et de la Haie en Touraine. Après une longue et heureuse union avec cette dame, Foulques, voyant sa fin approcher, donna aux abbayes de Saint-Aubin et de Saint-Lezin, qu'il avait longtemps possédées, une très belle terre alors nommée *Chiriacum*, et qui forme actuellement la commune de Saint-Rémy-sur-Loire.

Foulques avait eu trois fils de son mariage avec Roscille; le premier, nommé Ingelger, du nom de son aïeul, en avait toute l'affabilité; sa bonne mine, sa valeur et sa noble courtoisie l'avaient fait surnommer le

Bien-Aimé des Dames. Il était l'espérance de l'Anjou ; à peine sorti de l'adolescence, il avait déjà remporté trois victoires contre les Normands ; mais enfin il fut tué en défendant la capitale du comté de Charolais qui appartenait à sa maison. Son corps fut apporté à Séronne, où il fut inhumé dans l'église de Saint-Martin.

Le second fils de Foulques, nommé Guy, fut évêque de Soissons ; il se donna généreusement en otage aux Normands pour obtenir la liberté du roi Louis d'Outre-Mer.

Le troisième fils de Foulques eut le nom de son père, et lui succéda sous le nom de Foulques II, dit le Bon. Ce surnom, qui ne fut point donné prématurément par la flatterie, comme il n'arrive que trop souvent, doit rappeler à la mémoire des Angevins toutes les qualités qui le lui méritèrent.

Après avoir exhalé un soupir de douleur sur les règnes passés, on éprouve le besoin de s'arrêter un moment sur celui-ci. Le récit de tant d'événements, dont le résultat est presque toujours de nouveaux désastres pour le peuple, fatigue l'esprit et attriste le cœur. Malheureusement les stations seront rares dans la carrière que nous parcourons, car il ne nous arrivera pas souvent de rencontrer des princes dignes du surnom de Foulques II.

L'éducation de ce prince fut plus soignée que celle de la plupart des seigneurs de son temps ; il eut l'avantage, non seulement de pouvoir lire et écrire, mais encore de cultiver les lettres et la musique. Il aimait les hommes instruits, de quelque rang qu'ils fussent, et recherchait leur entretien pour profiter de leurs lumières. Pour se faire obéir, il n'employait que les armes

qui sont toujours à la disposition d'un bon prince, et auxquelles rien ne peut résister, la douceur et la justice. Il favorisa les premiers essais de l'industrie angevine, qui paraissait de temps en temps vouloir se développer malgré le régime féodal qui tendait sans cesse à la refouler dans le néant. Il eut le bonheur rare, pour un souverain et pour ses sujets, de vivre en bonne intelligence avec tous ses voisins; la paix ne fut pas un instant troublée pendant les vingt années que dura son règne. Depuis si longtemps ravagé par les Bretons et les Normands, l'Anjou n'offrait partout à son avénement que villes, bourgs et villages ruinés, abandonnés, des champs incultes et de malheureux colliberts errants, sans pain et sans asile. Touché de tant de malheurs, Foulques donna ses premiers soins à l'agriculture; il permit aux laboureurs de couper dans ses forêts le bois dont ils avaient besoin pour rebâtir leurs maisons et faire leurs instruments aratoires. Il leur fit encore les avances nécessaires pour qu'ils pussent se procurer du bétail et des semences de chaque espèce; enfin il se livra avec tant de zèle et de persévérance à tous les détails qu'entraînait son utile entreprise, qu'au bout de quelques années les voisins et les habitants émerveillés, disent nos anciennes chroniques, virent les campagnes couvertes de nombreux troupeaux, de riches moissons, les vergers et les vignes replantés, chargés de fruits, enfin l'abondance régnant où naguère tout semblait devoir périr par la misère et la famine.

Comme Ingelger, son aïeul, Foulques le Bon avait une grande dévotion à saint Martin, en l'honneur duquel il composa plusieurs hymnes, et, à chaque grande fête de l'année, il allait à Tours, où, en sa qualité de

chanoine trésorier, il assistait à tous les offices du chapitre en habit ecclésiastique, l'aumusse sur la tête ou sur le bras, suivant la saison, psalmodiant et chantant comme les autres chanoines.

On raconte qu'un jour de grande solennité, Louis d'Outre-Mer, roi de France, étant à Tours, vint à l'église de Saint-Martin, avec une partie de ses courtisans, pour entendre la messe. Quelques-uns d'entr'eux ayant reconnu le comte d'Anjou sous l'habit de chanoine, le firent remarquer au roi, et celui-ci, écoutant d'une oreille trop complaisante les railleries que l'on faisait sur Foulques, au lieu de les interdire, ne fût-ce qu'à cause de la sainteté du lieu, se mit à rire lui-même. C'est à cette occasion que le comte d'Anjou, de retour chez lui, écrivit, en latin, cette lettre si connue : « Au roi de France, le comte d'Anjou, salut. Apprenez, » monseigneur, qu'un roi non lettré est un âne cou- » ronné. » Le monarque, s'étant fait lire et expliquer ce billet, reconnut sa faute, et dit en soupirant : « Il a » raison ; la science est encore plus utile aux souverains » qu'aux sujets. Le comte d'Anjou vient de nous donner » une bonne leçon en peu de mots, tâchons d'en pro- » fiter. »

Dans un petit village, placé à une portée de trait de la rive droite de la Maine, en face d'Angers, on voyait alors une petite chapelle dédiée à la Vierge, et nommée Notre-Dame-de-la-Ronce ou du Ronceray, parce que l'image que l'on y révérait avait été trouvée autrefois dans une grotte couverte de ronces. Les habitants d'Angers s'y rendaient souvent en pèlerinage ; tout le monde parlait des miracles fréquents dont elle était le théâtre, et le comte d'Anjou crut devoir la visiter ; mais, tou-

ché de l'état de dénuement où il trouva cet oratoire, il ordonna de construire en sa place une belle église, ainsi que plusieurs édifices, dans lesquels il établit, sous la règle de saint Benoît, une abbaye de filles qu'il combla de biens.

Les religieuses de cette abbaye n'étaient point assujéties à la clôture. L'abbesse était dame de plusieurs paroisses et de cette partie de la ville d'Angers qu'on nomme la Doutre; elle avait la présentation d'un grand nombre de cures, de prébendes et de chapelles. Elle nommait en outre à huit prieurés, tous d'un revenu considérable, et qui, appartenant à son abbaye, ne pouvaient être possédés que par des religieuses de sa maison. Lors de son installation, on la conduisait à l'église paroissiale de la Trinité; elle montait au grand autel, et portait la main sur la clef du tabernacle. On ne recevait dans cette abbaye que des filles nobles, tant du côté paternel que du côté maternel. Lorsqu'une novice avait prononcé ses vœux dans l'église du monastère, l'abbesse la conduisait processionnellement à l'église de la Trinité, qui joint celle de l'abbaye, et elle prenait sa place dans un fauteuil placé vis-à-vis le dais épiscopal. Après plusieurs prières, l'évêque commençait la messe, qui était chantée en musique; ensuite il bénissait la nouvelle professe, lui mettait le voile noir sur la tête et un anneau d'or au doigt. A la fin de la messe, d'anciennes religieuses, qu'on appelait *paranymphes*, achevaient la cérémonie en attachant sur la tête de cette même professe une couronne de perles et de diamants.

L'église de la Trinité, dans laquelle on faisait cette cérémonie, est une des plus belles d'Angers; elle a été

bâtie en 1062. On y remarque l'emploi simultané du style plein cintre et de l'ogive; les voûtes sont bien exécutées, et les nervures d'assez bon goût. Toutes les ouvertures extérieures sont à plein cintre.

Le bon et pieux comte d'Anjou, voyant qu'il n'avait plus que quelques jours à vivre, se fit conduire d'Angers à Tours, et, peu d'heures avant sa mort, on le porta, par son ordre, dans l'église Saint-Martin, où il mourut (en 958) entre les bras de l'évêque et des chanoines, qui, suivant ses intentions, l'inhumèrent dans cette église.

Nous venons de payer un juste tribut d'éloges à la mémoire de Foulques II : nous ne les rétracterons point; mais l'histoire d'un prince ne doit pas être son panégyrique; elle doit le représenter tel qu'il fut, sans exagérer ses vertus, sans dissimuler ses vices. Ainsi nous finirons par ce dernier trait bien propre à faire naître de sérieuses réflexions sur la fragilité humaine. Etant jeune, le malheureux Foulques succomba à une tentation diabolique; il vola deux vases d'or dans le trésor de Saint-Martin de Tours, confié à sa garde comme trésorier de cette église, et il ne les restitua qu'après en avoir été vivement pressé pendant une maladie dont il croyait mourir.

Ce prince avait eu sept enfants de Gerberge, son épouse, cinq fils et deux filles. Geoffroy, qui lui succéda; Bouchard, dit le Vieux, comte de Paris, de Corbeil et de Vendôme; Guy, abbé de Corméry, ensuite évêque du Puy; Drogon, successeur de Guy au même évêché; Humbert, surnommé le Veneur, à qui son père donna, par une charte de 957, les terres de Champagne en Anjou, et de Sablé dans le Maine; Arsinde, que

d'autres nomment Blanche, et Adélaïde, épouse d'Etienne, comte de Gévaudan. Ménage ajoute à ces sept enfants une autre fille nommée Mathilde, qu'il dit avoir épousé le vicomte de Châteaudun.

CHAPITRE XXVI.

Autre invasion des Normands en Anjou. — L'abbaye de Saint-Florent-du-Mont-Glonne pillée et brûlée.

Nous avons vu, dans le neuvième siècle, l'invasion des Normands sous les ordres du féroce Hasting; une des plus mémorables de celles qui la suivirent eut lieu sous le règne de Charles le Simple en 906.

Après avoir encore pris Nantes, les Normands se répandirent comme un torrent dans toutes les rues, pillèrent les églises, les magasins des marchands, les plus riches maisons, et réduisirent en cendres la plus grande partie de la ville. Bientôt les bateaux des vainqueurs furent chargés des effets les plus précieux qu'ils avaient arrachés aux flammes; et, voulant profiter de la terreur que cette entreprise hardie avait répandue dans tout le pays, ils mirent promptement à la voile et remontèrent le cours de la Loire.

Arrivés au monastère de Saint-Florent-du-Mont-Glonne, les Normands y mirent le feu, ravagèrent tous les environs; et, continuant leur route sur la Loire, ils portèrent sur ses deux rives et jusque dans les villes d'Angers, de Saumur et de Tours, le pillage, le viol, l'incendie et la mort.

906. Les moines de Saint-Florent, qui avaient été instruits de la prise de Nantes, n'attendirent point, pour fuir, l'arrivée des barbares; ils se chargèrent de leurs effets les plus précieux, et surtout du corps de saint Florent, leur patron, puis dirigèrent secrètement leurs pas du côté de Saint-Philbert en Mauges, à quatre lieues du Mont-Glonne.

Saint-Philbert était un autre monastère, dont les moines avaient les mêmes raisons que ceux de Saint-Florent pour abandonner un pays qui allait être exposé aux ravages des Normands. Les deux couvents se réunirent en chapitre, et, après avoir bien examiné leur situation et réfléchi sur le sort qui les menaçait, les moines de Saint-Philbert proposèrent à ceux de Saint-Florent de leur procurer une retraite dans une abbaye qu'ils avaient à Tournus en Bourgogne, s'ils voulaient consentir à les défrayer pendant la route. La proposition fut acceptée, et les deux compagnies s'acheminèrent ensemble vers la Bourgogne, portant sur un brancard la châsse qui contenait les reliques de saint Florent.

On sait combien la France eut à souffrir des invasions des Normands pendant le dixième siècle. Le gouvernement, entravé par le régime féodal, ne pouvait diriger contre eux toutes les forces de la nation; ce qui l'obligea plus d'une fois de souscrire à des traités honteux, et de pallier le mal avec l'or, tandis qu'il eût fallu l'extirper avec le fer. Souvent même il fut contraint de payer des tributs considérables, soit en denrées, soit en argent, pour racheter des provinces du pillage; et ce moyen, qui décelait sa faiblesse, bien loin de donner la paix, ne servait qu'à ramener la guerre. Enfin, après plus de cent ans de désastres, dont le pillage et l'incendie

étaient les moindres maux, nos malheureuses provinces de l'Ouest obtinrent la paix, non par la force des armes, mais par un mariage (911). Charles le Simple donna sa fille Giselle à Rollon, chef des Normands, et lui abandonna la Neustrie avec le titre de duc, à condition que cette belle province, qui prit alors le nom de Normandie, serait toujours tenue, par lui et ses successeurs, à foi et hommage de la couronne de France.

Vers cette époque, les différentes hordes de Normands qui occupaient les côtes de France sur l'océan, s'établirent d'une manière plus stable sur les fleuves que jusqu'alors ils n'avaient occupés que momentanément; et pour se distinguer par peuplade, ces barbares prirent les noms des rivières qu'ils occupaient; ainsi on disait : les Normands de la Meuse, les Normands de la Seine, les Normands de la Loire, etc. C'est dans les îles de ce dernier fleuve, aujourd'hui si florissantes, que les barbares déposaient le butin et les prisonniers qu'ils faisaient dans les alentours, pour les emmener en esclavage. Autour de ces îles étaient en sûreté leurs innombrables barques, dont le fond et les varangues étaient faits d'un bois léger et les bordages d'un simple tissu d'osier recouvert de peaux cousues ensemble; les cordages étaient composés d'écorces d'arbres tortillées. Ces barques tiraient si peu d'eau qu'elles pouvaient remonter toutes les rivières, et telle était leur légèreté que les pirates les transportaient aisément d'une rivière à l'autre.

Plusieurs de ces barbares ayant avec eux leurs femmes et leurs enfants, ils durent, dans la suite, éprouver le besoin d'une vie plus sédentaire; chaque division aura pris un domicile fixe près du fleuve qui lui était

échu. Ces différentes peuplades formaient une espèce de confédération. Etablies de vive force, chacune vivait de rapine dans son arrondissement; les nouveaux essaims qu'elles recrutaient de temps en temps pour réparer leurs pertes, en adoptant le territoire, devaient borner leurs incursions à de certaines distances, à moins que leurs chefs ne concertassent quelqu'entreprise générale, ou ne se vendissent à quelqu'une des factions qui divisaient la France.

Ceux de quelques fleuves se lassèrent de ce genre de vie; les uns s'en retournèrent dans leur patrie, les autres se firent régnicoles. « Il y avait encore de ces bar» bares en plusieurs endroits de la France, dit Mézeray, » particulièrement en Bretagne, au pays du Maine, en » Anjou et dans les îles de la rivière de Loire; mais, » avec le temps et à l'exemple de Rollon, ils prirent des » terres à habiter et se naturalisèrent Français. » Les Normands séjournèrent dans certaines des îles de la Loire jusque vers 925 ou 924, comme on le voit par la chronique de Flodoard.

Enfin cette paix, si désirée de tous les peuples, et qui venait d'être conclue entre Charles et Rollon, fut bientôt connue des moines de Saint-Florent. Ils se réunirent un jour, pour remercier ceux de Saint-Philbert, et prendre congé d'eux en leur demandant le précieux dépôt placé dans leur église, le corps de saint Florent et tous les riches ornements qu'ils avaient apportés du Mont-Glonne. Les moines de Saint-Philbert, qui s'attendaient à cette demande, répondirent par l'organe de leur prieur : « Tous les habitants de Tournus ne veulent » entendre votre requête, ni permettre que la Bourgo» gne soit privée d'un tel patron; nous autres aussi,

» étant enrichis d'un tel présent par la permission di-
» vine, nous le retenons par droit de société et d'hos-
» pitalité, et n'endurerons pas que vous le portiez autre
» part [1]. » Quant aux ornements tout couverts de broderies d'or, de perles et de pierreries, monuments de la piété et de la munificence des empereurs Charlemagne et Louis le Débonnaire, il n'en fut pas question dans la réponse du prieur; mais les religieux de Saint-Philbert les gardèrent comme un gage de la pension que leur devaient ceux de Saint-Florent.

Pendant tout le temps de la réunion des deux monastères à Tournus, les moines de Saint-Philbert avaient eu le temps de connaître et d'apprécier à leur juste valeur les reliques de saint Florent. De nombreux miracles, des offrandes bien plus nombreuses encore, furent sans doute la véritable cause du refus qu'ils firent de les rendre à leurs confrères.

Quoi qu'il en soit, ceux-ci, tristes et dolents, n'ayant pas la force de leur côté, se soumirent, bon gré mal gré, à leur destinée, et prirent, non sans murmurer, le chemin qui devait les ramener sur les rives de la Loire.

Arrivés au Mont-Glonne, les religieux trouvèrent leur monastère entièrement détruit; n'ayant aucun moyen de le faire rétablir, ils furent obligés de se disperser, et chacun d'eux alla chercher un asile dans sa famille.

[1] *Hist. inéd. de l'Abb. de Saint-Florent.*

CHAPITRE XXVII.

Origine de l'abbaye de Saint-Florent du château de Saumur.

Avant le départ des moines de Saint-Florent-du-Mont-Glonne pour la Bourgogne, un d'entr'eux, jeune novice, nommé Absalon, avait obtenu de l'abbé la permission d'aller au Mans passer quelque temps chez ses parents. Ce fut pendant son absence que ses confrères, épouvantés par la crainte des Normands, prirent prudemment la fuite. Ce moine Absalon, qui avait beaucoup d'esprit
923. et d'adresse, eut, dans son temps, une grande réputation de sainteté. Instruit de la perte que venait de faire son monastère, il conçut le projet de recouvrer, par la ruse, le précieux trésor que retenaient injustement les moines de Tournus. Après avoir réfléchi longtemps à son dessein et arrêté son plan, il part pour la Bourgogne, contrefaisant le boîteux, marchant avec la plus grande difficulté, et feignant de ne pouvoir se servir de ses mains, qui paraissaient totalement contrefaites.

Ce fut dans cet état qu'il arriva à l'abbaye de Saint-Philbert à Tournus. Il obtint une audience de l'abbé, qui lui fit diverses questions sur l'objet de son voyage, sur son savoir, sur sa situation. Absalon répondit avec esprit, mais avec modestie, qu'il était né avec toutes ces infirmités, et qu'il était venu à Tournus parce que l'on vantait beaucoup la piété et la science des religieux du monastère. Il avait eu le soin de prendre langue dans le pays avant de se présenter au couvent; il con-

naissait le côté faible de l'abbé; il savait qu'il aimait la louange; il le flatta avec adresse, et finit en disant qu'il serait trop heureux s'il pouvait être admis au noviciat des frères et avoir le bonheur de servir pour toujours les serviteurs de Dieu.

L'abbé, satisfait d'Absalon, l'admet à l'épreuve dans la maison. Bientôt le jeune novice, par sa gaîté, sa douceur et son esprit, se fait aimer de tout le monastère. Il s'acquitte avec intelligence des emplois que ses feintes infirmités lui permettent de remplir; toujours le premier et le plus assidu à l'église, on le cite déjà dans la ville comme un modèle de vertu. Il fut d'abord nommé maître des cérémonies, et, quelques années après, on le fit maître des écoles; ensuite on lui donna la charge de bibliothécaire, puis celle de chantre : enfin, au bout de vingt-cinq ans, étant bien connu par les divers emplois qu'il avait remplis avec tant d'édification, il fut nommé sacristain, place importante qui mettait sous sa garde toutes les richesses de la sacristie. Parvenu à l'emploi qui était depuis si longtemps l'objet de ses vœux, Absalon redoubla de zèle et de soins, pour plaire et mériter de plus en plus une confiance illimitée.

Quelques mois après sa nomination, le sacristain, jugeant que les esprits étaient bien disposés en sa faveur, alla trouver l'abbé. Il lui exposa, avec sa douceur et sa modestie ordinaires, qu'un ange lui était apparu la nuit, et lui avait révélé qu'il recouvrerait l'usage de tous ses membres, s'il voyait et touchait les corps des saints qui étaient dans l'église, et s'il priait près d'eux avec ferveur pendant tout le temps dont il pourrait disposer après avoir rempli les devoirs que lui imposaient ses charges. Cette requête verbale fut présentée d'un air si

naïf que l'abbé y fut trompé. Les châsses des saints furent descendues dans l'église, et Absalon eut tout le temps de les considérer, et de reconnaître celle qu'il désirait avec tant d'ardeur et de persévérance.

Ces châsses, si précieuses aux yeux des fidèles par les reliques qu'elles renfermaient et aux yeux de tout le monde par l'or, l'argent et les pierreries dont elles étaient ornées, se trouvaient, suivant l'usage du temps, environnées de grosses grilles de fer, qui les mettaient à l'abri d'un coup de main. Absalon connaissait d'avance tous les obstacles qu'il aurait à surmonter; son adresse et sa patience en vinrent à bout. Il avait préparé ce qui était nécessaire au succès de son entreprise, mais il eut la prudence d'attendre l'occasion; elle se présenta bientôt.

(948) Un jour de grande solennité à l'église, on acheva, le soir, la fête au réfectoire, comme Absalon l'avait prévu, en vidant nombre de flacons de vieux Bourgogne. Le prudent moine fut sobre sans le paraître plus que les autres; sa gaîté naturelle favorisa son stratagême; il resta des derniers à table, en remarquant, avec une secrète joie, l'état de ses confrères, qui annonçait qu'ils dormiraient, cette nuit-là, d'un profond sommeil.

En sortant du réfectoire, il se glisse, sans être aperçu, dans l'église, et y passe la plus grande partie de la nuit à couper quelques barreaux, ce qui lui permet d'ouvrir la châsse et d'en enlever les restes de saint Florent. Le pieux larron mit les reliques dans un sac de peau de cerf, les chargea sur ses épaules, et sortit promptement du monastère et de la ville. Un ami, qui était dans le secret, tenait, à peu de distance de là, un che-

val prêt. Absalon arrive, quitte son froc, prend un habit séculier, met le sac en trousse, et s'enfuit avec toute la vîtesse de son cheval, sans s'inquiéter de la consternation où les moines de Saint-Philbert, et même les habitants de Tournus, devaient se trouver le lendemain à leur réveil.

Ici l'auteur de l'histoire de l'abbaye de Saint-Florent, dom Huynes, s'étend longuement sur la surprise et la douleur des moines ; il raconte tous les détails d'un miracle qui ne permit pas qu'Absalon fût arrêté par ceux qui furent mis à sa poursuite, quelque diligence qu'ils pussent faire.

Après plusieurs jours de marche et de fatigue, Absalon arrive près de la ville de Tours, dans un village nommé Roche-Corbon. Il cherche dans les environs un endroit pour y déposer son patron ; mais, n'en trouvant point de convenable, il passe la Loire et parvient à Rest sous Montsoreau. Ce lieu ne lui paraissant point encore assez sûr pour s'y arrêter, il suivit le cours de la Vienne, et arriva dans un bois nommé le Bois-Doré, situé dans la paroisse de Nantilly, à l'orient du château du Tronc, domaine autrefois donné par Charles le Chauve à l'abbaye de Saint-Florent-du-Mont-Glonne. Il trouva dans ce bois une grotte creusée dans le roc. Sa belle exposition, son aspect sur la Vienne et la Loire, une belle fontaine qui coulait au bas du coteau [1], déterminèrent le fugitif Absalon à s'établir dans ce joli ermitage. Il déposa ses reliques dans un creux du rocher qu'il trouva au fond de sa grotte, et cet asile devint son oratoire : il le perdait rarement de vue, et le visitait souvent avec toute

[1] Aujourd'hui la fontaine de Notre-Dame-des-Ardilliers.

la vigilance d'un avare qui garde son trésor. Absalon savait que son ancien monastère du Mont-Glonne n'existait plus, que des bandes de Normands venaient encore de temps en temps sur les côtes de Bretagne, et faisaient des excursions par la Loire jusqu'à Saint-Florent. Dans cette conjoncture, la prudence ne lui permettait pas d'aller plus loin; il attendit patiemment, dans cette solitude, que la Providence lui procurât les moyens de former ensuite un établissement plus digne de son patron.

Un jour que notre ermite était assis sur le haut de sa grotte, pensant toujours aux moyens de conserver son saint, il vit un bateau voguer sur la Vienne; il descend le coteau, invite les nautonniers à s'approcher du rivage, et leur demande si quelques personnes de ce pays, qu'il voit désert, ont eu le bonheur de se soustraire à la fureur des Normands. Ils répondent qu'une partie des habitants de la ville de Mur et des environs s'est retirée dans des cavernes et des souterrains à Doué, où elle a déposé ses effets les plus précieux.

Absalon apprit cette nouvelle avec joie, et, après avoir caché plus soigneusement encore les restes de saint Florent, il quitte son ermitage et part pour Doué, où il arrive sans avoir rencontré une seule personne sur sa route. Après avoir pris des informations sur le rang et la fortune des principaux habitants, le moine sut qu'il y avait dans cette ville trois particuliers fort riches, recommandables d'ailleurs par leur piété et surtout par leur générosité. Il alla les trouver, leur raconta, avec tous les détails et toutes les circonstances propres à les intéresser, ce qu'il avait fait pour enlever le corps de saint Florent, et acheva en disant qu'il es-

pérait pouvoir lui faire bâtir une église, s'ils voulaient le seconder dans cette sainte entreprise.

La proposition d'Absalon fut bien accueillie, et sur-le-champ ces trois hommes généreux allèrent avec lui au palais de Thibaut, comte de Chartres, de Blois et de Touraine, qui se trouvait alors à Doué, pour lui demander la permission de bâtir, à leurs frais, une église en l'honneur de saint Florent. Thibaut écouta avec beaucoup d'attention tout ce que lui dit Absalon, qui raconta une seconde fois par quel moyen il était parvenu à rendre à cette contrée les reliques de saint Florent; mais le comte, qui était défiant, peut-être parce qu'il était tricheur, ne voulut rien accorder avant de s'être assuré de la vérité. Pour la savoir il dépêcha un de ses plus fidèles officiers à Tournus, en le chargeant de demander de sa part, aux moines de Saint-Philbert, une petite portion des reliques de saint Florent. L'officier part, fait diligence, et bientôt il arrive à Tournus, où il est reçu comme doit l'être l'envoyé d'un prince puissant. Il annonce l'objet de son voyage; la douleur se peint sur la figure de l'abbé, qui lui témoigne le regret de ne pouvoir satisfaire aux vœux du comte de Blois. Il lui raconta ensuite, dans le plus grand détail, toutes les pieuses fourberies d'Absalon.

Aussitôt le retour de son envoyé, Thibaut, que sa mauvaise foi avait fait surnommer le Tricheur, bien persuadé qu'il possédait dans ses états le corps de saint Florent, fit avertir Absalon et ceux qui voulaient bâtir une église, déclara qu'il leur permettait de choisir un emplacement convenable, et leur promit de les aider dans cette entreprise si leurs biens étaient insuffisants. Satisfaits de cette réponse, les fondateurs, après avoir

parcouru les environs de Doué et de Mur, pour chercher un lieu propre à l'exécution de leur projet, se déterminèrent pour l'emplacement qu'ils trouvèrent auprès du château du Tronc, parce que l'église, dans cette position, serait défendue contre les invasions des Normands, d'un côté par l'escarpement du coteau, et de l'autre par le voisinage du château, qui n'en serait séparé que par un fossé.

Il y avait alors, en cet endroit, un petit lac d'eau fangeuse, dont on voit encore le bassin. Cette eau croupissante rendait l'air malsain. On résolut de mettre le lac à sec, et pour y parvenir on fit une tranchée au coteau vers le nord, et l'eau s'écoula dans la Vienne. L'emplacement étant préparé, on n'épargna rien pour construire une église magnifique. Elle fut bâtie en peu de temps, parce que beaucoup de personnes pieuses se firent un devoir de mettre la main à l'œuvre. Mais tous les biens des fondateurs, quoique considérables, se trouvèrent insuffisants pour achever un si grand ouvrage; on eut recours au comte de Blois, qui tint sa promesse et fournit tout l'argent dont on avait encore besoin.

L'église entièrement achevée, on fixa l'époque de sa
950. consécration au second jour de mai. Thibaut, accompagné de plusieurs évêques et d'un grand nombre de nobles des environs, assista à cette cérémonie. La veille on avait retiré de la grotte les restes de saint Florent, et on les avait déposés dans l'église de Saint-Jean, où le cortège se réunit pour les porter en grande pompe à la nouvelle église, laquelle fut dédiée à saint Florent. Suivant l'usage du temps, cette translation solennelle fut gravée dans la mémoire du peuple par un grand miracle dont il fut témoin, mais dont il est inutile de

rapporter les circonstances. Il suffit de savoir qu'il avait pour objet d'obliger le comte de Blois à faire bâtir un monastère auprès de l'église, afin d'y loger les religieux qui devaient veiller à la garde du saint. Thibaut obéit de bonne grâce à cet ordre du ciel, et dota richement le nouveau monastère en fiefs et en biens libres, exempts de toute espèce de tribut.

Les trois fondateurs de l'église, Otbert des Fourneaux, Elie de Lyniac, tous deux frères, natifs de Doué, et Renault de Rest, qui s'étaient si généreusement ruinés pour la gloire de saint Florent, renoncèrent au monde, et se déterminèrent à finir leurs jours à l'ombre des autels qu'ils venaient d'élever. Le comte de Blois fit venir douze autres moines de Saint-Benoît de Fleury-sur-Loire, et leur donna pour abbé Elie de Lyniac; Renault de Rest fut prieur, et Absalon eut l'emploi qu'il avait autrefois tant ambitionné, celui de sacristain.

Telle fut l'origine de cette abbaye puissante, que les pieuses libéralités des souverains et des grands rendirent si riche dès les premières années de sa fondation, et qui, dans la suite, fit si longtemps gémir, sous son joug féodal et sacerdotal, les habitants de Saumur et d'une grande partie de son territoire.

CHAPITRE XXVIII.

Geoffroy Ier, dit Grisegonelle, comte d'Anjou. — Il est nommé grand sénéchal de France. — Première bataille de Conquéreux. — Château de Marson.

Foulques le Bon, comme nous l'avons vu à la fin du chapitre, eut pour successeur Geoffroy, son fils aîné, 958.

surnommé *Grisegonelle*. Celui-ci, quoique d'une taille au-dessous de la moyenne, mais bien proportionnée, est représenté dans nos annales comme ayant réuni le courage le plus intrépide à une force de corps vraiment prodigieuse. Il se montra en tout l'opposé de son père; l'un, doux, lent et bénin, ne voulait voir à sa cour que des gens d'église; l'autre, brave, vif, entreprenant, ne voulait y voir que des gens de guerre.

L'Anjou était alors en pleine paix avec tous ses voisins; Geoffroy profita de cette circonstance pour aller à
962. Rome visiter le tombeau des apôtres, et voir le pape Jean XII dont il fut honorablement reçu. A son retour, il fonda une collégiale à Loches en Touraine.

978. Vers l'époque où Lothaire associa à la couronne son fils Louis, âgé de dix ans, une armée de quinze à seize mille Normands, commandée par Othon II, roi de Germanie, ravageait nos provinces occidentales. N'ayant presque pas éprouvé de résistance dans sa marche, elle avait pénétré dans l'intérieur, et s'était avancée jusque sous les murs de Paris, tandis qu'un corps détaché faisait le siége de Montmorency. Il y avait parmi ces barbares un guerrier nommé Haustuin, que sa haute et forte stature avaient fait surnommer le Géant; il se présentait tous les jours, presqu'à la portée du trait, devant les murs de la capitale, insultait les assiégés, et les défiait en combat singulier. Déjà plusieurs avaient accepté le défi; mais tous ayant succombé, le monarque français s'était déterminé à défendre ces duels, qui le privaient, sans fruit, de ses plus braves guerriers.

Pendant que l'on travaillait à augmenter et à réparer les fortifications de Paris, et qu'on y faisait entrer des

munitions, les grands vassaux de la couronne, avertis du danger de Lothaire, leur roi, arrivaient de toutes parts à son secours. Le comte d'Anjou ne fut pas des derniers à se mettre en route. Dès qu'il fut instruit de ce qui se passait, il se dirigea, avec tous ses barons et leurs gentilshommes, sur Orléans. Ce fut dans cette ville qu'il apprit les divers combats qui avaient eu lieu entre Haustuin et nombre de chevaliers français, dont plusieurs avaient été de ses amis. Il résolut aussitôt de venger leur mort, ou de succomber lui-même; mais dans la crainte que son secret ne fût divulgué, il ne le confia à personne; il ordonna seulement à sa troupe d'aller l'attendre à Château-Landon; il n'emmena avec lui qu'un seul chevalier et deux archers, alla coucher à Etampes, et arriva le lendemain soir à un moulin sur le bord de la Seine, où il prit son logement. Après un souper frugal, Geoffroy se coucha, et, à la pointe du jour, il se fit passer seul avec son cheval sur l'autre rive, dans le bateau du meunier.

Geoffroy n'est pas plutôt débarqué et monté à cheval, que le Géant, qui allait comme à l'ordinaire braver et insulter la garnison de Paris, l'aperçoit, et jette un grand cri qui attire aussitôt l'attention des assiégeants et des assiégés. Ces derniers reconnaissent à son armure que c'est un Français qui vient de passer la rivière pour combattre le Géant, et cette certitude donne un plus grand intérêt à la scène qui se prépare. Les deux champions se portent avec rapidité l'un vers l'autre, et bientôt les airs retentissent de leurs coups. Si l'on remarque d'un côté les avantages de la taille et de la force, de l'autre on ne tarde point à reconnaître ceux de l'adresse et du courage. Geoffroy, meilleur écuyer que Haustuin,

combat toujours avec plus d'avantage ; il blesse d'abord le cheval de son adversaire, et peu de temps après il le renverse lui-même à terre d'un coup de lance. Le Géant veut se relever, mais le comte, extrêmement vif, ne lui en donne pas le temps ; il se précipite promptement sur lui, et lui coupe la tête. Des cris de joie, qui partent de dessus les murs de la capitale, annoncent à ses habitants la victoire que vient de remporter le chevalier inconnu. Le comte remonte à cheval, emporte la tête du Géant, va gagner le bateau où l'attendait son hôte, et repasse de l'autre côté de la Seine.

Après avoir libéralement récompensé le meunier, le comte le charge d'aller de suite présenter au roi la tête du Géant, et de répondre, si on lui demande de quelle part il vient, que c'est de celle d'un des plus fidèles et des plus dévoués serviteurs du monarque. Geoffroy recommande en même temps à ses gens d'être discrets sur tout ce qu'ils viennent de voir et d'entendre, et il retourne avec eux rejoindre ses chevaliers qui l'attendaient à Château-Landon. De son côté, le meunier arrive à Paris, présente au roi la tête d'Haustuin ; on l'interroge sur le nom de celui qui l'envoie ; il n'en sait rien, mais il assure que s'il le voyait, il le reconnaîtrait entre mille. Le meunier, fêté, questionné par les courtisans sur la taille et la figure du chevalier vainqueur du Géant, répond à tout du mieux qu'il peut, et s'en retourne ensuite chez lui bien récompensé.

Cependant les comtes et les barons, répondant à l'appel du roi, se rendent à Paris avec les forces qu'ils ont pu réunir. Lorsqu'ils sont tous arrivés, Lothaire envoie chercher le meunier, qui est introduit à l'instant où les seigneurs français étaient rassemblés au

tour du roi. « Regarde, lui dit le monarque, si tu re-
» connaîtras celui qui te chargea de m'apporter la tête
» du Géant. » Le meunier obéit, parcourt quelque temps les rangs de cette nombreuse assemblée; enfin, apercevant le comte, il vient se jeter aux genoux du roi, et lui montrant de la main Geoffroy : « C'est, dit-il,
» celui qui a la grise gonelle. » Lothaire se lève aussitôt, va au-devant du comte d'Anjou, l'embrasse, le remercie et le félicite de sa victoire. Les barons joignent leurs applaudissements à ceux du roi, et rient de grand cœur de la manière dont le meunier vient de désigner le brave Geoffroy, qui depuis porta toujours le nom de *Grisegonelle.*

Telle fut, dit notre chronique, d'après le *Gesta Consulum Andegavensium* [1], l'origine du surnom de Geoffroy Ier; mais il faut avouer que cette source est un peu suspecte, et nous n'avons rapporté cette anecdote que dans l'intention de recréer un moment les amateurs de prouesses chevaleresques. Les historiens contemporains ne parlent point de ce combat contre le Géant; ils nous apprennent seulement que le surnom de Grisegonelle fut donné à Geoffroy, parce qu'il portait assez ordinairement une gonelle ou casaque de cette couleur, faite d'une étoffe grossière, nommée *bureau,* qui se fabriquait en Anjou, et qui ne servait qu'à l'usage du petit peuple.

Quelle que soit l'origine de ce surnom, toujours est-

[1] Les historiens qui ont été mis à contribution, dans la compilation du *Gesta Consulum,* sont : Thomas de Loches, qui vivait dans le onzième siècle, Geoffroy Béchin, maître Robin, Gaultier de Compiègne et Raoul Glaber; ce dernier est le seul qui nous soit parvenu.

il vrai que celui qui le porta rendit des services signalés à Lothaire, et contribua, par ses conseils et sa valeur, à la défaite des Normands près Soissons. Plusieurs auteurs disent que le roi, pour lui en témoigner sa satisfaction, le fit grand sénéchal de France, charge qu'il créa exprès pour lui et ses descendants. Nous devons observer ici que ce point important de l'histoire de notre province, ce don à perpétuité de la première charge de la couronne à la maison d'Anjou, n'est pas appuyé de preuves bien authentiques; mais nous aurons occasion de les examiner ailleurs, en parlant des démarches que fit un des successeurs de Geoffroy Grisegonelle, pour réclamer cette dignité.

On sait que Robert, roi de France, qui succéda à Hugues Capet, avait épousé Constance, fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, et de Blanche d'Anjou, sœur de Geoffroy Grisegonelle. Ainsi la reine Constance, la plus belle et l'une des plus méchantes femmes de son temps, était nièce du comte d'Anjou.

981. Geoffroy Grisegonelle guerroya presque toute sa vie; il avait voulu réunir à son comté d'Anjou, par la force des armes, toute la partie de la Bretagne qui parlait français et qui appartenait à Conan le Tort, comte de Rennes; mais il fut arrêté dans cette entreprise inique en perdant la première bataille de Conquéreux contre Conan le Tort. Cette victoire donna lieu à l'expression proverbiale, encore en usage en Anjou et en Bretagne : *c'est comme à la bataille de Conquéreux, où le tort l'emporta sur le droit.*

Geoffroy Grisegonelle eut aussi de longs démêlés avec un de ses voisins, Guillaume IV, dit Fier à Bras, comte de Poitiers, au sujet du Loudunois et de quel-

ques autres terres qu'il possédait dans le Poitou, et dont il refusait de faire hommage à Guillaume. Les historiens du Poitou disent que Guillaume mit enfin Geoffroy à la raison ; mais ceux d'Anjou prétendent, au contraire, que Geoffroy fut vainqueur de Guillaume dans une bataille donnée près d'un endroit nommé les Roches, et qu'il le poursuivit l'épée dans les reins jusqu'à Mirebeau. On trouve dans nos chroniqueurs beaucoup d'exemples de cette partialité pour leur province [1]. Ce qui est certain, c'est qu'un des vassaux du comte d'Anjou s'étant révolté contre lui, Geoffroy l'assiégea dans 987.
son château de Marson ; et ce fut devant cette bicoque, dont on voit encore les ruines, que le comte mourut. Son corps fut transporté à Tours et inhumé dans l'église de Saint-Martin, auprès de celui de Foulques le Bon, son père.

[1] Le P. Labbe a même inféré de l'esprit de partialité qui règne dans une chronique angevine de Vendôme, du onzième siècle, que les Angevins étaient alors très jaloux des Français.

CHAPITRE XXIX.

Seconde enceinte de la ville d'Angers. — Guerre entre Foulques III dit Nerra, comte d'Anjou, et Conan dit le Tort, comte de Rennes. — Seconde bataille de Conquéreux. — La tour Ecache-Breton. — Affranchissement des Colliberts.

Foulques Nerra ou le Noir, succéda à son père, Geoffroy Grisegonelle. Ses actions, son caractère, le rendent l'un des personnages les plus importants de l'histoire d'Anjou. C'est sous son règne que cette province, comme la France sous celui de Charlemagne, put commencer à sortir des ruines où elle était comme ensevelie depuis la conquête des Francs. Ce prince sentit tout le parti qu'un souverain pouvait tirer de l'affranchissement de ses serfs; son génie, ses talents militaires et administratifs l'élevèrent au-dessus de la plupart des princes ses contemporains, mais malheureusement ses cruautés l'abaissèrent trop souvent au niveau des tyrans de son siècle.

987. Hugues Capet ayant jugé à propos d'assembler ses grands vassaux à Orléans, Foulques Nerra, qui se trouvait alors en paix avec tous ses voisins, suivi de la plus grande partie de ses barons et chevaliers, se rendit un des premiers aux ordres du monarque. Le hasard voulut qu'il se trouvât logé dans une maison dont une partie était déjà occupée par Conan le Tort, comte de Rennes, son beau-frère [1]. Un jour qu'il était resté seul dans

[1] Conan avait épousé, l'an 970, Hermengarde, fille de Geoffroy Grisegonelle et sœur de Foulques Nerra.

sa chambre, qui n'était séparée de celle de Conan que par une simple cloison de planches, il entendit celui-ci raconter à quelques-uns de ses familiers que dans quatre jours ses fils devaient faire une invasion en Anjou, avec l'espérance de se rendre maîtres de la ville et du château d'Angers, au moyen des intelligences qu'il s'était procurées dans cette place. Foulques, surpris de ce qu'il vient d'entendre et indigné de la perfidie de son beau-frère, ne perd pas de temps à délibérer. Il sort aussitôt, fait seller ses chevaux, dit à ses barons qu'en attendant l'arrivée du roi il va faire un voyage à Château-Landon, ville qui lui appartenait, et part sur-le-champ avec quelques-uns de ses plus dévoués serviteurs, en paraissant diriger sa route vers le Gastinois; mais à peine sorti d'Orléans, il tourne bride, prend le chemin d'Angers, où il arrive en trois jours, et entre de nuit dans le château, n'étant connu que de ceux qui l'accompagnaient. Les traîtres et ceux qui sont soupçonnés de l'être sont bientôt arrêtés : des ordres secrets sont expédiés dans la ville et les environs, et, après quelques heures, tout est préparé pour un coup de main dont on ignore l'objet, car le comte n'avait confié son secret à personne.

Le lendemain, qui était le quatrième jour depuis le départ d'Orléans, on entendit un grand bruit, mêlé de cris, dans cette partie de la ville qu'on nomme actuellement la Doutre, et qui ne formait alors que les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Laurent; c'étaient les Bretons, commandés par les quatre fils de Conan, qui arrivaient en pillant et ravageant tout sur leur passage, tant ils se croyaient certains du succès de leur entreprise. Ils passèrent le pont sans résistance, s'avancèrent

jusqu'à la porte Chapelière, qu'ils trouvèrent fermée, et qui ne leur fut point ouverte malgré les signaux dont ils étaient convenus avec leurs affidés. Foulques, qui était près de là en embuscade avec l'élite de ses gens, se montre tout-à-coup en criant, d'une voix terrible : *Anjou! Anjou!* A ce cri de guerre, les Angevins, qui d'abord se croient surpris, reconnaissent bientôt la voix de leur comte caché sous l'armure d'un simple chevalier; leur courage redouble à sa vue, et tous se précipitent sur l'ennemi avec une fureur incroyable. Les Bretons et surtout les fils de Conan, étonnés d'une attaque aussi vigoureuse, sont persuadés de la trahison de leurs complices. Ils veulent battre en retraite, mais il n'est plus temps, le pont est déjà occupé par les Angevins. Alors un nouveau combat s'engage; Foulques et ses chevaliers enveloppent les Bretons, et il en tue lui-même un grand nombre en les frappant de sa masse d'armes, et répétant, presqu'à chaque coup qu'il porte : *écache Breton*, c'est-à-dire, écrase le Breton. Ces mots, répétés par tous les Angevins qui combattaient autour de lui, devinrent le nom de la tour près de laquelle eut lieu ce terrible massacre. Presque toute l'armée bretonne fut détruite. Deux des fils de Conan furent tués, les deux autres pris et jetés dans les tours du château avec plusieurs barons et chevaliers de leur suite.

Nous venons de voir que les Bretons s'avancèrent, pour surprendre la ville d'Angers, jusqu'à la porte Chapelière; c'est la première fois que nos annales parlent de cette porte, qui a été démolie en 1775. Elle faisait partie de la seconde enceinte de la ville, dont le mur, très épais, commençait à l'endroit qu'on nomme

actuellement la Basse-Chaîne, se dirigeait jusqu'à la rue de la Roë, où l'on en voyait encore les restes en 1778, et remontait à la rue Saint-Nor, aujourd'hui Saint-Laud, vers l'endroit où elle joint la rue Saint-Georges; c'était là ou très près de là qu'était la porte Girard. De cette porte, le mur remontait la rue Saint-Georges, suivait la Chaussée Saint-Pierre, retournait par la rue Saint-Julien, coupait la rue Saint-Aubin devant la rue Courte, et, suivant cette dernière, allait se réunir à la porte Toussaint.

Après avoir confié la garde de la ville et du château d'Angers à un vicomte, Foulques Nerra reprit la route d'Orléans, et y arriva le même jour que le roi. L'un des chevaliers, qui accompagnaient le comte à son retour, montait un superbe coursier; plusieurs Bretons le reconnurent pour celui d'Alain, fils aîné de Conan le Tort, et s'empressèrent autour du chevalier pour savoir comment il en était devenu possesseur. Celui-ci ne fit aucune difficulté de leur raconter ce qui venait de se passer à Angers. Cette nouvelle parvint bientôt au comte de Rennes, qui, désespéré de la perte de ses quatre fils, alla se plaindre au roi, et lui demander justice. Mais Foulques Nerra, mandé en sa présence, prouva facilement qu'il n'avait fait que ce qu'il devait faire pour la conservation et la défense de son comté. Cependant, par la médiation du roi et du duc de Normandie, gendre de Conan, il fut convenu que Foulques rendrait au comte de Rennes ses deux fils, que tous les autres Bretons paieraient rançon, et qu'à ces conditions la paix serait rétablie entre les deux princes.

Malheureusement pour les Angevins et les Bretons, cette paix n'était que simulée. Tandis que Foulques et

Conan la ratifiaient en se touchant l'un l'autre la main droite, ils méditaient déjà leurs moyens de vengeance, se jurant au fond du cœur une haine implacable et une guerre à mort. En effet, ils sont à peine de retour dans leurs états que des courses se font de part et d'autre sur les frontières; on n'attaque point encore les places, mais on pille, on brûle tout dans les campagnes; les serfs se sauvent avec leurs troupeaux, les uns dans les forêts, les autres dans les villes, et c'est pendant ce prélude que les deux comtes arment en grande hâte tous leurs hommes pour en venir à une affaire décisive. En vain plusieurs barons et prélats, leurs vassaux, tâchent de les amener à un accommodement, ils ne veulent rien écouter que la rage dont ils sont animés, et à laquelle ils ne balancent point de sacrifier le repos, la fortune et la vie de leurs sujets.

992. Tout étant préparé de part et d'autre, il fut convenu que la bataille se donnerait dans la lande de Conquéreux, et le jour en fut fixé au 27 juin. Le comte d'Anjou aurait pu placer des gardes dans cette lande ou la faire visiter avant d'y entrer, afin d'éviter des embûches, mais trop grand, trop brave pour être défiant, il n'en fit rien. Le perfide Conan mit à profit cette noble confiance; il fit creuser un large fossé qui traversait la lande, et le fit recouvrir de claies à bascule garnies de terre et de feuillage [1]. Le jour assigné, les deux armées se trouvent en présence au lever du soleil. Les Bretons

1 Ces trappes mobiles ne sont point de l'invention de Conan. Lorsqu'en 518 Thierry et Clotaire, à la tête des Francs, portèrent la guerre en Thuringe, ils trouvèrent des pièges semblables dans le champ de bataille, ce qui n'empêcha pas les Thuringiens d'être mis en déroute.

s'ébranlent les premiers, et s'avancent comme pour charger les Angevins; mais à un signal convenu, le désordre paraît se mettre dans leurs rangs. Les Angevins, trompés par ce stratagême, croient qu'ils veulent fuir, et se préparent à les poursuivre avec vigueur; ils lancent leurs chevaux qui partent au galop, et bientôt un grand nombre vient se précipiter dans le fossé. Les Bretons aussitôt tournent bride, et font main basse sur ceux qui sont tombés dans le piége. Foulques Nerra est de ce nombre, son cheval est tué sous lui; cependant on parvient à lui en donner un autre, après l'avoir tiré du fossé. On le croyait mort, et déjà la consternation se mettait parmi les Angevins. « Compagnons, leur dit-» il, dès qu'il fut remonté à cheval, voyez combien nos » ennemis nous craignent, puisqu'ils croient avoir be-» soin d'une telle ruse pour nous vaincre. » Ces mots raniment le courage de ses chevaliers; une partie met pied à terre, et fait des fascines avec les branches qui couvrent le fossé : on le comble en divers endroits, et tous sont bientôt à la poursuite de l'ennemi. Le combat s'engage de nouveau avec une égale fureur, une égale valeur, et les pertes sont considérables de part et d'autre; mais enfin le comte d'Anjou décide du sort de cette journée par la mort de Conan.

Délivré d'un de ses plus grands ennemis, Foulques Nerra rentra en Anjou, et dès lors parut s'occuper uniquement de l'administration de ses états, épuisés par des guerres continuelles. Il jeta les fondements de la ville de Montrésor en Touraine, dont une chronique fabuleuse attribue la fondation à Gontran, roi d'Orléans. L'année suivante (995), il bâtit les châteaux de Semblançay, de Langeais, de Sainte-Maure et de Montbazon,

et mit des garnisons dans toutes ces places qui le rendaient maître de la Touraine. Il ne lui restait plus qu'à s'emparer de la capitale de cette province, qui tenait encore pour son seigneur, Eudes, comte de Blois. Pour y parvenir, il rassembla bientôt une armée considérable, investit la ville de Tours, et s'en rendit maître après plusieurs mois de siége. Toujours violent dans ses entreprises militaires, il brûla, sans nécessité, un des faubourgs, la plus grande partie de la ville, la basilique de Saint-Martin et vingt-deux autres églises. Une charte de ce prince nous apprend que, touché de repentir d'avoir fait tant de ravages et versé tant de sang chrétien dans ses guerres, particulièrement dans la bataille de Conquéreux, il accorda une immunité de gens de guerre au cloître de Notre-Dame d'Angers. On voit par cette pièce que les comtes d'Anjou faisaient contresigner leurs actes par un chancelier, à la manière des rois [1].

Aucun prince, du temps de Foulques Nerra, ne s'occupa autant que lui de l'amélioration du sort de ses sujets, et aucun ne contribua plus que lui au progrès de la population. Maître de l'Anjou, de la Touraine et du Beaujolais, on le voit partout bâtir des villes, des châteaux, des églises, des monastères, et en si grand nombre que, si tous les auteurs n'étaient pas unanimement d'accord sur ce point important de son histoire, on ne pourrait y ajouter foi. Mais tous ces établissements ne lui mériteraient pas la reconnaissance de la postérité, s'il n'avait pas pris le soin d'y placer des habitants, et de faire tout ce qui pouvait alors dé-

1 D. Housseau, *Man. de la Bibliothèque du roi.*

pendre de lui pour les rendre heureux. Afin d'atteindre ce but, il concéda plusieurs franchises aux colliberts ou serfs de son domaine; il leur accensa des terres, et leur permit d'en vendre les fruits, à certains jours, dans les marchés qu'il établit en divers endroits. Cette dernière grâce, sans laquelle la première eût été de peu de valeur, parut alors si grande, que, pour l'apprécier aujourd'hui, on est obligé de se reporter, par la pensée, au temps où elle fut accordée. C'est sur la charte de fondation de l'abbaye de Beaulieu en Touraine que nous appuyons ce que nous venons d'avancer; elle est de l'an 1012 : « Quiconque, y est-il dit, habitera cette » petite ville (Beaulieu), ne pourra jamais être infamé » du crime de servage; mais en raison du franc-alleu, » tous les habitants seront libres... Je donne et concède » à l'abbaye le droit d'avoir un marché à perpétuité » chaque samedi entier... L'abbé ne pourra tailler cha- » que année les habitants de Beaulieu et autres hommes » que j'ai donnés à ladite église, mais seulement lors » de son élection, ou de l'achat qu'il pourrait faire de » quelques terres, ou pour quelqu'autre cause majeure » et évidente. Qu'il soit libre à un vassal des moines » d'épouser une femme de mon fief, ou à un de mes » vassaux une femme de celui du monastère [1]. »

1012.

On voit, par cette dernière concession, que les mariages ne pouvaient avoir lieu qu'entre les serfs du même fief; Foulques, en les affranchissant de cette servitude, trouva un excellent moyen d'augmenter la population dans ses domaines. Voici la formule adoptée

[1] On trouve le texte de cette charte et sa traduction dans le *Dictionnaire historique du département d'Indre-et-Loire*, par M. Dufour (1812).

par les comtes d'Anjou pour l'affranchissement de leurs colliberts : « Par respect pour la divinité, et afin d'ob-
» tenir le salut éternel de notre âme, nous te déclarons
» libre. »

Il y avait déjà en France quelques hommes libres qui tenaient des terres à rentes, et des propriétaires bourgeois qui les faisaient exploiter pour leur compte ; mais ni les uns ni les autres ne pouvaient vendre leurs produits qu'avec la permission de leurs seigneurs. Ceux-ci avaient choisi des époques fixes dans l'année pour le débit des fruits de leurs biens, et c'était pour éviter une concurrence préjudiciable à leurs intérêts qu'ils ne permettaient aux vilains d'exposer dans les marchés que des denrées altérées et corrompues.

CHAPITRE XXX.

Seconde enceinte de la ville de Saumur. — Bataille de Pont-le-Voy. — Cris de guerre. — Château de Trèves. — Armures des chevaliers.

La première enceinte de la ville de Saumur, dont nous avons donné la description au chapitre XVIII, dut être faite peu de temps après le château du Tronc. Dom Vaissette fixe l'époque de sa construction au huitième siècle, ce qui s'accorde bien avec l'opinion de notre historien de l'Abbaye de Saint-Florent, qui l'attribue aux ancêtres d'Eudes Ier, deuxième comte de Blois. Ce prince, fils et successeur de Thibaut le Tricheur, étant souvent en guerre avec le comte d'Anjou, trouva cette

première clôture insuffisante pour mettre la ville en sûreté contre un ennemi aussi puissant. Déjà plusieurs maisons avaient été construites autour de l'église Saint-Jean, au-dessous du mur du Boële, par les habitants qui faisaient le commerce, afin d'être plus près de la rivière. Cette espèce de faubourg prit en langage vulgaire le nom que lui donnait sa position, celui de *Saulmeur*, c'est-à-dire sous le mur. Eudes, en élevant les nouvelles fortifications, le renferma dans la place. Alors la ville et le faubourg, ainsi réunis, prirent le nom de *Saulmeur* ou *Saumeur*, nom que lui donnent encore les habitants des campagnes voisines, et que l'on trouve dans les anciens auteurs, tels que Bourdigné, Hiret et autres.

Cette nouvelle enceinte, dont une grande partie existe encore aujourd'hui, fut solidement construite en pierres de taille, posées avec mortier, à chaux et à sable, flanquées de grosses tours rondes couronnées, ainsi que les murs, de machicoulis et de créneaux. Elle était défendue par un large fossé, dans lequel on faisait venir les eaux des rivières de la Vienne et du Thouet; on voit encore, à quelque distance de la tour Grénetière, un pont que l'on nomme l'Arche-Dorée, sous lequel passait l'eau qui venait du Thouet dans les fossés. Quatre portes bien fortifiées donnaient entrée dans la ville. A l'orient celle de Fenet, au nord celle de la Tonnelle, à l'occident celle des Bilanges, et au sud celle du Bourg; cette dernière, la seule qui existe aujourd'hui, menace ruine, et doit être démolie incessamment.

Nous croyons que l'on peut fixer, vers l'an 978, la construction des murs de cette ville, cependant nous

ne donnons pas cette date comme certaine; mais ce qu'il y a de sûr, c'est qu'ils furent élevés, en partie, par Eudes Ier, et il est vraisemblable qu'il les fit commencer dès les premières années de son règne. Il n'est pas facile non plus de fixer l'époque précise du commencement de ce règne, parce que l'on ne connaît pas celle de la mort de Thibaut, son père, quoique dom Bouquet la fixe à l'an 990. On sait seulement qu'il vivait encore l'an 975, puisque, cette année-là, il donna le prieuré de Saint-Louand, en Touraine, aux moines de Saint-Florent. Les anciens manuscrits de cette abbaye nous apprennent qu'en 978 l'abbé Amalbert alla trouver Eudes à Tours, pour réclamer sa protection en faveur de son abbaye, ce qui prouve que Thibaut était mort à cette époque. Ainsi on croit que c'est de 975 à 978 qu'il faut fixer la fin du règne de Thibaut, et le commencement de celui de son fils, Eudes Ier. Ce prince posséda Saumur jusqu'à sa mort, que quelques auteurs fixent à l'an 994, et d'autres à 995. Il laissa quatre fils et deux filles. Thibaut II, l'aîné de ses fils, lui succéda et ne régna que neuf ans. L'an 1004, Eudes, dit le Champenois, hérita des états de Thibaut II, son frère. Il eut, comme son aïeul, Thibaut le Tricheur, l'ambition d'agrandir ses états; et cette passion fut la source des guerres perpétuelles qui accablèrent ses sujets.

Eudes II acheva les fortifications de la ville, commencées par son père, Eudes Ier (1004). Il eut soin de la tenir toujours bien approvisionnée de vivres et de machines de guerre, afin qu'elle fût en état de soutenir un siége si elle était attaquée. Il en confia le commandement à Geldouyn le jeune, gentilhomme danois, re-

marquable par sa belle taille et une force de corps prodigieuse; poussant la bravoure jusqu'à la témérité, son nom seul faisait trembler tous ses voisins. Il avait plusieurs fois vaincu Foulques Nerra, comte d'Anjou, et lui avait inspiré une telle frayeur, que, lorsque ce prince passait près des terres de Geldouyn, il disait : « Fuyons le diable de Saumur, car il me semble que je » le vois toujours depuis qu'il m'a vaincu [1]. »

(1015) Foulques, qui n'avait ni bourg ni village sur la Loire, depuis Bourgueil jusqu'à Amboise, demanda au comte de Blois la permission de bâtir une petite maison dans une forêt peu éloignée de Bourgueil, sous prétexte de s'y procurer un lieu de repos pour la chasse. Mais son vrai motif était d'en faire un poste de communication entre ses états d'Anjou et ceux de Touraine, où il possédait Loches, Amboise, Villentratz et la Haye. Eudes y consentit; mais ayant appris, peu de temps après, que le comte d'Anjou avait environné cette maison de fossés et y avait mis garnison, il se repentit d'avoir donné si légèrement cette permission. Déterminé à se faire justice lui-même, le comte de Blois, après avoir rassemblé quelques troupes, partit dans l'intention de brûler la maison et de la détruire jusque dans ses fondements. Mais il échoua dans cette entreprise; l'expédition n'eut aucun succès, et il fut même vivement repoussé par les assiégés, qui étaient beaucoup plus nombreux qu'il ne l'avait cru. Foulques, voyant ses droits établis par la force, les cimenta de nouveau, en faisant bâtir, sur la petite rivière du Lenne, un château bien fortifié, qui prit de sa position le nom de Lennyac.

[1] *Hist. inéd. de l'Ab. de Saint-Florent.*

La querelle qui s'éleva entre les deux princes, au sujet de ce château, ne fit que les irriter davantage. Ils armèrent de part et d'autre la plus grande partie de leurs vassaux, et bientôt les deux armées, après quelques jours de marche, se rencontrèrent le 10 juillet (1016) à Pont-le-Voy. Le combat fut terrible, l'armée angevine défaite, et la plus grande partie passée au fil de l'épée. Foulques, renversé de cheval, fut grièvement blessé; Sigebrain de Chemillé, qui portait la bannière de la province, Bernier de Sablé, son frère, avec Hubert Rasorius, furent tués, et Raoul, l'aîné de cette maison, blessé à mort. Le comte d'Anjou se retira en désordre, avec les restes de son armée, jusqu'à Amboise. Mais Herbert, surnommé Eveillechien, comte du Maine, accouru au secours des Angevins, qui avaient été obligés de combattre avant son arrivée, fit tourner en leur faveur le sort de cette journée. Ayant appris qu'après la victoire Eudes et une partie de son armée, pour se délasser du combat, se baignaient dans le Cher, à peu de distance du champ de bataille, et que l'autre portion, presque toute désarmée, était couchée sur le bord de cette rivière, il s'y porta en toute hâte avec ce qu'il put rassembler des débris de l'armée vaincue, en criant avec force : *Rallie, rallie.* Cette résolution hardie, qui prouve qu'Herbert savait saisir l'occasion, fut couronnée d'un plein succès; les soldats du comte de Blois, attaqués à l'improviste, furent bientôt battus; car, outre le désavantage d'être surpris, les uns dans l'eau, les autres désarmés, ils avaient encore celui de se trouver en face du soleil couchant, ce qui les faisait combattre en désordre, et, pour ainsi dire, sans voir l'ennemi. Eudes perdit dans cette bataille près de six mille

hommes, tant tués que prisonniers, et tout le bagage de son armée fut pillé ou livré aux flammes [1].

C'est dans cette journée mémorable que le comte d'Anjou prit pour cri de guerre ce mot qui dans la bouche d'Herbert avait été presqu'en même temps le signal du combat et le chant de la victoire, *Rallie!* Cri qui fut depuis adopté par tous ses successeurs. Celui des comtes de Blois était *Chartres et Passavant!* Wace, dans son *roman du Rou,* nous a conservé ces différents cris de guerre :

« François crie MONTJOYE, et Normand DEXAÏE [2];
» Flaman crie ARRAS, et Angevin RALLIE,
» Et li cuens [3] Thiébault CHARTRES ET PASSAVANT crie. »

Le comte de Blois, vaincu, demanda une trève quelque temps après; on dit qu'elle fut conclue sur la rive gauche de la Vienne, en un lieu nommé anciennement *Clementiniacum* [4], à trois lieues au-dessous de Saumur. Foulques, qui craignait toujours Geldouyn, construisit en cet endroit un château très fort, qu'il nomma Trèves, afin que l'on conservât la mémoire de celle qu'il venait d'accorder. Ce château, qui n'est composé que d'une grosse tour crénelée, de cinquante un pieds de diamètre, sur cent deux de hauteur, est très bien conservé. Le comte d'Anjou fit bâtir en même temps,

1 *Chronique de Maillezais; Hist. des comtes d'Anjou* par FOULQUES RECHIN; *Hist. inédite de l'abbaye de Saint-Florent.*
2 *Dexaïe*, Dieu aide.
3 *Cuens*, comte.
4 Il est probable que le chroniqueur voulait parler du lieu nommé aujourd'hui Saint-Clément, et qui devait alors se trouver sur la rive droite de la Vienne. Trèves est exactement vis-à-vis de St-Clément. L'auteur des *Recherches historiques* a pensé quelquefois que la tour actuelle de Trèves n'était pas le château de Foulques Nerra, mais une construction postérieure. F. B.

dans la Touraine, la forteresse de Montbudel [1], espérant par ces deux places pouvoir contenir toutes les forces des Saumurois.

Pendant cette trève, le comte de Blois, qui croyait avoir à se plaindre du duc de Lorraine, tourna ses armes contre lui; mais cette guerre ne dura pas longtemps, parce qu'ayant appris que Foulques avait fait bâtir Montbudel, qui menaçait ses villes de Tours et de Saumur, il quitta promptement la Lorraine pour venir détruire cette forteresse.

Eudes, de retour avec son armée (1025), dépêcha des courriers à Geoffroy de Saint-Aignan et à Geldouyn de Saumur, avec ordre de rassembler promptement toutes leurs forces, et de se réunir à lui sous les murs de Montbudel.

Les ordres du comte de Blois furent exécutés avec célérité. Les Saumurois se réunirent aux troupes de Chinon, commandées par Geoffroy de Saint-Aignan, et prirent ensemble le chemin de Montbudel. Avant de quitter Saumur, Geldouyn remit le commandement de cette place à son lieutenant Aimeric, surnommé Pirus, père de vingt-quatre chevaliers, frères germains, alors sous les armes, et emmena avec lui presque toute la garnison de la ville et du château.

Pour donner une idée de ces troupes, voyons quel était, dans ce temps-là, le costume ou plutôt l'armure des Français [2]. Tous les chevaliers portaient alors un

1 On n'est pas d'accord sur la situation de ce lieu. Valois, dans sa *Notice des Gaules*, le traduit par *Montbrole* ou *Membrolle*. Ménage rapporte une ancienne version française du *Gesta consulum andegavensium* qui l'appelle *Montbureau*. F. B.

2 Le titre de Français n'appartenait qu'aux nobles; le peuple

plastron de fer, sur lequel ils mettaient le gaubesson ou gambesson, sorte de pourpoint d'étoffe de soie, rembourré de laine et piqué : quelquefois il était fait de peaux de cerf, appliquées les unes sur les autres; on employait jusqu'à vingt cuirs de cerf pour cette armure, ce qui la rendait très pesante et très incommode. Le gaubesson était recouvert par le haubert ou jaque de mailles; c'était une espèce de chemisette composée de petits anneaux de fer poli, et qui descendait jusqu'aux genoux; elle avait un capuchon, aussi de mailles, qui couvrait la tête, sous le heaume ou casque. Lorsque le chevalier voulait se rafraîchir, il ôtait son heaume, rejetait son capuchon en arrière, et se couvrait la tête d'un bassinet, petit chapeau de fer assez léger. Les chausses de mailles, qui couvraient les jambes, s'attachaient au haubert avec plusieurs crochets. Par-dessus le haubert les chevaliers mettaient encore la cotte d'armes, sorte de petit manteau ouvert par les côtés avec des manches courtes; il ne descendait que jusqu'à la ceinture : on le faisait toujours d'une belle étoffe, et quelquefois de drap d'or ou d'argent.

Pour armes les chevaliers portaient une épée large et courte, suspendue à une ceinture faite d'une courroie appelée baudrier; ils avaient aussi, à cette ceinture, un petit couteau ou poignard, nommé *miséricorde,* avec lequel ils achevaient l'ennemi abattu; sa poignée représentait une croix. La lance n'avait pas changé de forme. L'écu était de bois, recouvert de cuir

était encore, comme du temps des druides, réduit à un tel état de misère et d'avilissement, qu'il n'était compté pour rien. FAUCHET, liv. II des *Origines*, p. 520.

bouilli, et entouré d'un cercle de fer pour lui donner de la force et l'empêcher de se fendre.

Les éperons d'or ou dorés étaient alors la marque distinctive des chevaliers. A leur réception, on leur mettait ces éperons, que l'on considérait comme un double symbole, celui de l'aiguillon qui devait exciter le récipiendaire à la gloire, et celui du mépris qu'il devait avoir de l'or en le portant à ses pieds. Les simples gentilshommes, qui avaient le titre d'écuyer, portaient des éperons d'argent; mais les roturiers n'en pouvaient porter d'aucune espèce, pas même de fer.

Les fantassins ou vilains, qu'on appelait *pions* ou *pionniers,* parce qu'ils préparaient les chemins pour la cavalerie, étaient armés d'arcs, de flèches et de massues. Quelquefois ils portaient aussi des maillets à tête de fer ou de plomb, et lançaient des pierres ou de petites boules de plomb avec des frondes.

Tous ces gens de pied, qui servaient et secondaient les chevaliers, étaient encore appelés *sergents,* c'est-à-dire servants, *gros varlets* et *cottereaux* : ce dernier nom leur était donné lorsqu'ils étaient tirés des *cotteries,* ou sociétés de paysans qui tenaient leurs terres d'un même seigneur. On voit, par la quantité de vieux châteaux qui existent encore, et par les vestiges de ceux qui ont été détruits, qu'il y avait beaucoup de noblesse dans les environs de Saumur, et que les comtes de Blois pouvaient mettre sur pied une armée formidable.

CHAPITRE XXXI.

Prise de la ville de Saumur par Foulques Nerra. — L'abbaye de Saint-Florent du château incendié. — Réunion de Saumur et de son territoire au comté d'Anjou.

Foulques Nerra, instruit que le comte de Blois venait d'investir Montbudel, partit d'Angers avec toutes les troupes qu'il put rassembler, afin d'aller faire lever le siége de cette place. En passant au village de Brain-sur-Allonnes, il apprit que Geldouyn avait quitté Saumur depuis quelques jours, pour se réunir au comte de Blois, et que la ville n'avait plus qu'une garnison incapable de la défendre. Le comte d'Anjou, saisissant l'occasion de se venger du gouverneur de Saumur, mit cet avis à profit, passa la Loire et la Vienne, et s'empara de la ville presque sans coup férir. Les Saumurois, surpris par une attaque aussi brusque, ne purent faire une longue résistance; mais elle fut vive : plusieurs braves se dévouèrent généreusement, en se précipitant avec fureur dans les rangs ennemis, pour les arrêter quelques instants et donner aux autres habitants et à la garnison le temps de se sauver dans le château. On s'y retira en désordre. Le commandant Aimeric, ses soldats et quelques Saumurois, y étaient à peine renfermés que les assiégeants étaient déjà aux portes. Dans ce pressant danger, on appela au conseil les moines de Saint-Florent. Ils proposèrent de confier la garde de la porte d'orient au corps de saint Doucelin, qui était alors en possession de faire des miracles.

On n'avait pas le temps de délibérer ; on accepta, avec plus de confiance que de prudence, cette singulière proposition. La châsse du saint, qui était au-dessus de l'autel, fut descendue et placée au poste qu'on venait de lui assigner, tandis que la garnison et les habitants allèrent défendre la porte d'occident.

Les Angevins, pendant ce temps-là, parcouraient la ville et se disposaient à escalader le château. Ils s'aperçurent que tous les assiégés s'étaient portés sur un seul point ; ils firent en cet endroit une fausse attaque pour occuper les Saumurois, et envoyèrent leurs principales forces à la porte d'orient. Cette porte fut bientôt enfoncée, et, sans respect pour les reliques qu'il trouva derrière, Foulques, entrant à la tête de ses troupes, se rendit dans un instant maître du château et de l'abbaye.

Bourdigné, dans ses *Annales d'Anjou*, dit que la garnison rendit le château par capitulation, qu'une partie des soldats rentra dans ses foyers, et que l'autre demanda et obtint du service dans les troupes du comte d'Anjou. Cette relation est contraire aux manuscrits de l'abbaye de Saint-Florent qui nous servent de guides. Ils ont été écrits par des auteurs contemporains, sur les lieux, et déposés dans des archives où tout le monde pouvait les consulter. Nous croyons qu'on peut y ajouter foi, surtout lorsqu'il s'agit de faits que les moines n'avaient aucun intérêt à défigurer. Si l'historien de l'abbaye avait eu l'intention d'altérer la vérité dans le récit qu'il nous a laissé de cet événement, je pense qu'il aurait passé sous silence le conseil donné par les moines de faire garder l'une des portes du château par saint Doucelin, ou qu'il aurait supposé un miracle pour empêcher les Angevins d'entrer par la porte qu'il gar-

dait. Bourdigné a vu les manuscrits de l'abbaye de Saint-Florent, on ne peut en douter; mais il n'a pas voulu dire que Foulques Nerra souilla cette victoire, qui lui coûta si peu, par des cruautés indignes d'un grand prince, et qui attesteront toujours à la postérité qu'il ne savait ni honorer le courage, ni respecter le malheur.

Aussitôt après la prise du château, le comte d'Anjou ordonna de rechercher les Saumurois qui avaient opposé le plus de résistance et montré le plus d'opiniâtreté en défendant la place. On en amena plusieurs devant lui, et après avoir donné l'ordre de leur lier les mains derrière le dos, il les fit défiler ainsi garrottés devant ses troupes. Les prisonniers, indignés d'un pareil traitement, proféraient, contre Foulques et son armée, toutes les imprécations que leur dictait le désespoir. Gastho, l'un des principaux officiers du comte de Blois, fut entendu de Foulques; ce prince, oubliant sa dignité, fit sur-le-champ l'office de bourreau; il frappa si rudement le malheureux Gastho, qu'il lui tira un œil. Aimeric, lieutenant de Geldouin, fut conduit dans les prisons de Doué, dont il trouva peu de temps après les moyens de s'évader; mais plusieurs de ses fils, qui avaient accompagné le seigneur de Saumur au siége de Montbudel, furent pris, conduits à Angers et mis à mort.

Foulques, dans l'intention d'étendre les fortifications du château et d'y placer une garnison en état de le défendre, jugea nécessaire d'en faire sortir les moines, et de détruire les bâtiments qu'ils y occupaient, avec promesse néanmoins de leur faire construire ailleurs un autre monastère, car les biens possédés par les enfants

de saint Benoît étaient alors une chose sacrée. Mais impatient de disposer du terrain couvert par ces bâtiments, il y mit lui-même le feu, et, tandis que les flammes les consumaient, le dévot Foulques priait saint Florent de ne pas s'irriter de la destruction des édifices qui lui étaient consacrés, et lui protestait, en jurant *par les âmes Dieu,* son jurement ordinaire, que ses pieux serviteurs auraient bientôt, dans la ville d'Angers, une demeure plus commode et plus sûre.

Ainsi passa *la gentille, bien assise et bien aérée ville de Saumur* [1], sous la domination des comtes d'Anjou.

Cette ville, ou du moins son territoire, était restée sous la puissance des Romains, depuis la conquête des Gaules par Jules César jusqu'à l'époque où les Romains évacuèrent ou furent chassés de cette contrée. Au cinquième siècle elle fit partie du royaume des Visigoths, lorsqu'Euric, leur roi, en eut étendu les limites jusqu'à la Loire. Après la mort de Waifre, dernier duc d'Aquitaine, cette province fut réunie à la couronne par Pépin, et la petite ville de Mur se trouva pour la première fois sous la domination des rois de France. L'an 778 Charlemagne rétablit le royaume d'Aquitaine en faveur de Louis le Débonnaire, son fils, le jour de sa naissance. Le jeune prince fut couronné à Rome à l'âge de trois ans, et revint, porté dans un berceau, prendre possession de ses états. Saumur fit une seconde fois partie de l'Aquitaine. L'an 877 ce royaume, après avoir été gouverné par cinq rois, Louis le Débonnaire, Pépin I, Pépin II, Charles et Louis le Bègue, fut encore

[1] Epithètes que lui donnent nos chroniques et plusieurs anciens auteurs.

réuni à la couronne sous ce dernier prince, appelé au trône de France par la mort de Charles le Chauve, son père. Peu de temps après le règne de Louis le Bègue, les ducs et les comtes acquirent beaucoup d'autorité, et la portèrent même si loin qu'ils se rendirent presque indépendants des rois. Hugues le Grand, duc de France, père de Hugues Capet, était alors tout puissant; il donna à Thibaut le Tricheur, son cousin, qui l'avait utilement servi, plusieurs belles terres, entr'autres, celle de Doué, dont Saumur dépendait.

Ainsi cette ville, après avoir appartenu aux Romains, aux Visigoths, aux ducs et rois d'Aquitaine, ensuite aux rois de France, puis aux comtes de Blois, fut réunie, par Foulques Nerra, au comté d'Anjou, et n'en fut plus séparée.

On n'est pas d'accord sur l'époque précise de cet événement. La chronique de Maillezais le fixe à l'an 1024; l'histoire de l'abbaye de Saint-Florent à l'an 1025, et la chronique de Saint-Aubin, ainsi que l'auteur de l'histoire de Sablé, à l'an 1026. Ces erreurs de chronologie sont communes dans les anciens manuscrits et dans les anciens auteurs, mais elles ne prouvent rien contre la vérité des faits. Il est presqu'impossible de rectifier ces fautes, parce que, dans ce temps-là, les écrivains, et même les notaires, ne dataient point leurs écrits, ou, lorsqu'ils le faisaient, ils mettaient seulement : *Fait en telle année du règne de tel roi ou de tel comte,* suivant le fief dans lequel l'acte était passé. Quelquefois même on ne désignait pas l'année du règne; on se contentait de dire : *Fait sous le règne de tel prince, un tel étant pape ou évêque,* sans faire nulle mention de notre ère chrétienne.

CHAPITRE XXXII.

Abbaye de Saint-Florent près Saumur. — Le comte de Blois assiége Saumur. — Il fait la paix avec le comte d'Anjou.

Foulques Nerra, maître de la ville et du château de Saumur, ordonna aux moines de s'embarquer avec le corps de leur patron, en leur disant qu'il voulait faire construire à Angers un magnifique monument pour le placer. Les moines obéirent avec beaucoup de peine, mais ils s'entendirent si bien avec ceux qui étaient chargés de les conduire, qu'ils eurent le temps, avant d'arriver à Chenehutte, à deux lieues au-dessous de Saumur, de faire solliciter auprès du comte et d'obtenir la permission de rester aux environs de cette ville. Foulques ajouta même à cette condescendance la promesse de revenir, sous peu de temps, choisir, de concert avec eux, un lieu convenable pour la construction d'un autre monastère.

Les navigateurs, qui avaient mis plusieurs jours à faire deux lieues en descendant la rivière, la remontèrent à force de rames en quelques minutes, et vinrent débarquer à Saint-Hilaire-des-Grottes, sur la rive gauche du Thouet. Ce village leur appartenait : ils s'y fixèrent en attendant qu'il plût au comte d'Anjou de réaliser sa promesse.

Geldouyn ne tarda pas à être instruit que Foulques s'était emparé de Saumur, et qu'il avait manifesté l'intention de donner cette place à Geoffroy Martel, son

fils. Désespéré de cette perte, il alla trouver le comte de Blois dans sa tente, le pria instamment de lever le siége qu'il avait entrepris, et de marcher sur-le-champ avec toutes ses forces pour reprendre Saumur. Eudes était obstiné ; il avait juré de détruire la forteresse de Montbudel ; rien ne put le faire changer de résolution ; mais, pour consoler Geldouyn, il promit de lui donner un autre château, s'il ne pouvait lui faire rendre celui de Saumur.

Cependant un mois après, l'entreprise contre Montbudel ayant échoué, le comte de Blois et Geldouyn s'approchèrent de Saumur et l'investirent. Les assiégés firent une vigoureuse résistance, et, dans une sortie où l'on perdit beaucoup de monde de part et d'autre, ils brûlèrent une grande machine de bois, que les assiégeants avaient élevée pour battre les murs et lancer d'énormes pierres dans la ville. Eudes fut affligé de la perte de cette machine, parce qu'elle avait coûté beaucoup de temps à construire, et qu'il n'était plus possible de la remplacer par une autre, attendu que la saison était trop avancée. Cet accident était arrivé au mois de septembre. La plus grande partie de ses soldats étant rappelée par l'époque des vendanges, il fut obligé de lever le siége, et de donner congé à ses troupes.

L'année suivante (1026), le comte de Blois revint, avec Thibaut son fils, assiéger une seconde fois Saumur. Il campa entre la ville et la nouvelle abbaye de Saint-Florent, dont on commençait à jeter les fondements, sur la rive gauche du Thouet, dans un endroit choisi par l'abbé Frédéric, du consentement de Foulques Nerra.

Les moines, dans cette nouvelle guerre, furent médiateurs entre les deux princes, et, après une longue conférence, ils parvinrent à les mettre d'accord. Le résultat de cette négociation fut que le comte de Blois renonça pour toujours aux droits qu'il pouvait avoir sur la ville de Saumur et son territoire, et que le comte d'Anjou consentit à la démolition de la forteresse de Montbudel.

Eudes, fidèle à sa promesse, ne pouvant rendre Saumur au vaillant Geldouyn, lui donna Chaumont, pour lui et ses descendants. Cet ancien seigneur de Saumur avait toujours eu beaucoup d'estime et de vénération pour les moines de Saint-Florent du château; il en choisit plusieurs qu'il emmena avec lui, et fonda pour eux l'abbaye de Pont-le-Voy. On sait combien leurs successeurs se sont rendus dignes de ce bienfait, en se consacrant à l'éducation de la jeunesse; la célébrité de leur collège transmettra à la postérité le nom de leur fondateur.

Il y avait peu de temps que les bâtiments et l'église de Saint-Florent sur le Thouet avaient été commencés, lorsque la paix se fit entre les comtes d'Anjou et de Blois. Les moines furent puissamment aidés dans cette nouvelle construction par les dons de Berlay, seigneur de Montreuil, et plus encore par ceux d'Hildegarde, épouse de Foulques Nerra. Cette princesse, dont la douceur et la bonté calmaient souvent les emportements et l'humeur féroce du comte d'Anjou, fit bâtir son tombeau derrière la chapelle de Notre-Dame (1028). Cette chapelle était le cimetière des moines. Les grands seigneurs et les riches particuliers sollicitaient l'honneur d'y être enterrés, et cette faveur leur était accor-

dée ou refusée, suivant la valeur des offrandes qui accompagnaient leur demande.

On n'attendit pas que la nouvelle église fût entièrement achevée pour y transporter la châsse de saint Florent, que les moines avaient déposée à Saint-Hilaire-des-Grottes. Cette cérémonie eut lieu le second jour de mai, en présence de Foulques Nerra, de la comtesse 1030.
Hildegarde, de Geoffroy Martel, leur fils, et de presque toute la noblesse angevine, suivie d'une foule de peuple, attirée de tous les pays voisins par la grande vénération qu'on avait alors pour les reliques de saint Florent [1]

CHAPITRE XXXIII.

Portrait de Foulques Nerra. — Ses pèlerinages à Jérusalem. — Il donne Saumur à Geoffroy Martel. — Révolte de ce dernier contre son père. — Mort de Foulques Nerra. — Le château de Saumur nommé le Donjon. — Troisième église de l'abbaye de Saint-Florent.

Le traité de paix conclu par la médiation des moines ayant définitivement mis Saumur sous la domination du comte d'Anjou, nous allons essayer de faire connaître ce nouveau souverain.

Foulques III, surnommé Nerra ou le Noir, fut ainsi appelé de la couleur de son teint. Quelques auteurs le nomment le *Jérosolymitain*, à cause des voyages qu'il fit à Jérusalem, et d'autres le *Palmier*, parce qu'il en rapportait chaque fois des palmes dont il affectait de

[1] *Hist. inéd. de l'Abb. de Saint-Florent.*

se montrer couvert. Dans quelques anciennes chartes il est aussi surnommé le Jeune, soit pour le distinguer de Foulques le Bon, son aïeul, soit parce qu'il succéda jeune encore à son père. Il est considéré comme l'un des plus grands princes qu'ait eus l'Anjou. Il aimait la justice et la rendait lui-même à ses vassaux avec beaucoup d'exactitude; dans les cas douteux, il faisait pencher la balance en faveur du plus faible. Spirituel, généreux, grand capitaine, il se montra toujours supérieur aux événements dans les circonstances les plus difficiles. Mais, si son génie, son courage et ses talents dans l'art de la guerre l'ont mis au premier rang des grands hommes de son siècle, il faut convenir qu'il eut aussi les vices et les défauts de ce siècle demi-barbare; il fut cruel et superstitieux. Il croyait expier, par des voyages de dévotion, par de longs pèlerinages et par des fondations en faveur des églises et des religieux, les crimes dont il se souillait.

Il avait, à l'exemple de ses prédécesseurs, beaucoup de dévotion à saint Martin. Un jour qu'il se rendait à Tours, accompagné d'une suite nombreuse, pour demander à Dieu, par l'intercession du saint, le pardon de quelque nouveau forfait, il trouva l'église fermée; peut-être l'était-elle ordinairement à cette heure, ou peut-être les chanoines avaient-ils donné l'ordre de lui en refuser l'entrée, parce qu'ils ne le voyaient qu'avec peine arriver dans cette compagnie pour implorer leur patron. Quoi qu'il en soit, Foulques, impatient d'attendre qu'on ouvrît la porte, la fit enfoncer, et pénétra jusque dans le cloître avec ses chevaliers et tout son appareil militaire.

L'Eglise, dans ce temps-là, permettait à peine aux

souverains de se montrer armés dans les temples. Les chanoines, alarmés de cette profanation, surent cependant la mettre à profit, et en tirèrent bientôt la satisfaction la plus éclatante. La croix, les châsses des saints, furent descendues et mises à terre; on les couvrit de cendres et de ronces, en signe de deuil, ainsi que le tombeau de saint Martin; l'office divin fut suspendu dans l'église, qui ne resta ouverte qu'aux seuls pèlerins.

Il en fallait moins, dans ces siècles superstitieux, pour décider le comte d'Anjou à satisfaire les chanoines, jaloux d'obtenir la réparation de ce qu'ils appelaient un horrible scandale. Le dévot Foulques, reconnaissant sa faute, se rendit quelque temps après, nu-pieds, à cette église, où il protesta de son respect et de sa vénération pour saint Martin, en lui demandant publiquement pardon de son irrévérence. Il termina cette espèce d'amende honorable, en faisant au chapitre plusieurs dons considérables, ce qui acheva de le réconcilier avec les chanoines.

Le caractère violent et féroce de ce prince se manifesta d'une manière terrible à l'égard d'Elisabeth, sa cousine germaine et son épouse. La chronique de l'abbaye de Saint-Florent dit que peu de jours après que la comtesse eut été sauvée d'un précipice, où des embûches, dressées par un ordre secret de son époux, l'avaient fait tomber, il la fit brûler vive à Angers, après l'avoir accusée et fait condamner comme adultère. Le ciel, dit cette chronique, parut venger la mort de cette malheureuse princesse, par l'incendie d'un grand nombre de maisons voisines du bûcher allumé pour son supplice.

Furieux dans ses emportements, Foulques se montrait souvent extrême dans les témoignages de son repentir. C'est à ces dispositions de son âme que l'on doit attribuer ses fréquents pèlerinages à Jérusalem ; et telle était la dévotion des chrétiens de son siècle, que, plus ces voyages exposaient aux dangers d'une marche fatigante ou d'une navigation périlleuse, plus la foi simple et peu éclairée des fidèles y attachait de mérite et d'expiation. La Judée, cette contrée si longtemps célèbre par les merveilles dont elle fut le théâtre, si opulente par les soins actifs et industrieux de ses anciens habitants, avait passé de la domination des empereurs grecs sous celle des Arabes mahométans. Ces derniers ne voyaient qu'avec inquiétude le concours nombreux des pèlerins qui s'y rendaient de tous les pays de la chrétienté. Ils les rançonnaient à tous les passages, surtout aux portes des villes, et ne leur ouvraient celles de Jérusalem qu'après leur en avoir fait payer chèrement l'entrée [1]. Souvent les voyageurs n'en sortaient qu'accablés de vexations et d'outrages. Mais rien ne pouvait arrêter le comte, dont les idées et les projets de pénitence semblaient se fortifier à la vue des dangers et des obstacles.

Il partit en effet, dirigea sa route vers Constantinople, d'où il se rendit à Jérusalem, et de là au tombeau de Jésus-Christ. Animé, dans ce saint lieu, d'un transport de dévotion, il saisit avec les dents un des bords de la pierre du sépulcre, et réussit à en détacher un morceau qu'il déroba aux regards de ceux qui veillaient à sa garde. Ce fut encore là que, cédant aux remords

[1] Chaque pèlerin donnait un ducat d'or pour entrer à Jérusalem. *Chron. de Normandie*, p. 64.

qui l'agitaient, il se frappa la poitrine, s'arracha les cheveux, et se répandit en regrets et en sanglots sur ses crimes, dont le souvenir le tourmentait sans cesse.

Après quelques mois de séjour à Jérusalem, il revint en Europe et passa à Rome, où les instances du pape Sergius le décidèrent à rester quelque temps pour chasser de l'état de l'Eglise les brigands qui l'infestaient. Après cette expédition, qui fut couronnée d'un plein succès, il revint en Anjou.

Foulques Nerra avait eu d'Hildegarde, sa troisième femme, un fils, Geoffroy surnommé Martel, à cause de sa force extraordinaire. Ce prince, jeune encore, laissa bientôt entrevoir ce qu'il pourrait accomplir un jour pour la gloire et la grandeur de sa maison. Mais l'indomptable fierté de son caractère annonçait les chagrins qui devaient troubler les derniers jours de son père, et faisait craindre à ses vassaux de l'avoir trop tôt pour maître.

Cependant Foulques s'était démis, en sa faveur, de Saumur et de son territoire. Il comptait se reposer sur lui du soin de gouverner ses autres domaines; soit que, fatigué de ses travaux, il songeât à se procurer un repos que les approches de la vieillesse lui rendaient nécessaire, soit qu'il voulût s'éclairer par lui-même sur les talents de son fils pour l'administration. D'ailleurs il se proposait de faire un nouveau voyage à Jérusalem, et, en effet, il partit bientôt après pour s'y rendre. Il 1035.
passa d'abord en Italie, visita Rome, où il trouva Robert, duc de Normandie, qui se disposait comme lui à ce voyage. Tous deux s'embarquèrent pour Constantinople, où l'empereur Michel les reçut et les fit accompagner jusqu'à Antioche.

Robert, qu'un vœu plus qu'imprudent obligeait à marcher les pieds nus, ne put se rendre ainsi jusqu'au terme de son pèlerinage, et fut obligé de se faire porter. Au retour de Jérusalem, il tomba malade de fatigue dans la route, et mourut à Nicée. Foulques, plus heureux, revint en Europe, et rentra la même année dans l'Anjou.

La conduite de son fils pendant son absence avait excité contre lui les murmures et les reproches de ses sujets. Foulques, touché de leurs cris, et persuadé que ces plaintes étaient fondées, voulut qu'il lui remît le gouvernement de ses domaines, et qu'il ne gardât que celui de Saumur. Mais Geoffroy, déjà trop accoutumé au commandement, refusa de s'en dépouiller, et prit les armes pour se le conserver. Cette guerre impie, dont les chroniques du temps nous laissent ignorer les détails, porta le ravage et l'incendie dans toute la province. Le ressentiment et l'indignation de Foulques furent extrêmes. Le fils, réduit, par les armes de son père, à implorer sa miséricorde, vint enfin se jeter à ses pieds. Le comte, usant alors de tous les droits de la victoire, exigea qu'il se présentât devant lui, une selle sur le dos, et que, dans cette position humiliante, il lui demandât publiquement pardon. Il fallut obéir, et le fier Geoffroy fut contraint de se courber devant Foulques, qui, le pied sur le dos de son fils, et le cœur frémissant d'un juste courroux, lui dit : « Par les âmes » Dieu, te voilà donc enfin vaincu ! » — « Oui, répondit » Geoffroy, d'une voix étouffée par la douleur et la honte, » oui, vaincu, mais par toi seul, parce que tu es mon » père ; pour tout autre je suis toujours invincible. »

Le comte, délivré des alarmes que la révolte de son

fils lui avait causées, et désarmé par sa soumission, lui rendit le gouvernement qu'il lui avait ôté, et ne parut plus s'occuper que du désir de passer ses derniers jours en paix. Il n'était encore âgé que d'environ cinquante ans; mais ses guerres avec ses voisins, et trois voyages à Jérusalem, avaient beaucoup diminué ses forces, et lui annonçaient une vieillesse prématurée. Le souvenir de ses crimes, plus puissant sur lui que le sentiment de sa faiblesse, lui fit cependant oublier ses anciennes fatigues, ses infirmités et les dangers qu'il avait courus. Toujours persuadé que les lieux où s'était immolé le Dieu des chrétiens étaient ceux où le ciel l'appelait pour l'expiation du mal qu'il avait fait, il se mit pour la quatrième fois en voyage, et se rendit à Jérusalem. 1039.

Arrivé dans la ville sainte, il s'y livra sans réserve à tous les remords de sa vie passée, et donna aux Mahométans un spectacle que les mœurs de notre siècle rendraient moins édifiant que singulier. Deux domestiques seulement l'avaient accompagné. Il les obligea de le conduire demi-nu au sépulcre, et de le frapper de verges à chaque pas. Le prince pénitent, les yeux baignés de larmes, s'écriait, pendant cette pieuse flagellation : « Seigneur, ayez pitié du malheureux Foulques, par-» jure, infidèle! »

Ce pèlerinage fut le dernier. Il revint par Constantinople, et se rendit à Metz par l'Allemagne. C'est là que la mort le surprit après une maladie de quelques jours. Suivant ses dernières volontés, ses entrailles furent déposées dans le cimetière de l'une des églises de la ville, et son corps inhumé près de Loches, dans l'église du monastère de Beaulieu, qu'il avait fondé au retour de son premier voyage d'outre-mer.

Telle fut la fin de Foulques Nerra, dont l'histoire, ainsi que celle de la plupart des hommes connus de son temps, nous offre un assemblage étrange des passions les plus violentes et de la dévotion la plus exagérée, des vices les plus condamnables et des pratiques religieuses, qui fixaient alors principalement la vénération des peuples, en même temps qu'elles flattaient l'esprit d'une espérance de gloire et d'immortalité.

Foulques, agité des fureurs de la jalousie, était époux chagrin et difficile, père dur, prince ambitieux et indifférent sur les moyens de s'agrandir, voisin inquiet et incommode, ennemi redoutable, ami perfide; il se montrait, suivant les occasions, dévot jusqu'à la superstition, et soigneux d'enrichir les églises d'Anjou des dépouilles de celles qu'il pillait ailleurs [1].

Aux différents surnoms que nous avons donnés à Foulques Nerra, nous aurions pu ajouter celui de *grand édificateur,* que lui donne l'auteur de la chronique d'Anjou. En effet, aucun prince n'a fait bâtir, en si peu d'années et dans des états aussi bornés, autant de villes, de châteaux, d'églises et de monastères. Pour ne citer ici que les premières, nous dirons qu'on lui doit, en Anjou, la fondation des villes de Durtal, de Châteaugontier et de Baugé; en Touraine, celles de Montrichard, de Chaumont, de Sainte-Maure et de Montrésor, et en Poitou, celles de Faye, de Passa-

[1] *Mémoires inédits pour servir à l'Hist. des comtes et ducs d'Anjou*, par feu M. l'abbé Rangeard, archiprêtre d'Angers, et membre de l'Académie royale des sciences de la même ville. Ces précieux Mémoires ont été légués par leur auteur à M. Papin, alors professeur d'histoire à l'Ecole centrale de Maine et Loire.

vant, de Maulévrier, de Montreuil-Bellay et de Mirebeau. Toutes ces villes et les autres édifices qu'il éleva dans des lieux auparavant déserts, contribuèrent beaucoup au progrès de la population et de la civilisation de cette contrée.

Le silence de nos anciens auteurs m'a obligé d'attribuer, par conjecture, à Pépin la construction du premier château de Saumur, nommé le Tronc. La même raison me force d'en user encore ainsi à l'égard de celui qui existe actuellement, et d'en faire honneur à Geoffroy Martel, à qui Foulques Nerra donna Saumur peu de temps après en avoir fait la conquête. C'est même avec plus de certitude que je l'attribue à ce prince, parce que son genre d'architecture indique à peu près son âge, et qu'il ne reste plus aucuns vestiges de l'ancien château. Ce qui peut encore justifier cette opinion, c'est que cette ville, placée presqu'au centre de celles que nous venons de nommer, dut particulièment fixer l'attention de Geoffroy; et la facilité avec laquelle son père s'en était emparé lui aura fait sentir la nécessité de la fortifier de manière à ne pas craindre de la perdre aussi promptement qu'elle avait été prise.

Ce château, qu'on nomme le Donjon, a été construit à plusieurs reprises, comme on le voit aisément par les différentes hauteurs des étages et l'irrégularité de sa décoration extérieure. Tout porte à croire qu'il a été commencé par Geoffroy Martel Ier, dans le onzième siècle, et qu'il ne fut achevé que vers le milieu du treizième, sous le règne de Louis IX. Il fut bâti sur l'emplacement ou très près de celui où était le château du Tronc, sur le sommet de l'angle saillant du coteau compris alors

entre la Vienne et le Thouet, à cent trente-cinq pieds au-dessus du niveau de ces rivières. Il était composé autrefois de quatre corps de bâtiments, renfermant une cour carrée, flanqués aux quatre angles extérieurs d'une grosse tour construite sur deux plans, le premier circulaire jusque vers le milieu de la hauteur, et le surplus de forme octogone avec un pilier à chaque angle. L'un de ces quatre corps de bâtiments est détruit depuis longtemps. Les deux tours situées au sud existent en entier; des deux autres placées vers le nord, l'une qui menaçait ruine a été démolie en partie, il y a quelques années, afin de prévenir les accidents que sa chute aurait pu causer; l'autre présente, dans ses restes, des caractères appartenant à deux siècles différents, ce qui prouve qu'ayant été détruite plusieurs fois, elle a été réédifiée sur d'autres plans.

L'architecture de ce château est extrêmement simple; il n'y a qu'une espèce d'avant-corps, où est l'escalier principal, qui soit orné de moulures et de sculptures; cette partie est aussi décorée de plusieurs niches, dans lesquelles étaient autrefois des statues. Nous parlerons de la seule qui nous reste dans un des chapitres suivants.

CHAPITRE XXXIV.

Geoffroy II, dit Martel, comte d'Anjou. — Bataille de Saint-Martin-le-Beau. — Fondations pieuses. — Droit de régale. — Dédicace de l'église de Saint-Florent près Saumur. — Défrichement des bois dans la vallée.

1040. Geoffroy Martel, fils et successeur de Foulques Nerra,

fut, comme son père, un des plus grands capitaines de son temps; comme lui il aima passionnément la guerre, qui semblait être son élément; il est même évident qu'il prenait un soin particulier de se ménager à l'avance des ennemis pour le seul plaisir de les combattre. Dès le commencement de son règne on le voit marcher contre Eudes, comte de Poitiers, qu'il tua dans un combat, le 10 mars, devant le château de Mauzé en Aunis. Il sert ensuite Henri Ier, roi de France, pendant plusieurs campagnes, et, de retour en Anjou, il rassemble son armée et recommence à guerroyer pour son propre compte. Il quitte Angers avec six cents chevaliers et quelques centaines d'hommes de pied, et va mettre le siége devant Tours. Cette ville avait été restituée peu auparavant au comte de Blois, Thibaut III; mais ce prince refusant de rendre hommage de ses terres au roi, le monarque venait de la confisquer et d'en 1043.
investir Geoffroy à titre de récompense de ses services. Thibaut, de son côté, fit de grands préparatifs pour venir secourir cette place; il ne put cependant réunir ses forces et s'acheminer vers la Touraine que l'année suivante. A son approche Geoffroy leva le siége, et les 1044.
deux armées, marchant au-devant l'une de l'autre, se rencontrèrent près de Saint-Martin-le-Beau, où elles firent halte aussitôt qu'elles s'aperçurent. Celle du comte de Blois était bien supérieure en nombre; on y comptait plus de deux mille chevaliers et beaucoup de gens de pied. Geoffroy n'est point intimidé par cette disproportion; il harangue sa troupe, fait déployer sa bannière rouge, qui porte d'un côté ses armoiries avec son cri de guerre *Rallie,* et de l'autre une figure de saint Martin; il donne le signal du combat; les cheva-

liers abaissent leur visière, et, la lance en arrêt, se précipitent au galop dans les rangs ennemis. Geoffroy, toujours à la tête de ses Angevins, les anime de la voix et de son exemple; il est armé d'une masse de fer, dont il frappe avec autant de dextérité que de promptitude, il semble que ce soit un marteau qui frappe sur une enclume; il assomme tout ce qu'il peut atteindre, et c'est de là que lui est venu le surnom de Marteau ou Martel. Le succès de la bataille fut quelque temps indécis; mais Lisois, sénéchal d'Anjou et gouverneur d'Amboise, arriva heureusement avec trois cents lances, et ce renfort fixa la victoire du côté des Angevins. Le fruit de cette journée fut un butin considérable et près de dix-huit cents prisonniers, qui furent partagés entre les vainqueurs, auxquels Geoffroy donna le bénéfice des rançons; il ne garda pour lui que le comte de Blois, qu'il envoya d'abord à Loches et ensuite à Angers, où il le fit renfermer dans une des tours du château.

De retour dans sa capitale, Geoffroy fit reconstruire sur un plus vaste plan l'église de Saint-Nicolas, que Foulques Nerra avait fait bâtir, et il ajouta des biens considérables à ceux que son père avait déjà donnés à cette abbaye. Cette seconde église, qui était très belle, fut consacrée par Hubert de Vendôme, évêque d'Angers : elle a été démolie en 1794.

Le comte de Blois, du fond de sa prison où le tenait étroitement renfermé le comte d'Anjou, trouva le moyen d'employer pour sa délivrance la médiation du roi. Par le traité de paix que le monarque leur fit conclure, il fut convenu que Thibaut donnerait pour sa rançon les villes et châteaux de Tours, de Chinon, de Langeais, et qu'il ne pourrait faire bâtir aucune forte-

resse à moins de sept lieues des places et forts du comte d'Anjou; mais on lui conservait l'abbaye de Marmoutier, ainsi que la mouvance des pays qu'il cédait. Depuis ce temps la Touraine fut démembrée des comtés de Blois et de Chartres [1].

Geoffroy Martel, comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent, avait fait ses premières armes contre son père, et il était à peine âgé de vingt-deux ans qu'il avait déjà vaincu deux fois, en bataille rangée, Guillaume V, duc d'Aquitaine, qui tomba en son pouvoir. Ce prince étant mort dans la prison où Geoffroy le tenait enfermé depuis trois ans, celui-ci, par le conseil de sa mère, demanda la main d'Agnès de Bourgogne, veuve du duc, et l'obtint; ce qui prouve ou le peu de délicatesse de cette princesse, ou qu'elle cédait à la nécessité. Les deux victoires que le comte d'Anjou avait remportées sur le duc d'Aquitaine lui avaient donné la Saintonge; son mariage lui procura le comté de Poitou et grand nombre d'autres fiefs qu'Agnès lui apporta en dot.

Non content de faire la guerre à des étrangers, Geoffroy la fit aussi à ses parents; il prit sur son neveu, Foulques l'Oison, le comté de Vendôme; mais pour adoucir aux yeux du public ce que cette usurpation avait d'odieux, il fonda l'abbaye de la Trinité de Vendôme, dans l'église de laquelle il déposa la sainte larme 1040.
que lui avait donnée Michel Paphlagonien, empereur d'Orient, qu'il avait secouru contre les Sarrasins. Il fit ensuite de riches présents à cette abbaye, lui accorda de beaux droits, de grands priviléges, et la dota avec

[1] *Chron. d'Anjou; Art de vérif. les dates*, p. 654.

une magnificence royale; en sorte qu'on aurait pu dire de ce prince :

« C'est un homme d'honneur, de piété profonde,
» Et qui veut rendre à Dieu ce qu'il a pris au monde. »

Cependant, après avoir joui pendant vingt ans des états de son neveu, il les lui rendit à la recommandation du roi, en se réservant néanmoins, pour lui et ses successeurs, la qualité de protecteur de l'abbaye qu'il y avait fondée. C'est probablement pendant ce laps de temps que les coutumes d'Anjou furent introduites dans le Vendômois, où elles se sont maintenues jusqu'à nos jours. La plus grande partie de ce comté ressortissait encore au siége de la sénéchaussée de Baugé en 1715, époque à laquelle Louis XIV érigea un bailliage royal à Vendôme et deux autres siéges particuliers, l'un à Montoire, l'autre à Saint-Calais. Quelques auteurs prétendent que l'introduction de nos coutumes dans le Vendômois est postérieure au règne de Geoffroy Martel, qui mourut en 1060. Ils disent, pour appuyer leur opinion, que Geoffroy de Preuilly, comte de Vendôme, étant en guerre contre Lancelin, seigneur de Baugé, demeura son prisonnier après la perte d'un combat qui eut lieu en 1090, et que, pour obtenir sa liberté, il consentit que le Vendômois ressortirait au siége de Baugé [1]. C'est une fable; Baugé ayant toujours fait partie du domaine des comtes d'Anjou, il n'y a point eu de Lancelin, seigneur de Baugé, mais bien de Beaugency. Ce Lancelin de Beaugency avait marié Pétronille sa fille à Foulques l'Oison, dont nous venons de parler, et Geoffroy de Preuilly avait épousé la sœur de ce

1 *Coutumes d'Anjou*, t. I, p. 1715.

dernier; mais ni l'un ni l'autre n'a été seigneur de Baugé.

Geoffroy Martel servit toujours, avec une fidélité digne d'éloges, le roi Henri Ier, mais une ambition sans bornes le portait continuellement, pour le malheur de ses vassaux et de ses sujets, à l'envahissement des états voisins. Il n'eut point honte de profiter de la faiblesse d'Herbert II, comte du Maine, encore enfant, pour s'emparer de cette province, en joignant à la force la ruse et la perfidie; aucun de ces moyens ne lui réussit. Cependant il parvint à se faire nommer administrateur du Maine pendant la minorité du jeune comte, et jusqu'à la fin de ses jours il exerça dans cette province l'autorité souveraine.

Nous devons faire remarquer que pendant son administration Geoffroy s'était fait concéder par le roi la garde de l'évêché du Mans, et que ce titre de garde ou de protecteur lui donnait le droit de régale. Ses successeurs se maintinrent dans la possession de cette prérogative, qui leur facilitait, disent les auteurs ecclésiastiques, les moyens de vexer l'église du Mans, ainsi que celle d'Angers, sur laquelle ils avaient acquis le même droit; ils le conservèrent jusqu'au commencement du treizième siècle.

La nouvelle église de Saint-Florent près Saumur, commencée sous le règne de Foulques Nerra, ne fut entièrement achevée qu'un an après sa mort. Quatre évêques, Arnulphe de Tours, Hubert d'Angers, Isambert de Poitiers et Gaultier de Nantes, en firent la dédicace le 15 octobre, en présence de Geoffroy Martel, 1011.
d'Hildegarde sa mère et d'Agnès son épouse. Cette église, l'une des plus belles de la province, avait deux

cent vingt-huit pieds de longueur. Elle était composée d'une grande nef et de deux petites qui se réunissaient autour du rond-point. Ces nefs étaient couvertes de belles voûtes exécutées, comme tout ce vaste édifice, en pierres de tuf blanc. Les ornements d'architecture et de sculpture étaient sagement distribués, et méritaient d'être distingués de la plupart des ouvrages de l'art élevés dans le onzième siècle. Ce magnifique monument, qui formait d'ailleurs un point de vue pittoresque pour la ville, n'existe plus; il a été démoli en 1806. Parmi ses ruines on trouve une chapelle souterraine qui était sous le chœur; sa voûte est portée par vingt petites colonnes, dont plusieurs ont sur leur chapiteau une tête de chat en guise de fleuron. Il reste encore deux grands pans de murs de l'église. Dans l'un on voit la porte principale, dont la décoration intérieure est assez bien conservée; l'autre, qui soutient d'un côté un grand escalier moderne, est remarquable par sa structure extérieure, mais pour la voir il faut monter sur la voûte qui couvre cet escalier. La majeure partie de cette construction présente un dessin composé de cercles entrelacés, qui forment une multitude de croix; et, pour rendre ce dessin plus apparent, on a rempli les joints des pierres avec un ciment rouge. Ces restes de la munificence des comtes d'Anjou méritent d'être conservés, particulièrement la petite chapelle souterraine, dont on pourrait faire une jolie grotte pour le jardin dans lequel elle se trouve actuellement.

Pendant la vie de Foulques Nerra, Geoffroy Martel son fils n'eut longtemps pour apanage que Saumur et son territoire; ses revenus étaient selon lui trop bornés pour soutenir dignement l'honneur de son nom et

sa qualité de prince. Voulant subvenir à toutes ses dépenses, il inventa plusieurs moyens extraordinaires de tirer de l'argent de ses sujets; il s'empara du droit de chasse, de la moitié des moissons, des bois qui couvraient la plus grande partie des paroisses de Saint-Lambert-des-Levées et de Saint-Martin-de-la-Place. Ces bois appartenaient aux moines de Saint-Florent; depuis quelques années ils les faisaient abattre et les convertissaient en champs fertiles ou en prairies excellentes. Geoffroy leur défendit de continuer cette exploitation si utile aux progrès naissants de l'agriculture. Tous ses vassaux accablés firent d'inutiles suppliques; il n'en continua pas moins ses vexations, répondant aux cris des malheureux qu'il ne péchait pas par ignorance, mais par nécessité. Cependant, quelque temps après avoir succédé à Foulques Nerra, il laissa les moines libres de disposer de ces bois à leur volonté.

CHAPITRE XXXV.

Ville et château de Craon. — Eglise de Saint-Clément. — Eglise de Saint-Nicolas. — La baronnie de Craon est confisquée sur Guérin par Geoffroy Martel.

Craon est une petite ville très ancienne, située sur les confins de la Bretagne et de l'Anjou. L'historien Lebaud en parle comme d'une ville qui en 844 faisait partie de cette dernière province, et dont le château avait été bâti vers cette époque par Lambert, comte de Nantes, dont nous avons parlé, chapitre XX. Elle est fermée de murailles en partie ruinées; le château, qui

était très fort, fut démoli en 1604 par ordre de Henri IV. Les rues sont étroites, tortueuses, mal pavées; les maisons, construites les unes en bois et en briques, les autres en pierres, ont toutes une teinte plus ou moins sombre qui donne à cette ville un aspect triste. Elle est traversée par la petite rivière de l'Oudon, qui n'y est pas navigable, et qu'on passe sur un pont de pierres. Craon est la patrie de deux fameux prédicateurs, Guyard, dominicain, et Cohon, évêque de Nîmes; mais ce qui l'honore le plus, c'est d'être celle de Chassebœuf, ce voyageur philosophe devenu si célèbre sous le nom de Volney.

Dans un des faubourgs de cette ville, il y avait un prieuré conventuel de bénédictins, nommé Saint-Clément de Craon, qui en était la paroisse; il avait été fondé en 1055 par Geoffroy Martel, comte d'Anjou. L'église existe encore; elle a trois nefs bâties à différentes époques et d'une manière irrégulière; mais elle commence à tomber en ruines faute de réparations aux couvertures. Il y avait aussi une collégiale, sous le vocable de Saint-Nicolas, composée de huit chanoines, dont l'église est aujourd'hui celle de la paroisse. Cette église paraît avoir été bâtie vers le douzième siècle; elle est grande, bien décorée; on y remarque le maître-autel, dont le baldaquin est porté par six colonnes de marbre d'une belle proportion.

A deux ou trois cents toises de la ville, on voit le nouveau château de Craon, construit vers la fin du dernier siècle. Son heureuse situation, sur un plateau élevé qui domine la ville et la campagne, contribue beaucoup à faire valoir toutes les parties de ce bel édifice, un des plus considérables de l'Anjou. Il n'a qu'un

rez-de-chaussée et un étage au-dessus; chacune des deux faces principales, percée de onze ouvertures à chaque étage, est décorée d'un fronton; du côté de la ville il est circulaire, et triangulaire du côté de la campagne; à leurs extrémités sont des statues et des vases; les tympans étaient autrefois remplis par des armoiries.

La ville de Craon a été appelée en latin *Credo, Credonum, Credonium*; Ménard prétend que c'est le *Cronium* ou le *Cronio* dont il est parlé dans Grégoire de Tours, ce qui ferait remonter son origine au-delà du quatrième siècle. La petite ville de Craon joue un grand rôle dans l'histoire d'Anjou, et nous aurons plus d'une fois l'occasion d'en parler. Elle était autrefois décorée du titre de baronnie; son seigneur se disait premier baron d'Anjou, et, en cette qualité, il avait l'honneur d'être un des quatre barons qui devaient porter l'évêque d'Angers le jour de son installation. Plusieurs châtellenies relevaient de cette baronnie, dont la juridiction en première instance s'étendait sur près de quarante paroisses; elle avait donné son nom à tout le pays qui l'environne à plusieurs lieues à la ronde, et qu'on nomme encore *le Craonais*.

Deux familles illustres ont porté le nom de Craon. La première a commencé dans le onzième siècle par un parent de Foulques Nerra, nommé Lisois. Guérin de Craon, petit-fils de Lisois, paraît avoir été un seigneur hargneux avec ses voisins; il débuta dans sa petite souveraineté par chasser du prieuré de Saint-Clément de Craon les moines de Saint-Aubin, parce qu'ils n'avaient pas, disait-il, rempli les conditions sous lesquelles ils y étaient entrés : il mit à leur place des prêtres séculiers.

En succédant à son père et en prenant possession de sa baronnie, Guérin aurait dû rendre foi et hommage au comte d'Anjou, son suzerain; celui-ci l'en pressait déjà depuis longtemps, et toujours, sous divers prétextes, Guérin demandait des délais. Il finit enfin par refuser formellement cet acte de soumission prescrit par les lois féodales. Pour excuser Guérin, quelques auteurs disent que ce fut à l'instigation de son gendre, Robert de Vitré, qu'il refusa de reconnaître le comte d'Anjou pour son seigneur; d'autres croient que, ne pouvant résister aux forces de Conan II, duc de Bretagne, qui prétendait que la baronnie de Craon relevait de son duché, Guérin se trouva dans la nécessité d'en faire hommage à ce duc. Quoi qu'il en soit, l'injure que le baron de Craon venait de faire à Geoffroy Martel, en refusant de le reconnaître pour son suzerain, obligea celui-ci d'assembler ses barons pour lui faire son procès.

1050. Les barons d'Anjou convoqués par le comte, s'étant formés en jury dans le château d'Angers, plusieurs d'entr'eux prétendirent d'abord que Guérin, quoique cité, ne comparaissant pas pour se défendre, on ne pouvait passer outre, puisque ce n'était pas l'usage en France de condamner les accusés absents. Mais un des pairs, Robert, surnommé le Bourguignon, plus hardi ou plutôt moins attaché aux anciens usages que les autres, s'éleva avec force contre la coutume suivie jusqu'alors, et fit, par ses raisons et son éloquence, partager son sentiment à la majorité de l'assemblée, qui, après en avoir délibéré, déclara Guérin coupable de félonie, et sa baronnie confisquée et réunie au comté d'Anjou.

Ce jugement solennel, rendu vers le milieu du on-

zième siècle, est considéré par les jurisconsultes comme l'origine de l'usage qui s'introduisit depuis en France de condamner les accusés absents, lorsqu'ils avaient été légalement appelés.

Dans cet heureux temps, l'âge d'or de la féodalité, il était plus aisé de rendre un jugement contre un vassal puissant que de le faire exécuter. Guérin, appuyé de Conan II, duc de Bretagne, et de Robert de Vitré, son gendre, un des principaux seigneurs bretons, s'occupa des moyens de se maintenir dans sa baronnie par la force. Il mit sur pied tous ses vassaux, et bientôt Conan et Robert vinrent le soutenir avec des forces considérables; mais en arrivant à Craon, le duc de Bretagne mourut presque subitement. Cet événement affaiblit considérablement le parti du baron; les troupes du duc rentrèrent en Bretagne, rappelées par le successeur de Conan, qui avait trop d'affaires chez lui pour pouvoir s'occuper de celles d'Anjou.

Guérin, privé de son principal appui, et désespérant de pouvoir se maintenir à Craon, prit le parti de se retirer à Vitré, où son gendre rassembla tous ses gentilshommes et tous ses amis. A la tête de cette petite armée, Guérin et Robert rentrèrent en Anjou, s'emparèrent de Craon sans coup férir, et eurent l'audace de s'avancer jusqu'aux portes d'Angers, en ravageant tout le pays par où ils passaient. Geoffroy Martel était à Brochessac (Brissac), lorsqu'il apprit cette invasion. Il monta aussitôt à cheval, trouva en arrivant son armée qui l'attendait, se mit à sa tête, et marcha contre l'ennemi, qu'il rencontra se reposant au port d'Epinard. Guérin, averti par ses coureurs de l'arrivée du comte d'Anjou, mit promptement ses troupes en bataille, et

dans un moment les deux armées furent aux mains. On se bat sur toute la ligne avec beaucoup de vigueur; Guérin cherche partout son ennemi personnel, Robert le Bourguignon, qui l'a fait déclarer félon. Il le rencontre enfin, et se précipite sur lui avec fureur, en portant au hasard des coups sans nombre et mal dirigés, tandis que Robert, conservant tout son sang-froid, ne s'occupe que du soin de les parer et de laisser son adversaire se fatiguer. Cependant à force de heurter et de frapper, Guérin rompt sa lance, et aussitôt Robert lui passe la sienne au travers du corps, et le renverse par terre. Les écuyers du baron accourent pour le relever, mais il est tellement blessé qu'il meurt entre leurs bras. Le combat cessé, on transporta le corps de Guérin à Craon, où on l'enterra dans l'église de Saint-Clément avec tous les honneurs dus à son rang. Robert, son gendre, regarda la cause comme perdue, et se retira à Vitré avec le reste de ses troupes.

Geoffroy Martel, poursuivant le fruit de sa victoire, se rendit de suite à Craon, y fit rassembler tous les vassaux de cette baronnie, et, en leur présence, il la donna à Robert le Bourguignon, en les obligeant à lui rendre sur-le-champ foi et hommage à raison de leurs fiefs.

Quelques années après la mort de Guérin de Craon, Robert de Vitré, son gendre, essaya encore de disputer la baronnie de Craon à son nouveau seigneur, et une nouvelle guerre allait ravager l'Anjou, lorsque la mort enleva Robert de Vitré. Voulant mettre un terme à tant de troubles, Robert le Bourguignon, qui depuis quelque temps avait perdu son épouse, Avoise de Sablé, demanda et obtint la main de Berthe de Craon, veuve

de Robert de Vitré, et par ce mariage, il devint enfin paisible possesseur de la baronnie de Craon.

Robert le Bourguignon n'eut point d'enfants de ce second mariage, mais il en avait eu deux du premier. Il maria l'aîné, nommé Renault, à la fille de sa seconde femme, Domitille de Vitré. Ce Renault fut le chef de la seconde maison de Craon, dont il prit le nom en se mariant, et ce double mariage consolida pour quelque temps la paix en Anjou. Ces discordes féodales ne furent pas plutôt apaisées, que de nouvelles opinions religieuses vinrent troubler les consciences.

CHAPITRE XXXVI.

Abbaye de Bourgueil. — Abbaye de Saint-Serge et Saint-Bach, ordre de Saint-Benoit. — Origine du faubourg Saint-Samson à Angers. — Origine du bourg de Saint-Martin de Beaupreau.

Quand on examine l'ancien plan de la ville d'Angers et la carte d'Anjou, on aperçoit, au premier coup-d'œil, une si grande quantité d'églises, d'abbayes, de prieurés et de chapelles, qu'on ne peut s'empêcher d'en être étonné avec le naïf auteur de notre ancienne chronique.

« Est à noter, dit-il, que toutes lesdites églises et » moustiers sont de si bon revenu et si richement do- » tés, que à ce considérer, et les rentes et gros émolu- » ments qui en viennent aux possesseurs d'iceux béné- » fices, de léger l'on pourroit penser et dire que tout » le bien et revenu d'Anjou seroit aux églises et person- » nes ecclésiastiques, et qu'il n'y auroit aucunes grosses

» maisons, terres ni seigneuries qui ne fussent du pa-
» trimoine ecclésiastique et appropriées aux bénéfices;
» et, d'autre part, qui voudroit seulement prendre
» garde aux seigneurs temporels et grands terriens qui
» y sont et à leurs abondants revenus et rentes, l'on
» penseroit qu'il n'y eut que iceux seigneurs de la tem-
» poralité qui eussent bien en Anjou, et que l'Eglise n'y
» sçauroit rien avoir [1]. »

Cela n'était que trop vrai pour ce temps-là; ce ne l'est plus, heureusement pour le nôtre; car dans le partage que ce bon ecclésiastique fait des biens de cette province entre les seigneurs spirituels et les seigneurs temporels, on ne voit pas trop ce qui pouvait rester à ceux qui n'étaient ni nobles, ni prêtres. Ces réflexions nous conduisent naturellement à faire mention de deux riches abbayes de bénédictins dont nous n'avons pas encore eu occasion de parler. La première, nommée Bourgueil, a été l'origine d'une jolie petite ville du haut Anjou, à laquelle elle a donné son nom. Cette abbaye, à trois lieues de Saumur, agréablement située sur un sol élevé, au milieu d'un vignoble renommé par la quantité et la qualité des vins rouges qu'il produit, fut fondée en 990 par Emma, fille de Thibaut le Tricheur, premier comte héréditaire de Tours et de Blois, et femme de Guillaume Fier à Bras, comte de Poitiers. La seconde, nommée Saint-Serge et Saint-Bach, est située sur le bord d'une belle et vaste prairie, près d'Angers; elle fut établie vers l'an 654 par Clovis II, roi de France, et Childebert confirma cette fondation par des lettres-patentes. Dans la suite elle fit partie du

[1] Bourdigné, *Annales d'Anjou*, F° XI.

domaine de Nomenoé, roi de Bretagne, qui en augmenta considérablement les revenus, et Alain le Grand, un de ses successeurs, la donna à l'évêché d'Angers.

Pendant l'une des invasions des Normands sur les côtes de Bretagne, en 865, les Bretons vinrent déposer dans l'église de cette abbaye le corps de saint Brieuc, où il resta en entier jusqu'en 1210. Mais, à la requête de l'évêque et des habitants de la ville de Saint-Brieuc, les moines de Saint-Serge furent obligés de rendre une partie de ces reliques, qui, pendant plus de trois siècles, avaient si puissamment contribué à l'accroissement de leur fortune.

L'église étant devenue trop petite pour recevoir les pèlerins qui venaient de toutes parts implorer les secours du ciel auprès du tombeau de saint Brieuc, leurs offrandes multipliées permirent heureusement d'en entreprendre bientôt une plus vaste et plus digne du trésor inépuisable qu'elle possédait.

Un moine de Marmoutier, nommé Vulgrin, devint abbé de Saint-Serge; ce fut lui qu'on chargea de faire les plans et de diriger la construction de la nouvelle église [1]. C'était vers le milieu du onzième siècle; presque tous les hommes de génie se réfugiaient alors dans les cloîtres pour se soustraire au régime féodal, et ils étaient toujours sûrs d'être bien accueillis des bénédictins, dignes appréciateurs du mérite et à peu près seuls dépositaires de toutes les connaissances échappées à la barbarie du moyen âge. Vulgrin, né avec les plus heureuses dispositions pour les arts, répondit à l'attente de ses confrères. En effet, on peut mettre au rang des plus

[1] Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 448.

beaux monuments de l'architecture, nommée improprement gothique, le chœur de l'église de Saint-Serge; ses voûtes, de forme ogive, sont portées en partie par six colonnes très sveltes, qui rendent cette construction aussi hardie qu'elle est élégante. On doit regretter que le temps ou d'autres obstacles ne lui aient pas permis d'y ajouter la nef [1]. Ce magnifique ouvrage répandit au loin la réputation de Vulgrin, et il dut au rare talent qu'il avait dans son art l'honneur d'être élevé, dans la suite, à la dignité d'évêque du Mans. Ce fut lui qui donna le plan et commença la construction de la cathédrale de cette ville; mais elle ne fut entièrement achevée qu'environ quatre siècles après la mort du prélat architecte. De tous les artistes qui ont élevé en Anjou nos belles églises de cet âge, il est le seul dont la mémoire nous ait été conservée.

Eusèbe Brunon, évêque d'Angers, fit la dédicace de l'église de Saint-Serge le 5 novembre 1059; c'est aujourd'hui une église paroissiale. L'abbaye a été reconstruite vers le milieu du dix-huitième siècle, et c'est dans ce vaste bâtiment qu'on a établi le nouveau séminaire.

Auprès de l'abbaye de Saint-Serge, il s'était formé un bourg qui en avait pris le nom. Deux titres de l'an 1010 nous apprennent que l'évêque Raynauld l'affranchit et reconnut que ses prédécesseurs y avaient exercé des pillages. Ce bourg, s'étant agrandi, devint un faubourg d'Angers, nommé Saint-Samson, à cause de l'église paroissiale qu'on y fonda et qui prit ce saint pour patron.

[1] La nef n'a été bâtie que dans le quinzième siècle.

CHAPITRE XXXVII.

Architecture du moyen âge. — Abbaye de Toussaint. — Eusèbe Brunon, évêque d'Angers. — Les neuf paroisses de l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil rentrent sous la juridiction épiscopale. — Donation de la terre de Joué à l'église d'Angers. — Mort de Geoffroy Martel. — Cherté des livres.

Plusieurs édifices remarquables, soit par le genre de leur construction, soit par leur âge, mais dépourvus d'historiens qui les aient fait connaître, ont disparu sans laisser aucune trace de leur existence, ni sur le sol qui les vit s'élever, ni dans la mémoire des hommes. Parmi ceux qu'on a détruits depuis trente ans dans l'intérêt d'établissements utiles, et quelquefois, il faut le dire, sans motifs suffisants, il en était plusieurs qui eussent mérité d'être conservés au moins par la gravure, afin de contribuer, à l'aide de comparaisons précieuses, aux progrès de l'architecture en France. Mais le mépris avec lequel on regardait cette sorte de construction, qu'on appelle *gothique,* a conduit à croire que nos vieilles abbayes, nos anciennes églises, nos antiques châteaux, ne pouvaient contribuer en rien à l'instruction des artistes modernes : erreur funeste qui nous a privés de nombreux chefs-d'œuvre et pourra nous en faire perdre beaucoup d'autres encore, si l'autorité ne veille à leur conservation.

C'est en Italie, c'est sur la terre classique des beaux-arts qu'un Angevin doit aller apprendre à connaître les modèles d'architecture que possédait l'Anjou. C'est là,

qu'après avoir vu l'église Saint-Laurent à Turin, la cathédrale de Milan, l'église Saint-Charles du Cours à Rome [1], c'est là, dis-je, qu'il apprendra, mais non sans étonnement, qu'on ne peut comparer à la hardiesse, à l'élégance des voûtes de ces trois églises que celle de l'abbaye de Toussaint d'Angers, à laquelle nous ajouterons le chœur de l'église de Saint-Serge et la salle de l'Hôtel-Dieu. Quoique nous ne l'ayons trouvé écrit nulle part, nous ne sommes cependant point embarrassés pour faire connaître l'architecte de l'église de Toussaint; celle de Saint-Serge nous a revélé son nom, c'est Vulgrin. Si l'on pouvait raisonnablement reprocher à ce moine artiste d'avoir suivi le goût dominant de son siècle dans la décoration de ces édifices, il faudrait toujours le féliciter d'avoir montré un savoir peu commun dans la stéréotomie, dans cette partie de l'art qui suppose de grandes connaissances mathématiques. C'est en osant faire porter une voûte de trente-un pieds six pouces de largeur sur deux colonnes de onze pouces de diamètre, qu'il a prouvé ce dont il était capable. Quelle savante hardiesse! Et où étaient ses modèles? Les églises d'Italie, dont nous venons de parler et qui excitent l'admiration des gens de goût, sont des quatorzième et dix-septième siècles, et Vulgrin élevait celles de Saint-Serge et de Toussaint au milieu du onzième : ces beaux ouvrages ne doivent-ils pas le placer au rang des plus célèbres architectes du moyen âge?

L'emplacement sur lequel fut bâtie l'abbaye de Toussaint servait anciennement de cimetière aux pauvres; on y éleva un petit oratoire dédié à tous les saints. Gi-

1 De la Lande, *Voyage en Italie*, t. I, p. 150.

rard, chantre et chanoine de l'église d'Angers, auquel il appartenait, le donna, en 1049, aux moines de la Trinité de Vendôme, avec les fonds nécessaires pour y faire vivre un prêtre chargé du soin de visiter les pauvres pendant leurs maladies et de les inhumer après leur mort. Cette fondation fut autorisée par Geoffroy Martel, qui contribua aussi à l'établissement de cette aumônerie.

Dans la suite, deux chanoines réguliers, qu'on fit venir de l'abbaye d'Airvaux, donnèrent naissance à l'abbaye de Toussaint. Eusèbe Brunon, un des évêques les plus distingués qui aient occupé le siége épiscopal d'Angers, y fit, en 1051, la dédicace d'un autel dans l'église que l'on édifiait. 1051.

Le cartulaire de la cathédrale nous a conservé un acte de ce prélat, qui était considéré comme touchant de près les prérogatives de nos évêques; c'est une transaction, datée de 1078, faite entre Eusèbe et les moines de Saint-Aubin pour le droit qu'on nommait en Anjou *synodatique* et pour celui de recherche ou visite. On y voit clairement exprimé le droit que les évêques d'Angers s'étaient réservé sur les églises et les cures dont ils avaient enrichi les chapitres et les monastères aux dépens de leur évêché. Eusèbe se réserve, sur celles dont le temporel et le patronage dépendaient alors de Saint-Aubin, la punition canonique des sacriléges, la juridiction supérieure ou ce qu'il appelle *les justices,* l'approbation et l'interdiction des prêtres des paroisses.

L'acte qui suit n'est pas moins intéressant, parce qu'on y trouve l'origine d'une de ces juridictions, ou plutôt de ces exemptions que les évêques multiplièrent

dans ce siècle et le suivant. Il est aussi en forme de transaction et passé entre Eusèbe et les moines de Saint-Florent-le-Vieil, pour les églises paroissiales du territoire de cette abbaye. Elles étaient dès-lors au nombre de neuf, et se trouvaient depuis longtemps soustraites au gouvernement épiscopal, sans qu'on pût savoir l'origine de cette singulière indépendance.

Les moines, patrons de ces paroisses, prièrent Eusèbe d'y rendre tous les offices d'un évêque, c'est-à-dire d'y bénir les églises, de conférer les ordres aux ecclésiastiques, etc. Le prélat se rendit à leurs prières, et l'abbé, de concert avec son chapitre, s'obligea à un droit annuel *synodatique* de sept sols, ainsi qu'à établir un de ses curés doyen, avec la charge de présenter les autres curés du territoire aux synodes de l'évêque.

Il est à remarquer qu'on ignorait, en effet, de quel diocèse étaient ces neuf paroisses. On voit par une charte de Charles le Chauve, de l'an 849, que le canton des Mauges était, de son temps, du diocèse de Poitiers. Ce prince, du consentement des évêques de Poitiers et de Nantes, les avait exemptées de tous droits synodaux. Mais cette exemption d'un droit pécuniaire n'emportait pas celle de la juridiction épiscopale. C'est néanmoins à cette exemption, autant qu'aux ravages de la guerre que les Bretons soutinrent assez longtemps contre les rois de la seconde race, et qui, comme nous l'avons vu, portèrent le trouble et la confusion sur toute cette frontière, qu'on peut rapporter l'abandon de ces neuf paroisses.

Il nous reste encore quelques actes de l'épiscopat d'Eusèbe, presque tous sans date, comme la plupart de ceux de son temps; nous n'en rapporterons qu'un,

celui qui nous a paru le plus intéressant. Il nous apprend qu'on trafiquait alors, sans aucun scrupule, des biens de l'Eglise, soit du temporel, soit du casuel. Une fille noble pouvait recevoir en dot une dîme, un cimetière, c'est-à-dire les droits de sépulture, et autres choses semblables, sans crainte d'excommunication. Cet acte est un don fait par Aremburge, femme d'un seigneur angevin nommé Rayer, de la terre de Joué à l'église d'Angers. C'était la dot d'Aremburge, et Rayer devait en jouir par les conventions de leur mariage. Les chanoines lui donnèrent vingt livres de deniers et treize livres à Hubert son fils, par forme de dédommagement. Ils jouirent à ce moyen de tous les droits ecclésiastiques sur l'église paroissiale de Joué; mais Rayer se réserva pendant sa vie les dîmes et le temporel de la cure et les droits seigneuriaux sur les habitants. Eusèbe fut présent à cet acte, ainsi que l'architecte Vulgrin, abbé de Saint-Serge.

On rapporte aux premières années de l'épiscopat d'Eusèbe la fondation du prieuré de Gouy, dépendant de l'abbaye de Saint-Aubin. Agnès, femme en premières noces d'Hubert de Champagne, et en secondes d'un seigneur nommé Rainard, et fille d'Hugues, seigneur de Clairvaux, surnommé *Mange-Breton,* donna pour l'établissement de ce prieuré aux moines de Saint-Aubin l'église de Gouy, celles de Notre-Dame de Durtal, de la Chapelle-d'Aligné et de Châtelais. Sans doute qu'elle légua seulement le temporel de cette dernière église, dont on forma depuis deux prieurés dépendants de la même abbaye, puisque le patronage de la cure appartenait encore en 1789 à l'église d'Angers.

Eusèbe Brunon eut, dans les dernières années de sa

vie, des démêlés fort vifs avec Raoul, archevêque de Tours, chassé de son siége par le roi Philippe Ier et le comte Foulques Réchin, comme nous le dirons plus loin. Les deux prélats s'écrivirent, à l'occasion de leurs querelles, dans les termes les plus durs. Les actes du chapitre de Saint-Martin de Tours donnent à l'évêque d'Angers tout l'avantage dans cette dispute. La régularité de ses mœurs faisait un contraste singulier avec la dissolution de Raoul, excommunié pour ses déréglements; et l'attachement d'Eusèbe pour le comte d'Anjou, ennemi de l'archevêque, qu'il méprisait, augmentait encore l'animosité de ce dernier.

Eusèbe mourut plus qu'octogénaire, en 1081, après avoir gouverné son diocèse près de trente-quatre ans [1]. Sans lui tenir compte de toutes ses vertus, sans lui savoir gré de tout le bien qu'il avait fait pendant son long épiscopat, ses contemporains l'accusèrent hautement d'hérésie. Plusieurs graves personnages prétendirent qu'il adhérait secrétement aux sentiments de l'archidiacre Bérenger, son ami et son ancien protégé, et cela sans autres preuves que les égards et l'attachement qu'il continua d'avoir pour un homme qu'il aimait depuis longtemps; comme si l'amitié devait finir aussitôt que ceux qui ont le bonheur d'être unis par ce lien qui fait chérir la vie diffèrent d'opinions religieuses ou politiques. Mais sommes-nous beaucoup plus sages aujourd'hui?

A l'époque de ces querelles de sanctuaire, le règne orageux de Geoffroy Martel touchait à sa fin. Ce prince,

[1] *Mémoires* de M. l'abbé Rangeard, *pour servir à l'Hist. des évêques d'Angers.*

qui, comme nous l'avons vu, porta les armes contre son père, ne s'occupa, pendant tout le temps de sa domination, qu'à faire la guerre à ses voisins et à tourmenter ses sujets. Mauvais fils, mauvais mari, mauvais seigneur, il éprouva le sort qu'il méritait : il fut haï, et se trouva vieux, sans enfants et sans amis. Accablé d'infirmités, Geoffroy Martel vit ses forces diminuer de jour en jour ; les approches de la mort et les remords déroulèrent à ses yeux le tableau de tous ses crimes ; il imagina pouvoir les expier sous l'habit de saint Benoît. Le monastère de Saint-Nicolas d'Angers, fondé par Foulques Nerra son père, et enrichi par lui-même, fut le lieu qu'il choisit pour y passer ses derniers jours. Mais, avant d'y entrer, il disposa de ses états et de ses biens entre ses deux neveux, Geoffroy le Barbu et Foulques Réchin, et fit lui-même le partage de tout ce qu'il leur laissait. Geoffroy, l'aîné, eut l'Anjou, la Touraine et plusieurs belles terres dans le Maine. Foulques, moins avantageusement pourvu, n'eut que la Saintonge et le Gâtinois. Alors, libre de tous soins, Geoffroy Martel se rendit à Saint-Nicolas, où il n'eut pas le temps de réfléchir beaucoup sur le sacrifice qu'il venait d'accom- 1060.
plir, puisqu'il mourut le lendemain de son entrée dans le monastère. Les religieux lui firent élever, dans leur église, un tombeau sur lequel on grava cette épitaphe :

Dum viguit tua, dum valuit, Martelle, potestas,
Fraus latuit, pax magna fuit, regnavit honestas.

« Martel, tant que dura ta puissance, la fraude se cacha, tu » maintins une florissante paix, et fis régner les bonnes mœurs. »

La première branche de la seconde maison d'Anjou finit dans la personne de Geoffroy Martel. N'ayant point

eu d'enfants de ses deux femmes, Agnès et Grécia, sa succession passa à ses deux neveux, Geoffroy III, dit le Barbu, et Foulques IV, dit le Réchin, suivant le partage dont nous venons de parler.

Grécia était veuve de Berlay II, seigneur de Montreuil, lorsqu'elle épousa Geoffroy Martel. Cette princesse était très instruite pour le temps où elle vivait; elle recherchait les livres; on dit que pour avoir le recueil des homélies d'Haimon, évêque d'Halberstadt, elle donna deux cents moutons, douze setiers de froment, autant de seigle et de millet, quelques peaux de marte et huit marcs d'argent. Ces sortes de marchés étaient assez ordinaires à cette époque. Nous voyons dans une charte de l'abbaye de Saint-Florent, datée de 1069, qu'un vicomte de Thouars obligea les moines, par menaces, de lui remettre un missel alors fameux. Ce missel fut ensuite vendu, et le prix en fut employé à la construction du monastère de Saint-Jean-l'Evangéliste, auquel il avait été donné. Une autre charte du même temps, mais de l'abbaye de Saint-Aubin, contient un acte assez remarquable pour être cité. Il émanait d'une dame nommée Rostha, dont le mari était devenu moine. Elle donna à ce monastère une terre située près le Lion-d'Angers : ce qui prouve qu'anciennement, lorsqu'un mari se faisait religieux, sa femme n'était pas absolument obligée de se retirer dans un cloître, comme quelques auteurs l'ont écrit, puisque Rostha régla elle-même sa donation dans l'église du Lion [1].

[1] D. Housseau, *Man. de la Bibliothèque du roi.*

CHAPITRE XXXVIII.

Geoffroy III, dit le Barbu, comte d'Anjou. — Jugement de Dieu. — Défrichement des bois dans la Vallée. — Curé primitif de la ville de Saumur.

(1065) Geoffroy le Barbu fit renaître les prétentions que Geoffroy Martel, son oncle, avait eues autrefois sur les bois de Saint-Martin et de Saint-Lambert-des-Levées, sous prétexte que ses prédécesseurs n'en avaient jamais fait don à l'abbaye de Saint-Florent, comme les moines le prétendaient. Ceux-ci offrirent de prouver par témoins, à défaut de titres, qu'ils tenaient réellement ces biens de la libéralité de Foulques Nerra, et que Geoffroy Martel avait confirmé verbalement cette donation. Le comte, feignant de croire que les moines avaient agi comme usurpateurs puisqu'ils ne pouvaient produire d'actes, répondit que, pour terminer cette discussion qui durait depuis un an, et donner une preuve de sa justice, il voulait bien s'en rapporter au jugement de Dieu par l'eau chaude. Telle était alors la manière de juger les affaires de la plus haute importance, lorsqu'il n'y avait pas de preuves écrites. Cette coutume ridicule et barbare et d'autres semblables, telles que les épreuves de l'eau froide, du fer chaud, durèrent jusqu'à l'an 1215, époque à laquelle elles furent abolies par le concile de Latran.

Parmi les témoins produits par les moines, il y en avait un très âgé, nommé Gosselin Crusvin, fils de leur forestier; ce fut lui que le comte désigna pour af-

firmer la vérité par l'épreuve de l'eau chaude. Cette épreuve fut faite dans l'église de Saint-Maurice d'Angers, le dimanche 30 juillet 1066, pendant la célébration de la messe. Le vieillard plongea son bras dans une grande chaudière d'airain remplie d'eau chaude, le feu allumé dessous. Les moines, qui craignaient pour leurs biens, trouvaient que l'on faisait chauffer l'eau plus qu'à l'ordinaire : cependant Crusvin ne s'en plaignit pas; il affirma son témoignage, et sortit sain et sauf de cette périlleuse épreuve.

La cérémonie eut lieu en présence de Bruno, Robert et Guillaume, officiers du comte, du clergé de Saint-Maurice, d'une foule de peuple d'Angers et de Saumur surtout que cette affaire intéressait plus particulièrement. Les trois officiers ayant fait leur rapport à Geoffroy, il se déclara convaincu de la vérité par le jugement de Dieu, permit aux moines de continuer le défrichement des bois, et reconnut qu'ils leur appartenaient légitimement [1].

Alors les moines, dirigés par Frédéric leur abbé, se livrèrent plus que jamais aux soins de l'agriculture. Ils ne se contentèrent pas d'abattre les bois de Saint-Martin et de Saint-Lambert; ils mirent aussi la hache dans le bois Doré, où s'était retiré autrefois leur confrère Absalon. Ce bois s'étendait sur tout le coteau, depuis le château de Saumur jusqu'à Montsoreau, et occupait, en largeur, tout le territoire qui forme les communes de Dampierre, Souzay et Turquant, et une partie de celle

[1] Cartulaire violet de l'église cathédrale d'Angers, f° 898. *Notitia de judicio facto propter boscum Sancti Lamberti et Sancti Martini de plateâ, an.* 1066. Hist. inédite de l'abbaye de Saint-Florent.

de Varrains. Les vieux chênes qui ombrageaient depuis tant de siècles ce superbe coteau furent remplacés peu à peu par des vignes qui produisent aujourd'hui les meilleurs vins de cette contrée.

L'abbé Frédéric, en donnant ses soins à l'agriculture et à la construction de son nouveau monastère, n'oublia point l'ancienne abbaye du Château. Peu de temps après l'incendie, il avait fait réparer l'église et une partie des bâtiments, pour y loger quelques moines et un prieur, qui fut en même temps revêtu du titre de curé primitif de la ville. Mais Geoffroy le Barbu, n'approuvant point les changements faits par Foulques Nerra, voulut obliger tous les moines à revenir à l'abbaye du Château, en les menaçant, en cas de refus, d'y établir des chanoines. Néanmoins l'abbé et les religieux refusèrent d'obéir, sous divers prétextes que le comte ne voulut pas écouter. En conséquence, il chassa le prieur et ses moines, mit des chanoines à leur place, et les dota en leur donnant des fiefs et plusieurs terres de l'abbaye. Ce nouvel établissement dura jusqu'à la mort de Foulques Réchin. Alors les moines portèrent leurs plaintes à son successeur, qui les rétablit dans leur prieuré et dans leurs biens, en accordant cependant aux chanoines la permission de finir leurs jours au château.

CHAPITRE XXXIX.

Guerre entre le comte d'Anjou et le comte de Poitiers. — Investiture des fiefs ecclésiastiques. — Siége de Brochessac. — Saumur pris par trahison. Le château et une partie de la ville incendiés. — Droits de justice. — Foulques Réchin usurpateur. — Bérenger, archidiacre d'Angers.

Le partage inégal que Geoffroy Martel avait fait de sa succession entre Geoffroy le Barbu et Foulques Réchin, ses neveux, ne tarda pas à les rendre ennemis. La Saintonge, qui était échue au dernier, se trouvait à la convenance de Guy Geoffroy, comte de Poitiers, plus connu sous le nom de Guillaume VII. Il fit valoir sur cette province quelques droits, dont le plus légitime était celui que pouvait lui donner la force. Il leva des troupes, se mit à leur tête et marcha vers Saintes.

Les deux frères n'avaient point séparé leurs intérêts communs; aussitôt qu'ils furent instruits des projets de Guillaume, ils entrèrent en Poitou, résolus de le combattre à la première rencontre. Elle se présenta près de Chef-Boutonne, bourg situé sur la petite rivière de Boutonne. Ce fut là que les deux armées se joignirent; celle des Poitevins fut battue et mise en déroute, et leur comte, entraîné par les fuyards, ne songea bientôt lui-même qu'à se dérober à la poursuite des vainqueurs. La défaite de son armée suspendit pour un temps l'exécution de ses desseins, et les deux jeunes comtes victorieux rentrèrent triomphants dans leur province.

Le zèle que Geoffroy venait de faire paraître pour les

intérêts de son frère n'affaiblit point dans le cœur de ce dernier le ressentiment qu'il y nourrissait, de l'inégalité du partage des états de leur oncle. Le plus léger prétexte fournissait matière à des plaintes et quelquefois à des menaces. Le comte de Poitiers, instruit de leurs divisions, jugea le moment favorable pour prendre sa revanche et donner suite à ses premiers projets. Geoffroy, obligé de se tenir en garde contre les entreprises de son frère, ne s'occupa que du soin de conserver ses domaines, et laissa Foulques se défendre seul contre l'ennemi puissant qui l'attaquait. La partie était trop inégale, pour que le comte de Saintes, abandonné à lui-même, pût s'opposer aux desseins de son ennemi. Saintes, investie, fut obligée de se rendre à Guillaume, qui, pour se la conserver, fit sortir de la ville tous ceux qui étaient connus pour être attachés aux intérêts de Foulques.

La perte que ce prince venait de faire aurait dû l'éclairer sur les suites funestes de sa jalousie contre son frère; elle ne le rendit, au contraire, que plus ardent à se venger de l'abandon qu'il lui reprochait. Il l'accusa d'insensibilité pour la fortune et la gloire de sa maison, le peignit aux yeux de ses vassaux comme incapable de les protéger et de les défendre, et refroidit, par divers moyens, le zèle et la fidélité qu'ils lui avaient jurés.

La scandaleuse querelle des investitures, qui commençait alors à diviser le sacerdoce et l'empire, rendait les seigneurs français attentifs à se maintenir dans l'usage de les donner. L'abbaye de Marmoutier possédait des fiefs considérables dans la Touraine. Geoffroy prétendit avec raison que c'était à lui qu'il appartenait

d'en investir l'abbé. Cette formule, d'usage dans la plupart des contrées de l'Europe, n'était, dans l'opinion des grands, qu'un hommage que le vassal rendait à son seigneur. La crosse et l'anneau, que le premier en recevait dans l'investiture des bénéfices, n'étaient, aux yeux du second, que le symbole d'une dépendance civile et temporelle. Les papes, jaloux de la puissance des empereurs en Italie, prétendirent trouver, à cette espèce d'installation, une formule d'asservissement de l'Eglise, pour l'exercice de ses droits spirituels, à l'autorité des souverains. Cette manière de penser allait faire couler des torrents de sang; elle avait pénétré dans les cloîtres, où jadis d'humbles cénobites ne s'occupaient qu'à prier et à défricher la terre. Mais déjà leurs successeurs, enrichis des bienfaits des princes et des rois, commençaient à rivaliser avec eux de fierté et d'indépendance.

L'abbé de Marmoutier, pressé par Geoffroy, crut détourner le coup en prétendant ne devoir prendre l'investiture des fiefs de son monastère que des mains du roi. Le comte, résolu de tout entreprendre plutôt que de céder, employa la force pour maintenir ses droits. Il se porta avec des troupes sur les terres des moines, pilla leurs vassaux, et tourmenta l'abbé et ses religieux par toutes sortes de vexations. Une pareille conduite ne pouvait manquer de le rendre odieux au peuple, dans un siècle où la vénération pour les moines avait gagné tous les ordres de l'Etat. Elle attira sur lui les foudres de l'Eglise; Etienne, cardinal et légat d'Urbain II, le déclara excommunié, et, suivant les maximes reçues dans ces temps d'ignorance, il disposa de l'Anjou, dont il le prétendit dépouillé, en faveur de son frère.

Foulques profita de l'abandon où Geoffroy se trouvait réduit par son excommunication, pour travailler sourdement à s'emparer de tous ses états. Chaque jour il lui débauchait quelqu'un de ses plus puissants vassaux, et n'épargnait rien pour en corrompre la fidélité. De ce nombre était Robert le Bourguignon ou l'Allobroge, l'un des plus braves et des plus dévoués serviteurs de Geoffroy. La terre de Genneté, enlevée aux chanoines de Saint-Laud d'Angers, allait être le prix honteux et la récompense de sa perfidie.

Geoffroy ne fut instruit des desseins de son frère qu'en apprenant qu'il se portait sur Saumur avec des troupes, pour lui enlever cette place par la force, s'il ne pouvait l'avoir autrement. Mais la garnison, déjà séduite par les émissaires et l'argent de Foulques, lui ouvrit les portes de la ville aussitôt qu'il se présenta 1067.
sous ses murs.

Des moyens aussi lâches, employés pour réparer l'injustice prétendue des partages faits par Geoffroy Martel, devaient mettre le comte d'Anjou en garde contre son frère. Il se laissa néanmoins conduire à Angers, où Foulques l'avait devancé, dans l'espérance que les barons, qui leur étaient attachés, pourraient concilier les esprits et les intérêts de l'un et de l'autre. Mais presque tous s'étaient laissé corrompre. Geoffroy de Preuilly, l'inventeur des tournois, Rainaud de Châteaugontier, Giraut de Montreuil-Bellay, et plusieurs autres, secrètement vendus à Foulques, n'accompagnèrent Geoffroy jusqu'à Angers que pour le livrer à son frère. En effet, à son entrée dans la ville, le comte d'Anjou fut arrêté; on le conduisit ensuite à Sablé, où on le renferma sous la garde de Robert l'Allobroge, qui en était seigneur.

Le sort du comte, ainsi perfidement livré à ses ennemis, intéressa plusieurs barons; ils s'entremirent pour rapprocher les deux frères, et menacèrent même de s'armer contre celui des deux qui se refuserait aux moyens de conciliation qu'on jugerait convenables. Mais Foulques persista dans ses refus. Il fallut l'autorité du pape, pour lui arracher un consentement qu'il ne donnait qu'à regret.

Geoffroy sortit de sa prison. Mais il se vit à peine en liberté, qu'il s'occupa des moyens de rassembler ce qu'il crut trouver de vassaux fidèles, et de se venger des traitements et des pertes qu'il venait d'éprouver.

Ferme dans cette résolution, il se porta sur Brochessac, dont il commença le siége. Mais Foulques, attentif à ses mouvements, courut au secours de la place, résolu de combattre son frère avant qu'il pût achever les travaux qu'il poussait avec la plus grande vigueur. Il s'était assuré du succès par les moyens qui lui avaient déjà si bien réussi; il avait distribué de l'or et des terres aux chefs des troupes de son frère.

L'histoire ne nous a pas transmis les détails d'une action qui décida sans retour de la fortune et de la liberté du malheureux Geoffroy. Il fut battu, abandonné de ses soldats, pris et mis aux fers, après avoir vu tailler en pièces une partie de son armée.

Foulques, maître du sort de son frère, ne consulta, dans le traitement qu'il lui fit éprouver, que sa haine et son ambition. Résolu de lui enlever son partage dans la succession de leur oncle, il crut devoir le confiner dans une prison, dont les portes lui seraient fermées pour toujours. Le château de Chi-

non fut le lieu qu'il choisit, et c'est là qu'il le fit conduire [1].

La politique, qui, suivant les circonstances où se trouvent les princes, les rend tour à tour amis ou ennemis, avait déterminé le comte de Poitiers, Guillaume VII, à s'intéresser au sort de Geoffroy, et à tenter tous les moyens que donne la force, pour tâcher de lui rendre la liberté, ou plutôt pour donner un ennemi à Foulques, dont la puissance commençait à lui faire ombrage. Mais ses efforts furent vains, et ne servirent qu'à ruiner notre malheureux pays. Il entra en Anjou à la tête d'une armée nombreuse, porta le fer et le feu partout où il passa, prit Saumur, dont il brûla le château, plus de la moitié de la ville, les églises de Saint-Florent, de Saint-Jean et de Saint-Pierre, qu'on appelait alors Saint-Pierre-du-Marais. L'époque de cet incendie 1068.
est fixée, par la chronique de Maillezais, au 27 juin 1068, et, par le savant jésuite Labbe, au 27 juin 1069.

Geoffroy Martel, en donnant ses états à ses neveux, leur avait recommandé de faire restituer à l'abbaye de Saint-Florent les biens et les priviléges dont il l'avait en partie dépouillée pour récompenser les services de plusieurs de ses officiers. Quelque temps avant d'abdiquer, il avait fait la même recommandation à ceux qui possédaient ces biens. La plupart, croyant les avoir légitimement acquis, en servant leur prince, les gardèrent; d'autres, entourés au lit de la mort par les moines, les rendirent; Hugues de Clairvaux fut du nombre de ces derniers.

1 *Mém. inédits* de M. l'abbé Rangeard *pour servir à l'Histoire des comtes et ducs d'Anjou.*

Les manuscrits de l'abbaye de Saint-Florent nous apprennent que ce seigneur était de Saumur, mais ils ne lui donnent pas d'autre qualification que celle de *Mange-Breton,* ce qui semble indiquer qu'il était, dans son temps, la terreur des Bretons.

Je présume que cet Hugues de Clairvaux était seigneur de Saumur et gouverneur du pays saumurois, pour les comtes d'Anjou, comme Geldouyn l'avait été pour les comtes de Blois. Etant dangereusement malade, il voulut satisfaire en partie aux dernières volontés de son ancien maître. Il remit à l'abbaye les droits de justice qui lui avaient été donnés par Geoffroy Martel sur toutes les terres de Saint-Florent; il ne fit réserve que de ces crimes : assassinat, incendie, rapt et vol. Pour la confirmation de cet acte, il envoya, par deux moines, un couteau à manche noir, qui fut placé sur l'autel de Saint-Florent, et il reçut des religieux dix livres [1], qu'ils offrirent en signe de reconnaissance. Le comte d'Anjou, Foulques Réchin, ayant approuvé ce don, reçut cent sous; la comtesse Ermengarde, son épouse, en reçut cinquante; et Gauslin, procureur du comte, vingt-cinq [2].

1070. C'était alors que Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, faisait la conquête de l'Angleterre. Plusieurs des moines de Saint-Florent, à l'exemple de beaucoup d'autres aventuriers, passèrent la Manche pour avoir aussi leur part des dépouilles des vaincus. Un Angevin, Guillaume de Brause, leur remit l'église qui lui était échue en partage; d'autres leur donnèrent des hommes

1 Environ 300 fr. de notre monnaie.
2 *Hist. inéd. de l'Ab. de Saint-Florent.*

et des terres qui formèrent bientôt plusieurs riches prieurés, appartenant à l'abbaye de Saint-Florent [1].

Ce fut sous le règne de Foulques Réchin, que Bérenger, archidiacre d'Angers, osa attaquer publiquement, dans ses écrits et dans sa chaire de théologie, le mystère de l'Eucharistie. Beaucoup d'Angevins adoptèrent les sentiments de ce fameux hérésiarque, qui avait déjà été condamné dans deux conciles tenus à Rome et à Verceil. A la sollicitation de Foulques Réchin, Eusèbe Brunon, évêque d'Angers, en convoqua un autre qui s'assembla, le 4 avril 1062, dans la chapelle Saint-Sauveur [2], et fut présidé par Hugues, archevêque de Besançon. L'hérésie de Bérenger fut également condamnée dans ce concile; mais il n'en continua pas moins d'y persévérer encore pendant plusieurs années. Ce fut seulement en 1078 que, dans un concile convoqué par Grégoire VII, Bérenger s'avoua coupable, et condamna lui-même ses opinions, auxquelles plusieurs auteurs font remonter l'origine de la Réforme; d'autres ont révoqué en doute cette conversion tardive.

Foulques Réchin, quoique zélé catholique, comme le prouvent les poursuites qu'il ordonna contre Bérenger et les dons considérables qu'il fit à l'Eglise, entr'autres celui de la belle terre de Chalonnes qu'il offrit, en 1096, à l'évêché d'Angers, fut presque toujours très mal avec l'autorité ecclésiastique. Grégoire VII l'excommunia pour avoir épousé Hermengarde de 1071.
Bourbon, sa parente au degré prohibé; mais il ne fut point effrayé de cet anathême; aussi, n'ayant plus à

1 *Monast. angli.*

2 La chapelle Saint-Sauveur était près le couvent de la Fidélité; elle a été démolie il y a quelques années.

craindre les foudres de Rome qui l'avaient en vain frappé, il ne se fit aucun scrupule de chasser de son
1081. siége, par ordre du roi Philippe Ier, Raoul, archevêque de Tours, surnommé *l'Ennemi de Dieu*. Après cette action violente, il saisit tout le temporel de son archevêché, « Pour ce que icelluy Raoul maintenoit que le » roy ne devoit conférer les évêchés de son royaume. » Enfin le même pontife excommunia une seconde fois
1086. Foulques Réchin, d'abord pour cause de polygamie et ensuite pour son obstination à retenir Geoffroy le Barbu, son frère aîné, prisonnier.

On pourra s'étonner qu'au mépris des lois féodales si favorables aux aînés, Foulques ait pu s'approprier les états de Geoffroy et le retenir si longtemps renfermé, et même avec tant de rigueur, qu'il en perdit la raison. Cependant Hélie, baron de la Flèche, touché du sort de ce malheureux prince, forma une ligue en sa faveur; mais le Réchin sut en prévenir les effets, en faisant hommage de la Touraine au comte de Blois, et en donnant au roi la ville de Château-Landon avec tout son territoire. Ce fut ainsi que le sacrifice d'une partie des dépouilles de son frère, lui assura la paisible possession du surplus.

CHAPITRE XL.

Donation faite à l'abbaye de Saint-Aubin par Jean et Hélie, barons de la Flèche. — Milon, moine de Saint-Aubin, promu au cardinalat. — Le pape Urbain II à Angers. — Trois bourgeois donnés en présent. — Geoffroy le Barbu, comte d'Anjou, prisonnier à Chinon, mis en liberté.

Il fut un temps, et ce temps n'est pas encore bien éloigné, où, d'après une opinion presque généralement reçue, on croyait qu'il importait beaucoup au salut de se présenter devant le Juge suprême après avoir laissé sa dépouille mortelle sous le froc d'un moine. Ce précieux avantage se vendait au poids de l'or. Le onzième 1087.
siècle étant un de ceux dans lesquels le clergé avait acquis le plus de biens avec le secours de cet innocent préjugé, nous ne le quitterons pas sans jeter un coup-d'œil sur cette matière, afin de conserver au moins, et pour servir au besoin, les formalités qui rendaient ces acquisitions légitimes. Nous rapporterons à cet effet la traduction d'un titre latin, de l'an 1087, tiré des archives de l'abbaye de Saint-Aubin ; la voici :

« Comme il nous importe d'éviter l'oubli des choses » utiles, autant qu'il est possible, il est bon de con- » server par écrit tout ce qui peut servir aux généra- » tions futures; aussi nous écrivons ce qu'un homme » noble et de haute valeur, nommé Jean de la Flèche, » a donné à Dieu, à Saint-Aubin et à ses religieux, es- » pérant par là que ses péchés pourront lui être remis » pour une aussi bonne œuvre ; car il n'exigea des moi- » nes ni or ni argent; mais tout ce qu'il leur donna fut

» donné pour le salut de son âme et de celles de ses » père et mère.

» Il faut donc spécifier ce dont il leur fit donation, » pour que ceux qui verront cet écrit sachent comment » le tout s'est passé.

» Il leur donna en propre l'église de Saint-Odon, » comme il la possédait lui-même, et la chapelle de » son château, dédiée à Marie toujours vierge.

» Il leur donna aussi une mesure de terre de la » meilleure qualité, et autant que quatre bœufs vigou- » reux peuvent en labourer dans un jour. Plus un pré » devant l'église Saint-Odon, avec d'autres prés un peu » plus loin.

» Il leur donna aussi son jardin, son verger, et leur » désigna un endroit, tant pour y bâtir un bourg, que » pour y construire un four banal. Il décida que ceux » qui l'habiteraient seraient sous la puissance des moi- » nes; que ces habitants leur prêteraient foi et hom- » mage, et qu'ils leur appartiendraient pour le service, » à l'exception du temps qu'ils seraient employés à la » garde de son château en temps de guerre.

» Il leur donna, en outre, la dîme du bled qui serait » porté à ses moulins, celle du poisson qu'on prendrait » dans les rivières de ses fiefs, et celle du pain qui se- » rait cuit à son four banal.

» A toutes ces donations, le généreux Jean de la » Flèche ajouta la dixième partie de ses vignes et des » charrois qu'on lui devait.

» Hélie, son fils, présent à ces donations, loin de » s'y opposer, y consentit. Les témoins furent Qualdin, » seigneur de Malicorne; Girard de Clefs, Archambaud, » fils d'Uric, Girard, abbé de Saint-Aubin, etc. »

Dans la même année, Jean de la Flèche étant allé à Châteaugontier, y tomba malade. Se voyant près de mourir, il donna encore aux moines le péage de son château, la dîme du droit de pacage et un terrain sur lequel il obligea ses sujets de leur bâtir un presbytère. Pour tant de bienfaits, le baron de la Flèche reçut de l'abbé la promesse d'être enterré revêtu de l'habit des enfants de saint Benoît. Satisfait d'avoir obtenu cette grâce, et voulant léguer encore un témoignage de sa reconnaissance, le moribond permit à ses vassaux de disposer de leurs biens en faveur de ces bons religieux, qui, peu de jours après, l'inhumèrent dans leur église comme ils le lui avaient promis.

Hélie, fils aîné de Jean de la Flèche, assista aux funérailles, et, à la fin de la cérémonie, il mit entre les mains de l'abbé et de l'évêque d'Angers une baguette d'argent pour gage de son adhésion aux dons faits par son père. Dans la suite il donna aussi lui-même une grande pièce de terre, et un de ses frères y joignit plusieurs dîmes et des vignes.

Pour confirmer ces nouveaux bienfaits, les deux frères se rendirent à l'abbaye de Saint Aubin le jour de la fête de la Nativité de la Vierge; on leur présenta l'acte de ces donations, et ils le touchèrent avec une baguette qu'ils placèrent sur l'autel de Saint-Aubin comme un témoignage de l'engagement qu'ils venaient de contracter [1].

Il y avait alors dans cette abbaye un moine d'un 1093.
mérite très distingué, nommé Milon, que l'on croit Angevin. Il fut député vers le pape Urbain II, pour sol-

[1] *Histoire de la Flèche*, p. 36-40.

liciter la restitution du prieuré de Saint-Clément de Craon, que Geoffroy Martel avait ôté aux religieux de Saint-Aubin pour le donner à ceux de Vendôme. Milon fut envoyé trois fois à Rome pour cette affaire, et dans toutes les conférences particulières qu'il eut avec Urbain, il montra tant de prudence et de capacité, que ce pape le retint auprès de lui pour se servir de ses
1095. conseils. Milon revint en France pour préparer le concile général qu'Urbain devait ouvrir à Clermont en Auvergne, et qui avait pour objet la dissolution du mariage de Philippe Ier, roi de France, et de Bertrade, comtesse d'Anjou. Après la tenue de ce célèbre concile, le pape, à la sollicitation de Milon qu'il venait de faire cardinal, vint à Angers, et y consacra l'église Saint-Nicolas. Les Angevins furent si flattés d'avoir reçu cette
1096. visite du souverain pontife, qu'ils datèrent de l'année de ce voyage, comme on le voit par une charte imprimée dans le *Gallia Christiana* [1].

Ayant resté quelques jours dans cette ville, où il avait été magnifiquement reçu par Foulques Réchin, Urbain en témoigna sa reconnaissance à ce prince, en lui donnant une rose d'or bénie, présent que les papes faisaient quelquefois aux souverains et aux églises; ensuite il partit pour se rendre à Tours, passant par Sablé, afin d'inviter Robert le Bourguignon à se croiser. Robert s'en excusa d'abord sur son grand âge; mais ne pouvant résister aux pressantes sollicitations d'Urbain, il accepta la croix, et, avant de se mettre en chemin pour la Terre Sainte, il fit présent de trois de ses hommes ou bourgeois aux moines de l'abbaye de Saint-Ni-

1 Tome I, *des évêques*, p. 129.

colas d'Angers, pour obtenir par leurs prières la protection de leur patron dans cette périlleuse et longue entreprise. Le pape continua son voyage par le Mans et Vendôme. Arrivé à Tours, il y réunit un concile où se trouvèrent soixante-quatre évêques. Ce fut dans cette ville qu'il ordonna que Geoffroy le Barbu, comte d'Anjou, retenu prisonnier depuis trente ans au château de Chinon, par Foulques Réchin, son puîné, fût mis en liberté, et, si on en croit Orderic Vital, Foulques déféra enfin à l'ordre du souverain pontife.

CHAPITRE XLI.

Abbaye d'Asnières, ordre de Saint-Benoît, commune de Cizay. — Langage. — Bertrade, épouse de Foulques Réchin, comte d'Anjou. — Epitaphes.

On considère Bernard d'Abbeville comme le fondateur de l'abbaye d'Asnières, dont on voit les restes dans la commune de Cizay, à deux lieues de Saumur. Ayant été obligé de quitter l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, où il avait fait profession, il vint, sur la fin du onzième siècle, en Anjou, trouver Robert d'Arbrissel, qui était alors dans la forêt de Craon, à la tête d'un grand nombre de solitaires. Il resta quelque temps avec Robert qui était son ami, et passa ensuite en Bretagne, où, zélé missionnaire évangélique, il parcourait les villes et les campagnes. Ses austérités, ses éloquentes prédications attirèrent à sa suite un grand nombre de convertis. Voici un fragment de l'un de ses sermons :

« Ensi sunt plusiors gent cui fruit sachet et chuient » por cen kil trop hastiulement naissent. Ce sunt cil kil » eu l'encommencement de lor conversion, vuelent à » par mesmes fructifier par une presumptuouse ba- » dise. »

C'est-à-dire : « Ainsi sont plusieurs personnes, dont » le fruit sèche et tombe parce qu'il naît trop tôt. Ce » sont ceux qui, dans le commencement de leur con- » version, veulent aussitôt fructifier par une présomp- » tueuse vanité [1]. »

Bernard, qui, comme Robert d'Arbrissel, avait entrepris de rendre son nom célèbre en fondant des monastères, était entièrement dévoué aux intérêts du saint siége; il sut trouver le moyen de fixer ses regards, ceux des grands et du peuple, par une action d'éclat; voici à quelle occasion.

Foulques Réchin, comte d'Anjou, que nous avons vu acharné à dépouiller son frère de ses états, étant devenu vieux, difforme et goutteux, épousa Bertrade de Montfort, fille de Simon Ier, comte de Montfort l'Amaury. On ne pouvait voir un mariage plus mal assorti. Bertrade, jeune, bien faite, remplie de grâces et d'enjouement, n'avait pas moins d'esprit que de beauté. Cette princesse, qui s'était sacrifiée pour obéir à ses parents, ne fut pas longtemps à sentir le poids de sa chaîne. Elle savait que Foulques, difficile à vivre, était inconstant; qu'il avait déjà répudié deux femmes : dans la crainte d'éprouver le même sort, elle résolut de le prévenir. Philippe Ier, roi de France, prince galant et voluptueux, vit Bertrade à Tours en 1092. Son esprit et ses

[1] Barbazan.

charmes firent une vive et prompte impression sur le cœur du roi, qui jura dès lors à la belle comtesse amour et constance, et lui tint fidèlement parole.

Plusieurs obstacles s'opposaient à leur union; ils ne leur parurent pas difficiles à surmonter. Bertrade parvint la première à faire dissoudre son mariage quoiqu'elle eût un fils du comte d'Anjou. Philippe en avait un aussi de la reine Berthe, lequel régna depuis sous le nom de Louis le Gros; mais il prouva un degré de parenté entre la reine et lui, et bientôt l'archevêque de Reims et ses suffragants, délégués par la cour de Rome, prononcèrent la séparation qu'il demandait. Yves, évêque de Chartres, fut le seul qui s'y opposa, pour plaire au pape Urbain II et pour établir en France le despotisme de Grégoire VII sur le temporel des rois. La mort de Berthe, arrivée en 1095, devait rompre naturellement ce projet. L'évêque de Chartres chercha des raisons pour le poursuivre, en alléguant la parenté du comte d'Anjou, premier mari de Bertrade, avec le roi Philippe. En vain le mariage de ce prince fut célébré publiquement par l'évêque de Senlis et deux autres prélats, du consentement du cardinal Roger, légat en France. Yves de Chartres, par ses lettres, excita de plus en plus le pape à la rigueur, fit révoquer le légat Roger, et substituer en sa place Hugues, archevêque de Lyon.

Hugues assembla un concile à Autun le 16 novembre 1094, où le roi fut excommunié pour avoir épousé Bertrade. Le pape en indiqua un autre à Plaisance, au commencement de l'année suivante; puis il le transféra à Clermont, où il se rendit pour assister à l'ouverture qui s'en fit le 18 novembre 1095. Philippe et la

reine y furent frappés d'anathême, ainsi que tous ceux qui les reconnaîtraient pour souverains et communiqueraient avec eux.

Le roi, abandonné même de ses domestiques, voyant que des seigneurs mal intentionnés profitaient de son malheur pour exciter des troubles dans le royaume, consentit enfin à renoncer à sa chère Bertrade. Il alla lui-même en faire la promesse au pape, qui était à Nîmes, et en reçut l'absolution.

Cependant les craintes de Philippe ne furent pas plutôt apaisées, par la soumission des rebelles, qu'il reprit Bertrade. Le saint siége lança de nouveaux foudres. Pascal II suivit la même politique que son prédécesseur Urbain II, et un concile fut assemblé à Poitiers le 18 novembre 1100. Parmi ceux qui étaient à ce concile, il n'y eut que Bernard d'Abbeville et Robert d'Arbrissel qui osèrent publier la bulle d'excommunication. Ce trait de courage, ou plutôt d'audace, attira sur Bernard toutes les faveurs de la cour de Rome. Pascal lui offrit un chapeau de cardinal et les premières charges de l'état ecclésiastique; mais il refusa tous ces honneurs, et se contenta, comme son ami Robert, du titre de missionnaire apostolique.

En parcourant la France, prêchant la pénitence et la croisade, il se trouva dans le diocèse de Chartres, où il se lia bientôt d'amitié avec l'évêque; celui-ci, pour le fixer dans son évêché, lui donna la belle forêt de Tyron. Bernard la défricha en partie, et y bâtit un monastère qu'il dédia à saint Sauveur.

La réputation des vertus de ce solitaire attira autour de lui un si grand nombre de personnes, qui voulaient se consacrer à Dieu sous sa conduite, que, si l'on veut

en croire les historiens, il s'en trouva plus de dix mille, qui lui aidèrent à abattre et à défricher la forêt de Tyron. Ne pouvant recevoir une telle foule dans son nouveau monastère, il fut obligé de la diviser en colonies qu'il dispersa dans tout le royaume, en sorte qu'en moins de dix ans après la fondation de l'abbaye de Tyron, il établit, en divers diocèses, plus de cinquante autres monastères. Il en choisit six, dont il forma une congrégation particulière, de laquelle l'abbaye 1109.
de Tyron fut comme le chef et la mère. L'abbaye d'Asnières près Saumur fut la première, la Pelisse la seconde, et Ferrières, qui n'est qu'à deux lieues d'Asnières, la troisième. Les abbés de ces sept abbayes avaient coutume de s'assembler et de tenir de temps en temps des chapitres généraux à l'abbaye de Tyron, pour maintenir le bon ordre dans leurs monastères.

Cette congrégation a été florissante pendant plusieurs siècles, et saint Bernard, abbé de Clairvaux, en parle avantageusement dans une de ses lettres.

Il semble, par ce qui reste des ruines de l'abbaye d'Asnières, qu'il y avait autrefois un grand nombre de religieux. L'église, dont l'architecture n'offre rien qui soit digne de remarque, était sous l'invocation de la Vierge. Giraut de Berlay dota richement cette abbaye l'an 1135, c'est-à-dire vingt-quatre ans après la fondation de Tyron. C'est par l'acte de cette dotation, fait en présence de l'archevêque de Bordeaux, de Geoffroy, comte d'Anjou, d'Ulger, évêque d'Angers, et de beaucoup d'autres grands seigneurs, que l'on sait que les religieux de Tyron étaient déjà dans l'abbaye d'Asnières lorsqu'il l'enrichit. Il est même vraisemblable qu'avant cette solennité l'église d'Asnières avait été bâtie par Giraut

de Berlay, et que Bernard en avait été le premier abbé.

Après la mort de son père, Berlay, fils de Giraut, ratifia cette fondation, et six de ses descendants, qui ont possédé la terre de Montreuil-Bellay, ajoutèrent des biens considérables à ceux que Giraut avait donnés.

CHAPITRE XLII.

Philippe Ier, roi de France, et Bertrade visitent le comte d'Anjou. — Portrait de Foulques Réchin. Sa mort. — Bertrade vient à Fontevrault, et y reçoit l'habit religieux des mains de Robert d'Arbrissel.

1106. Foulques Réchin venait de perdre Geoffroy Martel, l'aîné de ses fils, au siége de Candé, suivant quelques auteurs, ou à celui de Château-Landon, suivant d'autres. La mort de ce jeune prince, qui, à peine sorti de l'enfance, annonçait devoir être le vengeur des lois et le protecteur des peuples opprimés, avait répandu le deuil et la consternation dans les provinces d'Anjou et de Touraine, qui devaient un jour lui appartenir. Les écrivains de son temps se sont plu à nous le peindre sous les traits les plus avantageux. Orderic Vital dit qu'il était ennemi de l'injustice. Le brigandage, autorisé par la faiblesse de son père, qui souvent même en partageait honteusement les fruits, le trouvait incorruptible et toujours prêt à s'armer contre ses auteurs. Il les poursuivait sans relâche, et les combattait avec intrépidité. Il était animé de la noble ambition de recouvrer la Saintonge et le Gâtinois, que les dissensions de son

père et de son oncle avaient fait perdre à sa maison, et il y serait parvenu par sa valeur et sa prudence, appuyé de l'affection que lui témoignaient tous ceux qui devaient être un jour ses vassaux.

Bertrade apprit avec une secrète joie l'événement qui devait bientôt réunir, sur la tête du fils chéri qu'elle avait eu de Foulques Réchin, la fortune de ce prince valétudinaire. L'envie de revoir et de visiter les deux belles provinces qu'il allait posséder, lui fit entreprendre un voyage dont il semble que le souvenir du passé aurait dû lui faire craindre les désagréments. Mais elle comptait trouver, dans son premier époux, un oubli généreux des outrages dont elle l'avait abreuvé, et son attente ne fut point trompée. Le roi consentit à l'accompagner, sur l'assurance qu'elle lui donna des dispositions du comte à les bien recevoir l'un et l'autre. En effet, Foulques les accueillit avec tous les égards du respect et de la déférence. De son côté, Bertrade employa tout ce qu'elle avait d'esprit et d'adresse pour rapprocher deux rivaux, pour réunir deux cœurs qu'elle avait elle-même aliénés. Cette entrevue fut le triomphe de sa politique. Elle les fit manger l'un avec l'autre, les servit elle-même à table, les fit coucher, la nuit suivante, dans la même chambre, et dans des lits qu'elle leur avait dressés de ses propres mains.

C'est par ces soins et ces attentions qu'elle réussit tellement, dit Suger, dans la *Vie de Louis le Gros,* à fléchir le cœur irrité de son premier époux, qu'il la respecta *comme sa dame et sa reine*. Par une suite de ce respect, il se tenait assis à ses pieds sur l'escabeau qui les soutenait, et il lui protestait, avec les plus grands égards, une soumission sans bornes à toutes ses

volontés. A l'espèce d'enchantement qui fascinait les yeux et maîtrisait toutes les passions de Foulques, se réunissait un sentiment d'intérêt pour la grandeur de son fils. Bertrade flattait la tendresse du père par le zèle qu'elle montrait elle-même pour la gloire et la prospérité de la maison d'Anjou. Elle voulut que le jeune Foulques suivît le roi, et qu'il vînt prendre, à la cour du monarque, l'investiture des deux provinces que son père consentait à lui assurer.

Pendant le séjour que Bertrade fit dans cette province, elle fut reçue et traitée en reine. On lui donne ce titre dans une des chroniques de l'abbaye de Saint-Aubin et dans plusieurs chartes de l'abbaye de Fontevrault [1]. Elle en avait le nom et les honneurs à la cour de Philippe, et les conserva même après la mort de ce prince ; ce qui prouve que leur mariage fut enfin déclaré légitime, et que Pascal II donna la dispense des empêchements qui en avaient fait si souvent combattre la validité.

Foulques, en perdant son fils aîné, ne se crut pas obligé de respecter les engagements que ce jeune prince avait contractés, soit avec ses vassaux, soit avec des seigneurs particuliers attachés à sa fortune. Du nombre des premiers était Hugues de Chaumont, petit-fils de Geldouyn le Danois, seigneur de Saumur. Il avait obtenu de Geoffroy Martel la principale forteresse d'Amboise, nommée *le Domicile*. Des motifs qu'on ignore, décidèrent Hugues à la détruire. Foulques, qui se proposait sans doute de reprendre ce fief dès qu'il en trouverait l'occasion, parut indigné qu'on eût démoli ce

[1] Pavillon, *Preuves de la vie de Rob. d'Arbrissel*, p. 565.

château, et résolut de punir celui qui avait osé en donner l'ordre. Mais il ne voulut pas avoir à soutenir, dans un âge avancé, les embarras d'une guerre qui eût troublé ses derniers jours. Il savait que les deux fils du seigneur de Sainte-Maure avaient des démêlés avec Hugues de Chaumont; il les excita à combattre ce dernier, en les assurant de sa protection. Ils étaient prêts à se mettre en campagne, lorsque leurs soldats, furieux de la hauteur et de la dureté avec lesquelles on les traitait, tuèrent ces jeunes seigneurs de plusieurs coups de lance. Leur mort mit fin à la guerre.

Le comte était alors dans sa soixante-sixième année, et gouvernait l'Anjou depuis quarante-deux ans. La querelle qui le divisa d'avec Geoffroy, son aîné, avait été presqu'également funeste à tous deux; l'un avait perdu une grande partie de ses états, la Saintonge et le Gâtinois; et l'autre, sa liberté.

Les différents mariages de Foulques, ou plutôt ses fréquents divorces, et les moyens violents qu'il employa dans l'exercice des droits qu'il prétendait avoir sur le temporel des archevêques de Tours et des moines de Marmoutier, attirèrent plus d'une fois sur lui les foudres de Rome. La fuite de Bertrade, le mépris que le roi et cette princesse parurent toujours faire de ses reproches et de ses menaces, joints à la conduite qu'il tint avec eux dans ses dernières années, suffiraient seuls pour nous donner de son caractère l'idée désavantageuse que les historiens de son temps nous en ont laissée. Foulques, dit l'un d'eux, promettait, dans sa première jeunesse, de la valeur et quelques vertus, qui disparurent dans la maturité de l'âge. En effet, on le vit se livrer avec passion aux plaisirs de la table, à

l'ivrognerie même, et à tous les genres de débauche. Il devint lâche, paresseux, indifférent pour tout ce qui aurait pu améliorer le sort de ses peuples, insensible aux cris des malheureux et aux murmures de ses vassaux indignés de ses injustices et de sa tyrannie. Enfin, dit le même auteur, il eut, comme Geoffroy, son frère, des commencements mauvais, une vie plus mauvaise encore et une fin détestable.

Ce prince, né à Château-Landon, en 1043, mourut à Angers, le 14 avril 1109; Foulques V, son fils, qui lui succéda, et Hermengarde, sa fille, pour honorer sa mémoire, affranchirent un collibert ou serf le jour de ses funérailles.

Le règne de Foulques Réchin dura quarante-neuf ans; son surnom, qui signifie querelleur, annonce assez que les Angevins durent être malheureux sous un prince difficile à vivre et pendant un règne aussi long. Cependant il était lettré, pour son temps; mais les lumières d'un souverain ne contribuent en rien au bonheur de ses sujets, quand il n'a d'autre régulateur pour les gouverner que son bon plaisir. Réchin avait écrit en latin l'histoire des comtes d'Anjou; malheureusement cet ouvrage n'est pas parvenu en entier jusqu'à nous; il n'en reste plus qu'un fragment qui a été traduit par l'abbé de Marolles, et publié dans son histoire des anciens comtes d'Anjou. Quoique ce fragment soit fort court, il sert néanmoins à faire connaître l'esprit dans lequel l'ouvrage était composé. L'auteur y parle succinctement de ses ancêtres, et nous apprend que la vingt-septième année de son règne fut marquée par un grand prodige; si on l'en croit, les étoiles tombèrent comme grêle sur la terre, ce qui causa en France

une grande frayeur et une grande mortalité; cent personnes de qualité et deux mille personnes du peuple moururent à Angers.

Bertrade, qui avait troublé les premières années du règne de Louis le Gros, par ses intrigues pour l'agrandissement des deux fils qu'elle avait eus de Philippe, termina sa carrière d'une manière très édifiante pour son siècle. Elle quitta la cour en 1115, et vint se retirer en Anjou, auprès de Foulques V, son fils. Quelque temps après, résolue d'abandonner le monde, cette princesse se rendit, dans le diocèse de Chartres, à une terre dépendante du douaire que le feu roi lui avait assigné; elle y fonda un monastère fontevriste, sous le nom de *Haute-Bruyère*, et vint ensuite à Fontevrault recevoir l'habit religieux des mains de Robert d'Arbrissel. De retour à son monastère, elle y acheva ses jours dans les exercices du cloître et d'une pénitence rigoureuse, qu'elle s'imposa pour expier les égarements de son cœur et le scandale que son second mariage avait donné à la France.

Bertrade fut traitée par plusieurs écrivains de son temps avec beaucoup trop de rigueur : les uns lui donnèrent les épithètes odieuses de sorcière et d'empoisonneuse; d'autres l'accusèrent d'avoir été la cause de la mort de Geoffroy Martel, son beau-fils. Mais ces auteurs étaient des moines [1], qui avaient leurs raisons pour accuser cette princesse. Depuis, la postérité lui a rendu justice, et voit en elle une femme belle, aimable, spirituelle, ambitieuse il est vrai, mais dont le mérite la rendait digne du trône, qu'elle sut se conser-

[1] Orderic Vital; Suger, abbé de Saint-Denis, etc.

ver malgré les efforts d'une puissance qui alors faisait trembler tous les souverains [1].

CHAPITRE XLIII.

Abbaye de Fontevrault. Son origine. La grande église. Costume de l'Ordre.

Ces clochers, ces toits, ces cheminées, qu'on aperçoit au milieu des bois de Fontevrault, annoncent au voyageur la célèbre abbaye de ce nom, l'une des plus belles et des plus riches qu'il y eût en France, et la seule de son genre qui existât dans le monde chrétien. Déjà plusieurs de ses nombreux bâtiments n'existent plus, mais il en reste encore assez pour que l'on puisse se former une idée de la grandeur et de la magnificence de ce monastère avant sa suppression. Plusieurs grands corps de logis isolés, d'autres réunis par des galeries; trois beaux cloîtres décorés d'architecture, l'un avec des colonnes et les autres avec des pilastres; cinq belles églises, dont l'une ressemble à une grande cathédrale; des terrasses, des cours, de vastes jardins : tout cet ensemble a plutôt l'air d'une ville opulente que des restes d'une ancienne abbaye [2].

1 *Mém. inéd. pour servir à l'hist. des comtes d'Anjou*, par M. l'abbé Rangeard.

2 Les bâtiments les plus modernes ont été construits pour Mesdames de France, filles de Louis XV, qui ont été élevées dans cette abbaye, maintenant transformée en maison centrale de détention pour onze départements. Elle peut contenir quinze cents détenus.

Mais pour ne pas être étonné du nombre et de l'étendue de ces bâtiments, il faut se reporter aux premières années de la fondation de l'Ordre, et savoir combien, dès cette époque, le fondateur eut de personnes à loger : une courte notice sur ce sujet ne sera peut-être pas inutile à ceux que la curiosité pourra conduire à Fontevrault. Il en est des monuments des arts que l'on voit pour la première fois, comme des personnes à qui l'on parle et que l'on ne connaît pas ; on désire, avant tout, savoir qui elles sont, et c'est presque toujours de cette connaissance que dépend le plus ou le moins d'intérêt qu'elles inspirent.

On aime surtout, en visitant les ouvrages d'architecture, à remonter jusqu'à leur origine : l'esprit, dans un instant, embrasse une suite de plusieurs siècles, et compare celui qui les a vu s'élever avec le temps présent. De là naissent une foule de réflexions pour l'observateur attentif. Il voit, en parcourant ces grands édifices, les traces de leurs premiers habitants, de ceux qui les ont suivis ; leurs costumes, leurs mœurs, tout frappe son imagination : ces masses de pierres s'animent, pour ainsi dire, et répondent lorsqu'on sait les interroger.

Cette célèbre abbaye, chef-lieu d'un ordre unique, où les hommes étaient soumis à la puissance des femmes, fut fondée vers la fin du onzième siècle par Robert d'Arbrissel, prêtre breton, fameux prédicateur, qui fut chargé, par le pape Urbain II, de prêcher en faveur de la première croisade. Rien ne résistait à sa mâle éloquence ; il persuadait aux uns de se croiser et d'aller en Palestine combattre sous les drapeaux de Bouillon ; aux autres, de contribuer de leurs biens à

cette sainte entreprise. Il brisait tous les liens de la société; les hommes abandonnaient leurs femmes, les femmes quittaient leurs maris, les filles s'arrachaient des bras de leurs mères; tous renonçaient aux plus doux sentiments de la nature, pour suivre l'orateur apostolique.

Chaque prédication grossissait son cortége; des hommes, des femmes, des filles, les unes honnêtes, les autres de mauvaise vie, formaient une suite de plus de trois mille personnes, de tout âge et de toute condition. Robert, à la tête de cette foule tumultueuse, parcourait les villes et les campagnes d'Anjou, depuis qu'il avait quitté la forêt de Craon, où il avait fondé l'abbaye de la Roë. Cette suite de nouveaux convertis devenait de jour en jour plus difficile à conduire; il résolut de s'arrêter aussitôt qu'il trouverait un emplacement convenable pour former l'établissement qu'il projetait.

Après avoir visité plusieurs endroits peu éloignés de la Loire, il fit choix des déserts de Fontevrault, situés à l'extrémité de l'Anjou sur les confins de la Touraine et du Poitou, campagne aride, inculte, couverte de bruyères et environnée de bois, mais coupée par un vallon où l'on trouve une belle fontaine qui fournit, en toute saison, des eaux saines et abondantes.

Cette nouvelle colonie commença par se faire de petites cabanes avec des branches d'arbres. On creusa ensuite des loges dans le tuf; on éleva un petit oratoire; de larges fossés servirent de clôtures pour séparer les hommes d'avec les femmes; enfin, en peu de temps, cette multitude fut bientôt, grâce à l'activité de son chef, à l'abri des injures de l'air, et ne manqua de rien au milieu de cette solitude.

Toutes les villes, les bourgs et les villages des environs se disputaient à l'envi l'avantage de fournir en abondance des vêtements et des vivres à cette nouvelle congrégation. Une dame Aramburge donna le vallon dans lequel sont bâties la grande église et une partie des bâtiments. Les seigneurs de Montreuil-Bellay donnèrent la terre de Born, celle de Sainte-Radegonde et la forêt de Fontevrault. Des rois, des princes, et beaucoup de seigneurs firent de si grandes libéralités, que, dès les premières années de sa fondation, cet ordre se trouva très riche. Des familles entières renonçaient au monde, et venaient, avec tous leurs biens, se réunir aux disciples de Robert.

Vers l'an 1102, on jeta les fondements du chœur de la grande église et ceux des principaux bâtiments. Hersendis, dame de la maison de Champagne en Poitou, fut chargée de la conduite de tous ces travaux, qui furent exécutés avec beaucoup de célérité.

Au bout de quelques années, la plupart de ces bâtiments, sans être tout-à-fait terminés, étant cependant habitables, Robert y logea sa pieuse milice. Trois cents religieuses, choisies parmi les plus instruites, furent placées dans les bâtiments qui sont près de la grande église. Elles furent chargées d'y chanter l'office; les autres furent divisées par compagnies de cent et de soixante. Il répartit les femmes de mauvaise vie, qu'il nomma *femmes repenties,* au monastère de la Madeleine, les lépreux et les infirmes à Saint-Lazare, et les religieux à Saint-Jean-de-l'Habit. Ce dernier monastère est entièrement détruit; on ne voit plus que les ruines de l'église, qui font regretter sa perte.

On attribue à Foulques V, comte d'Anjou, l'érection

de la nef de la grande église, qui fut commencée vers l'an 1125, monument remarquable par son genre de construction. A cette époque on faisait toutes les voûtes des églises en ogive avec des nervures sur les arêtes; celles de cette nef, au contraire, sont sphériques, portées sur des arcs à plein cintre : cette suite de coupoles donnent à ce monument un air de solidité et de simplicité qui approche beaucoup de l'antique.

Après cette église, le monument le plus digne de remarque est la tour d'Evrault qu'une tradition populaire attribue à un fameux brigand de ce nom; un simple coup d'œil sur cette tour suffit pour détruire la tradition. Ce monument, de quatre-vingts pieds de hauteur sur trente-trois de diamètre, était anciennement une chapelle sépulcrale placée dans le cimetière commun aux religieux et aux religieuses; il s'élève sur trois plans : le premier est octogone, le second carré, et le troisième est aussi un octogone. Je présume qu'il a été construit en même temps que le chœur de la grande église, au commencement du douzième siècle. Son architecture est du genre de celle que M. Legrand, dans son *Essai sur l'Histoire générale de l'Architecture,* nomme *gothique-lombard*. Le style en est simple, sans aucune espèce d'ornement. Les chapiteaux des trente-deux colonnes qui décorent l'intérieur et l'extérieur sont semblables; ils ne sont composés que d'un tailloir carré, au-dessous duquel on voit de grandes feuilles lisses de forme triangulaire, une sous chaque angle et l'autre dans le milieu. Quoiqu'il soit enclavé dans des constructions modernes, ce monument conserve encore, malgré cette position désavantageuse, un air très imposant; sa couleur rembrunie par les

siècles et sa masse pyramidale semblent le détacher et le faire dominer sur tout ce qui l'environne; il est, sous le rapport de l'art, un des plus remarquables de l'Anjou.

Tous ces édifices étaient construits avec une magnificence royale; des dotations de biens immenses accompagnaient l'or et l'argent qu'on envoyait de toutes parts pour leur exécution. Mais Robert dut éprouver le sort réservé à tous ceux qui s'élèvent au-dessus de leurs contemporains; il eut des ennemis qui le persécutèrent avec acharnement. Cependant, sur la fin de sa carrière, il triompha de l'envie, et il eut la satisfaction de voir son ordre s'étendre par toute la France, et s'élever au plus haut degré de gloire et de prospérité. Loin de s'enorgueillir de tant de succès, le modeste fondateur se dépouilla volontairement de son autorité; il remit sa crosse à Pétronille de Chemillé, une de ses religieuses, et donna lui-même aux moines l'exemple d'une entière soumission à ce nouveau chef.

Quelques années après son abdication, il mourut au prieuré d'Orsan dans le Berry, vers l'an 1117. Son corps fut apporté à Fontevrault, où il avait dit qu'il voulait être enterré dans le cimetière commun aux religieux et aux religieuses. Mais, par respect pour sa mémoire, on ne déféra point à cette humble requête; on l'inhuma dans le chœur de l'église principale auprès du grand autel, où on lui éleva un tombeau sur lequel sa statue fut placée.

Le costume des ordres religieux était communément, pour la forme, semblable à celui qui était en usage parmi le peuple à l'époque de leur institution; on en réglait seulement la couleur. Voici celui que Robert

donna aux fontevristes, et qui a duré près de sept siècles sans éprouver d'autre changement que celui de la qualité des étoffes, qui, dans l'origine, n'étaient que de bure et de grosse toile.

L'habit des religieux était noir et absolument semblable à ce que nous nommons aujourd'hui un *karick*, mais il avait de plus, au haut de la rotonde ou mantelet, un petit capuchon, et au bas, devant et derrière ce mantelet, une pièce carrée de la grandeur de la main : on nommait cette pièce le *Robert*.

L'habit des religieuses était blanc ; une jupe de laine d'une étoffe très fine, un rochet de baptiste bien plissé, une guimpe, une ceinture noire, des bas et des souliers blancs, et pour coiffure un voile noir. Ce costume, très simple dans sa forme, mais embelli par une propreté recherchée, n'était pas dépourvu d'élégance. Lorsqu'elles allaient à l'église, les religieuses mettaient, par-dessus leur vêtement ordinaire, l'habit de chœur ; c'était une longue robe d'étamine noire, assez semblable à celle que portent les avocats.

Après la mort de son fondateur, cet ordre fut toujours gouverné par des princesses ou des dames de la plus haute distinction, et non moins recommandables par leur mérite que par leur naissance. On peut citer, parmi celles du dernier siècle, Gabrielle de Rochechouart-Mortemart, qui réunissait à beaucoup de piété et de modestie, la connaissance des belles-lettres grecques et latines.

Plusieurs abbesses laissèrent des marques de leur munificence, en embellissant cette retraite, soit par de nouveaux bâtiments, soit par des ouvrages de peinture ou de sculpture ; mais, à l'exception des bâti-

ments, il ne reste plus de traces de ces ouvrages qui soient dignes de fixer l'attention des curieux.

CHAPITRE XLIV.

Foulques V, dit le Jeune, comte d'Anjou, octroie une charte de commune à sa ville d'Angers. — Il réclame par droit d'hérédité la dignité de grand sénéchal de France. — Hugues de Cleers, gentilhomme angevin, député vers le roi Louis le Gros. — Le pape Calixte II à Angers.

Foulques V, dit le Jeune, ne marcha point sur les traces de Geoffroy Martel, son père; il sut se faire aimer de ses sujets, respecter de ses voisins, et, comme époux et père, il assura le bonheur de sa famille. Ce fut par ses talents militaires et sa conduite ferme et prudente dans la politique, qu'il parvint à élever la seconde maison d'Anjou à ce haut point de gloire et de prospérité qui lui donne un rang distingué dans l'histoire des maisons souveraines.

Lorsque Foulques succéda à son père (1109), déjà plusieurs des principales villes de France s'étaient insurgées contre leurs seigneurs ecclésiastiques, et en avaient arraché, soit par force, soit à prix d'argent, des chartes de communes, c'est-à-dire la liberté inviolable des personnes, des propriétés et le droit d'élire leurs magistrats. Les Angevins suivirent cet exemple; ils s'insurgèrent, et leur comte fut obligé de céder à l'esprit du siècle. C'est tout ce que nous apprend, sur

un événement aussi important, la chronique de Saint-Aubin [1].

Nous avons dit, mais sans l'affirmer, que le roi Lothaire rendit, en faveur de Geoffroy Grisegonelle, l'office de grand sénéchal de France héréditaire dans la maison d'Anjou. Ce don à perpétuité de la première dignité du royaume, admis par plusieurs historiens très estimables, et notamment par le président Hénault, semble cependant peu vraisemblable, et je crois qu'il est permis d'en douter. S'il ne s'agissait que de ces emplois créés pour donner plus d'éclat au trône, tels que ceux de grand maître de la garde-robe, de grand pannetier, de grand bouteiller; tel encore celui qu'il lui conféra effectivement, de servir à cheval, dans les festins solennels, les mets de la table du roi, on conçoit que l'hérédité pourrait être sans danger pour l'Etat, parce qu'il est presque certain que les fils auraient toujours assez de capacité pour remplacer leurs pères. Mais remettre aux mains d'un seul homme, et surtout d'un vassal puissant, l'épée et la balance, lui confier à vie le commandement des armées et le pouvoir de rendre la justice, c'est déjà beaucoup; donner de semblables prérogatives avec le droit de les transmettre à sa postérité, c'est trop. Le monarque qui eût fait de pareilles concessions ne se serait-il pas dépouillé des principaux attributs de la souveraineté? N'eût-ce pas été se mettre de nouveau sous le joug des maires du palais, dont la première race avait été victime?

La prétention des comtes d'Anjou à l'hérédité de la

[1] *Chronicon Sancti-Albini Andegavens.*, p. 480. Tome XII, *Hist. de France.*

charge de grand sénéchal de France, ne remonte qu'à Foulques V. Louis le Gros ayant eu besoin des secours du comte d'Anjou, pour l'aider dans la guerre qu'il soutenait contre les Anglais, celui-ci profita de cette circonstance pour mettre ses services à prix. Avant de répondre à l'appel que lui faisait le roi, il envoya vers lui un de ses chevaliers, avec les titres en vertu desquels il prétendait pouvoir réclamer, comme un droit qui lui était acquis par sa naissance, la dignité de grand sénéchal.

Ce député du comte d'Anjou était un gentilhomme de cette province, nommé Hugues de Cleers, sénéchal de Baugé et de la Flèche. Il était porteur d'un mémoire intitulé : *Commentarium de Majoratu et Senescalcia Franciæ;* ouvrage qu'il avait composé lui-même pour établir les droits de son maître à la place qu'il demandait. Il s'efforce, dans cet écrit, de prouver son assertion, en racontant les exploits de Geoffroy Grisegonelle, qu'il affirme avoir lus dans un manuscrit de Foulques Nerra, conservé avec soin à l'abbaye du Saint-Sépulcre à Loches. Entre autres faits plus ou moins incroyables qu'il rapporte, Grisegonelle, selon lui, accompagné de ses Angevins, aurait pris d'assaut, en un jour, à la grande admiration des Français, la ville de Melun, que l'armée assiégeait en vain depuis trois mois. Alors Robert, et non Lothaire, comme le disent d'autres auteurs, pour le récompenser, lui aurait conféré, à lui et à sa postérité masculine, *le majorat* du royaume et *le dapiferat* du palais, en réunissant ces deux offices en un seul, sous le nom de grand sénéchal de France. Le comte aurait eu, en vertu de cette dignité, l'honneur de porter la bannière de France, de

commander l'avant-garde au départ de l'armée, et l'arrière-garde au retour; il aurait réglé les dépenses du palais, rendu la justice aux sujets du roi, et signé le premier les chartes et lettres-patentes. Enfin l'auteur va jusqu'à dire : « S'il naissait quelque différend jugé » en France, le roi faisait amender le jugement par le » comte d'Anjou. Moi, Hugues de Cleers, j'ai vu sou- » vent des jugements rendus en France, et amendés en » Anjou (*in Andegaviâ emendari*). » On peut voir à ce sujet, dans l'ouvrage lui-même, publié originairement par le P. Sirmond, et réimprimé avec des corrections par le docte Baluze, beaucoup de détails curieux. La *Bibliothèque littéraire de France* de D. Rivet, continuée par l'Institut, contient sur cette pièce une savante dissertation, ainsi que les *Tablettes de l'histoire de Touraine,* publiées par M. Chalmel en 1818.

Mais que les prétentions de Foulques V fussent fondées ou non, il n'en est pas moins vrai qu'elles reçurent bon accueil, soit que le roi fût convaincu de leur légitimité, soit que le pressant besoin qu'il avait de secours le mît dans la nécessité d'accorder, sans autre examen, ce qu'on lui demandait. Cet arrangement eut lieu à Mâchenoir, près Beaugency. Guillaume Garlande, alors sénéchal ordinaire de France, fut obligé, en vertu d'un ordre du roi, de faire hommage de cette charge au comte d'Anjou, comme à son chef. « Ce n'est pas, » dit le président Hénault, la seule grande charge que » les seigneurs qui en étoient propriétaires fieffèrent à » d'autres seigneurs d'un moindre rang qu'eux. » Mais d'autres historiens n'ont pu s'empêcher de témoigner leur étonnement de voir un prince, presqu'aussi puissant que le roi Louis le Gros, solliciter avec tant d'ar-

deur la grâce d'être compté au rang de ses premiers domestiques.

Ainsi satisfait, Foulques rassembla promptement ses vassaux, se mit à leur tête, entra en Normandie, et s'empara sans coup férir de la ville d'Alençon; il assiégea ensuite la citadelle, et s'en rendit maître, malgré tous les efforts de Henri Ier, roi d'Angleterre, accouru au secours pour la délivrer. Quelques mois après, le comte d'Anjou, marchant toujours de succès en succès, revint sous les murs d'Alençon, où il rencontra et défit dans une bataille sanglante l'armée anglaise et celle du comte de Blois qui s'y était réunie. Foulques ordonna aussitôt aux moines d'Alençon de célébrer dès le lendemain une messe solennelle, pour rendre grâces à Dieu des avantages qu'il venait d'obtenir sur les ennemis de la France. En entrant dans l'église pour assister à cette cérémonie, il fut surpris, ou du moins parut l'être, de la trouver remplie de prisonniers qu'on y avait renfermés; il en témoigna publiquement son mécontentement à ceux qui en avaient donné l'ordre, et dit ensuite que les canons ecclésiastiques ayant déclaré les églises des lieux d'asile, il renvoyait ces prisonniers sans rançon. 1119.

Cette victoire et ce trait de générosité firent au comte d'Anjou une brillante réputation; ses armes le rendirent redoutable à ses voisins, et le roi d'Angleterre, tout puissant qu'il était, essaya dès lors de le détacher de la France, et de l'attirer à son parti. Il ne tarda pas même à lui envoyer des ambassadeurs, chargés non-seulement de traiter de la paix, mais encore du mariage de son fils aîné, le jeune prince Guillaume Athelin, héritier de la couronne d'Angleterre, avec Ma-

thilde, fille de Foulques V. On fut fort étonné de ce changement, et surtout le roi de France. Quelques historiens anglais ont exprimé leur surprise de ce que le plus puissant des rois qui eussent régné en Angleterre, redoutât le comte d'Anjou, au point de rechercher son alliance. C'est ici un de ces premiers pas qui amènent, quoique de très loin, des événements qu'une sage politique semble préparer [1]. Foulques céda aux instances de Henri, et bientôt après ces deux princes, réunis à Lisieux, firent célébrer les noces de leurs enfants. Le comte d'Anjou donna pour dot à sa fille le comté du Maine [2].

L'année suivante (1120), Foulques V partit pour la Terre-Sainte, accompagné de Raynault de Martigné, évêque d'Angers, et ce fut à son retour de ce pèlerinage (1121), qu'en sa qualité de grand sénéchal, il porta la bannière de France, et commanda l'avant-garde de l'armée que Louis le Gros faisait marcher contre le comte d'Auvergne. Le président Hénault remarque que Foulques V fut le premier grand vassal qui rendit hommage-lige au roi, c'est-à-dire qui s'obligea de le servir en personne envers et contre tous.

Pendant le règne de Foulques le Jeune le pape Calixte II vint à Angers, et y consacra, à la sollicitation du comte, l'autel principal de l'église du Ronceray, en présence des évêques d'Angers, de Lyon, de Nantes, et de Geoffroy, abbé de Vendôme, qui, le même jour,

1 Huit ans après, c'est-à-dire en 1127, Foulques V maria son fils Geoffroy Plantagenet à Mathilde, fille de ce même Henri Ier, roi d'Angleterre, et veuve de l'empereur Henri V. Ce fut par suite de ce mariage que les comtes d'Anjou devinrent rois d'Angleterre.

2 Guill. Malmesb., p. 161; *Hist. d'Angl.*, p. 228.

firent la dédicace de cette église. Après cette cérémonie, qui eut lieu la veille de Noël, le pape se rendit 1119.
au cimetière Saint-Laurent, monta sur une tombe, et prononça un touchant discours, qu'il termina en accordant à tous les auditeurs la remise « de la septième » partie de leurs pénitences, et ycelle mesme indul- » gence donna et octroya perpétuellement à tous ceux » et celles, qui, par chacun an, dévotement visiteront » ladite église le jour de la solemnité de la dédication [1]. » L'abbesse du Ronceray et ses religieuses assistèrent à ce sermon.

CHAPITRE XLV.

Suite de l'histoire de Foulques V. — L'abbaye du Loroux. — Eremberge, comtesse d'Anjou. — Mathilde d'Anjou, seconde abbesse de Fontevrault. — Foulques V passe en Asie.

Eremberge ou Eremburge, que quelques auteurs nomment Sibile, fille d'Hélie, baron de la Flèche, comte du Maine, dont nous avons parlé plus haut, naquit au Mans vers la fin du onzième siècle. Fille unique et héritière présomptive du comte du Maine, elle réunissait à tous les attraits de son sexe un caractère plein de noblesse, de douceur et l'esprit le mieux cultivé; on la citait partout comme un des meilleurs partis du royaume. Geoffroy Martel, qui depuis longtemps était en guerre avec Hélie, voulant terminer tous leurs différends, lui

[1] *Manuscr.* de Bruneaud de Tartifume, t. II, p. 36; ce manuscrit était dans la bibliothèque du séminaire d'Angers.

demanda et obtint la main de cette princesse pour Foulques son fils; cette alliance procura la paix aux deux provinces, et le cœur généreux et compatissant d'Eremberge devint bientôt le refuge de tous les malheureux.

Hélie de la Flèche mourut le 11 juillet 1110 et laissa le comté du Maine à son gendre; celui-ci, sollicité par sa pieuse épouse, fonda pour le repos de l'âme d'Hélie le prieuré de Saint-Martin, à deux lieues de la Flèche. Toujours animés l'un et l'autre des mêmes sentiments d'amour et de dévotion, ils fondèrent encore, le 4 septembre de l'an 1121, et dotèrent de leurs biens communs la belle abbaye cistercienne du Loroux.

Cette abbaye, située dans la commune de Vernantes, arrondissement de Baugé, a beaucoup plus l'air d'une forteresse que d'un monastère. Il ne reste plus des constructions de Foulques V que l'église, dont une partie a été démolie depuis la révolution. Elle avait cent cinquante pieds de longueur sur trente de largeur; le grand vitrail du chœur en verre peint est très bien conservé; on y voit le portrait du fondateur et celui de son épouse, l'un et l'autre à genoux devant une représentation de la Vierge. Cette église ne servant plus au culte, il serait à désirer que ce beau morceau, non moins intéressant sous le rapport de l'art que sous celui de l'histoire, fût placé dans la cathédrale d'Angers. La tour ou clocher est remarquable par sa construction et sa grande élévation; elle avait cinq étages, dans l'un desquels était une grande pièce nommée la salle des Gardes; on y logeait une garnison de deux cents hommes, qui servait à garder l'abbaye en temps de guerre. Ces hommes étaient fournis par cinq communes des environs : Gizeux, Par-

çay, Vernantes, Saint-Philbert et Estamples. Les revenus de l'abbaye du Loroux étaient de trente mille livres, dix-huit pour l'abbé commandataire et douze pour les religieux; les biens étaient situés dans l'Anjou, le Maine et la Touraine.

L'année qui précéda la fondation de cette abbaye, le fameux Hildebert, évêque du Mans, avait fait une dédicace très solennelle de son église; Gilbert, archevêque de Tours, Geoffroy, archevêque de Rouen, qui avait été doyen de cette église, Marbeuf, évêque de Rennes, et Raynault, évêque d'Angers, s'étaient trouvés à cette cérémonie, ainsi que Foulques et son épouse. Les évêques, ayant consacré chacun un autel de la cathédrale, prièrent le comte et la comtesse d'offrir à Dieu une partie de leurs biens comme pour servir de dot à l'église qu'ils venaient de bénir. Foulques et Eremberge le leur promirent, et peu de temps après ils revinrent exprès d'Angers au Mans pour accomplir cette promesse. Ils se présentèrent à la cathédrale, accompagnés de tous les barons et autres seigneurs de leur cour, et donnèrent aux chanoines, par acte authentique, le droit de faire tenir tous les ans, dans la ville du Mans, une foire de trois jours, en abandonnant au chapitre les revenus qui leur appartenaient pendant ces trois jours, pour tous les droits de justice, l'homicide excepté, tant dans la ville que dans les faubourgs. Ces droits de justice étaient accordés moitié à l'évêque et moitié aux chanoines. Geoffroy, leur fils, depuis surnommé le Bel, qui n'avait encore que sept ans, était présent à cette cérémonie; Foulques crut devoir lui faire ratifier cet acte; il en dicta lui-même la formule, que l'enfant répéta avec cette grâce naïve si natu-

relle à son âge. On raconte qu'alors le comte attendri, le prenant dans ses bras, le porta sur l'autel de saint Julien, et dit d'une voix émue : « Grand saint ! je » t'offre mon fils et ma terre ; sois le protecteur de » l'un et de l'autre. » Il le laissa ensuite quelque temps sur l'autel, qu'il arrosa de ses larmes.

Hildebert ayant été nommé à l'archevêché de Tours, Guy d'Etampes lui succéda dans l'évêché du Mans. Une grande discussion s'éleva, entre Foulques et le nouveau prélat, au sujet de l'investiture de l'évêché, dont le comte prétendait que le droit lui appartenait. Guy le lui contesta avec beaucoup de chaleur et de fermeté. Foulques, persuadé de la légitimité de sa cause, fit saisir tous les revenus de l'évêché, et envoya des garni-
1125. sons sur toutes les terres qui en dépendaient, avec ordre d'en enlever les récoltes. Le prélat protesta, écrivit au comte, alla plusieurs fois le trouver à Angers ; toutes ses démarches, toutes ses représentations furent inutiles. Mais une maladie, dont la comtesse fut subitement atteinte et qui s'annonça devoir être mortelle, ayant fait croire à cette princesse que le ciel vengeait en sa personne l'injustice de son époux, elle pria Foulques de céder au prélat. Le tendre attachement du comte pour Eremberge, et le danger où il la vit, le déterminèrent à retirer ses troupes, en donnant mainlevée des biens saisis. Il fit plus ; à la persuasion d'Eremberge, il porta lui-même, en présence du clergé et du peuple, sur l'autel de saint Julien, une somme d'argent assez considérable pour compenser la valeur des revenus de l'évêché qu'il reconnaissait avoir indûment perçus.

Pendant cette maladie, dont elle mourut, Eremberge

obtint encore de son époux, par forme de testament, qu'il donnât aux religieuses de Fontevrault le droit de péage sur le pont de Chinon et le droit d'écluse sur la rivière de Vienne, qui lui appartenaient, afin qu'elles fissent tous les ans célébrer un service pour le repos de son âme.

A l'exemple de Foulques, son mari, Eremberge eut toujours beaucoup de vénération pour Robert d'Arbrissel et pour l'abbaye de Fontevrault. Souvent elle visitait ce nouveau monastère et presque chacun de ses voyages était marqué par des dons considérables; elle se plaisait à l'enrichir, sans se douter que sa fille Mathilde, encore enfant, en serait un jour abbesse et jouirait de ses bienfaits.

Eremberge avait eu de Foulques V quatre enfants : Geoffroy, dit le Bel ou Plantagenet, Hélie, Mathilde et Sibile, qui tous furent mariés à des fils et filles de rois. Mathilde entrait dans sa onzième année lorsqu'elle épousa Guillaume Adeling, âgé de quatorze ans, fils de Henri Ier, roi d'Angleterre. Ce monarque, ne voulant point s'abaisser à faire hommage de son duché de Normandie au roi Louis le Gros, le donna au comte d'Anjou qu'il reconnut pour duc légitime des Normands.

Quelques années après, Henri étant venu en France, Guillaume Adeling et sa jeune épouse voulurent l'accompagner lorsqu'il repassa en Angleterre. Mathilde 1120.
s'embarqua sur le vaisseau que montait le roi; mais son époux, dans le dessein de jouir de plus de liberté, monta sur un autre bâtiment avec Richard, son frère, la comtesse du Perche, sa sœur, et une suite nombreuse de dames et de jeunes seigneurs tant anglais que français. Les deux navires levèrent l'ancre en même temps,

aux cris de joie de toute la jeunesse qui accompagnait Guillaume. Le festin qui avait précédé ce départ avait échauffé toutes les têtes; le vaisseau du roi voguait devant à pleines voiles, et aurait dû servir de guide à celui qui le suivait; mais le jeune prince, voulant que le sien gagnât de vitesse celui de son père, prend la ligne la plus directe et va se briser contre un rocher presqu'à la vue du port. Bientôt le navire fait eau de toutes parts, on veut sauver le prince, on le descend dans une barque, et il allait prendre le large lorsque la comtesse du Perche, restée à la poupe, l'aperçoit et s'écrie : « Ah, mon frère! vous m'abandonnez! » A ces mots qui le frappent aussitôt, à la vue de sa sœur qui lui tend des bras tremblants, Guillaume oublie le danger où il va de nouveau s'exposer et fait approcher la chaloupe du bâtiment; mais elle y touche à peine que chacun s'y précipite, et dans le même instant elle est submergée avec le vaisseau. Tout périt, excepté un seul matelot, qui, s'étant toujours tenu attaché à un mât, flotta dessus toute la nuit et eut le bonheur d'être jeté par les vagues sur le rivage.

Ce naufrage eut lieu le 25 novembre 1120. Mathilde, extrêmement affligée de la mort de son époux, revint en France, passa d'abord quelques mois à Angers auprès de Foulques, son père, de qui elle obtint, à force de sollicitations et de prières, la permission de se retirer à l'abbaye de Fontevrault. Elle n'avait encore que quatorze ans, et, si l'on en croit un historien contemporain, son mariage n'avait pas été consommé [1]. Son père la dota richement, et son neveu,

[1] Guill. Tyrius, liv. XIV, *Belli Sacri*, chap. I.

Henri II, roi d'Angleterre, fit aussi, dans la suite, en sa faveur, de grandes largesses à cet ordre, dont elle fut nommée abbesse, après la mort de Pétronille de Chemillé, qui la première avait été revêtue de cette dignité.

Foulques, abandonné de sa fille, désespéré de la mort d'Eremberge, son épouse, partit pour se rendre à Jérusalem, afin de fuir les lieux qui lui rappelaient trop douloureusement celle qu'il avait tant aimée et avec laquelle il avait vécu dix-huit ans dans la plus parfaite union. Cent chevaliers d'élite, tant angevins que manceaux, l'accompagnèrent à ses frais, et il fit avec eux, pendant un an que dura ce voyage, des prodiges de valeur contre les infidèles.

De retour en France, le pieux Foulques chargea son comté d'Anjou d'une rente perpétuelle de trente livres d'argent au profit du saint sépulcre.

CHAPITRE XLVI.

Statue de Godefroy de Bouillon au château de Saumur. — Cérémonie de la réception d'un chevalier. — Foulques V, comte d'Anjou et roi de Jérusalem; son portrait. — Geoffroy, surnommé Plantagenet.

On voit, dans la cour du donjon, au château de Saumur, plusieurs niches qui étaient autrefois occupées par des statues. Une ancienne tradition donne à la seule qui nous reste, et que l'on voit sous une arcade de la cour du donjon, le nom de Godefroy de Bouillon. Cette statue en pierre silicéo-calcaire, d'un grain assez

fin, tirant sur le jaune, a environ sept pieds et demi de proportion. Elle représente un chevalier debout, la tête nue et un peu penchée sur la poitrine, les cheveux coupés en rond; il porte une épée large et courte, suspendue à son baudrier, qui, ainsi que sa ceinture, est orné de petites croix en relief.

Il paraît assez vraisemblable que cette statue est celle de l'illustre chef des croisés. En effet, les comtes d'Anjou, en faisant construire cette partie du château, auront voulu donner un témoignage public de leur reconnaissance, en érigeant ce monument à la mémoire de celui qui leur avait ouvert le chemin au trône de Jérusalem. Cette conjecture nous procure l'occasion de dire comment et en quel temps ce royaume passa dans la maison d'Anjou.

Après la tenue du célèbre concile de Clermont, assemblé et présidé, comme nous l'avons déjà dit, par Urbain II, auteur de la première croisade, le clergé, les grands et le peuple, animés par ses exhortations et celles de ses missionnaires, ne virent plus que la gloire de conquérir une terre arrosée des sueurs et du sang du fils de Dieu. A cette idée se joignit, chez un grand nombre d'entr'eux, celle d'y trouver la fortune et la liberté que l'Europe leur refusait. Tous s'offrirent pour aller combattre les usurpateurs d'un pays dans lequel ils pensaient qu'il serait aussi glorieux que salutaire de mourir les armes à la main. Des prédicateurs apostoliques annoncèrent de toutes parts que c'était la volonté divine. Une croix rouge, attachée sur l'épaule droite, fut le signe de l'engagement contracté; et en quelques mois plus de six cent mille hommes arborèrent ce signe sacré, en répétant, d'après tous les missionnaires,

ces mots qu'ils prirent pour cri de guerre : DIEU LE VEUT !

La France, alors si féconde en noblesse inquiète et ambitieuse, fournit plus des deux tiers de cette colonie guerrière, qui partit divisée en différents corps; et la dévastation que ces troupes indisciplinées se permirent sur les lieux de leur passage arma tellement contr'elles les habitants des pays qu'elles parcouraient, qu'elles furent presqu'entièrement exterminées avant d'avoir quitté l'Europe. De cette multitude de combattants, qui, mieux conduite et mieux disciplinée, aurait pu subjuguer la moitié de l'Asie, il en restait à peine trente mille en état de soutenir les dangers d'un siége, lorsqu'ils arrivèrent à la vue de Jérusalem. La débauche, les fatigues qu'ils eurent à souffrir, la fureur des peuples dont ils ravageaient les propriétés, enfin les victoires même et les conquêtes qu'il fallut acheter au prix de torrents de sang, avaient moissonné tout le reste.

Cependant la ville sainte, défendue par une armée plus nombreuse que celle qui l'assiégeait, fut emportée d'assaut après un siége de cinq semaines, et tout ce qui s'y trouva d'ennemis du nom chrétien fut passé au fil de l'épée. Nicée, Edesse, Antioche, conquises, furent soumises à des maîtres différents, et ce partage devint, en divisant les intérêts, une des causes de la chute de ce nouvel empire, dont il semble que Jérusalem ne devait point être séparée.

Godefroy de Bouillon, l'un des chefs des croisés, s'était distingué entre tous les autres, par des prodiges de valeur et de vertu. Le commandement de Jérusalem et d'une vingtaine de villages des environs lui fut offert

sur le refus de quelques autres, et on fut presque contraint de l'obliger à l'accepter. Baudouin, son frère, lui succéda, et ce prince, aidé par une nouvelle colonie de
1118. croisés, agrandit cet état si petit dans sa naissance, et prit le titre de roi. Il eut pour successeur Baudouin II, son cousin, qui marcha sur ses traces et se maintint sur un trône menacé par les ennemis puissants qui l'environnaient et par les divisions même des princes chrétiens qu'il voyait établis à l'une de ses frontières.

Mais il était difficile que ce même trône pût se soutenir sans le secours de l'Europe, qui déjà se ressentait de l'émigration d'une partie de ses habitants. Baudouin, d'une santé faible et chancelante, épuisé par les travaux militaires, n'avait que deux filles, et l'intérêt des chrétiens de l'Asie exigeait qu'il se donnât un gendre, et à ses peuples un maître capable de soutenir la gloire du nom chrétien dans cette contrée, et joignant à la valeur de ses premiers rois, les ressources d'autres domaines.

1120. Le comte d'Anjou, Foulques V, qui, pendant son séjour à Jérusalem s'était attiré l'estime générale et en particulier celle du roi, parut à ce monarque être celui que l'intérêt de ses sujets appelait au trône de Jérusalem. Plein de cette idée que la réputation que Foulques s'était acquise par des actions d'éclat justifiait de plus en plus à ses yeux, Baudouin fit partir pour l'Europe Guillaume de Buzy et Guy Brise-Barre, gentilshommes français, et les chargea l'un et l'autre d'offrir au comte sa fille Mélisente, avec l'assurance de succéder au trône de son père.

Une offre de cette nature ne pouvait que flatter l'ambition du comte d'Anjou. L'éclat d'une couronne ne

l'éblouit pas cependant de manière à l'aveugler sur ce qu'elle lui présentait de soins, de travaux et de dangers. Il voulut, avant de se décider, consulter les grands de ses provinces, qu'il jugeait capables de l'éclairer de leurs conseils. L'esprit de leur siècle donnait un nouveau prix à l'honneur de régner sur un pays que Jésus-Christ avait autrefois habité, et à la gloire d'y maintenir la domination de ses adorateurs. Tous furent entraînés par ces sentiments religieux, et Foulques accepta, sur leur avis, la proposition de Baudouin. Il était alors dans la vigueur de l'âge, et n'avait pas encore atteint sa quarantième année. Mais, avant de se disposer à partir, il avait à terminer l'importante affaire du mariage de son fils aîné avec Mathilde, fille d'Henri Ier, roi d'Angleterre, et veuve de l'empereur Henri V; cette princesse avait alors environ trente ans.

Ce mariage était arrêté depuis quelque temps entre le monarque et le comte. Le premier voulait que Geoffroy, fils de Foulques, et qu'il se destinait pour gendre, vînt le trouver à Rouen, où la cérémonie qui devait l'élever au grade de chevalier, devait précéder celle de son mariage. On sait combien ce grade militaire était 1127.
ambitionné par une noblesse qui ne connaissait d'autre gloire que celle que procurait la profession des armes. Servir fidèlement son Dieu, son roi et sa dame, telles étaient les principales bases de la chevalerie. Geoffroy, beau, bien fait, d'une taille avantageuse, n'était pas encore dans sa seizième année, et l'usage ne donnait entrée dans cette association guerrière qu'à vingt-un ans accomplis. Mais Henri, usant des droits des souverains, ne voulut pas faire attendre cet âge à celui qu'il avait choisi pour son successeur. Dans le dessein

d'éprouver le jeune aspirant, il le tint auprès de lui, l'interrogea sur différentes matières relatives aux devoirs et aux travaux des chevaliers, lui proposa diverses questions sur la vertu, l'honneur et la gloire des exploits militaires : tels étaient alors les objets des études de la noblesse. Le monarque, satisfait de la sagesse des réponses de Geoffroy, se prépara à l'élever au rang de chevalier. Les grands et le peuple de Rouen et des environs se réunirent en foule, pour jouir du brillant spectacle que cette cérémonie devait offrir.

Le bain, qui entretient la propreté du corps, symbole de la pureté de l'âme, en était le prélude; le jeune comte y fut suivi de cinq de ses principaux barons, Jaquelin de Maillé, Robert de Semblançay, Hardouin de Saint-Mars, Robert de Bueil et Payen de Clairval. Vingt-cinq autres de ses premiers vassaux l'avaient accompagné à Rouen, et devaient participer avec lui aux honneurs de cette fête. Sorti du bain, il fut successivement revêtu d'une chemise de lin, d'une robe tissue d'or et d'un manteau de pourpre. Sur ses chausses de soie étaient brodés des lionceaux d'or. Il sortit, ainsi vêtu, de son appartement, avec ses compagnons d'armes, tous richement habillés de lin et de pourpre. Ses écuyers lui présentèrent un cheval d'Espagne, dont nos anciens auteurs prétendent que la vitesse à la course égalait le vol des oiseaux. Alors il prit une cotte de mailles d'acier poli, également impénétrable à la lance et à l'épée, des brodequins ou chausses aussi de mailles, et des éperons dorés. Son casque était entièrement couvert de pierres les plus précieuses; sa lance, de bois de frêne, armée d'un fer travaillé dans Poitiers; enfin son épée, tirée de l'arsenal du roi d'Angleterre, était le

chef-d'œuvre de Galon, l'artiste le plus renommé de son temps pour la trempe des armes. Geoffroy, chargé de cette brillante armure, sauta sur son cheval sans le secours des étriers, et se montra avec avantage dans les joûtes et les tournois qui remplirent le cours de cette journée et des six jours suivants. Il reçut d'Henri, après l'un de ces combats, l'accolade de chevalier.

Cette première fête fut suivie, deux ans après, de celle qui l'attacha pour toujours à la fortune du roi d'Angleterre. Ce prince, satisfait du maintien, de l'adresse et de l'esprit prématuré de Geoffroy, se rendit au Mans avec lui; Foulques les y attendait, pour assister au mariage de son fils et de Mathilde. Turgise, évêque d'Avranches, donna la bénédiction nuptiale aux 1129.
deux époux. Les habitants de la ville et les étrangers même furent admis à la fête qui dura trois semaines. Les gens de guerre qui y avaient assisté furent comblés de présents que leur fit le roi d'Angleterre. Ce prince retourna à Londres, et Geoffroy ainsi que Mathilde suivirent Foulques à Angers, où ils furent reçus avec des démonstrations de joie et une magnificence capables de donner à la princesse une haute opinion de la fortune de son époux et de l'amour que son peuple avait pour lui.

Foulques, disposé à se rendre, selon ses engagements, à Jérusalem, se démit de ses comtés d'Anjou, du Maine et de Touraine en faveur de Geoffroy, son fils aîné. Il partit peu de jours après, accompagné d'un grand nombre de gentilshommes qui prirent la croix avec lui; l'histoire ne nous a conservé que le nom d'un seul, celui d'Hugues de Chaumont, seigneur d'Amboise.

Foulques, attendu à Jérusalem, y fut reçu du roi et

de ses sujets ainsi qu'il avait lieu de l'espérer; et, quelques jours après son arrivée, Baudouin l'unit à Mélisende, sa fille, en lui assurant la couronne qu'il portait. Ce fut ainsi que la maison d'Anjou acquit deux royaumes comme dot de deux femmes épousées à peu de mois de distance par le père et par le fils.

Guillaume de Tyr, dans son *Histoire d'outre-mer*, nous a laissé de Foulques V le portrait que voici :

Ce prince était roux, d'une stature médiocre, fidèle, doux, affable, bon, miséricordieux, fécond en bonnes œuvres, et généreux jusqu'à la prodigalité dans la distribution de ses aumônes. A la guerre, il bravait tous les dangers et en supportait courageusement toutes les fatigues.

Parmi les défauts inséparables de la condition humaine, on lui reprochait d'oublier les noms et jusqu'à la figure de ses propres domestiques. Il arrivait de là qu'on l'entendait quelquefois demander le nom de celui qui se présentait devant lui sans s'être fait annoncer, peu de temps après l'avoir comblé des témoignages de sa faveur. Ce défaut, qui provenait d'une mémoire ingrate, mortifiait et humiliait en même temps ceux qui souvent avaient assez présumé de son estime et de leur crédit pour offrir à leurs protégés leur recommandation et leurs services, parce que souvent ils en avaient besoin eux-mêmes pour se faire rappeler au souvenir de leur maître.

Quoique dans un âge très avancé, Foulques s'amusait encore aux plaisirs de la chasse; il fut tué dans cet exercice par la chute de son cheval, le 10 novembre 1142.

CHAPITRE XLVII.

Geoffroy IV, surnommé le Bel ou Plantagenet, comte d'Anjou. — Négociation de l'abbé Suger. — Lettre d'Hildebert à Geoffroy. — Rencontre d'un charbonnier dans la forêt de Loches. — Famine.

Nous venons de dire qu'avant de partir pour son dernier voyage de Jérusalem, Foulques V avait fait cession de tout ce qu'il possédait à Geoffroy, son fils, surnommé le Bel et Plantagenet, parce qu'il portait ordinairement à son casque un rameau de cet arbuste en guise de panache. En sa qualité d'époux de Mathilde, fille et unique héritière du roi Henri Ier, Geoffroy devait prétendre à la couronne d'Angleterre; mais ce monarque fut à peine descendu dans la tombe qu'Etienne, son neveu, s'empara du trône au préjudice de l'héritière légitime. Cette usurpation causa une guerre sanglante entre Etienne et Geoffroy; ce dernier fut réduit à borner ses prétentions au duché de Normandie, et lorsqu'il voulut en prendre possession, il eut encore à combattre les principaux vassaux de cette province, qui avaient élu le comte de Blois pour leur duc. Plusieurs barons d'Anjou s'étaient aussi révoltés contre lui, et notamment ceux de Doué et de Blaison; il marcha contre eux, les soumit et fit démolir leurs châteaux. Enfin, après huit ans de guerre, devenu, par le succès de ses armes, paisible possesseur de la Normandie, il se croisa (1147) et accompagna Louis VII, dit le Jeune, à la Terre-Sainte.

La discorde s'étant mise parmi les seigneurs qui avaient suivi le monarque, plusieurs partirent de la Palestine avant lui; le comte d'Anjou fut de ce nombre. A son retour en France il trouva le royaume en proie aux factions des grands; c'était Suger, abbé de Saint-Denis, qui gouvernait pendant l'absence du roi avec toute l'autorité d'un régent. Loin de favoriser les révoltés, le comte d'Anjou se déclara hautement pour l'abbé. Etant convenu avec lui d'une entrevue à Beaugency, pour aviser aux moyens de rétablir la paix, sa santé ne lui permit pas de s'y rendre; il écrivit à Suger pour s'excuser, et par une seconde lettre lui manda que, se trouvant beaucoup mieux, il était prêt à employer sa personne et tout ce qui dépendait de lui pour le service du royaume, et même, dit-il, avec beaucoup plus de zèle que si le roi était présent. L'attachement de ce prince à son devoir ne fut point sans récompense. Dès que Louis fut rentré dans ses états (1149), il obtint de lui l'investiture de la Normandie pour son fils Henri, depuis roi d'Angleterre. Il est vrai que bientôt après ils se brouillèrent à l'occasion de Girault de Berlay, que le comte avait dépouillé de son château de Montreuil-Bellay. Comme il était sur le point d'en venir à une guerre déclarée, Suger se mit sagement entre les deux partis pour les réconcilier. Il s'adressa d'abord au roi par une lettre [1] où il le prie de ne point entreprendre précipitamment la guerre contre un vassal puissant, dont il vient d'augmenter les forces en l'investissant du duché de Normandie. Il insiste principalement sur la nécessité de prendre avant d'agir l'avis des grands du royaume.

[1] *Epist.* 150.

« Car je crains, dit-il, que vous ne succombiez dans » cette entreprise, si vous vous y portez de vous-même » et sans prendre conseil. Ainsi, quoique vous ayez déjà » convoqué vos hommes pour cette expédition, je pren- » drai la liberté de vous dire qu'il est à propos que vous » suspendiez les hostilités jusqu'à ce que vous ayez dé- » libéré avec vos vassaux, je veux dire les prélats et les » grands; en ce cas vous pourrez tout attendre d'eux; » car je ne doute point que la fidélité qu'ils doivent au » royaume et à votre couronne ne les porte à contri- » buer de toutes leurs forces au succès d'une guerre » qu'ils auront concertée unanimement avec vous. » Cette lettre est remarquable, parce qu'elle prouve qu'à l'époque où elle fut écrite, les vassaux du roi ne se croyaient obligés de l'aider que dans les guerres pour lesquelles ils avaient donné leur avis.

Suger écrivit pareillement au comte d'Anjou et à l'impératrice Mathilde, son épouse, pour les exhorter à satisfaire le roi. Il leur rappelle les marques d'estime et d'amitié que le roi Henri, père de Mathilde, lui donnait en toute occasion : « Jusques-là, dit-il, que ce » prince ne dédaignait pas, tout puissant qu'il était, de » venir au-devant de nous, et de nous communiquer, » par préférence aux siens, lorsqu'il était en guerre » avec la France, ses vues pour le rétablissement de la » paix. D'où il est arrivé que souvent nous l'avons fait » désister, par notre conseil et avec le secours divin, » de plusieurs guerres où l'avaient engagé des esprits » brouillons qui faisaient tous leurs efforts pour les ali- » menter. Je ne me souviens pas même, j'ose le dire, » que durant l'espace de vingt ans il ait fait aucune » paix avec le roi que nous n'y ayions concouru par

» nos soins, comme ayant l'avantage de posséder éga-
» lement la confiance des deux monarques. C'est donc
» le souvenir des bontés du grand prince Henri qui me
» porte à vous conseiller de travailler sérieusement à
» calmer l'esprit du roi, tandis qu'il en est temps et
» qu'il n'a pas encore pris d'engagement avec vos en-
» nemis. Considérez que rien ne vous est plus néces-
» saire que la paix dans les circonstances où vous vous
» trouvez, car si le royaume d'Angleterre, qui ne peut
» vous manquer, venait à vous échoir en temps de
» guerre, toutes les richesses que le trésor royal ren-
» ferme, au lieu de tourner à votre profit, deviendraient
» la proie d'avides ravisseurs ou la paye des troupes
» que vous seriez obligé de solder [1]. »

Le comte, dans sa réponse, remercia Suger des soins qu'il s'était donnés pour travailler à sa réconciliation avec le roi; mais il l'avertit que l'armée du monarque étant en marche pour venir à lui, il ne pouvait se dispenser de se mettre sur la défensive; ajoutant, au surplus, que si le roi voulait bien suspendre les hostilités, il promettait d'en passer par tout ce que Suger et le comte de Vermandois décideraient.

Suger répliqua que le comte de Vermandois s'était joint à lui et à l'évêque de Lisieux pour obtenir une trève du roi, en attendant qu'on pût parvenir à une paix générale et solide. Quoique Suger ne fasse mention d'aucune hostilité, il est certain que Louis était entré à main armée dans la Normandie; que de son côté le jeune Henri, auquel le comte d'Anjou, son père, avait donné ce duché, s'était mis en mesure pour le défen-

[1] *Epist.* 153.

dre ; qu'il y eut de part et d'autre quelques châteaux assiégés, et que la guerre eût été poussée plus vivement, sans une maladie qui obligea le roi de retourner à Paris. C'est ce qu'on peut voir en détail dans nos historiens modernes. Voici cependant une circonstance qu'ils ont négligée. Girault du Bellay, du fond de la prison où Geoffroy le retenait, ayant réclamé la protection du pape, ainsi que celle du roi, les foudres de Rome furent lancées contre le comte d'Anjou. Ce prince, étant allé à Paris pour la paix, consentit bien à rendre à Girault sa terre de Montreuil ; mais, par une fermeté de caractère et un sentiment d'indépendance dignes de remarque dans un siècle où tout fléchissait devant l'autorité du saint siége, il refusa constamment l'absolution qui lui était offerte, soutenant qu'il n'avait rien fait que de juste à l'égard de son vassal. Sur quoi l'on rapporte que saint Bernard, témoin de la scène, dit « Je ne doute pas que cet homme ne soit bientôt puni » de son obstination, ou par la mort, ou par quelque » grand malheur. » Prédiction, ajoute-t-on, qui fut promptement accomplie, puisque le comte mourut, quinze jours après, au château du Loir [1]. Ce prince était né à Angers, le 25 août 1113.

Geoffroy était généreux, compatissant ; il se communiquait facilement au peuple, auquel il plaisait par sa bonne mine. On raconte qu'étant au Mans, où il passait les fêtes de Noël avec une cour brillante, il rencontra, en entrant dans l'église Saint-Julien, un jeune clerc dont la mise annonçait une extrême pauvreté,

[1] Saint Bernard, qui n'aimait pas plus Henri II que Geoffroy le Bel, son père, disait du premier : *Il est venu du diable, il y retournera.* JOHN. BROMPTON.

et lui demanda, d'un air gai : « Quelles nouvelles, mon » ami ? » Le jeune homme, sans perdre contenance, répondit qu'il en avait de très bonnes. « Et quelles ? » Le clerc ne vit rien de mieux à dire que ces paroles d'Isaïe, qui se rapportent à la Nativité : « *Il nous est né un enfant, et il nous a été donné un fils.* » Il n'en fallut pas davantage pour mettre le comte en belle humeur, et, enchanté de sa réponse, il fit donner une prébende au pauvre serviteur de Dieu. Mais, d'un autre côté, un trait de cruauté souille la mémoire de ce prince. L'évêque de Séez étant mort, on procéda à l'élection de son successeur ; malheureusement le choix du clergé tomba sur un ecclésiastique qui n'était pas agréable à Geoffroy. Les gens du comte outragèrent cruellement le nouveau prélat, et portèrent la violence jusqu'à le mutiler, ainsi que plusieurs chanoines. Les auteurs de ce crime n'ayant point été punis, il doit retomber sur celui qui eut l'indignité de le tolérer ; car cette indulgence envers les coupables autorise à penser qu'ils n'avaient fait qu'exécuter les ordres de leur maître.

Les historiens ne nous apprennent point que Geoffroy eût entrepris le pèlerinage de Saint-Jacques. Cependant le savant continuateur de D. Bouquet, M. Brial, de l'Institut, prouve très bien [1] que c'est à ce prince qu'est adressée une lettre du fameux Hildebert, alors archevêque de Tours, dans la vue de le détourner de ce projet. On sera sans doute bien aise d'avoir une traduction de cette pièce, surtout si l'on songe que la prose et les vers de ce vertueux prélat étaient classiques au douzième siècle. Il ne serait peut-être pas étonnant qu'au

[1] *Recueil des historiens de France*, t. XV, p. 327.

dix-neuvième, quelques personnes ne la trouvassent infectée de philosophisme et même de *libéralisme*; la voici :

« Vaillant et vertueux prince, on dit que vous avez » le dessein de porter votre hommage au tombeau du » B. Jacques. Je ne puis blâmer cette résolution ; mais » quiconque a pris à tâche de gouverner les hommes, » s'est engagé à rester à son poste, et lorsqu'il le quitte, » si ce n'est pour faire des choses grandes et utiles, il » est coupable. Vous l'êtes donc, ô mon fils ! de laisser » des soins pressants pour des soins inutiles ; vos de- » voirs, votre gouvernement, pour des pratiques aux- » quelles vous n'êtes point obligé... Je ne reconnais » point votre prudente sagacité ; comment n'avez-vous » pas vu à quels dangers vous vous exposez ? En pre- » nant Thouars, vous avez fait le duc d'Aquitaine votre » ennemi, et vous allez franchir ses frontières ! Le sou- » venir des injures dure plus que celui des bienfaits ; » et que savez-vous si le fils n'a point hérité de la haine » et de la perfidie du père ? Les ressentiments ne se » transmettent-ils pas plus souvent que les vertus ? Vo- » tre allié, le roi d'Angleterre, désapprouve hautement » votre projet ; votre oncle, le comte d'Evreux, en fait » autant. Il y aurait plus de démence que d'obstination » à ne pas écouter les sages conseils que leur dicte l'a- » mitié. J'ai fait un vœu, direz-vous peut-être, et je ne » veux pas être parjure devant Dieu. O prince ! si vous » vous êtes lié par un vœu, Dieu vous a enchaîné à des » devoirs ; vous vous êtes prescrit une route, Dieu » vous en a tracé une autre. Vous voulez rendre hom- » mage aux saints, Dieu vous ordonne de les imiter. » Voyez si le mérite d'un pèlerinage suffit pour vous

» dispenser de l'obéissance. Si vous le jugez ainsi, eh
» bien! j'y consens, quittez le bouclier pour la besace,
» déposez le glaive, et prenez le bourdon; hâtez-vous,
» partez. Mais si, au contraire, et ce que personne
» n'oserait nier, vous préférez le bien de l'administra-
» tion à une vie vagabonde, restez dans votre palais,
» répondez aux plaintes des opprimés, et vivez pour
» tous, si vous voulez que tous vivent pour vous. Exis-
» tez tout entier pour la chose publique; consacrez-lui
» vos jours et vos nuits. Que l'équité dicte vos juge-
» ments, sans acception des personnes; soumettez-vous
» à l'empire des lois, et vos sujets à celui de la bonté. »

Ces conseils, dont on doit savoir gré au prudent Hildebert, étaient sans doute fort sages, mais malheureusement Geoffroy se mit peu en peine d'en profiter. Cependant on le vit quelquefois protéger le peuple contre les vexations de ses officiers, et se prêter même assez facilement à tout ce qui pouvait les lui faire connaître. Un jour, nous dit son historien, qu'il chassait dans la forêt de Loches, il s'égara à la poursuite d'une bête fauve. Séparé de ses gens et de ses chiens, il courut, emporté par l'ardeur de la chasse, jusqu'à ce qu'il fût surpris par la nuit, cherchant en vain une route qu'il ne pouvait trouver. Enfin, à la lueur des étoiles, il aperçoit un charbonnier qu'il salue avec bonté en lui demandant le chemin de Loches. Le rustre s'offre à l'indiquer, et le comte le fait monter en croupe, en lui promettant une récompense. Chemin faisant, Geoffroy interroge son compagnon de voyage sur ce qu'on dit du prince. Le paysan répond : « Quant à lui, il aime la
» justice et la paix; son caractère est doux et humain;
» mais ses officiers, surtout les prévôts des villes, sont

des sangsues qui se gorgent des biens des particuliers, qu'ils usurpent en tout ou en partie, soit dans l'achat des denrées pour le prince, soit en levant des rentes sur les blés. Ici les exactions sont exorbitantes; il en était une qui gênait les colons quand la guerre était déclarée : les prévôts tiraient les laboureurs de leurs charrues pour garder les châteaux, et ne leur accordaient leur renvoi qu'à force d'argent. » Tels furent les griefs dont le comte d'Anjou s'instruisit d'une si singulière manière. Cependant, tout en cheminant, les voyageurs arrivèrent à Loches le lendemain matin. On ne peut exprimer la joie qu'éprouvèrent les habitants en revoyant leur prince qu'ils croyaient perdu, et leur étonnement de ce qu'il était si grotesquement escorté. Le charbonnier, qui sans doute n'était pas moins surpris de voir tout le monde aux portes ou aux fenêtres, fit avec le comte son entrée dans la ville au bruit des acclamations du peuple.

Geoffroy mit à profit ce qu'il venait d'apprendre, et fit annoncer, par un héraut, que ses créanciers se présentassent au château. Leur nombre l'étonna beaucoup, mais il les entendit tous avec bonté en examinant leurs comptes. Les prévôts, terrassés de ce coup imprévu, s'exécutèrent eux-mêmes. Ils restituèrent le produit de leurs vols au comte qui donna l'ordre à ses officiers d'acquitter, à l'avenir, toutes les dépenses faites pendant son séjour dans un lieu quelconque, ajoutant que si les deniers de recettes ne suffisaient pas, il y serait pourvu par emprunt, et ce, sous peine de confiscation et même de mort. Enfin le charbonnier, après avoir reçu une récompense de cinq cents sous, fut ennobli, c'est-à-dire que de serf qu'il était, il devint homme

libre [1]. Cette piquante aventure est peut-être le type de plusieurs autres du même genre qu'on a fort heureusement mises au théâtre.

Quelques traits de bonté, de popularité, de justice, que l'on rencontre parfois dans la vie d'un prince, ne suffisent pas pour faire son éloge; aussi Geoffroy le Bel est-il loin de mériter l'estime de la postérité. Il vécut presque toujours fort mal avec l'impératrice Mathilde; son règne ne fut qu'un enchaînement de calamités. Vingt ans de guerres féodales ruinèrent et dépeuplèrent ses quatre belles provinces, l'Anjou, le Maine, la Normandie et la Touraine. Il ravagea les états de ses voisins; ceux-ci ravagèrent les siens. La culture des terres, souvent négligée, et quelquefois abandonnée, amena la famine en 1146 [2]; et ce fléau fut si terrible, si général dans ses états, que le pain d'avoine devint la nourriture ordinaire des plus grands seigneurs. Quelle fut donc celle du pauvre peuple?... Le souvenir en fait encore frémir d'horreur... *Il mangea de la chair humaine* [3].

1 *Joannes Maj. Monast.* Voir la collection de D. Bouquet.

2 La somme de bled (environ 300 livres) se vendait 40 sols et l'avoine 16 sols. Le marc d'argent valait alors 2 livres 6 sols 8 deniers.

3 Dumoulin, *Histoire de Normandie.*

CHAPITRE XLVIII.

Le château de Montreuil-Bellay assiégé et pris par Geoffroy le Bel. — Girault Berlay, prisonnier au château de Saumur. — *L'abbé dans l'eau.* — Droits seigneuriaux.

Le château de Montreuil-Bellay, bâti par Foulques Nerra, a été le berceau d'une famille illustre, non moins recommandable par l'ancienneté de son origine que par les grands hommes qu'elle a produits et les services importants qu'ils ont rendus à l'Etat.

Dès le temps de Geldouyn le Danois, seigneur de Saumur, Berlay Ier, le plus ancien de cette maison dont on ait connaissance, était aussi seigneur de Montreuil. Il épousa Adelaïs, sœur de Geldouyn, et de cette union est sortie une nombreuse postérité, qui compte vingt-quatre ou vingt-cinq générations.

Rien ne prouve mieux la puissance et la richesse de cette maison, que la grande quantité de fondations pieuses qu'elle fit dans le onzième siècle et les suivants. Ce fut Berlay II qui donna à l'abbaye de Fontevrault la grande forêt qui porte le nom de ce monastère. Il donna aussi, de concert avec Græcia, son épouse, fille du comte de Poitou, des biens considérables à l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur [1]. Peu de temps après, il fonda l'abbaye d'Asnières, dont nous avons parlé, ensuite celle de Brignon, les prieurés de Fosse, du Breil-Bellay, de la Madelaine, et celui de Montreuil-Bellay.

[1] *Hist. inéd. de l'Abb. de Saint-Florent.*

C'est probablement ce dernier prieuré qui a fait nommer la ville de Montreuil *Monasteriolum*, petit monastère, parce qu'il n'y avait dans l'origine que deux moines. Girault Berlay II en mit douze qu'il amena de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, Ordre de Saint-Benoît, et leur fit bâtir la jolie église que l'on voit encore aujourd'hui, et qui est même très bien conservée.

Montreuil ne consistait alors que dans le château, le couvent, et le Boele, c'est-à-dire quelques maisons autour du château, auquel on ne pouvait monter que par des chemins étroits, escarpés et difficiles. Sa position, et une grosse tour très élevée, le faisaient considérer comme l'une des plus fortes places de la province.

Girault II, favori du roi Louis le Jeune, eut le malheur de déplaire à Geoffroy Plantagenet, en inquiétant sans raison les vassaux de Douces, terre qui appartenait au chapitre de la cathédrale d'Angers. Il avait enlevé de cette terre une jeune fille, remarquable par sa beauté, nommée Jeanne. Les chanoines s'en plaignirent; le comte vint assiéger Girault dans son château, le prit, et cependant lui fit grâce.

Mais Girault ayant, dans la suite, troublé les vassaux de Méron, qui appartenaient à l'abbaye de Saint-Aubin, et ayant exigé d'eux une taille de trois sous [1] par tête, chaque semaine, Robert, l'abbé, s'en plaignit au comte d'Anjou, à son retour de la Terre Sainte. Ce prince écrivit à Girault Berlay, pour l'engager à laisser en paix les habitants de Méron. L'abbé fut porteur de la lettre; mais il ne put la remettre au seigneur de Montreuil

[1] Environ trois francs de notre monnaie.

qui refusa de le voir : le comte écrivit encore, et fit porter ses lettres par deux de ses principaux officiers; ils ne furent pas mieux accueillis que l'abbé. Geoffroy Plantagenet, indigné, rassembla une partie de ses vassaux, et vint assiéger Berlay qui s'était renfermé dans sa tour; mais il était difficile de prendre Montreuil autrement que par famine. Les assiégeants, ayant tenté inutilement plusieurs assauts qui leur coûtèrent beaucoup de monde, se contentèrent ensuite de tenir la place étroitement bloquée : elle ne fut prise qu'au bout d'un an, suivant la chronique d'Anjou, et de trois, suivant celle de Normandie.

Le comte d'Anjou, maître de la tour, la fit démolir, et envoya Girault au château de Saumur; il fut peut- 1148.
être le premier renfermé dans ce château comme prisonnier d'Etat.

Geoffroy était savant pour le temps où il vivait; il étudiait les auteurs latins qui avaient traité de l'art militaire, et on le vit plusieurs fois lisant Végèce pendant ce long siége.

La tour de Montreuil-Bellay est dans l'état où la laissa Geoffroy Plantagenet. Ce qui en reste peut avoir vingt-cinq à trente pieds de hauteur; on n'y entrait que par un pont-levis, dont on voit encore la porte. Grace à son élévation, elle dominait tout le pays d'alentour; sa construction en pierre dure calcaire, prouve qu'elle est beaucoup plus ancienne que les tours des deux châteaux qui sont auprès. On voit, au fond de cette vieille tour, un puits, un four et les restes d'un moulin à bras. On y voit aussi la porte d'un souterrain qui était l'entrée secrète de la forteresse; il communique à la Motte-Bourbon, qui en est éloignée d'une

demi-lieue. Ce souterrain passe, dit-on, sous la rivière de la Dive.

Le faubourg de Montreuil, au midi, s'appelle Ardenne. Cette dénomination est très ancienne; on la trouve dans une charte de l'an 1225. Quelle est l'étymologie de ce nom? Vient-elle de ces mots, *arduo loco*, lieu très élevé; ou de ceux-ci, *ardente loco*, lieu ardent et brûlant? Ce qui est certain, c'est que ce faubourg, placé sur la pente d'un rocher, est exposé à toute l'ardeur des rayons brûlants du midi. On prétend, en outre, que la plaine qui de Montreuil s'étend au levant vers Loudun, était autrefois couverte de forêts, ce qui aura pu donner à ce pays le nom d'Ardenne, *Ardennis silvis*, ancien nom conservé au faubourg, tandis que celui de *Monasteriolum* n'appartenait qu'au monastère et au château qui est auprès.

Un baron de Montreuil, ayant fait construire le moulin qui est au bas du château, sur la rivière du Thouet, ajouta une chaussée en pierre, solidement maçonnée à chaux et à sable, pour contenir les eaux qui devaient se porter aux roues du moulin. Cette chaussée arrêtant les eaux, elles inondaient, à la moindre crue, l'île et le bas jardin des bénédictins qui était auprès. Un prieur, fâché de cette incommodité, s'avisa de faire couper la chaussée. Le baron, irrité, fit citer à sa cour le moine, comme coupable du crime de félonie, et il fut condamné à mort. Le pape, suivant la coutume de ces temps reculés, intervint dans cette affaire, et il fut décidé que le prieur et ses successeurs seraient, à certain jour de l'an, jetés dans le Thouet par-dessus le pont, sauf à eux à se sauver s'ils le pouvaient. En effet, pendant plus d'un siècle, on jeta le

prieur dans l'eau le jour de la Trinité, après l'avoir promené dans la ville, à reculons sur un âne dont il tenait la queue en guise de bride; mais il y avait toujours des hommes apostés près de la rivière pour l'en retirer.

Enfin, un prieur s'étant noyé ou tué en tombant dans le Thouet, cette singulière exécution cessa, au moyen d'une grosse rente en blé que les moines firent au seigneur; mais, pour en perpétuer la mémoire, tous les ans, le jour de la Trinité, quatre hommes portaient un mannequin habillé en moine, et le jetaient par-dessus le pont, après qu'un héraut, qui les précédait, avait crié plusieurs fois : « De par Monsieur le » baron, on va jeter l'abbé dans l'eau. »

Cette burlesque cérémonie, qui n'a cessé que vers le milieu du dix-huitième siècle, était toujours la cause d'un grand rassemblement des habitants des environs de Montreuil, et se terminait ordinairement par des jeux, des danses et des festins champêtres.

Il y avait encore à Montreuil deux autres droits singuliers. L'un des chanoines du chapitre de cette ville pouvait, le jour qu'il prenait possession de son canonicat, faire son entrée dans l'église de Notre-Dame du Château, à cheval, botté, éperonné et portant le faucon sur le poing.

Lorsqu'il prenait fantaisie au seigneur d'aller faire la méridienne à son château de Gaillard, situé dans la commune de Saint-Hilaire-le-Doyen, près Montreuil, tous les habitants, une gaule à la main, accouraient au premier signal des gens du baron, se rangeaient en ligne sur la rive gauche du Thouet, et battaient l'eau. Cette importante occupation, pour laquelle de malheu-

reux paysans étaient obligés de suspendre tous les travaux de l'agriculture, avait pour objet de faire taire les grenouilles, dont le coassement aurait pu troubler le repos de Monseigneur.

CHAPITRE XLIX.

Château de Pocé, commune de Distré. — Suite des droits seigneuriaux.

Au nombre des témoins qui signèrent l'acte d'amortissement des droits sur les vignes accordé par Geoffroy le Bel aux Saumurois, se trouve Pocé, seigneur du château de ce nom, que l'on trouve sur la route de Doué, à deux lieues de Saumur. Ce petit château, flanqué de deux tours crénelées, occupe une place dans l'histoire à cause de la singularité de ses droits féodaux, dont l'un s'étendait jusque dans la ville de Saumur [1].

En vertu du premier de ces droits, tous les chaudronniers qui passaient à la vue de Pocé, étaient obligés, sous peine de confiscation de leurs marchandises au profit du seigneur, de venir au château offrir de raccommoder la batterie de cuisine. Si on jugeait à propos de les faire travailler, on ne leur devait, pour salaire et fourniment, qu'un petit pain et une demi-bouteille de vin.

Le second obligeait tous les marchands verriers,

[1] *Histoire Universelle*, t. 74, p. 85.

sous la même peine, à donner la plus belle pièce de leur boutique ambulante; ils recevaient, en échange, un verre de vin.

Ces droits n'étaient qu'onéreux, et n'avaient rien d'humiliant pour ceux qui étaient obligés de s'y soumettre. Il n'en était pas de même du troisième; il dut souvent faire verser des larmes de dépit et de douleur aux dames de Saumur, dont, à l'exception des nobles, aucune n'était exempte.

Ce droit permettait au seigneur de Pocé de faire amener, le jour de la Trinité, par ses officiers ou ses gens, toutes les femmes jolies de la ville et des faubourgs; par ce mot *jolies*, on entendait alors les femmes sages et honnêtes. Chacune devait payer aux officiers du seigneur quatre deniers, leur donner un chapeau de roses, et danser avec eux devant la dame du château. Il était permis aux valets de se servir d'un aiguillon, marqué aux armes de leur maître, *pour piquer, jusqu'à trois fois, les fesses* de celles qui refusaient de danser. Toutes les femmes « *non jolies et* » *notoirement diffamées de ribauderie* » (libertinage), devaient se présenter avec les autres ou payer une amende de cinq sous.

Les hommes étaient aussi soumis à un droit féodal qui appartenait à l'abbesse de Fontevrault, mais il n'était que ridicule; cependant il aurait pu servir à former de bons écuyers, et on pourrait même croire que c'était là l'objet de son institution, si l'on ne savait pas que les nobles, qui en étaient exempts, avaient seuls le droit de monter à cheval à la guerre.

Tous les ans, aussi le jour de la Trinité, les nouveaux mariés étaient obligés de se présenter sur la grande

place du Chardonnet à Saumur. Ils montaient à cheval et couraient au grand galop, avec une gaule à la main qu'ils devaient rompre en touchant un trou pratiqué dans le poteau qui servait de but à leur course. Ceux qui manquaient leur coup, ce qui arrivait le plus souvent, étaient accueillis par les ris et les huées des spectateurs, qui avaient déjà ou devaient donner, à leur tour, un pareil spectacle à leurs concitoyens.

Ce droit s'appelait *Quintaine,* vieux mot qui signifie pieu qui sert de but. Le seigneur de Brézé faisait aussi courir la quintaine à ses vassaux le jour de la Trinité.

Tous les roturiers ou vilains, qui se mariaient sur le fief d'Ecottiers, canton de Doué, étaient obligés de se trouver, le même jour de la Trinité, la première année de leur mariage, près le ruisseau nommé le *Saut des Mariés,* « sauter ledit ruisseau en travers, et s'ils dé» faudroient à icelui sauter et qu'ils tombassent dans » l'eau, ou qu'ils fissent défaut de se trouver audit » lieu, devoient payer quinze boisseaux d'avoine d'a» mende. » Ce ruisseau du Saut des Mariés a dix-huit pieds de largeur.

Les vassaux du seigneur de Somloire étaient soumis à des droits bien plus avilissants. L'un de ces droits donnait au sergent de la seigneurie celui de faire payer, à chaque *femme non jolie* qui passait sur la chaussée, quatre deniers, ou, si elle n'avait pas d'argent, il pouvait lui prendre la manche du bras droit de sa robe ou disposer d'elle, à son choix.

Par un autre usage, tous ceux qui se mariaient sur le fief de Somloire étaient obligés, huit jours avant leurs noces, d'y inviter le sergent du château. S'il lui plaisait de se rendre à l'invitation, il se plaçait à table devant

la mariée, ayant à ses côtés deux chiens courants et un lévrier auxquels on devait aussi donner à dîner. Après le festin, il dansait avec la mariée et chantait la première chanson.

Ces deux derniers droits furent abolis par sentence du présidial d'Angers, le 4 mars 1600; mais le seigneur de Somloire ayant interjeté appel, le parlement de Paris, par arrêt du 6 mars 1601, infirma en partie la sentence du présidial, et maintint le seigneur en la jouissance du droit concernant les noces de ses vassaux [1].

CHAPITRE L.

Ulger, évêque d'Angers. — Geoffroy le Bel, ou Plantagenet, rebâtit le château de Séronne qui prend le nom de Châteauneuf. — Abbaye de Notre-Dame-du-Bois ou de la Roë.

Pendant les douze siècles de barbarie et de ténèbres qui pesèrent sur l'Europe, il y eut à diverses époques quelques lueurs de renaissance des lettres; mais à peine paraissaient-elles qu'elles étaient étouffées et s'évanouissaient, faute d'être accueillies et propagées. C'est ainsi qu'au douzième siècle les études eurent en France un moment de prospérité sans fruit pour le siècle suivant. Louis le Gros, l'un des rois à qui la nation doit le plus, les protégea; ainsi que lui, Louis le Jeune et Philippe Auguste étaient lettrés. L'affranchissement successif des communes replaçait au rang d'hommes les habitants des villes, dépositaires naturels des connaissances que

[1] *Arrêt célèbre pour la prov. d'Anjou*, page 1219.

leur vie sédentaire appelle à cultiver. Alors se formait cette classe nombreuse et intermédiaire qu'on nomme bourgeoisie, la source des lumières et la pépinière des grands hommes. Les écoles des cathédrales et des abbayes reprenaient plus d'activité; le mérite et la science conduisaient aux dignités de l'Eglise. Les comtes ingelgériens de ce temps étaient tous amis des lettres et secondaient dans leurs états cette tendance des esprits. Baldric ou Baudry, l'un des moins mauvais poètes de cette époque, devait à son talent son titre d'abbé de Bourgueil, et bientôt il lui dut celui d'évêque. Ce furent aussi les lettres qui firent parvenir Ulger, l'un des plus érudits et des plus pieux évêques de son temps.

On croit que ce prélat naquit à Angers et fut élevé dans la cathédrale; il étudia à Paris et s'y distingua. Raynault, qui encourageait beaucoup l'école d'Angers, averti par la réputation d'Ulger, l'appela près de lui et l'établit écolâtre ou scolastique. Plus tard, Raynault passa à l'archevêché de Reims, et Ulger, réunissant tous les suffrages, lui succéda dans l'évêché d'Angers. A cette époque beaucoup de procès s'élevaient entre les monastères et les évèques pour un droit qu'on appelait *le rachat des autels ou des églises*. Voici quelle était son origine : les monastères possédant alors un grand nombre d'églises qui leur avaient été données par les fondateurs et par les seigneurs, les évêques s'étaient réservé une somme qui était payée à chaque mutation de vicaire. Cette pratique fut condamnée comme simoniaque dans un concile. Que fit-on? Au lieu d'une redevance éventuelle et rare, les évêques s'avisèrent d'imposer un cens annuel. Geoffroy de Vendôme, voulant y soustraire son abbaye, dénonça Ulger au pape dans

une lettre virulente. Ulger résista et lança un interdit sur les églises de son adversaire. Cette contestation, que beaucoup d'auteurs ont racontée et commentée trop longuement, puis un terrible procès pour un moulin de l'abbaye de Fontevrault, qui fit suspendre Ulger par le pape, suffirent pour troubler toute la durée de son épiscopat.

Une multitude de chartes attestent qu'Ulger fit un grand nombre de consécrations d'églises, de transactions, d'échanges, etc.; nous n'en parlerons pas, parce qu'elles n'offrent aucune particularité remarquable; cependant nous exceptons deux pièces [1] qui nous apprennent la reconstruction d'une des principales places d'Anjou au douzième siècle, et les circonstances qui l'accompagnèrent. Il n'était permis à personne de construire ni ville, ni bourg, ni château, entre Briollay et Morannes, sans la permission de l'évêque d'Angers, seigneur de ces deux terres. Un Joscelin de Dossé saisit le moment de l'absence d'Ulger, et bâtit un fort nommé *Dangée*. Cité inutilement devant le tribunal épiscopal, il fut frappé d'excommunication, et la crainte des suites funestes de cette mise hors la loi le fit condescendre à toutes les prétentions de l'évêque. Il rasa sa forteresse. Le comte Geoffroy le Bel, inquiété continuellement par les incursions de Robert de Sablé, rebâtit le château de la petite ville de Séronne en 1151, jeta un pont en pierre sur la Sarthe et fit réparer l'enceinte de la ville. Il en résulta un grand préjudice pour le marché de Morannes, parce que le comte avait accordé, à l'exemple de Foulques Nerra, plusieurs franchises à celui de

[1] Manuscrits de D. Housseau.

Séronne. Le nouveau pont privait en outre l'évêque d'une partie de ses péages : la perte était évaluée à dix livres par an. Ulger lança alors un interdit sur la terre du comte; celui-ci, effrayé, accorda en dédommagement diverses coutumes sur sa terre de Ramefort. L'évêque profita de cette occasion pour demander la tour de Châteaugontier et la motte de Montrevault [1], qui lui avaient été enlevées, et elles lui furent rendues. Bientôt après il obtint le droit de jalage (*jalcagium*) sur les ponts de la Mayenne : c'était une taxe qui se percevait sur les vins vendus en détail. Que cet impôt appartînt au comte ou à l'évêque, jusqu'ici le peuple n'y gagnait rien, mais Ulger lui rendit un service réel en faisant conclure, par son entremise, la paix entre Geoffroy et son turbulent voisin de Sablé. Dans ces temps de grands brigandages, les gens d'église, lorsqu'ils n'étaient pas intéressés à la guerre, tempéraient quelquefois utilement l'humeur trop belliqueuse de ceux qui portaient le casque et la cuirasse.

Une longue lettre de supplication, adressée par Ulger à Innocent II, en faveur de l'abbaye de Notre-Dame-du-Bois ou de la Roë, fondée en 1095, nous apprend qu'il aimait à protéger les opprimés. Il peint avec chaleur l'insolence des moines de Vendôme, qui vexaient indignement cette petite abbaye de chanoines réguliers, et qui, pour nous servir de son expression, l'étouffaient sous le poids de leur orgueil et de leur immense richesse. Il s'étend sur les vertus de l'abbé, impuissant, dit-il, à secourir les pauvres qui l'entourent, impuissant à repousser les riches qui l'écrasent. Il représente

[1] Semblable à celle de Vihiers dont nous avons parlé, page 9.

l'extrême misère de son église, et intercède en sa faveur avec l'accent d'une profonde sensibilité. Au milieu du mauvais goût, de l'affectation et de l'accumulation d'antithèses, ce morceau, l'un des plus saillants qui nous restent de ce prélat, fait présumer que dans un autre siècle il eût été éloquent, et l'on ne s'étonne pas qu'il ait été regardé comme l'un des meilleurs soutiens de l'ancienne Université d'Angers, dont il fut, en quelque sorte, le fondateur. Orderic Vital, son contemporain, dit que « sa probité et sa science le rendirent la » lumière des peuples dans la voie de la vérité. »

Ulger fit transférer le corps de saint Aubin dans l'église de ce nom. Lui-même fut le premier évêque enterré dans celle de Saint-Maurice, où l'on voyait encore à la fin du dernier siècle, près la porte du cloître, son épitaphe et son portrait en émail.

Le château de Séronne, que venait de rebâtir Geoffroy le Bel (1151), changea de nom, et fut appelé, ainsi que la ville, *Châteauneuf*. Cette petite ville est loin de se ressentir de la fortune qu'ont faite ses premiers maîtres; autrefois la seconde ville d'Anjou, elle mérite à peine aujourd'hui le nom de ville; sa population, en y comprenant celle de la campagne qui en dépend, ne s'élève plus qu'à douze cents âmes. Cependant on y voit encore quelques restes des anciennes fortifications; la porte Tranche-Pied est très apparente, ainsi que l'une des culées du pont bâti par Geoffroy le Bel, près de laquelle était une chapelle qui servait de fortin.

Il y avait à Châteauneuf une maladrerie et deux églises paroissiales; celle de Saint-André a été démolie il y a environ vingt ans. Celle qui existe conserve le nom primitif de cette ville; on la nomme Notre-

Dame de Séronne. Sa construction annonce son ancienneté; le maître-autel est décoré de quatre colonnes de marbre noir qui supportent un baldaquin de bois doré.

Jean-Sans-Terre donna la terre de Châteauneuf à Etienne du Perche, son petit-fils, en 1201; mais lorsque Philippe-Auguste fut maître de l'Anjou, il la donna à Guillaume des Roches; elle passa ensuite dans la maison de Craon, puis dans celle d'Albret. Elle fut érigée en baronnie en 1584. Les Saint-Offange l'ont possédée longtemps, puis les marquis de Sablé. Enfin, en 1789, elle fut décorée du titre de chef-lieu de district, qui fut supprimé quelques années après.

Châteauneuf est la patrie de Jacques Bouju, jurisconsulte, historien et poète, né le 25 juillet 1515.

CHAPITRE LI.

Geoffroy le Bel partage ses états entre ses trois fils. — Son testament et sa mort. — Henri II, roi d'Angleterre, devient comte d'Anjou. — Il épouse Eléonore de Guienne, répudiée par Louis VII. Il s'empare du comté de Nantes.

1150. A son retour de la Terre-Sainte, en 1149, Geoffroy le Bel avait cédé la Normandie à Henri, son fils aîné, qui presque aussitôt fut couronné à Rouen, duc de cette belle province. Il lui transmit, en outre, par son testament, tous les droits que Mathilde, son épouse, avait au trône d'Angleterre, et il donna le comté de

Mortagne à Guillaume, son second fils. Geoffroy, le troisième, eut les comtés du Maine, de la Touraine et de l'Anjou. Mais ce dernier lot était grévé d'une réserve considérable; Henri devait jouir de ces trois comtés pendant la vie de Mathilde, et le jeune Geoffroy ne devait avoir pour apanage provisoire que les villes de Chinon et de Loudun.

Après avoir ainsi fait ses dernières dispositions qu'il 1151.
croyait devoir assurer la paix dans sa maison, Geoffroy le Bel se retira au Château-du-Loir, où il mourut le 7 septembre 1151. Ce prince, quoi qu'en disent les Chroniques d'Anjou, ne fut point aimé pendant sa vie, ni regretté après sa mort. Sa bravoure, ses talents militaires étaient éclipsés par une aveugle férocité; sa partialité pour les chevaliers angevins indigna souvent les Normands et les Anglais; aussi ne put-il jamais monter sur le trône d'Angleterre que lui assuraient les droits de Mathilde, seule héritière de Henri Ier.

Le jeune Geoffroy, qui, comme son père, porta le surnom de Plantagenet, n'attendit pas que Henri, son frère aîné, fût appelé à la couronne d'Angleterre pour se rendre maître de son héritage. Il se mit de suite en possession de l'Anjou, dans la crainte que Henri, qui faisait éclater hautement son mécontentement de ce partage, ne s'emparât de ses trois provinces pour les retenir ensuite à raison de bienséance et par le droit du plus fort. Ces terreurs n'étaient rien moins que paniques, l'événement le prouva. Mais la difficulté était de trouver un moyen de prévenir cet accident. La guerre qui s'alluma au mois de juin, entre Henri Plan- 1152.
tagenet et Louis VII, dit le Jeune, lui en fournit un moyen bien assorti à ses intérêts. Louis, qui reconnut,

mais trop tard, la faute qu'il venait de faire en répudiant la reine Eléonore, était piqué de ce que le duc de Normandie l'avait épousée. Le monarque se détermina à faire la guerre à Henri, sous prétexte que ce prince s'était mis en possession de la Normandie sans lui en demander l'investiture, ni lui en rendre hommage.

Geoffroy se joignit au roi de France, qui avait fait entrer dans ses projets Eustache, fils d'Etienne, roi d'Angleterre, Thibault, comte de Blois, Henri, comte palatin de Champagne, et Robert, comte du Perche. Cette ligue formidable devait attaquer le duc Henri par deux côtés; le roi de France se chargeait de pénétrer en Normandie, pendant que Geoffroy ferait la guerre dans la Touraine, le Maine et l'Anjou. Aidé des troupes françaises et de celles des alliés, celui-ci fortifia ses châteaux de Chinon et de Loudun; il fut aussi puissamment secondé par la noblesse de ces trois provinces, qui voulait avoir son souverain particulier. Henri, à la nouvelle de cette alliance qui semblait devoir l'anéantir, choisit ses meilleures troupes, et en distribua une partie dans les places et châteaux de Normandie. Ensuite, ayant abandonné la campagne au roi dont les conquêtes se bornèrent à la prise d'une bicoque, au mois de juillet, il se dirigea avec ce qui lui restait de forces vers l'Anjou, où il était à craindre que Geoffroy ne fît entrer dans son parti les principaux seigneurs et les commandants des villes. En faisant diligence, il y arriva au mois d'août. Geoffroy, qui ne se sentait pas assez fort pour livrer ou recevoir une bataille, se renferma dans Chinon, et Guillaume de Montsoreau, qui avait embrassé sa cause, se retira dans son château avec ses vassaux. Henri, qui savait mettre l'occasion à

profit, ne leur donna pas le temps de se reconnaître; il attaqua cette place si brusquement et avec tant d'activité, que les assiégés furent bientôt contraints de se rendre à discrétion. Le duc, dont la prudence égalait le courage, voulant surtout gagner les cœurs de ses sujets, seul moyen de se les attacher sincèrement, pardonna à Guillaume de Montsoreau et aux autres rebelles, mais à condition qu'ils lui feraient hommage, et s'obligeraient par serment de lui être fidèles à l'avenir. Ces succès inattendus réduisirent le comte Geoffroy à se jeter entre les bras de son frère, qui lui rendit ses bonnes grâces et son amitié.

Geoffroy, réconcilié avec Henri, s'unit à lui pour faire la guerre à Thibault V, comte de Blois, et il fut fait prisonnier en assiégeant une des places du Vendomois. Peu de temps après, Henri parvint au trône d'Angleterre sous le nom de Henri II. On devait s'attendre 1154.
qu'à son avénement, il restituerait à son frère les trois provinces qui formaient sa légitime; il n'en fit rien, il sembla même l'oublier dans sa captivité, puisque l'infortuné Geoffroy n'obtint sa liberté qu'après avoir fait au comte de Blois le sacrifice d'une des principales forteresses de la Touraine, le château de Chaumont, qui fut démoli de fond en comble. Le monarque anglais aurait pu du moins laisser son frère jouir paisiblement de la Touraine, où il s'était retiré; mais non : l'ambitieux 1156.
Henri veut tout envahir; il vient assiéger Chinon, qui fait en vain une longue et vigoureuse résistance; il s'en empare, et prend successivement toutes les autres places de cette province. Il ne restait plus à Geoffroy que la petite ville de Loudun; il la lui enlève, et le force à recevoir, pour toute indemnité, une pension de mille

livres sterling et deux mille livres monnaie d'Anjou. C'est ainsi que Henri II devint comte d'Anjou, du Maine et de la Touraine.

1157. Geoffroy, dépouillé de ses états par son frère, abandonné de tous ses vassaux, il semble que la Providence arrive enfin au secours de ce malheureux prince. Les Nantais venaient de chasser Hoël, leur comte; ils appellent Geoffroy dans leur ville; il se rend à leurs vœux, et aussitôt ils le reconnaissent pour leur souverain. Mais il ne les gouverna qu'environ deux ans; accablé par la mauvaise fortune qui l'avait poursuivi presqu'au sortir de l'enfance, ce jeune comte mourut
1158. sans alliance dans la vingt-quatrième année de son âge.

Les historiens ne mettent point Geoffroy Plantagenet II au rang des comtes d'Anjou, quoiqu'il l'ait été de droit depuis la mort de son père. Il est vrai que, par la réserve faite en faveur de Henri, Geoffroy n'avait que la nue propriété des trois provinces qui formaient sa légitime; Henri en avait la jouissance pendant la vie de Mathilde, leur mère, et cette princesse survécut à Geoffroy. Cependant le cas dont il s'agit avait été prévu, non par le testament, mais verbalement; Henri avait fait serment, entre les mains de son père, qu'aussitôt son avénement au trône, il remettrait à Geoffroy la Touraine, le Maine et l'Anjou; mais dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, son ambition démesurée fit taire sa conscience.

Cependant, il faut le dire à la décharge de Henri, ce prince ne pouvait se croire coupable d'avoir manqué à sa parole, car dans son siècle les hommes puissants étaient intéressés à croire et à faire croire aux autres que le pape avait le pouvoir de délier des serments les

plus sacrés, aussi avait-il eu la précaution d'acheter du pontife l'annulation de celui qu'il avait prêté entre les mains de son père [1].

Après la mort de Geoffroy, Henri, comme héritier légitime de son frère, réclama auprès de Conan IV, duc de Bretagne, le beau comté de Nantes, le menaçant, en cas de refus, de faire valoir ses droits par les armes. Il fondait ses prétentions sur sa qualité de grand sénéchal de France, dignité héréditaire dans la maison d'Anjou, et en vertu de laquelle il représentait, disait-il, tous les droits du roi de France sur la Bretagne.

Louis VII, dont le royaume était à peine égal en étendue à la moitié des états que Henri II possédait en France, se serait en vain uni à Conan IV pour s'opposer aux prétendus droits du prince angevin, devenu le plus puissant monarque de l'Europe. Il crut, ainsi que le duc de Bretagne, que le parti le plus sage, dans cette fâcheuse conjoncture, était de céder, et bientôt l'insatiable Henri prit possession à main armée de la ville et du comté de Nantes.

CHAPITRE LII.

Angers au donzième siècle. — Table des grands à la cour de Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou. — Disette.

Lorsqu'en parcourant une ville, on se plaît à observer ses agrandissements et les embellissements qu'elle doit à la prospérité croissante de ses habitants, on de-

[1] *Guillelmi Neubrigens.* Lib. II, p. 103.

vrait se reporter quelquefois aux époques remarquables de sa durée, et les comparer entr'elles, afin de juger des progrès ou des retards qu'on doit attribuer au laps du temps ou à l'empire des circonstances. Avec le secours de l'imagination, on reconstruirait les vieilles masures dont il reste à peine des vestiges, ou les monuments dont l'histoire seule nous a révélé l'existence et la position. Les constructions modernes disparaîtraient, et pourvu qu'on se prêtât avec quelque complaisance à cette illusion volontaire, on pourrait, jusqu'à un certain point, se croire à *Juliomagus* chez les Romains, à *Andegavia* chez les Normands et les Danois, ou à *Angiers* [1] chez les comtes d'Anjou et les rois d'Angleterre. En faisant ces recherches, nous avons trouvé un passage curieux, à l'aide duquel nous pourrons rendre cette sorte de coup d'œil plus facile et plus exact, du moins quant au douzième siècle, et nous représenter à peu près quel était l'état et l'aspect d'Angers sous les Plantagenets. Ce passage est d'un auteur anglais, Raoul de Diceto, doyen de Londres, dont les *Images de l'histoire* ont été recueillies et imprimées par Selden; en voici la traduction :

1156. « La ville d'Angers a été bâtie sur une éminence » par les anciens Andegaves. La grande vétusté de ses » murailles atteste la gloire de ses fondateurs, et les » pierres de taille dont elles sont formées accusent la » mesquinerie des constructions modernes. La solide » ténacité de leur ciment prouve également que l'art » d'y employer le sable est entièrement perdu. La par» tie de la ville qui se prolonge au midi est fortifiée

[1] *Angiers*, ce nom a été en usage jusqu'au seizième siècle.

» par la main des hommes. La nature a rendu inex-
» pugnable celle qui regarde le couchant. Vers le nord
» et le levant s'élève un vaste bâtiment qui serait très
» digne de porter le nom de palais, quand il n'aurait
» pas été considérablement agrandi par des construc-
» tions d'hôtels dues à la magnificence royale. De là la
» vue s'étend sur le cours de la rivière et sur les co-
» teaux consacrés à la culture de la vigne. Cependant
» le concours des habitants ayant augmenté, la ville a
» dû s'accroître pour renfermer toute cette population
» dans la même enceinte, et une hauteur voisine [1] a
» été occupée par un peuple nombreux, dont la pros-
» périté nous porte à croire que les faubourgs sont plus
» favorisés que la ville même. Si l'on remonte jus-
» qu'aux premiers temps où les Angevins se signalèrent
» par leur piété, on trouvera de nombreux témoigna-
» ges de leur attachement à l'Eglise, dans le culte
» d'une grande quantité de saints, dont la mémoire et
» les reliques sont révérées dans l'Anjou. Il ne serait
» pas aisé de trouver ailleurs autant de maisons reli-
» gieuses et de communautés enrichies par les libérali-
» tés des princes, et instituées sous la discipline régu-
» lière.

» La Loire est un peu éloignée d'Angers. Pour ajouter
» par la commodité des eaux aux avantages de la posi-
» tion de cette ville, le noble fleuve de Maine coule
» entre les deux éminences dont nous avons parlé; ses
» eaux qui grandissent en hiver et s'enflent de telle
» sorte qu'il paraît une mer, diminuent en été et se
» rétrécissent dans un lit de gravier. Pour que les ha-

[1] Le tertre Saint-Laurent et le faubourg Saint-Jacques.

» bitants pussent communiquer d'une rive à l'autre, à
» l'aide de jetées de pierres et de terres, on est par-
» venu à construire sur pilotis des maisons et des bou-
» tiques tellement disposées et aliguées sur deux rangs
» opposés, qu'elles forment au milieu d'elles un pont
» dont la plus grande partie est de bois, et sur lequel
» on pourrait se croire sur la terre ferme. Cette rue,
» très fréquentée, est ouverte à tous les passants, mais
» inaccessible aux rayons du soleil; elle offre aux ache-
» teurs tout ce qu'exige la commodité et toutes les su-
» perfluités que le luxe rend nécessaires. On n'a pas
» longtemps à chercher ce dont on a besoin, il suffit
» d'y passer pour trouver de quoi choisir. »

Une si pompeuse description nous porte à croire que le bon doyen de Londres avait l'imagination un peu poétique, et se plaisait à revêtir de couleurs brillantes les objets les plus simples; son admiration pour Angers doit du moins nous prouver que c'était une belle ville pour son temps. La muraille dont il parle était l'enceinte construite par les Romains. Le palais était le Capitole réparé par Rainfroy, et auquel les comtes d'Anjou avaient ajouté de nouvelles constructions. Du reste, il est permis de réduire de beaucoup l'idée avantageuse que nous donne l'auteur anglais des richesses et des ressources de tout genre qu'offraient les boutiques de la rue des Ponts, où ne pénétrait jamais le soleil [1]. Les objets les plus remarquables étaient sans doute des cottes d'armes, des cuissarts, des brassarts, des écus, des éperons et tout cet attirail militaire,

[1] Une partie de cette rue, bâtie sur la rivière et posée sur de vieilles pièces de bois vermoulu, fut emportée par les grandes eaux de 1711; le reste a été détruit depuis 1790.

qui, étant le privilége d'un petit nombre d'hommes, ne devait rappeler au peuple que son abaissement, l'impunité de ses oppresseurs et son impuissance à leur résister. Les objets utiles ne devaient être que quelques ustensiles grossiers, des coffres, des escabeaux, des robes et des chaperons, et, quoi qu'en dise le doyen de Londres, les superfluités du luxe n'y devaient pas être très communes.

Pour désenchanter le tableau de Raoul de Diceto et faire apprécier la prétendue magnificence des rois d'Angleterre, comtes d'Anjou, nous allons donner une idée de la chère qu'on faisait à la cour de Henri II, en rapportant la traduction d'un fragment d'une lettre de Pierre de Blois, archidiacre de Bath.

« On sert aux clercs, dit-il, ou aux officiers de la » cour, du pain mal boulangé qu'on fait fermenter » dans du marc de bière, et qui n'est point levé, mais » lourd, plein d'ivraie et mal cuit. Le vin est aigre ou » sent le moisi; il est trouble, gras, rance, poisseux » et éventé. J'ai vu quelquefois servir, à la table des » grands, du vin si plein de lie qu'on ne pouvait s'em- » pêcher de fermer les yeux, de grincer les dents et » de pincer les lèvres, avec d'horribles nausées, moins » pour le boire que pour l'avaler. Quant à la bière qui » se boit à la cour, elle est aussi détestable que dégoû- » tante [1]. »

Il est vraisemblable que ce rapport est exagéré, et l'on peut soupçonner qu'il a été écrit sous l'influence de quelque passion. Pour expliquer la mauvaise humeur du vénérable Pierre de Blois, il faut croire que

[1] *Epist.* XIV.

sa maligne étoile l'avait conduit à la cour de Henri II dans un fâcheux moment, ou, si l'on veut, qu'il était accoutumé à un régime qui le rendait difficile en vin et en bonne chère. On sait que dans ce temps-là la frugalité n'était pas la vertu des ecclésiastiques; les moines de Winchester le prouvèrent par la démarche qu'ils osèrent faire près du même prince. Ces religieux, mécontents de l'ordinaire du réfectoire, vinrent se plaindre de ce qu'on ne leur donnait que dix plats, au lieu de treize qu'on avait coutume de leur servir. Le monarque, indigné, leur répondit : « On ne m'en » sert que trois dans mon palais; malheur à votre abbé, » s'il vous en accorde plus que la sobriété n'en permet » à votre roi. »

Ces anecdotes prouvent seulement qu'on tournait en dérision la sage économie de Henri II; les courtisans trouvaient qu'il était avare, parce qu'il ne leur prodiguait pas aveuglément tous les trésors de l'Etat; mais l'histoire le venge de cette injuste imputation. S'il faisait des réserves sur ses revenus, c'était pour s'en servir utilement au besoin, soit dans la paix, soit dans la guerre. Ce même Raoul de Diceto, dont nous venons de parler, nous apprend que, dans une disette qui affligea l'Anjou et la Touraine, à la suite d'une très grande sécheresse, en 1176, ce prince envoya d'Angleterre de quoi nourrir chaque jour dix mille hommes, depuis le mois d'avril jusqu'à la moisson. Pendant toute sa vie, Henri conserva beaucoup d'affection pour son pays natal, comme le témoignent ce trait de générosité, les établissements qu'il fit dans cette province, et même un des articles de son testament, par lequel il lègue cent marcs d'argent pour marier les

pauvres *damizelles* d'Anjou, c'est-à-dire les filles nobles, car alors les autres n'étaient rien.

CHAPITRE LIII.

Hôtel-Dieu d'Angers fondé par Henri II. — Le pont des Treilles.

On ne peut se défendre d'un sentiment pénible, lorsqu'en parcourant cette multitude de chartes, de titres, de donations, qui remplissent nos archives, on voit un si grand nombre de pères de famille, qui, sous prétexte d'acheter le repos de leur âme dans l'autre monde, dépouillent sans pitié, dans celui-ci, leurs enfants d'une partie de l'héritage auquel ils avaient droit de prétendre, comme si les biens pouvaient être de quelque poids dans la balance de la justice divine, ainsi qu'ils ne le sont que trop souvent dans celle des hommes [1]. Mais lorsque des princes, de riches célibataires, consacrent une partie de leur fortune à fonder des établissements utiles à l'humanité, tels que des hospices, par exemple, ils s'assurent à juste titre des droits à la reconnaissance des contemporains, comme à celle de la postérité. Les malheureux qui jouissent de ces dons bénissent sans cesse les noms de leurs bienfaiteurs, et ce concert de louanges, qui s'élève de l'asile de la douleur, ne doit-il pas être au moins aussi agréable à la divinité que les froides psalmodies de cette foule de

1 Constantin, par un édit publié à Rome en 321, permit aux fidèles de léguer à l'Eglise jusqu'à la totalité de leurs biens.

moines, de religieuses, qui consommaient d'immenses revenus sans rien produire d'utile à la société?

L'établissement des hôpitaux dans la chrétienté remonte au quatrième siècle. C'est sous le règne de Constantin que Zoticus en fit bâtir un à Constantinople; à peu près dans le même temps, Pommachius en établit un semblable sur le port de Rome, et Fabiola en fonda un autre dans l'intérieur de la même ville, sous Arcadius et Honorius. Ce sont ces trois riches particuliers, dont la générosité éternise la mémoire, qui ont donné aux nations un si bel exemple à suivre. L'empereur Justinien est, à ce qu'on croit, le premier qui les ait imités; il bâtit et dota, en 550, deux hôpitaux à Jérusalem, l'un pour les pèlerins, l'autre pour les malades. En France, le premier hôpital, de fondation royale, date du même siècle; il fut établi à Lyon par le roi Childebert et la reine son épouse.

Henri II, qui s'est distingué entre tous les princes de son temps par son zèle pour le bien public, fonda l'Hôtel-Dieu d'Angers l'an 1153. Il le fit bâtir sur un vaste emplacement situé entre la rive droite de la Maine, qui en baigne les murs, et l'église Saint-Laurent. Si l'on veut se reporter à l'époque de cet établissement, on le trouvera digne de la munificence royale de son fondateur. Le bâtiment destiné aux malades est un vaste carré long, divisé en trois salles par deux rangs de colonnes corinthiennes qui portent de belles voûtes de forme ogive; rien n'est plus élégant et plus hardi que cette construction. La chapelle est bâtie dans le même genre, et je crois que cette architecture est une imitation de celle du chœur de l'abbaye de Saint-Serge, dont nous avons parlé dans un des chapitres précédents. Les

grandes caves bien voûtées et les greniers qui sont placés au-dessus ne sont pas moins dignes de remarque que les salles et la chapelle; on y trouve même, surtout dans les greniers, un luxe extraordinaire. Le plan de ces greniers est aussi un grand parallélogramme, divisé en trois parties par deux rangs d'arcs à plein cintre, dont l'un est porté sur des colonnes corinthiennes accouplées, l'autre sur des piliers carrés qui remplacent depuis peu d'années les colonnes que le temps avait détériorées.

En examinant avec attention ces divers édifices et particulièrement les greniers, on aperçoit un contraste frappant entre les constructions du dedans et celles du dehors. En effet, les murs extérieurs ne sont bâtis qu'avec des pierres brutes comme ceux des maisons les plus communes, et ils ne sont pas même revêtus d'un enduit de chaux, tandis que l'intérieur est décoré de colonnes ornées de bases attiques et de chapiteaux corinthiens, d'une belle pierre dure, calcaire, étrangère à l'Anjou. Est-il vraisemblable qu'on ait fait tant de dépense pour les greniers d'un hôpital? Non; et ceux qui ne les ont pas vus pourront croire que dans l'origine ce bâtiment avait une autre destination, quoique tout semble prouver le contraire.

Ce contraste entre les décorations extérieures et intérieures fait naturellement naître cette conjecture : ces ornements d'architecture n'auraient-ils pas été enlevés à l'amphithéâtre, au Capitole, ou à d'autres monuments romains? Les débris de corniches, de chapiteaux, l'autel antique, les fragments de tombeaux qu'on a trouvés sous le mur de la cité, comme nous l'avons dit chapitre VII, sont pour la plupart d'une pierre

semblable à celle de ces colonnes. Ne pourrait-on pas encore appuyer cette opinion sur la description de la ville d'Angers, que nous venons de rapporter d'après Raoul de Diceto, description faite sur les mêmes lieux trois ou quatre ans avant la fondation de l'Hôtel-Dieu? On y remarque que l'auteur parle avec admiration de la beauté des pierres de taille des constructions anciennes, en reprochant aux Angevins la mesquinerie de leurs constructions modernes. Les colonnes que l'on voit à l'Hôtel-Dieu ont été faites sur deux modules différents; celles des salles et de la chapelle sont beaucoup plus grandes que celles des greniers; les premières ont pu appartenir soit à des temples, soit à l'amphithéâtre, ou à d'autres monuments. Les unes et les autres sont sans renflement, ce qui prouve que ces restes d'antiquités appartiennent au quatrième ou au cinquième siècle, commencement de la décadence de l'art.

Hiret nous a conservé la charte de fondation de l'Hôtel-Dieu par Henri II; mais plusieurs auteurs prétendent que cette belle entreprise fut commencée par Etienne de Mathas, son sénéchal d'Anjou, et que Henri II ne fit que l'achever. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce sénéchal est au rang des principaux bienfaiteurs de cet hôpital, et que c'est lui qui institua, en 1184, quatre prêtres pour l'administration spirituelle. Dans la même année, Raoul de Beaumont, évêque d'Angers, fit la dédicace de la chapelle sous l'invocation de saint Jean l'Evangéliste.

Anciennement tous les hôpitaux étaient administrés, même pour le temporel, par des prêtres, sous l'inspection des évêques, lesquels, suivant l'esprit d'enva-

hissement de l'Eglise, voulurent, en divers pays, transformer en bénéfices les fondations faites en faveur des pauvres; mais les magistrats préposés au gouvernement de la ville d'Angers s'opposèrent toujours avec beaucoup de fermeté aux prétentions des évêques à ce sujet, et nos célèbres jurisconsultes, Chopin, Dupineau, Pocquet de Livonnière, qui les ont discutées dans leurs écrits, ont prouvé que l'Hôtel-Dieu d'Angers étant de fondation royale, son administration appartenait de droit à l'autorité civile, à l'exclusion de toute autre.

C'est dans cet hôpital civil et militaire, où les malades sont servis avec les soins les plus touchants par les respectables filles de Saint-Vincent de Paule, que plusieurs de nos savants médecins, par des cours, justement renommés, rappellent honorablement notre ancienne faculté de médecine, si célèbre dans le royaume. C'est là aussi que Jean-François Mirault, un des hommes les plus distingués dans l'art de guérir qu'ait produit l'Anjou, victime de son zèle pour cette multitude de soldats blessés qui affluaient de toutes parts en 1814, puisa le germe de la maladie qui l'enleva trop tôt à sa patrie et à ses amis.

Henri II fit aussi bâtir près de l'Hôtel-Dieu, et pour l'usage de cet établissement, des moulins sur la Maine, à l'une des culées du pont des Treilles, et il en posa lui-même la première pierre. On voit encore les ruines de ce pont sur lequel était autrefois la pyramide qui fut transportée aux grands ponts en 1744, époque à laquelle on a cessé de passer sur le pont des Treilles. Mais comme les plus beaux monuments que puissent laisser les princes sont les bonnes lois, nous rapporte-

rons ici une de celles qui honorent le plus son règne. Il était d'un usage immémorial, dans le temps où il vivait, que lorsqu'un grand seigneur ne payait pas ses dettes, les créanciers faisaient saisir les biens de ses vassaux. Pour réprimer cet abus ruineux, Henri ordonna 1° que les biens d'un vassal ne pourraient être saisis par les créanciers de son seigneur, à moins qu'il ne se fût rendu caution de la dette; 2° que les rentes dues par les vassaux seraient payées, non au seigneur, mais aux créanciers, jusqu'à concurrence des sommes qui leur seraient dues. Cette sage loi, qui nous paraît aujourd'hui dictée par l'équité, fut trouvée injuste par les grands et les indisposa contre le monarque; mais elle lui mérita les bénédictions et la reconnaissance de ses nombreux sujets.

CHAPITRE LIV.

Introduction à l'histoire de la Levée. — Topographie ancienne. — Cours de la Loire, et embouchures de la Vienne et du Thouet dans ce fleuve, à l'époque de la conquête des Gaules par les Romains.

Quoique Ménage, Robin, M. de la Sauvagère et autres, aient parlé, dans leurs ouvrages, de l'ancien cours de la Loire dans cette contrée, nos géographes continuent néanmoins toujours de le tracer sur la carte des Gaules, tel que nous le voyons aujourd'hui. Cependant il est certain, ainsi que le prouvent les observations géologiques et un grand nombre de titres de propriétés et de fondations religieuses, que ce fleuve a éprouvé

des changements considérables dans son cours, depuis l'époque où César entra dans les Gaules. On voit qu'alors il coulait, à partir des environs de Langeais, en suivant le pied du coteau septentrional, où sont actuellement situés plusieurs petites villes et bourgs très populeux, tels que Saint-Patrice, Restigné, Bourgueil, Allonnes, Vivy, Longué, Beaufort, Mazé, Corné et Brain-sur-l'Authion. Les rivières de la Vienne et du Thouet, qui, auprès de Saumur, étaient peu éloignées l'une de l'autre, passaient au bas du coteau méridional, où l'on voit Saint-Florent, les Tuffeaux, Trèves, Cunault, Gennes, Saint-Maur, Saint-Rémy, Gohier, Juigné, et allaient se réunir à la Loire, savoir : la Vienne un peu au-dessous des Ponts-de-Cé, et le Thouet à Chalonnes. Dans cet intervalle de douze à quinze lieues, ces trois rivières coulaient pour ainsi dire de front, et sillonnaient, en serpentant, cette belle plaine qui se trouve entre les deux coteaux, et qui, dans ce temps-là, était couverte de bois, de forêts et de marais fangeux. Pendant les basses eaux, elles étaient séparées par deux langues de terre qui tenaient au continent, l'une par le Verron, l'autre par la pointe du coteau de Saumur; cependant, dans les grandes inondations, il se formait quelquefois de petits courants par lesquels on pouvait passer, de l'une à l'autre, dans le temps des crues moyennes; mais, au temps des pluies, et surtout après la fonte des neiges dans les montagnes, ces rivières débordaient, confondaient leurs eaux, et ne présentaient plus que l'aspect d'un grand fleuve qui, en plusieurs endroits, avait plus de deux lieues de largeur. Durant ces inondations, il s'élevait une grande quantité d'îles, qu'une nouvelle crue

détruisait pour en créer d'autres. La Loire étendait ses sables d'un côté à l'autre, en les mêlant au limon gras et argileux des autres rivières; c'est ainsi que, par une longue suite de siècles, s'est formé le sol léger et fertile de la Vallée.

Parmi toutes ces îles, qui embellissent le cours de la Loire, mais qui gênent souvent la navigation, on voit encore quelques restes de ces langues de terre qui séparaient le Thouet, la Vienne et la Loire : ce sont les îles de Saint-Maurille et de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé; celles de Blaison, de Saint-Maur, de Trèves, et ce qui reste de la prairie d'Offard. Ces îles conservent toujours des preuves de leur antique origine; elles sont composées d'une terre franche et noirâtre, qui présente presque partout de vieux chênes et des ormeaux. On ne peut s'empêcher de reconnaître, à ces différentes marques, qu'elles faisaient autrefois partie du continent, dont elles ont été séparées à plusieurs époques, comme nous le dirons dans la suite.

Les îles modernes sont faciles à distinguer de celles-là; elles ont été formées par des couches successives de sable et de limon, et ces différentes couches se distinguent les unes des autres à la couleur, par le plus ou le moins de sable qui s'y trouve mêlé. Ces nuances variées font, pour ainsi dire, reconnaître l'âge de ces îles, ou du moins le nombre des inondations qui les ont élevées. A leur superficie, elles ne présentent que des osiers, des saules, diverses sortes de peupliers, et d'autres bois légers qui annoncent, par leur espèce, la nature du sol qui les nourrit.

CHAPITRE LV.

Commencement de la Levée de la Loire. — Médaille frappée à l'occasion de cette grande entreprise.

Les travaux les plus utiles au public ne sont pas toujours ceux qui fixent le plus son attention. Tous les jours on passe sur un pont, sur une chaussée, sans remarquer ni l'un ni l'autre ; par cette indifférence, on croit pouvoir se dispenser de toute reconnaissance envers les auteurs de ces grands ouvrages. Cependant, parmi cette multitude de ponts, de turcies, de chemins qui traversent la France en tout sens, il faut distinguer la Levée, cette grande et belle digue qui borde la Loire depuis Blois jusqu'aux portes d'Angers, l'un des plus grands et des plus étonnants monuments qui existent en Europe, et qui diffère de tout autre, en ce que plus il vieillit, plus il s'améliore et s'embellit. En le considérant comme chemin public, il n'en est pas de plus imposant par sa construction ni de plus utile pour les communications : si son origine est peu connue, c'est qu'elle se perd, comme celle des grands empires, dans la nuit des siècles. Il est d'ailleurs vraisemblable que, lorsqu'on a commencé à le construire, on pensait moins à faire une grande route qu'à mettre les habitants et les propriétés de la rive droite en sûreté contre les inondations de la Loire.

Quelques auteurs ont écrit que cette levée avait été ordonnée par Charlemagne, parce qu'on a longtemps

attribué à ce prince un édit qui depuis a été reconnu pour être de Louis le Débonnaire. On ne connaît point la date de cet édit, que l'on trouve dans la collection d'Anségise, abbé de Lobes, mais on croit communément qu'il a été publié vers l'époque dont nous allons parler.

Après avoir soumis la Bretagne, comme nous l'avons dit (t. 1er p. 105), Louis le Débonnaire revint par l'Anjou. Les habitants de cette province et ceux de la Touraine lui firent un récit fidèle et touchant des malheurs que les inondations venaient de leur faire éprouver. Le roi les accueillit avec bonté, et ordonna, par un édit, l'exécution d'une turcie ou levée sur la rive droite de la Loire, afin de la contenir dans son lit, et de préserver à l'avenir les vallées des dégâts causés par ses débordements.

Pour accélérer les travaux de cette digue, Louis accorda de grands priviléges aux habitants de la rive droite, qui devaient la faire et l'entretenir. Il chargea Pépin, son fils, roi d'Aquitaine, d'envoyer un intendant de ses levées pour veiller à l'exécution de celle-ci, qui formait la limite septentrionale de son royaume.

Dans le siècle précédent, Charlemagne avait fait ouvrir des chemins, et fait réparer plusieurs voies romaines dans son vaste empire, avec des soins et des dépenses dignes de son goût pour tous les travaux nécessaires à la prospérité des états. Mais le flambeau des arts, qui s'allume au génie des grands monarques, après avoir jeté quelqu'éclat sous le règne de ce prince, s'était éteint sous celui de son fils. On ne savait plus donner aux ouvrages publics cet air de grandeur qu'on avait admiré autrefois dans ceux des Romains; on ne

faisait plus de ces magnifiques chaussées, de ces grandes routes, non moins dignes d'être remarquées par leur étendue que par l'étonnante solidité de leur construction. Cet art était déjà retombé dans l'oubli. On se contenta d'élever de petites digues de terre, très étroites, et l'on ne prit d'autre guide pour leur alignement que la rive du fleuve, dont on suivit exactement toutes les sinuosités. Ces commencements furent bien peu de chose; mais c'était déjà beaucoup que d'oser entreprendre, et de faire pressentir au peuple, par cet essai, tous les avantages qu'il pourrait un jour retirer de ses pénibles travaux.

On frappa, dit-on, une médaille pour conserver la mémoire de la fondation de cette grande digue. D'un côté, on voyait l'effigie de l'empereur Louis le Débonnaire; de l'autre, la Loire, et une maison à côté de la Levée, avec cette légende : VIAS TUAS EDOCE ME, DOMINE, et, pour exergue, LIGERIS. On voit la gravure de cette médaille dans un ouvrage intitulé : *La France métallique*. Cependant j'avoue que plusieurs savants, entr'autres Ménage, croient qu'elle est supposée, et qu'elle n'a jamais existé que dans ce livre.

Les détails de cette vaste entreprise seraient trop fastidieux s'ils étaient présentés sans interruption, c'est pourquoi nous les avons divisés en plusieurs chapitres dans l'ordre chronologique des principales améliorations faites à la Levée. Ainsi celui-ci et le précédent forment l'introduction à l'histoire de ce monument; celui qui suit immédiatement, donne l'origine des priviléges accordés aux habitants des levées; le quatrième se rapporte à l'an 1161; le cinquième, à 1558; le sixième et dernier, à 1800.

CHAPITRE LVI.

Suite de l'histoire de la Levée. — Confluent de la Vienne au-dessous de Saumur. — Rivière de l'Authion. — Edit de Henri II, roi d'Angleterre, pour la confection de la Levée.

Le douzième siècle doit être considéré comme une époque mémorable pour Saumur et la vallée d'Anjou. C'est vers le milieu de ce siècle qu'une grande crue de la Loire, secondée peut-être par la résistance des petites digues déjà élevées sur la rive droite, vint en changer le cours, et le fixer pour longtemps. Dans cette inondation, la Loire s'éleva très haut : abandonnant son ancien lit au pied du coteau septentrional, elle se porta avec impétuosité sur les prairies de sa rive gauche, et s'y fraya une nouvelle route depuis les environs de Saint-Patrice jusqu'au-dessous de Saumur, où, après avoir coupé la prairie d'Offard, elle vint se précipiter dans la Vienne. Alors les petites rivières du Doil, du Lenne, et plusieurs ruisseaux, qui jusqu'alors avaient débouché dans la Loire, suivirent le lit qu'elle abandonnait, et formèrent l'*Authion,* nom qui rappelle l'origine de cette rivière, car les paysans de cette contrée appellent encore *un authion*, soit une mare, soit un cours d'eau, formés momentanément par les pluies ou par les débordements des rivières.

Cette grande révolution, dans le cours du fleuve, en fit naître une autre dans la construction des levées, souvent négligées et quelquefois tout à fait abandonnées.

Les trois rivières, la Loire, la Vienne et le Thouet, se trouvaient alors réunies dans un même lit, un peu au-dessous de l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur; il était important de les y fixer pour toujours, afin de ne plus être exposé, par de nouveaux changements, à tous les maux qu'on avait si souvent éprouvés.

Le comte d'Anjou, Henri II, roi d'Angleterre, vint à Saumur dix à douze ans après ce grand événement. 1161.
Il avait été plusieurs fois témoin des malheurs causés par les inondations fréquentes de la Loire et des autres rivières; il prit la résolution d'y remédier. Ce prince crut avec raison que l'un des meilleurs moyens était d'achever promptement la Levée, et que, pour y parvenir, il fallait la peupler, ainsi que la Vallée. Il fit venir des troupes qu'il obligea à travailler avec les habitants, et, pour les attacher au pays, il leur accorda plusieurs priviléges, et les dispensa du service militaire lorsque leurs bras seraient indispensables aux travaux des levées. L'ordonnance qu'il rendit, à cet effet, dans la prairie de Saint-Florent, mérite d'être connue; l'original, écrit en latin, était autrefois dans les archives de l'abbaye de Saint-Florent; en voici la traduction :

» Henri, roi d'Angleterre, duc de Normandie et » d'Aquitaine, comte d'Anjou, à l'évêque d'Angers, et » à tous ses hommes et fidèles sujets de l'Anjou et de » la Touraine, salut :

» Sachez qu'en l'honneur de la sainte et indivisible » Trinité, et de la glorieuse Vierge Marie, pour le salut » de mon âme et celui de mes parents trépassés et à » venir, j'ai voulu, sur la prière de l'évêque, des ab- » bés, chanoines, barons et chevaliers, que la Levée » fût habitée. Et en conséquence, parce que j'ai vu et

» reconnu les maux et dommages que la Loire occa-
» sionnait dans la Vallée, touché de compassion, j'ai
» choisi, dans mes troupes à pied et à cheval, un cer-
» tain nombre d'hommes, auxquels j'enjoins d'habiter
» sur les levées; et je déclare qu'à l'avenir, je n'exige-
» rai d'eux aucun service militaire ordinaire. Mais, s'il
» arrive que moi ou mes successeurs dans le comté
» d'Anjou les commandent pour quelqu'expédition, ils
» marcheront ensemble, réunis sous la même ban-
» nière, et ce, seulement dans le cas où le comte
» d'Anjou commanderait son armée en personne. Ce-
» pendant, en considération de mes serviteurs préposés
» à la garde des levées, j'ordonne qu'ils seront em-
» ployés à tous les travaux que l'on jugera nécessaires.
» En faveur du don que j'accorde par les présentes,
» j'ai voulu savoir quels avantages les propriétaires de
» la Vallée feraient à leurs vassaux.

» Sur ce, il a été convenu, en ma présence, que
» tous ceux de leurs hommes qui habitent sur les bords
» du chemin qui traverse l'Anjou, en côtoyant la Loire,
» seront tenus de se rendre sur les levées, et d'y tra-
» vailler, excepté les militaires et serfs féodaux, et se-
» ront affranchis des corvées tant d'hommes que de
» bêtes de charge et de voiture, et de tous repas de
» coutume. Ceux qui doivent le terrage et la dîme, et
» sont obligés de les conduire jusqu'aux lieux indiqués
» par leurs seigneurs, et jusqu'à leurs granges, seront
» seulement tenus de les amener en gerbes dans l'inté-
» rieur de la Vallée, et non au-delà. Le cultivateur, en
» avertissant le terrageur le matin, sera tenu de l'at-
» tendre jusqu'à midi, et si le terrageur ne se présente
» pas à l'heure de midi, alors le cultivateur, après

» avoir fait constater l'appel qu'il lui aura fait le ma-
» tin, sera libre de laisser les gerbes dans le champ;
» et, si le cultivateur avertit le terrageur vers midi, il
» sera tenu de l'attendre jusqu'au soir, et si celui-ci ne
» se présente pas le soir, le cultivateur sera autorisé,
» après avoir fait constater l'avertissement fait par lui,
» à laisser sur le même champ la dîme ou le terrage.
» Si quelques habitants de la Vallée ou d'ailleurs ont
» quelques contestations avec les hommes employés
» aux travaux des levées, leurs seigneurs seront tenus
» de venir les juger sur les levées; et, s'ils refusent de
» s'y transporter, mes préposés aux levées auront la
» charge de les juger.

» Il a été convenu, de plus, que tous ceux qui fixe-
» ront leur domicile sur les levées, seront exempts de
» toute espèce d'impôts envers leur seigneur, excepté
» trois qui lui seront dus dans les cas suivants : 1° lors
» de l'admission de son fils aîné à l'Ordre de chevale-
» rie; 2° lors du mariage de sa fille aînée; 3° lorsqu'il
» faut payer la rançon du seigneur. Si les habitants des
» levées font entr'eux quelqu'achat ou vente d'objets
» mobiliers, ils ne seront assujétis à aucune taxe de
» coutume pour raison de ce trafic; quant aux mar-
» chands étrangers, ils seront tenus de payer les droits
» accoutumés pour ces mêmes objets qu'ils auraient
» achetés des habitants des levées. D'après ces princi-
» pes ainsi voulus et établis, et desquels il ne peut
» résulter que de très grands avantages, il est arrêté
» que chacun des habitants paiera deux deniers de cens
» à son seigneur, pour la maison dans laquelle il aura
» fixé son domicile, et que les seigneurs, qui perce-
» vront ce cens, en rendront l'échange au seigneur

» suzerain. Il est enfin arrêté que, si quelques serfs » viennent à s'établir sur les levées, ils ne devront » aucun droit à leur seigneur, pas même les quatre » deniers pour leur capitation, tant qu'ils habiteront » les levées. »

Signatures des témoins : « Froger, abbé de Saint- » Florent; A...., abbé de Bourgueil; Jean, sous-doyen » de Saint-Martin-de-Restigné; Guillaume de Montso- » reau; Guillaume son fils; Joscelin Rognard; Ulger » de l'Isle-Bouchard; Aimeric de Savary; Aimeric d'A- » voir. »

Et de la cour royale : « Guillaume, comte d'Arondel; » Richard de Humet, connétable; Etienne de Tourre, » chambellan.

» Fait dans la prairie de Saint-Florent en Vallée. »

Quoique cet édit soit sans date, on peut cependant savoir à peu près en quel temps il a été fait, puisqu'au nombre des témoins qui l'ont signé on trouve Froger, abbé de Saint-Florent, élu le 2 juin 1160, mort le 12 janvier 1173.

Rien ne pouvait contribuer plus efficacement à l'achèvement de la Levée, que l'établissement d'un corps de militaires qu'on peut considérer comme des vétérans auxquels le roi donnait une sorte de retraite. A cette époque, l'exemption du service militaire était d'autant plus précieuse qu'il durait presque toute la vie, parce que la guerre était, pour ainsi dire, perpétuelle, soit entre les princes, soit entre les barons, et que les vassaux et arrière-vassaux étaient tenus de prendre les armes sur le premier appel que leur faisaient les seigneurs immédiats ou suzerains.

Cette charte nous apprend que les cultivateurs de-

vaient rendre les terrages et dîmes au domicile de leurs seigneurs et décimateurs. Une telle obligation devait être bien onéreuse pour les habitants de la Vallée, qui relevaient pour la plupart de châteaux ou clochers situés sur le coteau méridional. En les obligeant seulement à celle d'avertir le décimateur, et de l'attendre l'espace de six heures sur le champ où les gerbes avaient été formées, Henri donnait le plus puissant encouragement à ces cultivateurs, et les disposait ainsi, par leur propre intérêt, à remplir la tâche qui leur était imposée de travailler à la Levée. C'est en exécution de cet édit que les seigneurs firent bâtir dans la Vallée, pour y déposer leurs gerbes, toutes ces granges qui existent encore aujourd'hui, telles que la grange de Trêves, celles de Cunault, de la Dîme, de la Couronne, etc.

L'article qui concerne le nouveau mode de rendre la justice aux habitants des levées présente encore de grands avantages, qu'il est facile d'apprécier pour peu qu'on se rappelle l'ancienne organisation des justices seigneuriales, et les difficultés que le passage des rivières occasionnait souvent pour se transporter à jour nommé aux chefs-lieux des seigneurs justiciers.

Enfin, on sait que, dans ces temps-là, les seigneurs exigeaient arbitrairement des impôts de tous leurs vassaux et sujets. Leur suppression ou limitation à un modique cens, sauf trois cas extraordinaires, formait un privilége bien précieux en faveur des habitants de la Vallée et de tous ceux qui s'établirent sur les levées.

En mettant la main à l'œuvre en vertu de cette charte, on aura sans doute conservé tout ce qui avait été fait par les habitants depuis plusieurs siècles, et les nouveaux travaux auront commencé par la réunion

des petites digues qui restaient encore isolées; car les alignements multipliés que l'on remarque aujourd'hui dans la Levée prouvent qu'ils n'ont jamais été coordonnés à un système général. Les angles saillants et rentrants, les replis tortueux qu'elle forme dans son ensemble et dans ses détails, prouvent aussi qu'elle fut d'abord établie, comme nous l'avons dit, en autant de parties qu'il y avait de propriétés à garantir contre les inondations. Cependant, si l'on examine avec attention les plus grandes directions de cette digue, l'on reconnaîtra que, malgré leur irrégularité, il existe néanmoins un mode réfléchi dans les positions respectives de chaque partie; et que les courbes, soit simples, soit doubles, qui réunissent les principaux alignements, ne sont que des raccordements successifs et postérieurs des portions construites séparément.

CHAPITRE LVII.

Conjectures sur l'ancien cours du Thouet. — Pont de Juigné.

Actuellement que nous sommes arrivés à l'époque où le cours des rivières a été définitivement fixé par la construction de la nouvelle levée, je dois revenir sur ce que j'ai dit touchant le cours du Thouet, dont j'ai placé le confluent vers Chalonnes. Cette opinion étant contraire à celle qui paraît généralement reçue et d'après laquelle ce confluent aurait toujours été près Saint-Hilaire-des-Grottes, où nous le voyons aujourd'hui, je dois dire sur quoi je fonde la mienne;

elle est peut-être fausse, mais elle n'est pas sans vraisemblance.

Cette petite rivière, qui n'est navigable que depuis Montreuil-Bellay jusqu'à son entrée dans la Loire, étant peu connue en comparaison de la Loire et de la Vienne, il ne sera pas hors de propos de nous y arrêter un instant avant de parler de son ancienne embouchure.

Le Thouet prend sa source à Secondigny, dans le département des Deux-Sèvres, passe à Parthenay, Saint-Loup et Airvault. Nos anciens commentateurs de l'histoire de France le nomment *Thueda,* et les modernes *Thouia* ou *Thouium*. Il donne son nom à la ville de Thouars, où il passe aussi. Au-dessus de Montreuil-Bellay, le Thouet reçoit la petite rivière d'Argenton-Château, nom devenu célèbre par celui de Philippe de Commines, seigneur d'Argenton. Au-dessous du pont de Saint-Just, la Dive, qui a sa source à la fontaine de la Grimaudière, dans la commune de ce nom, département de la Vienne, entre dans le Thouet, et au village de Mesnet, à un demi-myriamètre de Saumur, cette dernière rivière reçoit encore le Douet formé par les ruisseaux de Courchamps et les étangs de Marson; de là elle passe à Bagneux, puis au pont Fouchard, et va se perdre dans la Loire, immédiatement au-dessous de Saint-Florent. Depuis sa source jusqu'à son confluent, le Thouet fait un grand nombre de circuits, tellement contournés qu'il semble remonter vers sa source, surtout aux environs de Thouars. Cette ligne sinueuse tracée par le Thouet donne à son lit un caractère tout particulier, et qui peut servir à faire reconnaître les lieux qu'il parcourait autrefois.

Revenons à l'ancien confluent de cette rivière aux environs de Chalonnes. Depuis le bourg de Gohier, en tête de l'île de Blaison, jusqu'à une demi-lieue au-dessous des Ponts-de-Cé, on remarque, le long du coteau méridional, les traces presque continuelles d'un ancien cours d'eau sur une longueur d'environ deux à trois lieues. Tout annonce que c'est l'ancien lit d'une rivière; dans plusieurs parties il conserve, même pendant les plus grandes sécheresses de l'été, plus de six à sept pieds d'eau de profondeur. Les endroits qui sont comblés sont marqués encore, à la surface, de dépressions apparentes, dont les contours forment un ensemble pareil aux sinuosités ordinaires d'une rivière peu rapide, et surtout si semblable aux divers circuits qui distinguent la partie supérieure du cours du Thouet au-dessus de Saumur, qu'on ne peut s'empêcher d'y reconnaître l'ancien lit de cette petite rivière. On sait d'ailleurs que les sinuosités des rivières sont la cause ordinaire de la lenteur de leur cours; témoins la Mayenne, la Sarthe, le Loir et beaucoup d'autres. Ces remarques tendent à prouver que les traces de l'ancien cours d'eau dont nous venons de parler ne paraissent avoir été creusées, ni par la Loire ni par la Vienne, parce qu'on n'y reconnaît pas celles qui caractérisent le cours assez rapide de ces rivières.

Il est donc probable qu'à l'époque où César était dans les Gaules, le Thouet suivait constamment le pied du coteau méridional, depuis Saint-Florent jusqu'aux environs de Chalonnes. Il est probable aussi que la Loire, après s'être réunie au Thouet, prit, en cet endroit, le nom de *Loire et Thouet*, et le bras de la Loire qui porte aujourd'hui le nom de *Louet* semble

conserver la mémoire de ce fait par l'étymologie que l'on peut tirer de ce nom. En effet, il est très possible que la Loire, après avoir coupé la langue de terre qui la séparait d'avec la Vienne et le Thouet réunis sous le nom de Thouet, ayant confondu ses eaux avec ces deux rivières, ait acquis le nom de *Loire et Thouet*, et par abréviation celui de *Lhouet* ou *Louet*. L'on voit encore, près de cette espèce de rivière sans cours apparent, des masses considérables de maçonnerie, un peu au-dessous de Juigné, dans une saulaie; ce sont deux piles d'un ancien pont, construites comme celles du Pont-de-Cé, et avec des matériaux de même nature. On voit aussi, lorsque les eaux sont basses, deux piles et deux culées de pont dans le *Louet*, entre Juigné et les masses dont nous venons de parler. Il paraît donc certain qu'il a existé autrefois en cet endroit une rivière ayant un cours particulier; car, si cette suite d'excavations n'avait été occasionnée que par une irruption passagère de la Vienne ou de la Loire, on n'y aurait pas construit un pont.

Pour terminer tout ce qui concerne l'ancien cours de ces rivières, je vais rapporter ce qu'en a écrit l'auteur de l'*Histoire de Sablé* : « Du temps de saint Martin, dit-il, qui mourut en 400, et du temps de » Grégoire de Tours, qui mourut en 596, la Vienne » entrait dans la Loire à Candes, lieu célèbre par la » mort de saint Martin, et qui a été ainsi appelé de la » jonction des deux rivières... Dans la suite des temps, » la Loire ayant rompu la levée qui est à main droite » en descendant, les eaux, écoulées en abondance par » cette rupture, laissèrent à sec le côté gauche, ce » qui avec le temps fit une île depuis Candes jusqu'à

» Saumur, et jusqu'au-dessous de Saumur, en forme » d'une langue de terre, le long de laquelle la Vienne » coula ensuite jusqu'au-dessous du pont de Saumur, » où elle entra dans la Loire... Mais il paraît, par les » titres que je vais produire, qu'il a été un temps que » la Vienne n'entrait dans la Loire qu'au-dessous de » l'abbaye de Saint-Maur, qui est cinq lieues au-des- » sous de Saumur. »

Suivant cet auteur, le confluent de la Vienne aurait été à Candes au quatrième siècle, ensuite au-dessous du pont de Saumur, puis aux environs de Saint-Maur, et il aurait fini par se fixer de nouveau à Candes, où nous le voyons aujourd'hui. Si du temps de saint Martin, le confluent de la Vienne eût été à Candes, les Tourangeaux, qui enlevèrent le corps de ce saint, n'auraient pas eu besoin de descendre cette rivière pour entrer dans la Loire, et remonter cette dernière jusqu'à Tours. En rapportant l'opinion du savant auteur de l'*Histoire de Sablé,* je n'ai pas prétendu donner la mienne comme indubitable, quoique je la croie mieux fondée; mais j'ai voulu faire remarquer combien il est difficile de trouver la vérité, même sur des faits autrefois connus de tout le monde, lorsque nos ancêtres n'ont pas pris soin de les consigner dans leurs écrits.

J'ajouterai encore que, surtout depuis les premiers travaux entrepris pour préserver la Vallée des inondations de la Loire, ce fleuve a dû se rapprocher peu à peu de la Vienne qui coulait vers la côte méridionale. J'ai dit plus haut que dans les premières années de notre ère, ces deux rivières se réunissaient au-dessous des Ponts-de-Cé, dans le onzième siècle, et peut-être

avant à Saint-Maur, et à la fin du douzième siècle à Saumur. Il est bon d'observer qu'à cette dernière époque, il ne restait plus, entre la Loire et la Vienne, depuis Candes jusqu'à Saumur, qu'une langue de terre étroite qu'on appelait la prairie d'Offard.

CHAPITRE LVII.

Ponts-de-Cé, près d'Angers. — Turcie qui réunissait les Ponts-de-Cé au pont de Juigné. — Henri II, roi d'Angleterre, donne les Ponts-de-Cé à l'abbaye de Fontevrault.

Puisque nous avons suivi le cours de la Loire, de la Vienne et du Thouet jusqu'au-dessous des Ponts-de-Cé, c'est ici le lieu de parler de ces mêmes ponts, dont l'origine et même le nom ont été si souvent l'objet des recherches et des discussions des savants. Les uns, suivant la tradition vulgaire, disent qu'ils furent construits par Jules César; d'autres, prétendent qu'ils sont bien moins anciens, et que ceux dont il est parlé dans les *Commentaires* de ce conquérant des Gaules, devaient être placés au-dessous de ceux que nous voyons aujourd'hui. Ce qu'il y a de certain, c'est que leur nom est moderne, et qu'on ne les nomme Ponts-de-Cé, *Pontes Cæsaris*, que depuis le quinzième siècle; antérieurement, on les nommait Ponts-de-Sée, de Sez ou de Say.

Si les Romains jetèrent un pont en cet endroit sur la Loire, il est vraisemblable qu'ils le placèrent devant ou très près de ce fameux camp de César que l'on voit

encore au-dessous d'Angers [1]. Mais on ne trouve point de vestiges de maçonnerie, dans cette partie de la Loire qui formait l'un des côtés du camp, ce qui fait présumer que le pont, qui établissait la communication entre le camp et la rive gauche, était en bois, ou qu'il était placé où nous voyons aujourd'hui les ponts de Saint-Aubin et de Saint-Maurille.

Mais si les Ponts-de-Cé n'ont pas été bâtis par Jules César, ils peuvent l'avoir été par ses successeurs. Le camp dont nous venons de parler était encore occupé dans le quatrième siècle par les légions romaines, comme le prouve la grande quantité de médailles de Constantin qu'on y trouve tous les jours. Ces ponts n'étaient placés que sur la Loire et la Vienne; la culée septentrionale de celui de la Loire joignait de près l'un des angles du camp, et il est très possible qu'il n'y en ait pas eu d'autre pour y communiquer de la rive gauche, parce que cette position du pont convenait également pour conduire de l'Aquitaine au camp et à Angers, ville fortifiée et occupée par les Romains.

Ce qui peut encore appuyer cette conjecture, c'est qu'en examinant le pont de Saint-Maurille pendant les basses eaux, on voit que plusieurs de ses piles, déjà très anciennes, sont fondées sur d'autres bien plus anciennes encore, qui sont renversées, et de la construction la plus solide. Ces dernières pourraient bien être les restes du pont romain.

Un autre ouvrage, plus considérable que ces ponts, et qui s'y rattache, pourra peut-être, dans la suite, changer cette conjecture en certitude, lorsqu'il aura

[1] Voyez la description de ce camp, p. 27.

été examiné par quelques savants antiquaires. Je veux parler des restes d'une turcie, composée de deux murs parallèles et d'aplomb, qu'on a réunis en quelques endroits par des murs de refend, pour donner plus de consistance à ce grand ouvrage. Elle avait dix-huit à vingt pieds de largeur; en quelques endroits elle a encore six à huit pieds de hauteur au-dessus du sol de la plage. Ses murs, solidement construits en pierres d'ardoise, comme les piles du pont, ont trois pieds et demi d'épaisseur. Elle partait de la culée méridionale du pont de Saint-Maurille, se dirigeait en amont, et allait se terminer au pont dont on voit les ruines près de Juigné, et sur lequel on passait le Thouet. Cette turcie avait environ deux mille toises de longueur; son plan n'est pas en ligne droite, mais il forme un zigzag dont tous les angles sont obtus. On découvre encore près de la moitié de cette turcie; plusieurs portions de ses ruines traversent en grande partie le bras de la Loire qu'on nomme le *Louet*; les mariniers les nomment les pierres de Juigné.

On peut remarquer, en examinant une carte antique, que les Ponts-de-Cé et le pont de Juigné, réunis par cette belle turcie, ne formaient autrefois qu'un seul et même ouvrage; et il semble qu'en plaçant à Juigné le pont du Thouet, on ait voulu tout à la fois éviter de couper ce rocher escarpé qu'on nomme la Roche d'Érigné, et prendre la direction la plus convenable pour tracer la voie romaine d'Angers à Doué qui conduisait dans l'Aquitaine.

Dans la suite, ces ponts et la turcie auront été détruits et abandonnés pendant les siècles de barbarie qui suivirent l'invasion des Francs. Ce n'est que sous les

règnes de Charlemagne et de Charles le Chauve, son petit-fils, qu'on en fait mention dans les anciens titres relatifs aux fondations religieuses. On voit, dans ces chartes, que la petite ville qu'on appelle aujourd'hui les Ponts-de-Cé, ne consistait alors qu'en deux ou trois villages isolés dans des îles formées par la Loire et la Vienne, et qui portaient le nom commun de *Sabiacus*; on passait de l'une à l'autre au moyen d'un bac. L'une de ces îles se nommait *Sanctus-Maurilius de Esma*; l'autre était appelée l'île du Fort : c'est l'île Saint-Aubin où l'on a bâti le château.

L'abbaye de Saint-Aubin d'Angers exerçait seule en 968 le droit de pontonnage sur le bras de la Loire qui séparait ces deux îles. Ce n'est que dans le onzième siècle que fut construit le premier des ponts qui conduit d'Angers à l'île Saint-Aubin ; il est appelé, dans l'acte de fondation du chapitre de Saint-Laud d'Angers (en 1050 ou environ), *Pons Sigei*. Ménage, dans son *Histoire de Sablé*, en parlant d'une donation faite à l'abbaye de Fontevrault par Foulques V, comte d'Anjou, dit que les Ponts-de-Cé y sont nommés *Pons Sagei*. C'est pour conserver cette étymologie que ce savant, à l'exemple de nos anciens auteurs, écrit *Pont-de-Sé*. César, dans ses *Commentaires*, ne dit rien de la construction de ce pont ; c'est pourquoi la plupart des auteurs ne le nomment que *Pontem Ceum* ou *Pontes Ceos*, de l'ancien mot celtique *Cé*, qui signifie un étang ou une vaste étendue d'eau [1].

Le pont de Saint-Maurille aura peut-être été reconstruit dans le siècle suivant par Henri II, comte d'An-

1 *Mémoires de l'Académie des Inscrip.*, t. XIII, p. 427.

jou, à qui nous devons les plus grands et les plus utiles travaux de cette ancienne province. Ce qui pourrait donner quelque vraisemblance à cette conjecture, c'est qu'il est certain que ce prince, que l'on trouve toujours animé de l'esprit du bien public, donna les Ponts-de-Cé à l'abbaye de Fontevrault, avec tous les droits de justice et un droit de péage dont il exempta à perpétuité les habitants de cette petite ville.

Quoi qu'il en soit de l'origine et du nom de ces ponts, qui forment l'un des passages les plus importants qu'il y ait sur la Loire, et que plusieurs événements ont rendus célèbres, toujours est-il vrai qu'ils sont très anciens. Ils sont au nombre de quatre. Le premier, en arrivant du côté d'Angers, est composé d'une chaussée et de sept arches en pierres; sa longueur est de cent soixante-sept toises. Il se termine au faubourg Saint-Aubin, séparé de la ville par un autre pont qui a dix-sept arches en pierres et trois travées en bois; sa longueur est de cent cinquante-six toises. Ces deux premiers sont sur l'ancien lit de la Loire. Après avoir traversé le faubourg Saint-Aubin, qui donne son nom à ce second pont, on trouve le troisième, placé sur l'ancien lit de la Vienne, et qui forme actuellement le principal bras de la Loire; on le nomme pont de Saint-Maurille. Celui-ci est composé de dix-neuf travées en bois et de deux arches en pierres; sa longueur est de cent quarante toises. Le quatrième pont, qui réunit la ville au coteau méridional, est sur le bras de la Loire qu'on nomme le *Louet*, et qui passe dans l'ancien lit du Thouet; il a cinquante-deux arches en pierres, et neuf travées en bois; sa longueur est de quatre cent cinquante-trois toises; c'est

le pont du Louet. Ces quatre ponts, réunis à la ville et au faubourg de Saint-Aubin, forment une ligne d'environ quinze cent quarante toises de longueur, dans laquelle on compte cent neuf arches tant en pierres qu'en bois.

Cette longue suite de ponts ne présentait, il y a quelques années, qu'une voie étroite, incommode et même dangereuse; mais elle vient d'être élargie et solidement réparée partout où le besoin l'exigeait.

CHAPITRE LVIII.

Premiers ponts bâtis à Saumur, sur la Loire et la Vienne.

Saumur existait depuis plus de huit cents ans, et cette ville n'avait encore de ponts ni sur la Vienne ni sur la Loire. Depuis sa réunion et celle de son territoire au comté d'Anjou, ses habitants, naturellement portés au commerce, avaient formé de plus grandes liaisons avec ceux de la rive droite de la Loire, qui appartenaient au même prince. Les productions si différentes du sol, placé sur les deux rives, avaient établi un trafic d'échanges avantageux aux uns et aux autres; mais il était sans cesse entravé par le défaut de communication. Les inondations qui survenaient en toutes les saisons, et les glaces en hiver, interrompaient souvent toutes les relations de négoce et d'affaires. Dans les temps les plus favorables, elles étaient encore entravées par un droit féodal qui rendait les moines de Saint-Florent propriétaires du passage des rivières du

Thouet, de la Vienne et de la Loire. C'était dans leurs bacs, devant leur abbaye, à un quart de lieue au-dessous de la ville, qu'il fallait aller chercher un passage pour les personnes et les marchandises, en payant un droit très onéreux.

Cependant, vers l'an 1161, les rapports entre les habitants des deux rives allant toujours croissant, et la difficulté des communications se faisant sentir de plus en plus, les Saumurois osèrent braver l'autorité des moines, et briser les entraves dont ils étaient chargés. Réunissant alors tous leurs moyens, et à l'aide d'emprunts faits à Tours, ils jetèrent vis-à-vis la ville, malgré l'opposition de l'abbé de Saint-Florent, des ponts de bois sur la Vienne et la Loire.

Le comte d'Anjou, Henri II, roi d'Angleterre, se rendit à Saumur peu de temps après l'achèvement de ces ponts. Ce prince, en recevant les clefs de la ville, qui lui furent présentées à la Croix-Verte, témoigna aux magistrats sa satisfaction à la vue de ce grand ouvrage, qui devait contribuer à la prospérité du commerce, et multiplier les rapports entre ses sujets de la Guyenne et du Poitou, de l'Anjou et du Maine. Cette approbation de la part du prince transporta de joie les magistrats et le peuple; mais cette joie fut bientôt troublée par l'arrivée des moines. Le monarque était à peine entré au château, que Froger, abbé de Saint-Florent, demanda une audience qu'il obtint. Il représenta au roi que les ponts, qui venaient d'être bâtis par les Saumurois, étaient préjudiciables aux intérêts de son abbaye; que Foulques Nerra, comte d'Anjou, en la faisant transporter du château sur les bords du Thouet, avait ajouté, aux grands biens dont il l'avait

dotée, le droit de passage à perpétuité sur les trois rivières, avec un péage au profit de l'abbaye. Il s'obligea de fournir des preuves authentiques de ce qu'il avançait, et finit par demander la démolition des ponts et le rétablissement du bac et des bateaux devant Saint-Florent pour seul et unique passage.

1162. Cette affaire importante fixa toute l'attention du roi. Il assembla ses barons, et, après les avoir consultés, il reconnut que la réclamation des moines était fondée. Mais, au lieu d'ordonner la démolition des ponts, comme ceux-ci le demandaient, il les leur donna en toute propriété, en les autorisant à percevoir, de tous ceux qui passeraient dessus, les mêmes droits de péage qu'ils exigeaient pour passer dans leurs bateaux les personnes et les marchandises. Ce prince mit à cette donation, qui au premier aperçu doit sembler injuste, plusieurs conditions qui prouvent qu'il savait apprécier la hardiesse et l'utilité de l'entreprise des Saumurois. Il obligea les moines à rembourser à la ville toutes les sommes qu'elle avait fournies et empruntées pour faire construire ces ponts. Il les chargea en outre de bâtir tous les ans, à leurs frais, une arche en pierres, pour remplacer peu à peu les ponts de bois. De plus, il affranchit à perpétuité, du droit de péage, tous les habitants de Saumur et leurs marchandises, soit en allant, soit en revenant sur les ponts. Les moines, fort mécontents de l'ordonnance rendue par le monarque, furent cependant obligés de s'y soumettre, bon gré mal gré, tandis que les magistrats et le peuple la reçurent avec les témoignages de la plus vive reconnaissance.

Ces ponts, dont une grande partie existe encore, traversaient la Vienne et la Loire, depuis la Porte de

la Tonnelle jusqu'à la Croix-Verte, et formaient une ligne d'environ douze cents mètres de longueur. Ils étaient séparés, dans la Vienne, par l'île de la Saunerie, depuis nommée le Parc, et, dans la Loire, par les pointes des îles d'Or, des Trois-Maisons et de l'île Neuve. Ces ponts, après avoir été construits en pierres, furent défendus par un château nommé la Bastille, placé entre deux ponts-levis sur la troisième arche en entrant du côté de la Croix-Verte. La garnison de ce fort dont on voit encore les ruines, était commandée par un capitaine, sous les ordres du gouverneur du château.

On trouve, dans les comptes qui furent présentés par Guillaume de la Couture, abbé de Saint-Florent, à Geoffroy de Brézé, bailli d'Anjou pour le roi de Jérusalem et de Sicile, que l'abbaye avait dépensé pour la reconstruction d'une partie des ponts, depuis l'an 1274 jusqu'à l'an 1278, la somme de 9,397 liv. 12 s. 2 d., somme considérable pour le temps, et qui représente environ 169,000 francs de notre monnaie [1]. Ce compte, rendu au bailli d'Anjou, prouve que les successeurs de Henri II faisaient veiller avec soin à l'exécution de l'acte par lequel ce prince avait donné les ponts aux moines de Saint-Florent.

[1] *Hist. inéd. de l'Abb. de Saint-Florent.*

CHAPITRE LIX.

Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, au château de Saumur. Sa mort à Chinon. Son portrait. Son tombeau à Fontevrault.

Si quelque jour les villes et les campagnes élèvent des statues à leurs bienfaiteurs, les habitants de Saumur et ceux de la Vallée auront ce tribut de reconnaissance à payer à la mémoire de Henri II, comte d'Anjou. Les ponts dont nous venons de parler auraient peut-être été détruits, à la requête des moines, par tout autre que lui; car, dans le siècle où il vivait, la plupart des princes auraient cru faire une impiété, en mettant dans la même balance les intérêts d'une ville et ceux d'un monastère. Les grandes et belles halles qu'il fit construire à Saumur [1], pour l'avantage du commerce qu'il aimait à favoriser, et pour y donner des fêtes qui attiraient un grand nombre d'étrangers, sont encore une preuve de son affection pour cette ville. La Levée, qui, comme nous l'avons vu, n'était, avant son règne, composée que de petites digues isolées, que les seigneurs faisaient élever par les paysans pour préserver leurs propriétés de l'entière destruction dont elles étaient menacées à chaque crue des rivières, devint, par l'édit rendu dans la prairie de Saint-Florent, un monument public, qui depuis prit tous les jours une nouvelle consistance.

[1] *Mémoires de Joinville*, chap. XII.

On voit, par cet édit, avec quelle sollicitude Henri s'occupait des intérêts du peuple, alors courbé jusqu'à terre sous le joug des lois féodales. Plus on lira cette charte, et plus on trouvera qu'elle rivalise avec les ordonnances les plus sages qui aient été rendues sous les glorieux règnes de Charlemagne et de saint Louis. Voilà les titres qui doivent assurer à ce prince la reconnaissance des habitants de l'ancienne province d'Anjou.

Henri, qui aimait les bords de la Loire, habita souvent le château de Saumur. Il y était, lorsque son fils Richard Cœur-de-Lion, et Philippe-Auguste, roi de France, se portèrent sur Tours, pour s'emparer de cette ville qui lui appartenait. On sait qu'alors ses en- 1189.
fants étaient en pleine révolte contre lui. Le comte de Flandre, le duc de Bourgogne et le cardinal de Reims, qui désiraient réconcilier le père et ses fils, vinrent trouver le roi à Saumur, et lui proposèrent les conditions que ceux-ci prescrivaient. Elles ne pouvaient être ni plus dures ni plus contraires à toutes les vues que ce prince avait jusqu'alors manifestées; aussi refusa-t-il d'y souscrire. La perte de Tours, enlevé par escalade pendant cette entrevue, ébranla cependant ses résolutions. Il consentit à aller trouver Philippe qui l'attendait à Azai sur le Cher. Il commença par lui faire hommage de tous ses domaines en France. Le sort d'Alix, fille du roi Louis le Jeune, qu'il tenait renfermée en Angleterre dans la crainte qu'on ne la lui enlevât, fut enfin réglé; il consentit que cette princesse fût remise à celui que Richard Cœur-de-Lion, qu'elle devait épouser, désignerait pour en avoir la garde, jusqu'à son retour de la Terre-Sainte, pour laquelle il

se disposait à partir. Tous les vassaux du roi, tant en Angleterre que dans ses états de France, devaient faire hommage et serment de fidélité à Richard, comme à l'héritier du trône et au successeur de Henri; les seigneurs anglais, qui s'étaient engagés à suivre le parti de ce fils rebelle, ne seraient aucunement contraints de l'abandonner; ils pourraient, avant son départ pour la Judée, se rendre auprès de lui, pour y prendre ses ordres sur la marche et la conduite des troupes qui devaient l'accompagner. Enfin, Henri s'obligea de payer vingt mille marcs d'argent à Philippe, pour les frais de la guerre que ce traité de paix terminait [1]. Il fut encore stipulé que, dans le cas où quelques-uns des articles du traité ne seraient pas fidèlement observés de la part de Henri, tous les barons d'Angleterre se réuniraient à Philippe et à Richard pour en procurer l'exécution. Un accident singulier détermina le monarque anglais à souscrire à ces humiliantes conditions. Tandis qu'il conférait en plein champ avec Philippe-Auguste, tous deux un peu éloignés de leurs suites, et qu'il opposait les refus les plus opiniâtres aux demandes et aux propositions du roi de France, un orage imprévu obscurcit l'air tout à coup, et la foudre tomba au milieu d'eux sans les blesser. Emportés l'un et l'autre par leurs chevaux effrayés, ils venaient de se rapprocher avec peine, lorsque le tonnerre tomba une seconde fois presqu'à leurs pieds, avec un horrible fracas. Henri, épouvanté et près de tomber lui-même de cheval, se rapprocha de ses gens qui vinrent le soutenir. Frappé de cet événement, qu'il

[1] *Hist. et Chron. de Normandie*, p. 155.

attribua à une cause céleste, toute sa fermeté l'abandonna, et il reçut, comme un ordre de Dieu, la loi qu'on lui imposait.

Il se retirait, la douleur et l'amertume dans le cœur, lorsqu'une funeste curiosité lui fit souhaiter de connaître tous les seigneurs et gentilshommes de ses états qui s'étaient ligués contre lui. Soit envie de lui imposer davantage, soit désir secret, de la part de Philippe, de lui donner cette nouvelle mortification, la liste des rebelles lui fut présentée, et le monarque y vit, à la tête, le nom de Jean Sans-Terre, son fils, à qui il avait donné tant de marques de tendresse et de prédilection. Ce nouveau trait acheva de déchirer son cœur paternel. Il se rendit à Chinon, et s'y livra sans réserve à tout l'excès de sa douleur. Il maudit ses deux malheureux fils; la colère et le désespoir allumèrent dans son sang une fièvre brûlante, qui l'emporta deux jours après [1], sans que les évêques et les seigneurs, qui étaient auprès de lui, eussent obtenu qu'il révoquât la malédiction portée contre Richard et Jean, ou qu'il prêtât l'oreille aux consolations qu'on s'empressait de lui donner. Il expirait à peine, que la foule des courtisans, qui l'avait jusqu'alors environné, se retira précipitamment. Son corps, dépouillé par ses domestiques, resta nu sur une table, exposé à tous les regards, jusqu'au moment où un jeune page, frappé de ce spectacle, le couvrit en partie de son manteau.

Ainsi mourut Henri II, le premier des Plantagenets, que le droit de sa naissance éleva sur le trône d'An-

1 Le 6 juillet 1189; il était alors âgé de cinquante-six ans et il en avait régné trente-quatre.

gleterre, et qui fut le chef d'une postérité nombreuse et féconde en grands hommes. Les auteurs anglais font de ce prince un des souverains les plus accomplis : doux sans faiblesse, hardi sans témérité, fier sans hauteur, habile dans l'art de gouverner, intrépide dans le danger, courageux à la guerre, ami de la paix dès qu'il put la faire avec quelqu'avantage, bon maître, père tendre, constant dans ses affections et ferme dans ses desseins. A toutes ces qualités, on peut encore ajouter, d'après le témoignage de tous les historiens, qu'il était affable, spirituel, éloquent, fécond en ressources dans les circonstances critiques, respectant la liberté de ses sujets autant qu'il était jaloux de sa propre autorité. Ce portrait brillant n'est point flatté ; il est ressemblant, mais le prince est vu de profil et peint du beau côté ; si on le considère actuellement de l'autre, on verra des défauts et des vices qui causèrent toutes ses disgrâces et les malheurs de ses sujets. Une ambition sans bornes, une politique insidieuse, armèrent contre lui le plus franc, le plus généreux de tous les rois de son temps, Louis le Jeune. La passion de dominer lui fit tenir les princes, ses enfants, dans un état de médiocrité et de dépendance incompatible avec la fierté de leur caractère. Sa conduite avec Eléonore de Guyenne, son épouse, n'est qu'un tissu d'injustices et d'ingratitude. Sa passion déréglée pour les femmes le rendit cruel envers cette princesse, à qui il devait une partie de sa puissance, et déshonora sa vieillesse, s'il est vrai qu'Alix en ait été l'objet jusqu'à devenir victime de sa violence. Un auteur moderne prétend justifier Henri de cette imputation flétrissante ; mais si l'on examine sa conduite avec Philippe-Auguste, avec

Richard, avec Alix même, tout décèle cette passion qu'il n'eut pas même le soin de cacher. En donnant Alix pour épouse à Richard, le Vexin normand, cette petite contrée qu'il avait si fort à cœur de se conserver, comme une barrière entre les états de Philippe et les siens, eût été la dot de cette princesse. Mais son ambition, combattue par une passion plus violente, lui fait tout hasarder, plutôt que d'être juste, en sacrifiant celle qu'il aimait. Il quitte l'Angleterre, et, dans la crainte qu'on ne lui enlève Alix, il la fait renfermer dans un de ses châteaux. Philippe le somme de la donner à Richard, selon les engagements solennels qu'il avait contractés, et il se joue de sa demande, en offrant de la donner à Jean Sans-Terre. On connaît aussi la passion de Henri pour la belle Rosamonde, cette femme célèbre dans les vieux romanciers anglais, et que ce monarque jaloux tenait renfermée dans un labyrinthe à Woodstock, pour la dérober à tous les regards. Il eut encore plusieurs autres maîtresses, et sa faiblesse pour elles porta plus d'une fois le trouble dans sa maison [1].

Richard, instruit de la mort de Henri, arriva peu d'heures après à Chinon, et on assure qu'en entrant dans l'appartement où était son père, des flots d'un sang noir sortirent de la bouche de ce corps déjà sans vie. Il s'empressa de réparer, aux yeux du peuple, le crime de sa révolte, par la manifestation de sa douleur, et la magnificence des obsèques. Le corps de l'infortuné monarque, revêtu de ses habits royaux, la

[1] *Mém. inédits pour servir à l'Histoire des comtes d'Anjou*, par M. l'abbé Rangeard.

couronne d'or sur la tête et le sceptre à la main, fut placé sur un brancard richement orné, et porté, en grande pompe, à la célèbre abbaye de Fontevrault, où il avait choisi sa sépulture. On éleva, dans la nef de la grande église où il fut inhumé, un tombeau orné de sa statue, au-dessous de laquelle on grava cette épitaphe, qui rappelle l'ambition insatiable de ce prince :

Rex Henricus eram, mihi plurima regna subegi,
Multiplicique modo, duxque, comesque fui,
Cui satis ad votum non essent omnia terræ
Climata, terra modò sufficit octo pedum.
Qui legis hæc, pensa discrimina mortis, et in me
Humanæ speculum conditionis habe.
Sufficit huic tumulus cui non suffecerat orbis.

« J'étais le roi Henri; j'ai soumis plusieurs royaumes, et possédé, par divers moyens, des duchés et des comtés. Huit pieds de terre suffisent à celui dont l'ambition n'eût pas été rassasiée par tous les pays du monde. Vous qui lisez ces mots, puissiez-vous voir en moi un utile exemple des arrêts de la mort et des vicissitudes de la condition humaine! Je trouvais l'univers trop borné, un tombeau me suffit. »

Ce tombeau a été détruit, mais la statue existe encore; elle a deux mètres de proportion : le monarque, dont le visage exprime un état de violence ou de colère, est revêtu d'un manteau royal, qui l'enveloppe depuis le cou jusqu'aux pieds, laissant cependant à découvert une partie des bottes et les éperons; il a sur la tête une couronne, où sont figurées des pierres précieuses de différentes formes; les bras sont joints sur la poitrine; les mains, qui sont en partie brisées, indiquent, par leur position, qu'il tenait un sceptre ou un pan de son manteau.

CHAPITRE LX.

Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre et comte d'Anjou. — Langage. — Mort de Richard Cœur-de-Lion. Son tombeau à Fontevrault.

Richard était âgé de trente-deux ans lorsqu'il succéda à Henri II. Sa douleur et ses remords, quoique tardifs, annoncèrent à tous ceux qui l'environnaient que l'ambition n'avait pas étouffé dans son âme tous les sentiments de la nature. La conduite qu'il tint avec ceux qui l'avaient servi dans sa rébellion en est la preuve. Il les bannit pour toujours de sa présence, et donna sa confiance aux ministres et aux serviteurs du feu roi, de préférence à tous autres. Ces premiers devoirs remplis, il lui en restait un autre que lui prescrivait l'amour filial. Aliénor, sa mère, expiait depuis seize ans, dans une prison, le malheur d'avoir souvent contrarié le monarque, son époux, dans ses amours pour ses maîtresses, et de lui avoir donné lieu de soupçonner qu'elle favorisait la révolte de ses enfants. Richard se hâta de lui rendre la liberté, et de l'appeler auprès de lui. Il fit plus; dans le dessein qu'il avait de passer incessamment dans la Judée, et d'y reconquérir ce que les chrétiens y avaient perdu, il lui confia l'administration de ses vastes états.

Il fallait, pour une entreprise telle qu'une croisade, des sommes considérables. Pour s'en procurer, Richard employa tous les moyens qu'il pût imaginer; il vendit,

pour cent mille marcs d'argent, le vasselage de l'Ecosse, qui se crut heureuse de pouvoir se racheter, à ce prix, de cette servitude qu'Henri II lui avait imposée. Les domaines et les charges de la couronne furent mis à l'encan, et il fit chèrement payer, à ceux dont le zèle se refroidissait pour les voyages de la Terre-Sainte, le droit de rester tranquilles dans leurs foyers. Lorsque les fonds suffisants furent réunis, les croisés se mirent en route. Parmi les seigneurs angevins qui suivirent le roi d'Angleterre dans cette expédition, l'histoire ne nous a conservé que le nom de Berlay ou Bellay de Montreuil. Cette entreprise, où, comme dans les précédentes, on perdit beaucoup d'hommes et d'argent, se termina par une trève, dont la durée devait être de trois ans, trois mois et trois jours.

Richard repassa en Europe, et fut jeté par une tempête sur les côtes de Dalmatie. Voulant traverser l'Allemagne incognito pour se rendre en Angleterre, il se déguisa en templier; mais on le reconnut bientôt à la dépense qu'il faisait et à l'indiscrétion de quelques personnes de sa suite. Léopold, duc d'Autriche, qu'il avait cruellement offensé au siége d'Acre, sachant qu'il était dans ses états, prit tous les moyens de le découvrir; on l'arrêta, par son ordre, dans un village près de Vienne, où il avait eu l'imprudence de s'avancer. Quelque temps après, le duc le livra à l'empereur Henri VI, qui promit de partager avec lui la rançon qu'il en tirerait. Ainsi l'infortuné Richard, alors considéré dans l'Europe comme le héros du siècle et la terreur des Sarrasins, fut chargé de fers, après avoir lui-même brisé ceux d'un nombre considérable de chrétiens, esclaves des Mahométans.

Ce prince fut si secrètement arrêté et si étroitement renfermé, que l'on ignora longtemps ce qu'il était devenu; ses plus fidèles serviteurs étaient à sa recherche en différents pays, et n'en apprenaient aucune nouvelle. Cependant l'un d'eux, nommé Blondel, parvint enfin à le découvrir. Voici de quelle manière Fauchet, dans son recueil de la langue et de la poésie françaises, rapporte cette anecdote, d'après une ancienne chronique : « Le duc, qui savoit sa venue, le fit arrester et » enfermer dans un château, où il demoura prisonnier, » sans que l'on sceust de long-temps où il estoit. Or, » ce roi ayant nourri un menestrel appelé Blondel, il » pensa que ne voyant point son seigneur, il luy en » estoit pis, et en avoit sa vie à plus grant mesaise. Et » si estoit bien nouvelles qu'il estoit parti d'outre mer, » mais nus ne sçavoit en quel païs il estoit arrivé. Et » pour ce, Blondel chercha maintes contrées, sçavoir » s'il en pourroit ouïr nouvelles. Si advient après plu- » sieurs jours passés, il arriva d'aventure en une ville » assez près du chastel où son maistre le roy Richart » estoit, et demanda à son hoste à qui estoit ce chastel, » et l'hoste lui dit qu'il estoit au duc d'Autriche. Puis » il demanda s'il y avoit nus prisonniers, car tousjours » en enquerroit secrettement où qu'il allast. Et son » hoste lui dit qu'il y avoit un prisonnier, mais il ne » sçavoit qui il estoit, fors qu'il y avoit été bien plus » d'un an. Quant Blondel entendit ceci, il fit tant qu'il » s'accointa d'aucuns de ceux du chastel, comme me- » nestrels s'accointent légèrement, mais il ne peut voir » le roy ne sçavoir si c'estoit il. Si vint un jour en droit » une fenestre de la tour où estoit le roy Richart pri- » sonnier, et commença à chanter une chanson en

» françois, que le roy Richart et Blondel avoyent une » fois faitte ensemble. Quant le roy Richart entendit la » chanson, il conneut que c'estoit Blondel : et quant » Blondel ot dicte la moitié de la chanson, le roy Ri- » chart se prist à dire l'autre moitié, et l'acheva. Et » ainsi sceut Blondel que c'estoit le roy son maistre. Si » s'en retourna en Angleterre, et aux barons du pays » conta l'adventure. »

Richard charmait les ennuis de sa captivité, en cultivant la poésie et la musique; voici l'une des chansons qu'il composa dans sa prison. Il s'y plaint de ses sujets, qui ne paraissent pas beaucoup s'intéresser à sa liberté; dans sa première strophe, le poëte roi dit qu'il adoucit son sort par le commerce des muses, puis il ajoute qu'il a beaucoup d'amis, mais qu'il en reçoit peu de secours, et qu'il serait honteux pour eux si sa rançon ne pouvait être payée dans deux ans.

« J'à nus hons pris ne dirat sa raison
» Adroitemant s'ansi com dolans hons,
» Mais par confort puet-il faire chanson.
» Moult ai d'amins, mais povre sont li don;
» Honte en auront se por ma réançon
» Suix ces .II. hivers pris.

Richard, dans la seconde strophe, rappelle à tous ses barons et vassaux combien il avait été empressé à procurer la liberté au moindre de ses sujets, tandis qu'à présent aucun d'eux ne pense à le tirer des fers.

» Ceu sevent bien mi home et mi baron,
» Englois, Normant, Poitevin et Gascon,
» Ke je n'avois si povre compaingnon
» Lui je laissasse por avoir en prixon.
» Je no dis pas por nulle retraison,
» Mais ancor suix-je pris.

Il dit, dans la strophe suivante, qu'il voit bien qu'un mort ou un captif n'a plus ni parents ni amis.

» Or sai-ge bien de voir certainement
» Ke mors ne priset ne amins ne parent
» Cant on me lait por or ne por argent.
» Moult m'est de moi, mais plus m'est de ma gent,
» C'après ma mort auront reprochier grant
» Se longement suis pris.

Le roi d'Angleterre se plaint, dans la quatrième strophe, de Philippe-Auguste, roi de France, qui avait profité de sa détention pour faire quelques excursions sur ses terres. Richard l'appelle *messire*, parce qu'il était son vassal à cause des terres qu'il possédait en France à titre de fief.

» N'est pas mervelle se j'ai lo cuer dolant
» Cand mes sires tient ma terre en tormant.
» S'or li manbroit de nostre sairement,
» Ke nos feimes andui communament.
» Bien sai de voir ke seans longemant,
» Ne seroie pas pris.

La cinquième et la sixième strophes renferment des reproches sur l'ingratitude de ses sujets.

» Mes compaingnons cui j'amoie et cui j'aim
» Ces dou Cahiul et ces dou Porcherain,
» Medi chanson, qui ne sont pas certain,
» C'onques vers aus n'an oi cuer faus ne vain.
» Cil me guerroient, ils font moult que vilain
» Tant com je serai pris.

» Or sevent bien Angevin et Torain,
» Cil bacheler ki or sont fort et sain,
» C'ancombreis suix, lons d'aus, en autrui mains.
» Forment m'adaissent mais il n'i voient grain ;
» De belles armes sont ores vent cil plain,
» Por tant ke je suis pris.

La septième et dernière strophe est obscure; elle paraît mutilée, parce que le mètre est différent de celui des précédentes, et parce qu'elle n'est pas terminée par le même mot qui finit les six autres. Richard l'adresse à Jeanne, sa sœur, mariée d'abord à Guillaume, roi de Sicile; il la nomme comtesse, parce qu'elle épousa, en secondes noces, Raymond, comte de Toulouse.

» Comtesse, suer, vostre pris soverain,
» Vos sat et gart cil à cui je me claim
» Et par cui je suis pris.
» Je non di pas de celi de Chartain,
» La meire Loweiis. »

Ce ne fut qu'après vingt-deux mois de captivité, et après avoir éprouvé les plus indignes traitements, que Richard put obtenir sa liberté en payant une rançon de deux cent mille marcs d'argent, somme énorme pour le temps où l'Angleterre et les provinces de France, qui lui appartenaient, étaient épuisées par les dépenses des croisades.

1190. Ses sujets, écrasés d'impôts, se plaignaient hautement de sa cupidité; Foulques, curé de Neuilly, un des plus grands orateurs de son temps, prêchant devant lui, osa la lui reprocher en ces termes : « Défai» tes-vous au plus tôt de vos trois méchantes filles, la » superbe, la cupidité et la luxure. » Après le sermon, Richard dit, en présence de ses courtisans : « Eh bien! » pour me conformer aux vœux de cet hypocrite, je » donnerai mes trois filles en mariage : la superbe, aux » templiers; la cupidité, aux moines de Cîteaux, et la » luxure, aux prélats de nos églises [1]. »

[1] Roger de Howeden, p. 593.

Richard avait toujours eu pour l'Ordre de Fontevrault beaucoup de vénération; le premier usage qu'il fit de sa liberté fut de venir visiter ce monastère. Il lui donna en présent un morceau de la vraie croix et plusieurs autres reliques qu'il apportait de la Terre-Sainte. Il passa ensuite en Angleterre, et, après y avoir séjourné quelques années, il revint dans ses états du continent. Quelques historiens disent qu'il fit ce dernier voyage d'après la nouvelle qu'il reçut qu'un gentilhomme poitevin avait découvert un riche trésor, composé de plusieurs statues d'or, représentant un empereur, sa femme et ses filles, assis autour d'une table également d'or. Le gentilhomme fit présent à Richard de quelques-unes de ces pièces; mais le monarque prétendit qu'en qualité de seigneur, il avait droit sur tout le reste. Le Poitevin le refusa, et se retira chez le vicomte de Limoges, qui crut le dérober aux regards du roi en le recevant dans son château de Chalus. Richard, trop fier et trop impérieux pour souffrir qu'on osât lui résister, alla mettre le siége devant la place. La garnison, dans l'impuissance de se défendre longtemps contre les forces qui l'entouraient, offrit de se rendre, pourvu qu'on lui laissât la vie avec ses armes. La réponse du monarque fut digne de la violence de son caractère : « Ils devaient tous s'attendre » à être pendus, puisqu'ils lui avaient donné la peine » de les venir prendre ». Ces braves gens, désespérés, ne balancèrent pas à périr plutôt en combattant que par la main des bourreaux. L'un d'eux, nommé Bertrand de Gourdon, ennemi personnel de Richard, attendait l'occasion de se venger du monarque, dont il avait, ainsi que quelques-uns de sa famille, éprouvé

toute l'inhumanité. Le prince, accompagné de Marchadeau, son médecin, s'approcha trop près pour reconnaître l'état de la place. Gourdon l'aperçut, et, du haut d'une des tours, il lui décocha une flèche empoisonnée, qui lui perça le bras [1]. Peu de temps après, la ville ayant été emportée d'assaut, le meurtrier fut conduit devant Richard mourant, qui lui demanda pourquoi il avait attenté à la vie de son prince. « Pour-
» quoi? répondit Gourdon : vous avez tué, de votre
» propre main, mon père et mes deux frères, et vous
» vouliez me faire pendre. Je suis, ajouta-t-il, en votre
» puissance, et vous êtes maître de me faire souffrir
» les plus horribles tourments; mais je m'en console
» d'avance, puisque j'ai réussi à délivrer la terre d'un
» tyran tel que vous. » Gourdon était alors chargé de chaînes. Richard, dont les approches de la mort avaient ranimé les sentiments religieux que les passions avaient tant de fois étouffés, ne lui répondit que par ces mots : « Mon ami, je vous pardonne ma mort. » Il lui fit ôter ses fers, et ordonna qu'on lui rendît la liberté avec une somme d'argent qu'il lui fit remettre. Mais Marchadeau le fit arrêter à l'insu du roi, et, dès que le prince fut expiré, Gourdon fut écorché vif, et pendu après ce premier supplice [2].

Richard mourut le 6 avril (1199), la dixième année d'un règne funeste aux peuples qui eurent le malheur de l'avoir pour maître, par les maux que leur firent ses guerres, et par les exactions qui en furent la suite. On

1 Roger de Howeden, *Annales d'Angleterre*, liv. 3, chap. 7.
2 *Mémoires inédits pour servir à l'Hist. des comtes d'Anjou*, par M. l'abbé Rangeard; André Duchesne, *Hist. d'Angleterre*, livre 12.

dit que, quelque temps avant d'expirer, il témoigna le désir d'être enterré aux pieds de Henri II, son père, en regrettant amèrement d'avoir été, par sa rébellion, la cause de sa mort.

Son corps fut apporté à Fontevrault, ses entrailles déposées dans l'église de Poitiers, d'autres disent à Charroux, et son cœur à Rouen. On voit encore, dans l'église de Fontevrault, parmi les ruines des tombeaux, la statue de Richard qui était placée sur le sien. Elle est de la même proportion que celle de Henri II, avec un costume à peu près semblable. Voici l'épitaphe qui était au-dessous :

Pictavus exta ducis sepelit, tellusque Chalutis,
Corpus dat claudi sub marmore Fontis-Ebraldi,
Neustria, tuque tegis cor inexpugnabile regis;
Sic loca per trina se sparsit tanta ruina,
Nec fuit hoc funus cui sufficeret locus unus.

« Le Poitou et la terre de Chalus renferment les entrailles de » leur duc; Fontevrault possède son corps déposé sous le mar- » bre; et toi, Neustrie, tu conserves le cœur invincible de ce roi. » Ainsi trois pays différents se partagèrent sa dépouille mortelle; » un seul ne pouvait suffire à sa sépulture. »

Le tombeau de Richard était orné de son écu, sur lequel il y avait trois lions. Il fut le premier des rois d'Angleterre qui prit ces armoiries; avant lui, les monarques anglais étaient représentés, dans leurs sceaux, d'un côté, assis sur un trône, et de l'autre, montés à cheval.

CHAPITRE LXI.

Jean Sans-Terre et Arthur, comtes d'Anjou. — La ville et le château de Saumur, donnés par Philippe-Auguste à Guillaume Desroches.

Après la mort de Richard Cœur-de-Lion, ses états devaient passer de droit à son neveu, Arthur, duc de Bretagne, encore mineur ; mais ils lui furent disputés par le duc de Mortaing, son oncle, connu depuis sous le nom de Jean Sans-Terre, roi d'Angleterre.

Aussitôt que celui-ci fut informé de la mort de Richard, son frère, il courut à Chinon s'emparer du trésor royal, dont la garde avait été confiée à Robert de Turnham, et envoya promptement en Angleterre Humbert, archevêque de Cantorbéry, pour disposer les esprits en sa faveur. Philippe-Auguste, roi de France, qui avait paru touché de la mort de Geoffroy, le troisième fils de Henri II, et père d'Arthur, se déclara pour le jeune duc de Bretagne. Il vint en Anjou avec une armée, s'empara d'Angers, remit cette ville à Arthur, et le fit reconnaître comte d'Anjou par tous les barons et seigneurs de la province.

Quelque temps après, Arthur et Constance, sa mère, se rendirent au Mans, auprès de Philippe-Auguste, qui prit le jeune prince sous sa protection, et promit à la princesse de le remettre bientôt en possession de ses états de Touraine, de Normandie et de Poitou, comme il venait de le faire de ceux d'Anjou. Mais malheureusement pour le jeune prince, ces belles promesses fu-

rent sans effet. Guillaume Desroches, le plus expérimenté de ses officiers, l'abandonna et entra au service de Jean Sans-Terre. Philippe-Auguste lui-même, si l'on en croit d'Argentré, se laissa gagner par les trésors de Jean, et abandonna aussi Arthur.

Le jeune comte d'Anjou, trahi et abandonné par ceux qu'il avait cru ses meilleurs amis et les plus forts soutiens de son parti, ne perdit point courage. Eléonore de Guyenne, son aïeule paternelle, et mère de Jean Sans-Terre, pour lequel elle s'était déclarée, était dans le château de Mirebeau. Il se persuada qu'en prenant cette princesse, il lui serait facile d'amener son oncle à un accommodement par sa médiation. Il assembla promptement quelques troupes et une partie de la noblesse d'Anjou, avec lesquelles il vint assiéger Mirebeau. Le lendemain, il battit la ville, fit brèche, et la prit sans beaucoup de difficulté. Mais le château, qui était bien fortifié, tenait toujours, et paraissait difficile à réduire autrement que par famine [1]. Eléonore, qui y était renfermée, trouva le moyen d'instruire secrètement, et avec beaucoup de diligence, son fils qui était en Normandie, de l'état où elle se trouvait et du danger auquel elle serait exposée si elle tombait entre les mains d'Arthur.

Aussitôt que Jean Sans-Terre fut informé de ce qui 1202.
se passait à Mirebeau, il se disposa à partir avec l'élite de ses troupes, commandée, sous ses ordres, par Guillaume Desroches. Ce seigneur, qui faisait la guerre loyalement, et qui avait l'espérance de réconcilier l'oncle et le neveu, voulut, avant de partir, être assuré

[1] Ce château avait été bâti par Foulques Nerra, l'an 1020.

que, dans le cas où Arthur serait pris, il ne serait point attenté ses jours. Le roi le promit sans difficulté et même avec serment. L'armée se mit en marche, traversa Saumur, et le lendemain arriva sous les murs de Mirebeau pendant la nuit. Les assiégeants, presque tous, comme leur chef, jeunes et braves, mais imprudents et sans expérience, étaient profondément endormis dans leur camp, qu'ils avaient négligé d'entourer de gardes et de sentinelles. Ils furent bientôt enveloppés de tous côtés. Un grand nombre fut tué; presque tout le reste, et particulièrement Arthur, fut fait prisonnier. Jean Sans-Terre l'envoya avec une forte escorte au château de Falaise, où on le garda étroitement. Quelque temps après, il le fit sortir de prison, sous prétexte de le conduire lui-même à Cherbourg. Ayant remarqué en chemin un endroit propre à l'exécution de son dessein, il donna l'ordre à sa suite de rester en arrière, et fit marcher son neveu, seul, devant lui, jusque sur le bord d'un rocher : avant qu'il y fût arrivé, Jean Sans-Terre pressa son cheval, et perça le jeune
1203. comte d'un coup de lance. Le malheureux Arthur, cruellement blessé et tombé à la renverse, demanda inutilement la vie à son oncle; ce monstre, sans lui répondre, mit pied à terre, le traîna sur le bord du rocher, et le précipita dans la Seine. Guillaume Desroches fut tellement indigné de l'action atroce de Jean Sans-Terre, et de sa conduite à l'égard des autres prisonniers qu'il voulait faire mourir de faim, qu'il le quitta sans vouloir le servir davantage, quoiqu'il fût son souverain, en sa qualité de comte d'Anjou.

Après avoir abandonné Jean Sans-Terre, Desroches passa à la cour de Philippe-Auguste, qu'il servit fort

utilement, avec beaucoup de zèle et de fidélité. Le roi, pour récompense de ses services, le fit sénéchal héréditaire de l'Anjou, de la Touraine et du Maine; lui donna en toute propriété les villes de Châteauneuf, de Château-du-Loir, de Longué, de Mouliherne, et à certaines conditions celles d'Angers, de Saumur, de Loudun, de Beaufort et de Brissac. Si l'on peut juger des 1204.
services par les récompenses, il faut que Desroches en ait rendu de bien grands à Philippe : par tous ces dons il se trouva l'un des plus puissants seigneurs de ces contrées.

Jean Sans-Terre, qui avait été assigné à la cour des pairs, comme parricide, et condamné par contumace à perdre tous les états qu'il avait en France, n'en continuait pas moins à faire la guerre et à ravager l'Anjou, dont une partie refusait de le reconnaître pour comte. Il dévasta toute la Vallée, prit Beaufort, s'empara d'Angers qu'il livra aux flammes, et dont il fit détruire une partie des fortifications. Mais ayant appris que Philippe-Auguste, à la tête de son armée, s'avançait pour le combattre, il prit honteusement la fuite, et retourna en Angleterre.

CHAPITRE XLII.

Le château de la Roche-au-Moine assiégé par Jean Sans-Terre. — Fin de la seconde maison d'Anjou. — Armoiries des deux premières maisons d'Anjou.

Désespéré d'avoir perdu les belles et riches provinces qu'il possédait en France, Jean Sans-Terre s'occupa

pendant plusieurs années à lever en Angleterre d'énormes contributions, et à préparer une expédition formidable pour se venger de Philippe-Auguste, et faire annuler l'arrêt de la cour des pairs qui l'avait déclaré félon, et condamné comme tel. Tout étant disposé, il partit à la tête de son armée, et vint débarquer à la
1214. Rochelle. Il soumit en peu de temps une partie du Poitou, malgré la résistance de Geoffroy de Lusignan, et arriva bientôt sur les confins de l'Anjou. Alors Jean marcha vers Angers qu'il prit sans coup férir; Beaufort et d'autres places résistèrent plus ou moins longtemps. Le seul château de la Roche-au-Moine semblait braver toutes ses forces. Ce château, situé sur la rive droite de la Loire, à deux lieues au-dessous d'Angers, avait été récemment bâti par Guillaume Desroches, à l'effet de contenir Payen, sénéchal d'Anjou pour Jean Sans-Terre, qui, de son château de Rochefort, placé à une lieue du premier sur l'autre rive de ce fleuve, faisait des excursions continuelles jusqu'aux portes d'Angers. Le château de la Roche-au-Moine était donc le boulevard de cette capitale, et Desroches l'avait fait fortifier en conséquence. Jean Sans-Terre, dont les succès doivent être plutôt attribués à ses intelligences en Anjou qu'à ses armes, avait gagné tous les seigneurs de cette province, excepté l'incorruptible Desroches, Juhel de Mayenne, Sainte-Suzanne et quelques autres. Philippe-Auguste, informé de ces événements, envoya aussitôt des troupes en Anjou avec les ordres les plus précis de combattre l'ennemi partout où il se présenterait.

Cependant le siége durait toujours, et même il fut accompagné de circonstances assez remarquables : Rigord et Guillaume Lebreton en ont recueilli plusieurs,

parmi lesquelles nous n'en choisirons qu'une. Il y avait dans l'armée des assiégeants un arbalêtrier d'une haute taille, espèce de géant, qu'on nommait Enguerrand Brisemoutier; précédé d'un soldat qui portait devant lui un énorme bouclier, il s'avançait assez près de la place pour ajuster et tuer tous ceux qui venaient à se montrer sur les murs. Parmi les assiégés, il se trouva un autre arbalêtrier qui s'avisa d'un singulier stratagême pour mettre fin aux bravades d'Enguerrand. Après avoir solidement lié une longue corde à une flèche harponnée, il se l'attacha autour du corps, puis l'ayant décochée sur le grand bouclier, qu'il parvint à percer d'outre en outre, il retira la corde promptement et de toutes ses forces. Par cette manœuvre, le bouclier tomba avec celui qui le portait; Enguerrand, mis à découvert, fut aussitôt assailli et tué par les autres arbalêtriers de la place. Irrité de la perte d'un homme si précieux, Jean fit élever des potences devant les murs, et menacer les assiégés, en jurant, *par les dents de Dieu* [1], de les y suspendre s'ils ne se rendaient pas à discrétion. Ceux-ci ne s'en émurent aucunement, et ne se défendirent qu'avec plus de courage.

L'armée anglaise faisait tous les jours de nouvelles pertes; le découragement s'y mettait, et le siége durait déjà depuis trois semaines, lorsque Louis, fils de Philippe-Auguste, reçut, à une journée de la place, un secours de quatre mille hommes amenés par Desroches. Instruit de cette réunion, Jean leva brusquement le siége, abandonnant son camp, ses équipages, ses munitions et toutes ses machines de guerre avec une

[1] Jurement ordinaire de ce prince.

telle précipitation, que, dans le premier jour de sa fuite, il ne s'arrêta qu'après avoir fait au moins neuf lieues. Louis, devenu maître de l'Anjou par la retraite des Anglais, ne songea plus qu'à reprendre leurs places dont il rasa quelques-unes, et fit démanteler Angers. Ce succès, obtenu en Anjou par l'héritier du trône, eut lieu le même jour que son père, en Flandre, remportait la célèbre victoire de Bouvines. Nous remarquerons que ce même jour aussi (27 juillet), deux chevaliers, des plus anciennes familles de notre province, à la tête de leurs vassaux, portaient leur bannière dans des rangs opposés; Thibaud de Mathefelon, baron de Durtal, se trouvait dans l'armée du roi d'Angleterre, et Guillaume Turpin-Crissé, dans celle du roi de France [1].

Si l'on en croit l'historien Mathieu Pâris, dont la partialité pour sa nation est bien naturelle, le roi Jean, au lieu de fuir, aurait marché contre Louis; mais, prêt à en venir aux mains, s'étant aperçu des mauvaises dispositions de ses alliés, il aurait ralenti sa marche, tandis que, de son côté, Louis se serait aussi retiré, craignant un engagement. Ce qu'il y a de certain, c'est que le siége fut levé, et l'Anjou conquis par les Français. Cependant, on peut reprocher à ceux-ci de n'avoir pas assez profité de leurs avantages en poursuivant l'ennemi, et Philippe-Auguste le ménagea trop en consentant à une trève de cinq années. Aux termes de cette trève, un Angevin, qui avait pris les armes pour les Anglais, ne pouvait rester en Anjou à moins

[1] Savari de Mauléon, sénéchal du Poitou, fut deux fois du côté des Français, et deux fois du côté des Anglais. (MÉNAGE, *Hist. de Sablé*, p. 195.)

de donner au sénéchal une caution. On nomma de part et d'autre des conservateurs de la trève, gens de guerre et gens d'église, et il fut convenu que si le roi Jean supprimait la maltôte qu'il avait imposée sur l'Anjou, Philippe en ferait autant de son côté; faute de quoi, il la percevrait comme à l'ordinaire, et c'est ce qui arriva, parce que s'il est facile de mettre un impôt, rien n'est plus difficile que de l'ôter.

Enfin les Angevins eurent le bonheur de ne plus revoir Jean Sans-Terre, assassin de son roi et usurpateur de sa couronne : il mourut deux ans après cette trève. Ainsi finit, dans la personne de ce mauvais prince, la seconde maison d'Anjou, qui avait eu pour chef Ingelger, si distingué par ses vertus, son mérite, et dont l'extérieur, aussi noble qu'agréable, relevait encore les brillantes qualités. Mais tout dégénère; son dernier rejeton, c'est-à-dire le dernier de sa race qui fut revêtu de la qualité de comte d'Anjou, Jean Sans-Terre, comme nous l'apprend Roger de Hoveden, était petit, mal fait; sa figure et ses manières ignobles annonçaient la bassesse de ses inclinations; sa vie ne fut qu'un enchaînement de crimes atroces; mais sa mort fut un bienfait, qui fit renaître l'espoir dans le cœur de ses sujets.

Nous ne parlerons point de la grande charte anglaise de ce prince; on ne peut lui en faire honneur, puisqu'on sait qu'elle lui fut arrachée par la force, et 1216.
que, dans la suite, il fit tout ce qui put dépendre de lui pour l'annuler. Mais nous devons faire remarquer que l'installation des comtes d'Anjou sur le trône de la Grande-Bretagne est une époque fameuse dans l'histoire de l'Europe, puisque c'est du règne des Planta-

genets que datent les inimitiés et les guerres qui depuis six siècles désolent la France et l'Angleterre.

On voyait autrefois dans l'église de l'abbaye de Saint-Nicolas, près Angers, sept grands portraits des comtes ingelgériens. Voici la description que nous en a conservée Ménard ; elle est curieuse, parce qu'elle sert à nous faire connaître les armoiries de la première et de la seconde maison d'Anjou : « Foulques Nerra et Geof-» froy, son fils, dit-il, sont représentés au-dessus d'un » tombeau, dans l'église de Saint-Nicolas, ainsi que » cinq autres comtes d'Anjou. Foulques et Geoffroy » sont revêtus de leurs cottes d'armes, brassarts, cuis-» sarts et gantelets, l'épée à la main droite, la pointe » haute, tenant à la gauche un écu ou bouclier. Au-» dessous des pieds de Foulques, on voit un lion. Ces » deux comtes sont en peinture sur le mur devant » l'autel de saint André, sous une arcade. Le portrait » de Foulques a douze pieds de hauteur, et celui de » Martel, deux pouces de moins ; les visages ont un » demi-pied de large sur un pied de haut, à prendre » depuis le menton jusqu'au sommet du front. Leur » cotte d'armes, sur le haut, est de pourpre, le reste » est azur ; leur écu d'azur, au chef de gueule, à l'es-» carboucle d'or de huit, ou bâtons à deux nœuds, les » pointes fleurdelisées d'or, le point du milieu de l'es-» carboucle aussi d'azur [1]. »

[1] Ménard, *Peplus Andegavensis.*

CHAPITRE LXIII.

Cimetière des rois à Fontevrault. — Tombeaux d'Eléonore de Guyenne et d'Elisabeth d'Angoulême, reines d'Angleterre.

Eléonore ou Aliénor de Guyenne était fille de Guillaume V, duc d'Aquitaine, qui, peu de temps avant de mourir, la destina pour épouse à Louis VII, dit le Jeune, roi de France, et lui donna en dot la Guyenne et le Poitou. Elle était à peine âgée de seize ans à la mort du duc, son père. « La nature semblait avoir » épuisé pour elle toutes ses faveurs. Au rang le plus » élevé, à la plus riche dot, Eléonore joignait tous les » charmes de la figure la plus touchante. Une bouche » admirable, les plus beaux yeux du monde, un regard » doux, un air affable, une beauté achevée; son esprit » naturellement vif, orné et poli, répondait au mérite » dont les yeux sont les juges. On ne pouvait enfin » trouver plus d'avantages que cette alliance en pré- » sentait au successeur de Louis le Gros; et l'on peut » dire qu'il ne manqua à son bonheur que l'art d'en » jouir [1]. »

Louis VII, au lieu de s'occuper, auprès d'une épouse charmante, du soin de régner en paix, fut entraîné par l'esprit de son siècle, et surtout par les prédications de saint Bernard. Il se croisa, remit le gouvernement de son royaume entre les mains de Suger, abbé

[1] *Anecdotes des reines de France.*

de Saint-Denis, et partit pour la Palestine avec la reine et une armée de quatre-vingt mille hommes. Pendant cette expédition, qui coûta à la France l'élite de sa noblesse et des sommes immenses, Eléonore fut soupçonnée d'une intrigue criminelle avec Saladin. Louis, prince faible, de peu d'esprit et ombrageux, instruit des bruits qui couraient sur le compte de la reine, se détermina à la répudier, et il le fit aussitôt son retour en France, malgré les sages représentations de son ministre l'abbé Suger. Le divorce fut prononcé le 18 mars 1152, et le 18 mai de la même année, Eléonore, à qui Louis rendit sa dot, épousa Henri, duc de Normandie. Ce prince, qui possédait déjà la Touraine, l'Anjou, le Maine et la Normandie, se trouva, par son mariage, souverain d'une grande partie de la France, en ajoutant à ces quatre provinces celles que lui donnait Eléonore, savoir : la Guyenne, le Poitou, la Saintonge, l'Auvergne, le Limousin, le Périgord, l'Angoumois, et des droits sur le comté de Toulouse.

Eléonore, non moins ambitieuse que Henri, joua un grand rôle dans son siècle : le désir qu'elle eut toujours de gouverner, la fit entrer dans le parti de ses enfants révoltés contre leur père. Sa politique insidieuse, ses intrigues secrètes, semblent justifier Henri des mauvais traitements qu'il lui fit éprouver.

Quelques années après la mort de Richard Cœur-de-Lion, cette princesse vint achever sa longue carrière à l'abbaye de Fontevrault, où elle mourut, âgée de quatre-vingts ans, le 15 mars 1204. Elle fut inhumée dans le *Cimetière des rois,* nom qu'on avait donné à cette portion de la grande église de l'abbaye où étaient déjà déposés, comme nous l'avons dit, les restes de

Henri II, son époux, et ceux de Richard Cœur-de-Lion, son fils.

On plaça sur le tombeau d'Eléonore sa statue, de grandeur naturelle, en bois peint et doré. Elle porte une couronne sur la tête, fixée par une bandelette qui serre et enveloppe le menton. Les mains sont croisées sur la poitrine, et tiennent un pan de sa robe ou manteau royal, qui l'entoure depuis le cou jusqu'aux pieds, de manière qu'on ne voit que le bout de ceux-ci. Une ceinture, large de trois doigts, retient cette longue draperie au-dessous du sein.

Auprès de cette statue, qui est très bien conservée, on en voit une autre non moins intéressante, c'est celle d'Elisabeth ou Isabeau d'Angoulême, aussi reine d'Angleterre, l'une des plus belles et des plus méchantes femmes de son temps. Elle était fille d'Aymard Ier, comte d'Angoulême, qui la fiança à Hugues de Lusignan, comte de la Marche. Ce mariage devait terminer tous les différends qui existaient depuis longtemps entre ces deux maisons puissantes; mais Jean Sans-Terre, ayant été invité à la noce, devint éperdument amoureux d'Elisabeth, et l'enleva le jour même qu'elle devait épouser Hugues. Il répudia Avicie ou Avoise de Glocester, pour épouser Elisabeth, princesse voluptueuse, méchante et vindicative, qui le rendit malheureux toute sa vie. Elle lui survécut, et s'unit, après sa mort, à Hugues, qui n'avait pas cessé de l'aimer; par ce second mariage, elle devint comtesse de la Marche et de Toulouse. Elle eut plusieurs enfants de ses deux maris, entre autres Henri III, fils du premier, et qui succéda à son père.

Quelque temps après la mort de sa mère, Henri III,

qui avait aussi une grande prédilection pour l'abbaye de Fontevrault, fit exhumer le corps d'Elisabeth, et lui-même le déposa au cimetière des rois. Dans la suite, suivant les dernières volontés de ce prince, qui cependant ne furent exécutées que douze ans après sa mort, son cœur fut aussi apporté d'Angleterre à Fontevrault, et placé dans un vase d'or auprès du tombeau de sa mère.

La statue d'Elisabeth, qui était sur ce tombeau, est en tuf blanc, drapée, peinte et dorée à peu près comme celle d'Eléonore, mais elle est d'une proportion un peu plus grande et moins bien conservée que cette dernière; les mains sont presqu'entièrement brisées. Il y avait encore deux autres statues dans le cimetière des rois; l'une était celle de Jeanne d'Angleterre, sœur de Richard Cœur-de-Lion, reine de Sicile, puis comtesse de Toulouse; l'autre était celle de Raimond VII, son fils, comte de Toulouse. Ce prince mourut au moment où il se disposait à partir pour la Terre-Sainte. Il était représenté à genoux, se frappant la poitrine, pour exprimer le regret qu'il avait témoigné, en mourant, d'avoir participé aux erreurs des Albigeois, et de s'être déclaré leur chef. Des six statues dont nous avons parlé, il n'en existe plus que quatre, qui gisent là parmi les décombres; elles sont fort intéressantes pour l'histoire et les arts, et il serait à désirer qu'elles fussent placées dans les petites chapelles de la tour d'Evrault. En déposant, sous celle de Richard Cœur-de-Lion, les restes de ce prince, qui ont été recueillis soigneusement après la profanation des tombeaux, on ajouterait encore à l'intérêt qu'inspirent ces anciens monuments. Leur réunion sous les voûtes sombres de

cette tour, dont le style est bien en rapport avec celui de ces morceaux de sculpture, produirait un bel effet d'ensemble. Les voyageurs se détourneraient de leur route, pour voir cette chapelle sépulcrale, consacrée à la mémoire de souverains étrangers. Les Anglais, qui viennent, en temps de paix, s'établir à Tours et à Angers, pour y jouir de la beauté du pays qu'ils nomment le jardin de la France, visiteraient sans doute avec beaucoup d'intérêt, et peut-être avec reconnaissance, ce monument funéraire, qui serait pour eux un monument national.

CHAPITRE LXIV.

Églises des templiers à Angers. — Angevins élevés à la dignité de grand-maître du Temple. — Ruines du château du Plessis-Macé.

Les templiers possédaient en Anjou deux belles commanderies, celle de Saulgé-l'Hôpital et celle de Besconnais d'où dépendait l'hôpital de Bouillé; ils avaient aussi deux églises à Angers, l'une nommée le Temple, dans le faubourg Saint-Laud, transformée depuis peu, par une singularité remarquable, en une loge de francs-maçons; et l'autre, la chapelle Saint-Blaise, près la Porte-Neuve. Ces églises ne méritent aucune attention sous le rapport de l'art; mais elles nous rappellent plusieurs souvenirs honorables pour l'Anjou, et cela suffit pour que nous les placions au rang des monuments historiques de cette province.

On sait que les templiers furent établis, au com-

mencement du douzième siècle, pour la conservation des lieux saints, par quelques gentilshommes, du nombre de ceux qui avaient suivi Godefroy de Bouillon en Palestine. Dès son origine, cet Ordre était militaire, puisqu'aux trois vœux ordinaires des religieux, les chevaliers du Temple en ajoutaient un quatrième, par lequel ils s'engageaient à porter constamment les armes contre les infidèles. Leur étendard, moitié noir et moitié blanc, s'appelait le *Beaucéant*. Comme marque distinctive de leur milice religieuse, ces chevaliers portaient un manteau blanc, sur lequel était une croix d'étoffe rouge, semblable à celle des croisés français.

L'Ordre des templiers n'a duré que depuis 1118 jusqu'à 1312; dans cette période de cent quatre-vingt-quatorze ans, il a été gouverné par vingt-deux grands maîtres, et sur ce nombre l'Anjou peut s'honorer de lui en avoir donné deux. Le premier fut Robert, fils de Renaud, sire de Craon, surnommé le Bourguignon, comme son aïeul paternel Robert. Il était cadet de plusieurs frères, et était allé s'établir en Aquitaine, où le comte d'Angoulême l'avait fiancé avec la fille et l'unique héritière de Jourdain de Chabannes. Mais Aymard de la Rochefoucault réclama cet héritage, et Guillaume IX, duc d'Aquitaine, l'en mit en possession par la voie des armes. Le duc mourut, et Robert reprit les deux terres sur Aymard. Cependant, le mariage n'étant pas encore accompli, il céda sa fiancée avec la dot à Guillaume de Mastas, et passa à la Terre-Sainte, où il entra dans l'Ordre des templiers.

Robert se distingua bientôt par sa valeur et ses talents militaires dans un institut dont tous les membres étaient continuellement en armes, soit pour défendre

les lieux saints confiés à leur garde, soit pour protéger l'arrivée et le départ des pèlerins, qui venaient à Jérusalem de tous les lieux de la chrétienté. La haute réputation de sa piété et sa bravoure lui méritèrent en 1136, l'honneur d'être nommé grand-maître du Temple, après la mort de Hugues de Pains, qui le premier avait été élevé à cette dignité. Cet Ordre, qui dans la suite devint si riche, était encore tellement pauvre, que les chevaliers n'avaient qu'un seul cheval pour deux.

Asouard, gouverneur d'Alep, ravageait alors la Palestine. Robert est à peine élu, que, rassemblant ses chevaliers, il tombe à l'improviste sur les infidèles, les bat et les met en fuite; mais, au lieu de les poursuivre, les chevaliers pillent les bagages des vaincus. Asouard, qui s'en aperçoit, revient à la charge, et tue un grand nombre de templiers. L'an 1140, Robert se trouva au combat de Técué, où les chrétiens furent battus par les infidèles, et dans lequel un des plus vaillants chevaliers du temple, Eudes de Montfaucon, fut tué.

Guillaume de Tyr atteste que Robert ne fut pas moins illustre par sa bravoure et la pureté de ses mœurs que par l'éclat de sa naissance. On ne sait point précisément l'époque de sa mort, qui cependant dut avoir lieu entre 1145 et 1147. Ce ne fut que sous son magistère, suivant un manuscrit de la reine de Suède, que les chevaliers du Temple commencèrent à porter la croix d'étoffe rouge sur la poitrine.

Le second grand-maître que l'Anjou ait donné aux templiers est Philippe du Plessis (Plessiez), de l'une des plus illustres et des plus anciennes familles de cette

province. On ne connaît point d'une manière certaine la date de son élection ; mais, si l'on en croit Ducange, il était en 1201 revêtu de cette dignité. A cette époque, l'Ordre était parvenu à une grande puissance ; il possédait dans presque toute l'étendue de la chrétienté des biens immenses, qui dans la suite furent la cause de sa destruction. L'an 1202, Philippe du Plessis, pour obliger le roi d'Arménie à restituer aux templiers le fort de Gaston, situé dans la principauté d'Antioche, dont il s'était emparé l'année précédente, fit déployer le *Beaucéant,* et se mit à la tête de ses chevaliers. Le résultat de cette expédition fut une suspension d'armes entre le monarque et les templiers. Philippe du Plessis mourut l'an 1217 ; il était le treizième grand-maître de l'Ordre.

1217. Le souvenir de ce grand-maître du Temple se rattache aux plus belles ruines que l'on trouve en Anjou, à celles du château du Plessis-Macé que l'on voit entre Angers et le Lion. Ce nom de Plessis, qui, en vieux langage, signifie maison de plaisance, est très commun dans cette province ; mais, parmi les divers châteaux auxquels on l'a donné, il n'y en a point dont l'ancienneté et la magnificence puissent être comparées à celles du Plessis-Macé. Ce château, qui appartient actuellement à M. le comte de Serrant, est abandonné depuis environ un siècle ; il était précédemment à l'illustre maison du Bellay, dans laquelle on croit qu'il était entré par alliance avec la famille du Plessis, éteinte depuis longtemps.

L'enceinte de ce château, formée d'une épaisse muraille flanquée de tours de distance en distance, existe encore presque en entier ; le fossé circulaire qui l'en-

vironne est rempli de grands arbres qui annoncent que des siècles se sont écoulés depuis qu'il a cessé de servir à la défense de cette forteresse. Le donjon en est la partie la plus remarquable et la mieux conservée; sa forme est carrée; des tourelles, placées sur les angles, et un pavillon qui occupe le milieu de la face principale, s'élèvent au-dessus des créneaux et des machicoulis, et lui donnent une forme pyramidale qui produit un bon effet. Une jolie chapelle moins ancienne que ce donjon, des restes considérables de divers bâtiments, qui tous étaient construits en tuf blanc, les murs du parc qui renferment une vaste étendue de terrain, tout enfin annonce la richesse et la puissance des anciens seigneurs du Plessis-Macé.

Ces ruines, qui exercent souvent les crayons des étrangers, doivent plaire aux amateurs du genre romantique; elles rappellent à la mémoire ces héros des croisades, parmi lesquels on vit briller au premier rang plusieurs de nos compatriotes. Dans leur silencieuse solitude, il semble qu'elles mettent en regard le passé et le présent, les plaines arides et brûlantes de la Palestine, où tant de chevaliers angevins perdirent glorieusement la vie, avec les frais et fertiles bocages de l'Anjou, qui les avaient vus naître; après six siècles, elles entendent peut-être encore répéter les noms et raconter les actions de ceux qui les habitèrent. Ces hauts faits, longtemps ignorés du vulgaire, sont aujourd'hui discutés, appréciés dans les plus modestes demeures, comme dans les châteaux qui furent les berceaux de ces preux, et la plupart de ces nobles donjons sont maintenant habités, non par les descendants de ceux qui les firent élever, mais par ceux de

ces malheureux colliberts qui n'apercevaient qu'en tremblant les hautes tourelles de ces redoutables manoirs. Ainsi, dans le cercle immense de l'éternité, les générations se succèdent, comme les idées qui gouvernent les hommes; hier, le christianisme et les barbares renversaient l'empire romain, et plaçaient sur ses débris la république féodale; aujourd'hui, la civilisation détruit la féodalité et l'arbitraire, et met le régime constitutionnel à sa place.

CHAPITRE LXV.

L'église cathédrale d'Angers sous l'invocation de saint Maurice. — Son origine. — Son accroissement. — Ses clochers.

Si l'on voulait en croire Bourdigné dans ses *Annales*, ce serait Pépin qui aurait ordonné et même commencé l'église de Saint-Maurice, cathédrale d'Angers, et Charlemagne, son fils, l'aurait achevée; mais il n'appuie son opinion d'aucun témoignage historique. On sait seulement, par des actes authentiques, qui étaient encore dans le trésor du chapitre en 1790, que ces princes étaient au rang des premiers bienfaiteurs de cette église.

Dans une contestation fameuse qui s'éleva, sur la fin du seizième siècle, entre Miron, évêque d'Angers, et les chanoines de la cathédrale, le prélat prétendit que l'église de Saint-Pierre était l'église-mère, l'ancienne cathédrale, et il voulut y transférer son siége. Claude Ménard, que nous avons déjà cité plusieurs fois, ap-

puya de tout son savoir les prétentions de l'évêque, et voulut prouver, par un mémoire imprimé, que l'église de Saint-Maurice n'avait été le siége de nos évêques que vers l'an 900, et que les églises de Saint-Pierre, Saint-Aubin et Saint-Maurille l'avaient été successivement jusqu'à cette époque; ce qui est d'autant plus invraisemblable, que ces trois églises étaient hors les murs. Mais les chanoines, qui conservaient plusieurs chartes de nos rois, en produisirent une de Charles le Chauve, datée de la quatrième année de son règne, dans laquelle l'église Saint-Maurice est appelée l'église-mère. Ainsi il est prouvé, autant qu'on peut raisonnablement l'exiger, que le siége de nos évêques a toujours été où nous voyons l'église Saint-Maurice; mais il est possible, comme beaucoup d'auteurs le prétendent, et comme nous l'avons dit plus haut, que l'église primitive, qui était en cet endroit, ait été d'abord dédiée à la Vierge, encore aujourd'hui sa première patronne.

Quoi qu'il en soit, il ne reste plus aucune trace de l'ancienne cathédrale; elle était dans une ruine totale à la fin du dixième siècle, à cause des incendies qu'elle avait éprouvés pendant les différentes invasions des Normands. Hubert de Vendôme, évêque d'Angers, avec le secours de son père, entreprit de la rebâtir à ses frais; mais il ne put achever que les murs de la nef, qu'il fit couvrir de grosses poutres pour soutenir le toit. Néanmoins, dans l'état où il la laissa, on pouvait y célébrer l'office divin : il en fit la dédicace le 16 août de l'an 1030.

Un siècle après, sous l'épiscopat d'Ulger, un chanoine, nommé Hugues de Semblançay, fit vitrer en verre colorié toutes les fenêtres de cette nef, excepté

trois. C'était alors une chose fort rare. L'abbé Suger, comme nous l'apprend le moine Guillaume, auteur de son Eloge, venait de faire poser des vitres semblables à l'église de Saint-Denis et à celle de Notre-Dame de Paris; ainsi l'église d'Angers fut une des premières où l'on vit ce beau genre de décoration, quoique l'origine de cette peinture remonte au sixième siècle.

Normand de Doué, successeur immédiat d'Ulger, commença vers le milieu du douzième siècle les voûtes de la nef, qui furent achevées quelque temps après sa mort; il y dépensa huit cents livres du sien; et Raoul de Beaumont, aussi évêque d'Angers, jeta, sur la fin du même siècle, les fondements du chœur, qu'il eut la gloire de terminer avant sa mort.

1225. Au commencement du treizième siècle, le chapitre, par les soins d'Etienne d'Azaire, chanoine procureur de fabrique, fit bâtir les deux ailes ou bras de la croix. Guillaume de Beaumont, alors évêque, consentit à ce qu'on prît une partie de son palais épiscopal pour donner à l'aile gauche, qu'on appelle la chapelle des évêques, des dimensions semblables à celles de l'aile droite, à la condition qu'on y pratiquerait un escalier pour communiquer du palais à l'église; ce qui fut accordé. Ces derniers travaux et les stalles du chœur furent achevées en 1240.

L'église de Saint-Maurice, qui n'a qu'une nef, présente aux yeux la forme d'une croix latine; sa longueur, depuis la porte principale jusqu'au fond du chœur, est de deux cent quatre-vingts pieds; et sa largeur, de cinquante pieds et demi. Cette nef est une des plus larges qu'il y ait en France; les deux ailes ont chacune quarante-six pieds six pouces de longueur sur autant

de largeur; elles sont éclairées dans les pignons par de grandes roses d'une élégante construction et garnies de verres de couleur. Des faisceaux de colonnes, adossés aux murs, supportent de belles voûtes de forme ogive, avec des nervures sur les arêtes; leur hauteur est de quatre-vingts pieds. On doit remarquer que ces voûtes n'ont pour appui que les murs; il n'y a au-dehors, malgré la grande largeur de la nef, aucun de ces arcs-boutants qu'on voit à presque toutes les anciennes églises, et qui ressemblent à des étais qui soutiennent un bâtiment prêt à tomber en ruine. Les architectes, qui se sont succédé pendant cinq siècles, ont eu le bon esprit de suivre les plans du premier, en sorte que ce monument, qu'on doit considérer comme appartenant au treizième siècle, a l'air d'être l'ouvrage d'un seul artiste. Il y a sans doute beaucoup d'églises plus grandes et plus belles que celle de Saint-Maurice, mais il y en a très peu qui présentent un ensemble plus satisfaisant.

Les premiers clochers étaient en charpente; le chapitre les fit remplacer par deux belles flèches en pierre, que l'on commença en 1518, et qui furent achevées en 1525; cet ouvrage coûta dix-huit mille livres. Mais en 1533 le feu prit à ces nouveaux clochers par la négligence du sacristain; celui qui est du côté de l'évêché fut considérablement endommagé, l'autre le fut moins; une partie des cloches fondit, et presque toute la charpente de la nef fut brûlée.

Les chanoines s'empressèrent de réparer les ravages de cet incendie; mais, en rétablissant les deux flèches, dont celle du côté de l'évêché a deux cent six, et l'autre, cent quatre-vingt-quatorze pieds de hauteur, compris la croix, on ajouta à la première des orne-

ments en saillie qui pourront devenir dangereux par leur chute si on attend trop longtemps pour les supprimer. Avant cet incendie, il n'y avait que les deux flèches réunies par une galerie. François de Châteaubriant, doyen de la cathédrale, fit bâtir à ses frais la tour du milieu par Jean de Lépine, habile architecte, élève de Philibert Delorme, et tout ce bel ouvrage fut achevé en 1540, comme on le voit par l'inscription placée dans la frise du grand entablement. Ces trois clochers n'ont pour base que le mur du pignon de l'église dans lequel est placée la porte principale ornée d'une *imagerie*. Mais, à divers points d'élévation, ce mur a des encorbellements qui servent à l'élargir, et c'est sur ces porte-à-faux que s'élève très élégamment, et en dépit de toutes les règles de l'art, ce frontispice décoré de huit figures colossales qu'on nomme vulgairement saint Maurice et ses compagnons. Une de ces statues porte sur son bouclier les armoiries des comtes ingelgériens, qui étaient devenues celles de la cathédrale.

La tour du milieu, beaucoup moins élevée que les flèches, contenait autrefois deux belles cloches; la plus grosse, qu'on appelait *Guillaume*, du nom de Guillaume de Ruzé, évêque d'Angers, qui l'avait donnée en 1572, avait vingt-un pieds de circonférence par le bas, et sept pieds six pouces de hauteur; elle pesait vingt-cinq milliers; l'autre, nommée *Innocente*, donnée par le chapitre en 1609, pesait quinze milliers. Ces cloches et plusieurs autres ont été détruites en 1793. C'est dans cette tour qu'est placée l'horloge, dont le carillon, qui précède les heures et les demi-heures, fait entendre l'air de la prose de la Vierge : *Inviolata, integra*, etc.

On voyait au-devant de la porte principale un grand vestibule, bâti en 1536 aux frais de Foulques de Mathefelon, évêque d'Angers; il était couvert de belles voûtes en ogive portées par deux colonnes très sveltes, et régnait dans toute la largeur de l'église. C'était là que se plaçaient anciennement les catéchumènes et les pénitents publics; ce vestibule, qui depuis longtemps menaçait ruine, a été démoli en 1794.

Dans les anciennes églises, le sanctuaire était fermé et caché à la vue des fidèles par une espèce de tribune qu'on appellait *Ambon*, du haut de laquelle le diacre lisait l'épitre et l'évangile, que l'évêque expliquait ensuite au peuple. Michel Peltier, évêque d'Angers, fit démolir cette tribune en 1699, et on la transporta, ainsi que les stalles, au fond du sanctuaire, qui ne fut plus fermé que par une grande grille de fer, au travers de laquelle on pouvait voir toutes les cérémonies du culte.

Le chapitre de la cathédrale d'Angers était composé de huit dignitaires, savoir : le doyen, le grand-archidiacre, le trésorier, le chantre, l'archidiacre d'Outre-Loire, l'archidiacre d'Outre-Maine, le maître-école, le pénitencier, et de vingt-neuf chanoines. Toutes ces dignités et prébendes étaient à la collation de l'évêque, excepté le doyenné qui était électif par le chapitre : du temps des comtes d'Anjou les chanoines de Tours avaient droit de concourir à cette élection. Il y avait en outre trente-sept chapelles, dont les titulaires étaient à la présentation du chanoine de semaine et à la collation du chapitre. Il faut ajouter à ce nombre, déjà considérable, ce qu'on appelait le bas-chœur, formé de quatre corbeilliers, deux sous-chantres,

quatre maires-chapelains, deux diacres, deux sous-diacres, douze psalteurs, dix enfants de chœur, un organiste, deux sacristains, deux bedeaux et un suisse. Un clergé aussi nombreux devait, suivant l'esprit du temps, répandre beaucoup d'éclat sur la ville; cependant on ajouta encore à cet éclat, en permettant aux dignitaires de porter aux fêtes solennelles la soutane rouge, comme les cardinaux, et aux chanoines la soutane violette, comme les évêques.

Les rois de France, par le seul titre de leur couronne, étaient chanoines de l'église d'Angers; aussi voit-on, dans un des registres de cette église, une délibération, sous la date du 26 avril 1487, portant que le chapitre donnera à Charles VIII, qui était alors dans cette ville, ses distributions quotidiennes, c'est-à-dire, le pain et cinq sols par jour, et que, s'il assiste à la procession du Sacre (de la Fête-Dieu), on lui donnera un surplis et un bonnet carré, suivant l'usage. Le chapitre offrait aussi des présents aux rois à leur première entrée dans la cathédrale; celui qu'il présenta à Louis XI était composé de vingt-quatre torches de cire jaune, du poids de deux livres chacune, vingt-quatre flambeaux d'une demi-livre, six livres de bougie blanche, six quartauts d'hypocras et douze livres d'épices; le tout coûta vingt-six livres quinze sols [1].

L'église d'Angers possédait plusieurs belles terres seigneuriales, telles que le Plessis-Grammoire, qui lui avait été donné en 1109 par Foulques Rechin [2], Douces, la Grezille, Chemiré-sur-Sarthe, Mouli-

[1] *Regist. de la cathéd. commençant à l'an* 1427.

[2] Le 7 février 1427 le chapitre imposa une taille sur ses sujets du Plessis-Grammoire.

herne, etc. Louis XII étant à Angers en 1498, le chapitre lui rendit foi et hommage à raison du fief de Mouliherne, en lui présentant un arc garni en or; cet arc avait coûté sept livres dix sols. Presque toute cette partie ancienne de la ville qu'on nomme la Cité appartenait au chapitre, et il avait la juridiction sur deux des trois paroisses qui y étaient renfermées, Saint-Maurice et Saint-Evroult.

Plusieurs souverains et divers particuliers s'étaient plu à enrichir et à décorer cette cathédrale. Charles VII donna quatre pièces de tapisserie en soie, qui représentaient diverses histoires de l'ancien et du nouveau Testament. Le bon roi René fit présent de sept pièces de tapisserie en laine, où l'on voyait toutes les scènes de l'Apocalypse; leur hauteur était de dix-neuf pieds six pouces, et leur longueur de plus de cent pieds. Le trésor contenait un grand nombre de reliquaires d'or et d'argent, ornés de pierreries. Normand de Doué, étant archidiacre, avait donné un devant d'autel d'argent; Jean de la Vignolle, doyen en 1482, une statue de la Vierge; le chapitre, une de Saint-Maurice; ces deux statues, de grandeur naturelle, étaient aussi d'argent [1]; Simon Bordier, chanoine, donna, en 1485, une autre statue de la Vierge, en argent massif, qui lui coûta cent écus d'or; on la portait autrefois processionnellement en différentes églises pendant les calamités publiques [2].

Le grand autel fut refait, en 1757, aux frais du chapitre, tel qu'on le voit aujourd'hui, par Antoine-

[1] *Arrêts célèbres pour la prov. d'Anjou*, t. II, p. 964.
[2] *Regist. de la Cathéd. commençant à l'an* 1427.

Denis Gervais, architecte sculpteur et pensionnaire du roi. Il est formé de différents marbres précieux et de six colonnes corinthiennes en marbre rouge de Laval, qui supportent un baldaquin richement sculpté et doré. La décoration du chœur fut renouvelée d'après les dessins de M. Gaultier, sculpteur, né à Mayenne. Ce grand ouvrage de menuiserie, qui sert à former les stalles, commencé en 1778 et achevé en 1783, est aussi orné d'un ordre corinthien en pilastres et d'un avant-corps de quatre colonnes du même ordre, surmonté d'un attique qui occupe le rond-point. Entre les pilastres on voit des tables sur lesquelles sont attachées des guirlandes de fleurs dont plusieurs sont exécutées avec beaucoup de soin, ainsi que plusieurs bas-reliefs. Malheureusement cette architecture grecque forme un contraste choquant avec celle de l'église qui est gothique.

Le buffet d'orgues, placé au-dessus de la porte principale, est aussi un beau morceau de menuiserie et de sculpture, quoique la plupart de ses ornements soient réprouvés par le bon goût; mais, pour le juger, il faut se reporter au temps où il a été fait, au règne de Louis XV, époque où l'art dégénérait en France. Ce buffet, qui contient un des meilleurs orgues de l'Europe, du célèbre facteur Danville, est soutenu par quatre cariatides colossales terminées en gaîne. De l'orgue, on peut faire le tour intérieur de l'église au moyen d'une belle balustrade en fer posée sur la retraite des murs au-dessous des naissances des voûtes. Ce grand ouvrage de serrurerie, qui a coûté trente mille francs, a été exécuté, en 1783, aux frais d'un chanoine, M. de Pantigny.

L'église de Saint-Maurice étant bâtie sur une éminence, on voit de divers endroits ses clochers à une distance de huit à dix lieues; le voyageur qui les aperçoit pour la première fois calcule froidement combien il lui reste de chemin à faire pour arriver à la ville; mais l'Angevin qui rentre dans ses foyers après une longue absence sent battre son cœur à la vue de ces belles flèches qui s'élèvent dans les nues et semblent lui dire : voilà l'Anjou! Il éprouve un léger frémissement sur son visage, de douces larmes roulent sous ses paupières, et bientôt les jeux de son enfance, les plaisirs de sa jeunesse, ses parents, ses amis, viennent en foule se présenter à sa mémoire. Chaque pas qui l'en rapproche accroît cette douce émotion; l'air qu'il respire lui semble plus pur, le paysage plus riant, le sol plus fertile, que dans les contrées qu'il vient de traverser. Alors ce sentiment qu'on suce avec le lait, l'amour de la patrie, se fait sentir dans toute sa force, surtout au déclin de l'âge, et quand on a pu craindre de finir ses jours sur une terre étrangère.

CHAPITRE LXVI.

Troisième enceinte de la ville d'Angers. — Le château. — Restes de l'ancien palais épiscopal. — Saint Louis à Angers.

Plusieurs auteurs, entr'autres Polydore Virgile, on écrit que Jean Sans-Terre, après avoir pris Angers et rasé ses fortifications, les avait relevées; ce qui paraît

faux. On voit, par la chronique d'Albéric, que Louis de France, après avoir préservé la Roche-au-Moine, prit Moncontour, Beaufort et Angers, et qu'il fit démanteler ces trois places; Guillaume Lebreton dit la même chose dans sa Philippide. Ménage, qui a fait à ce sujet beaucoup de recherches, assure que la grande muraille [1] qui naguère renfermait cette ville, avait été construite par ordre de saint Louis. Ce fait est prouvé par une quantité de pièces que l'on trouve dans les chartes de la couronne, où il est fait mention de plusieurs quittances de sommes données par ce monarque à ceux qui avaient fourni les emplacements de ces fortifications. On fut obligé de démolir deux églises qui se trouvaient sur la ligne d'enceinte, et pour lesquelles on paya, en 1250, une indemnité à Guillaume de Beaumont, alors évêque d'Angers [2].

Cette troisième enceinte, commencée en 1228 et achevée en 1252, formée d'un mur très élevé et d'un fossé de quinze à dix-huit toises de largeur sur cinq à six de profondeur, est coupée par la Maine en deux parties inégales. Celle du côté de l'orient, qui est la plus considérable, a environ onze cents toises de circuit; elle était flanquée de vingt-quatre tours rondes et percée de six portes, nommées : Toussaint, Saint-Aubin, Saint-Jean, Grandet [3], Saint-Michel et Cupif. L'autre partie, qui renferme le quartier qu'on appelle

1 Il y a sept à huit ans qu'une partie de ce mur d'enceinte a été démoli et le fossé comblé, depuis la porte Saint-Aubin jusqu'à la porte Cupif.

2 Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 363.

3 Porte Grandet, vulgairement porte Neuve; cette porte fut ouverte, en 1692, par M. Grandet, maire, pour suppléer à celle de Saint-Jean ou de Saint-Julien qu'on avait murée.

la Doutre, parce qu'il est de l'autre côté de la rivière (*ultra Meduanam*), n'a qu'environ huit cents toises; elle est aussi flanquée de tours rondes au nombre de dix-neuf et percée de deux portes, l'une appelée Saint-Nicolas et l'autre Lionnaise. Cette troisième et dernière enceinte ne touchait qu'en un seul point celle des Romains, c'est-à-dire à la porte Toussaint, où l'on voit encore, comme nous l'avons dit plus haut, un reste de mur antique. De là, cette ligne était prolongée jusqu'à la rivière par un des côtés du château, qui était alors une des principales forteresses de France. Cette forteresse, bâtie sur un rocher escarpé du côté de la rivière, au-dessus de laquelle il s'élève à près de cent pieds, est défendue par dix-huit tours et un fossé creusé dans le roc, de quatre-vingt-dix pieds de largeur et de trente-trois pieds de profondeur.

Les deux extrémités de chacune des lignes fortifiées que nous venons de décrire, étaient terminées par des tours qui prenaient, de leur position, les noms de Haute-Chaîne et de Basse-Chaîne, parce qu'en ces endroits on tendait la nuit de grosses chaînes portées sur des bateaux pour défendre l'entrée de la ville par la rivière.

Anciennement les évêques d'Angers avaient leur demeure où l'on voit le château dont nous venons de parler; il en reste encore, du côté de la rivière, un grand pan de mur, percé de sept croisées à plein cintre et terminé par des assises de pierres posées en feuilles de fougère, comme, dans d'autres édifices antérieurs à ce temps-là, on plaçait des cordons de briques. Le palais des comtes d'Anjou était au Capitole. L'évêque Dodon et le comte Ingelger firent l'échange

de leurs habitations respectives, échange également avantageux à l'un et à l'autre, parce qu'il convenait au prélat d'être plus près de son église, et au comte de pouvoir découvrir, de cette éminence sur laquelle est la forteresse, les courses des Bretons et des Normands. Chopin, dans ses Commentaires sur la coutume d'Anjou, attribue, d'après Hiret, la construction du château actuel, bâti près de l'ancien palais épiscopal, à Bertrade, veuve de Foulques Rechin; mais on n'en peut trouver aucune preuve. L'opinion commune, appuyée sur celle de Ménard qui avait fait une étude approfondie de notre histoire, est qu'il fut commencé sous Philippe-Auguste et achevé par Louis IX.

Il y avait dans ce château une chapelle sous l'invocation de sainte Geneviève, que Geoffroy Martel érigea en collégiale sous le nom de Saint-Laud; saint Louis transféra ce chapitre, en 1234, dans l'église d'un prieuré de bénédictins nommé Saint-Germain-hors-les-Murs, qui depuis prit celui de Saint-Laud; cette église a été démolie en 1794.

On sait que Louis VIII après avoir repris Angers sur les Anglais, en avait confié la garde à Pierre de Dreux,
1230. duc de Bretagne. Mais, quelques années après, celui-ci s'étant allié aux Anglais pour faire la guerre à la France, Louis IX, qui régnait alors, assembla une armée considérable, avec laquelle il se porta sur Angers, qui lui ouvrit sur-le-champ ses portes. De là il entra en Bretagne, prit plusieurs places, et il aurait probablement envahi toute cette province, si le duc n'était venu se soumettre au roi et lui faire serment de fidélité. Cependant cette guerre, quoique de peu de durée, attira de grands désastres sur l'Anjou. Les An-

glais qui étaient venus au secours du duc, prirent Châteaugontier et Châteauneuf-sur-Sarthe.

CHAPITRE LXVII.

Ancienne halle de Saumur. — Saint Louis tient une cour plénière à Saumur. — Fête nommée la *Nonpareille*. — Langage. — Costumes. — Souveraineté de l'Anjou annexé à la couronne. — Le roi donne le comté d'Anjou à Charles, son frère. — La cause et les effets de quelques larmes versées par la comtesse d'Anjou. — Procès d'un chevalier angevin. — Secondes armoiries de l'Anjou.

Les anciennes halles de Saumur étaient un de ces utiles monuments dont Henri II, roi d'Angleterre, avait enrichi l'Anjou. Elles étaient situées entre la grande rue Saint-Nicolas, le Chardonnet et la rue Beaurepaire. On en voit encore des restes, ce sont des murs en tuf blanc taillé, qui servent maintenant de clôtures à des cours, à des jardins. Un auteur presque contemporain du monarque anglais va nous donner la description de ce vaste édifice.

Quelques années avant sa première expédition pour la Terre-Sainte, Louis IX voulut visiter son beau comté d'Anjou. Le roi, suivi de toute sa cour, vint s'établir au château de Saumur. La ville avait déjà pris quelqu'accroissement par le commerce; la présence du souverain la rendit momentanément florissante, en attirant un grand nombre de princes et de seigneurs, qui venaient de toutes parts lui rendre hommage.

Pendant le séjour de la cour à Saumur, il y eut des

fêtes brillantes; l'une surtout, qui eut lieu le 24 juin 1241, fut nommée la *Nonpareille,* à cause de sa grande magnificence. Le roi tint ce jour-là une cour plénière, donna la ceinture militaire à son frère Alphonse, le fit chevalier, l'investit des comtés de Poitou et d'Auvergne, et lui donna les terres des Albigeois, qui avaient été cédées à la France par le comte de Toulouse. Cette cérémonie, annoncée de tous côtés, avait excité la curiosité d'un grand nombre de seigneurs étrangers. Elle fut suivie, peu de jours après, du mariage d'Alphonse avec la fille du comte de Toulouse, et les fêtes recommencèrent avec le même éclat. Voici comment Joinville, auteur contemporain, fait la description de l'une de ces fêtes, dans laquelle il servait en qualité d'écuyer.

« Or revenons à notre propoux et matière, et dirons » que après ces choses le roi tint une grant court et » maison ouverte à Saulmeur en Anjou; et ce que j'en » diray c'est pource que je y estois. Et vous certiffie » que ce fut la nompareille chose que je veisse onc- » ques [1] et la mieux aournée [2] et apprêtée. A la table » du roy mangeoient le conte de Poictiers lequel il » avoit faict nouvellement chevallier le jour d'une saint » Jehan, qui n'aguère estoit passée; le conte Jehan de » Dreues qu'il avoit aussi faict nouvel chevallier; le » conte de la Marche et le conte Pierre de Bretaigne. » Et à une autre table devant le roy, à l'endroit du » conte de Dreues, mengeoit le roy de Navarre qui » moult [3] estoit paré et aourné de drap d'or en cotte

[1] *Oncques*, jamais.
[2] *Aournée*, ornée.
[3] *Moult*, beaucoup.

» et mantel, la ceinture, fermail [1] et chappel d'or fin,
» devant lequel je tranchois. Devant le roy saint Loys
» servoient du manger le conte d'Artois et son frère le
» bon conte de Soissons qui tranchoit du coustel. Et
» pour la table du roy garder estoit messire Imbert de
» Beljeu qui puis fust connestable de France et messire
» Honorat de Coucy et messire Archimbault de Bour-
» bon. Et y avoit darrière ces trois barons bien trente
» de leurs chevalliers en cotte de drap de soye pour
» garde. Et darrière ces chevalliers y avoit grant quan-
» tité de huissiers d'armes et de salle, qui estoient au
» conte de Poictiers portant ses armes battues sur san-
» dal. Le roy avoit vêtu une cotte de maille de sam-
» mit ynde [2] et seurcot [3] et sammit vermeil fourré d'er-
» mines et un chappel de coton en sa tête qui moult
» mal lui séoit pource que il estoit alors joenne homme.
» Le roy tint cete fête ès halles de Saulmeur et disoit
» l'en [4] que le grant roy Henry d'Angleterre [5] les avoit
» faictes pour les grans festes tenir; et les halles sont
» faictes à la guise des cloistres ne ces moines blancs [6].
» Mès je crois que de trop loing il ne soit nuls clois-
» tres si grans. Et vous diray pourquoy il le me sem-
» ble; car à la paroy du cloistre où le roy mengeoit

[1] *Fermail*, espèce de gros bouton, en forme de tête de clou antique, qui s'appliquait sur l'épaule, comme le laticlave des chevaliers romains; les dames françaises portaient cet ornement sur la poitrine, il était ordinairement enrichi de pierres précieuses.

[2] *Sammit ynde*, étoffe fine, de couleur bleue.

[3] *Seurcot*, espèce de camisole ou chemisette.

[4] *Et disoit l'en*, et disait-on.

[5] Henri II, comte d'Anjou.

[6] Religieux de l'ordre de Cîteaux.

» qui estoit environné de chevalliers et de serjans qui » tenoient grant espace, mangeoient à une table vingt » que évêques, que arcevêques. Et encore après les » évêques et arcevêques mangeoit en costé cele table » la royne Blanche sa mère, au chief du cloistre de » cele part là où le roy ne mangeoit pas. Et si servoit » à la royne le conte de Bouloigne qui puis fut roy de » Portingal, et le bon conte de Saint-Pol et un Alemant » de l'aâge de dix-huit ans que en disoit que il avoit » esté filz de sainte Elisabeth de Thuringe; dont l'on » disoit que la royne Blanche le bésioit au front par » dévotion, pour ce que elle entendoit que sa mère li » avoit maint fois bésié.

» Au chief du cloistre d'autre part estoient les cui- » sines, les bouteilleries, les paneteries et les despenses » de celi cloistre, qui servoient devant le roy et la » royne de char [1], de vin et de pain. Et en toutes les » autres elez [2] et en prael [3] du milieu, mangeoient de » chevalliers de si grant foison que je ne scé le nom- » bre; et dient moult de gent que ils n'avoient onc- » ques veu autant de seurcotz et d'autres garnimens » de drap d'or que il y en ot [4] là, et dient que il y en » ot bien trois mille chevalliers [5]. »

Le costume d'alors avait commencé d'être en usage sous le règne de Louis le Gros; c'était une robe qui descendait jusqu'aux pieds; on la mettait par-dessus le surcot. Les nobles firent ajouter à cette robe une

1 *Char*, viande.
2 *Elez*, ailes.
3 *Prael*, préau.
4 *Ot*, avait.
5 *Mémoires de Joinville*, chap. XII.

longue queue, qu'ils faisaient porter par un valet. Souvent cet office humiliant était rempli par un gentilhomme pauvre, quelquefois de meilleure maison que son maître. Les chevaliers mettaient par-dessus la robe une casaque qu'ils avaient seuls le droit de porter. Cette casaque avait des manches très larges, qui s'attachaient sur le pli du bras, et pendaient jusqu'aux genoux. On ne portait point d'épée en temps de paix; une longue bourse, attachée à la ceinture, était une marque de noblesse. On se rasait la barbe et on portait les cheveux longs. Une espèce de capuchon, composé d'un bourrelet et d'une grande queue pendante, formait la coiffure commune aux deux sexes. Cette queue était ordinairement de la même étoffe que la robe; le bourrelet était recouvert de fourrures précieuses, soit de vair, de petit-gris ou d'hermine. La chaussure de ce temps-là, qu'on appelait *pigaces*, est peut-être la plus ridicule et la plus incommode qui ait jamais existé; on en doit l'invention à l'un de nos comtes d'Anjou, Foulques Rechin, qui, étant né avec les pieds contrefaits, voulut, par ce moyen, cacher cette difformité. Ces pigaces, qu'on nomma depuis souliers *à la poulaine*, se terminaient en pointes qui n'eurent d'abord que huit pouces de longueur, ensuite douze, puis seize; enfin la mode les allongea jusqu'à dix-huit pouces. Ces pointes, garnies de fer, étaient tantôt droites, tantôt recourbées, suivant le caprice des élégants qui donnaient le ton à la cour. Une autre pointe de quatre à cinq pouces sortait du talon, en forme d'éperon. Cette singulière mode passa de la cour d'Anjou à celle de France, et s'étendit ensuite dans presque toute l'Europe.

C'est ainsi qu'était vêtue la brillante cour de saint Louis, qui, après les fêtes de Saumur, accompagna les nouveaux époux jusqu'à Poitiers, où le roi fit prendre à son frère possession des fiefs et seigneuries du duché de Poitou.

La souveraineté de l'Anjou, ainsi que celle des autres provinces qui avaient été confisquées sur Jean Sans-Terre, était un sujet continuel de guerres entre la France et l'Angleterre. Mais le traité de paix conclu entre Louis IX et Henri III, traité tant blâmé par nos historiens, parce qu'il n'était qu'un palliatif, fit enfin cesser pendant quelque temps ces funestes divisions, et depuis lors la souveraineté immédiate de l'Anjou fut pour toujours annexée à la couronne, et ne lui fut plus contestée par l'Angleterre.

L'Anjou n'avait point eu de comtes depuis Jean Sans-Terre (1246). Louis IX, étant à Melun, avait donné cette province, ainsi que le Maine, à Charles, son frère, comte de Provence, qui fut la tige de la troisième maison d'Anjou. On sait que ce prince avait épousé en 1245 Béatrix, quatrième fille de Raimond Bérenger, comte de Provence, et seule héritière de ce comté. Ses trois sœurs avaient été mariées précédemment, la première à Louis IX, roi de France, la seconde à Henri III, roi d'Angleterre, et la troisième au frère de ce monarque, Richard, duc de Cornouaille, qui depuis fut roi des Romains. Charles, alors comte d'Anjou, du Maine et de Provence, aurait pu vivre heureux en France, en faisant le bonheur de ces trois belles provinces; mais l'ambition des princes ou la vanité des princesses sont presque toujours les causes des calamités qui affligent les peuples soumis à leur autorité. Entre une multi-

tude d'exemples que nous en offre l'histoire, en voici un qui se rattache à celle de notre pays :

Louis IX aimait à donner des fêtes brillantes, comme 1254.
nous venons de le voir par celle qu'on nomma la *Nonpareille*. Voulant en donner une semblable à Paris, et y réunir toute sa famille, il écrivit au roi d'Angleterre, son beau-frère, pour le prier de venir passer quelques jours à sa cour. Henri III, charmé de l'idée de revoir le roi de France, accepta l'invitation, et arriva peu de temps après à Paris avec la reine, son épouse, et accompagné d'une suite nombreuse des principaux seigneurs de son royaume. Les fêtes furent magnifiques, et le peuple voyait avec beaucoup de joie les témoignages d'amitié que se donnaient réciproquement les rois de France et d'Angleterre, toujours rivaux et si souvent ennemis. Un jour, qu'au milieu de l'éclat de ces fêtes, les deux sœurs aînées s'étaient réunies dans l'appartement de la reine de France, elles virent entrer Béatrix, leur sœur, comtesse d'Anjou ; elles se levèrent d'abord pour la recevoir, et se rassirent ensuite ensemble. Béatrix crut qu'elle pouvait s'asseoir aussi ; mais la reine de France lui dit aussitôt : « Il ne vous » convient pas, ma bonne sœur, de vous asseoir à côté » de nous, attendu que vous n'êtes que comtesse, tan- » dis que nous sommes reines, et que c'est à nous que » l'honneur et la supériorité appartiennent. »

Vivement mortifiée de ce discours, la comtesse sort de l'appartement sans répondre une parole, s'en retourne à son hôtel, se renferme dans sa chambre, où elle donne un libre cours à son dépit et à ses larmes. Mais, peu de temps après, elle entendit le comte d'Anjou qui demandait où elle était ; à peine eut-elle le

temps de passer son mouchoir sur ses yeux que déjà le comte était à la porte de son appartement. Ce fut en vain qu'elle tâcha de cacher la cause de sa douleur. « Si vous ne m'avouez pas à l'instant la cause de vos » pleurs, lui dit Charles en colère, je saurai vous en » punir, et vous donner ainsi raison de pleurer. »

La comtesse, saisie de frayeur, raconte ce qui s'était passé entr'elle et ses sœurs. Le comte, en entendant ce récit, fit un serment terrible : « Je jure, dit-il » à Béatrix, je jure par le Christ et par sa mère, de ne » plus entrer dans votre lit que je ne vous aie fait reine » couronnée [1]. »

Ce fut alors que le comte d'Anjou, cédant enfin aux sollicitations réitérées du pape Urbain IV, entreprit la
1266. conquête du royaume de Sicile dont il fut couronné roi après la victoire de Bénévent. Mais presque toute l'histoire de ce prince étant étrangère à notre province, nous n'en parlerons ici que pour faire observer que c'est de son règne que date une longue série de calamités qui affligèrent la France et particulièrement l'Anjou. Après avoir fait tomber sur l'échafaud, en sa présence, la tête du roi légitime qu'il venait de détrôner, Charles fut obligé, pour se soutenir sur ce trône sanglant, d'épuiser, d'hommes et d'argent, ses provinces héréditaires, et le résultat de tous ces sacrifices fut cette fameuse catastrophe connue sous le nom de *Vêpres Siciliennes,* dans laquelle l'élite des Provençaux, des Angevins et des Manceaux périt sous le fer vengeur des opprimés. Ce fut ainsi que quelques larmes de dépit, causées par l'étiquette des cours, et

1 *Chronique de Morée*, liv. II.

versées par une comtesse d'Anjou, devinrent la source d'où coulèrent pendant plusieurs siècles, en Italie, des torrents de sang de presque tous les peuples de l'Europe.

Pour adoucir l'amertume de ces tristes souvenirs, tournons un moment nos regards vers l'antique chêne de Vincennes, à l'ombre duquel l'auguste frère de Charles, sans égard au rang et à la naissance, distribuait la justice à ses sujets.

Un chevalier angevin, dont l'histoire ne nous a pas conservé le nom, ayant été injustement condamné, par le comte d'Anjou, à une longue détention et à la perte de tous ses biens, trouva le moyen de faire parvenir, du fond d'une tour du château d'Angers où il était renfermé, un placet à saint Louis, qui manda sur-le-champ son frère, le réprimanda vivement, et lui ordonna de mettre aussitôt le prisonnier en liberté. Le chevalier, élargi, vint à Vincennes plaider sa cause contre Charles; mais, à la vue du nombreux cortége de conseillers et d'avocats qui accompagnaient le comte d'Anjou, il demeura si interdit qu'il ne put proférer une seule parole. Le roi, touché de compassion, lui choisit lui-même un conseil, composé de plusieurs habiles jurisconsultes, auxquels il fit jurer *qu'ils mettraient loyal conseil en la besoigne du dict chevalier*. L'appel admis, la cause attentivement examinée, le jugement rendu à Angers fut cassé, et le chevalier rétabli dans tous ses droits.

Jusqu'alors les armoiries d'Anjou avaient été celles des comtes ingelgériens; elles furent remplacées par celles de Charles Ier, composées d'un champ d'azur semé de fleurs de lys d'or sans nombre, avec un lambel

pour brisure, à trois pendants de gueules. On les voit encore sur une des tours du château de Saumur, et ce n'est que par elles qu'on peut connaître à peu près l'époque de la construction de cette tour; c'est pourquoi nous décrivons ces emblêmes héraldiques, car on ne peut nier leur utilité dans la chronologie des monuments.

CHAPITRE LXVIII.

Sénéchaux d'Anjou au treizième siècle. — Serment des évêques au roi. — Libertés de l'Eglise angevine. — Droit de régale. — Charles II, dit le Boiteux, comte d'Anjou. — Juifs chassés de l'Anjou. — Charles III de Valois, comte d'Anjou. — L'Anjou érigé en duché-pairie.

Lorsque Philippe-Auguste s'empara de l'Anjou après la confiscation ordonnée par le jugement de la cour des pairs, il remit le gouvernement de cette province à Guillaume Desroches, avec la qualité de sénéchal héréditaire. C'était un seigneur puissant qui avait servi vaillamment le roi d'Angleterre en Anjou, et qui passait pour l'un des premiers hommes de guerre de son temps. Le *Cartulaire* de Philippe-Auguste contient un rescrit que publia cet officier en entrant en fonctions, à l'exemple des édits du préteur. Il annonce ne devoir rien toucher sur les rentes dues au roi de France, mais il devait prélever un marc par cinquante livres d'argent que paieraient les prévôts. Aucune *coutume* ne lui appartiendrait dans les forêts royales, c'est-à-dire qu'il ne jouirait ni du pacage, ni de l'usage du bois,

ni du droit de chasse. Il n'aurait rien de leur vente, non plus que des tailles qu'il plairait au roi de lever sur les chrétiens ou les Juifs; mais il aurait le tiers sur tous les autres *services* et sur les délits. Il ne pourrait s'arroger la garde d'aucuns châteaux ou villes fortes du roi, à titre de fief ou de *coutume;* mais il devrait remettre au roi ou à ses successeurs les forts qu'il tiendrait de lui, dès qu'il en serait requis par *lettres royaux*. Cette disposition est remarquable dans ce temps où la garde des châteaux ne se faisait point sans une redevance féodale. C'était une amélioration de ce mauvais système de défense militaire dans lequel les commandants, institués héréditairement, se regardaient comme propriétaires des places qu'on leur confiait, se tournaient souvent contre leurs auteurs, et, loin de les leur restituer à volonté, ne s'y renfermaient guère que pour protéger leur désobéissance. Cependant le sénéchal, homme-lige du roi et *missus dominicus*, était héréditaire, contre l'usage des deux premières races, où les gouvernements étaient temporaires et révocables.

On apprend par cette lettre de Desroches un autre fait curieux, c'est que les charges de judicature se vendaient dès ce temps-là, quoique plusieurs auteurs modernes assurent que leur vénalité a été introduite seulement par François Ier. D. Housseau remarque que Joinville et le testament de Philippe-Auguste contribuent, avec cette pièce, à démontrer le contraire. Il pense même qu'on pourrait rapporter des preuves qui feraient remonter cet usage jusqu'à la seconde race : à quelqu'époque qu'il soit né, il n'en était pas moins absurde.

Une autre pièce, de la même époque, nous donne des éclaircissements sur les libertés de l'Eglise angevine. C'est une lettre de Guillaume de Beaumont à ses diocésains, auxquels il fait part de son serment au roi : « Sachez tous, etc., dit-il, que nous avons » prêté à l'illustre roi de France serment de fidélité, à » l'exemple des autres évêques du royaume. Il a re- » connu que nous ne sommes point tenu d'aller en » personne à l'armée ou dans sa gendarmerie, ni même » d'y envoyer un remplaçant. A l'occasion de ce ser- » ment, il ne nous impose aucune charge, ni à nous, » ni à notre Eglise; mais nous resterons ainsi qu'elle » dans les libertés que nous avions sous le roi Philippe, » son père, sous les rois d'Angleterre Henri et Richard. » Quand l'élection d'un évêque aura été confirmée par » le métropolitain, l'élu paiera le droit de régale aux » nonces du roi qui lui apporteront ses lettres d'appro- » bation. Dans les quarante jours, il ira lui-même au- » près du roi, s'il est dans le royaume, lui prêter ser- » ment; car s'il laissait passer ce délai, le roi pourrait » de nouveau saisir son droit de régale. Mais il im- » porte de savoir que si le comté d'Anjou vient à être » séparé du royaume, l'évêque ne sera pas tenu à ce » serment envers le comte. »

La régale était le droit que s'étaient attribué les rois de percevoir les revenus des siéges vacants, sous le prétexte de l'obligation de les garder. La *Chronique* de Tours nous apprend que Foulques Rechin, après avoir chassé de son siége, par ordre de Philippe Ier, l'archevêque Raoul, saisit son temporel au profit de la couronne. Mais rien ne prouve que ce droit ait été exercé par d'autres que les comtes d'Anjou sur les

évêchés d'Angers et du Mans depuis Geoffroy Martel, comme nous l'avons dit chapitre XXXIV, et c'est à ce titre qu'il passait aux rois de France. Quant au service militaire qui pouvait être exigé de l'évêque, cela n'a rien d'étonnant dans ces temps-là où l'on quittait souvent la crosse et la chape pour la hache d'armes et la cuirasse. Nous voyons dans un titre du chapitre d'Angers que, même en 1425, il fallut que le roi de Sicile exemptât les doyens, chanoines et chapelains du guet et de la garde, auxquels Pierre de Beauvau, gouverneur d'Angers, les assujétissait.

En 1258, l'évêque Michel de Villoiseau jeta l'interdit sur plusieurs églises et chapelles dont le comte Charles Ier s'était emparé en violation des priviléges de l'Eglise d'Angers. Dans son rescrit, le prélat se plaint de ce que le comte avait exigé de grandes sommes d'argent du chapitre de Saint-Maurice pour subvenir aux frais des guerres que ce prince avait à soutenir hors de l'Anjou. Le chapitre avait protesté hautement, disant que ces guerres n'étaient point entreprises *pour la défense de la patrie ou de l'Anjou*, ce qui était, disait-il, contre les libertés de l'Eglise angevine. Enfin l'évêque menace le comte de mettre en interdit la ville d'Angers et tout le diocèse, s'il ne rend pas justice au chapitre dans un temps fixé.

A la mort de Charles Ier, arrivée en 1285, son fils, Charles II, dit le Boiteux, lui succéda dans tous ses états, et, quatre ans après, il chassa de l'Anjou les 1289.
malheureux Israélites, qu'on bannissait alors de toute la France; son édit nous transmet, au lieu des motifs de cette rigueur, des injures peu dignes de la charité chrétienne. Le résultat fut de priver cette province des

richesses et de l'industrie de ce peuple laborieux, qui exerçait alors presque tous les arts mécaniques. Qu'y gagnaient les gouvernements? Ils spoliaient encore leurs victimes; cela peut expliquer un zèle si fervent.

1290. Charles II, cet ennemi des Juifs, maria Marguerite, sa fille, à Charles de Valois, fils puîné de Philippe le Hardi, roi de France, et d'Isabelle d'Aragon; il lui donna en dot les comtés d'Anjou et du Maine. Ce fut par ce mariage que l'Anjou sortit de la maison de Charles, frère de saint Louis, après y être demeuré pendant quarante-quatre ans, et passa dans celle de Valois. Ce dernier comte d'Anjou prit le nom de Charles III. Jusqu'alors l'Anjou n'avait été qu'un simple comté; mais Philippe le Bel, devenu roi, l'érigea en duché-pairie (1297) en faveur de Charles III, son frère.

CHAPITRE LXIX.

L'église de Baracé. — Guillaume Le Maire, évêque d'Angers. — Son installation. — Son serment entre les mains d'Amanry de Craon. — Villevêque.

Tous les hommes, même les plus distingués par leur vertu et leur mérite, ont des défauts, et ces défauts ont quelquefois leur utilité; sans la vanité puérile d'un de nos évêques, nous ignorerions aujourd'hui quelles étaient les cérémonies qu'on observait anciennement lorsqu'ils prenaient possession de leur siége. C'est à Guillaume Le Maire, très connu du clergé angevin par ses statuts synodaux, que nous devons la transmission

de ces faits. Quoique peu importants en eux-mêmes, ils ne laissent pas néanmoins d'intéresser ceux qui observent les progrès de la civilisation, et cette folie qu'ont tous les fondateurs de vouloir créer des établissements, des usages à perpétuité, et de prétendre enchaîner à jamais l'avenir au présent.

On croit que Guillaume Le Maire naquit dans la paroisse de Baracé, arrondissement de Baugé. L'abbé Goujet dit qu'on voit encore dans cette paroisse une maison avec ses armes; je ne l'ai point trouvée, mais j'ai remarqué que l'église de Baracé était une des plus anciennes de l'Anjou; elle est bâtie à la manière des Romains; on voit à l'extérieur deux cordons en pierres posées en feuilles de fougère; les vitraux, à plein cintre, n'ont que six pouces de largeur sur trois pieds six pouces de hauteur. Le Maire était chanoine et grand pénitencier de l'Eglise d'Angers, lorsqu'il fut élu évêque, le mercredi avant Pâques l'an 1290. Une irrégularité dans certaine formule obligea les chanoines de recommencer cette élection, et la fit traîner en longueur. Les détails des difficultés qui s'élevèrent à cette occasion sont consignés dans les actes de Le Maire, mais ils ne présentent pas assez d'intérêt pour être rapportés. Ce qui est le plus digne d'être remarqué, c'est son voyage d'Angers à Vincennes, lorsqu'il y alla pour prêter serment au roi. Il nous apprend, dans ses mémoires, que son équipage était composé de vingt-cinq chevaux, qu'il avait quatre cent quatre-vingts livres pour les frais de son voyage, et qu'il en rapporta très peu; ce qui annonce une très grande magnificence pour le temps. Il prêta serment de fidélité au roi Philippe le Bel, et après cette cérémonie un officier de la

cour voulut exiger de lui vingt-cinq livres, dont cinq pour le roi et vingt pour les chambriers. Mais le prélat, qui savait très bien défendre ses intérêts, s'y refusa avec beaucoup de fermeté, en prouvant par *lettres* qu'il ne devait rien.

Il revint aussitôt dans son diocèse et descendit à l'abbaye de Saint-Serge, près Angers. Après quelques jours de repos, il alla se faire sacrer dans l'église Saint-Aubin. En entrant dans cette abbaye, il était précédé du seigneur de Montjean, son vassal, pour la terre de Briançon, qui contenait la foule à l'aide de ses hommes. Ce seigneur était tenu de faire, le même jour, l'office de portier, à l'entrée de l'abbaye de Saint-Aubin, de l'église Saint-Maurice et de celle du palais épiscopal, lorsque l'évêque était dans l'un de ces trois endroits.

Quand la porte de l'abbaye fut ouverte, l'évêque descendit de son palefroi, que le seigneur de Briançon prit pour lui selon l'usage. Après les cérémonies de l'église, où le sacre fut célébré en présence de cinq évêques et d'un grand nombre d'ecclésiastiques, le prélat alla se reposer dans un appartement qui avait été préparé à cet effet.

« Cependant, continue-t-il dans ses Mémoires, vint à » nous Amauri, fils aîné de noble homme Maurice, sei- » gneur de Craon et de Briollay, enfant de onze ans en- » viron, accompagné du seigneur Mathieu Quatrebar- » bes, chevalier, portant la parole pour lui. Il s'offrit » à nous faire le service et l'office èsquels son père est » tenu à nous et à l'église d'Angers à raison du fief, » c'est-à-dire à nous porter après notre sacre, avec » ceux de nos vassaux qui à ce sont tenus, depuis l'é-

» glise de Saint-Aubin jusqu'au grand autel de celle de
» Saint-Maurice, et à nous servir à boire comme échan-
» son, prétendant qu'il devoit être admis à cet office,
» son père étant en Angleterre, même avant notre élec-
» tion, pour cause d'ambassade. Nous nous opposâmes
» à cette prétention, alléguant que ce service étoit tel-
» lement personnel qu'il ne pouvoit être supporté que
» par le seigneur de Briollay, qu'ainsi ledit enfant, ne
» l'étant pas encore, ne pouvait remplir cet office, at-
» tendu surtout qu'il était d'un âge qui ne le lui per-
» mettoit pas. »

Enfin tout étant disposé pour son entrée solennelle dans la cathédrale, Guillaume monte dans une espèce de palanquin couvert de soie et porté sur les épaules des quatre barons vassaux de l'évêché; Guy, baron de Chemillé, était à gauche en avant; Hugues de Baucey, baron de Blou, était en arrière à droite; Jean de Beaumont, baron de Gratecuisse, était en arrière à gauche, et Thibault, seigneur de Mathefelon, occupait à droite en avant la place du baron de Briollay, malgré tout ce qu'avait pu faire le jeune Amauri de Craon pour obtenir cette faveur. Mais, sans avoir égard aux oppositions et aux protestations de l'évêque, l'enfant opiniâtre, ayant grimpé sur les épaules d'un archer, tâchait de remplir son service en touchant le palanquin. Arrivé à la Porte Angevine, le cortége s'y arrêta longtemps, parce qu'elle avait été fermée d'après l'ordre du chapitre, au nom duquel un archidiacre vint faire prêter, à travers le guichet, un serment à l'évêque. Par ce serment le prélat s'obligeait à maintenir les droits et coutumes de l'Eglise d'Angers. Cette formalité étant remplie, les barons ouvrirent la porte, et l'évêque en-

tra après avoir encore assuré que son entrée était pacifique. Il descendit au pied du grand autel de l'église Saint-Maurice, sur lequel il célébra la messe; ensuite on lui fit des offrandes de plusieurs vases d'argent et de vermeil.

Arrivé au palais épiscopal, le baron de Gratecuisse, tenant une aiguière d'une main et un bassin de l'autre, donna à laver à l'évêque, et prit, selon la coutume, ces deux vases pour lui. Guillaume Le Maire, qui dans toute cette narration laisse percer beaucoup de vanité, fait observer qu'il avait ordonné que ces vases d'argent fussent du poids de quatre marcs, quoique ceux de son prédécesseur ne fussent que de trois. Guy de Chemillé fit l'office de pannetier, et toutes les nappes furent pour lui. Il voulut, par une lésinerie digne de remarque chez un riche seigneur, réclamer tous les restes de pain, ce qui occasionna une grande discussion dans laquelle les gens de l'évêque l'emportèrent. Le baron de Blou apporta sur la table le premier service, et il eut quatre écuelles d'argent; Guillaume de Corcillon, chevalier, servit le reste du dîner. Le seigneur de Blou réclama aussi tous les pots et chaudières qui avaient servi aux apprêts du festin, mais ce fut en vain. Pendant le repas, le jeune Amaury recommença ses importunités pour servir à boire à l'évêque comme représentant son échanson, mais le prélat s'y refusa constamment et fit remplir cet office par ses gens. Cependant l'enfant se tint à son poste, et prit si bien son temps et ses mesures, qu'aussitôt que l'évêque eut achevé de dîner il s'empara de sa coupe de vermeil, et la garda malgré tout ce que put faire et dire le prélat pour la lui ôter.

« Après le festin et les grâces, continue Guillaume » en terminant son récit, nous donnâmes la bénédic- » tion au peuple, nous entrâmes dans notre chambre » et nous nous lavâmes les mains. Deux barons avaient » dîné avec nous; nous fournîmes de nos fonds de » quoi subvenir à la dépense de leur souper et à celle » de leurs gens et chevaux. Hugues, seigneur de Blou, » et Jean, seigneur de Beaumont, ayant dîné en ville » avec leurs gens d'armes, leur dépense monta à 10 » liv. 14 s. 6 d. La dépense du seigneur de Gratecuisse, » en particulier, fut de 4 liv. 4 s. 4 d.; celle de Guy » de Chemillé fut de 8 liv. 7 s., et celle du seigneur » de Montjean de 6 liv. 7 s. 8 d. [1]. »

Nous ne savons point quand et par qui avait été établie cette cérémonie pour l'installation des évêques d'Angers; mais ce qu'il y a de certain, c'est que cet usage était déjà tombé en désuétude en 1499, lorsque François de Rohan prit possession de cet évêché.

Guillaume Le Maire est un de nos plus célèbres évêques et en même temps l'un de nos plus anciens auteurs. Il avait professé le droit à Angers, et il rédigea un journal des principaux évènements arrivés sous son épiscopat; on le trouve dans le Xe tome du *Spicilége* de D. Luc d'Achéri. Il recueillit les statuts synodaux de Nicolas Gellant, son prédécesseur; ils précèdent ceux qu'il publia lui-même. On a encore de lui un mémoire contenant ce qu'il convenait de régler au concile de Vienne, où il assista en 1511 : ce mémoire est imprimé dans Raynaldus, sans nom d'auteur. On croit que Guillaume Le Maire mourut vers la fin de

[1] *Append. ad Stat. Synod. Episc. Andeg.*

1317. C'est par erreur que les auteurs du *Gallia Christiana* mettent l'époque de sa mort en 1314, puisqu'il est prouvé qu'il prêta serment de fidélité à Philippe V dit le Long, le 19 avril 1317. La charte qui constate ce fait est d'autant plus curieuse pour nous qu'elle est de ce même Amauri de Craon, qui s'était montré si obstiné et si importun envers ce prélat le jour de son sacre; la voici :

« A tous ceux qui verront et oiront ces présentes » lettres, Amauri, sire de Craon, ayant pouvoir et com- » mandement de très excellent prince monsieur Phi- » lippe, par la grâce de Dieu, roi de France, de rece- » voir les choses qui s'en suivent, salut en notre » Seigneur. Sachez qu'en notre présence personnelle- » ment établi révérend père en Dieu, Guillaume dit » Le Maire, par la permission divine évêque d'Angers, » en la chapelle dudit révérend père, de Villevêque, » en l'an de grâce 1317, le 19e jour d'avril, fit audit » notre sire le roi de France absent, et à nous au nom » de lui, serment de loyauté en la manière qui s'ensuit : » C'est à savoir l'étole lui mise au cou en manière de » croix et la main mise sur la poitrine, les évangiles » devant lui mises, jura foi et loyauté audit monsieur » Philippe, roi de France, et à son fils, roi dudit » royaume après lui, et qu'il gardera leurs corps, leurs » membres et leurs vies, leurs droits et leur honneur » temporel. Et s'ils lui demandent conseil, il le leur » donnera bon et loyal. Et si plus il y a de générosité » de ce que les autres prélats doivent faire, il le tient » pour fait. Ces choses furent faites ledit jour [1]. » Sui-

[1] *Hist. de Sablé*, p. 246. Nous avons changé l'orthographe de cette pièce, afin de la rendre plus facile à lire.

vent les signatures des témoins, mais on n'y trouve point celles de Guillaume et d'Amauri.

La chapelle de Villevêque, dans laquelle eut lieu cette cérémonie, était celle de la maison de plaisance des évêques d'Angers, à trois lieues de cette ville, sur le Loir. Il se forma peu à peu, près de cette maison, qui devint bientôt un château fort, un gros bourg qui en a pris le nom. Villevêque est la patrie de Pascal Du Faux-Robin, historien et poète, né le 30 mars 1558.

CHAPITRE LXX.

Etat de la police aux treizième et quatorzième siècles. — Conciles. — Excommunications.

On ne sait si l'on peut dire qu'il existât une police quelconque dans un royaume où l'ordre habituel était un désordre réel, et où les pouvoirs, n'étant pas fixés, se confondaient quant à leur origine, ainsi que dans leurs attributions. La liberté des communes était trop récente pour être bien établie, et le peuple des villes, privé depuis trop longtemps d'une sorte d'habitude d'être libre, ne pouvait être qu'opprimé ou séditieux. Quant à celui des campagnes, il devait encore gémir longtemps sous le joug féodal. Des coutumes obscures et non rédigées, les chartes des grands vassaux, les rescrits de leurs sénéchaux ou lieutenants, la jurisprudence romaine, le code féodal, les établissements de saint Louis et les décrétales, composaient le droit civil. Encore si le peuple eût été gouverné

sagement avec cet amas de lois diverses, son état aurait pu être supportable; mais deux pouvoirs ennemis pesaient sur lui à la fois, et se disputaient le privilége de lui rendre la justice, ou, pour mieux dire, de le tourmenter et de l'exploiter fiscalement. La juridiction ecclésiastique et la juridiction laye (comme on disait) étaient dans un conflit perpétuel. Leurs bornes n'étaient pas déterminées; les veuves, les croisés, ceux qui tenaient des biens de l'Eglise, plaidaient indifféremment devant les tribunaux civils ou devant ceux des évêques.

Cependant le combat judiciaire était tombé en désuétude [1]; les épreuves étaient proscrites par le clergé; les justices seigneuriales étaient restreintes, et les seigneurs commençaient à s'en dessaisir ou à s'y faire remplacer par leurs baillis; la jurisdiction royale pénétrait de plus en plus dans les provinces; les formes s'introduisaient dans les procédures, et les tribunaux ne présentaient plus l'aspect d'un champ de bataille toujours ensanglanté. Le pouvoir des rois, appuyé sur la force du peuple, s'élevait peu à peu, et faisait des conquêtes insensibles sur l'aristocratie, leur ennemi commun. Les villes jouissaient de quelques libertés, dont les rois se montraient les fidèles gardiens et les zélés défenseurs; enfin les campagnes goûtaient quelque repos, comparativement au temps où elles étaient constamment armées pour soutenir les droits d'une foule de petits tyrans qui étaient devenus plus pauvres et moins puissants depuis les croisades. Qui pouvait donc retarder l'établissement d'un régime raisonnable?

[1] Saint Louis l'avait aboli dans ses domaines.

Il faut le dire, c'était le clergé; et cependant reconnaissons que c'est à lui qu'on doit attribuer la plupart des améliorations qui avaient été obtenues. Mais c'est précisément parce qu'il avait soustrait à la puissance féodale une partie de la force sous laquelle il pliait depuis longtemps, qu'il cherchait à la conserver et à s'en prévaloir à son tour contre toute autorité séculière. Pour cela il employait deux moyens qui lui réussissaient ordinairement. Maintenir l'ignorance (ce qui lui était d'autant plus facile qu'il y était lui-même plongé) et lancer force excommunications.

Mais déjà ce moyen de terreur, emprunté des druides [1], commençait à s'user; les ecclésiastiques n'y croyaient plus eux-mêmes, comme on le voit par un des actes du concile tenu à Angers le 22 octobre 1279, portant : « que le clergé même donnait l'exemple de » mépriser l'excommunication, et qu'elle n'était plus » la dernière peine canonique. » Néanmoins on continuait d'employer en diverses occasions cette arme, si terrible non-seulement aux particuliers, mais aux souverains. En voici un exemple qui prouve qu'on ne négligeait dans le prononcé de ces sentences aucune des solennités qui pouvaient le rendre sinistre :

Les officiers du roi empiétant toujours sur les prétendus droits que les évêques maintenaient si soigneusement, l'épiscopat de Guillaume Le Maire fut 1298.
longtemps troublé par les querelles qui naissaient de cette rivalité. Sesmaisons, bailli d'Anjou, et Bidoyn, sous-bailli, voulurent soustraire, entr'autres, le procès d'un Jean Le Chapellier, bourgeois d'Angers, à l'ins-

[1] *Comm. de César*, liv. VI.

truction de l'official. L'évêque fit protester. Pour toute réponse, le bailli fit saisir le temporel de l'évêché à la caisse *(apud Bustam)* et aux halles. Monitions inutiles de l'évêque aux magistrats. Enfin voyant tous ses châteaux et maisons de campagne occupés par les commis du séquestre, et, ce qui paraissait plus hardi dans ce temps-là, ses dîmes, qu'on regardait alors comme des biens spirituels, comprises dans la saisie, l'évêque prit le parti ordinaire. Sur l'avis d'un synode de plusieurs abbés, il prononça, dans le chœur de Saint-Maurice, revêtu de ses habits pontificaux, en présence du clergé et du peuple, sentence d'excommunication contre le bailli et le sous-bailli. Il s'y contente de livrer leurs corps à Satan, afin, dit-il, qu'ils soient mortifiés, et il limite le châtiment de leurs âmes au jugement dernier. Pour donner à ces paroles un caractère plus lugubre, dès qu'elles eurent été prononcées, toutes les cloches, faiblement ébranlées, retentirent d'un bruit sourd. L'évêque et les prêtres jetèrent leurs cierges à terre, et les éteignirent en les foulant aux pieds.

Après cet acte, le prélat engagea plusieurs de ses collègues à écrire au roi pour se le rendre favorable. Mais Philippe ne se montra pas tel qu'on s'attendait à le trouver. Il répondit, par *lettres royaux,* qu'à la vérité, les priviléges et immunités ecclésiastiques devaient être défendus par ses officiers, mais il ne désapprouva pas la saisie du temporel; seulement il régla que, lorsqu'il y aurait lieu à saisie, elle ne devrait porter que sur un manoir ou portion de biens, à moins que la contumace ou la désobéissance n'obligeât à l'étendre davantage. Il défendit, du reste, de saisir la totalité sans permission du roi, de vexer les porteurs

de sentences ecclésiastiques, de protéger ceux qui auraient été excommuniés, et d'impétrer des absolutions par voie de prise de corps ou de saisie de biens. Il déclarait enfin que les excommuniés ne pourraient faire aucunes démarches pour requérir les absolutions, à moins qu'il n'y eût un appel; cette dernière disposition est assez remarquable, en ce qu'elle prouve qu'il existait alors une sorte d'appel comme d'abus, de la sentence d'un juge ecclésiastique en matière spirituelle : la lettre du roi en contient beaucoup d'autres, qu'on peut voir dans les Mémoires de Le Maire; elle était terminée par une injonction aux commis préposés à la régale, de cesser leurs usurpations, afin que les évêques ne vinssent plus importuner le roi avec leurs plaintes, et le troubler par leurs murmures. Mais prenait-il bien le moyen d'y parvenir dans cette lettre où il semble ménager également les deux partis, où il ne blâme qu'à demi et n'absout qu'avec restriction, comme s'il voulait perpétuer la discorde des pouvoirs, au lieu de les séparer franchement? Qu'arriva-t-il? Les officiers du roi ne tinrent compte de défenses qui ne les protégeaient pas, car en 1299 l'évêque fut encore inquiété dans la perception de ses dîmes, et une partie de son temporel fut saisie. En 1307, on voulut, au nom du comte, faire supporter de nouveaux impôts au clergé angevin; c'étaient les aides. Mais l'évêque s'y opposa d'une manière efficace.

Pour donner une idée des désordres qui se renouvelaient souvent dans ces temps-là, on peut citer, entr'autres, le pillage de la maison des jacobins. Les détails nous en sont conservés par un bref du pape Clément V, qui a été transcrit autrefois des archives 1305.

de ce monastère [1]. En voici la traduction : « Clément, » évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son cher » fils le doyen de l'Eglise d'Angers, salut et bénédiction » apostolique. Nous ont signifié nos chers fils le prieur » et la communauté des frères de l'Ordre des prêcheurs » d'Angers, que quelques écoliers étudiants en cette » ville s'étant réfugiés dans leur maison à l'occasion » de quelques excès commis à Angers et pour se sous- » traire à la puissance temporelle, Laurent de Lamballe, » prévôt de la ville, son laïc, avec quelques serviteurs » de maître Jean Poitevin, official d'Angers, d'Adde » Bole, bailli de ladite ville, et une grande multitude » de clercs et de laïcs, ont osé entrer à main armée » dans ce monastère. Après avoir brisé les portes d'en- » trée, celles de quelques chambres, et les fenêtres gar- » nies en verres (ce qui était une rareté), ils ont pillé » le trésor, détruit les trophées d'armes appendus dans » l'église sur les tombeaux des chevaliers, se sont em- » parés des vêtements et du mobilier des frères, ont » maltraité indignement les susdits écoliers, et n'ont » pas craint de souiller le dortoir et le cloître par une » horrible effusion de sang. En outre, Thibault de Do- » saie, peintre, Thomas, apothicaire, Eadort, taver- » nier, Symon de Pausins, sellier, citoyens angevins, » et plusieurs autres qui avaient accompagné le prévôt « et faisaient partie de la multitude sus-mentionnée, » ont osé lever les mains sur le prieur et sur les frè- » res, et, bannisant toute crainte de Dieu, ont exercé » contre eux les plus grandes violences et les ont acca-

[1] Carton VII des manuscrits de D. Housseau, à la Bibliotheque du roi.

» blés d'outrages. Comme il a été décrété par le siége
» apostolique que personne n'ait à violer les églises,
» manoirs ou autres lieux des frères dudit Ordre, ni à
» se porter envers eux à de damnables voies de fait,
» nous déclarons que ceux qui n'ont pas tenu compte
» de cette défense ont encouru, *ipso facto,* sentence
» d'excommunication... En conséquence, s'il est cons-
» tant que les choses se sont passées ainsi, nous man-
» dons à votre discrétion d'excommunier publique-
» ment le prévôt, ses acolytes et les clercs et laïcs
» susdits, etc. »

Il paraît que cette excommunication ne produisit 1312.
pas tout l'effet qu'on s'en promettait, puisque les mêmes excès se renouvelèrent, et que le pape lança à cette occasion un mandat d'informer contre un nommé *Crespi.* Mais ce n'était pas seulement la milice spirituelle de la cour de Rome qui était alors en butte aux outrages du peuple; dans ces temps où la piété n'était trop souvent qu'une ignorante superstition, qui, loin de mettre un frein aux passions, était aussi déréglée qu'elles-mêmes, rien n'était plus commun que les profanations des choses saintes, comme on le voit par une bulle d'Innocent V (vers 1358), dirigée contre les ravisseurs de vases sacrés, d'ornements sacerdotaux et les profanations de reliques des églises d'Angers, à l'époque des guerres contre les Anglais.

Pendant les XIIIe et XIVe siècles, il fut tenu plusieurs conciles en Anjou. Le premier date de l'an 1231; il fut tenu à Châteaugontier et présidé par Juhel de Mayenne, archevêque de Tours. Le second fut ouvert dans l'église de Saint-Florent, près Saumur, le 2 décembre 1255, par Pierre de Lamballe, archevêque de Tours.

On y fit trente-un canons, la plupart concernant le clergé séculier et régulier; par le vingt-septième on condamna les mariages clandestins. Le troisième à Châteaugontier en 1254. Le quatrième aussi à Châteaugontier en 1268. Le cinquième se tint le 31 août 1276, à Saumur, et fut présidé par Jean de Montsoreau, archevêque de Tours; quatorze canons en provinrent. Le sixième à Angers le 9 mars 1294; on y fit cent statuts, dont le troisième était contre l'abus, alors très commun, d'imposer des pénitences pécuniaires dans la confession. Le septième à Angers le 9 mai 1315; il fut présidé par Geoffroy de la Haie, archevêque de Tours, et adopta un décret dont le premier article était relatif à la conservation des biens des églises contre les fraudes des vassaux, qui, dans les aveux de leurs fiefs, reconnaissaient les tenir d'autres seigneurs. Le second renouvelait le décret du concile de Bourges, tenu en 1276, contre ceux qui troublent la juridiction ecclésiastique. Le troisième défendait aux archidiacres de rien exiger, soit pour les ordres, soit pour les bénéfices, surtout ceux à charge d'âmes. Le huitième aussi à Châteaugontier en 1336. Le neuvième à Angers, le 12 mai 1366.

CHAPITRE LXXI.

Châteaux de Beauvau et de Jarzé. — Portraits de Jean Bourré et du marquis de Jarzé.

Beauvau, anciennement Beauval, *Bella-Vallis*, était un château, à trois lieues de Baugé, qui avait pris son nom de sa position dans un beau vallon, et

l'avait donné ensuite au bourg qui s'était formé auprès, ainsi qu'à l'une des plus illustres et des plus anciennes familles de l'Anjou, qui l'avait fait bâtir. Ce n'est que depuis quatre siècles que cette famille a changé son nom de Beauval en celui de Beauvau, comme on le voit par les lettres du roi et de la reine de Sicile, écrites, l'an 1420, à Macé de Beauval, gouverneur de Tarente, qui s'y trouve indifféremment nommé Beauvau et Beauval. Il ne reste plus aucuns vestiges du château de Beauvau; on laboure maintenant sur l'emplacement qu'il occupait, et on ne distingue même plus cet emplacement que par une éminence formée des débris enfouis sous terre.

Jarzé, *Jarzeium* ou *Jarziacum*, est un bourg avec un beau château, à deux lieues de Baugé; c'était autrefois une terre considérable, décorée du titre de marquisat; il y avait, outre l'église paroissiale, une collégiale, dont les prébendes étaient à la présentation du seigneur. Dès le onzième siècle ces deux terres de Beauvau et de Jarzé, qui ne sont éloignées que d'une lieue l'une de l'autre, appartenaient à la maison de Beauvau.

Le premier de cette maison, dont on ait connaissance, se nommait Foulques de Beauval; il mourut à Angers la veille de Pâques de l'an 1000. On voit, par l'article 177 du premier cartulaire de l'abbaye de Saint-Serge, que Geoffroy, fils de Foulques, qui se qualifie seigneur de Jarzé et de Beauval, donna à cette abbaye, l'an 1060, la chapelle de Saint-Martin de Jarzé pour y établir des bénédictins. Le même cartulaire nous apprend aussi que Foulques II, fils de Geoffroy, par son testament de l'an 1157, ordonne à son fils Raoul d'in-

humer son corps près de celui de Geoffroy, son père, et dans la même chapelle, qu'il lui prescrit d'achever de rebâtir, *japieça détruite*, dit-il, *par mauvaistié normande*. Ces dernières paroles, qui se rapportent aux invasions que les Normands firent en Anjou, de 845 à 875, font présumer que la famille de Beauval tenait un rang très distingué dans cette province dès le neuvième siècle.

Les frères Sainte-Marthe et d'autres historiens de la maison de Beauvau remarquent qu'il y a peu d'églises en Anjou qui aient été fondées, dotées, augmentées ou rebâties sans que quelqu'un du nom de Beauvau ne se rencontre parmi les bienfaiteurs, de même, disent-ils, qu'il n'y a point eu d'entreprise, ni de croisade, pour le recouvrement de la Terre-Sainte, où quelqu'un de cette maison ne se soit trouvé.

La famille de Beauvau existe depuis si longtemps; elle a produit un si grand nombre d'hommes célèbres qui ont rempli avec distinction les premières dignités de l'Eglise et de l'Etat, qu'il faudrait un volume pour faire connaître tous ceux qui méritent de l'être; c'est ce qui nous oblige à renvoyer le lecteur à l'ouvrage des frères Sainte-Marthe, s'il veut connaître à fond l'histoire de cette illustre maison.

Tous les généalogistes conviennent que la famille de Beauvau descend de nos anciens comtes d'Anjou, et rien ne peut mieux prouver cette parenté que la manière dont Raoul et Girard de Jarzé et de Beauval frères rendirent hommage à Foulques Nerra. Ils s'acquittèrent de ce devoir debout, la barrette en tête et l'épée au côté, au lieu que les autres vassaux de ce prince remplissaient cette formalité nu-tête, à genoux et sans

armes. C'est sans doute aussi à cause de cette parenté avec la seconde maison d'Anjou que, lorsque nos comtes ne commandaient pas leur armée en personne, la noblesse de cette province marchait sous la bannière des Beauvau. Cette bannière avait un fond d'argent à quatre lions cantonnés de gueules, couronnés, armés et lampassés d'or, pour cimier une hure de sanglier au naturel, pour supports deux sauvages armés de massues. Le cri de guerre était *Beauval !* et la devise composée de deux troncs d'arbres liés par deux pointes de fer, avec ces mots : *Sans départir.*

Les Angevins avaient anciennement tant de respect et de vénération pour le nom de Beauvau, qu'ils l'invoquaient dans leurs processions comme un nom de grâce et de protection.

Les deux frères Raoul et Girard, dont nous venons de parler, se partagèrent les terres que leur avait laissées Foulques II, leur père; Raoul l'aîné eut Beauval, et Girard eut Jarzé, dont il prit le nom.

La terre de Jarzé passa, au treizième siècle, dans la maison du célèbre Guillaume Desroches; un de ses descendants, Beaudouin Desroches, sire de Jarzé, dota, en 1528 et en 1537, la chapelle de Saint-Martin de l'église collégiale de Jarzé. Cette chapelle fut rebâtie, ainsi que le château, par Jean Bourré, trésorier de France et favori de Louis XI.

Le château de Jarzé, placé sur un coteau élevé, est un des plus grands et des plus beaux édifices de l'Anjou. Du haut de ses tours la vue s'étend à sept ou huit lieues à la ronde sur une campagne bien cultivée et dont les sites sont agréablement diversifiés par des collines, des vallons, des plaines et des forêts. Ce château,

dont le propriétaire, M. Deurbroucq, commandait la garde nationale de Nantes, fut incendié par l'armée vendéenne en 1793 et il n'offrit pendant plusieurs années que des ruines désertes; mais cet aspect affligeant a disparu, tout est maintenant réparé.

On voit encore dans ce château deux portraits remarquables; le premier est celui du ministre Jean Bourré; le second celui du marquis de Jarzé, qui s'oublia au point de faire une déclaration d'amour à la reine Anne d'Autriche, veuve de Louis XIII, alors âgée de plus de cinquante ans. Le marquis, beau, bien fait et le plus fat des courtisans de son temps, crut entrevoir que cette princesse ne dédaignerait point ses hommages; ébloui, enivré des plus brillantes espérances, il osa écrire. Anne d'Autriche reçut la lettre, la lut avec mépris, et l'aventure en serait restée là, sans le cardinal Mazarin, qui obligea la régente à chasser de la cour cet insolent marquis. Désespéré du mauvais succès de son audacieuse entreprise, ce jeune fou s'en vint aussitôt à Jarzé, où il ensevelit sa disgrâce et sa honte [1].

[1] Le marquis de Jarzé avait été un des amants de la célèbre Ninon de l'Enclos, dont il avait eu un fils qu'elle faisait élever comme un de ses parents sans fortune. Ce jeune homme, alors âgé de dix-neuf ans, né avec une âme extrêmement sensible, était venu passer une partie de ses vacances à la campagne de Ninon. Bientôt il éprouva une si violente passion pour celle qu'il ne considérait que comme sa bienfaitrice, qu'il ne put résister au besoin de lui en faire l'aveu. Un jour, se trouvant seul avec elle dans le jardin, il se jette à ses pieds, lui baise les mains avec ardeur, et lui déclare son amour avec les expressions les plus vives et les plus pressantes. « Arrêtez, lui dit-elle, il faut ar» racher le bandeau qui vous couvre les yeux, le coup que je vais » vous porter est affreux, apprenez que vous êtes mon fils. » A ces mots ce jeune homme frappé comme d'un coup de foudre se retire brusquement dans un coin du jardin et se passe son épée au travers du corps. Ninon avait alors cinquante-six ans.

CHAPITRE LXXII.

Suite de l'histoire de la Levée. — Etat de la Vallée en Anjou au quatorzième siècle. — Eglises de Saint-Mathurin et des Rosiers. — La Levée, chemin public.

Sous le règne de Philippe de Valois, la Levée ayant pris assez de force et de consistance pour résister aux efforts de la Loire pendant les grandes crues, on entreprit de dessécher cette plaine qui s'appelait alors indistinctement la Vallée d'Anjou ou le Comté de Beaufort. Elle était couverte en partie d'une grande forêt et de bois épars, dont tout le produit se réduisait à quelques droits de pâturage que payaient les riverains par chaque tête de bétail.

En l'année 1148, Geoffroy le Bel, comte d'Anjou, donna douze cents arpents de cette forêt à Othon, seigneur du Lac, à la charge d'en laisser six cents pour le pâturage des bestiaux des habitants du comté. Le titre de cette donation est rappelé dans la transaction du 28 mai 1356, passée entre les successeurs d'Othon et de Guillaume Roger, frère du pape Clément VI, donataire usufruitier de ce comté. A cette époque, la forêt était déjà réduite à trois mille six cents arpents.

On peut juger, par les lettres-patentes du mois d'octobre, relatives à la donation du comté de Beaufort, quel était alors l'état de l'agriculture dans la Vallée. Ces lettres portent que le revenu du comté consistait dans la forêt, les pâturages, deux prés, et dans des rentes censives établies sur 362 arpents de terre, à

raison de douze à treize sous l'arpent. Ainsi, vers le milieu du quatorzième siècle, il n'y avait pas encore six cents arpents de terre en culture dans cette belle vallée, qui en compte aujourd'hui quatorze à quinze mille.

La Loire et la Vienne, en changeant leur cours pour se rapprocher du Thouet dans les siècles précédents, avaient laissé beaucoup d'eaux stagnantes dans les endroits les plus bas de la plaine. Toutes ces eaux, entretenues par les pluies et les débordements de l'Authion, rendaient le pays très malsain et presque inhabitable. Cependant quelques cultivateurs entreprenants descendirent des coteaux des deux rives de la Loire, et vinrent essayer la culture des parties les plus élevées de ces vastes plaines marécageuses. Le succès surpassa leur attente, et les produits de leurs récoltes, même dans les années médiocres, excédèrent encore ceux des meilleures terres des cantons voisins. A cette époque, la peste et la famine dépeuplaient la France, et ces terribles fléaux, loin de nuire à la Vallée, servirent au contraire à en augmenter la population. Un grand nombre d'habitants des villes de Baugé et de Mouliherne, des bourgs et des villages voisins, bravant l'insalubrité des marais pour fuir la peste, vinrent, avec leurs meubles, leurs charrues et leurs bestiaux, se réfugier dans la forêt de Beaufort. Cette émigration était nécessaire à la Vallée, qui manquait de bras; les artisans bâtirent des maisons, et les laboureurs défrichèrent un terrain qui peut-être n'avait jamais été cultivé.

Cette nouvelle population accéléra par ses travaux le desséchement des marais, et donna un nouvel essor

à l'agriculture. Philippe de Valois, qui avait réuni l'Anjou à la couronne, favorisa une entreprise aussi utile au peuple qu'à l'Etat, et s'occupa des moyens de l'étendre et de la régulariser. Il fit abattre une grande partie de la forêt qui s'étendait depuis l'Authion jusqu'à la Levée; il ordonna l'ouverture des tranchées nécessaires pour l'écoulement des eaux, et, dans quelques années, ce pays, auparavant couvert de bois, de broussailles et d'eaux corrompues, presque sans utilité et sans valeur, fut livré à la plus florissante agriculture.

Alors le gouvernement et les habitants de la Vallée sentirent mieux que jamais combien il était important de veiller attentivement à la conservation de la Levée, qui protégeait toutes ces nouvelles richesses agricoles contre les inondations de la Loire. On n'épargna plus rien pour la fortifier. On battit deux rangs de pilotis réunis par de fortes pièces de charpente, pour consolider la base et servir d'appui au mur de revêtement qui fut construit du côté de la rivière. Ce mur était composé de pierres de tuf en boutisses, dont les assises, posées à sec, formaient les unes sur les autres des retraites du sixième de leur hauteur, en sorte que ces murs, qui n'avaient que deux pieds d'épaisseur sur dix à douze pieds de hauteur, n'offraient, du côté de la Loire, qu'un talus d'environ vingt pouces pour résister à la poussée des terres et aux efforts du fleuve. Cependant cette faible construction a duré près de quatre cents ans, puisque ce n'est qu'à la fin du dix-septième siècle que l'on a commencé à substituer à ces murs des empatements en forme de glacis : l'on travaillait encore à ces changements en 1740 et en 1774; mais aujourd'hui, il ne reste plus dans ce département qu'un

seul pan de ces murs à talus. Sa longueur est d'environ cinquante toises; il est près le village du Chapeau, à six cents toises au-dessus de Saumur.

C'est sous le règne de Philippe de Valois que l'auteur de l'*Histoire de Sablé* fixe l'époque de la construction des églises de Saint-Mathurin, des Rosiers et des bourgs qui se formèrent peu à peu auprès d'elles. Le nouveau cours que la Loire suivait depuis la fin du douzième siècle, l'accroissement de population et de culture sur les terrains que ce fleuve occupait précédemment, amenèrent naturellement la construction de ces églises et leur démembrement des paroisses situées sur la rive méridionale. Nous avons vu, au chapitre XXXVIII, que les églises de Saint-Lambert-des-Levées et de Saint-Martin-de-la-Place existaient déjà au onzième siècle. Ce n'étaient peut-être pas celles que nous voyons aujourd'hui; je présume que ces dernières ont été bâties par Henri II, lorsqu'il fit habiter la Levée par ses troupes pour la peupler ainsi que la Vallée. Le surnom de l'une de ces paroisses semble même indiquer cette ancienne origine, *Saint-Lambert-des-Levées;* ce surnom lui aura probablement été donné, parce qu'il y avait alors plusieurs levées dans les environs, qui, comme nous l'avons dit, furent réunies en une seule sous le règne de ce prince.

La Levée, fortifiée d'un mur du côté de la Loire, élevée et élargie depuis Sorges jusqu'à Langeais, ensuite couverte de gros sable et pavée en quelques endroits, devint enfin un chemin public. C'était alors une chose fort rare en France et même en Europe : un pont de pierres, une digue, un chemin pavé, étaient, pour ces temps-là, des objets de curiosité. On a peine

à concevoir actuellement avec quelle lenteur et quelles difficultés les arts pénétraient dans un pays qui devait les voir fleurir un jour avec tant d'éclat.

CHAPITRE LXXIII.

Château d'Eventard. — Nicolas Gellant, évêque d'Angers. — Abbaye de Chaloché. — Foulques de Mathefelon, évêque d'Angers. — Excommunications. — Miracle. — Querelles scandaleuses du clergé. — Peste. — Famine.

Il y a toujours, à peu de distance des villes, quelques endroits favoris qui servent de but de promenade aux citadins les jours de fête et aux étudiants les jours de congé; Eventard, situé entre le Loir et la route de Paris, à une lieue d'Angers, était un de ces rendez-vous. Un joli bois près du château offrait autrefois aux promeneurs des bosquets charmants et bien entretenus, des tapis de gazon, des sentiers solitaires, enfin tout ce qui invite à une douce mélancolie et à la méditation. C'était là que les séminaristes, les élèves des écoles de droit, de médecine, et beaucoup d'autres, venaient parfois se délasser de leurs travaux. Là, dans les beaux jours du printemps et au printemps de la vie, l'esprit de ces jeunes gens cherchait les moyens de s'ouvrir un passage à travers l'avenir. Que de projets, d'illusions, de chimères, ont pris naissance dans le bois d'Eventard! Le splendide château du dispensateur de tant de faveurs ecclésiastiques rappelait nécessairement le bénéfice, la cure ou le canonicat qui étaient déjà le point de mire de chaque tonsuré. Les autres

étudiants pensaient à leurs futurs succès dans les sciences ou dans le barreau et aux fortunes diverses qui devaient en être la suite. Tous voyaient leur destinée au travers du prisme qui embellit tout, l'espérance. C'est alors qu'on vit sur l'avenir; plus tard, dans la vieillesse, on rumine le passé, comme le disait un jour Franklin à madame Helvétius, en lui montrant deux jeunes gens, Cabanis et Volney, qui s'entretenaient ensemble avec beaucoup de chaleur : « A cet » âge, disait ce respectable vieillard, l'âme est en de- » hors; au mien, elle est en dedans, elle regarde par » la fenêtre le bruit des passants sans prendre part à » leurs querelles. » Mais nos rêveries et nos souvenirs nous égarent encore dans les bosquets d'Eventard; cependant ils n'existent plus, et les amateurs de botanique n'y font plus comme autrefois d'heureuses découvertes.

Eventard était la maison de plaisance de l'évêque d'Angers; ce fut Nicolas Gellant qui en jeta les fondements vers 1280, sur une terre dont Robert de Chamfour avait fait donation à l'évêché.

Lorsqu'anciennement nos évêques se croyaient obligés de s'occuper de leur ministère, et de résider dans leur diocèse, pour y consommer leurs revenus, suivant les intentions des fondateurs, ils passaient une partie de la belle saison à Eventard. La vie champêtre rapproche un peu les hommes de toutes conditions; aussi nos prélats, dans cette charmante retraite, dépouillant une partie de leur grandeur mondaine, recevaient, avec affabilité, la plus intéressante et la plus utile partie du clergé, les curés de campagne, dont presque tous, il faut le dire à leur louange, étaient les conseils,

les amis, les consolateurs des malheureux paysans confiés à leurs soins.

Nous avons de Nicolas Gellant plusieurs statuts synodaux, qui prouvent tous, comme le remarque d'Achéri, le désir qu'il avait de rétablir les bonnes mœurs dans son diocèse. Ce vertueux prélat, après avoir parcouru une longue carrière, mourut à Eventard, le 1er février 1294, âgé de plus de quatre-vingts ans. Le lendemain son corps fut apporté jusqu'à Saint-Samson par vingt chapelains de la cathédrale; ensuite les chanoines prirent leur place, et le portèrent dans l'église Saint-Maurice. Nous n'entrerons point dans le détail de ses obsèques, nous remarquerons seulement que les religieuses de Notre-Dame-du-Ronceray y assistèrent processionnellement.

Plusieurs successeurs de Nicolas Gellant employèrent des sommes considérables à l'augmentation et à l'embellissement d'Eventard [1], particulièrement Foulques de Mathefelon, d'une des plus riches maisons d'Anjou, qui avait pris son nom de la baronnie de Mathefelon, paroisse de Seiches, à quatre lieues d'Angers. Chopin nous apprend que cette famille posséda aussi la baronnie de Durtal, et que plusieurs de ses membres s'étaient signalés en Hainault et dans les guerres des croisades. Hugues de Mathefelon et Thibault, son fils, augmentèrent l'abbaye de Chaloché, Ordre de Citeaux, fondée en 1119 par Hamelin d'Ingrandes. Ils se trouvèrent à la bataille d'Alençon, gagnée en 1115 par Foulques V, comte d'Anjou, contre Henri Ier, roi d'Angleterre.

1 Le château d'Eventard a été démoli en 1809.

Foulques de Mathefelon fut d'abord trésorier de Saint-Maurice, et ensuite évêque d'Angers en 1525. C'était un homme aussi vain que fastueux; il ne fit pas grâce aux quatre barons, vassaux de l'évêché, de l'usage presqu'abandonné de porter sur leurs épaules le nouveau prélat [1]. Il publia divers statuts; on lui a même attribué plusieurs de ceux qui portent le nom de Guillaume Le Maire. Dans les siens, il défend sévèrement d'absoudre les excommuniés pour infractions à la juridiction ecclésiastique; il prononce des peines contre les clercs et les lettrés, qui, se laissant corrompre par argent, effaçaient des registres les noms des excommuniés ou favorisaient les débiteurs de mauvaise foi. Il défend aux femmes et aux enfants de ceux qui, ayant encouru l'anathême, ont persévéré pendant deux mois, d'entrer dans l'église tant que dure l'interdit; il va même jusqu'à les priver de la sépulture. Cette mesure, odieusement injuste, devait atteindre bien des gens, car on voit, dans les actes du temps, que rien n'était plus commun que d'être excommunié. L'Eglise, prodiguant ce moyen de maintenir la multitude dans le devoir, l'affaiblissait en l'appliquant aux fautes comme aux crimes. L'évêque l'inflige lui-même aux clercs des paroisses qui exerçaient l'office de procureur, se plaignant de la quantité de fraudes et de malversations qu'ils commettaient en remplissant ces fonctions. Les statuts synodaux des autres évêques nous apprennent une foule de choses curieuses de ce genre [2]. Si notre plan nous permettait d'extraire ce volumineux

1 *Regist. de l'Eglise d'Angers*, F° 47.

2 *Fragmenta Statutorum Synod. Fulc.*, de Mathef.

recueil, on y verrait une histoire du clergé angevin tellement naïve, que plusieurs lecteurs se plaindraient peut-être de ne pouvoir la taxer de partialité.

Les excommunications, auxquelles on était trop familiarisé, étaient quelquefois reçues avec mépris. Afin de leur rendre la terreur qui les appuyait, on eut recours aux miracles. Le crédule Bourdigné raconte que Mathefelon envoya un jour citer à son tribunal un vicomte de Beaumont, seigneur de La Flèche. Celui-ci chassait quand l'appariteur vint à lui; il le fit lier sur le bois d'un cerf, et le laissa dévorer par ses chiens. L'évêque lança ses foudres, dont on ne tint compte. Mais bientôt, cédant aux prières de ses parents, le coupable alla se jeter aux genoux de l'évêque, et obtint l'absolution de cette manière : « Le bon prélat, vou-
» lant bien remonstrer au vicomte le dangereux estat
» auquel il estoit et avoit esté depuis que la sentence
» d'excommunication avoit contre lui esté prononcée,
» devant tous les seigneurs tant d'église que de no-
» blesse, print un pain blanc et l'excommunia; et lors
» fut vu que le pain qui par avant estoit blanc devint
» noir comme charbon, dont le vicomte et les assistants
» esmerveillés eurent très grande crainte, et en plus
» grande instance que devant demandèrent pardon et
» absolution pour le vicomte. L'évêque, désirant de
» plus en plus les confirmer en foy, print de rechef le
» pain qui noir estoit devenu et lui donna absolution,
» et revint en sa première blancheur [1]. »

L'épiscopat de Foulques fut troublé par de violentes querelles entre les chanoines de la cathédrale et lui. En

[1] *Chroniques d'Anjou*, F° CVI.

1345, il menaça d'excommunication ceux qui négligeraient de se trouver la nuit à l'église pour chanter les matines. Il se plaint dans sa lettre [1] de leur indolence et de leur penchant à goûter les douceurs du sommeil (*suæ carni indulgere*), au lieu de louer le Seigneur. Une absolution *ad cautelam*, donnée en 1347 aux doyen et chanoines par un légat de Clément VI, nous apprend que Foulques avait tenu parole. L'envoyé du pape, en nous révélant les détails de cette petite guerre de sanctuaire, impute des torts aux deux côtés. Il blâme l'évêque d'avoir fait saisir, par ruse, Robert Elie, scolastique-chanoine et docteur *in utroque*, sans égard pour les habits sacerdotaux dont il était revêtu, et dans l'enceinte de l'exemption de l'église, de l'avoir fait fouetter, traîner dans la boue et puis jeter dans une prison, d'avoir extorqué de lui une grande somme d'argent pour le paiement des *festages*, et d'avoir laissé passer huit ans sans faire le saint chrême. Il l'accuse enfin d'avoir imposé beaucoup de subsides aux ecclésiastiques sans le consentement du chapitre, et d'avoir promis à l'abbé d'Asnières l'impunité d'un crime pour une somme d'argent.

De leur côté, les chanoines avaient muré la porte qui conduit de l'évêché dans l'église, pour en fermer l'entrée à l'évêque. Ils avaient battu, insulté, emprisonné les chapelains, domestiques et gens du prélat, et avaient pillé leur mobilier, après être entrés de vive force dans le palais. Ils publièrent des libelles diffamatoires contre Foulques, arrachèrent les mandements qu'il avait fait afficher en réponse, et excommunièrent

[1] Tiré des archives de la cathédrale ; *Manuscrits* de D. Housseau.

ceux qui s'étaient chargés de poser les placards. Un jour, et l'on s'étonnera que *tant de fiel soit entré dans leur âme,* ils choisirent le moment même de l'office pour outrager leur ennemi avec plus d'éclat; après avoir tout à coup cessé les cérémonies, ils le chassèrent processionnellement de l'église, ainsi que ses adhérents, en dépit non-seulement de ses anathêmes mais encore de ses bénédictions [1].

Deux fléaux terribles désolèrent l'Anjou pendant l'épiscopat de Foulques de Mathefelon. La peste, qui commença en 1348, enleva beaucoup de monde, et fut suivie d'une famine non moins meurtrière. Le froment se vendait au marché de Brissac dix-huit livres le septier, environ cent soixante-quinze livres valeur actuelle. Dans cette pénible circonstance, notre prélat tint une conduite digne d'éloges; il n'épargna rien pour secourir ses malheureux diocésains, qui ne virent renaître l'abondance qu'en 1352.

Foulques de Mathefelon termina sa carrière en 1355, et malgré les furieux démêlés qu'il eut presque continuellement avec son chapitre, celui-ci lui fit cependant ériger dans l'église un tombeau avec une épitaphe à sa louange; ce qui prouve que quelquefois les ressentiments peuvent céder à la nécessité de réparer le scandale et au désir d'édifier les fidèles : ce monument n'existe plus depuis longtemps.

1 Tiré des archives de la cathédrale; *Manuscrits* de D. Housseau.

CHAPITRE LXXIV.

Droit de chasse accordé aux habitants d'Angers. — Chevaliers angevins tués à la bataille de Poitiers. — La Jacquerie. — Jean, duc d'Anjou. — Louis Ier, duc d'Anjou. — Troisième maison d'Anjou. — Quatrième concile d'Angers.

On appelait anciennement la *Quinte* d'Angers, ou la Garenne, cette portion de territoire renfermée entre la Mayenne, le ruisseau de Brionneau et celui de la Membrolle. Ce canton, très giboyeux, était exclusivement réservé aux plaisirs des comtes d'Anjou; mais, sous le règne de Charles de Valois, le menu gibier et les bêtes fauves s'étaient multipliés à un tel point, que non-seulement toutes les récoltes étaient dévorées, mais encore que la vie des habitants était sans cesse en danger. Tous fuyaient un pays devenu inhabitable par un abus révoltant, et il allait devenir un désert, lorsque Charles, instruit de cette calamité, fit publier, en 1321, des lettres qui accordaient le droit de chasse dans cette garenne à tous les habitants de la Quinte d'Angers qui y possédaient des biens, avec permission de défricher tout ce qui était inculte, mais à la charge de payer chaque année seize deniers par arpent de vigne et douze par arpent de pré. Tel était encore l'état d'oppression, que cette justice tardive fut reçue comme la plus insigne faveur.

A l'époque de son mariage avec Bonne de Luxembourg, fille du roi de Bohême (1332), le prince Jean, fils aîné du roi Philippe de Valois, reçut le duché d'An-

jou en apanage; mais le titre de duc de Normandie, dont ce prince était déjà revêtu, fit de cette donation, ainsi que de celle du Maine qu'il obtint en même temps, un titre accessoire et secondaire. Jean ne prit que le premier, sous lequel il signala ses premières armes dans les guerres de son père, tantôt contre Edouard III, roi d'Angleterre, et les Flamands, tantôt contre le fameux Jean de Montfort, duc de Bretagne. Parvenu, dans l'âge de maturité, au trône de France, Jean céda l'Anjou, en 1356, à Louis, son second fils. Notre nouveau comte combattit à la bataille de Poitiers, où il fut fait prisonnier avec le roi son père par le prince Noir, qui les fit conduire à Bordeaux. L'Anjou perdit dans cette mémorable bataille plusieurs de ses nobles chevaliers, entr'autres Jean de Tigny, Montjean, Guillaume de Linières, Jean de Chambes, Olivier de Saint-Georges, Jean de Vernoil et Jean de Brie, lequel avait rebâti le château de la Roche-au-Moine et lui avait donné le nom de *la Roche-Serrant*.

Ce fut pendant la captivité du roi Jean qu'eut lieu 1358.
cette terrible insurrection des paysans et des artisans contre la noblesse, insurrection connue sous le nom de *Jacquerie*, parce que les insurgés appelaient *Jacques Bonhomme* un paysan du Beauvoisis, nommé Guillaume Caillet, leur chef. Plus de deux cents châteaux furent brûlés, un très grand nombre de gentilshommes, leurs femmes et leurs enfants égorgés. L'excès de la misère et la dureté des seigneurs avaient porté ces malheureux à cette cruelle vengeance [1], et c'en était

[1] « ... Toutefois disoit-on que c'étoit juste punition de Dieu, » car pour lors peu régnoit justice, mais orgueil. » *Chroniques d'Anjou*, F° CXIV.

fait de la noblesse en France, si elle n'eût appelé à son secours la noblesse étrangère. Alors secondée des chevaliers accourus du fond de la Bohême, de la Flandre et du Brabant, elle fondit sur les paysans, dont elle fit un carnage épouvantable, même de ceux qui n'avaient pris aucune part à la révolte; mais enfin leur chef ayant été pris et mis à mort, cette grande et sanglante leçon, donnée et reçue de part et d'autre, fut terminée.

Après avoir été pendant quatre ans prisonnier des Anglais, le roi Jean revint en France pour aviser aux moyens de payer sa rançon; il donna pour ôtages son frère et deux de ses fils; mais l'un de ces derniers, Louis, comte d'Anjou, sans égard pour la foi jurée, prit honteusement la fuite.

De retour en France, Louis épousa Marie de Blois,
1360. fille de Charles de Blois, duc de Bretagne. Le contrat de mariage fut passé au château de Saumur. Marie eut en dot un grand nombre de châteaux, fiefs, baronnies, etc., et le comte d'Anjou lui assura pour son douaire le tiers de ses comtés du Maine et de l'Anjou. Louis s'engage, par ce même contrat, à employer ses bons offices auprès du roi son frère, pour que la ville de Chantoceau soit restituée au duc de Bretagne, sous la réserve de son droit de souveraineté sur cette ville en qualité de comte d'Anjou. Il promet aussi que, dans le cas où il deviendrait roi de France et qu'il aurait plusieurs fils, les barons de Bretagne pourraient choisir parmi les princes celui qu'ils voudraient pour leur duc, et il s'oblige à remettre à celui qu'ils auraient élu le duché de Bretagne, si à cette époque il s'en trouvait possesseur par suite des décès du duc et de la duchesse

ou de leur fille, sa future épouse. Dans le cas où il n'aurait qu'une fille ou plusieurs, l'aînée ne pourrait être mariée qu'avec le consentement des prélats et des barons du duché, et à un homme portant les armes pleines de Bretagne, qui jurerait de maintenir les franchises et les anciennes libertés de cette province.

On voit par cet acte, avec quelle sollicitude les princes bretons veillaient à la conservation des droits et prérogatives de leurs sujets.

Quelques mois après ce mariage, Charles V érigea l'Anjou en duché héréditaire en faveur de Louis, son frère, qui jusqu'alors n'avait possédé cette province qu'à titre d'apanage. Ce prince fut le premier qui porta le titre de duc d'Anjou, comme Charles V avait été le premier fils de nos rois qui eût porté celui de Dauphin. Nous regrettons de ne pouvoir rien dire d'honorable à la mémoire de ce chef de la troisième maison d'Anjou, si fameux dans l'histoire par l'abus qu'il fit de sa puissance comme régent du royaume pendant la minorité de Charles VI, son neveu. Nous remarquerons seulement qu'il était d'une avidité de richesses si insatiable, que, non content d'avoir rempli ses coffres par des exactions inouïes, il imagina encore un moyen d'agrandir ses domaines par de nombreuses acquisitions sans bourse délier. Il créa des *lettres de protection*, qu'il faisait expédier dans sa chancellerie, et ce fut avec cette monnaie qu'il acheta le comté de Roucy et la châtellenie de Rochefort; mais dans la suite le parlement annula le contrat de vente et fit rendre ces terres aux héritiers de la maison de Roucy. Ce prince se procurait aussi beaucoup d'argent par un moyen alors en usage en Italie;

il vendait fort cher des *lettres de familiarité* à tous ceux qui voulaient s'attacher à son service; Guillaume de Chaulne, abbé de Saint-Florent, était alors revêtu de la dignité de chancelier d'Anjou.

Cette province, pendant la première année du règne de Charles V, vit se former plusieurs bandes nombreuses de voleurs, composées de soldats licenciés, mais trop accoutumés au pillage pour y renoncer en rentrant paisiblement dans leurs familles. Ces brigands armés mettaient à contribution les villes et les campagnes; personne ne pouvait voyager sans courir risque d'être volé et assassiné. De l'Anjou, ils se répandirent bientôt dans le Maine, la Touraine et le Blaisois; il y eut même de ces bandes qui firent des excursions jusqu'à Orléans [1]. Près de cinq siècles après, une armée formidable [2], quoique accablée par ses victoires et par ses désastres, fut dissoute dans les mêmes contrées; elle donna un autre exemple. Accoutumée à la louange, elle essuya l'humiliation sans se plaindre; autrefois enivrée de ses triomphes, elle se résigna en silence à son anéantissement, et les vainqueurs de l'Europe, s'acheminant tranquillement vers leurs foyers, un bâton à la main, offraient en sacrifice à la paix de la patrie, ces cœurs si fiers, que le malheur avait abattus, mais que l'outrage ne pouvait atteindre.

Une autre calamité pesait encore en ce temps-là sur les Angevins; c'était celle des procès. Le clergé était alors si puissant, il abusait de son crédit avec tant d'audace, que nul roturier ne pouvait éviter des chi-

[1] D'Achery, *Spicilége*, t. III, p. 134.
[2] L'armée de la Loire, licenciée en 1815.

canes, soit pour la dîme, soit pour d'autres causes, s'il avait le malheur d'être par sa position en relation d'intérêt avec les gens d'église. Enfin les abus furent poussés si loin, et devinrent tellement intolérables, que l'archevêque de Tours fut obligé d'assembler un concile provincial pour y mettre des bornes. Ce concile, où se trouvèrent tous les suffragants de Tours, se réunit à Angers le 12 mai; on y fit trente-quatre règlements; le seizième défend aux ecclésiastiques, quelle que soit leur qualité, d'avoir plus de deux plats sur leur table, à moins que ce ne soit pour la réception de quelque prince ou personne de haut rang. Les autres concernent les procès sans fin dont nous venons de parler, et la correction des mœurs du clergé, correction souvent entreprise et toujours inutilement.

CHAPITRE LXXV.

Abbaye de Saint-Maur-sur-Loire, Ordre de Saint-Benoît. Son origine. Elle est brûlée par les Anglais. — Du Guesclin, connétable de France, au château de Saumur.

Ces grands bâtiments modernes, que l'on voit, de la Levée, sur l'autre rive de la Loire, à sept lieues au-dessous de Saumur, et qui semblent inviter le voyageur à traverser le fleuve pour aller les visiter, sont les restes de l'abbaye des bénédictins de Saint-Maur, l'une des plus anciennes qu'il y eût en France, et la première où l'on observa la règle de saint Benoît. L'aspect de ce grand monastère, où l'on comptait an-

ciennement plus de cent cinquante moines, rappelle à la mémoire l'établissement du christianisme dans cette contrée. On se reporte au temps où des hommes bienfaisants se séparaient de la société, pour fonder ces établissements religieux, qui offraient des asiles aux malheureux, procuraient des secours aux pauvres, et servaient de point de ralliement à tous les habitants des environs. C'était dans ces lieux solitaires que se conservaient soigneusement le burin de l'histoire, et quelques étincelles de ce feu sacré qui, plus tard, a rallumé le flambeau des lettres.

Il est peu ou peut-être il n'est point de monastères dont le nom rappelle une aussi longue suite d'hommes célèbres que celui de Saint-Maur. C'est là qu'au commencement du dix-septième siècle prit naissance cette congrégation fameuse, d'où sont sortis les Felibien, les Montfaucon, les Lobineau, les Vaissette, les Dantine, les Mabillon, et une foule d'autres non moins illustres par leur savante et profonde érudition. Si, dans des siècles encore demi-barbares, leurs prédécesseurs se rendirent utiles, en abattant de leurs mains laborieuses les vastes forêts qui couvraient la France, en défrichant les terres, en desséchant les marais, en plantant et cultivant la vigne; ceux-là, par un grand nombre d'ouvrages en tout genre qui illustrèrent la congrégation de Saint-Maur, contribuèrent aussi utilement à l'avancement des sciences et des beaux-arts, que les autres aux progrès de l'agriculture.

Nos historiens ne sont pas d'accord sur l'époque précise de la fondation de cette abbaye, qui s'appela d'abord *Glanfeuil*; mais, suivant l'opinion la plus commune, on croit qu'elle fut fondée, vers le milieu

du sixième siècle, par saint Maur, moine du Mont-Cassin, disciple de saint Benoît.

Voulant propager les institutions de son maître, ce saint, dit l'auteur de sa Vie, abandonna le Mont-Cassin, passa les Alpes, et entra dans les Gaules en cherchant un lieu convenable pour s'y fixer. Il parcourut plusieurs provinces, séjourna quelque temps en divers endroits, vint en Anjou, et y fonda le monastère de Glanfeuil, qu'il gouverna pendant près de quarante ans. Sur la fin de sa carrière, ce solitaire, ne voulant plus s'occuper qu'à prier Dieu, quitta son abbaye, et alla finir ses jours dans la Touraine, auprès du tombeau de saint Martin.

Quelques écrivains ont voulu mettre en doute la mission de saint Maur dans les Gaules, mais dom Thierry Ruinart, l'un des plus savants moines du dernier siècle, a réfuté cette opinion. D'abord, il établit, en principe, qu'il y a eu un saint Maur, disciple de saint Benoît, et qu'il y a eu un saint Maur dans les Gaules, qui a été abbé de Glanfeuil : saint Grégoire le Grand nous assure le premier point, et Florus, Usuard et plusieurs anciens auteurs ne nous laissent aucun doute sur le second. Reste à examiner si le saint Maur, disciple de saint Benoît, est bien le même que celui qui a fondé l'abbaye de Glanfeuil; c'est ce que notre savant bénédictin prouve par une foule de bonnes raisons, dans son *Apologie de la Mission de saint Maur, apôtre des bénédictins en France.*

Parmi les bienfaiteurs de ce monastère, on compte Clotaire Ier, qui avait beaucoup d'estime et de vénération pour saint Maur. Ce prince, devenu maître de l'Anjou après la mort de Thibault, son petit-neveu,

vint voir ce solitaire à Glanfeuil, et lui donna plusieurs belles terres avec des lettres de protection. Dans la suite, Charles le Chauve confirma les dons que ses prédécesseurs avaient faits à cette abbaye, en y ajoutant la terre de Saint-Vétérin de Gennes.

L'abbaye de Saint-Maur, ruinée par les Normands vers le milieu du neuvième siècle, rétablie dans le même siècle sous le règne de Louis le Bègue, avait été, suivant l'usage de ces temps, bâtie et fortifiée comme une place de guerre dans l'endroit où l'on voit aujourd'hui des bâtiments modernes. Il ne reste plus de traces de cette forteresse. Une partie de l'église encore debout, quelques tronçons de colonnes, des chapiteaux et des morceaux de corniches renversés parmi des décombres et des ronces, voilà tout ce que l'on peut voir des premières constructions de cet ancien monastère [1].

Sous le règne de Charles V, les Anglais, chassés du Maine par l'illustre Bertrand du Guesclin, qui venait de recevoir l'épée de connétable, s'étaient retirés de Pont-Valain dans l'abbaye de Saint-Maur. Du Guesclin les suivait de près; bientôt il arrive à Angers, passe la Loire aux Ponts-de-Cé, et vient camper à la vue du monastère.

Trouvant la place trop forte pour hasarder un assaut, et ne voulant pas l'assiéger parce qu'elle pouvait opposer une longue résistance et lui faire perdre un temps précieux qu'il voulait employer ailleurs, il résolut de tenter la voie des négociations pour s'en emparer.

Il connaissait le général anglais qui commandait la

[1] Deux vol. du manuscrit autographe d'Orderic Vital étaient dans la bibliothèque de l'abbaye.

forteresse, pour l'avoir vu en Espagne, où il avait eu occasion de lui rendre plusieurs services importants. Cette circonstance le détermina à lui écrire, pour le prévenir qu'avant de le traiter en ennemi, il voulait le voir, afin de lui donner un témoignage de son ancienne amitié. Il finissait en l'assurant, sur sa parole, qu'il n'aurait pas lieu de s'en repentir, et qu'il pouvait, en toute sûreté, suivre celui qui lui remettrait sa lettre.

La loyauté du connétable était si bien connue que le commandant anglais, Cressonnailles, dit au héraut : « Oui, j'irai voir votre maître; sa parole est une trop » bonne caution pour avoir rien à craindre. » Sur-le-champ il monte à cheval et se rend au camp français.

Du Guesclin, instruit que Cressonnailles venait le voir, alla au-devant de lui, et le reçut avec beaucoup de joie, en lui témoignant combien il était flatté de cette preuve de confiance. « Votre visite me fait hon- » neur, lui dit-il, et je vois bien que j'ai eu raison de » vous regarder comme un véritable ami. »

Cressonnailles fut traité dans le camp avec beaucoup de magnificence, et, à la suite du festin qu'on lui donna, il convint avec le connétable d'une suspension d'armes, et s'engagea à lui rendre la forteresse de Saint-Maur, si, dans un temps qu'ils limitèrent, le prince de Galles ne se présentait pas avec des forces capables de la secourir.

La trève ainsi conclue, le commandant anglais prit congé du connétable, et s'en retourna à Saint-Maur, où il fit part à ses officiers du traité qu'il venait de souscrire. Les uns, considérant qu'il était plus honorable de capituler, lorsqu'on était sûr de ne pouvoir résister à la supériorité du nombre, que de s'exposer aux

horreurs inséparables d'un siége, approuvèrent la conduite de Cressonnailles. Les autres la blâmèrent hautement, en disant que c'était une lâcheté de rendre une place avant d'avoir soutenu une attaque, et que ceux qui donneraient leur approbation à cette capitulation seraient justement soupçonnés de trahison.

Pour mettre les esprits d'accord, le commandant proposa un moyen, qui, selon lui, devait le justifier, ainsi que ses officiers, du reproche qu'on pourrait leur faire touchant la reddition de la place; ce fut d'y mettre le feu, afin de la rendre inutile aux Français, et de se retirer ensuite sur Bressuire et Moncontour qui tenaient pour leur parti. Cet expédient fut trouvé sage; on fixa le jour de la retraite, et l'on disposa tout ce qui était nécessaire pour l'exécution du projet arrêté.

Le connétable, se reposant sur la foi de la trève qu'il avait conclue, était venu à Saumur avec la plus grande partie de son armée. La position de cette ville, sa force, celle de son château, l'abondance des vivres et des fourrages qu'il trouvait sur le territoire qui l'environne, la facilité des transports par les trois rivières qui passaient près de ses murs, ces divers avantages réunis avaient attiré son attention, et il avait fait de Saumur le centre de toutes ses opérations militaires. Les Anglais profitèrent de son absence pour exécuter leur dessein, et, voulant joindre l'insulte à la perfidie, ils lui donnèrent avis de leur départ quelques heures après qu'ils eurent mis le feu à l'abbaye, en lui écrivant que : « N'espérant plus le secours sur lequel ils » avaient compté, ils ne voulaient pas abuser de sa » patience, et qu'ils se retiraient même avant le jour » dont ils étaient convenus. »

Du Guesclin, en apprenant cette nouvelle, ne put cacher l'impression violente qu'elle lui fit éprouver. Plus irrité encore de l'insolente raillerie des Anglais que de leur déloyauté, il jura, *par la Trinité*, de ne manger que *trois soupes au vin* avant d'avoir tiré de cet outrage une vengeance éclatante. Sur-le-champ il monte à cheval, réunit ses troupes, et court à la poursuite de l'ennemi. Il le rencontra sous les murs de Bressuire, l'attaqua, le vainquit, et passa tout au fil de l'épée depuis le chef jusqu'au dernier soldat. La ville, prise d'assaut au bruit de ce terrible cri de guerre, NOTRE DAME GUESCLIN, fut saccagée, et toute sa garnison mise à mort. Après cette sanglante expédition, l'armée française, chargée des dépouilles des habitants de Bressuire et des Anglais, revint à Saumur, où les chefs devaient se réunir pour arrêter le plan des opérations ultérieures.

Le retour du connétable à Saumur n'interrompit point le cours de ses conquêtes. Il était déjà devenu si 1371.
redoutable aux Anglais, que, lorsqu'ils occupaient de petites places que l'on pouvait prendre sans assaut, une sommation en son nom suffisait pour les leur faire évacuer.

On était alors au milieu de l'hiver, et cette année il fut si rigoureux, que les troupes, ne pouvant plus tenir la campagne, furent obligées de rentrer dans leurs quartiers.

Ce fut dans cette circonstance que du Guesclin reçut en même temps deux courriers, l'un du roi de France et l'autre du roi de Castille. Celui de ce dernier avait amené avec lui deux mules chargées d'or et de pierreries, que son maître envoyait en présent au conné-

table, avec des lettres pour l'instruire de tout ce qui s'était passé en Espagne depuis qu'il avait quitté son service. Ce prince, qui était en quelque sorte redevable de sa couronne à du Guesclin, le chargeait d'entretenir l'alliance qu'il avait contractée avec le roi Charles V, lui demandait des conseils sur la conduite qu'il devait tenir dans l'état où se trouvait son royaume, et le priait d'accepter le présent qui lui serait offert de sa part, comme un faible témoignage de sa reconnaissance.

Le courrier du roi apportait au connétable l'ordre de congédier les troupes jusqu'au printemps, et de se rendre ensuite auprès de sa personne, pour concerter ensemble les opérations de la campagne suivante. « Avez-vous amené avec vous quelques voitures char-
» gées d'argent pour payer l'armée? demanda du Gues-
» clin au courrier.—Non, répondit celui-ci, et j'en ai
» si peu moi-même, que, si vous n'avez pas la bonté
» de m'en prêter pour mon retour, je serai obligé de
» vendre mon cheval, et de m'en retourner à pied. »

Le connétable, mécontent et péniblement affecté d'être obligé de renvoyer l'armée sans pouvoir lui payer ce qui lui était dû, fut cependant obligé d'obéir aux ordres du roi. Il rassembla les troupes, leur donna congé, en les remerciant de la confiance qu'elles lui avaient toujours témoignée, et en leur manifestant le désir de se revoir bientôt à leur tête, afin d'achever de délivrer la France du joug des Anglais. Mais ce généreux guerrier, ne pouvant supporter l'idée de laisser dans la misère ses fidèles soldats, termina cette campagne par une action semblable à celle par laquelle il l'avait commencée. Il se fit apporter l'or et les pierre-

ries qu'il venait de recevoir d'Espagne, et, sans rien retenir pour lui, il distribua tout aux compagnons de sa gloire.

Il prit ensuite ses dispositions pour quitter Saumur, et partit le lendemain pour se rendre à la cour [1].

Vers le commencement du dix-septième siècle, Claude Menard, conseiller du roi, lieutenant de la prévôté d'Angers, publia une histoire de cet illustre capitaine, en tête de laquelle il plaça une exhortation pleine d'énergie, adressée à la noblesse française; en voici le commencement :

« Messieurs, ce Miltiade français se fait jour au » travers de nos histoires, à ce qu'un exemple singu- » lier de courage, honneur et fidélité réveille les vô- » tres, et enseigne, puisqu'il le faut, quels doivent » être vos cœurs dans les armées, quelles vos couleurs » dans les factions. Et plût à Dieu que cet esprit, qui » vous rendait autrefois asile de la religion, colonnes » de cette monarchie, frontières des peuples voisins, » sûreté des lois, recours des oppressés, vous maniât » encore tous, et n'eussions vu de nos jours ce que nos » annales n'oseront publier, ou en rougiront : peser » son devoir et le balancer, non au poids de la vertu, » non aux grains de l'honneur, mais de la passion et » des vengeances, qui décrient votre ordre et la fidélité » que promettent vos épées [2]... »

Menard avait été témoin des guerres civiles qui ravagèrent l'Anjou sous Louis XIII et Louis XIV, guerres toujours suscitées par la noblesse, et toujours ruineu-

[1] *Histoire de du Guesclin*, p. 233—253.
[2] MENARD, *Histoire de du Guesclin*, Paris, 1618.

ses pour le peuple, obligé de se faire tuer pour les intérêts ou la vanité de ses maîtres. On voit, en lisant ces remontrances, que c'est une vertueuse indignation qui a mis la plume à la main du lieutenant de la prévôté; et l'on se félicite, en étudiant l'histoire de notre province, de trouver, dans tous les siècles, des traces de la sagesse et du patriotisme de la magistrature angevine.

CHAPITRE LXXVI.

Le prieuré de la Haye-des-Bons-Hommes. — Pierre Roger, prieur de ce monastère. — Il est nommé évêque, puis cardinal, enfin élu pape sous le nom de Grégoire XI.

Vous qui vivez sur les bords riants et fertiles de la Maine, vous qui savez vous contenter du produit de vos champs, de vos vergers, qui goûtez dans un modeste asile les douceurs de la paix et d'une honnête médiocrité, allez visiter les bords de l'étang de Saint-Nicolas et le joli bois de la Haie-des-Bons-Hommes, si quelque jour l'ambition vient troubler votre bonheur. C'est dans ces retraites solitaires, dont les sites variés et les bocages frais disposent à la méditation, en élevant l'âme vers la Divinité, que Pierre Roger passa les plus beaux, les plus heureux jours de sa vie. Le nom de ce pieux cénobite, inconnu aujourd'hui, était alors dans toutes les bouches angevines, comme le souvenir de ses bienfaits fut longtemps dans tous les cœurs. Les malheureux et les pauvres allaient souvent en pèleri-

nagè à la Haye, et ils y recevaient constamment du bon Pierre Roger des consolations et des secours, qui, s'ils ne tarissaient pas toujours la source de leurs maux, en corrigeaient du moins l'amertume.

Ce prieuré de la Haye-des-Bons-Hommes, Ordre de Grammont, situé à une lieue d'Angers, près le bois d'Avrillé, fut fondé en 1140 par Henri II, roi d'Angleterre. Quatre bourgeois d'Angers furent en même temps établis pour être les conservateurs des biens que le prince donna à ce monastère, et il leur accorda, pour indemnité de leurs soins, plusieurs libertés et franchises sur les terres et les eaux de son comté d'Anjou.

Pierre Roger, quatrième fils de Guillaume, comte de Beaufort en Vallée, neveu du pape Clément VI, était prieur de la Haye-des-Bons-Hommes, lorsqu'il fut nommé évêque de Beauvais; bientôt après il fut promu au cardinalat, puis élu pape le 30 décembre 1370, ordonné prêtre le 4 janvier 1371, et le lendemain sacré et couronné. Le souverain pontife faisait alors sa résidence à Avignon ; Louis Ier, duc d'Anjou, qui se trouvait dans cette ville, assista au couronnement de Pierre Roger, qui prit le nom de Grégoire XI. Le duc, voulant donner un témoignage public de la joie qu'il éprouvait en voyant un Français élevé à cette dignité, et en même temps une preuve de son respect pour le Saint-Siége, conduisit à pied le pape depuis l'église des Jacobins jusqu'au palais pontifical, tenant par la bride le cheval sur lequel le pape était monté. On nommait ce service *officium stratoris*, office de palefrenier que les papes exigeaient, même des empereurs, pour montrer aux peuples combien la tiare est élevée au-dessus de la couronne impériale.

Ce fut Grégoire qui reporta le saint-siége à Rome, d'où il avait été transféré à Avignon depuis soixante-douze ans; mais il y eut à peine résidé quatorze mois, que les chagrins que lui causèrent les Romains et les Florentins par leur mépris le jetèrent dans une profonde et noire mélancolie. Plus d'une fois, il dut alors regretter bien amèrement le temps qu'il avait passé en Anjou dans son prieuré de la Haye-des-Bons-Hommes. En visitant ce petit monastère, qui, à l'exception du cloître, existe encore en entier, on ne peut s'empêcher de méditer sur les caprices de la fortune. Pierre Roger, retiré dans ces lieux champêtres, y vivait heureux et tranquille au milieu de ses frères; le hasard l'élève presque subitement à la première dignité du monde; le voilà assis sur la chaire de saint Pierre, le front ceint de la triple couronne, régnant sur toute la chrétienté, son bonheur doit donc faire envie; mais non : le brillant cortége et la pompe qui l'environnent ne peuvent empêcher les soucis de pénétrer jusqu'à lui; bientôt Grégoire XI tombe dans le marasme, et, à peine âgé de quarante-sept ans, il meurt de chagrins et d'ennui! C'est le dernier pape que l'Eglise gallicane ait donné à l'Eglise universelle.

CHAPITRE LXXVII.

Pierre de Craon, premier baron d'Anjou. — Charles VI devient fou en voulant aller à Angers. — Louis II, duc d'Anjou. — Chambre des comptes. — Jean Desroches, premier bachelier d'Anjou. — Troisièmes armoiries d'Anjou.

Il viendra peut-être un temps où il sera d'usage d'examiner attentivement une question avant de la décider, et de savoir pourquoi on fait la guerre, avant d'entrer en campagne. Sous le règne de Charles VI, l'Anjou et la Bretagne furent sur le point d'être mis à feu et à sang, parce qu'un seigneur angevin, qui venait d'être banni de la cour, se trompa en voulant deviner à qui il pouvait être redevable de cette disgrâce. Une recherche moins précipitée et plus approfondie lui aurait sans doute fait connaître la vérité, et aurait préservé ces deux provinces de bien des troubles et de bien des agitations.

Pierre, baron de Craon, jouissait à la cour de Charles VI de la plus haute faveur; il avait depuis longtemps la confiance du monarque, celle du duc de Touraine, son frère, qui fut depuis duc d'Orléans, et il les gouvernait l'un et l'autre à son gré. Le duc avait épousé la célèbre Valentine de Milan, qui l'aimait avec passion, quoiqu'elle sût bien qu'il lui était infidèle; mais elle ignorait quel était l'objet de ses secrètes amours. Pierre de Craon, pour qui le duc n'avait rien de caché, eut un jour l'indiscrétion, étant au bal, de nommer à Valentine la personne que le prince, son époux, aimait et entretenait comme sa maîtresse; c'était une belle,

mais simple bourgeoise de Paris. La duchesse, qui depuis longtemps cherchait à pénétrer ce mystère, ne put contenir les mouvements impétueux de sa jalousie; elle envoya aussitôt dire à cette jeune personne que, si elle avait le malheur de recevoir davantage le duc, son mari, elle lui ferait couper le nez; et elle l'aurait fait, car les grands avaient alors à leurs gages des gens toujours prêts à exécuter leurs volontés. Lorsqu'ensuite le duc de Touraine se présenta chez sa maîtresse, celle-ci, toute éplorée, vint à la porte le prier de se retirer, en lui apprenant que Valentine était instruite de leur liaison, et qu'elle ne manquerait pas de s'en venger, comme elle l'en avait menacée, s'il entrait seulement dans sa maison.

Le duc, qui connaissait l'humeur jalouse et violente de Valentine, avait pris tant de précautions pour cacher cette intrigue, qu'il fut extrêmement surpris et fâché en apprenant qu'elle l'avait découverte. L'orage qu'il eut à essuyer fut long et terrible; mais il n'eut pas de peine à connaître l'auteur de cette guerre domestique, puisque Pierre de Craon avait été l'unique confident de ses amours; et d'ailleurs, dans ses emportements et ses reproches, la duchesse laissa plus d'une fois échapper le nom de ce perfide confident. Le prince, outré de colère contre son favori, fit bientôt partager son ressentiment au roi, son frère, et dès lors la disgrâce de Pierre de Craon fut résolue.

Le baron, qui non-seulement ignorait quelles avaient été les suites de son indiscrétion, mais qui l'avait oubliée lui-même, fut bien étonné de recevoir l'ordre de ne plus reparaître à la cour, et de se retirer dans ses terres. Ce fut en vain qu'il sollicita une audience

de congé ; il fallut partir sur-le-champ, sans voir ni le roi ni son frère. Dans son dépit, il se persuada qu'Olivier de Clisson, depuis longtemps son ennemi personnel, était l'auteur de sa disgrâce ; et, dans l'espoir de se venger de lui et de son souverain, il se décida à quitter la France pour passer en Bretagne, dont il savait que le duc avait aussi à se plaindre de Clisson, l'un de ses plus grands vassaux.

Pierre de Craon était parent du duc de Bretagne ; après lui avoir raconté ce qui venait de lui arriver à la cour de France, il lui fit une vente simulée des biens qu'il possédait en Anjou, afin de les soustraire, par ce moyen, à la confiscation qu'encourait un vassal coupable de félonie, et il lui rendit ensuite foi et hommage comme à son nouveau souverain.

La vengeance que le baron préparait contre Olivier de Clisson occupait tous ses soins. Il avait un hôtel à Paris, près le cimetière de Saint-Jean en Grève. Des gens qui lui étaient dévoués y portèrent secrètement tout ce qui était nécessaire pour armer et faire vivre pendant quelques jours quarante à cinquante hommes. Ceux-ci s'y rendirent au nombre de deux ou trois au plus à la fois, et la nuit, dans la crainte d'éveiller les soupçons des voisins. Enfin, lorsque tout fut prêt, Pierre de Craon s'y rendit aussi, et s'y tint renfermé quelque temps, c'est-à-dire jusqu'à la Fête-Dieu, qui arriva trois ou quatre jours après. Il savait qu'à cette solennité, le roi donnait un grand festin aux principaux seigneurs de sa cour, au nombre desquels serait Olivier de Clisson, connétable de France.

Le roi occupait alors l'hôtel Saint-Paul, quartier Saint-Antoine ; c'était, comme le dit Sauval, *l'hôtel*

des grands ébattements; il était spécialement destiné
1391. aux banquets royaux. Celui que Charles VI donna le 15 juin se prolongea bien avant dans la nuit. Pierre de Craon avait aposté des gens, tant à pied qu'à cheval, sur le chemin que devait suivre le connétable pour se rendre chez lui. Il était trois heures du matin lorsque Olivier de Clisson sortit de l'hôtel Saint-Paul, à cheval, accompagné seulement de huit de ses gens sans armes. Quand il fut arrivé dans la rue Culture-Sainte-Catherine, où l'attendait Pierre de Craon, celui-ci se présenta l'épée à la main devant Clisson, tandis que ses soldats éteignaient les flambeaux des gens du connétable, et les mettaient en fuite. Olivier de Clisson prit cette rencontre pour une plaisanterie des convives sortis avant lui; mais il fut bientôt désabusé, lorsqu'il entendit le baron de Craon lui crier d'une voix terrible : « A mort, à mort, Clisson, il faut mourir ici! » Qui es-tu, dit le connétable? — « Je suis Pierre de Craon, ton ennemi. » Clisson avait sous son pourpoint une cotte de mailles; il se défendit longtemps contre ses assassins; mais enfin un grand coup d'épée l'ayant atteint, il tomba de cheval dans la boutique d'un boulanger, dont la porte, brisée transversalement, comme c'est encore l'usage dans quelques endroits, était fermée par le bas et ouverte par le haut. Les assassins, n'osant descendre de cheval, portèrent encore un grand nombre de coups au connétable, mais la plupart ne purent l'atteindre à cause de la porte inférieure. Cependant ils le laissèrent pour mort, et partirent aussitôt en toute hâte pour se rendre à Chartres, où d'autres chevaux les attendaient, et de là à Sablé, d'où Pierre de Craon était parti pour faire cette expédition.

Dès que le roi fut informé de cet assassinat, le prévôt de Paris fut mandé à la cour, et reçut l'ordre d'en poursuivre promptement l'auteur, ainsi que ses complices. Un des écuyers et un des pages du baron de Craon furent arrêtés et décapités aux halles; le concierge de son hôtel fut aussi mis à mort pour n'avoir point fait connaître l'arrivée de son maître à Paris. Un chanoine de Chartres, chez qui le baron avait logé, fut renfermé pour le reste de ses jours et privé de ses bénéfices. Tous les biens que Pierre de Craon possédait en France furent confisqués et donnés au duc d'Orléans, frère du roi, dont il avait été le favori; son hôtel fut rasé, l'emplacement livré à la paroisse Saint-Jean en Grève pour en faire un cimetière, et la rue de Craon, où était l'hôtel, prit le nom de rue des Mauvais-Garçons, qu'elle conserve encore aujourd'hui.

Ne se croyant pas en sûreté dans son château de Sablé, quoiqu'il fût très bien fortifié, le baron de Craon se retira auprès du duc de Bretagne, qui lui dit, dès qu'il le vit arriver : « Vous êtes un pauvre » homme, vous avez fait deux grandes fautes : la pre- » mière, d'avoir attaqué le connétable; et la seconde, » de l'avoir manqué. » Cependant il l'assura de sa protection, l'invita à rester auprès de lui pendant quelque temps, et lui promit de prendre parti dans cette affaire, selon les circonstances.

Le roi, ayant su que Pierre de Craon s'était retiré en Bretagne, et voyant que le duc fermait l'oreille aux sommations qui lui étaient faites de sa part de livrer un vassal coupable tout à la fois de félonie et d'assassinat sur le premier officier de la couronne, résolut de porter la guerre dans cette province. Des forces consi-

dérables furent rassemblées et dirigées sur Le Mans, ainsi qu'une grande quantité de munitions. De son côté, le duc de Bretagne se préparait à faire une vigoureuse résistance, et, pour être plus certain du succès, il appela les Anglais à son secours. Quelques seigneurs de la cour murmuraient hautement de ce qu'une querelle entre deux particuliers allumait une guerre dont il était impossible de prévoir l'issue; d'autres, en plus grand nombre, et sans doute les moins sensés, applaudissaient, suivant l'usage des courtisans, à ce qu'ils appelaient les sages résolutions du roi, et l'excitaient à la guerre, dans l'espérance de partager avec lui les dépouilles du vaincu. Déjà tout était préparé pour entrer en campagne, et Charles VI venait d'arriver au Mans, lorsqu'il reçut une lettre de la reine d'Aragon, sa cousine, qui lui mandait qu'un chevalier, paraissant fuir de France, avait été arrêté à Barcelone et mis en prison. Elle soupçonnait que ce chevalier, qui refusait de se nommer, pouvait être Pierre de Craon; elle invitait le roi à envoyer quelqu'un de ses gens pour le reconnaître. En effet c'était le baron de Craon, qui avait résolu de passer en Palestine, et allait s'embarquer pour accomplir ce dessein. Mais Charles, qui crut que l'avis était faux et donné par ceux de son conseil qui n'approuvaient pas la guerre
1392. qu'il allait faire, ne répondit pas au message de la reine, et donna aussitôt des ordres pour que l'armée se rendît de suite à Angers.

Le roi, accompagné des ducs de Berry, de Bourgogne, d'Orléans, et de plusieurs autres princes et seigneurs, se mit en route à la tête de l'armée. Mais il eut à peine fait deux lieues, qu'un homme, d'une

figure hideuse, vêtu d'une cotte de buret blanc et la tête nue, sortant tout à coup d'un bois, saisit son cheval à la bride, en criant d'une voix lugubre : « Roi, » ne chevauche plus avant, mais retourne, car tu es » trahi. » On avait déjà remarqué quelque dérangement dans les facultés intellectuelles du monarque. La frayeur que lui causa l'apparition subite de cette espèce de fantôme, sans doute placé là exprès pour jouer cette scène, acheva de lui faire perdre la raison. Quelques moments après, Charles devient furieux, tire son épée, et, ne reconnaissant plus ceux qui l'environnent, il se précipite sur le duc d'Orléans qu'il manque de tuer, et quatre personnes périssent sous ses coups avant qu'on puisse parvenir à le désarmer. C'est à cet événement que cette partie de l'Anjou que l'on nomme le Craonais dut sa conservation, puisque le roi avait ordonné la ruine et la démolition de toutes les places et châteaux de ce canton.

Pierre de Craon a plus d'un titre pour transmettre son nom à la postérité, et l'Anjou peut le placer au rang de ses plus nobles et de ses plus fameux brigands : hypocrite, voleur, assassin, rien ne manque à sa honteuse célébrité.

Il avait accompagné Louis Ier, duc d'Anjou, dont il était le chambellan, à la conquête du royaume de Naples et de Sicile. Le trésor de l'armée étant sur le point d'être entièrement épuisé, le prince dépêcha Pierre de Craon, en qui il avait une grande confiance, vers la duchesse d'Anjou, son épouse, avec des lettres pressantes pour obtenir d'elle et de ses amis les fonds nécessaires à l'achèvement de son entreprise. Les principaux seigneurs de l'Anjou, ainsi que toutes les

personnes riches, se firent un devoir de venir au secours de leur duc. Dans peu de jours cent mille ducats d'or furent remis au baron de Craon, qui, au lieu de les porter promptement à son maître, marcha à petites journées, s'arrêtant dans toutes les villes qui pouvaient lui offrir les moyens de dépenser agréablement l'argent dont il était porteur, et qu'il acheva de dissiper à Venise avec les courtisanes et les joueurs, dont cette ville était le rendez-vous presqu'universel. Louis, impatient de ne point recevoir l'argent dont il avait un si pressant besoin, et voyant tous les jours un grand nombre de ses gentilshommes et de ses soldats mourir de faim, ne put supporter longtemps un spectacle aussi affreux pour un chef qui aimait réellement son armée. Il envoyait en vain des courriers au-devant du baron, pour hâter sa marche; ils ne le trouvaient point. Enfin le duc succomba à sa douleur, ne possédant plus qu'une tasse d'argent et la cotte d'armes de toile peinte dont il était revêtu. Ainsi tous les hommes, tous les trésors prodigués à cette funeste entreprise, ne produisirent à la France, et surtout à l'Anjou, que des larmes et des regrets. Le corps du prince fut apporté à Angers et inhumé dans l'église Saint-Maurice.

Tel fut le résultat de cette expédition, dans laquelle une grande partie de la noblesse et du peuple d'Anjou périt; et pendant que les malheureux restes de cette armée, comme de vrais squelettes ambulants, revenaient en France en tendant la main, Pierre de Craon avait l'audace de se montrer à la cour avec un train magnifique. Un jour, le duc de Berry, le voyant entrer au conseil, ne put contenir son indignation, et s'écria, transporté de fureur : « Ah! faux, traître, mauvais et

» déloyal, tu es cause de la mort de mon frère, prenez-
» le, et que justice soit faite ! » Mais personne ne s'étant avancé pour exécuter cet ordre, le baron eut le temps de pourvoir tranquillement à sa sûreté.

Cependant Marie de Bretagne, veuve de Louis Ier, duc d'Anjou, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants Louis II, duc d'Anjou, et le prince de Tarente, son frère, cita Pierre de Craon au parlement de Paris, pour lui faire restituer les cent mille ducats d'or qu'elle lui avait confiés pour porter au prince, son époux. Elle traita l'infidélité du baron de vol et de félonie, demanda qu'il fût condamné aux peines qu'il méritait, et que la baronnie de Craon et ses autres biens situés en Anjou fussent confisqués.

(1395) Pierre de Craon ne comparut point, quoique réassigné jusqu'à quatre fois suivant l'usage de ce temps-là. Néanmoins le parlement rendit un arrêt qui déclarait le baron convaincu de félonie envers le duc d'Anjou, son seigneur; sa baronnie et ses autres fiefs étaient confisqués et réunis au duché d'Anjou; il était condamné en outre à la restitution des cent mille ducats d'or, et à être banni du royaume à perpétuité. Il fut arrêté et conduit à la tour du Louvre, mais il n'y resta pas longtemps. Si Pierre de Craon était un grand coupable, il était aussi un grand seigneur, et ce titre, comme on le sait, donnait souvent droit à l'impunité. La reine d'Angleterre et la duchesse de Bourgogne étant intervenues dans cette affaire, elle fut bientôt terminée par un accommodement. Les arrêts du parlement, sévèrement exécutés quand il s'agissait de simples particuliers, de *vils* bourgeois, n'étaient quelquefois rendus contre les hommes puissants que pour

apaiser les murmures du peuple. Le parlement condamnait, et le roi faisait grâce, comme on le vit en cette occasion.

Dans la même année, Pierre de Craon, appuyé de son crédit et de celui de ses amis, obtint du roi des lettres de rémission ou d'abolition de l'assassinat qu'il avait commis sur la personne du connétable de Clisson, et qu'il qualifie lui-même, dans sa requête, d'assassinat prémédité. Mais il expose que, depuis cette malheureuse affaire, il a éprouvé beaucoup de peines, souffert beaucoup de misères, qu'il a fait bien dévotement un voyage au Saint-Sépulcre pour demander à Dieu pardon de ses fautes, que plusieurs de ses complices ont été condamnés à mort et exécutés, et que par conséquent son crime était suffisamment expié. Le coupable baron eut l'effronterie de présenter au parlement ses lettres de grâce pour en demander l'entérinement (1399); mais, loin de consacrer cet acte de faiblesse et de faveur, le parlement, indigné de tant d'audace, rendit un autre arrêt, qui déclarait Pierre de Craon et ses complices coupables du crime de lèse-majesté, et ordonnait de les arrêter partout où ils seraient trouvés dans le royaume, et de les punir comme tels [1]. Ce second arrêt ordonnait aussi la restitution des cent mille ducats d'or à la duchesse d'Anjou et la confiscation de la baronnie de Craon; mais il ne fut pas plus exécuté que le premier, puisque les descendants de Pierre de Craon continuèrent de jouir de cette terre.

On ne sait point ce que devint le baron après cet

[1] *Arrêts célèbres pour la prov. d'Anjou*, p. 1208.

arrêt; le lieu et l'époque de sa mort sont également inconnus. Mais on sait que deux ans auparavant il avait obtenu qu'il serait accordé des confesseurs aux criminels condamnés à mort, ce qui n'avait point encore eu lieu. Pour en perpétuer la mémoire il fit élever une croix de pierre, avec ses armes, auprès du gibet de Paris; c'était au pied de cette croix que les cordeliers, auxquels il légua une somme d'argent pour cette œuvre de miséricorde, confessaient les condamnés avant leur exécution. Bientôt cet usage s'étendit dans les autres juridictions, et c'est là sans doute tout le bien qu'a fait le premier et noble baron d'Anjou; encore cette fondation est-elle entachée d'égoïsme, car, en la faisant, sa conscience devait lui dire qu'il songeait à lui.

La dernière année du quatorzième siècle fut pour 1400.
cette province l'époque d'un établissement utile; Louis II, roi de Naples et duc d'Anjou, ayant été forcé d'abandonner son royaume, revint à Angers, où il créa une chambre des comptes, à l'instar de celles de Nevers, de Pau et autres villes. Mais cette année est surtout remarquable par les ravages que firent les Anglais dans nos villes et nos campagnes. Nous venons de voir quelle fut la conduite du premier baron d'Anjou envers son prince; voyons maintenant quelle fut celle du premier bachelier envers sa patrie; peu de mots suffiront pour la faire juger; nous les empruntons à un auteur contemporain. Ce premier bachelier, nommé Jean Desroches, avait aussi la qualité de *double bachelier*. « Les chevaliers du comte de Pembroch, dit Frois-
» sard, brisèrent le désir de Jean Desroches d'aller avec
» messire Jean Chandos, sénéchal de Poitou, faire cour-

» ses en Anjou, et lui dirent : Si vous vaut mieux que » vous qui êtes un grant seigneur et de haute extrac- » tion, faciez votre faict à part, et laissiez faire le sien » à messire Jean Chandos qui n'est qu'un bachelier au » regard de vous [1] » Ainsi ce premier bachelier d'Anjou, qui briguait l'avantage de piller et de tuer ses compatriotes, sous la protection des drapeaux anglais, éprouva la honte d'un refus; tels étaient les exemples que les grands seigneurs donnaient au peuple.

On sait que ce fut au commencement du règne de Charles VI que les fleurs de lys sans nombre de l'écu de France furent réduites à trois; celles de l'écu d'Anjou éprouvèrent la même réforme, mais la brisure, qui était un lambel, fut remplacée par une bordure de gueules.

CHAPITRE LXXVIII.

Dîmes. — Frais de sépulture. — Thibaut Levrault, juge d'Anjou. — Impôt sur toutes les maisons d'Angers. — Louis III, duc d'Anjou.

L'origine de la dîme remonte à la plus haute antiquité; Abraham, après la victoire signalée qu'il remporta sur ses ennemis, offrit le dixième de toutes leurs dépouilles au prêtre Melchisedech; avant de partir pour la Mésopotamie, Jacob promit de donner à Dieu le dixième des biens qu'il pourrait amasser pendant son séjour dans cette contrée. Mais ces offrandes étaient

1 Froissard, *Chron. de Fr.*, t. I, chap. 270.

volontaires; dans la suite le législateur des Juifs les changea en impôt au profit des prêtres.

On ne trouve point chez les Chrétiens de trace de la dîme avant le quatrième siècle, non que les oblations des fidèles fussent dès ce temps-là fixées au dixième de leurs revenus, mais parce qu'ils donnèrent ce nom aux dons qu'ils faisaient au clergé, par imitation des dîmes de l'ancienne loi. Dans les siècles suivants, les évêques, de concert avec les princes, les établirent peu à peu, en ordonnant aux peuples de payer aux ecclésiastiques le dixième de leurs revenus. Vers le milieu du neuvième siècle, les nobles, à qui Charles Martel en avait donné l'exemple, s'approprièrent une portion des dîmes; les prélats se plaignirent de cet abus, et les conciles enjoignirent aux usurpateurs, sous toute la rigueur des peines canoniques, de les restituer à l'Eglise.

Quelques-uns rendirent tout ce qu'ils avaient pris, les autres n'en restituèrent qu'une partie, et gardèrent le surplus, qu'ils unirent à leurs fiefs.

Ces dîmes, ainsi réunies aux fiefs, furent nommées dîmes inféodées, pour être distinguées des dîmes ecclésiastiques, qui, comme chacun sait, *sont tenues de droit divin et naturel*[1].

Si nous considérons la dîme sous le point de vue de l'économie politique, nous reconnaîtrons que c'est à cet impôt désastreux que la France doit attribuer la lenteur des progrès de son agriculture. Avec la dîme, l'assolement, seul moyen connu d'éprouver toute la fertilité de la terre sans l'épuiser jamais, est impossible. Ce champ, devenu improductif, pourrait être uti-

[1] *Coutume d'Anjou*, t. II, p. 747.

lement converti en prairie artificielle, pour être ensuite rendu avec fruit à son ancienne culture; mais il va se couvrir de ronces, de genêts et de bruyères, parce que le décimateur ne veut pas qu'il soit un pré, attendu qu'il ne percevrait qu'une dixième botte de foin au lieu de la dixième gerbe : tant il est vrai que la fiscalité n'entend même pas ses vrais intérêts! Car toute amélioration agricole devrait tendre, après tout, à augmenter ses revenus; mais il était une borne immuable, devant laquelle tout intérêt public devait s'arrêter, *la coutume*. Elle permettait au laboureur d'abandonner la culture de ses terres s'il voulait se soustraire à la dîme, et lui défendait de changer la nature de leur produit, quoique ce changement n'eût pas été moins avantageux au décimateur qu'au cultivateur. Mais ceux qui vivent des abus ont la vue courte, ils ne songent qu'à leur profit immédiat et le défendent aveuglément; c'est ainsi que certains droits, qui seraient plus productifs pour le fisc s'ils étaient plus modérés, sont toujours maintenus opiniâtrement, comme si l'on craignait de les rendre moins onéreux. Si, malgré tant d'obstacles et le découragement qui s'emparait des malheureux colons, une sage innovation osait parfois se montrer, ce ne pouvait être pour longtemps, l'usage, la coutume, les procès venaient bientôt la faire rentrer dans le néant : néanmoins sa courte apparition était une conquête sur l'usage, parce qu'elle laissait toujours quelques traces dans la mémoire des gens éclairés qui avaient pu apprécier ses avantages. Aux yeux du vulgaire, dont on entretenait les préjugés, chaque progrès de l'industrie était une révolte contre l'usage, et l'usage était la loi.

Aujourd'hui, du moins, nous pouvons cultiver nos champs comme nous l'entendons; nous pouvons, chaque année, interroger notre terrain, et lui demander de nouvelles productions, sans craindre que le *veto* d'un décimateur vienne le frapper de stérilité. Quoi qu'on puisse dire, c'est à la Révolution que nous sommes redevables de ce bienfait immense; et si notre agriculture a pris quelqu'essor depuis trente ans, c'est en partie à l'abolition de la dîme qu'il faut l'attribuer. Espérons que la tenacité populaire, qui repousse encore dans beaucoup d'endroits d'utiles pratiques et d'heureux procédés, cédera peu à peu à la propagation des lumières, à la persuasion, et encore plus à l'exemple des hommes instruits. Il y a aujourd'hui sur tous les points de la France de philantropes citoyens, qui répandent autour d'eux le bienfait de sages innovations, et sont dans leurs modestes sphères un précieux foyer de connaissances. Rendons hommage à leurs efforts persévérants, et comptons qu'ils obtiendront le succès dans lequel ils trouveront leur plus douce récompense. Si tout ce qui tend à éclairer le peuple, en améliorant son sort, était jadis imputé crime, si la maxime d'autrefois était qu'il faut le maintenir dans l'ignorance et la misère, afin de le ployer plus facilement sous l'abjecte dépendance des hommes, la maxime d'aujourd'hui doit être de le rendre heureux et instruit, afin qu'il vive libre dans l'obéissance aux lois.

Cependant l'Anjou, dont le sol fertile est coupé par un nombre presque infini de rivières, de ruisseaux, de vallons, étant par cette position un pays de petite culture, il était bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'empêcher l'introduction, sur son territoire,

d'une multitude d'arbres à fruits, d'arbrisseaux et de légumes de toute espèce. Tous ces champs, toutes ces prairies, qui environnaient les villes et les gros bourgs, furent, malgré l'opposition des curés, changés en vergers, en jardins potagers. Comment lever la dîme sur tant de produits divers? Sur des pommes, des poires, des cerises, des choux, des raves, etc., que l'on recueillait tous les jours, ou pour son propre usage, ou pour approvisionner les marchés? On la levait pourtant, mais c'était une guerre continuelle entre les agents des curés et les paroissiens; les premiers prétendaient qu'on les volait; les seconds se plaignaient qu'on les opprimait. Que firent les pasteurs pour sortir de ce dédale? Ils renoncèrent à cette dîme qu'on nommait *dîme verte*, dont la perception coûtait beaucoup de frais, et, pour leur dédommagement, ils s'attribuèrent le tiers de la succession mobilière de tous leurs paroissiens. Ceux-ci étaient alors si misérables, qu'ils durent regarder comme un bienfait de ne payer la petite dîme qu'après leur mort.

Probablement cet usage n'eut lieu d'abord que dans les paroisses rurales; mais un abus, introduit au nom de la religion, pénètre promptement partout, et sans doute, il ne tarda pas à passer des campagnes dans les villes; mais nous n'avons pu, malgré les recherches les plus attentives, trouver l'époque de l'origine de ce droit qu'on nomma *tierçage*. Si l'on en croit Hiret [1], il fut aussi établi dans le Maine et la Touraine; mais les historiens de ces deux provinces n'en parlent pas. Pocquet de Livonnière, qui a écrit sur cette matière [2],

[1] Hiret, *Antiquités d'Anjou*, p. 408,
[2] *Coutume d'Anjou*, t. II, p. 1036.

n'en dit rien non plus; mais il rapporte qu'il eut lieu en Bretagne jusqu'en 1507, époque à laquelle il fut réduit à la neuvième partie de la fortune mobilière, par un concordat, fait sous l'autorité du pape, entre le clergé, la noblesse et le peuple; ce nouveau droit fut nommé *Neuvaine*. Les Angevins, plus patients ou plus dociles, supportèrent cet impôt près de cent ans de plus que leurs voisins. Néanmoins, vers la fin du quatorzième siècle, ils commencèrent à s'apercevoir et même à se plaindre que le tierçage était un droit plus qu'onéreux, qu'il était ruineux. En effet, le jour même de la mort du père ou de la mère de famille, les agents du curé venaient, au milieu des enfants en pleurs, faire un inventaire de tout ce qu'il y avait dans la maison, dans les magasins, dans les caves, dans les greniers, et sur-le-champ ils en enlevaient le tiers, ou s'établissaient dans la maison pour le garder. Combien d'abus, de procès, durent être la suite de ce droit de sépulture! S'il se fût étendu par toute la France, jamais aucune ville n'y serait devenue commerçante.

Enfin, poussés à bout, les Angevins osèrent réclamer contre un abus aussi monstrueux, aussi intolérable; ils intentèrent un procès à leurs pasteurs. Si, d'un côté, on a la douleur de voir, dans ce temps-là en Anjou, un clergé avide fouler impitoyablement le peuple; de l'autre, on a la satisfaction d'y trouver une magistrature équitable qui le protège contre ses oppresseurs. Thibault Levrault, juge d'Anjou, eut le noble courage d'accepter la procuration des Angevins, et de se dévouer ainsi généreusement pour eux à la haine d'un corps puissant, qui pouvait tout alors en abusant des mots de religion et de droit divin, à l'abri des-

quels il ne mit que trop souvent ses prétentions et ses usurpations. Espérons que la reconnaissance publique gravera le nom de ce digne magistrat sur ces marbres que les peuples consacreront, sans doute, un jour à la mémoire de ceux qui auront rendu d'importants services à la patrie.

Cette cause célèbre fut portée au parlement de Paris en 1596, et, après six ans de débats, de contestations et d'oppositions, intervint enfin un arrêt qui nous a été conservé par Chopin, un de nos plus célèbres jurisconsultes [1]. Cet arrêt supprime le droit de tierçage, et le remplace par un autre fixé à dix-huit deniers payables tous les ans, par chaque feu ou ménage, ce qui le fit nommer *fouage*; c'était l'usage anciennement d'imposer par feu ou par tête; on n'avait nul égard aux facultés des contribuables. Mais bientôt les curés trouvèrent cette taxe insuffisante; par transaction, elle fut portée à cinquante-deux deniers tournois, exigibles à raison d'un denier par dimanche; mode de paiement qui donnait aux curés le moyen de s'assurer si tous les chefs de ménage assistaient exactement aux offices de l'église. Cependant le numéraire augmentant peu à peu dans la circulation, il perdait, dans la même proportion, de sa valeur nominale; aussi, après quelques années révolues, les pasteurs ne voulurent plus se contenter des *fouages* pour enterrer leurs paroissiens. Ils exigèrent des dons par testament, mais sans cesser de recevoir les *fouages* qu'on a payés à Angers jusqu'à nos jours. « Il n'y a pas long-» temps, dit un auteur angevin qui écrivait vers la fin

1 Chopin, *de la Police ecclésiastique*, liv. III, tit. III, n° 26.

» du seizième siècle, il n'y a pas longtemps qu'on » n'eût pas enterré en ce royaume un mort en lieu » saint, s'il n'eût laissé quelque chose à l'église par » testament. Cela avait été poussé si loin, que lors- » qu'une personne était décédée sans faire de testa- » ment, l'un des héritiers, pour sauver l'honneur du » défunt, demandait permission d'en faire un pour lui, » et de laisser un legs proportionné aux facultés de la » succession [1]. »

La justice que le parlement venait de rendre aux Angevins leur fit entrevoir quelqu'adoucissement à leur sort. Le quinzième siècle commençait pour eux sous de plus heureux auspices que les précédents; en effet, une circonstance particulière vint encore ajouter à leur espoir, et leur annoncer le règne de l'équité. Les fortifications d'Angers étaient tombées dans un tel état de ruine qu'il fallait les reconstruire presqu'en entier. Cette entreprise, qui devait coûter des sommes considérables, effrayait le peuple, toujours imposé arbi- 1418.
trairement. Yolande d'Aragon, mère et tutrice de Louis III, duc d'Anjou, qui avait succédé à Louis II, son père, en 1417, rendit à ce sujet une ordonnance qui fixa l'impôt des réparations de la place au dixième de la valeur locative de toutes les maisons de la ville, sans exception, c'est-à-dire que celles du clergé y furent assujetties [2]. Pour que cet impôt fût sagement réparti, la duchesse autorisa les habitants à s'assembler pour régler eux-mêmes le prix des locations. Cette ordonnance, rendue par une femme, est très remar-

1 Bodin, *de la République*, liv. V, chap. II.
2 D. Housseau, *Man. de la Bibliothèque du roi.*

quable par la sagesse de ses dispositions ; elle nous présente, dans un éloignement de quatre siècles, une répartition de contributions proportionnée à la valeur de la chose imposée ; c'est notre contribution foncière actuelle : mais comme les bourgeois, sur qui portait ordinairement tout le fardeau des charges publiques, auraient pu être intimidés devant les privilégiés, elle fit présider les assemblées par des membres de son conseil, afin que son ordonnance fût ponctuellement exécutée, et que la commune pût librement débattre ses intérêts.

C'est après plus de quatre cents ans révolus que cette ordonnance est exhumée de la poussière des archives pour reparaître aux yeux des Angevins : ainsi, tôt ou tard, ceux qui gouvernent les peuples sont appelés au tribunal de l'histoire ; les législateurs passent, mais les lois restent, pour honorer leur mémoire si elles sont bonnes, pour la faire exécrer si elles sont mauvaises.

CHAPITRE LXXIX.

Chantoceau, ville du Bas-Anjou. — Elle est assiégée et prise plusieurs fois.

Chantoceau n'est plus aujourd'hui qu'un bourg sur la rive gauche de la Loire, à trois lieues au-dessous de Saint-Florent-le-Vieil, et dont la population, en y comprenant la campagne qui fait partie de cette commune, est de douze cents âmes ; il est, comme Saumur,

Montjean et le Montglone, placé sur un coteau qui s'élève d'environ cent cinquante pieds au-dessus du fleuve. Cette situation, agréable et forte tout à la fois, lui fit donner le nom de *Castrum celsum*, château élevé, d'où est venu celui de *Château-ceaulx*, qu'on trouve dans les anciens titres, puis, par corruption, *Chantoceaux*, et enfin *Chantoceau*. Autour de ce château on bâtit des maisons, et peu à peu il se forma une ville, qui, dans la suite, devint considérable. On ne tarda point à l'environner d'une forte muraille flanquée de tours et d'un fossé large et profond.

S'il était absolument nécessaire de savoir par qui Chantoceau fut bâti, on pourrait, avec Bourdigné [1], en rapporter l'honneur à Celsus, questeur romain. Mais une telle origine, dénuée de toute espèce de preuves, ne peut raisonnablement être admise. Nous laissons donc de côté le nom du fondateur, en reconnaissant cependant qu'il y avait autrefois en cet endroit une forteresse romaine, comme l'attestent des fragments de briques antiques que l'on trouve parmi les décombres. Mais nous ne savons rien de plus à ce sujet, et nous n'avons pu faire remonter nos recherches sur cette ville au-delà du onzième siècle. Vers le commencement du douzième, elle passa dans la famille de Briollay par le mariage de Garnache de Chantoceau, et tomba depuis sous la puissance des ducs de Bretagne. Une charte de Marmoutiers, de l'an 1118, nous apprend qu'un certain Péan de Montrevault prenait le titre de prince de Chantoceau, qu'il avait une cour de barons; ce qui prouve qu'il était un très grand sire,

1 *Annales d'Anjou*, t. XV.

et que Chantoceau était déjà une seigneurie considérable, car la prérogative d'avoir une cour de barons était réservée presqu'exclusivement aux comtes d'Anjou. Plus anciennement encore, on trouve un Thibault de Chantoceau, qui fut présent, en 1061, à la cession, faite par Geoffroy le Barbu, comte d'Anjou, à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, des fortifications bâties autour de cette abbaye, pour être gardées par les moines et leurs vassaux [1].

La ville de Chantoceau fut prise en 1173 par Maurice de Craon, commandant l'armée de Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou [2]; et saint Louis, en allant en Bretagne pacifier les barons qui étaient en différend avec leur duc, l'assiégea et la prit aussi en 1230 [3].

Quoiqu'elle eût beaucoup souffert de ces deux siéges, cette ville, ayant réparé ses pertes, se trouvait dans un état florissant et l'une des plus fortes places d'Anjou [4], lorsqu'après la mort de Jean III [5], duc de Bretagne, en 1341, Jean, comte de Montfort, et Charles, comte de Blois, se prétendant chacun légitime héritier du duc, se disputèrent à main armée sa riche succession.

Le roi, Philippe de Valois, se déclara en faveur du comte de Blois, et mit sur pied une armée de six mille hommes pour appuyer ses prétentions [6]. Cette armée

[1] *Gall. Christ. vetus*, t. IV, p. 399.
[2] Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 144.
[3] D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, p. 300.
[4] Chantoceau était d'Anjou pour le civil et de Bretagne pour le spirituel.
[5] Jean III était né à Chantoceau vers l'an 1284, il fut baptisé à Saint-Florent-le-Vieil.
[6] Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, F° CV.

se rassembla à Angers, sous le commandement du fils aîné du roi, Jean, duc de Normandie; elle comptait dans ses rangs un grand nombre de chevaliers angevins, tels que les seigneurs de Craon, de Bueil, de Montsoreau, de la Plesse, de Clairambault, de la Rochebaraton, de Gonnord, de Villeneuve, d'Ambillou, de Serrant, de Monbrun, d'Avoir, etc. Après s'être organisée, elle se rendit à Ancenis où elle passa la Loire, et vint ensuite mettre le siége devant Chantoceau. Cette ville tenait pour le comte de Montfort, qui l'avait pourvue d'une bonne garnison, commandée par deux capitaines lorrains de grande réputation. Le siége fut long et meurtrier; mais les assiégeants étant enfin parvenus à remplir de terre et de fascines une partie des fossés, ils firent avancer deux *chaz,* espèces de galeries couvertes et roulantes, d'où ils lancèrent de gros quartiers de rocher dans la place. Sous la protection de ces machines, les mineurs arrivèrent au pied des murs, et commencèrent la sape, ce qui détermina les assiégés à parlementer. La garnison obtint une capitulation honorable, et sortit libre avec armes et bagages. Le duc de Normandie ayant mis la ville et le château à la disposition du comte de Blois, celui-ci y plaça une garnison tirée de ses troupes, donna des ordres pour faire réparer les dégâts causés par le siége, et partit le lendemain avec le fils du roi et l'armée pour Nantes. Là, il continua, avec ce prince, cette guerre terrible qui ravagea la Bretagne et quelquefois les provinces limitrophes; cette guerre, où les deux contendants furent tour à tour vainqueurs et vaincus, où tous deux se virent prisonniers l'un de l'autre, et que leurs épouses continuèrent, pendant leur capti-

vité, avec encore plus d'acharnement qu'eux-mêmes. On vit ces princesses, armées de toutes pièces, combattre à pied, à cheval, et s'exposer dans une foule de combats, sur terre et sur mer. Les rançons payées et les comtes délivrés, ceux-ci reprennent les armes, et achèvent de ruiner leur malheureux pays; le comte de Blois, toujours soutenu et excité par le roi de France, et le comte de Montfort par le roi d'Angleterre, sans que ces deux monarques voulussent jamais permettre un accommodement que les deux rivaux désiraient également.

Cette sanglante querelle dura vingt-trois ans, fit périr plus de cent cinquante mille hommes, et ni le comte de Blois, ni le comte de Montfort, ne purent parvenir, pendant ce laps de temps, à posséder tranquillement tout ou partie de la Bretagne. Cependant le comte de Montfort, plus heureux à la guerre que son ennemi, transmit cette province à ses descendants, et le comte de Blois, qui fut tué à la bataille d'Auray, en 1364, laissa aux siens sa haine et le soin de sa vengeance.

Déjà plus d'un demi-siècle s'était écoulé depuis la mort du comte de Blois, et tout portait à croire que les descendants du comte de Montfort resteraient paisibles possesseurs de la Bretagne; mais les petits-fils du premier, sans cesse animés par leur mère, n'attendaient que l'occasion pour tenter de rentrer en possession de cette province, qu'ils considéraient toujours, d'après les principes qu'on leur avait inculqués, comme leur légitime héritage.

Marguerite de Clisson, veuve de Jean de Bretagne, comte de Penthièvre, fils de Charles de Blois, s'était

retirée, après la mort de son mari, à Chantoceau, qui lui appartenait, avec Olivier, comte de Blois, son fils aîné, et Charles, son second fils. Le troisième, Jean de l'Aigle, était au service du roi de France, et Guillaume, le quatrième, jeune encore, était à Angers auprès de Marie de Blois, sa tante, reine de Sicile et duchesse d'Anjou.

Le royaume se trouvait alors agité et même ravagé 1420.
dans presque toutes les provinces, soit par les Anglais, soit par les grands vassaux qui s'entrefaisaient la guerre. Marguerite et ses fils crurent que ce moment était favorable pour tenter la fortune, non par le sort des armes, mais par la ruse et la perfidie. Jean V, duc de Bretagne, tenait depuis quelque temps sa cour à Nantes, où il s'était rendu pour y recevoir les ambassadeurs du Dauphin Il fut décidé entre la mère et ses fils qu'Olivier irait trouver le duc dans cette ville au plus tôt, et qu'il l'assurerait, dans les termes les plus propres à le persuader, qu'ils se reconnaissaient pour *ses hommes liges*, lui devant foi et hommage.

Tout étant préparé dans l'intérieur du château de Chantoceau et dans les autres domaines de la maison de Penthièvre, pour l'exécution du projet qui venait d'être arrêté, Olivier, comte de Blois, partit pour Nantes. Le duc de Bretagne, flatté de cette démarche, qu'il regarda comme la preuve d'une réconciliation sincère entre les deux maisons, reçut son jeune parent de l'air le plus affectueux et le plus amical. Plusieurs jours se passèrent en festins donnés et reçus de part et d'autre avec toutes les apparences de la franchise et de l'amitié. Le duc poussa même le respect de l'hospitalité jusqu'à partager son lit avec Olivier, comme s'il

eût été son fils, ce qui, dans ce temps-là, était une des plus grandes marques d'honneur et de confiance qu'on pût donner à quelqu'un.

Olivier, feignant d'être touché et reconnaissant d'une réception aussi distinguée, pria le prince, de la part de Marguerite, sa mère, qui, à cause de son âge et de quelques infirmités, ne pouvait venir à Nantes, de l'aller voir à Chantoceau, où elle se proposait de lui donner le plaisir de la chasse, et des fêtes qui lui procureraient l'occasion de voir toute la noblesse du pays et les femmes les plus renommées pour leur beauté. Le duc répondit obligeamment que cette partie de campagne lui serait très agréable. Il ne lui fallait point, dit-il, d'autres motifs pour l'entreprendre que le désir de prouver à la comtesse, par cette démarche, la joie qu'il ressentait de voir la bonne intelligence rétablie dans sa famille. Aussitôt il donna des ordres pour ce voyage, malgré les conseils de quelques seigneurs de sa cour, qui ne pouvaient croire à la sincérité d'une réconciliation aussi subite.

Le duc, qui aimait l'éclat et la représentation, fit partir pour Chantoceau plusieurs de ses principaux officiers, avec une partie de sa vaisselle d'or et d'argent, et le même jour, 12 février au soir, il monta à cheval, accompagné de Richard, son beau-frère, du maréchal de Bretagne, de quelques autres seigneurs, et du jeune comte de Blois, qui servait de guide à cette petite cavalcade. Ce fut par attention pour ses hôtes, et dans la crainte de les gêner, que le duc ne voulut pas mener avec lui une suite plus nombreuse.

Pour aller par terre de Nantes à Chantoceau, qui en est éloigné de cinq lieues, on passe au Loroux-Botte

reau, petite ville où nos voyageurs vinrent coucher. Le lendemain, après avoir entendu la messe, ils se mirent en route. Lorsqu'ils eurent franchi, sur le pont de la Troubarde, la petite rivière de la Divatte, qui sépare l'Anjou de la Bretagne, ils virent un homme, qui, paraissant se trouver là par hasard, contrefit le fou, et se mit à jeter dans l'eau les madriers du pont; ce qui empêcha leurs gens de les suivre. Ils firent peu d'attention à cet incident qui les séparait de leurs domestiques; mais à peine eurent-ils avancé un quart de lieue plus loin, qu'ils aperçurent Charles de Penthièvre sortant tout-à-coup d'un bois à la tête d'une quarantaine d'hommes à cheval, les uns la hache d'armes, les autres la lance à la main, lesquels venaient sur eux à toute bride. Le duc et ceux qui l'accompagnaient n'avaient point d'armes, soit défensives, soit offensives; aussi un d'eux, voulant parer un coup de hache lancé sur le prince, eut-il le bras coupé; la moindre résistance était donc impossible. Le duc reconnut, mais trop tard, qu'il avait manqué de prudence. On se saisit de sa personne, on le mit sur un mauvais cheval, auquel il fut attaché par les jambes, et, pendant qu'on le liait comme un criminel, Olivier eut l'indignité de lui dire, en l'apostrophant avec d'odieux jurements, qu'il ne sortirait de ses mains qu'après lui avoir rendu la Bretagne [1].

[1] D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, liv. X, p. 827.

CHAPITRE LXXX.

Suite du précédent. — Le duc de Bretagne prisonnier à Chantoceau ; cette ville est détruite de fond en comble ; ses ruines.

Charles de Penthièvre courut annoncer à sa mère le succès de leur entreprise. En arrivant au château, il fit arrêter les officiers du prince qui s'y étaient rendus la veille ; ils furent, ainsi que ceux qui venaient de l'accompagner, répartis dans les prisons de Chantoceau, de Clisson, des Essards et de Palluau. L'orgueilleuse et vindicative Marguerite fut si transportée de joie, que, ne doutant plus de la réussite de tous ses projets, elle demanda aussitôt le service d'or et d'argent que le duc avait fait apporter, et en ordonna le dépôt dans son trésor.

Olivier, qui s'était chargé du duc de Bretagne, le conduisit d'abord à Clisson, après lui avoir fait rabattre son chaperon sur le visage, et l'avoir prévenu qu'au moindre signe, au moindre cri, pour se faire reconnaître du peuple, il lui enfoncerait son épée dans le corps. Lorsqu'ils eurent traversé la ville de Clisson, Olivier, bravant toutes les bienséances, se dépouillant de tout sentiment d'humanité, fit mettre un licol au cou de son souverain, prit en main la longe, ordonna à deux de ses gens de se placer aux côtés du prisonnier et de le tuer au premier mouvement qu'il ferait pour s'échapper. Ces nouvelles dispositions prises, ils se mirent de nouveau en marche en pleine nuit, dans

des chemins affreux, traînant le malheureux duc transi de froid et de crainte, ne sachant ni où il allait, ni ce qu'on voulait faire de lui. Enfin, vers minuit, ils arrivèrent devant la porte d'une auberge de village. Olivier descendit pour s'y chauffer et souper, laissant à la porte le duc Richard son beau-frère, et le maréchal de Bretagne, environnés de leur escorte, et recevant une pluie glaciale qui tombait à verse. Le duc, qui n'avait point mangé depuis le matin (il avait déjeûné au Loroux-Bottereau), pria un de ses gardes d'aller demander, pour lui et ses compagnons d'infortune, la permission de descendre et d'entrer dans la maison ; ce qui leur fut accordé. Mais on leur donna à peine le temps de manger quelques bouchées; Olivier, ayant achevé de souper, les fit remonter à cheval, puis ils continuèrent de marcher le reste de la nuit, en se dirigeant vers le château de Palluau, où ils arrivèrent à la pointe du jour.

Les prisonniers passèrent quatre jours dans cet endroit. Ensuite le maréchal fut conduit aux Essards; le duc et son beau-frère furent ramenés à Chantoceau; mais avant d'entrer dans le château, on les conduisit au prieuré situé à l'entrée de la ville, où on leur permit de se reposer et d'accepter le dîner qui leur fut offert par le prieur.

Quelques heures après, Olivier vint reprendre ses prisonniers et les conduisit dans une tour du château. Ils y étaient à peine entrés, que Marguerite de Clisson, accompagnée de sa bru, femme de Charles de Penthièvre, vint les visiter comme si elle eût été pressée de jouir du plaisir de voir son ennemi dans les fers qu'elle lui avait depuis si longtems destinés. Le duc la

salua avec l'air soumis que commandait sa position; mais, sans répondre à cette politesse, elle s'avance vers lui d'un air hautain et plein de courroux, lui reproche, du ton le plus aigre et le plus altier, qu'il retient injustement l'héritage de la maison de Penthièvre, qu'il sait que le duché de Bretagne ne peut légitimement lui appartenir puisqu'il le tient d'un usurpateur, mais qu'enfin elle voit avec une vive satisfaction que cette affaire ne tardera pas à être décidée en faveur de ses enfants, car l'entreprise qu'ils ont préparée et heureusement exécutée, ne l'a été qu'avec l'agrément du régent de France.

Le duc tâchait, mais en vain, d'apaiser la comtesse par des protestations, des promesses, des soumissions même, et cela dans l'espérance qu'on lui accorderait surtout la vie; car, après un pareil attentat, il ne pouvait croire qu'on différât longtemps de le mettre à mort. Mais il ne put rien pénétrer sur le sort qui lui était réservé; l'inflexible Marguerite refusa de s'expliquer; elle lui dit seulement, en le quittant, que, prévoyant que Chantoceau ne tarderait pas d'être assiégé, elle allait dès le soir même se retirer ailleurs.

La comtesse de Penthièvre n'avait point l'intention de quitter Chantoceau; mais, sachant que le duc devait être renfermé plus étroitement, elle voulait éviter de le voir davantage, afin de ne pas être importunée de ses plaintes. Elle était à peine sortie de la tour, que des ouvriers y entrèrent pour en clore les fenêtres, de sorte que les prisonniers restèrent dans une profonde obscurité.

Une de ces fenêtres n'avait été fermée qu'avec une toile cirée; le duc, qui l'avait remarqué, y fit le len-

demain un petit trou avec la pointe d'une épingle, et, quelque temps après, il aperçut, dans la cour, la comtesse et quelques autres personnes, mais il ne découvrit rien qui eût trait au départ. C'était à cette petite ouverture que les deux prisonniers passaient tour à tour leur temps, et le soir ils se rendaient compte de ce qu'ils avaient vu dans la journée.

Il y avait environ quinze jours que le duc était à Chantoceau, lorsque Marguerite fut informée que les barons de Bretagne, dévoués à leurs souverain, levaient une armée pour venir le délivrer; mais, qu'avant de se rendre sur les bords de la Loire, ils avaient le projet d'assiéger Lamballe et Guingamp, deux villes du domaine de la maison de Blois. Pour le faire échouer, la comtesse s'avisa d'un stratagême dont le duc et Richard furent en partie témoins. Ils virent passer dans la cour un homme vêtu de la robe, des bottes et du chaperon qu'on avait ôtés au duc depuis quelques jours; il était environné de gardes commandés par Olivier. Cet homme, à peu près de la taille du prince, avait le visage couvert de son chaperon, et faisait, presque à chaque pas, le signe de la croix, pendant que les soldats de l'escorte disaient au peuple, qui se rassemblait en foule en voyant passer ce cortège : « C'est le duc de Bretagne qu'on va jeter dans la » Loire. »

Arrivés au bord de la rivière, les gardes et le faux duc entrèrent dans un bateau et s'éloignèrent en passant derrière des îles qui les dérobèrent bientôt à la vue des curieux accourus sur le rivage. On chargea ensuite des émissaires de répandre à Nantes que le duc avait été noyé, ce qui était confirmé par des mariniers

qui assuraient l'avoir vu attaché à un arbre dans la Loire, un peu au-dessus du Loroux-Bottereau. Mais ces faux bruits ne ralentirent point les préparatifs des Bretons; la ville de Lamballe fut assiégée, et la nouvelle en parvint promptement à Chantoceau. En l'apprenant, Olivier et Jean son frère, suivis de quelques soldats, se portent comme des furieux, et l'épée à la main, vers la prison, qu'ils se font ouvrir; ils y entrent tumultueusement, s'avancent vers le duc, et, lui portant avec insolence le poing au visage, ils lui déclarent, en proférant les plus exécrables jurements, que, s'il ne fait lever le siége de Lamballe, ils vont faire placer sa tête sur la plus haute tour du château. Le duc, surpris et effrayé tout à la fois, les pria de se calmer, en leur représentant avec douceur qu'il ignorait ce qui se passait en Bretagne et ailleurs, mais qu'il était disposé à faire tout ce qu'ils jugeraient nécessaire pour la levée du siége.

Après plusieurs propos fort durs de la part des jeunes comtes, qui firent apporter des fers d'une énorme grosseur pour le duc et son beau-frère, il fut convenu que Jean de Kerimelec, un des officiers du prince, qui était aussi prisonnier à Chantoceau, partirait pour la Bretagne avec des lettres pressantes adressées à la duchesse et aux principaux seigneurs de sa cour. Ces lettres, écrites sous la dictée d'Olivier, leur prescrivaient, s'ils voulaient sauver la vie de leur souverain, de lever sur-le-champ le siége de Lamballe et de cesser toute hostilité.

Incertain du succès de cette démarche et craignant d'être investi dans la place, Olivier crut prudent de s'en éloigner avec ses prisonniers. Il les conduisit d'a-

bord à Vendôme, d'où peu de temps après il les transféra à Nuaillé, près la Rochelle, de là à Thors, puis à Saint-Jean-d'Angély, où il les laissa environ deux mois. De cette dernière ville, il les mena en un château nommé *Fort*, puis au Coudray-Salbart, à Bressuire, et enfin à Clisson.

Pendant que le duc de Bretagne était ainsi traîné de prison en prison, et chaque jour menacé d'une mort dont son conducteur et ses infâmes satellites se plaisaient à l'effrayer, discutant, même en sa présence, les divers genres de supplices qu'on voulait lui faire subir, les fidèles Bretons s'avançaient vers Nantes, où la duchesse s'était rendue avec ses enfants aussitôt qu'elle avait appris l'enlèvement de son mari. De son côté la maison de Penthièvre avait appelé à son secours ses parents et ses amis. Des barons, des châtelains, leurs vassaux et sujets, s'étaient rassemblés en grand nombre dans le Bas-Anjou. Les hostilités, suivant l'usage des guerres féodales, commencèrent par le pillage des campagnes, et la navigation de la Loire fut interrompue. La dame de Chantoceau et ses fils se trouvèrent assez forts pour entreprendre le siége de Nantes, tant par terre que par eau; ils prirent même plusieurs villes et châteaux en Bretagne, et firent un grand nombre de prisonniers, dont ils tirèrent des rançons considérables; enfin le désordre devint si grand dans cette contrée, que le roi fut obligé de défendre à la noblesse des provinces limitrophes d'aller au secours soit du duc de Bretagne, soit des comtes de Blois.

Cependant l'armée bretonne, forte de cinquante mille hommes, avait déjà pris plusieurs places qui appartenaient à la maison de Penthièvre; mais, sur l'avis qui

lui fut donné par la duchesse que la dame de Chantoceau et ses fils dévastaient les deux rives de la Loire jusqu'à Nantes, elle se rendit à Ancenis, passa la Loire, et vint mettre le siége devant Chantoceau.

Les assiégeants ignoraient où était renfermé leur duc, mais ils savaient que Marguerite et ses deux fils Charles et Jean étaient dans le château de Chantoceau; c'en fut assez pour les décider à pousser le siége avec vigueur. Les canons tirèrent, les machines, encore en usage, lancèrent d'énormes pierres dans la ville; mais elle était si forte et si bien défendue, que les attaques de chaque jour laissaient à peine quelques traces.

Olivier tenait la campagne; il avait obtenu du roi de Sicile, duc d'Anjou, des secours, avec lesquels il vint attaquer les assiégeants; mais il fut vivement repoussé, et même contraint de laisser le champ libre aux Bretons. Après ce combat, les attaques contre la place furent reprises et continuées, jour et nuit, avec une telle vigueur que l'on parvint enfin à ouvrir la brèche. La comtesse de Penthièvre connut alors qu'elle allait bientôt se trouver au pouvoir des vainqueurs. Elle envoya un trompette sur la muraille demander à parlementer, ce qui lui fut accordé d'autant plus facilement qu'elle avait parmi les chefs de l'armée bretonne des parents et des amis, qui désiraient la sauver.

Après plusieurs conférences, il fut convenu qu'elle rendrait le duc ainsi que la place, qu'elle réparerait, suivant qu'il serait ordonné par les seigneurs bretons, l'attentat commis contre leur souverain, et qu'à ce moyen elle pourrait se retirer avec ses enfants où elle le jugerait à propos. Elle dépêcha aussitôt un gentil-

homme de confiance vers son fils, pour lui apprendre tout ce qui venait de se passer. Le comte de Blois sentit qu'il était perdu si le duc ne lui faisait grâce. Il alla le trouver au château des Essards, où il l'avait conduit quelques jours avant le passage de la Loire par l'armée bretonne. Le duc, ignorant tout ce qui s'était fait pendant sa captivité, et croyant qu'Olivier lui rendait la liberté de son propre mouvement, comme il l'en assurait, promit tout ce que celui-ci lui demanda, et partit de suite avec Richard son beau-frère et les autres prisonniers, accompagné de Charles de Blois, qui eut l'audace de les amener au camp devant Chantoceau, où ils arrivèrent le 7 juillet. Le duc y fut reçu avec les plus vifs transports d'allégresse. La comtesse et ses fils reçurent l'ordre de se retirer, après avoir promis de comparaître devant le duc, en son prochain parlement, et avoir donné pour ôtage Guillaume, le plus jeune d'entr'eux, âgé pour lors de neuf à dix ans.

Le duc, après avoir ordonné la destruction de la ville et du château de Chantoceau, se rendit à Nantes, où il fêta et récompensa magnifiquement les chefs de son armée.

Le parlement, assemblé à Vannes le 16 février 1424, condamna par contumace Marguerite de Clisson et ses trois fils à la peine capitale, comme *traîtres envers leur seigneur lige*. En exécution de cet arrêt, toutes les places qui appartenaient à la maison de Penthièvre furent détruites, ses biens confisqués, et le jeune comte Guillaume, bien innocent de tout ce qu'avaient fait sa mère et ses frères, fut renfermé pendant vingt-sept ans dans un cachot, où, à force de pleurer ses malheurs, il perdit la vue; mais les coupables sauvèrent leur tête.

Des villes, des bourgs, des châteaux furent démolis de fond en comble, les biens furent partagés entre les courtisans, et, suivant l'usage, les vilains payèrent les frais de la guerre. Pouvait-on désirer rien de mieux? Le duc était heureusement sorti sain et sauf de tous les dangers qu'il avait courus. Le ciel avait exaucé les vœux qu'il avait faits en prison pour sa délivrance; voyons comment il les accomplit.

Il en avait fait trois : le premier, de donner à Notre-Dame de Nantes son pesant d'or, et à Saint-Yves son pesant d'argent; il se trouva peser trois cent quatre-vingts marcs sept onces, ce qui faisait environ trois cent vingt mille francs de notre monnaie actuelle pour Notre-Dame, et vingt-deux mille francs pour Saint-Yves; il paya ces deux sommes. Par le second, il avait promis d'aller à la Terre-Sainte; il chargea un de ses sujets d'accomplir ce pèlerinage à sa place. Enfin, par le troisième, il s'était engagé à ne plus lever d'impôts sur ses sujets; ce dernier vœu était le plus difficile à remplir, mais on trouva un moyen de l'éluder en toute sûreté de conscience; le pape donna une dispense, moyennant vingt mille florins destinés à réparer les églises de Rome et de Bretagne.

Chantoceau présente, depuis quatre siècles, les plus grandes ruines féodales de l'Anjou; elles sont situées près du bourg qui porte aujourd'hui ce nom, et qui, dans l'origine, était le faubourg de la ville. Le mur d'enceinte existe encore presqu'en entier avec quatre tours, dont deux servaient de défense à la seule porte qu'il y eût. De toutes les maisons de la ville on ne voit plus que celle du prieuré où le duc et son beau-frère dînèrent avant d'entrer au château. Ce prieuré est au-

jourd'hui une métairie, et tout l'intérieur de la ville, dans laquelle on voyait *des églises et plusieurs bons édifices* [1], n'offre plus qu'une campagne cultivée et environnée de murs, ce qui lui donne l'air d'un parc.

Au milieu de cette enceinte silencieuse, où la charrue trace aujourd'hui des sillons, où le pâtre garde paisiblement ses troupeaux, on se représente, malgré soi, les dernières scènes de désolation qui anéantirent à jamais cette ville. On croit voir une multitude de soldats animés par l'ardeur du butin, les uns pillant, les autres démolissant ou brûlant les maisons, tandis que de malheureux habitants, consternés, tâchent d'arracher aux flammes et de sauver quelques débris de leur fortune. Là, des vieillards se traînent péniblement, et paraissent succomber sous le poids des années et de la douleur; ici, des accents plaintifs et sourds se font entendre, ce sont des malades, des blessés, écrasés sous les murs qui s'écroulent de toutes parts. Plus loin, à travers des tourbillons de flammes et de fumée, des mères, chargées de leurs plus jeunes enfants, sortent de cette ville en feu, en faisant retentir les airs de leurs cris aigus et de leurs longs gémissements. Où vont tous ces malheureux? Ils n'en savent rien. Qu'ont-ils fait pour subir un sort aussi affreux? Sujets fidèles et dévoués, ils ont obéi à leur seigneur, ils ont défendu leurs foyers par son ordre. Mais leur seigneur était un vassal félon, échappé à la vengeance de son suzerain; sa rébellion devait être punie. En effet, il fallait immoler à la justice quatre victimes coupables, et en voilà des milliers qui sont innocentes.

[1] Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, F° CV.

« Hélas! on voit que de tout temps
» Les petits ont pâti des sottises des grands. »

A quelque distance de la ville, on aperçoit plusieurs pans de murailles entassés les uns sur les autres, et qui forment, pour ainsi dire, une petite montagne; ce sont les restes du formidable château. Il était séparé de la ville par un large fossé et une double enceinte de murs très épais et de la plus solide construction. Par sa position et son élévation, il commandait tout le pays d'alentour; ses restes, imposants par leurs grandes masses, sont couverts de broussailles, d'arbustes, de lierre, et présentent, sous divers aspects, des points de vue pittoresques. Ils méritent d'être visités par les amateurs de paysages et par ceux qui aiment à méditer sur les ruines, ces monuments muets, mais si expressifs, de l'ambition ou de la violence des princes. Du sommet de cet énorme entassement de décombres, ils découvriront, dans un rayon de cinq à six lieues, des villes, des bourgs, des villages, des châteaux, dispersés çà et là dans une riche campagne arrosée par le plus beau fleuve de France, par la Loire. Cette contrée, formée du Bas-Anjou et d'une partie de la Bretagne, offre en abondance tout ce qui est nécessaire à la vie et peut la rendre agréable. Les habitants d'un pays aussi libéralement favorisé des dons de la nature devraient donc exciter l'envie; non : car, depuis un temps immémorial, leur destinée est d'être dévorés par les guerres civiles. Mais pourquoi?... Je laisse aux moralistes, aux philosophes, le soin d'en expliquer la cause, et, s'il est possible, le mérite et l'honneur de la détruire.

CHAPITRE LXXXI.

Château des Fontaines, commune des Verchers. — Beau trait d'un gentilhomme angevin. — Les Anglais chassés de l'Anjou.

Le petit château des Fontaines, situé près du Puy-Notre-Dame, dans la commune des Verchers, doit être considéré comme un monument historique; il transmet à la postérité l'un des plus beaux traits du patriotisme angevin, en rappelant le nom de l'un des plus vaillants et des plus généreux chevaliers du quinzième siècle.

Sur la fin du règne de Charles VI, la France, presqu'entièrement envahie par les Anglais, trahie par plusieurs princes, et abandonnée par un grand nombre de seigneurs, qui, loin de la défendre, se rangeaient sous les drapeaux de l'ennemi, était, pour ainsi dire, prête à passer sous un joug étranger. L'armée anglaise, commandée par le duc de Clarence, frère du roi d'Angleterre, occupait alors l'Anjou, et avait entrepris le siége de sa capitale. Mais, après avoir tout préparé pour donner un assaut général, le duc reconnut, à la contenance ferme des habitants d'Angers et des troupes qui défendaient cette place, qu'il ne pourrait s'en rendre maître. Il leva le siége, et se porta avec toutes ses forces sur Beaufort en Vallée. Le quartier général fut établi dans cette petite ville; les troupes campèrent, soit autour, soit dans les villages voisins, et bientôt le plus beau pays de l'Anjou fut en proie à

toutes les horreurs de la guerre, que les soldats anglais aggravaient encore par les cruautés qu'ils exerçaient contre les paisibles habitants des campagnes.

Un brave et vaillant chevalier, Guérin, seigneur des Fontaines, profondément touché des malheurs de sa patrie, et ne consultant que son zèle et son courage, entreprend de chasser les Anglais de l'Anjou. Il parcourt une partie de la province, ranime les esprits des sujets restés fidèles, et rassemble à ses frais tout ce qu'il peut trouver d'hommes déterminés comme lui à vaincre ou à périr. Sa petite troupe était à peine formée, qu'il apprend que le maréchal de la Fayette et le comte de Boukan, commandant des Ecossais au service du roi de France, l'un et l'autre accompagnés de quelques gendarmes, passaient à Saumur. Il va promptement les joindre. Il leur apprend la levée du siége d'Angers, la retraite des Anglais sur Beaufort, et leur peint avec chaleur la situation déplorable où se trouvent les habitants de la Vallée. Guérin leur parle ensuite de son projet, de la ferme résolution où il est, lui et les siens, de tout sacrifier pour délivrer son pays de la tyrannie des Anglais, et finit en les priant de vouloir bien seconder son entreprise, et de réunir leurs forces aux siennes. Sa proposition fut favorablement accueillie, et bientôt cette petite armée se mit en marche et arriva le lendemain au vieux Baugé.

Le duc de Clarence, dont l'armée était deux fois plus nombreuse que celle de Guérin, instruit, par quelques prisonniers écossais, de la marche et de la force de nos troupes, quitte Beaufort en défendant à son infanterie de le suivre, la croyant inutile pour battre et disperser cette poignée d'hommes rassemblés

à la hâte. Il ne prend avec lui que sa cavalerie, composée d'environ quinze cents gendarmes, l'élite de la noblesse anglaise, et commandée par les plus grands seigneurs de cette nation.

Il trouve, près le vieux Baugé, les Français et les Ecossais rangés en bataille, et qui l'attendaient de pied ferme; il donne le premier le signal du combat. Le choc fut terrible, mais la victoire ne demeura pas longtemps incertaine. Dès le commencement de l'action, le brave chevalier des Fontaines, qui cherchait à rencontrer le duc de Clarence, le distingue bientôt à l'éclat de son casque couvert d'or et de pierreries. C'est sur lui seul qu'il se dirige, animé de cette haine nationale qui double le courage et les forces; il le charge avec tant de violence et d'adresse, qu'il le renverse mort du premier coup de lance. Ce coup décida de la victoire; l'armée anglaise perdit courage, en voyant tomber le frère de son roi, qui avait toute sa confiance.

Les Angevins, encouragés par l'exemple de leur chef, firent un carnage affreux; il y eut très peu de prisonniers. Presque tous les Anglais restèrent sur le champ de *La Bataille*, nom que le lieu où se passa cette scène sanglante a toujours conservé depuis.

Guérin, après avoir rendu grâces à Dieu de l'heureux succès de son entreprise, s'empara de l'étendard du duc de Clarence, et alla déposer ce trophée dans l'église du Puy-Notre-Dame, où on l'a vu pendant plusieurs siècles suspendu à la voûte.

L'infanterie anglaise, qui était restée à Beaufort, ne fut pas plutôt instruite de la mort de son général et de la défaite entière de la cavalerie, qu'elle se mit en

marche en se dirigeant vers la Flèche. Elle passa le Loir sur un pont de bateaux construit à la hâte, traversa le Maine, et se réfugia en Normandie [1].

CHAPITRE LXXXII.

Charles VII tient sa cour à Saumur. — Armures. — Costume. — Présents de la ville. — Hôtel des Monnaies. — Mort d'Yolande d'Aragon. — Guy de Laval, gouverneur de la ville et du château de Saumur.

Au commencement du quinzième siècle, la jolie petite ville de Saumur, défendue par un château formidable, ceinte d'une bonne muraille flanquée de tours, environnée d'un large fossé rempli d'eau vive, était déjà citée pour sa force et sa belle situation. Peuplée d'habitants laborieux et livrés au commerce; placée sur un grand fleuve, près de deux confluents, celui de la Vienne et celui du Thouet; entourée d'un sol qui produit en abondance du blé, des fruits et d'excellents vins; ayant auprès d'elle toutes sortes de matériaux propres aux édifices publics et particuliers; elle réunissait, comme aujourd'hui, tous les avantages qui pouvaient contribuer à son accroissement, et qui y contribueront toujours, parce que, les tenant de la nature, rien ne peut les lui ôter.

Elle fut visitée en 1424 par Charles VII, roi de France, qui, à la sollicitation de la reine, vint examiner par lui-même si le duché d'Anjou, qui appartenait

[1] *Chroniques d'Anjou*, F° CXXXIV.

au roi de Sicile, son beau-frère, était bien administré pendant son absence. Avant d'aller à Angers, il passa par Saumur, où il resta trois ou quatre jours.

Charmé de la beauté du pays et de l'accueil qu'il avait reçu des Saumurois, Charles VII revint, un an après, visiter une seconde fois l'Anjou. Il commença encore par la ville de Saumur, et s'établit avec une partie de sa cour dans le château. Les princes et les seigneurs de sa suite, qui ne purent y loger, furent reçus chez les principaux habitants, qui s'empressèrent de leur offrir leurs maisons. Ce fut pendant ce second voyage que Jean V, duc de Bretagne, surnommé le bon Duc, accompagné de ses frères, vint faire hommage au roi de tout ce qu'il tenait de la couronne de France. Ce prince passa huit jours à Saumur; la cour lui donna des fêtes brillantes, et les magistrats furent admis à lui offrir les présents de la ville, qui consistaient alors en « une pipe de vin blanc, deux busses » de vin clairet du haut pays, cent boisseaux d'avoine, » et vingt livres de cire ouvrée [1]. » 1425.

Pendant les fêtes données par Charles VII au duc de Bretagne, à ses frères et à la belle Agnès Sorel, les Anglais continuaient de ravager la France. Ils avaient depuis peu obtenu de grands succès à Vernoil, bourg situé à trois lieues de Saumur, où les Angevins et les Saumurois, réunis aux Manceaux, furent complétement défaits; combat mémorable qui répandit le deuil et la consternation dans le Maine et l'Anjou.

A cette époque notre cavalerie avait abandonné, depuis environ un siècle, le gaubesçon, le haubert et

[1] Mémoires inédits de M. Bernard, avocat du roi.

la cotte d'armes, et les avait remplacés par une armure complète en fer, qui couvrait l'homme depuis la tête jusqu'aux pieds. Dans ce pesant équipage, un chevalier semblait invulnérable; on ne pouvait plus, suivant l'expression de nos vieilles chroniques, le pourfendre d'un seul coup de sabre; mais, si par malheur il était renversé de son cheval, il lui était impossible de se relever, et mourait d'une mort cruelle; *on ne pouvait le tuer,* mais on l'assommait, et son armure devenait son tombeau. La tête était défendue par le heaume, espèce de casque de fer élevé en pointe, qui enveloppait la tête et le cou. Il avait aussi une visière qu'on nommait *ventaille*, parce que le chevalier était obligé de la lever quelquefois pour prendre haleine. Ce heaume était, suivant les moyens des chevaliers, couvert d'or ou d'argent et quelquefois orné de pierreries.

Le changement que le temps avait introduit dans l'armure des chevaliers s'étendit plus tard jusqu'à leur costume. Ils quittèrent cette longue robe ou soutane qu'ils portaient depuis plusieurs siècles, et la remplacèrent par un petit pourpoint qui ne passait pas la ceinture du haut de chausses, de sorte que le vêtement d'un chevalier du temps de saint Louis aurait suffi pour en faire six d'un chevalier de la cour de Charles VII. Le capuchon fut remplacé par une toque couverte de plumes, et les élégants ornèrent leur cou de plusieurs belles chaînes d'or. Cette coutume, qui commença vers le milieu du quatorzième siècle, ne fut adoptée que par les chevaliers; le clergé, les magistrats, les avocats, les docteurs de l'université conservèrent l'habit long et le capuchon.

On ne voit pas que, depuis l'origine de la monar-

chie jusqu'au règne de Charles le Bel, les dames françaises se soient beaucoup occupées de leur parure. Ce ne fut qu'à la cour de ce prince qu'elles commencèrent à mettre du luxe dans leurs vêtements et de l'élégance dans leur coiffure.

A l'exemple des chevaliers, elles quittèrent le capuchon, et prirent un grand bonnet en forme de pain de sucre. Elles l'embellirent de rubans et de dentelles qui flottaient en l'air.

Sous le règne de Charles VI, on inventa les habits mi-parti, c'est-à-dire de deux couleurs; celui qui adoptait le noir et le blanc, par exemple, avait la moitié du corps, un bras, une cuisse et une jambe vêtue de noir et l'autre côté de blanc. Sur ce costume singulier, la noblesse fit mettre ses armoiries; les dames portaient à droite celles de leur mari, et à gauche celles de leur famille. Ces doubles écussons, brodés en or, argent et soie, occupaient en largeur et en hauteur presque tout le devant de la robe. Les coiffures en pain de sucre s'élevèrent jusqu'à la hauteur de trois pieds, ce qui obligea d'exhausser les portes des appartements. On attacha à la pointe de ce bonnet un voile, qui pendait plus ou moins bas suivant le rang de celle qui le portait. Celui de la femme d'un chevalier descendait jusqu'à terre, et y flottait sur la queue de sa robe; celui d'une bourgeoise ne descendait que jusqu'aux épaules.

A la cour galante de Charles VII, les dames laissèrent voir leurs épaules et leur gorge, qui jusqu'alors avaient été cachées sous leurs vêtements; elles se parèrent de pendants d'oreilles, de colliers et de bracelets, ornés de pierres et de perles précieuses.

Dans la suite, elles changèrent la forme de leur bonnet, et, au moyen de deux grandes oreilles qu'elles y ajoutèrent, leur coiffure eut en largeur ce qu'elle avait eu auparavant en hauteur [1]. On laissa aux robes leurs queues traînantes, mais les manches étroites furent remplacées par d'autres très larges et déchiquetées, qui descendaient jusqu'aux pieds. Les hommes firent mettre de semblables manches à leur pourpoint, mais elles ne descendaient que jusqu'aux genoux. Charles VII, qui avait les jambes très courtes et une taille peu avantageuse, adopta l'usage de l'habit long; plusieurs courtisans suivirent son exemple pour faire leur cour, et peu à peu tout le monde suivit cette mode.

(1440) Après avoir fait une trève avec les Anglais, ce prince revint passer quelque temps à Saumur avec le dauphin, qui régna depuis sous le nom de Louis XI, madame la dauphine [1] et ses sœurs. Ils furent suivis de plusieurs seigneurs et dames de la cour. Les habitants de Saumur n'oublièrent point, dans cette circonstance, de réunir les présents de la ville. Ils les offrirent, en l'honneur de madame la dauphine, à ses sœurs, dont l'hôtel était sur les ponts. Ces présents consistaient en deux pipes de vin blanc, quinze livres de confitures et trente livres de bougie.

Ces présents augmentèrent dans la suite; lorsque le même dauphin revint à Saumur, on lui offrit deux pipes de vin, cent boisseaux d'avoine, vingt moutons et vingt-quatre livres de bougie. Mais le présent le plus digne de remarque est celui qui fut fait à Yolande,

1 Juvénal des Ursins.

2 Marguerite, fille unique de Jacques Stuart, premier du nom, roi d'Ecosse.

fille de René, roi de Sicile et duc d'Anjou, lors de son entrée en cette ville. On lui donna cent écus d'or, peut-être fabriqués à Saumur, et qu'on peut évaluer à trois mille francs de notre monnaie. Cette somme était considérable pour le temps, et indique l'état florissant de la ville. J'ai dit que ces écus d'or avaient peut-être été fabriqués à Saumur, parce qu'alors cette ville avait un hôtel des monnaies comme les principales villes du royaume. Il fut établi au commencement du quinzième siècle, comme le prouve cet acte du 15 octobre 1435, que j'ai trouvé dans les Mémoires de M. Bernard, avocat du roi : il porte que « Jean Binel, seigneur de Tessé, » trésorier d'Anjou, donne à Etienne Bâtard toute la » place en laquelle a de présent un arpentif et tout » ainsi qu'il se poursuit, comprend et comporte en » long et en lay, sans aucune chose retenir, auquel » arpentif fut dernièrement instituée et exercée la » monnoie dans la ville de Saulmeur, et où les ou- » vriers d'icelle souloient [1] la besogne. »

Cet hôtel des monnaies était entre la grande et la petite rue Saint-Nicolas, où l'on voit encore aujourd'hui une vieille tour octogone qui en dépendait.

Dans plusieurs pays les présents de la ville étaient toujours composés des mêmes objets et de la même quantité. A Saumur ils variaient à chaque présentation. Lorsque la reine de Sicile fit son entrée en cette ville, en 1464, on lui offrit vingt pipes de vin, trente septiers de froment et cent *roterées* de bois. Je présume que l'usage de ces présents avait été établi pour tenir lieu des repas de coutume, que les vassaux de-

[1] Du verbe *souloir*, avoir coutume.

vaient à leur seigneur et à sa suite, lorsqu'il lui plaisait de venir les visiter : nous avons vu que les habitants de la Vallée avaient été affranchis de cette servitude par l'édit que Henri II rendit dans la prairie de Saint-Florent.

Avant de quitter Saumur, Charles VII y reçut les ambassadeurs du duc de Bretagne, qui vinrent lui proposer une alliance offensive contre les brigands qui ravageaient la France et la Bretagne. Le roi accueillit la proposition du duc, et le traité fut conclu et signé à Saumur.

Au mois de janvier, Yolande d'Aragon, mère de René, roi de Sicile, mourut au château; son corps fut transporté à Angers, où il fut inhumé dans la cathédrale. Cette princesse, fille de Jean Ier, roi d'Aragon, était nommée la reine des quatre royaumes, parce qu'elle avait apporté en dot à Louis, roi de Sicile et duc d'Anjou, ses droits aux couronnes d'Aragon, de Catalogne et de Valence. Le château lui avait été accordé pour son douaire, afin d'y passer le reste de ses jours.

La place de capitaine-garde de la ville étant devenue vacante, René, roi de Sicile et duc d'Anjou, y nomma Guy de Laval, l'un de ses chambellans, auquel les provisions de cet office furent délivrées en ces termes :

« Savoir faisons que nous, voulant pourvoir à la » garde de la ville et châtel de Saulmeur, de personne » de bonne autorité notoire, vassal et sujet. Informé » des faits, loyauté et prouesse de la personne de notre » très cher et féal conseiller et chambellan Guy de La- » val, sieur de Loué et Benais, par ces causes avons

» donné et ottroyé à icelui de Loué, donnons et ot-
» troyons le dit office de capitaine et garde de notre
» châtel et ville de Saulmeur aux gages au dit office
» appartenant.

» Si donnons en mandement par nos présentes à nos
» amés et féaux les lieutenant et procureur du dit Saul-
» meur que le dit de Loué ils mettent en possession du
» dit office, lui faisant bailler et délivrer les clefs de
» mon dit châtel et ville et l'entrée et obéissance en
» icelle, ensemble par inventaire duement fait, les us-
» tenciles, harnois, canons, traits, poudres et autres
» habillements de guerre étant en iceux donné, etc.
» Les sieurs de Champagne et de Brézé présents. »

Les appointements attachés à la place de capitaine-garde de la ville et du château de Saumur étaient alors de cent livres, environ cinq cent soixante-dix francs de notre monnaie; ils étaient payés par la caisse communale, comme on le voit dans les comptes rendus par les receveurs de la ville [1].

CHAPITRE LXXXIII.

Le château de Trèves. — Tombeau de Robert le Maçon, chancelier de France. — Chapelle de Saint-Macé.

Robert le Maçon naquit au Château-du-Loir. Il fut d'abord maître des requêtes et ensuite chancelier de France sous les règnes de Charles VI et de Charles VII.

[1] Mémoires inédits de M. Bernard, avocat du roi.

En 1417, il acheta, pour quatre mille livres, le château de Trèves sur Loire, que Foulques Nerra avait bâti pour contenir les Saumurois dans le devoir. Il n'y avait alors que très peu de domaines dépendants de cette terre, qui avait le titre de baronnie. Pour en accroître les revenus, Charles, étant dauphin et régent du royaume, pendant la maladie de Charles VI, son père, concéda à Robert les droits de péage qui se percevaient, au profit du roi, sur toutes les marchandises qui passaient par terre et par eau devant le château de Trèves. Les lettres-patentes, par lesquelles le dauphin régent fit cette concession, furent données le 7 novembre 1420 au château de Méhun-sur-Yèvre. Après la mort de son père, Charles VII confirma ces lettres par d'autres qu'il donna à Chinon le 15 décembre 1425.

En faisant la concession de ces droits de péage, et en la ratifiant par de nouvelles lettres, Charles voulut récompenser royalement les grands services que lui avait rendus le chancelier, et surtout celui par lequel il lui avait sauvé la vie en exposant la sienne dans l'émeute qui eut lieu à Paris en 1418, à l'instigation des ducs de Bourgogne et d'Orléans, qui disputaient la régence au dauphin. Ce trait de dévouement mérite d'être connu; écoutons Charles VII lui-même témoigner sa reconnaissance à Robert dans les lettres-patentes dont nous venons de parler; elles honorent également le monarque et le sujet :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, sa-
» voir faisons à tous présents et à venir, nous avons veu
» certaines nos lettres données en temps que nous
» étions régent le royaume, pour feu notre chier sei-
» gneur et père en qui Dieu pardonne, signées de no-

» tre main et scellées de notre scel de secret et de » notre grand scel en las de soie et cire vert et leues de » mot à mot en notre grand conseil, ottroyées à notre » amé et féal Robert le Maçon, seigneur de Trèves, lors » étant notre chancelier, desquelles la teneur suit :

» Charles, fils du roi de France, régent le royaume, » dauphin de Viennoys, duc de Berry, de Touraine et » comte de Poitou, savoir faisons à tous présents et à » venir, que comme chose convenable et loisible soit » aux princes à qui plus que aux autres appartient » montrer amplement leur libéralité, icelle étendre, » reslargir, envers ceux qui pour la chose publique » travaillent plus vertueusement et diligemment et qui » en ce faisant veillent et labourent à la conservation » de la seigneurie et du bien commun, qui est le bien » d'un chacun dont ils deservent perpétuelle mémoire » et louange de rémunération des honneurs, préroga- » tives et autres bienfaits comme en prouffis sur la » communauté, ainsi que leurs envies sont en l'utilité » commune, afin que par ce ils soient aux autres » exemples de soi employer en vertueuse envie et loua- » ble qui est l'accroissement de la renommée et pros- » périté desdites seigneuries et entretenement d'icelles » et le bien universel des dits sujets. Nous voulons en » ce suivre nos bons prédécesseurs, qui de libéralité » ont été entre autres princes très renommés. Connais- » sant et ayant en mémoire les notables longs et grands » services dignes de mémoire que notre amé et féal » chancelier, maître Robert le Maçon a fait en grand » travail, soins et diligences à monseigneur [1], à ma-

[1] Charles VI.

» dame [1], à nous et à la chose publique de ce royaume » jà a plusieurs ans, premièrement en l'office de chan- » celier, maître ordinaire des requêtes en l'hôtel de » mon dit seigneur et en après en l'office de ma dite » dame et depuis longuement à nous en l'office de no- » tre chancelier, duquel office il fut élu et institué en » délibération de plusieurs des seigneurs du sang de » mon dit seigneur, nous étant duc de Touraine, et de- » puis nous a servi et fait de présent comme régent dès » l'eure de sa dite institution jusqu'à présent, à grand » et pésent charge continuelle. Mesmement veu les » haulx affaires, troubles, divisions et empêchements » que y ont été et sont donnez à cete seigneurie par » les anciens ennemis et rebelles d'icelle, les quelles » affaires, notre dit chancelier nous a continuellement » adreciez et conseillé à son pouvoir et par ce a été » en grande indignaxion, malveillance des dits enne- » mis et rebelles et en danger et péril de sa personne » et aussi que pour sa constance et industrie avec au- » cuns autres nos conseillers il fut cause que nous fu- » mes préservés et retraits [2] des dangers de périlleuses » séditions et meurdres inhumains et rebeillions adve- » nues à Paris l'an quatre cents dix-huit [3] contre mon » dit seigneur et à nous à l'entrée des gences du feu » duc de Bourgongne fait hâveneusement [4] en icelle ville » et lui meu comme loyal serviteur, du grand desir » que il avoit au salut de notre personne en mettant

1 Ysabeau de Bavière, reine de France, épouse de Charles VI, mère de Charles VII.

2 *Retraits*, retirés.

3 1418.

4 *Hâveneusement*, d'une manière horrible.

» arrière sa seureté et sa vie, pour nous retraire, des-
» cendit de son cheval lequel il avoit prins pour sa
» salvation et icelui nous bailla pour partir, et en re-
» couvra un autre pour son salut, car les nôtres ne
» pouvoient à tel besoin recourir qui fut cause de no-
» tre préservation et ce ne pouvoit jamais partir de
» notre souvenance.

» A icelui notre chancelier, en perpétuelle mémoire
» et aucune rémunération de si grands et louables ser-
» vices qui doivent et sont dignes d'être reconnus à
» toujours, mais pour remonstrer vers lui et sa ligne
» notre libéralité et en signe de reconnoissance d'iceux
» services, avons de l'autorité royale dont nous usons,
» de notre propre mouvement, pleine puissance, au-
» torité royale et grâce spéciale par ces présentes con-
» sidéré qu'il est baron et seigneur du châtel de Trèves
» qui est lieu d'ancienneté noble sur la rivière de Loire
» au duché d'Anjou et au quel châtel a péage et tra-
» vers anciens tant par eau que par terre et est icelui
» châtel assis en Monteforte place sur la rivière de
» Loire et que si valeureux et hauts services deser-
» vent [1] être reconnus par prérogatives et noblesse
» spéciaux, voulu et ordonné par édit et constitution
» royal, voulons, ordonnons, concédons et ottroyons
» pour l'augmentation du dit châtel au quel nonobs-
» tant qu'il soit tel et si noble, comme dit est, y a très
» petit revenu ordinaire et pour accroître [2].....
» et bienfaits, notre dit chancelier, sa ligne et adce [3]

[1] Du verbe *deservir*, mériter quelque grâce.

[2] Cette partie de la charte est détruite; il manque cinq à six mots.

[3] *Adce*, pour.

» qu'il puisse et ait mieux de quoi emparer et bien
» fortifier le dit châtel pour soi se pouvoir retraire en
» ses derniers jours et que y ait mieux de quoi y vivre
» et soutenir honorablement son état et que le dit châ-
» tel qui est tel comme dit est et assis sur la dite ri-
» vière soit plus fort et mieux gardé contre les dits
» ennemis et rebelles de mon dit sieur et de nous, au
» prouffit et seureté de la chose publique de ce royaume,
» mesmement de la dite rivière et du dit pays d'envi-
» ron que notre chancelier, ses hoirs, successeurs et
» ayants causes seigneurs du dit lieu ayent, perçoivent
» et preignent dorénavant sans aucunes difficultés par
» devoir, tribut et péage, etc. [1]. »

Le surplus de ces lettres patentes contient le tarif et les règlements sur le mode de perception du péage.

Robert le Maçon fut marié deux fois et ne laissa point d'enfants. Il mourut dans son château de Trèves, le 28 janvier, et fut inhumé dans l'église de la paroisse, qui est auprès. On lui éleva un tombeau, sur lequel on voit sa statue, de grandeur naturelle, en tuf blanc. Il est représenté couché, revêtu de la simarre de chancelier et les pieds posés sur un mouton; la tête a été séparée du tronc, mais elle est encore auprès. Voici l'épitaphe simple et modeste qui fut gravée sur ce tombeau :

« Ci gît noble homme maître Robert le Maçon, che-
» valier, seigneur et baron de Trèves, jadis chancelier
» de France, qui trépassa le 28 janvier 1442 : priez
» Dieu pour lui. »

Au-dessous de cette épitaphe on voit deux écussons

1 Archives du château de Milly.

qui ont fait naître une grande discussion entre les généalogistes du dix-septième siècle, au sujet des armes de Robert le Maçon. L'abbé le Laboureur et M. de Quatrebarbes prétendaient qu'elles étaient d'azur à trois fasces crénelées au lion losangé d'or et de gueules brochant sur le tout, parce que l'on voyait ces armes sculptées sur la porte du château; mais François Duchesne soutenait, au contraire, que ces armes étaient celles des seigneurs qui avaient possédé la baronnie de Trèves avant le chancelier, et que les siennes étaient d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois limaçons rayés et ombrés d'or. Il ajoutait que ces armes lui avaient été indiquées par l'abbé Goyet, qui les avait observées sur l'un des écus du tombeau de Robert. Ménage, qui rapporte cette discussion dans son histoire de Sablé, possédait une gravure de ce monument, sur laquelle, selon lui, on n'avait pu représenter ces armoiries parce qu'elles avaient été effacées depuis longtemps.

J'ai examiné les deux écussons dont il s'agit, et je crois pouvoir assurer qu'il n'y a jamais eu rien de gravé dessus. Ils sont dans l'état où l'ouvrier qui a fait le massif du tombeau les a laissés; ce sont de simples bossages, qui attendent encore le ciseau du sculpteur.

Un an après la mort de son chancelier Robert le Maçon, Charles VII étant revenu à Saumur, rendit, le 25 septembre, en son grand conseil, une ordonnance très remarquable sur l'administration des finances et dont l'objet était de distinguer l'emploi des revenus du domaine de la couronne de ceux des impôts. Les premiers sont destinés aux besoins du prince et de sa fa-

mille; les seconds ne peuvent et ne doivent être employés qu'aux besoins de l'Etat.

A peu de distance de l'église de Trèves, on voit, sur le coteau au pied duquel elle est bâtie, les ruines de la chapelle de Saint-Macé, qui appartenait autrefois aux moines de Saint-Florent. Si ces ruines étaient dans le camp de Chenehutte, on les prendrait pour celles d'un temple romain, elles en ont plusieurs caractères. Dans un pays où la pierre abonde en grands blocs, on a bâti les murs d'enceinte de cet ermitage avec de petits cubes de tuf blanc, de la largeur de la main, et quelques rangs de briques.

Mais, en examinant de près la partie de cette construction qui ressemble à celle des Romains, on voit que ce n'en est qu'une imitation. Les rangs de briques ne sont formés que de morceaux provenant du camp de Chenehutte ou de la ville d'Orval. On les reconnait à un rebord de trois à quatre centimètres de largeur; ils ne sont, pour ainsi dire, que plaqués, car ils n'entrent dans le mur que de sept à huit centimètres, tandis que, dans les constructions antiques, comme celles que l'on voit à Gennes, les briques forment des assises qui occupent toute l'épaisseur du mur.

Cet ermitage, qui paraît avoir été bâti vers le cinquième ou le sixième siècle, prouve encore combien ce coteau était anciennement peuplé, puisque l'on voit, dans la construction de ce petit édifice, des débris de tombeaux semblables à ceux que l'on trouve à Gennes, à Orval et dans les environs du camp romain.

CHAPITRE LXXXIV.

Prodigalités et crimes du maréchal de Retz. — Blaison. — Gratecuisse. — Ingrandes. — Château de Chantocé. — Isabelle de Craon, sénéchale d'Anjou. — Château de Briollay.

Nous avons vu, chapitre LXIX, que le baron de Gratecuisse était un des quatre grands vassaux de l'évêque d'Angers, obligés par leurs fiefs de porter le prélat sur un palanquin le jour de sa prise de possession; nous allons voir dans celui-ci comment cette baronnie fut affranchie de cette servitude.

Gilles de Laval, seigneur de Retz, de Briollay, de Chantocé, d'Ingrandes, du Loroux-Bottereau, de Blaison, de Chemellier, de Gratecuisse, de Fontaine-Milon, en Anjou, et d'un grand nombre d'autres terres et seigneuries en Bretagne, était petit-fils de Jean, baron de Craon; il fut marié à Catherine de Thouars, devint maréchal de France sous le règne de Charles VII, et fut connu sous le nom de maréchal de Retz, et surnommé *Barbe-Bleue* par le peuple dont il était la terreur. C'était un des plus riches seigneurs du royaume; mais ayant eu le malheur de perdre son père à l'âge de vingt ans, et se trouvant, si jeune, maître d'une aussi grande fortune, il fut bientôt entouré d'une foule de flatteurs, de parasites, qui excitèrent le goût qu'il avait naturellement pour le faste et les dépenses excessives ou même ridicules. Sa maison était composée de plus de deux cents hommes à cheval, non compris sa chapelle, dont il avait décoré le premier aumônier

du titre d'évêque; les autres étaient un doyen, un chantre, deux archidiacres, quatre vicaires, un maître-école, douze chapelains, huit enfants de chœur, ayant tous aussi leurs chevaux et des valets pour les servir. Tous ceux qui formaient cette chapelle étaient richement vêtus de robes d'écarlate, garnies de fourrures plus ou moins précieuses, suivant leurs dignités. Leurs appointements répondaient à cette magnificence, quoiqu'ils fussent nourris et vêtus par le maréchal. Quantité de chandeliers, d'encensoirs, de croix, de vases sacrés d'or et d'argent, d'ornements tissus et relevés en bosse des mêmes métaux, plusieurs orgues, portés chacun par six hommes, composaient cette chapelle ambulante. Cet attirail ne pouvait néanmoins satisfaire la vanité de Gilles de Retz; il aurait voulu que tous les prêtres de sa chapelle eussent eu le droit de porter la mitre comme les évêques. Il envoya plusieurs fois à Rome solliciter cette faveur; mais il ne put rien obtenir de ce qu'il demandait avec tant d'instance.

Les villes d'Angers et d'Orléans furent plus particulièrement témoins de ses folies et de ses prodigalités. Les jours de grandes fêtes, tels que la Pentecôte et l'Ascension, il faisait jouer des mystères sur des théâtres élevés à ses frais dans les places publiques, et ses gens distribuaient en abondance aux spectateurs toutes sortes de rafraîchissements. Mais ses revenus ne pouvant suffire à tant de dépense, il fallut emprunter d'abord, et vendre ensuite les châtellenies, les baronnies, pour rembourser les prêteurs.

Nous ne parlerons que des terres qu'il vendit en Anjou; la première fut celle de Fontaine-Milon; la

seconde, la châtellenie de Blaison et de Chemellier. Cette châtellenie fut vendue, pour cinq mille écus d'or, à Guillaume de la Jumellière, sieur de Martigné-Briant.

Blaison, commune qui compte environ mille habitants, située sur la rive gauche de la Loire, entre les Ponts-de-Cé et Saint-Maur, est une des plus anciennes baronnies de l'Anjou; elle est illustrée par plusieurs souvenirs historiques.

Ce fut *le grand édificateur*, Foulques Nerra, qui fit bâtir la belle église de Blaison en 1020; il y fonda une collégiale, composée de quatre chanoines, un diacre, un sous-diacre et dix chapelains. Le seigneur de Blaison était de droit le premier chanoine du chapitre, et, le jour de son installation, il assistait à l'office en surplis, botté, éperonné et ceint de son épée. En 1105, un Geoffroy de Blaison était chancelier de Foulques V, qui depuis fut roi de Jérusalem. On ne sait à quelle époque fut bâti, pour la première fois, le château de Blaison; on sait seulement que Geoffroy le Bel le prit et le démolit en 1147. Il fut reconstruit dans la suite, et vit naître Thibault de Blaison, un des plus anciens poètes français et un de nos plus vaillants chevaliers angevins. Ce Thibault commandait les croisés français en Espagne, conjointement avec Arnault, archevêque de Narbonne, à la fameuse bataille de Tolosa, en 1212, où l'armée des Maures fut défaite par celle des chrétiens [1]. Il est nommé des premiers entre les grands qui jurèrent, en 1206, pour le roi Philippe-Auguste, et, par son ordre, la trève qu'il ac-

[1] *Précis historique sur les Maures*, par FLORIAN.

cordait à Jean Sans-Terre. Il fut encore un de ceux qui prêtèrent un pareil serment, en 1214, lorsqu'après la levée du siége de la Roche-au-Moine, Philippe accorda au même monarque une trève de cinq ans [1]. Un Jean de Blaison prend le titre de proconsul d'Anjou dans une charte qui était aux archives de l'abbaye de Saint-Maur [2]; cette charte est du onzième siècle. Charles d'Anjou, frère du roi saint Louis, prétendant que la baronnie de Blaison, avec Mirebeau, Chemellier et le Port-la-Vallée, aujourd'hui Saint-Mathurin, lui étaient dévolus par la mort de Thibault de Blaison, s'en empara; mais il les rendit, en 1260, à Robert de Boumois, neveu de Thibault. Dans le *Gallia christiana*, il est fait mention, à l'article des évêques d'Angers, d'un Thibault de Blaison qui vivait en 1040; c'est le plus ancien seigneur de cette terre dont on ait connaissance. Les Anglais prirent Blaison en 1520, pillèrent l'église et démolirent le château. Cette baronnie, qui relevait directement de la couronne, appartenait alors à la maison de Montmorency. Elle passa, au commencement du dix-septième siècle, dans celle de Bruc; depuis 1769, elle est possédée par la famille Petit, plus connue sous le nom de Chemellier. Le château n'a point été rebâti depuis le quatorzième siècle; son enceinte était défendue par plusieurs tours, dont il reste encore des vestiges, et un large fossé presqu'entièrement comblé; mais sa position, au pied d'une colline qui commandait ses murailles, prouve que cette forteresse n'a jamais pu être un poste bien important.

[1] Jean Beslay, *Histoire des évêques de Poitiers*, p. 121.
[2] *Histoire de Normandie*, p. 1061.

La vente de la baronnie de Blaison fut suivie de celle de la baronnie de Gratecuisse et de Beaumont en Chemiré; Gilles de Laval la vendit douze cents écus à l'évêque d'Angers, Hardouin de Bueil, qui la donna à ses successeurs; ce don amena nécessairement l'extinction de la coutume imposée aux barons de Gratecuisse de porter l'évêque d'Angers lors de son installation.

Mais la vente la plus remarquable que fit le maréchal 1437.
de Retz, fut celle des places fortes d'Ingrandes et de Chantocé, qui étaient les clefs de l'Anjou du côté de la Bretagne, et ce fut au duc de cette dernière province qu'il les vendit pour cent mille écus. De grandes discussions s'élevèrent à ce sujet entre le duc de Bretagne et le duc d'Anjou. Gilles fut interdit par arrêt du conseil, et il fut ordonné aux commandants de ces places de les garder et maintenir pour le service du duc d'Anjou et du roi.

Ingrandes (*ingressus Andium*) est une petite ville sur la rive droite de la Loire, au-dessous d'Angers; sa population ne s'élève qu'à 1075 âmes; c'était une baronnie qui relevait du duc d'Anjou, *à un cavalier de service*, c'est-à-dire à un maître ou homme d'armes, comme on le voit par un aveu rendu le 8 mai 1546, par le duc de Bretagne, au roi François Ier, qui possédait alors le duché d'Anjou.

Chantocé était une des plus anciennes baronnies de l'Anjou; c'est aujourd'hui un joli bourg, situé sur le bord d'un lac, entre Angers et Ingrandes, où était le principal manoir des seigneurs de Chantocé et d'Ingrandes; sa population, en y comprenant la campagne qui en dépend, est de 1752 âmes. Ces deux belles

terres furent portées dans la maison de Craon par Thiphaine de Chantocé, surnommée l'Anguille, fille de Hugues, prince de Chantocé, qui épousa, l'an 1100, Maurice de Craon. Elles restèrent dans cette maison jusqu'à Marie de Craon, qui les porta en dot à Guy de Laval, père du maréchal de Retz; celui-ci, comme nous venons de le dire, les vendit au duc de Bretagne, d'où elles passèrent au comte de Vertus, bâtard de Bretagne. Les seigneuries d'Ingrandes et de Serrant relevaient de Chantocé.

Le château de Chantocé, qui appartient actuellement à M. Walsh, comte de Serrant, était une forteresse considérable; Philippe-Auguste étant au Mans, en 1211, au mois de février, Amaury de Craon fit serment, entre les mains de ce monarque, de la garder fidèlement pour son service, et il donna plusieurs seigneurs pour caution. Cet Amaury de Craon fut sénéchal d'Anjou, et, ce qui est digne de remarque, c'est que cette dignité, qui resta près d'un siècle dans sa maison, passa aux femmes, comme on le voit par une lettre d'Isabelle de Craon, sénéchale d'Anjou, à Blanche, mère de saint Louis, alors régente du royaume. Par cette lettre, datée de 1250, Isabelle reconnaît qu'à sa prière, la reine a donné en garde les châteaux de Sablé, de Diexaide [1], de la Roche-au-Moine et de Chantocé, à Bernard de la Ferté et à Hamelin d'Antenaise; elle promet qu'ils remettront ces places entre les mains du roi, ou de Charles, comte d'Anjou, quand il plaira à la reine. Pour assurance de sa promesse, elle donna pour cautions Jacques de Châteaugontier, Gérard de Sacy et Aimery de Chevrière, chevaliers.

[1] *Diexaide*, nom ancien de Rochefort-sur-Loire.

Nous ne savons point l'époque de la destruction du château de Chantocé, qui, comme celui de Machecoul, fut témoin des crimes du maréchal de Retz, et retentit si souvent des cris de ses innocentes victimes. On présume seulement qu'elle date des guerres civiles du seizième siècle. Ses ruines, placées sur le bord de la grande route d'Angers à Nantes, offrent encore des constructions considérables. Mais ces masures, qui semblent n'être restées debout que pour servir de fourches patibulaires, et transmettre ignominieusement à la postérité le nom de Gilles de Laval, sont d'une couleur grisâtre, uniforme et froide. Leur aridité, leur stérilité, attristent l'âme; on n'y voit point, ou presque point, de ces touffes de verdure, d'arbustes, jetées çà et là dans les crevasses et sur les sommets des tours; on n'aperçoit même pas

« ..... Le lierre, ami des monuments,
» Sur ces débris qu'amoncèle le temps. »

Le maréchal de Retz était aussi baron de Briollay, et cette qualité lui imposait encore l'obligation de porter l'évêque d'Angers, lorsqu'il prenait possession de son évêché. S'il en eût été installé un de son temps, ce que nous n'avons point examiné, et s'il eut été aussi minutieux observateur des usages anciens que Guillaume Le Maire, Gilles se serait trouvé dans l'obligation de porter seul la moitié de Sa Grandeur, à cause de ses deux baronnies de Gratecuisse et de Briollay.

Quoi qu'il en soit, Briollay (*Briga ledi*), c'est-à-dire pont sur le Loir, était une très belle terre, renfermée entre deux rivières, le Loir et la Sarthe, à deux lieues au-dessus d'Angers. Elle a donné son nom à une famille

très considérable, ou l'a reçu d'elle. Il est fait mention d'un Artaud de Briollay dans une charte de Geoffroy le Barbu, sous la date de 1066. Cet Artaud était fils d'Ingelger de Briollay, et celui-ci l'était de Bouchard, aussi seigneur de Briollay, et trésorier de l'église d'Angers sous le règne de Foulques Nerra, époque à laquelle les grands bénéfices étaient fréquemment possédés par les laïques. Ce même Bouchard donna l'église de Saint-Marcel de Briollay à l'abbaye de Saint-Serge d'Angers.

Le château de Briollay était anciennement une des plus fortes places d'Anjou; il fut assiégé et pris, en 1105, par Geoffroy Martel, lorsqu'il faisait la guerre à son père, Foulques Rechin, qui voulait le déshériter. Vers le milieu du douzième siècle, il appartenait à Lisiard de Sablé, lequel y faisait souvent sa résidence. Ce seigneur était si puissant, qu'il osa faire la guerre à Geoffroy Plantagenet, le plus redouté des comtes d'Anjou; il poussa l'audace jusqu'à ravager toute la campagne depuis Briollay jusqu'aux portes d'Angers. Le comte, ne pouvant supporter cet affront, assembla des troupes, assiégea et prit Briollay, qu'il ruina l'an 1140.

Dans la suite, ce château fut rétabli, et il appartenait, en 1518, au prince de Rohan Guémené, lorsque Henri IV y reçut en grâce le plus obstiné des ligueurs, le duc de Mercœur.

Il ne reste plus rien de cet ancien édifice; on laboure actuellement sur son emplacement; on ne voit plus qu'une masse informe de pierres, à deux cents pas environ de l'endroit où il était situé. Ces débris, qu'on enlève tous les jours pour bâtir des maisons,

sont les restes de la tour de Briollay, espèce de forteresse qui existait encore en 1789, et que l'on apercevait très distinctement d'Angers. Cette tour était environnée d'un fossé large et profond qui paraît peu actuellement, et qu'on traversait sur un pont-levis. Mais si l'on ne trouve plus de ruines féodales à Briollay, où l'on compte 739 habitants, on y trouve, ce qui vaut beaucoup mieux sans doute, des hommes très laborieux, une terre extrêmement fertile, et l'art de la cultiver porté à son plus haut degré de perfection.

Cependant toutes ces belles et grandes propriétés, dont nous n'avons fait connaître qu'une très petite partie, dans la crainte d'abuser de la patience du lecteur, furent dissipées en peu d'années. Gilles de Laval, se voyant ruiné et ne voulant point diminuer ses folles dépenses, se livra à des charlatans qui lui promettaient les moyens de trouver des trésors. Il s'adonna à ce 1440.
qu'on appelait la magie. Un médecin poitevin, et un Florentin, nommé Prelati, qui prétendait avoir commerce avec le diable, se chargèrent de l'endoctriner; ils lui firent avoir des visions, mais on découvrit par la suite que ces visions étaient un jeu de ces empiriques. On ajoute qu'il signa de son sang une promesse au démon de lui livrer tout ce qu'il exigerait, excepté sa vie et son âme. Il ne l'exécuta que trop bien, et l'on répugne à raconter les détails des sacrifices abominables qu'il fit à cette prétendue divinité contractante. Cet homme féroce et crédule avait recours à plusieurs préservatifs lorsqu'il s'exposait à ces sortes d'apparitions, préparées par les intrigans qui se jouaient de lui. Tantôt il récitait une prière à la Vierge, ou faisait le signe de la croix; il avait aussi l'intention se-

crète de se convertir et d'aller à la Terre-Sainte, mais ce qui est le plus caractéristique pour l'époque, c'est qu'il traitait quelquefois les diables de *vilains*, croyant ainsi placer un homme de grande qualité comme lui au-dessus de leurs atteintes. Il avait en outre un préservatif plus puissant que tout cela, c'est qu'il tenait son épée en main, et les diables savaient qu'il la maniait avec autant d'adresse que de vigueur.

Trop élevé au-dessus du vulgaire pour se croire obligé d'ensevelir ses extravagances et ses crimes dans l'ombre du mystère, il les laissa, en peu de temps, parvenir à la connaissance de tout le monde. Depuis longtemps, la clameur publique accusait le maréchal de Retz de faire enlever, et renfermer, dans les châteaux de Machecoul et Chantocé, les plus jolis enfants des deux sexes, pour les faire mourir dans ses horribles débauches, et faire servir leur sang à ses opérations alchimiques et magiques. C'était en vain que ses vassaux, sur lesquels il prélevait de force cet affreux tribut, versaient des larmes sur le sort des victimes, dont le nombre montait à plus de cent trente; inutilement ils faisaient entendre partout, dans les villes, dans les campagnes, les sanglots du désespoir; le nom, le rang de l'accusé, son immense fortune, imposaient à la justice, et l'avaient jusqu'alors rendue sourde et aveugle. Mais enfin la vie de ce monstre devint si révoltante, si exécrable, la voix publique s'éleva si haut et si fort contre lui, que l'évêque de Nantes, et le sénéchal de Rennes, juge général du pays, furent obligés de l'entendre, et, craignant peut-être que les Bretons et les Angevins, exaspérés par une si cruelle tyrannie, ne se fissent eux-mêmes justice, ils

le condamnèrent à être brûlé vif dans la prairie de Nantes : ce qui fut exécuté le 25 décembre 1440 [1].

La lecture des pièces de ce procès, si longtemps différé, fait frémir d'horreur ; on y voit que le maréchal se présenta, devant le tribunal qui devait le juger, avec une fierté, un dédain, qui pouvaient rappeler que pour lui les diables n'étaient que des vilains, et qu'il croyait ne voir dans ses juges que des gens de cette classe. Dans un de ses interrogatoires, cet homme épouvantable eut l'audace de répondre, d'un très grand sang-froid, qu'il avait commis plus de crimes qu'il n'en fallait pour faire condamner à mort *dix mille hommes*..... Quel temps que celui où la justice pouvait ou plutôt devait attendre une aussi longue série de forfaits, pour en arrêter le cours et punir un grand coupable, lorsqu'il était protégé par un grand nom et de nobles aïeux !

CHAPITRE LXXXV.

Pouancé. — Candé. — Segré. — Saint-Denis d'Anjou. — Les Anglais ravagent cette province. — Cinquième concile d'Angers.

La petite ville de Pouancé [2], peuplée de dix-neuf cents âmes, renommée par ses forges de fer, les seules

[1] Lobineau, *Preuves de l'Histoire de Bretagne.*
[2] Ménage dit que le mot Pouancé a été fait de *Pudentiacum.*

qui existent en Anjou, est située sur un étang dont se forme la rivière de Verzée qui se perd dans l'Oudon. Elle a donné son nom à une famille ancienne. Sylvestre de Pouancé, le premier dont on ait connaissance, fut assiégé dans son château par Conan II, duc de Bretagne, qui régnait vers le milieu du onzième siècle Sylvestre, voyant qu'il ne pouvait résister longtemps à un ennemi aussi puissant, se rendit, et Conan le fit son chancelier. Gaultier Hay, petit-fils de Sylvestre, fonda avec sa femme Basilie, en 1094, le prieuré de la Madeleine de Pouancé.

On voit, par la *Chronique* de Sigebert, qu'un seigneur de Pouancé, à la tête d'une troupe de gentilshommes angevins, fit la guerre au roi Louis VII. En 1206, Guillaume de la Guerche, deuxième du nom, fonda les chanoines de la Madeleine de Pouancé, et l'année suivante, ce même Guillaume, avec Geoffroy III, baron de Châteaubriant, établirent dans la forêt de Juigné, sur les confins de l'Anjou et de la Bretagne, le prieuré de la Primaudière, Ordre de Grammont. En 1225, Geoffroy, seigneur de Pouancé et de la Guerche, confirma toutes les donations que son père avait faites à ce prieuré.

Jeanne de la Guerche, dame de Pouancé et de Segré, fille de Geoffroy III, baron de Châteaubriant, porta la terre de Pouancé à Jean Ier, comte de Beaumont, de la maison duquel elle passa en celle de Chamaillard, puis dans la branche royale d'Alençon; mais Anne d'Alençon, marquise de Montferrat, vendit cette terre en 1561 à Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France. Cette vente est digne de remarque, parce qu'elle prouve que les dignités des fiefs illustres

non-seulement passaient aux femmes par succession de temps, mais aussi que celles-ci pouvaient licitement les vendre à un étranger.

Par sa position sur la limite de l'Anjou, la ville de Pouancé, qui avait le titre de baronnie, fut souvent attaquée par les Bretons. Jean V, leur duc, la prit en 1379, et la rendit, par le traité de Guérande, en 1380. A l'époque de la Révolution, il y avait à Pouancé juridiction seigneuriale, grenier à sel et bureau du contrôle des gens de main-morte.

Entre Pouancé et Ingrandes, sur les étroites rivières de Mandie et de l'Erdre, est la petite ville de Candé, ancienne baronnie, d'où relevaient six châtellenies et plus de quarante terres en haute justice. Elle est connue dans l'histoire pour avoir été assiégée en 1106 par Geoffroy Martel II, fils de Foulques Rechin, en guerre contre son père. La baronnie de Candé appartenait, dans le treizième siècle, à l'ancienne maison de Chemillé; elle était, au seizième, dans celle de Laval, et, au dix-huitième, dans celle de Condé. Elle est appelée *Candé en Lamée*. Ménard prétend que c'est parce qu'elle a fait autrefois partie du douaire d'une comtesse d'Anjou, nommée Emme ou *Emma*, ce qui n'est pas prouvé. Quant au nom de Candé, suivant l'auteur de la *Vie de saint Romain*, qui écrivait il y a plus de treize cents ans, il vient du latin *Condere*, c'est-à-dire se cacher, parce que cette ville est sur une rivière qui se cache dans une autre; ainsi les mots Cande, Candé, Condé (s'il faut en croire Ménage), ont la même origine, c'est le *Confluens* des Latins, le *Conflans* des Français et le *Coblentz* des Allemands.

Il y avait en 1789 un grenier à sel à Candé; la po-

pulation de cette ville n'est que de neuf cent soixante-seize âmes.

Segré [1], autre baronnie du Bas-Anjou, est une petite ville placée sur la rivière de l'Oudon, et qui ne compte que sept cents habitants. Dans le onzième siècle, sous le règne de Foulques Rechin, on voit un Albert de Segré qui donne à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers son église de Segré et le tiers des offrandes de Pâques et de la Pentecôte, avec la moitié des sépultures de l'église de Saint-Pierre de Clermont [2].

Guillaume le Breton, qui écrivait dans le douzième siècle, dit que la ville de Segré appartenait à Amaury de Craon. Jean Sans-Terre, assiégeant le château de la Roche-au-Moine, donna cette ville à Guillaume de la Guerche; les lettres de donation sont datées du 25 juin, l'an seizième de son règne. Mais il est à remarquer que la terre de Segré faisait alors partie du douaire de Berangère, veuve de Richard Cœur-de-Lion et belle-sœur de Jean Sans-Terre, et que Guillaume de la Guerche fut obligé d'employer la violence pour s'en mettre en possession.

La petite ville de Segré, placée presqu'à égale distance de trois autres, Pouancé, Candé et Châteauneuf, doit à sa position géographique l'avantage d'être un chef-lieu de sous-préfecture; en 1789, elle n'avait qu'une juridiction seigneuriale et une brigade de maréchaussée. Sa population n'est guère que de sept cents âmes.

[1] En latin *Segreïum* et *Segredum;* il en est parlé dans le chapitre XV des décrétales, où il est appelé *Castrum Segrei*.

[2] Hiret, *Antiquités d'Anjou*, p. 280.

Segré eut beaucoup à souffrir des guerres que nous fit l'Angleterre pendant le quinzième siècle. Un corps de troupes de cette nation, sous les ordres de sir Jean de la Pouille, pénétra en Anjou en 1422, et s'empara de cette ville. Ambroise de Loré, gouverneur de Sainte-Suzanne dans le Maine, en ayant été informé, avertit promptement le comte d'Aumale, gouverneur d'Anjou et du Maine, qui était alors à Tours, et qui en partit de suite avec tout ce qu'il put rassembler de gentilshommes et de gens de pied. Il arriva bientôt dans le Bas-Anjou, et dépêcha sur toutes les routes des coureurs, par lesquels il apprit que les Anglais, après avoir imposé une forte contribution à Segré, et démoli le château, emmenaient, pour assurer le paiement de cette contribution, les habitants les plus riches et les plus notables du pays, avec un troupeau de dix à douze mille bœufs et vaches. Sur cet avis, d'Aumale se porte avec sa troupe à Bourneuf de la Forêt, dans le Maine, où on lui dit que l'ennemi était à trois lieues de là, et qu'il devait passer à la Baconnière. On assembla un conseil de guerre, où il fut arrêté que le lendemain, à la pointe du jour, le comte d'Aumale avec sa troupe se trouverait au village de la Brossinière, et s'y mettrait à pied en bataille en attendant les Anglais. De Loré et Fromargon [1], avec un corps de sept à huit cents lances à cheval, devaient soutenir l'infanterie. Ces dispositions étaient à peine achevées, qu'on aperçut les coureurs de l'ennemi qui donnaient la chasse aux éclaireurs du comte d'Aumale. Alors de Loré et Fromargon

[1] Hiret donne à ce chevalier le nom de Trimorgan; les manuscrits de la Bibliothèque du roi, où j'ai puisé ces détails, le nomment Fromargon.

s'avancèrent au grand trot sur les Anglais, et les obligèrent, après une escarmouche, de mettre pied à terre à un demi-quart de lieue de la Brossinière, où ils se rangèrent en bataille. La cavalerie, qui couvrait d'Aumale, battit en retraite jusqu'à la portée d'un trait d'arc de l'endroit où il attendait l'ennemi de pied ferme. Arrivé à cette hauteur, de Loré fit volte-face, et les Anglais, découvrant la ligne de bataille du comte qui marchait sur eux, se retranchèrent avec des pieux ferrés qu'ils portaient à cet effet. La cavalerie s'avança aussitôt pour franchir cette espèce de retranchement, mais elle ne put y réussir. Les chevaliers de Loré et de Fromargon prirent alors le parti d'attaquer par un des flancs que les Anglais n'avaient pas cru devoir couvrir avec leurs pieux. Soutenus de d'Aumale, qui fit marcher l'infanterie sur le même point, ils rompirent dans un instant les bataillons anglais, dont la défaite fut rapide et entière. De leur côté, quatorze cents hommes restèrent sur le champ de bataille et deux ou trois cents furent tués en fuyant; une centaine s'échappèrent, et le reste fut pris. Le commandant, le fameux sir Jean de la Pouille, fut du nombre des prisonniers. Du côté des Français la perte ne fut pas considérable; on ne cite parmi les gentilshommes de distinction que Jean Leroux qui fut tué. Nos ôtages furent délivrés, et le troupeau de bœufs que les Anglais avaient pris fut rendu au pays.

Le château de Segré avait été détruit par les Anglais en 1422, il fut rebâti par les Ligueurs en 1591, et ensuite démoli par le comte de la Rochepot, gouverneur d'Anjou. Dans ces temps d'anarchie, lorsque la patience du peuple était poussée à bout par des vexations

de tout genre, il ne pouvait que se soulever contre ses oppresseurs et les refouler d'une province dans l'autre. Ainsi les Anglais, chassés de l'Anjou, se cantonnèrent tranquillement dans le Maine et y restèrent.

Dix-huit ans après, cinq cents hommes, tant à pied qu'à cheval, de la garnison anglaise du Mans, vinrent faire des courses en Anjou. Suivant l'usage, ils pillaient, violaient, rançonnaient partout où ils passaient. Ils s'avancèrent jusque dans les environs de Saint-Denis d'Anjou, patrie de Rolland Bignon, homme d'un rare mérite, et qui a formé la tige d'une des plus illustres familles de la magistrature française. 1441.

A l'approche de l'ennemi, les habitants se retirent avec leurs femmes, leurs enfants et ce qu'ils ont de plus précieux, dans leur église, et s'y retranchent le mieux qu'ils peuvent, croyant d'ailleurs que ce lieu saint serait respecté de l'ennemi. Les Anglais arrivent, bloquent l'église et font plusieurs tentatives pour s'en emparer; mais les habitants tiennent ferme jusqu'à la nuit, qui fait cesser le combat.

Quelques gentilshommes du canton, informés de l'invasion de l'ennemi et de la détresse des habitants de Saint-Denis, se réunissent à la hâte au nombre de soixante lances et quelques hommes de pied; dès la pointe du jour, ils arrivent au bourg, attaquent brusquement les Anglais, en tuent plus de deux cents, et mettent le reste en fuite. Les paysans sortent de l'église, se joignent à leurs libérateurs, poursuivent et tuent un grand nombre de fuyards à travers les champs et les vignes. Cet heureux coup de main, digne de la valeur et de la vivacité françaises, ne nous coûta que cinq hommes. Les noms de plusieurs des gentilshommes

manceaux et angevins, qui firent cette belle action, étant parvenus jusqu'à nous, nous croyons devoir les placer ici, afin de livrer honorablement leur mémoire à la reconnaissance publique; les voici : Guillaume de Sillé, Guichart de Ballée, Guy du Coing, Jean de Champchevrier, Louis de Dureil, les seigneurs du Bois-Dauphin, de Varennes, de Ranault, de Juigné, de Champaigné, de la Roche, Talbot de Rousson, de la Thuandière, de Cuffeu, de Beausse, de Villenglose, d'Ardenne, de la Carrelière, de Beauvais, de la Ténivière, de Cône, de Champiré, Macé des Escotais, Guillaume de Saint-Amadour, Georges du Chesne, Pierre d'Avaugourd, Guillaume d'Anxongne, Pierre de Maisseilles et Jean de la Brunetière [1].

Les ravages exercés pendant plus de six cents ans par les Anglais dans nos provinces de l'Ouest sont incalculables; on ne peut envisager de sang-froid cette
1444. longue suite de désastres. Trois ans après la surprise de Saint-Denis, le comte de Sommerset, voulant exploiter largement l'Anjou, y entra à la tête de six mille Anglais, et pénétra jusqu'aux portes d'Angers. Il se logea à l'abbaye de Saint-Nicolas, remettant au lendemain l'attaque de la ville; mais, soupant le même jour avec son état-major dans une des salles de l'abbaye, un canonnier du château, à la faveur des lumières qui étaient sur la table, pointa si bien un fauconneau qu'il tua un des officiers placés auprès du comte; c'était le sire de Froyfort, un des meilleurs capitaines de l'armée. Ce coup inattendu dégoûta le général anglais de son entreprise; il décampa dans la nuit même,

[1] *Annales d'Anjou*, f° 147.

et se porta sur Pouancé, dont il forma aussitôt le siége; mais heureusement le connétable et le maréchal de Lohéac l'obligèrent bientôt à le lever.

Ces guerres continuelles au cœur de la France entraînaient après elles une foule de calamités, au nombre desquelles on doit compter surtout la corruption des mœurs; et cette corruption devint si grande, que le clergé lui-même abandonna l'église pour vivre dans le luxe et la mollesse. Ses immenses richesses, toujours croissantes, étaient la cause première de ses désordres. Il voulait jouir de sa fortune; mais, ne pouvant en même temps suivre les plaisirs du monde et remplir les devoirs de son état, il imagina un moyen qu'il crut propre à tout concilier; il mit ces derniers au rabais. Des gagistes, choisis parmi de pauvres artisans, chantèrent les offices, et de malheureux prêtres de campagne desservirent, pour un morceau de pain et une soutanelle, de riches bénéfices à charge d'âmes. Par ce nouvel arrangement, les uns pouvaient mourir de faim, en disant deux messes par jour; les autres, pour n'en point dire, couraient risque de mourir d'indigestion.

« Sans sortir de leurs lits, plus doux que leurs hermines,
» Ces pieux fainéants faisaient chanter matines,
» Veillaient à bien dîner, et laissaient, en leur lieu,
» A des chantres gagés le soin de prier Dieu. »

Quelques évêques, entr'autres ceux de Nantes et d'Angers, avaient cru pouvoir remédier à ces désordres par quelques châtiments; mais, suivant l'usage de tous les temps, on ne les appliquait qu'aux subalternes, qu'on appelait le bas-chœur. Le lendemain du jour de Pâques, on les surprenait dans leurs lits, on les promenait nus par les rues; ensuite on les portait

en cet état dans l'église, où, après les avoir placés sur l'autel, on les arrosait largement d'eau bénite. Ce remède, peut-être pire que le mal, à cause des applications malignes que le peuple pouvait faire en voyant les petits coupables payer pour les grands, attira l'attention de Jean, archevêque de Tours. Ce prélat as-
1448. sembla à Angers le 19 juillet un concile auquel assista René d'Anjou, roi de Sicile. On y fit dix-sept règlements pour réformer divers abus, et particulièrement celui par lequel on avait voulu corriger la paresse des ecclésiastiques.

CHAPITRE LXXXVI.

L'ancien château de Brézé. — Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie, tué à la journée de Montlhéry. — Jacques de Brézé. Mort tragique de son épouse.

Le château de Brézé est très ancien. Il en est fait mention dès l'an 1065 dans l'acte d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Florent par Gautier de Montsoreau. Il a été possédé par plusieurs hommes illustres, qui y sont nés et ont porté son nom. Le premier qui nous soit connu est Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie, qui jouissait de la plus haute faveur sous le règne de Charles VII. Mais sous le règne suivant, le crédit de ce seigneur baissa beaucoup. On dit que, dans l'intention de s'en défaire, Louis XI lui confia le commandement des troupes qu'il envoyait au secours de Marguerite, reine d'Angleterre. Ces troupes étaient si peu nombreuses, qu'il était facile de pénétrer les

vues du roi; cependant Brézé fut assez heureux pour se tirer de ce mauvais pas. Après avoir fait quelques progrès sur le parti opposé à Marguerite, il se trouva bloqué dans une ville qu'il avait prise; mais il obtint, par capitulation, la permission de revenir en France avec le peu de monde qui lui restait.

Pendant la guerre qui désolait la France sous le spécieux prétexte du bien public, Pierre de Brézé fut soupçonné d'être d'intelligence avec les ennemis du roi. Pour s'en assurer, ce prince l'appela au conseil qui précéda l'affaire de Montlhéry, lui fit part des doutes qu'il avait sur sa fidélité, et l'engagea à déclarer franchement s'ils étaient fondés ou non. Le grand sénéchal, qui, suivant son caractère, traitait toujours gaîment et en badinant même les affaires les plus sérieuses, répondit par des plaisanteries, et se crut justifié. 1465.

Il fut question, dans ce conseil, de savoir si on livrerait bataille, ou si on se tiendrait seulement sur la défensive. Pierre de Brézé opina pour ce dernier parti; ce qui lui attira, dit-on, des railleries très piquantes de la part du roi, qui feignit de croire que c'était par timidité qu'il conseillait de ne pas marcher à l'ennemi. Quoique sa conduite eût prouvé, en toute occasion, que ce reproche n'était pas fondé, le grand sénéchal n'en sentit pas moins vivement l'atteinte qu'il portait à son honneur : une pareille ironie, dans la bouche d'un souverain, tue celui qui en est l'objet. Brézé eut le commandement de l'avant-garde; mais, réduit au désespoir par ce qu'il venait d'entendre, il chargea à la tête des troupes avec tant de témérité qu'il fut tué des premiers.

Philippe de Commines, qui rapporte une partie de ces faits, était alors dans l'armée ennemie, et n'en fut pas témoin, ainsi qu'il le dit lui-même; mais si l'on en croit les *Annales* d'Aquitaine, dont l'auteur est presque contemporain de Philippe de Commines, la mort de Pierre de Brézé aurait été celle d'un héros, et mériterait d'être célébrée par la poésie et la peinture. Louis XI, disent ces *Annales*, s'étant trop avancé au milieu de l'armée ennemie, était en grand danger d'être pris ou tué. Pierre de Brézé s'en aperçoit, court à son secours, change promptement son armure contre celle du roi, et se met en évidence à la tête des Français. L'ennemi, qui avait reconnu Louis XI, fut trompé par ce stratagême, et donna avec plus d'ardeur du côté où il croyait voir le monarque. Brézé, accablé par le nombre, succomba bientôt; mais il eut la gloire, en mourant, de voir réussir l'entreprise qu'il avait formée pour sauver son roi. Voici l'épitaphe qui fut faite pour conserver le souvenir de cette belle action :

« L'an mil quatre cent cinq avec soixante,
» A Montlhéry contre les Bourguignons,
» Pour abolir la subpeçon pesante
» Du roy Loys, qui fut de ses mignons,
» Je fus occis près de mes compaignons,
» En lieu du roy, pour saulver sa personne.
» Chevalier fus loyal à la couronne,
» Grand seneschal toujours bien renommé
» De Normandie : hélas! Dieu me pardonne !
» Pierre est mon nom, de Brezay surnommé [1]. »

Pierre de Brézé laissa un fils nommé Jacques, comte de Maulévrier, qui lui succéda dans la dignité de grand

[1] *Annales d'Aquitaine*, liv. IV, p. 118.

sénéchal de Normandie. Il épousa l'une des filles naturelles de Charles VII et d'Agnès Sorel. De cette union naquit Louis de Brézé, qui fut marié à la célèbre Diane de Poitiers, maîtresse de François Ier et de Henri II.

La façon terrible dont Jacques de Brézé se vengea de son épouse, qu'il surprit en flagrant délit avec un gentilhomme poitevin, mérite d'être rapportée. Voici de quelle manière l'auteur de la *Chronique scandaleuse de Louis XI* raconte cette aventure tragique :

« Le séneschal de Normandie, comte de Maulevrier, » fils de feu messire Pierre de Brézé, qui fut tué à la » rencontre de Montlhéri, lequel séneschal qui s'en » étoit allé à la chasse près d'ung village nommé Ro- » miers lès Dourdan, à lui appartenant et avecques lui » y avoit mené madame Charlotte de France sa femme, » fille naturelle du dict feu roy Charles et de Damoi- » selle Agnès Sorel. Advint par male fortune, après » que la dicte chasse fut faicte, et qu'ils furent retour- » nés au soupper et au giste au dit lieu de Romiers, » ledit séneschal se retrahit [1] seul en une chambre, » illec [2] prendre son repos de la nuict, et pareillement » sa dicte femme se retrahit en une autre chambre. La » quelle menée de lescherie désordonnée, comme di- » soit son dit mari, tira et amena avecques elle un » gentilhomme du pays de Poictou, nommé Pierre de » la Vergne, lequel estoit veneur de la chasse du dict » séneschal et lequel elle fist coucher avec elle, la » quelle chose fust dicte au séneschal par un sien ser- » viteur et maistre d'hôtel, nommé Pierre l'Apoticaire. » Lequel séneschal incontinent print son épée et vint

[1] *Se retrahit*, se retira.
[2] *Illec*, en ce lieu-là.

» faire rompre l'uys où estoient les dits dame et ve-
» neur, lequel veneur trouva-t-il en chemise, auquel
» il bailla de son espée dessus et au travers du corps,
» tellement qu'il le tua, et ce fait s'en ala en une cham-
» bre, où il trouva sa dicte femme mucée dessous la
» couste [1] d'un lict où estoient couchés ses enfants, la
» quelle il print et tira par le bras à terre. Et en la ti-
» rant à bas lui frappa de la dicte espée parmy les ma-
» melles et estomach, dont incontinent elle alla de vie
» à trespas, et puis l'envoya enterrer en l'abbaye de
» Coulons et y fit faire son service. Et fist enterrer le
» dict veneur en ung jardin enjoignant de l'ostel où il
» avait esté occis [2]. »

Aussitôt que le roi fut instruit de cet événement, il voulut faire poursuivre le sénéchal suivant toute la rigueur des lois; mais celui-ci se rédima moyennant cent mille écus. Pour réaliser cette somme, il fut obligé de vendre plusieurs belles terres, entr'autres le comté de Maulévrier.

CHAPITRE LXXXVII.

Châteaugontier. — Louis XI donne cette ville et ses dépendances à Philippe de Commines.

Foulques Nerra jeta les fondements de la ville de Châteaugontier [3] vers l'an 1037, dans un lieu nommé

[1] Cachée sous le lit de plumes.

[2] Cette scène sanglante se passa le samedi 13 juin 1476; Jean de Troie, *Chron. scand. de Louis XI*, p. 329 et 330.

[3] *Castrum Gontherii.*

auparavant *Basilica*, Basouges, sur la rive droite de la Mayenne, à neuf lieues au nord d'Angers. On la nomma Châteaugontier du nom de Renault de Gontier, premier gouverneur de cette ville, auquel le comte la donna dans la suite. Ce Renault de Châteaugontier, premier du nom, fut tué dans une émeute à Angers en 1067, comme un des chefs du parti de Foulques Rechin contre Geoffroy le Barbu.

En 1214, Alard de Châteaugontier, un des chevaliers bannerets de l'Anjou, s'engagea comme caution à payer cent marcs d'argent au roi Philippe-Auguste, dans le cas où Hervé de Beaumanoir viendrait à manquer à la fidélité qu'il devait à ce monarque [1]. La seigneurie de Châteaugontier était alors si importante, qu'elle avait un connétable héréditaire, qui était le seigneur de la Baudière [2], et, si l'on en croit de la Roque, le seigneur de Châteaugontier était connétable héréditaire d'Anjou [3].

La famille de Châteaugontier ne s'est éteinte que dans le quatorzième siècle; ses armoiries étaient de gueules à trois chevrons d'or. Edme de Châteaugontier, fille de Jacques de Châteaugontier et d'Avoise de Montmorency, porta la terre de Châteaugontier en dot à Geoffroy, seigneur de la Guerche, de Pouancé et de Segré; et Jeanne, leur fille, la porta dans la maison de Beaumont-Brienne par son mariage avec Jean de Brienne, vicomte de Beaumont et de la Flèche. Elle passa ensuite dans la maison de Chamaillard par le mariage de Marie de Beaumont avec Guillaume de Cha-

[1] *Histoire de Normandie*, liv. I, p. 1032.
[2] Chopin, *de Jurisdic. Judeg.*, lib. I, p. 451.
[3] *Traité de la noblesse*, p. 60[illegible]

maillard, seigneur d'Antenaise. Marie de Chamaillard, femme de Pierre II, comte d'Alençon, naquit de ce mariage; Jean II, duc d'Alençon, fut le dernier seigneur de Châteaugontier de cette famille. Cette terre fut saisie, en 1451, sur Louis, seigneur d'Amboise, et unie à la couronne en 1454 par Charles VII.

Parmi les seigneurs qui ont possédé Châteaugontier, aucun ne lui fait autant d'honneur que Philippe de Commines, qui, sans qu'on en connaisse les motifs, passa du service du duc de Bourgogne, auquel il était attaché dès son enfance, à celui de Louis XI. Ce monarque, le plus avare des souverains de son temps, combla de biens et d'honneurs le plus véridique et le plus hardi des historiens modernes, qui ne paraît pourtant avoir été ni un lâche flatteur, ni un vil courtisan. Entr'autres grandes seigneuries dont il le gratifia, on compte la baronnie de Châteaugontier [1]. Sous les deux règnes suivants, pendant lesquels il vécut encore, on laissa Commines jouir de son immense fortune; personne ne lui reprocha de n'avoir pas dissimulé dans ses Mémoires les vices et même les crimes de son bienfaiteur. Deux siècles après, sous le règne du *grand Monarque* et sous l'administration du *grand Colbert,* on vit le premier de nos historiens, le courageux Mézeray, perdre la moitié d'une pension de quatre mille livres, qu'il recevait en qualité d'historiographe de France, pour avoir fait de sages réflexions sur les impôts; bientôt après on supprima l'autre moitié, parce qu'il ne se rétracta pas comme on le lui avait fait pro-

[1] Par lettres-patentes datées d'Amboise, en 1472, Louis XI donna à Commines les terres de Talmont, Châteaugontier et de Berrie, dont il avait dépouillé le vicomte de Thouars.

mettre, et qu'au lieu de louer les despotes et les maltôtiers, il osa « faire souvenir aux hommes des droits » anciens et naturels contre lesquels il n'y a pas de » prescription [1]. »

Les autres seigneurs de Châteaugontier n'ont point ou presque point laissé de traces dans l'histoire, ce qui doit être considéré comme un avantage pour ceux qui ont été leurs sujets; car c'était trop ordinairement aux dépens de ceux-ci que les grands seigneurs acquéraient de la célébrité.

Châteaugontier doit une bonne partie de sa renommée aux quatre conciles qui y furent tenus. Le premier date de l'an 1231; il fut présidé par Juhel de Mayenne, archevêque de Tours. Le second, de l'an 1254, fut présidé par Pierre Lamballe, aussi archevêque de Tours; il n'en reste qu'un canon, qui ordonne de se conformer à la constitution de Grégoire IX, touchant les rescrits de Rome.

Le troisième fut tenu le 25 juillet 1268; on y fit sept canons, dont le premier défend aux baillis et juges séculiers d'occuper les biens de l'Eglise et d'y envoyer des *mangeurs*. Ces mangeurs étaient des sergents ou garnisaires qu'on envoyait dans les maisons, où ils vivaient à discrétion aux dépens des débiteurs jusqu'à ce que ceux-ci eussent payé.

Le quatrième et dernier, présidé par Pierre Frérot, archevêque de Tours, fut ouvert le 20 novembre 1336. Il avait pour objet la conservation de la juridiction de l'église et de ses biens temporels. On y fit douze canons, dont le troisième défend d'exiger aucun droit

[1] Mézeray, t. IV.

sur les objets que les ecclésiastiques faisaient transporter par terre ou par eau.

Châteaugontier avait anciennement quatre paroisses : Saint-Jean-Baptiste, Saint-Rémy, Azé, Saint-Martin de Bazouges; deux succursales, Saint-Jean-l'Evangéliste et la Trinité, et une collégiale, sous l'invocation de saint Just, fondée par Foulques Nerra. L'hôpital ou Hôtel-Dieu fut établi en 1206 par Alard de Châteaugontier, quatrième du nom.

Il y avait aussi quatre communautés religieuses, les bénédictines du prieuré de Saint-Jean-Baptiste, les capucins, les religieuses ursulines et les cordeliers. L'église principale de cette ville, nommée le grand Saint-Jean, a trois nefs avec arcs et voûtes à plein cintre, ainsi que toutes les ouvertures, excepté la grande porte, qui est de forme ogive, ce qui prouve qu'elle a été faite depuis l'église. En effet, on voit encore l'ancienne porte à plein cintre sur l'un des côtés d'une petite nef; elle est murée.

L'église du prieuré de Geneteil, que l'on voit dans le faubourg d'Azé, paraît avoir été bâtie à peu près dans le même temps que celle du grand Saint-Jean, c'est-à-dire dans le dixième ou le onzième siècle; elle sert actuellement de chapelle au collége, qui, à l'époque de la Révolution, était un des plus considérables de l'Anjou. Ce collége fut établi vers la fin du seizième siècle, au-dessus de la place Saint-Just, près les bénédictins. En 1706, Gilles Marais, prêtre, né à la Jumellière, près Beaupreau, qui en était alors principal, le transporta au prieuré de Geneteil. Ce vénérable ecclésiastique, qu'on peut considérer comme le fondateur de cette maison d'éducation, fit ajouter au prieuré

plusieurs corps de bâtiments, qu'il meubla d'une manière convenable à leur destination, et après avoir, par ses soins et son zèle pour les bonnes études, étendu la réputation de ce bel établissement, il en fit don à la ville. Enfin, ayant dignement rempli pendant plus de trente ans les fonctions de principal, Gilles Marais mourut en 1733 : on voit son portrait dans une des salles de ce collége, d'où sont sortis plusieurs sujets distingués.

La ville de Châteaugontier, dont la population est de cinq à six mille âmes, est placée sur le penchant d'une colline au pied de laquelle coule la Mayenne, que l'on passe sur un pont de cinq arches en pierres. Ce pont sert à établir la communication entre la ville et le faubourg d'Azé. Sur la rive gauche de la Mayenne sont de très belles prairies, et c'est de là que Châteaugontier, qui s'élève en amphithéâtre, se présente sous l'aspect le plus favorable. Des maisons bien bâties, l'église et la tour du grand Saint-Jean, des jardins en terrasses, des bains publics, annoncent une ville plus considérable qu'elle ne l'est réellement.

Châteaugontier souffrit quelques dommages pendant les guerres de la Ligue. Urbain de Laval, seigneur de Bois-Dauphin, fit raser en 1595 les faubourgs, l'église et le couvent des cordeliers, la chapelle et l'hospice des Trois Maries, dans la crainte que cette ville ne fût assiégée par l'armée royale pendant le siége de Craon.

Plusieurs hommes célèbres sont nés à Châteaugontier ou aux environs, tels que Simon Hayeneuve, peintre et architecte; Bernard Geslin, savant bénédictin; Mathieu Pinault, jurisconsulte et historien; Jean Spina

ou Delépine, auteur de plusieurs ouvrages de morale et de controverse.

CHAPITRE LXXXVIII.

Chapelle de Sainte-Emerance.—Chapelle de Béhuard. — Serment de Louis XI sur la vraie croix de Saint-Laud. — Château du Plessis-Bourré. — Cage du cardinal La Balue, évêque d'Angers. — Orgue singulier.

On sait la mésintelligence qui depuis longtemps régnait entre Louis XI et le duc de Guyenne, son frère. Celui-ci avait pour maîtresse la comtesse de Montsoreau, une des plus belles et des plus aimables femmes de son temps. Il soupait un jour entre cette dame et un bénédictin, son confesseur; à la fin du repas, le moine présenta au prince une pêche dont on admira la grosseur et la beauté : elle était empoisonnée. Presqu'aussitôt après en avoir mangé, la comtesse mourut, le duc tomba dans d'affreuses convulsions, et ne tarda pas à succomber.

En parlant de la mort de ce prince, Philippe de Commines nous apprend que l'on se permettait à ce sujet des paroles vilaines et incroyables du roi. « Si » l'histoire ne doit point l'en accuser sans preuves, dit » à son tour l'auteur de l'*Essai sur l'Histoire Géné-* » *rale*, elle doit le plaindre d'avoir mérité qu'on l'en » soupçonnât. » Mais Brantôme, qui ne savait pas dissimuler, dit naïvement que cet empoisonnement est « un des bons tours du bon roi Louis XI, qui fit mou-

» rir son frère en lui faisant le plus beau semblant de » l'aimer lui vivant, et de le regretter après sa mort. »

Notre province jouait un grand rôle sous le règne de Louis XI; ce monarque, qui la convoitait depuis longtemps, y venait souvent, sous prétexte d'y visiter les lieux réputés saints; par ce stratagême, il cachait au public les véritables motifs de ses fréquents voyages. Un jour que ce roi dévot chassait dans la forêt de Longuenée, il se trouva subitement malade; appelant aussitôt le ciel à son secours, il se voua à sainte Emerance, et ce fut pour accomplir son vœu qu'il fit bâtir dans la paroisse de la Pouèze une chapelle, qu'il orna de deux grandes statues en argent, une de la sainte, l'autre de saint Barthélemy, et dota ensuite cette chapelle de la seigneurie de la paroisse. Il devait y fonder une collégiale pour la desservir; mais, comme il ne se piquait pas d'accomplir plus exactement ses promesses envers les saints qu'envers les hommes, il n'en fit rien.

C'était surtout, comme nous l'avons déjà dit, aux églises dédiées à la Vierge que Louis XI portait plus particulièrement ses vœux et ses offrandes. Un chanoine de l'église d'Angers, nommé Guillaume Fournier, qui connaissait son faible pour les madones et son goût pour les pèlerinages, lui parla des miracles sans nombre qui éclataient tous les jours à Notre-Dame de Béhuard, dans une des plus jolies îles de la Loire, entre Angers et Chalonnes. Le roi voulut aller faire ses dévotions à cette chapelle, et s'y fit conduire par le chanoine. Rien n'est plus pittoresque, ni plus agréable, que la situation de ce petit monument. Au milieu du fleuve, sur un sol uni, sablonneux, planté d'une multitude d'arbres de différentes espèces, offrant par-

tout la plus riche culture, s'élève une seule roche de schiste de vingt-cinq à trente pieds de hauteur, sur laquelle est placée la chapelle. Cette éminence se termine en pointe si aiguë, que son sommet, qu'on n'a pas voulu aplanir, perce la nef et se montre à cinq ou six pieds au-dessus du pavé. C'est sur cette roche, au pied de laquelle viennent se briser les vagues de la Loire, lorsque l'île est submergée, que des étymologistes prétendent bien gratuitement qu'il y avait autrefois un temple consacré à Bélus. Ce temple fut, disent-ils, brûlé et détruit par saint Maurille, évêque d'Angers, et c'est de cet incendie, si on les en croit, qu'est venu le nom de Bélu-ard, c'est-à-dire *Belus Ardens*, et par suite Béhuard, nom qu'on donne à l'île et au village qui entoure la chapelle.

Nous ne remonterons pas si haut pour trouver l'origine du nom de l'île de Béhuard qui nous rappelle un exemple d'attachement fort rare, et qui mérite d'être cité. Buhardus, chevalier breton, au service de Geoffroy Martel, comte d'Anjou, fut si affligé de la mort de ce prince, qu'il résolut de terminer ses jours dans la retraite. Cette île lui appartenait; il y vint demeurer avec sa femme et un moine de l'abbaye de Saint-Nicolas, qui lui servait à la fois d'aumônier et d'homme d'affaires. En mourant, le bon chevalier fit un testament dont le préambule est à peu près conçu en ces termes : « Je cherchais un remède à la tristesse que » m'a fait éprouver la mort du comte Geoffroy Martel, » mon maître, Dieu m'a inspiré le louable dessein de » donner cette île à Saint-Nicolas, etc. » Il n'y a pas de doute que le nom de cette île vient de celui de ce héros de l'amitié, de Buhardus.

Dans le onzième siècle, le territoire de Béhuard formait trois îles, qui depuis se sont réunies en une seule; deux appartenaient à *Buhardus*; la troisième était à un autre chevalier, nommé Garell, contemporain de Richard Cœur-de-Lion; il la donna vers l'an 1170 aux moines de Saint-Nicolas, qui devinrent par là seuls propriétaires de ce canton, Foulques V leur ayant précédemment délaissé les eaux et usines qui étaient entre ces îles, et qu'il possédait à titre de comte.

Louis XI, n'était encore que dauphin, et accompagnait Charles VII, son père, dans une tournée qu'il faisait en Anjou un jour de Vendredi-Saint; passant sur la chaussée d'un moulin, entre Rochefort et Denée, Louis tomba dans l'eau, la tête la première, et fut emporté par la violence du courant près de la roue, qui, heureusement pour lui, ne tournait pas ce jour-là à cause de la solennité de la fête; il fut sur le point de périr; cependant on parvint à le sauver, parce qu'il eut la présence d'esprit, lorsqu'il revint sur l'eau, de se débarrasser de sa robe. Dans ce pressant danger, il se voua à Notre-Dame de Béhuard, et ce fut par reconnaissance de la protection que lui accorda la Vierge en cette occasion, qu'il fit vœu de fonder une collégiale dans la chapelle de cette île. Cette collégiale devait être composée d'un doyen, de six chanoines et de six chapelains auxquels il avait promis le droit de faire grâce, *quitter, pardonner, remettre et abolir tous cas homicides, crimes et délits commis par les habitants du pays d'Anjou, et en quelque manière qu'ils puissent avoir été commis.* Ces lettres-patentes, par lesquelles il accordait à des chanoines un des plus beaux droits de sa couronne, furent données au Ples-

sis-du-Parc, au mois d'avril 1483. Mais d'autres soins lui firent encore oublier cet engagement. Dans cette chapelle, que la Révolution a respectée ou plutôt que les habitants de l'île de Béhuard ont défendue contre ses excès, on voit partout des fleurs de lys, des armoiries, des *ex-voto*, des fers de captifs revenus d'Alger et un portrait de Louis XI, peint sur bois, au-dessous duquel est une inscription relative aux donations faites à cette chapelle par son fils Charles VIII.

Le superstitieux Louis XI, qui se jouait si légèrement de la foi des serments, ne croyait qu'à ceux qu'on prêtait en mettant la main droite sur la relique nommée *la vraie croix de Saint-Laud d'Angers*, et en prononçant en même temps la formule convenue entre les parties. C'était une opinion reçue dans ce temps-là, que celui qui se parjurait mourait dans l'année, et le roi, si attaché à la vie, le croyait comme tout le monde; aussi, lorsqu'il refusait de jurer sur cette relique, on savait d'avance à quoi s'en tenir sur ses promesses [1]. Ce monarque paraissait persuadé que le duc de Guyenne, son frère, était mort parce qu'il avait violé le serment qu'il avait fait sur cette croix. Cette opinion, si elle n'est pas plutôt une ruse pour détourner les soupçons qui planaient sur lui, est consignée dans une de ses lettres au vicomte de La Bellière, gouverneur du Roussillon, écrite de Pouancé en Anjou le 15 novembre 1472. Voici les propres expressions du roi : « M. de Lescun » me veut faire jurer sur la vraie croix de Saint-Laud » pour venir devers moi; mais je voudrais bien avant » être assuré de vous, que vous ne fassiez point faire

1 *Mémoires de Comm.* Ed. 1747, t. III, preuv. 224.

» d'embûches sur les chemins; car je ne voudrois point » être en danger de ce serment-là, veu l'exemple que » j'en ai veu cette année de M. de Guyenne [1]. »

Pendant que cet astucieux monarque bâtissait avec parcimonie de petites chapelles en Anjou, son ministre des finances, Jean Bourré, fils d'un cordonnier, élevait avec une magnificence royale, dans la même province, sa patrie, de grands et superbes châteaux. Il avait acheté, depuis qu'il était en faveur, plusieurs belles terres, entr'autres celle du Plessis-Sainte-Maure, dans la paroisse de Bourg, où il était né, et sur laquelle il construisit un magnifique manoir, qu'il nomma le Plessis-Bourré.

Ce château, qui appartient aujourd'hui à M. de Terves, est très bien conservé; il est situé à une demi-lieue de Bourg et à un peu plus de distance de la Sarthe; c'est un vaste bâtiment carré, flanqué à chaque angle d'une grosse tour ronde; une de ces tours, plus élevée que les autres, se nomme le *donjon*. Les murs des tours et du château, épais de six pieds, sont crénelés et revêtus en dedans et en dehors de belles pierres de tuf blanc. Un fossé de quatre-vingts pieds de largeur, rempli d'eau vive, environne cette ancienne forteresse féodale, et lui donne un aspect très imposant; elle fut mise en état de siége pendant la Ligue, mais on voit par l'état de conservation de ses murs qu'elle ne fut point attaquée. Le cœur de Jean Bourré, renfermé dans un coffret d'argent, avait été déposé, par son ordre, dans la chapelle de ce château, où il est resté jusqu'en 1790.

[1] D. Housseau, *Man. de la Bibliothèque du roi.*

On sait que Louis XI choisissait presque toujours ses ministres et ses plus intimes confidents parmi les hommes de basse condition; un autre favori de ce monarque, très digne valet d'un tel maître, fut Jean La Balue, fils d'un pauvre meunier du Poitou. Dévoré d'ambition, bas et flatteur, il s'était fait prêtre, et, sous l'humble habit de cet état, il se glissait auprès des puissants, pour parvenir plutôt aux honneurs et à la fortune. Après s'être attaché pendant quelque temps à Juvénal des Ursins, évêque de Poitiers, qui l'avait fait son exécuteur testamentaire, et dont il trouva le moyen de s'approprier une grande partie de la succession, il vint à Angers trouver Jean de Beauvau, qui en était évêque. Trompé par les manières insinuantes et le langage doucereux de cet ecclésiastique, le prélat le nomma son grand vicaire, et lui donna un canonicat dans son église. L'extérieur simple de Balue en imposait à tout le monde; il trouva le moyen de se faire présenter au roi par Charles de Melun, comme un sujet d'un mérite distingué et qui pourrait servir utilement l'Etat. Par analogie de caractère, il plut au monarque, qui bientôt le fit son aumônier, le gratifia de plusieurs riches abbayes, le nomma ensuite évêque d'Evreux, puis enfin le fit son premier ministre, et le chargea de la distribution des bénéfices ecclésiastiques. Si, du point où il était arrivé, La Balue avait voulu regarder en arrière, et qu'il eût aperçu celui d'où il était parti, il aurait pu se croire arrivé au faîte des grandeurs; mais il était loin d'être satisfait : il était devenu l'égal de ceux qui l'avaient protégé, et il ne voulait point d'égaux; la vue de ses protecteurs l'humiliait; il résolut donc de démolir l'échafaudage de sa fortune.

Jean de Beauvau, son bienfaiteur, appartenait à la plus illustre maison d'Anjou, et, à ce titre, il était suspect. La Balue n'eut pas de peine à persuader au soupçonneux Louis XI que ce prélat avait conspiré contre lui, et il se fit donner son évêché, dans l'intention de fixer son séjour à Angers, qu'il préférait à celui d'Evreux. Il ne tarda pas à dénoncer aussi Charles de Melun, et, à force d'intrigues, de mensonges et de perfidies, il parvint à faire monter sur l'échafaud et à faire décapiter celui qui avait le plus contribué à son élévation.

Louis XI, qui ne savait rien refuser à son ambitieux favori, avait demandé et obtenu pour lui, quoiqu'avec peine, le chapeau de cardinal; cette nouvelle dignité augmenta encore sa faveur et son insolence. Rien ne pouvait plus égaler son audace; l'encensoir d'une main et l'épée de l'autre, il commandait tour à tour au nom de Dieu et au nom du roi. Seul il voulait diriger le monarque et le royaume; il se trouvait aux revues des troupes, en faisait dresser les contrôles sous ses yeux, et les payait lui-même. Par cette conduite, si contraire aux usages et aux bienséances de son état, il mécontenta tellement toute la noblesse, qu'un jour le comte de Dammartin dit au roi, en présence de son ministre : « Sire, permettez que j'aille faire les fonc- » tions de l'évêque d'Angers, puisqu'il fait ici les » miennes. » Néanmoins, malgré les murmures qui s'élevaient de toutes parts contre lui, le prélat jouit encore d'une assez longue faveur; mais enfin le monarque, qui tôt ou tard finissait par soupçonner tout ce qui l'approchait, lui retira sa confiance. Le cardinal, désespéré de l'avoir perdue, se ligua avec les

ennemis de l'Etat; ses lettres furent interceptées et son crime avéré. On l'arrêta; il méritait la mort, mais sa qualité de prince de l'Eglise fit commuer la peine en celle d'une prison perpétuelle. Il fut enfermé au château d'Angers [1], dans une de ces cages dont parle Philippe de Commines [2]; le cachot existe encore, et mérite d'être conservé comme un des monuments du règne de Louis XI. Jean La Balue y resta onze ans, et n'en sortit au bout de ce temps que par les sollicitations et les instances réitérées du pape, qui le réclamait comme un des membres du sacré collége.

L'ambition, les crimes, les vices et l'odieuse ingratitude de La Balue ne nous dispensent point de la reconnaissance que nous lui devons pour le service important qu'il rendit à nos ancêtres. Par son crédit, il obtint du saint siége que tous les habitants du duché d'Anjou ne pourraient, en première instance, être distraits de leurs juges ordinaires, en vertu de quelque loi que ce pût être, et, en cas de contravention, l'official d'Angers, en sa qualité de commissaire de la cour de Rome, avait le droit de casser et annuler tout ce qui aurait pu être fait ou ordonné de contraire à ce privilége [3].

Le règne de Louis XI ne rappelle partout que de tristes et pénibles souvenirs : cependant voici une anecdote plaisante qui lui appartient; elle est sans doute indigne de la gravité de l'histoire, mais on nous

1 D'autres disent dans le château de Loches.

2 Philippe de Commines fut renfermé dans une cage semblable, au château de Loches. « Plusieurs les ont maudites, et moi » aussi, dit-il, qui en ai tâté sous le roi d'à-présent. »

3 Bourdigné, *Annales d'Anjou*, F° CLXVI.

pardonnera peut-être de l'avoir rapportée, si l'on considère qu'elle donne une idée des amusements de la cour de ce prince, et qu'elle nous procure l'occasion de parler d'une des plus riches productions de notre province.

La plupart des communes de l'arrondissement de Baugé et une grande partie de celles des arrondissements d'Angers et de Segré tirent presque la totalité de leurs profits du produit des porcs qui naissent, s'élèvent et s'engraissent sur cette partie de l'Anjou. C'est à cette branche d'industrie et de commerce que ces communes doivent leur prospérité. Aux époques fixées pour l'enlèvement de ce bétail, destiné plus particulièrement à l'approvisionnement de Paris et de nos villes maritimes, les chemins qui conduisent aux foires et aux marchés en sont tellement encombrés, qu'il est presque impossible au voyageur de s'y frayer un passage. C'est probablement en passant un jour dans un de ces chemins et pendant ces encombrements, que Louis XI, importuné du désagréable grognement de ces animaux, dit en plaisantant à l'abbé de Baigné, qui le suivait ordinairement dans ses voyages : « Faites-nous donc quelque belle harmonie avec » le chant de ces oiseaux. » L'abbé, homme d'esprit, qui s'occupait spécialement d'instruments et de musique, accepta cette sorte de défi. Après avoir médité son plan, il fit construire une vaste machine dont la décoration imitait un buffet d'orgues, élevé sur un soubassement dans lequel étaient pratiquées des cases ou loges de diverses grandeurs destinées à placer des cochons de différents âges, depuis le cochon de lait jusqu'au porc pesant deux à trois cents livres. Des

pointes de fer, disposées sur les cases et mises en jeu par un clavier semblable à celui de l'orgue, piquaient les animaux et leur arrachaient des cris qui ne ressemblaient pas trop mal au son de cet instrument, alors bien loin de la perfection où il est aujourd'hui. Cette singulière invention amusa le roi, et le fit beaucoup rire, chose assez rare; toute la cour prit part à ce divertissement, applaudit au génie du compositeur et aux voix de ces nouveaux concertants. Je ne sais si Louis XI récompensa généreusement l'abbé de Baigné pour le plaisir qu'il venait de lui procurer; mais l'histoire nous apprend que, peu de temps après, l'ayant rencontré, il lui redemanda l'abbaye qu'il lui avait donnée depuis quelques années. Surpris de cette étrange proposition, l'abbé répondit au roi, avec beaucoup de présence d'esprit, qu'il avait été quarante ans à apprendre les deux premières lettres de l'alphabet, A, B, et qu'il le priait de vouloir bien lui donner autant de temps pour apprendre les deux suivantes, C, D. Charmé de ce rébus impromptu, le monarque, loin de persister dans sa demande, donna dans la suite d'autres bénéfices à l'abbé de Baigné [1].

[1] Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, F° CXXVII.

CHAPITRE LXXXIX.

La ville et le château de Beaufort — La ville et le château de Baugé. — Histoire de René le Bon, roi de Sicile et duc d'Anjou. — Palais de la reine de Sicile, à Saumur.

Beaufort [1] était anciennement une des principales villes de l'Anjou; placée sur la rive droite de la Loire, au milieu d'un canton extrêmement fertile, elle était l'entrepôt, le port de commerce de toute la Vallée. Possédant un beau château, dont on voit encore les ruines, elle jouissait de tous les avantages réservés dans ce temps-là au principal manoir d'un seigneur riche et puissant. Mais depuis que la Loire s'en est éloignée, depuis que la confection de la Levée a changé la direction de la route de Tours à Angers qui passait dans ses murs, elle est bien déchue de son ancienne prospérité. Cependant elle est encore une des villes les plus considérables de notre département, et elle doit cet avantage à la belle manufacture de toiles à voiles de MM. Joûbert-Bonnaire et Giraud, qui occupe un grand nombre de personnes des deux sexes. Elle est assez bien bâtie; on y remarque l'église; sa gracieuse tour s'aperçoit au loin, et produit un effet pittoresque au milieu du riche paysage de la Vallée. Beaufort, dont la population s'élève actuellement à six mille âmes, s'honore d'avoir vu naître le chansonnier Chardavoine, le jésuite Giroust, célèbre prédicateur, et le savant Tarin, recteur de l'Université de Paris.

[2] *Bellofordia, bellum forte in valle.*

Vers l'an 1340, Philippe de Valois érigea cette ville et ses dépendances en comté, qu'il donna à Guillaume Roger, frère du pape Clément VI et père de Grégoire XI, dont nous avons parlé plus haut. En 1371, cette terre passa à Guillaume, fils du premier comte de Beaufort, et Antoinette, vicomtesse de Turenne, sa petite-fille, la porta en dot à Jean Boucicault, maréchal de France; la maréchale étant morte sans enfants, le comté de Beaufort retourna à Alix Roger, femme d'Aymard de Poitiers, puis à Agnès Roger, femme de Hugues, vicomte de Turenne. Beaufort passa ensuite de la maison de Roger dans celle de la Tour; René, duc d'Anjou, par transaction du 15 mai 1469, la retira moyennant trente mille écus d'or, et l'assigna pour douaire à Jeanne de Laval, sa seconde femme, qui fixa son séjour dans cette ville, lorsqu'elle fut devenue veuve, et y passa les dix-huit dernières années de sa vie. Après la mort de cette princesse, Beaufort fut réuni à la couronne.

Il y avait à Beaufort, à l'époque de la Révolution, un gouverneur de la ville et du château, un lieutenant des maréchaux de France, une sénéchaussée, grenier à sel et gruerie; il n'y avait qu'une seule paroisse, un couvent de récollets, un hôpital et une maison de charité pour les infirmes. Cette ville n'est plus actuellement qu'un chef-lieu de canton.

Baugé [1], chef-lieu de l'arrondissement d'où ressort aujourd'hui Beaufort, n'existait pas, lorsque cette dernière ville était florissante; ce qu'on appelait alors Baugé n'était qu'un chétif village, qui s'était formé

1 *Balgiacum*, *Baugeium*, *Baugium*.

lentement autour d'une maison de chasse que Foulques Nerra avait fait bâtir dans une grande forêt. Une église, élevée plus tard au milieu de ce village, en fit un bourg, qui prit son nom de Baugé de celui du château construit dans une bauge, lieu fangeux où se retiraient les sangliers. En 1188, Richard Cœur-de-Lion donna Baugé à Geoffroy, évêque de Lincoln, son frère naturel, pour en jouir pendant sa vie : la grande forêt formait le principal revenu de cette châtellenie. Jean Sans-Terre l'assigna depuis à la reine Ysabeau d'Angoulême, son épouse, pour partie de son douaire. Philippe-Auguste, en 1206, en fit don à Guillaume Desroches, sénéchal d'Anjou, et en 1286 Philippe le Hardi assigna deux mille livres de rente, sur cette terre et celle de Beaufort, à Marguerite de Provence, sa mère, veuve de saint Louis. Dans la suite, Louis XI donna Baugé à Pierre de Rohan, plus connu sous le nom de maréchal de Gié, en échange du vicomté de Vire en Normandie.

Il ne reste plus aucuns vestiges du château de Baugé bâti par Foulques Nerra. Sous le règne de Charles VII, le bourg que l'on nomme actuellement le Vieux-Baugé, et près duquel devait être le château, se nommait alors le Grand-Baugé, pour le distinguer d'un autre bourg qui s'était formé à un quart de lieue de là, sur le Coesnon, et qu'on nommait le Petit-Baugé [1]. C'est ce dernier bourg qui a donné naissance à la ville de Baugé, qui ne compte encore que trois mille âmes de population ; elle est la patrie du poète Le Masle et de Le Gouz de la Boullaye, célèbre voyageur.

[1] Alain Chartier, *Histoire de Charles VII*, p. 52.

Il y avait autrefois à Baugé un gouverneur de la ville et du château, une sénéchaussée, un corps de ville, maîtrise des eaux et forêts, élection et grenier à sel; une paroisse, un couvent de capucins, un Hôtel-Dieu et un hospice des incurables. Ces deux derniers établissements, qui heureusement existent encore, sont très remarquables; nous avons parlé ailleurs du premier; le second a été considérablement augmenté et amélioré depuis trente ans, grâces aux soins, à la persévérance et à la générosité de Mlle de la Girouardière, sa fondatrice et sa première supérieure. Ce refuge, ouvert à la vieillesse et au malheur, et qui renferme près de deux cents personnes, se compose de plusieurs grands corps de bâtiments nouvellement construits, d'une jolie chapelle, de cours, de jardins, d'un bel enclos, nommé le Bois-Hubé, arrosé par le Coesnon, et de divers ateliers, où les vieillards et les infirmes des deux sexes emploient ce qui leur reste de forces à des ouvrages dont les produits fournissent en partie de quoi subvenir aux dépenses de l'hospice; le surplus, et sans doute la plus grande part, est aux frais de la respectable mère de tous ces pauvres, Mlle de la Girouardière, actuellement plus qu'octogénaire. Espérons que cet utile établissement survivra à sa bienfaisante fondatrice, et que l'administration prendra les mesures nécessaires pour en assurer la durée.

Quoique sans commerce et sans manufactures, la petite ville de Baugé s'est embellie depuis une vingtaine d'années. La construction d'un pont, sur lequel passe la grande route de Saumur à la Flèche, en traversant Baugé, a nécessité beaucoup de travaux et déterminé divers propriétaires, les uns à réparer, les autres à re-

bâtir leurs maisons. On a percé une nouvelle rue dans la direction du pont; on a démoli les murs de ville, comblé les fossés, établi une chaussée bien pavée et bordée d'un double rang d'arbres qui forment une belle entrée à la ville en face du château. Ce bâtiment, qui renferme des salles remarquables, est dû à René, duc d'Anjou, qui affectionnait beaucoup Baugé, dont on peut le considérer comme le fondateur, puisqu'avant lui ce n'était qu'un petit village.

Ce prince, surnommé le Bon, né au château d'Angers le 16 janvier 1408, porta, dans son enfance, le titre de comte de Piémont, et ensuite celui de comte de Guise. Il était le deuxième fils de Louis II, roi de Naples, comte du Maine et duc d'Anjou, et d'Yolande, fille de Jean Ier, roi d'Aragon; il succéda, l'an 1434, à Louis III, son frère, dans le duché d'Anjou, le comté de Provence et dans ses droits sur le royaume de Naples. Il avait épousé à Nancy, en 1420, Isabelle, fille et héritière de Charles II, duc de Lorraine; mais lorsqu'il voulut prendre possession de ce duché, Antoine, comte de Vaudemont, frère du duc Charles, s'y opposa, prétendant que la Lorraine était un fief masculin, et qu'en conséquence elle lui appartenait. Cette affaire fut d'abord soumise à la décision du concile de Bâle et de l'empereur Sigismond qui prononcèrent en faveur de René, mais le comte de Vaudemont ayant refusé de s'en tenir à ce jugement, elle fut décidée par les armes. René, assisté des troupes du duc de Bourgogne, remporta d'abord quelques avantages, mais enfin il fut battu par le comte de Vaudemont, qui le fit prisonnier à la bataille de Bulgnéville en 1431. Il était encore détenu, lorsqu'il apprit que Jeanne II, reine de

Naples, l'avait institué son héritier. Dans l'impossibilité où il se trouvait de répondre aux vœux des Napolitains, qui lui avaient envoyé une ambassade pour le presser de venir prendre possession de son royaume, il fit partir de suite Isabelle, sa femme, avec son second fils le prince de Piémont, qui étaient alors à Marseille, et ils reçurent, en arrivant, les hommages de Naples et des principales villes du royaume.

Cependant, au moyen des impôts qu'il leva sur ses sujets du Maine, de l'Anjou et de la Provence, René ayant payé deux cent mille florins d'or pour sa rançon (environ deux millions de notre monnaie) et donné Yolande, sa fille, en mariage à Ferri, fils aîné du comte de Vaudemont, il obtint sa liberté après cinq ans d'une rigoureuse détention. Secondé dans ses desseins par la république de Gênes, il équipa une petite flotte, sur laquelle il passa en Italie, et fit son entrée dans le port de Naples au bruit du canon, des cloches et des acclamations du peuple. Mais lorsqu'en entrant dans la ville on vit la simplicité de son cortége, et que les mains de ses officiers ne répandaient point cette pluie d'or à laquelle on s'attendait, un morne silence succéda aux cris de joie; le zèle des Napolitains se refroidit. Alphonse, son compétiteur, voulant profiter de cette disposition des esprits pour faire valoir ses prétentions, trouva les moyens de s'emparer de Naples par surprise, en faisant entrer secrètement une partie de ses troupes par le même égout qui, neuf siècles auparavant, avait vu Bélisaire s'introduire dans cette ville pour en chasser les Goths.

René, surpris, rassembla promptement le peu d'hommes qu'il avait amenés, combattit vaillamment à leur

tête pour se frayer un passage au travers de ses ennemis, s'embarqua sur une galère génoise, et se rendit à Florence, où il trouva le pape Eugène IV, qui avait été chassé de Rome, et qui, pour consoler le monarque détrôné, lui donna l'investiture du royaume qu'il était forcé d'abandonner.

Après une autre tentative, tout aussi infructueuse, pour reprendre Naples, René, éclairé par ses malheurs, revint en France, et alla vivre paisiblement dans ses belles provinces, trouvant son bonheur en faisant celui de ses sujets, et se délassant des soins pénibles du gouvernement en composant plusieurs ouvrages en français et de jolies chansons provençales ornées de belles vignettes de sa main. C'est à ces doux loisirs que nous devons les traités de morale, les rondeaux, les ballades, les devises, les inscriptions, les tableaux qu'il nous a laissés; parmi ces derniers on cite avec éloges le *Squelette* qui était dans la cathédrale d'Angers, et le *Buisson ardent* que l'on conserve dans celle d'Aix. Ce fut pour charmer ses ennuis que ce prince, si longtemps renfermé dans les prisons du duc de Bourgogne, se livra avec passion à l'étude des lettres et des arts; ce fut dans ces prisons qu'il amassa les seuls biens dont la fortune ennemie ne put jamais le dépouiller. Poète, peintre, littérateur, musicien, cette heureuse et rare réunion de talents, qui embellit ses jours dans la prospérité, dut aussi en adoucir l'amertume lorsque tant de revers vinrent, presque tous à la fois, briser son sceptre, rompre pour lui les plus doux liens de la nature et déchirer son cœur paternel.

La cour de René passant alternativement de l'Anjou à la Provence, fit naître, dans ces deux provinces, le

goût des belles-lettres et des arts. C'est sans doute ce qui a fait remarquer à un auteur moderne qu'il y avait beaucoup de ressemblance entre les Angevins et les Provençaux. Usages profanes et religieux, mœurs publiques et privées, patriotisme, amour pour le souverain, goût pour les lettres, tout rappelle encore, dit-il, que ces deux charmants pays ont été gouvernés par les mêmes maîtres [1].

Voici une épitaphe que le bon roi René composa pour honorer la mémoire de sa nourrice, qui était de Saumur ; elle est gravée sur une table de pierre d'argeasse, placée dans la nef de l'église de Nantilly.

« Cy gist la nourrice Thiephaine
» La Magine, qui ot grant paine
» A nourrir de let en enfance
» Marie d'Anjou royne de France
» Et après son frère René,
» Duc d'Anjou et depuis nommé
» Comme encore est roy de Sicile,
» Qui a voulu en cette ville,
» Pour grant amour de nourreture,
» Faire faire la sépulture
» De la nourrice dessus dicte
» Qui à Dieu rendit l'âme quicte
» Pour avoir grace et tout deduit
» Mil CCCC cinquante et huit,
» Ou moys de mars XIIIe jour.
» Je vous pry tous par bône amour,
» Affin qu'elle ait ung pou du vostre,
» Donnez-lui unge patenostre. »

Au-dessous de cette épitaphe, qui était anciennement dans le chœur, on voyait un tombeau en pierre, sur lequel Thiephaine était représentée couchée et tenant dans ses bras ses deux nourrissons Marie et René d'An-

[1] Berenger, *Soirées provençales*, t. I, p. 261.

jou. Ce monument a été détruit pendant les guerres civiles du seizième siècle.

René, qui affectionnait beaucoup Saumur, fit bâtir, dans le faubourg des ponts, une maison que le peuple nomme le palais de la reine *Cécile* (de Sicile). La façade qui est sur la rue était ornée des armoiries du roi René. On en a effacé une partie, mais on voit encore l'écu avec la décoration de l'ordre des chevaliers du Croissant, qui fut fondé par ce prince en 1448. Le symbole de cet ordre était un croissant d'or avec ce mot émaillé en lettres d'azur *Loz*, ce qui formait, avec le croissant sur lequel il était écrit, une espèce de rébus, qui signifie qu'on acquiert *Loz*, c'est-à-dire louange, en croissant en vertu. Les chevaliers attachaient à ce croissant une aiguillette d'or émaillée de rouge, après chaque action dans laquelle ils s'étaient distingués. Leur costume était une soutane et un mantelet de velours blanc; par-dessus ils mettaient un grand manteau de velours cramoisi. Ils portaient sous le bras droit la décoration de l'Ordre, le croissant d'or, qui était suspendu à une chaîne de même métal attachée sur le haut de la manche.

Autour de l'écu dont nous venons de parler, on voit aussi un chapelet à gros grains. C'était une devise que le bon roi René avait composée pour témoigner son amour à Isabelle de Lorraine, sa première épouse. Au milieu de ce chapelet, on lisait ces mots *devot lui suis*. Cette devise prouve que ce petit palais a été bâti pendant la vie de la princesse, puisqu'après sa mort, qui arriva en 1453, le roi, pour exprimer sa douleur, prit pour nouvelle devise un arc dont la corde était détendue, avec ce proverbe italien : *Arco perlentare*,

piaga non sana : « Relâcher l'arc, ne guérit pas la plaie. »

CHAPITRE XC.

Suite de l'histoire de René d'Anjou. — Eglise de Saint-Pierre à Saumur. — Statues du roi et de la reine de Sicile. — Tournois du roi René. — Louis de Beauvau.

On ne sait ni quand ni par qui l'église paroissiale de Saint-Pierre à Saumur a été bâtie; mais son genre d'architecture et son état de vétusté annoncent un ouvrage du douzième ou treizième siècle.

Elle est construite en croix latine, et couverte de belles voûtes en ogive; une tour carrée, portée sur quatre piliers, placés à la rencontre de la nef, du chœur et des bras de la croisée, sert de clocher, et forme la base d'une flèche en bois dont le sommet s'élève à deux cent sept pieds au-dessus du pavé de l'église. Son ancien portail était dans le genre de celui de la cathédrale d'Angers; un grand nombre de figures de saints, placées dans des niches, ornaient le contour du cintre de la porte. Vers la fin du dix-septième siècle, un premier dimanche de l'Avent, peu de temps après les vêpres, ce frontispice et une partie de la voûte de l'église, qui y était jointe, s'écroulèrent d'une manière si surprenante et si heureuse tout à la fois, que personne ne fut blessé, quoiqu'il y eût encore du monde dans l'église et même sur le parvis qui était alors très petit. Le timbre de l'horloge, placé

comme celui que nous voyons aujourd'hui, tomba parmi les débris sans se casser.

Quelques années après cet événement, la fabrique s'étant procuré des fonds par des quêtes et l'aliénation de ses rentes, fit construire le nouveau portail. C'est le morceau d'architecture le plus régulier qu'il y ait à Saumur. Il est composé des ordres dorique et ionique placés l'un sur l'autre; le premier, orné de quatre colonnes engagées, est surmonté d'un fronton triangulaire, et sert de soubassement au second, qui a un même nombre de colonnes aussi engagées, lesquelles portent un fronton circulaire. Trois petites lanternes, dont celles du milieu renferme le timbre de l'horloge, forment le couronnement de cette façade. Dans la frise de l'ordre ionique, on a gravé cette inscription heureuse, qui s'applique également à la reconstruction de ce frontispice et au retour de saint Pierre après qu'il eût renié son maître : FIRMIOR EX LAPSU, *plus ferme après sa chute.*

Il y avait anciennement sur le grand autel les statues en pierre du roi et de la reine de Sicile. Ils étaient représentés à genoux; au milieu d'eux, un ange couvert d'une chape, tenait une grande croix entre ses bras. A la gauche de cet ange on voyait Jésus-Christ montrant son côté découvert et percé ainsi que ses mains. A la droite était saint Pierre, dans une attitude qui exprimait la surprise où l'on dit qu'il fut, lorsque s'éloignant de Rome pour fuir la mort, Jésus-Christ s'offrit à sa rencontre en lui montrant son côté et ses mains percées; ce qui fit dire à l'apôtre : « *Quo vadis, Domine?* Où allez-vous, Seigneur? » Cette rencontre a retenu le nom de *Quo vadis* et a fourni dans la suite,

à la peinture et à la sculpture, un sujet dont elles ont souvent décoré nos églises.

On conservait autrefois, dans le trésor de la paroisse de Saint-Pierre, la lettre que le bon roi René écrivit au clergé de cette église en lui envoyant les statues; la voici telle que M. Bernard, avocat du roi à Saumur, la rapporte dans ses Mémoires : « Je vous envoie le » *Quo vadis* avec les figures de nous et de notre » compagne. »

Toutes ces figures ont été détruites pendant les guerres civiles du seizième siècle; les partis ne respectent rien, ils confondent toujours dans leur fureur dévastatrice les bons princes et les tyrans.

Dans ses belles années, René composa un *Traité de la forme et de la manière des tournois* qu'il orna de plusieurs dessins de sa main, représentant les personnages dans le costume propre à chacun d'eux et dans les attitudes qu'ils doivent prendre en jouant leurs rôles [1]. Voulant joindre l'exemple au précepte, il fit annoncer en 1446 une de ces fêtes militaires, sous le nom de *l'emprinse* [2] *de la Gueule du dragon ou le Pas de joûte, maintenue par le roi René de Sicile, en faveur des dames.*

Pour donner ce tournoi, René fit construire dans une plaine près de Saumur un château en bois, décoré en dehors et en dedans avec beaucoup de richesse et d'élégance, et, à l'imitation de ceux dont parlent nos anciens romans de chevalerie, il le nomma *le château de Joyeuse Garde*. Là, pendant quarante jours, le

[1] Ce précieux manuscrit est à la Bibliothèque du roi.
[2] *L'emprinse*, c'est-à-dire l'entreprise.

prince, Isabelle et son épouse, Yolande leur fille et beaucoup d'autres dames et demoiselles, parmi lesquelles on distinguait la jeune et belle Jeanne de Laval, et un grand nombre de seigneurs, furent magnifiquement traités.

Le jour fixé pour le tournoi, le roi sortit de son château, pour se rendre au lieu préparé pour la joûte, dans l'ordre suivant :

Deux Turcs, vêtus de damas incarnat et blanc, menant chacun un lion attaché avec une grosse chaîne d'argent, ouvraient la marche. Ils étaient suivis des tambours, fifres et trompettes du roi, à cheval, tous vêtus de la livrée d'Anjou, incarnat et blanc. Venaient après deux rois d'armes, tenant leurs livres ou cartulaires d'honneur et de noblesse, pour y décrire les hauts faits et valeureux combats qui allaient se livrer. On voyait ensuite les quatre juges du camp, montés sur de très beaux chevaux, dont les housses, qui descendaient jusqu'à terre, étaient ornées d'armoiries richement brodées; deux avaient été choisis parmi les plus anciens et les plus sages chevaliers, et les deux autres parmi les écuyers, connus les uns et les autres pour être très experts en toutes sortes de combats.

Après les juges, venait le nain du roi, monté sur un cheval richement caparaçonné; il portait l'écu et la devise que René avait choisis pour cette fête; le fond en était de gueules, semé de pensées au naturel, de même que les cottes d'armes, les bannières, les chanfrains, les housses et caparaçons des chevaux des chevaliers, des écuyers du roi et de tous les tenants.

Une charmante demoiselle, magnifiquement vêtue et montant une superbe haquenée blanche, paraissait en-

suite ; elle tenait en main une très riche écharpe, attachée à la bride du cheval sur lequel René était monté. Cette dame était destinée à mener tous les tenants, lorsqu'il serait nécessaire de joûter contre les assaillants.

Le roi était suivi de Ferri de Lorraine, son gendre, du sire de Beauvau et de son frère, de Guy de Laval, de Geoffroy de Saint-Belin, de Lenoncourt, de Guerry, de Crespin, de Cossé, du Plessis, et de plusieurs autres tenants, tous connus par leur haute vaillance.

Ils arrivèrent en cet ordre au lieu où étaient établies les lices, près desquelles on avait dressé une grande tente richement décorée. L'échafaud des juges, ceux des rois d'armes, ainsi que ceux des dames, ornés de tapisseries et de coussins à galons d'or, étaient élevés autour des lices, mais séparés les uns des autres par des espaces qui permettaient au peuple de jouir de ce brillant spectacle.

Près des lices, sur un perron élevé de plusieurs marches, était une colonne de marbre, à laquelle était appendu l'écu de la devise ; ceux des assaillants, qui voulaient joûter contre les tenants, étaient obligés de venir toucher cet écu avec le bout de leur lance. Au pied de cette colonne étaient enchaînés les deux lions dont nous avons parlé.

Parmi les assaillants qui se présentèrent pour rompre des lances en l'honneur de leurs belles, on cite le comte de Tancarville, du Bueil, de Mery, de Brion, de Florigny, le comte de Nevers, Pierre des Barres, Pierre de Brézé, Regnault de la Jumelière, Poton de Xaintrailles, Jacques de Clermont, le duc de Bourbon et le brave Dunois.

Par une convention expresse, les vaincus à la joûte, tant du côté des tenants que de celui des assaillants, étaient obligés de donner un diamant, un rubis, ou un cheval, ou quelqu'autre objet convenu entr'eux : ces prix étaient destinés à leurs maîtresses. L'auteur qui nous a transmis les détails de cette fête, nous apprend qu'il y eût cinquante-quatre diamants et trente-six rubis donnés aux dames par ceux qui furent vaincus.

Quant aux deux principaux prix, donnés aux frais de René, ils furent, suivant l'ordonnance des juges du camp, présentés aux vainqueurs par Jeanne de Laval, cette jeune beauté qui avait conduit tous les tenants au combat, et qui était l'objet secret de cette fête. Florigny obtint le premier prix, c'était un *dextrier très excellent*; le second, qui était un *fermaillé* ou boîte d'or enrichie de diamants, fut décerné à Ferri de Lorraine.

Après ces joûtes heureusement terminées sans accident, ce qui était assez rare, le roi, la reine et toute cette brillante assemblée s'en retournèrent au château de Saumur, où René donna, pendant plusieurs jours, des danses et des fêtes magnifiques. Les chevaliers, qui presque tous avaient signalé leur valeur dans ce tournoi, où ils n'avaient paru que sous le heaume et la cuirasse, se présentèrent dans ces nouvelles fêtes vêtus avec autant de richesse que d'élégance, tâchant tous, à l'envi les uns des autres, de se montrer aussi galants auprès des dames qu'ils s'étaient montrés courageux et terribles dans les combats [1].

Mais quelle fut la conduite de René dans une con-

[1] *Théâtre d'Honn. de La Colomb.*, t. I, p. 81.

joncture aussi délicate? Il se trouvait, en présence de sa famille et de sa cour, placé entre la reine Isabelle, qu'il avait tant aimée et qu'il aimait encore, si l'on en juge par la douleur qu'il fit éclater à sa mort, et la belle Jeanne de Laval, pour laquelle il donnait toutes ces fêtes et qu'il épousa huit ans après. La reine eut-elle le malheur de s'apercevoir de cette nouvelle passion? Les historiens n'en disent rien, mais ils nous apprennent que ce prince peignit un tableau représentant ce tournoi, et qu'il l'offrit à Charles VII, son beau-frère.

Trois ans après cette fête, c'est-à-dire en 1449, René en donna une autre à peu près semblable à Tarascon, en Provence. Nous suivrons d'autant plus volontiers nos chevaliers Angevins à ce second tournoi, que l'auteur qui l'a décrit était lui-même un de nos compatriotes, Louis de Beauvau, depuis sénéchal d'Anjou. A cette époque, presque toute la noblesse française se faisait encore honneur de ne savoir ni lire ni écrire; à la cour d'Anjou, au contraire, la plupart des grands, à l'exemple du prince, étaient lettrés, et plusieurs d'entr'eux nous en ont laissé d'honorables traces. Le manuscrit de Louis de Beauvau, relatif au tournoi de Tarascon, est écrit en vers; une miniature, placée en tête du livre, représente la première scène de cette fête. On y voit, au milieu d'un paysage, une bergère assise près d'une grange, vêtue d'une robe grise et coiffée d'un petit chaperon rouge, comme le portaient les simples bourgeoises; elle a sur ses genoux des fleurs rouges, blanches et bleues; son chien et sa houlette sont près d'elle, et à quelque distance est un grand arbre auquel sont appendues deux cuirasses, une

noire et une blanche; un peu plus loin, c'est-à-dire, sur le second plan, on aperçoit un troupeau de moutons parqués. Le tournoi de Saumur avait été une fête toute militaire, celui de Tarascon fut presque une fête champêtre; les chevaliers y parurent portant des habits de bergers pardessus leurs armures. Dans les deux strophes suivantes, l'auteur nous apprend ce que signifiaient les écus [1] dont nous venons de parler.

Deux écus de joûte à l'arbre attachés
Seront l'un blanc signifiant liesse [2],
Qui ne sera d'autre couleur taché,
Et l'autre noir signifiant tristesse;
Ces deux écus là seront par noblesse
De deux gentils écuyers pastoureaux
Tendans [3] ainsi que serviteurs loyaux
De la pastourelle grâce acquérir;
Qui plus avant en voudroit enquérir,
Celui du blanc est bien d'amour content,
Et l'autre mal si ne vois se ferir [4]
L'un des écus qui le cas bien n'entend.

Quiconque veuille aux pastoureaux joûter,
S'il est content d'amour et de sa dame,
A l'écu noir puet [5] aller sans douter
Comme celui qui vrai servant se clâme [6]
Et d'un bâton le toucher sans nul blâme:
Le malcontent doit l'écu blanc toucher,
Loisir ora de sa lance encocher,
Mais il n'ara [7] plutôt faite sa montre
Qu'un pastoureau ne lui vienne à l'encontre.
Lequel plutôt ara trois lances rouptes [8]
Ara le prix, ainsi qu'il se démontre
Es chapitres de ces présentes joutes.

Le prix était un bouquet et un baiser de la bergère; mais le poëte ne dit point le nom de cette dame ou

[1] Sur le dessin ce sont deux cuirasses au lieu d'écus.
[2] Joie. — [3] Contendans. — [4] Frapper. — [5] Peut. — [6] S'avoue. — [7] Aura. — [8] Rompues.

demoiselle, il fait seulement entendre que, malgré la simplicité de ses habits, c'était une personne de haut lieu.

> Moult bien sembloit une gente tousette [1]
> A regarder sa manière et son port,
> Dont puis on fit maint gracieux rapport.

Parmi les chevaliers qui se firent remarquer à ce tournoi, on cite Philippe de Lenoncourt, Louis de Montbéron, Tanneguy Duchâtel, Ferri de Lorraine, Louis de Beauvau, Jean de Cossé et Philibert de la Jaille. Louis de Beauvau y parut sur un cheval bai, tout armé en rouge, et sur son écu étaient ces mots en lettres d'or : *les plus rouges y sont pris*. Il parut avec beaucoup d'éclat dans cette fête ; après un combat très vif et souvent douteux contre Philibert de Laigle, il fit enfin voler en éclats la lance de son adversaire. Philippe de Lenoncourt se présenta ensuite dans la lice; Tanneguy Duchâtel, *portant moult gaiement* en croupe la dame de Pontevès, s'avança contre lui. Les deux champions s'attaquèrent si vigoureusement que leurs lances se rompirent en même temps; le brave Lenoncourt en fit encore briser deux autres à Tanneguy, qui n'en voulut pas davantage, et emporta avec lui sa courageuse dame, qui dans cette terrible lutte ne perdit pas les étriers.

La fête étant terminée, la bergère monta sur sa haquenée, et fit, au son des instruments, deux fois le tour de la lice, accompagnée de ses deux pastoureaux et précédée des hérauts et des juges d'armes; elle arriva ainsi chez Louis de Beauvau, qui lui donna un

[1] Amie.

magnifique souper. De là elle se rendit au château, précédée d'un héraut d'armes portant d'une main une verge blanche et de l'autre le grand prix qui consistait en une verge d'or et un beau diamant. Le poursuivant d'armes demanda au roi quel était le chevalier qu'il jugeait digne du prix. Guy de Laval et Louis de Beauvau avaient chacun rompu trois lances, nombre prescrit pour le grand prix, mais Ferri de Lorraine en ayant rompu quatre, il lui fut décerné; le vaillant chevalier ne l'accepta que pour en parer la tête de la noble bergère.

Ce tournoi dura trois jours, temps qui parut bien court aux nombreux acteurs et spectateurs qu'il avait attirés à Tarascon, comme on le voit par cette strophe qui termine le récit de Louis de Beauvau :

Mains doux regrets et gracieux soupir
Là vissiez de ces doux cœurs saillir
Quant il falloit telle joye guerpir [1]
Et delaisser, dont je vis tressaillir
Une à qui la cuida [2] le cœur faillir
Au dire adieu [3]. . . . . .

CHAPITRE XCI.

Suite de l'histoire de René d'Anjou.

René était un des hommes les plus instruits de son temps; il savait l'hébreu, le grec, le latin, le catalan,

[1] Abandonner. — [2] Pensa.
[3] *Man. de la Bibliothèque du roi.* Cet ouvrage de Louis de Beauvau est dédié à Louis de Luxembourg.

l'allemand et l'italien. Il avait beaucoup de connaissances dans les mathématiques, dans l'art militaire, et si, comme les événements l'ont prouvé, il n'avait pas assez de génie, de force morale, pour devenir un grand roi, si son âme n'avait point assez de vigueur pour le maintenir sur un trône contesté, il avait en revanche toutes les qualités qui font un bon roi et un honnête homme. Il fut le second et le dernier de nos princes héréditaires qui porta, non le fastueux, mais le doux surnom de BON. Ce ne fut point par le décret d'un sénat, ni par le concours de fonctionnaires salariés, ni par la flatterie des courtisans qu'il lui fut décerné, mais bien par l'amour et la reconnaissance de ses sujets; la postérité l'a confirmé puisque depuis quelques années l'histoire, la peinture, la sculpture, le théâtre même, ont reproduit ses traits et célébré ses talents et ses vertus. René était généreux, compatissant, protecteur des opprimés, et ce qui est plus recommandable dans un souverain, il aimait la justice et la rendait à tous ses sujets avec impartialité. Sa plus douce jouissance était d'accorder des lettres de grâce, ou de commutation de peine, aussi le vit-on plusieurs fois, soit à la chasse, soit à la guerre, tout couvert de sueur et sans descendre de cheval, prendre avec empressement la plume qu'on lui présentait pour les signer, en disant : « La plume des souverains » ne doit jamais être paresseuse. » Il ne remettait point au lendemain la faveur qu'il pouvait accorder sur-le-champ; si on lui faisait quelques observations sur cette précipitation, il répondait : « Les longues expéditions » font perdre la bienveillance des peuples. » Et lorsqu'on lui amenait des prisonniers de guerre « il les recevait

très débonnairement, dit un ancien auteur, se souvenant qu'il avoit été prisonnier comme eux. » Ce fut à la réunion de tant de vertus que ce prince dut son honorable surnom et la gloire de recevoir des ambassadeurs Catalans, qui vinrent lui offrir la couronne d'Aragon, sur laquelle il avait des droits du chef de sa mère. Mais son âge et les chagrins, qui avaient hâté sa vieillesse, l'obligèrent de refuser cette marque de la haute estime dont il jouissait; car on savait très bien qu'il n'avait aucun moyen de faire valoir par les armes ses prétentions sur ce royaume. Il céda ses droits à cette couronne à Jean II, duc de Calabre et de Lorraine, son fils, l'un des plus grands capitaines de son siècle, quoique rarement heureux. Ce prince, à la veille d'être paisible possesseur de l'Aragon, termina sa carrière à Barcelone le 16 décembre 1470, laissant deux fils, dont l'aîné mourut peu de temps après lui, et le cadet, nommé Nicolas, le seul rejeton de l'illustre maison d'Anjou, finit ses jours trois ans après (1473).

René n'eut point d'enfants de Jeanne de Laval; Isabelle de Lorraine, sa première épouse, lui en avait donné neuf, dont plusieurs contractèrent des alliances fécondes, mais cet infortuné prince eut la douleur de voir s'éteindre cette nombreuse postérité. Dans le cruel isolement où toutes ces pertes l'avaient réduit, il chercha de nouveau un adoucissement à ses chagrins au sein des Muses toujours compatisssantes, et il aurait encore pu passer quelques jours paisibles, si Louis XI, son neveu, n'était venu troubler sa tranquillité. Ce monarque ambitieux, abusant de sa force et de la bonté de son oncle, le dénonça au parlement de Paris comme conspirateur, ordonnant qu'il fût poursuivi criminel-

lement, afin d'avoir un prétexte pour faire confisquer ses états à son profit. Mais le parlement, qui connaissait la conduite prudente et modérée du bon duc d'Anjou, eut la sagesse et le courage de ne donner aucune suite à cette injuste accusation. Cependant Louis XI (1474), sans autre forme de procès, s'empara de l'Anjou, et mit une forte garnison dans le château d'Angers.

Le roi René était depuis quelque temps à son château de Baugé, où il vivait paisiblement sur la foi des traités, lorsqu'il apprit cet événement. « Le noble roi » (dit Bourdigné, auteur contemporain), oyant racon- » ter la perte et domage de son pays d'Anjou, que tant » il aimoit, se trouva quelque peu troublé et non sans » cause. Mais quand il eut repris son esprit, il dit : — Je » n'offensai jamais le roi de France, par quoi il me » dut faire un tel tour... Mais le vouloir de Dieu soit » fait, qui m'a tout donné, et me peut ôter à son » plaisir... Le roi n'aura point de guerre avec moi pour » mon duché d'Anjou, car mon âge de soixante-cinq » ans ne s'adonne plus aux armes, et n'en sauroit porter » le travail... Mais Dieu qui est vrai juge, jugera entre » lui et moi. Jà long-tems que j'ai proposé de vivre le » reste de ma vie en paix et repos d'esprit, et le ferai » s'il est possible. »

Quelques auteurs ont loué, d'autres ont blâmé l'indifférence stoïque de René dans cette circonstance; contentons-nous de dire que ce n'est point avec une âme commune que l'homme peut supporter avec tant de résignation un pareil revers de fortune. Contraint par la violence de quitter pour jamais son pays natal, le domaine de ses ancêtres si riche de nobles souvenirs, où il avait passé son enfance et une grande partie de

sa vie, notre bon duc se retira, peu de temps après cette usurpation, à Aix en Provence. Au moment de son départ, les Angevins de toute condition et de tout âge ne craignirent point de manifester hautement leurs vifs regrets; René vit couler leurs larmes, entendit leurs soupirs et leurs bénédictions; ils l'avaient aimé comme le meilleur des princes, en le perdant, ils le pleuraient comme le meilleur des pères.

Cependant Louis XI ayant appris que René justement offensé de sa conduite à son égard se proposait d'instituer le duc de Bourgogne son héritier, il mit aussitôt en jeu la ruse et l'hypocrisie pour détourner le coup qui menaçait ses ambitieux projets. Peu de temps après il alla à Lyon, et pria René de venir l'y trouver. Le duc d'Anjou, qui savait avoir tout à craindre de son perfide neveu, se rendit, quoiqu'avec répugnance, à son invitation. L'astucieux monarque employa toutes sortes de moyens pour faire oublier à son oncle les torts qu'il avait envers lui. Affaibli par l'âge et les infortunes, le bon duc, dont l'âme était aussi noble que désintéressée, se laissa facilement gagner par une multitude de présents conformes à ses goûts. Des livres, des tableaux, des médailles, des morceaux d'antiquités, achetèrent de ce vieillard malheureux son beau comté de Provence. La cession en fut faite comme le désirait Louis XI, et le duc d'Anjou

« *Ecrivit* de son joug l'instrument authentique. »

En effet, René traça lui-même sur du vélin en lettres d'or, accompagnées de vignettes et de fleurons enluminés des plus belles couleurs, cet acte, arraché à la faiblesse par la ruse et la persécution. Cette cession fut

faite aux Cordeliers, à Lyon, en faveur de Charles, comte du Maine, neveu de René; mais Louis XI, qui l'avait dictée, savait bien dès lors comment il se ferait mettre à la place du comte.

De retour à Aix, le duc d'Anjou transmit à Louis XI par son testament, qu'il écrivit aussi lui-même en lettres d'or, tous ses droits sur le royaume de Naples, et ce fut là l'origine de nos guerres d'Italie sous le règne de Charles VIII; guerres tout aussi sanglantes, tout aussi inutiles que celles qui les avaient précédées, que celles qui les ont suivies, et que celles qui les suivront peut-être encore pour nous mettre en possession de ce beau pays. Aucun exemple ne prouve mieux, ou du moins plus longtemps, que les fautes des pères ne servent jamais de leçons à leurs enfants.

René, d'une taille élevée et bien prise, avait une physionomie agréable, que ne défigurait point une large cicatrice à la joue droite, reste d'une blessure reçue à la bataille de Bulgnéville. Son teint était blanc et coloré. Il avait les yeux très fendus et presque à fleur de tête. Son nez était un peu court et arrondi par le bout. Il était très galant; quelques auteurs lui reprochent même d'avoir trop, et surtout trop longtemps, aimé les femmes; on retrouve des traces de cette passion dans plusieurs de ses actes et de ses écrits : un des articles des statuts de l'Ordre du Croissant, qu'il institua, défend expressément aux chevaliers de médire des femmes, de quelque rang qu'elles soient. Les cours d'amour, en Provence, qui avaient tant contribué aux progrès de la galanterie chevaleresque en Europe, n'existaient plus de son temps; ne pouvant les rétablir, il institua un prince d'amour, auquel il donna des officiers annuels,

comme l'avaient été ceux du parlement d'amour, et ces officiers accompagnaient leur prince à la grande procession de la Fête-Dieu à Aix. Il leur accorda un droit vulgairement nommé *pelotte*, qu'ils faisaient payer aux veufs et aux veuves qui se remariaient, comme pour les punir de leur inconstance; ils l'exigeaient aussi des personnes qui épousaient des étrangers ou des étrangères. Ce droit singulier, confirmé par plusieurs arrêts du parlement d'Aix, s'est conservé jusqu'en 1789. Mais il est une autre institution de René, bien plus intéressante, qui a résisté à tous les orages de la révolution; je veux parler des prudhommes pêcheurs à Marseille, tribunal dont l'origine remonte au dixième siècle, et qui reçut de ce prince, en 1471, son organisation définitive. Les quatre juges qui le composent et leurs suppléants sont élus tous les ans le jour de la Pentecôte; leur tribunal a le nom de *juridiction des prudhommes pêcheurs*; ils portent une robe de palais lorsqu'ils tiennent leurs assises; ils connaissent de toutes les contestations relatives à la pêche; chaque partie qui se présente devant eux plaide elle-même sa cause, et donne pour tous frais une pièce de deux sols. Les juges écoutent attentivement; la décision de ce jury est toujours sage, et le président l'exprime, en disant à celui dont la plainte n'est pas fondée : *la loi vous condamne*; toute la sentence est comprise dans ces quatre mots, et personne ne peut appeler d'un arrêt, rendu par des pairs; jamais on n'en attaqua la justice; mais aussi « où la *justice* va-t-elle se nicher? »

René prenait les titres pompeux de roi de Sicile, de Naples, de Hongrie, de Jérusalem, d'Aragon, de Va-

lence, de Sardaigne, de Majorque et de Corse, de duc d'Anjou, de Lorraine et de Bar, de comte de Provence et de Forcalquier. Mais toutes ces couronnes n'enrichissaient que son blason, et aucun monarque de son temps n'eut aussi peu de puissance et moins d'argent. S'étant fait un devoir de n'employer le produit des impôts que pour les dépenses publiques, sa bienfaisance, qu'il ne pouvait satisfaire qu'avec les économies de ses revenus personnels, le mettait souvent dans le cas d'avoir recours à la bourse de ses sujets : les registres de la cathédrale d'Angers nous en fournissent la preuve. En 1465, le chapitre lui prêta, sur gages, cinq cents écus, et douze cents en 1465. Mais aussi les impôts, excessifs sous les règnes précédents, furent-ils très modérés sous le sien ; et il ne se trouva pas obligé en mourant, pour satisfaire aux remords de sa conscience, d'ordonner, comme le fit Louis Ier, son aïeul, de distribuer aux pauvres bourgeois et paysans d'Anjou et de la Touraine vingt mille livres [1], pour les dédommager des tailles et autres impôts levés injustement sur eux.

Dans sa vie privée, comme dans sa vie publique, René était d'une simplicité de mœurs et d'une bonhomie admirables. On le voyait souvent se promener sans aucune suite, causant familièrement avec les personnes qu'il rencontrait. En hiver, il choisissait pour ses promenades les endroits exposés au midi, et c'est de là que nous est venu l'usage de dire *se chauffer à la cheminée du roi René*, lorsqu'on recherche les rayons du soleil. Il était extrêmement sobre, et ne bu-

[1] Environ 145,000 fr. de notre monnaie.

vait jamais de vin; lorsqu'on lui en demandait la raison, il répondait que c'était pour donner un démenti à Tite-Live, qui avait prétendu que les Gaulois n'avaient passé les Alpes que pour en boire.

Ce prince se plaisait beaucoup à la campagne, non pour le frivole plaisir de la chasse, mais pour celui de faire prospérer l'agriculture, et de soulager la misère du peuple par d'utiles travaux. Souvent il allait seul à pied, soit à sa petite maison de Reculée, soit à celle de la Baumette, la première sur la rive droite de la Maine, la seconde sur la rive gauche, l'une et l'autre à une demi-lieue d'Angers. Il traversait ainsi, dans toute la simplicité de la vie patriarchale, la ville et les faubourgs. Près de ces deux habitations champêtres, René avait créé de jolis jardins, creusé des viviers remplis de poissons, planté des vignes, des vergers, des treilles, qu'il faisait cultiver sous ses yeux en mettant souvent lui-même la main à la pelle et au rateau. C'est là que pour la première fois les Angevins, émerveillés, virent des raisins muscats, des roses de Provins, des œillets de Provence et beaucoup d'arbres fruitiers qui avaient été importés en France par ce bon prince, ainsi que les paons blancs, les bartavelles et les lapins blancs. On lui doit aussi la propagation de la culture des mûriers et l'établissement de la première verrerie connue [1].

Lorsque René voyageait dans ses provinces, c'était toujours sans aucun faste; souvent il préférait, pour se loger, la modeste habitation d'un simple particulier qu'il affectionnait, au château d'un grand seigneur, ou

[1] A deux lieues d'Apt en Provence. Il avait un logement dans cette manufacture afin d'observer avec attention le travail des ouvriers. (VILLENEUVE-BARGEMONT).

au palais d'un évêque ; et quand il voulait mettre le comble à la faveur, il crayonnait, sur la muraille de la chambre qu'il avait occupée, son portrait avec ce vers :

Sicelidum regis effigies est ista Renati,

c'est-à-dire : ceci est le portrait de René, roi de Sicile.

Quelquefois aussi, voulant s'assurer par lui-même de l'état de l'administration de ses provinces, et de l'opinion publique sur le compte des fonctionnaires qui en étaient chargés, il les parcourait déguisé soit en pèlerin, soit en chasseur égaré; allait seul à pied, entrait chez les paysans, les artisans, causait avec eux, et parvenait ainsi à s'éclairer sur le bien qu'il avait à faire, et sur les abus à réprimer.

René aimait beaucoup à bâtir, et lorsqu'il n'avait plus rien à faire construire pour lui, il s'occupait des maisons de ses sujets les moins aisés ou chargés d'une nombreuse famille. C'est à ce goût, dit notre annaliste Bourdigné, presque son contemporain, qu'il faut attribuer cette multitude d'écussons de ses armoiries que l'on voyait sur un grand nombre de maisons d'Angers; c'étaient celles qu'il avait fait réparer ou rebâtir. Les paysans eurent aussi beaucoup de part à ses bienfaits ; il donnait, à la charge de faibles redevances, toutes les terres incultes de ses domaines aux cultivateurs les plus laborieux et les plus intelligents. Ce sont sans doute ces libéralités, si bien entendues, qui ont rendu jusqu'à nos jours le nom du bon roi de Sicile si populaire dans notre province.

René avait vu s'accomplir la prédiction faite, en 1380, au sacre de Charles VI, lorsque Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, se plaça à table, malgré toutes les

représentations qu'on pût lui faire, au-dessus de Louis Ier, duc d'Anjou. Un astrologue, témoin de ce débat, prédit qu'avant cent ans la race d'Anjou exterminerait celle de Bourgogne. En effet, René, duc de Lorraine, petit-fils de René, duc d'Anjou, livra le 5 janvier 1477, à Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, la fameuse bataille dans laquelle celui-ci perdit la vie. Le vainqueur assista aux obsèques du vaincu, et y parut avec une grande barbe de fils d'or à la manière des anciens preux.

René fit en Anjou plusieurs fondations religieuses, mais il les dota très économiquement, parce qu'autant il était prodigue de ses biens, autant il était avare de ceux de ses sujets, c'est-à-dire des impôts qu'il levait sur eux. Les plus remarquables de ces fondations sont la chapelle de Saint-Bernardin, aux Cordeliers d'Angers, détruite en 1794, et le couvent de la Baumette, construit sur un rocher élevé au pied duquel coule la Maine, à une demi-lieue au-dessous de cette ville. On lit sur la première pierre qui paraît à l'extérieur de ce monastère : *Le roy René m'assit cy* [1]. Il fit en outre reconstruire le chœur de Saint-Martin d'Angers, tel qu'il existe encore aujourd'hui.

Baugé possédait aussi un monument de la piété de ce prince ; c'était une chapelle dédiée à la Vierge sous le nom de Notre-Dame-du-Petit-Mont, parce qu'elle était bâtie sur une tombelle renfermée dans l'enceinte de la ville ; mais ce qui donnait un grand intérêt à ce petit monument, qui a été détruit il y a quelques années,

[1] C'est dans ce couvent que Rabelais fit une partie de ses études et se lia avec les frères du Bellay, dont l'un, devenu cardinal, fut son plus zélé protecteur.

c'est qu'il était décoré de plusieurs tableaux peints sur les murs par René lui-même. Malheureusement personne n'a pris soin de faire une description de ces peintures dont on ignore actuellement les sujets.

Avant de terminer ce chapitre, nous devons détruire une calomnie, en relevant une erreur grave échappée à Villaret dans son histoire de France. Lors de l'expédition de Charles VII, en 1461, contre la ville de Gênes, raconte cet auteur, expédition dans laquelle René commandait mille gens d'armes qu'il avait embarqués à Marseille, ce prince resta pendant l'action sur ses galères, et, à l'aspect de ses troupes battues et en déroute, outré de fureur de voir ses gens d'armes perdre une victoire qu'il n'avait pas eu le courage de disputer à leur tête, il ordonna à ses vaisseaux de s'éloigner de la côte, abandonnant ainsi ces malheureux Français à la discrétion du vainqueur [1]. Cette action, aussi lâche que barbare, ajoute le même historien, couvre la mémoire du roi René d'un opprobre ineffaçable. Mais heureusement ce fait, si légèrement affirmé par Villaret et démenti par le caractère bien connu du prince, ne se trouve que dans un seul historien contemporain, Jean Simonetta, qui, en le rapportant dans la vie de Ludovic Sforce, ennemi juré de René, ne le considère pas autrement qu'un bruit populaire, auquel il n'ose ajouter foi. Comment un historien français a-t-il donc pu admettre sans examen une calomnie aussi odieuse, et qui tend à ternir la gloire d'un prince dont la vie a été illustrée par tant d'actions de bravoure et d'humanité?

1 *Histoire de France*, in-4°, t. VIII, p. 348.

CHAPITRE XCII.

Suite et fin de l'histoire de René d'Anjou. — Le château de Launay, près Saumur. — L'oncle et le neveu ou les contrastes. — Mort de René. — Son tombeau. — Réunion definitive de l'Anjou à la couronne. — Fin de la quatrième et dernière maison d'Anjou.

Déjà près de quatre siècles se sont écoulés depuis l'inique spoliation de l'Anjou par le perfide Louis XI, et, cependant, il n'est pas encore un seul cœur angevin qui, à ce douloureux souvenir, ne se soulève d'indignation. Le même laps de temps n'a point affaibli non plus l'affection des habitans de cette province pour leur bon roi René; sa justice impartiale, sa tendre compassion pour les malheureux, lui ont mérité et lui conserveront à jamais la reconnaissance des peuples dont les ancêtres eurent le bonheur de vivre sous son gouvernement paternel.

« La nature, en formant Louis et René, paraissait » avoir voulu présenter une double opposition. Ici, » une prudence et une habileté consommées, mais le » cœur le plus corrompu ; là, une bienveillance et une » magnanimité dénuées de génie. René, veuf de toutes » les espérances de ce monde, renvoie la couronne d'A- » ragon que lui apportaient des peuples émus par la » renommée de ses vertus. Louis, exilé de la société » des vivants par les angoisses d'une conscience ulcérée, » poursuit, de son ambition sombre et insatiable, cha- » que acquisition que la violence peut saisir, chaque

» proie que peut enlacer la fraude. Il brûle de régner
» sur un monde qui l'abhorre. La fortune sourit au gé-
» nie politique du Tibère français; toutes les chances
» trompent l'âme chevaleresque du Titus angevin. Le
» prince vicieux gagne des provinces; le prince ver-
» tueux ne gagne que *Loz en Croissant*; mais René se
» console facilement des outrages de la fortune, en cul-
» tivant les beaux-arts, en composant des écrits pleins
» d'une douce morale, ou d'une tendre sensibilité.
» Louis, tourmenté au sein du triomphe même par de
» mortelles alarmes, demande aux superstitions, à la
» magie, à l'enfer, ces soulagements que lui refusaient
» toutes les puissances célestes.

» La couche solitaire de l'un et l'autre de ces princes
» est également arrosée de larmes; mais la nuit ramène
» autour de l'un, les images aériennes d'une épouse ai-
» mée, d'un fils adoré, de milliers de malheureux con-
» solés. Autour de l'autre, planent les ombres irritées,
» sanglantes, d'un peuple de victimes. »

Dès leur jeunesse, placés dans une situation absolu-ment semblable, ces princes se font remarquer par un trait qui seul suffirait à les caractériser, et à faire apercevoir chez l'un, le germe des vices qui le rendirent l'effroi de ses sujets; chez l'autre, celui des vertus qui lui méritèrent l'amour et la vénération des siens.

Encore enfant, René ayant eu le malheur de perdre son père, on confia son éducation au cardinal de Bar, son grand-oncle maternel, qui dans la suite le maria et l'institua son héritier. Le prince angevin se trouvait à la cour de France lorsqu'il apprit la mort de celui qui lui avait tenu lieu de père; il se rend aussitôt à Bar, honore la mémoire de son oncle par les plus touchants regrets,

et lui fait des funérailles dignes de son mérite et de son rang. Louis, alors Dauphin, était depuis cinq ans dans la petite ville de Genep en Hainaut, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de Charles VII, qui, depuis qu'on lui avait dit que son fils voulait le faire empoisonner, s'était laissé mourir de faim. Dans l'excès d'une joie parricide, de se voir enfin roi de France, Louis XI oublia d'envoyer les ordres nécessaires pour les obsèques de son père, et le monarque, auquel la France doit d'avoir échappé au joug des Anglais, serait peut-être resté sans sépulture, si un de ses fidèles serviteurs ne s'était chargé, à ses frais, de cette triste cérémonie.

Un des plus beaux attributs de la royauté est, sans doute, le droit de faire grâce ; nous avons vu, page 568, avec quel touchant et généreux empressement René usait de cette belle prérogative. C'est surtout à l'occasion de leur sacre, que nos rois se montrent miséricordieux envers les accusés de délits politiques. La cérémonie de celui de Louis XI étant achevée, un des pairs de France se jette aussitôt à ses pieds, et, dans les termes les plus touchants, les plus capables d'émouvoir et d'attendrir, il le conjure de pardonner aux serviteurs de son père, qui avaient pu l'offenser. Le dissimulé monarque, voulant paraître compatissant et généreux, promit tout ce qu'on voulut, mais il excepta de cette amnistie, sept personnes sans les nommer. Avec une telle restriction mentale, Louis pouvait faire mourir tous ses sujets, moins sept, sans craindre d'être accusé d'avoir manqué à sa parole royale. Aussi cette cruelle amnistie fut-elle le commencement de la terreur, jusqu'alors sans exemple, qui pesa sur la France pendant la durée de son règne.

Tout dans la vie publique et privée de ces princes, offre les contrastes les plus frappants; l'aspect même de leur demeure annonce de loin l'immense différence de leurs caractères. Le petit château de Launay, qu'on aperçoit dans la vallée, sur la rive droite de la Loire, à une lieue au-dessus de Saumur, et qui paraîtrait aujourd'hui bien modeste pour un simple gentilhomme, était cependant celui où René se plaisait le plus lorsqu'il résidait en Anjou. Environné de vastes vergers et de jolis jardins, des haies vives, composées d'aubépines, d'églantiers, forment seuls son enceinte et sa défense. Les appartements du rez-de-chaussée sont ombragés par une grande treille qui tient lieu de péristyle. La clématite, le chèvrefeuille, s'entrelacent autour de ses légers supports du haut desquels ils retombent en festons. De beaux ceps de muscat sont plantés près des murs : les uns étendent sur la treille leurs flexibles sarments chargés de grappes et de pampres verdoyants, et forment ainsi le toît de cette galerie champêtre qui flatte à la fois l'odorat et la vue; les autres s'élèvent jusqu'au-dessus du premier étage et dessinent sans art, mais non sans agrément, le contour des croisées, qui servent d'encadrement aux vases de fleurs cultivées par le bon roi de Sicile. C'est là, c'est dans cette paisible et simple retraite, que René passe ordinairement la belle saison; c'est là qu'il encourage par son exemple et ses bienfaits, ces nombreuses plantations d'arbres fruitiers et champêtres qui, dans la suite, transformèrent la vallée d'Anjou, alors en grande partie marécageuse, en un verger immense qui a mérité à ce fertile canton d'être appelé le jardin de la France. Ce petit manoir, lors même que le prince y résidait, était ouvert à tous

venants ; l'amour et la fidélité des Angevins veillaient seuls à sa garde [1].

Quittons, pour un instant, les riants bocages de Launay, et remontons la Loire jusqu'à Tours, qui n'en est éloigné que de seize lieues. Cette masse de bâtiments que nous apercevons sur la rive gauche de la Loire, à l'extrémité d'un faubourg, est le château du Plessis-lès-Tours, transformé par Louis XI en une prison d'état, dans laquelle sa conscience et la crainte l'ont constitué prisonnier. De larges fossés remplis d'eau, de grands murs, de grosses grilles hérissées de pointes de fer aigües en défendent l'entrée ; on ne peut pénétrer dans son enceinte qu'après avoir traversé les fossés sur deux ponts-levis, et s'être baissé pour passer sous un étroit guichet. La campagne qui l'environne, est dépouillée des arbres qui en faisaient autrefois l'ornement ; on les a détruits afin d'apercevoir au loin les téméraires qui tenteraient d'en approcher. Plusieurs rangs de fosses profondes, entremêlés de trappes à bascule, recouvertes de terre, occupent cette aride et dangereuse esplanade. Le roi et les officiers de sa maison connaissent seuls les tortueux sentiers qu'il faut suivre pour ne pas tomber dans ces redoutables embûches. Louis, qui sait être en horreur aux Français, ne confie qu'à des étrangers la garde de sa personne. Des troupes écossaises forment la garnison du château où règne un morne silence qui n'est interrompu que par les sentinelles, placées nuit et jour sur les murs, et dont les cris barbares, pour les oreilles françaises, annoncent, dans leur lan-

[1] On trouve dans l'histoire de René d'Anjou, par M. de Villeneuve-Bargemont, plusieurs lettres de ce prince datées de Launay-lès-Saumur.

gage, qu'ils veillent à la sûreté du tyran. De petites fenêtres, fermées par d'épais barreaux de fer, ne laissent qu'un étroit passage à la lumière qui pénètre à peine dans une longue galerie, ainsi que dans les nombreuses chambres à coucher dont Louis change presque toutes les nuits. C'est dans ce château que le monarque, devenu tout à la fois son geôlier et son bourreau, subit, par la frayeur du poignard et du poison, le long supplice dû à ses nombreux forfaits. C'est de cette galerie, dont il a fait son unique promenade, qu'il aperçoit les malheureux enlevés par ses ordres à leur famille ; il va les interroger, les juger, et les faire exécuter sans aucunes formes légales.

René jugeait aussi à Launay, mais il ne jugeait que les peintres, les poètes et les musiciens ; il laissait à ses tribunaux le soin de prononcer, en se conformant aux lois, sur les biens, la vie et l'honneur de ses sujets. Ses goûts paisibles, ses talents éminents, attiraient à sa cour les troubadours, les trouvères et les artistes les plus renommés. Ils le consultaient sur leurs ouvrages ; les uns lui récitaient leurs poèmes, les autres les chantaient. La complainte langoureuse des Angevins, la chanson vive et légère des Provençaux, excitaient tour à tour, soit une joie badine et folâtre, soit cette douce mélancolie qui dispose l'âme à de tendres sentiments. Ces agréables passe-temps, auxquels il faut ajouter de brillants tournois, amenaient à la cour d'Anjou une foule d'étrangers qui la considéraient, avec raison, comme la plus noble école de courtoisie.

Les jours de fêtes, nombre d'habitants de Saumur, de la Vallée et des coteaux, se réunissaient sur les belles pelouses vertes et ombragées de Launay, et dansaient

joyeusement, les uns au son de la musette angevine, les autres à celui du galoubet et du tambourin provençal; souvent ils avaient la satisfaction de voir, à ses fenêtres, leur bon roi, souriant à leurs jeux et paraissant oublier ses peines et ses malheurs en jouissant du bonheur de ses sujets.

Au Plessis, Louis jouissait aussi, à sa manière, du plaisir de voir et d'entendre les siens. On dit qu'à l'exemple de Denis le Tyran, il passait des heures entières dans des réduits pratiqués dans les murs de cachots humides creusés par ses ordres au fond des souterrains du château. De là, sans être aperçu, il pouvait entendre et voir les malheureux qu'il y tenait enchaînés [1]; son âme atroce se délectait au bruit des fers, aux accents plaintifs, aux douloureux gémissements de ses victimes, mourant lentement de froid et de faim [2]. Tandis que René faisait rebâtir ou réparer les maisons de ses sujets peu riches, Louis faisait construire des cages de bois, bardées de fer, pour y renfermer les plus opulents des siens, dont il confisquait les biens. René plantait partout des arbres et de la vigne pour rendre la vie plus agréable à ses peuples; Louis ne plantait partout que des potences pour la leur arracher par des supplices.

La physionomie de ces princes offrait aussi une différence bien prononcée. Toujours l'esprit agité par l'ambition, la peur et la haine, Louis, la tête baissée, le regard farouche, ne levait les yeux que furtivement,

[1] On dit que ces chaînes étaient d'une grosseur énorme; on les appelait *les fillettes du roi*.

[2] Ce fait, consigné dans plusieurs anciennes chroniques, est contesté par quelques auteurs modernes.

dans la crainte d'y laisser pénétrer ses desseins. René, au contraire, fort d'une conscience pure, ne craignait pas de regarder tout le monde en face; la douceur et la sérénité de sa noble figure inspiraient le respect et la confiance. Le dernier de ses sujets pouvait l'aborder, et si quelquefois la majesté du prince intimidait celui qui lui parlait, aussitôt un mot ou un regard bienveillant le rassurait. Louis, toujours pauvrement et sordidement vêtu, et *si mal mis,* dit Commines, *que pis ne pouvoit,* était coiffé d'un bonnet gras, couvert de petites images de plomb représentant les madones qu'il avait adoptées pour patrones. Les vêtements ordinaires de René étaient, à la vérité, fort simples, mais cependant toujours dignes d'un prince par leur élégance parfaite.

Ces deux monarques recherchaient les femmes avec passion; mais le neveu les traitait en maître qui veut que rien ne lui résiste, l'oncle en amant soumis qui désire mériter leurs faveurs. Louis enfermait sous les verroux celles qui avaient le malheur d'attirer son attention; René fixait ses conquêtes par des soins délicats, les célébrait dans ses vers, rompait des lances dans les tournois en l'honneur de la dame de haut parage, comme il prenait la pannetière et la houlette pour plaire à la simple bergère. Louis était aimé par ordre, René l'était par amour.

Le roi augmentait sans cesse les impôts, et il parvint même à les doubler; le bon duc travailla continuellement à les diminuer, en réduisant les dépenses, et il y réussit. Louis fit empoisonner son frère, son héritier présomptif; René pleura amèrement la mort du sien dont il fut le successeur. René était pieux, Louis su-

perstitieux. René s'attendrissait sur le sort des prisonniers de guerre, les renvoyait sans rançon et leur faisait même des présents; Louis faisait pendre les siens. Rien au monde n'aurait pu déterminer René à manquer à sa parole, ni à commettre une action désavouée par la probité et l'honneur; Louis ne se croyait engagé par ses serments que lorsqu'il avait juré sur la croix de Saint-Laud d'Angers; tous les moyens, même les plus iniques, lui paraissaient légitimes pour parvenir à ses fins, et, ne se contentant pas d'être seul parjure, il disait à ses ministres, en parlant de ceux avec lesquels ils traitaient : « Ils vous mentent bien, mentez bien » aussi. »

Libéral, compatissant, le bon roi de Sicile tient toujours ouvert son trésor particulier, soit pour venir au secours de ceux de ses sujets qui éprouvent des pertes, soit pour encourager, par des avances, ceux qui veulent faire d'utiles entreprises. Le monarque français n'ouvre le sien que pour corrompre, soit en France, soit dans les pays étrangers, ceux qui peuvent servir ses ambitieux projets.

Toujours soupçonneux, inquiet, Louis n'osait guère voyager dans ses provinces sans s'être assuré, par les serments des gouverneurs, qu'ils n'attenteraient ni à sa liberté ni à ses jours. La crainte qu'il éprouvait, il la communiquait à ses sujets qui fuyaient ou se cachaient à son approche. René parcourait les siennes en père qui visite ses enfants, le peuple accourait au-devant de lui, sa présence répandait partout le bonheur et la joie.

Louis choisissait ordinairement ses ministres et ses agents secrets parmi les hommes les plus obscurs, quelquefois les plus immoraux, les plus vils. De son

tailleur, il fit un héraut d'armes ; de son barbier [1], un ambassadeur ; le fils d'un cordonnier d'Anjou [2] eut l'administration des finances ; le fameux Tristan, dont le nom devint si odieux, que personne n'osait le prononcer, fut chargé, sous le titre de grand prévôt, de la justice expéditive. Il jugeait et faisait exécuter ses sentences avec tant de précipitation, que souvent il se trompait sur l'identité des personnes, ce qui ne sauvait pas les condamnés lorsqu'il pouvait les trouver. Cependant, quelle que fût l'activité du grand prévôt, les jours ne pouvaient suffire à tant d'exécutions; il fut obligé, par ordre de son maître, d'y employer aussi les nuits, et pour dérober à la connaissance du public le nombre des victimes, il les faisait jeter dans la Loire, après les avoir renfermées dans des sacs. C'est un tel bourreau que le roi de France ne rougissait pas d'appeler familièrement *son compère*. S'il convenait à sa politique d'employer de préférence ces hommes méprisés et corrompus, c'était peut-être pour s'en défaire à son gré sans être taxé d'injustice; ce qu'il y a de certain, c'est que de tels serviteurs étaient bien faits pour lui aider à supporter le pesant et dangereux fardeau de la haine et de l'exécration publiques.

Mais René, qui n'avait que de louables intentions dans le gouvernement de ses provinces, n'admettait jamais dans son conseil que des hommes non moins distingués par leur naissance que par leur mérite et leur probité. Aussi l'histoire nous a-t-elle transmis honorablement les noms de ses principaux officiers : des

1 Olivier le Diable, devenu barbier du roi ; il prit le nom d'Olivier le Dain ; il fut pendu sous le règne suivant.

2 Jean Bourré, né à Bourg.

Boucicault, des Villeneuve, des Tanneguy du Chatel, des Palamède de Forbin, des Maillé, des La Jaille, qui trouvaient tous la plus noble récompense de leurs services en partageant avec leur bon roi l'amour et les bénédictions de ses sujets.

Pour terminer enfin cette longue série de contrastes, voyons ces deux monarques à leur lit de mort, dans ce moment terrible et solennel où, comme le rapporte l'épitaphe composée par René, la grandeur, la puissance, la fortune et la gloire vont s'engloutir dans le néant. Louis XI, ainsi que la plupart des hommes, ne jugeait les autres que d'après lui-même; il n'avait jamais pu oublier qu'il avait longtemps désiré avec ardeur la mort de son père; qu'il avait tenté de le faire empoisonner; qu'il avait pris les armes pour le détrôner. Devenu père à son tour, il vit dans l'héritier présomptif non un fils, mais un ennemi, un assassin, toujours prêt à lui arracher la vie, afin de jouir plus promptement du pouvoir suprême. Aussi eut-il l'attention de le tenir rigoureusement éloigné de sa personne, sans lui faire donner aucune espèce d'éducation, se contentant de répondre à ceux qui osaient lui adresser quelques mots bien circonspects à ce sujet : « Il suffit qu'il sache cette seule maxime : *Qui » ne sait pas dissimuler, ne sait pas régner.* » Cependant, quelques jours avant sa mort, craignant que son fils ne pût achever et maintenir les nouveaux plans de gouvernement qu'il avait commencés, Louis se reprocha, mais trop tard, cette coupable négligence; il en fit le pénible aveu, et ce fut peut-être son premier, comme son dernier repentir [1].

[1] Louis XI mourut au Plessis, près Tours, le 31 août 1483.

Le bon roi de Sicile mourut à Aix le 10 juillet 1480. Sentant qu'il touchait à ses derniers moments, il fit appeler Charles d'Anjou, son petit-fils et son successeur, qui se rendit aussitôt près de son noble aïeul. « Mon » fils, lui dit-il en ranimant sa voix, il semble qu'il » manque quelque chose à l'amour que je vous ai témoi- » gné, et ce n'est pas assez de l'avoir fait paraître en vous » donnant mes états, il faut encore que je vous apprenne » comment vous en jouirez heureusement. La seule » maxime que vous ayez à pratiquer pour cela, *c'est* » *d'aimer vos peuples comme je les ai aimés*. C'est » principalement ainsi que vous trouverez les Proven- » çaux fidèles et zélés... Considérez ce qu'ils ont fait pour » moi, par cette voie, en tous mes besoins, dans les » guerres de Naples, de Catalogne, et même dans celle » où j'assistai le feu roi Charles VII en Normandie.

» Vous savez ce qu'on a dit d'eux : qu'il n'y eut ja- » mais de meilleure nation sous un bon roi, et qu'il » n'en fut jamais de pire sous un mauvais prince..... » Renouvelez cette épreuve en votre personne. Conser- » vez à ce peuple la même affection que vous y trou- » vez, et souvenez-vous que *Dieu veut que les rois lui* » *ressemblent bien plus par leur débonnaireté que* » *par leur puissance* [1]. »

Quelque temps après la mort de René, son corps fut apporté à Angers, comme il l'avait ordonné par son testament, et inhumé dans l'église cathédrale, dans le tombeau qu'il s'était fait préparer, et auquel il avait travaillé lui-même.

Sur une grande table de marbre noir, qui couvrait

[1] *Hist. de René d'Anjou*, par M. DE VILLENEUVE-BARGEMONT.

ce tombeau, étaient couchées les statues en marbre blanc du roi René et de la reine Jeanne de Laval, sa seconde épouse. Au pied de celle du roi, on voyait un lion, symbole de la force et du courage; au pied de celle de la reine, on avait mis deux chiens, emblême de la fidélité. Ce mausolée était placé sous une arcade, dont le fond était rempli par un grand tableau peint sur bois par le roi René, ou au moins commencé par lui, puisque par son testament il ordonne qu'on achève la peinture de son tombeau. Cette peinture représentait la mort, figurée par un squelette couvert d'un manteau de drap d'or fourré d'hermine; il s'appuyait sur les deux bras d'un trône qui lui servait de siége et portait en tête une couronne penchée et prête à tomber. Au-dessous de ce tableau, étaient huit vers latins, de la composition du roi de Sicile, par lesquels il avait voulu exprimer que la mort anéantit les sceptres et les couronnes, la grandeur, la gloire, la réputation, et qu'elle met sur la même ligne les savants et les ignorants, les maîtres et les esclaves, les souverains et les sujets[1].

On remarque avec peine que jamais l'autorité n'a rien fait en Anjou pour y perpétuer la mémoire du bon roi René. La ville d'Aix, dans laquelle il passa les dernières années de sa vie, vient de lui ériger une statue. Celle d'Angers, qui le vit naître, qui possède ses cendres, et pour laquelle il eut toujours la plus tendre affection, qu'il combla de ses bienfaits, et à laquelle il

1 Lorsqu'en 1783 on commença la belle décoration du chœur de Saint-Maurice on transféra ce tombeau, ainsi que le tableau, sous une arcade de la nef de la même église, où ils sont restés jusqu'en 1793, époque de leur destruction.

s'est donné lui-même, ne fera-t-elle rien pour lui? se laissera-t-elle taxer d'ingratitude pour l'un des hommes les plus sages qu'elle ait produits, pour un prince qui fit tout pour elle et qui l'honora le plus par sa bonté, ses talents et ses vertus? « Il n'a manqué à sa gloire, » dit l'auteur de l'Histoire de Provence, que des écri- » vains dignes de lui; et si, dans les différentes provin- » ces qui lui ont été soumises, on avait soin de recueil- » lir les anecdotes et les actions qui le concernent, on » verrait paraître, dans cet empire que l'opinion a créé » pour y faire vivre éternellement les grands rois, un » prince de plus qui irait se placer lui-même à côté » d'Henri IV. »

En jetant un dernier coup-d'œil sur nos princes hé- réditaires, nous sera-t-il permis de dire, au risque de nous répéter, qu'aucune dynastie en Europe n'a plus ni peut-être autant contribué à sa civilisation que nos deux maisons d'Anjou, dont presque tous les princes ont cultivé ou honoré les lettres. Les historiens, les poètes, les artistes, pourront-ils jamais oublier que lorsque Pétrarque allait au Capitole recevoir la cou- ronne poétique, Robert d'Anjou, roi de Naples, lui donna son manteau en disant : « Les lettres me sont » plus chères que la royauté. »

L'époque de la mort du bon roi René, qui fut aussi celle de la réunion définitive de l'Anjou à la cou- ronne, est remarquable dans notre histoire, parce que depuis lors cette province n'a plus été qu'un apanage possédé par les puînés de nos rois. Ce prince fut le dernier de nos ducs héréditaires : en lui finit la qua- trième maison d'Anjou, dont Charles de Valois avait été le chef, en épousant, en 1290, Marguerite, fille de

Charles II dit le Boiteux, comte d'Anjou et du Maine. Cependant on peut se résumer en disant qu'il n'y a réellement eu que deux maisons d'Anjou, puisque les première, troisième et quatrième, suivant la division que nous en avons faite, provenaient de la même tige, Robert-le-Fort, et la seconde, d'Ingelger. De ces deux familles, sont sortis tous les rois de France de la troisième dynastie, onze rois d'Angleterre, plusieurs rois de Jérusalem, d'Aragon, d'Espagne, de Naples, de Hongrie, etc., en sorte que presque toutes les têtes couronnées de l'Europe tiennent à l'Anjou par leur naissance [1].

[1] *Chroniques d'Anjou; Histoire générale de Provence; Art de vérifier les dates; Manuscrits* de D. Housseau; *Manuscrits* de l'abbé Rangeard, etc. — M. de Villeneuve-Bargemont a publié, en 1825, une histoire complète de René d'Anjou; j'y renvoie le lecteur curieux de connaître plus particulièrement la vie et les ouvrages de notre excellent prince.

FIN DU PREMIER VOLUME.

ERRATA.

Le lecteur voudra bien remarquer que deux chapitres dans ce volume portent à tort le nº LVIII, ils se trouvent aux pages 337 et 342. Il existe également, de la page 432 à la page 541, une erreur de pagination.

TABLE DES CHAPITRES.

Pages

CHAPITRE Ier. — Les Andes ou Andegaves forment une des cités de la Gaule celtique. — Conjectures sur les limites de leur territoire et sur la position de leur principal *oppidum*. 1

CHAP. II. — Monuments celtiques. — Pierres couvertes ou dolmens. — Pierres-fiches ou peulvans. — Mottes ou tombelles. — Haches de pierre. 7

CHAP. III. — Révolte des Andes contre les Romains. Ils sont défaits par Fabius, lieutenant de César. — Ils se révoltent une seconde fois et passent définitivement sous la domination romaine. 12

CHAP. IV. — Monuments civils et religieux des Celto-Romains. — Origine de *Juliomagus*. — Première enceinte de cette ville. — Amphithéâtre. — Capitole. — Eglises de Savennières, du Lion-d'Angers, de Saint-Eusèbe et de Saint-Vétérin à Gennes. — Thermes. — Aqueducs. 16

CHAP. V. — Suite des monuments gallo-romains. — Ouvrages militaires ou camps retranchés. — Tour de Galles. 26

CHAP. VI. — Suite des Antiquités gallo-romaines. — Voie d'Angers à Rennes, par Combrée. — Voie d'Angers à Poitiers, par Gennes et Doué. — Voie d'Angers au Mans. — Voie d'Angers à Tours, par Beaufort. — Petite voie du camp de Chenehutte à Doué. 35

Pages

CHAP. VII. — Tombeaux. — Inscriptions. — Vases. 41

CHAP. VIII. — Villes celto-romaines. — Antiquités diverses. 48

CHAP. IX. — Bas-relief gaulois au château de Saumur. — Costume gaulois. 52

CHAP. X. — Les Andes ou Andegaves changent le nom de *Juliomagus* en celui d'*Andegavia*, Angers. — La ville d'Angers pillée et brûlée. 54

CHAP. XI. — Établissement du christianisme en Anjou. — Premiers évêques et premier concile d'Angers. — Églises de Saint-Maurille à Angers et à Chalonnes. — Le Marillais. 59

CHAP. XII. — Suite du précédent. — Abbaye de Saint-Aubin à Angers. — Les Bénédictins. 67

CHAP. XIII. — La ville de Mur. — L'ancien pont Fouchard. — L'église de Nantilly. 73

CHAP. XIV. — Licinius, comte ou gouverneur d'Angers. — Il se retire dans un monastère. — Théodulphe et Beppolène lui succèdent. — Il est élu évêque d'Angers. — Église de Saint-Jean-Baptiste nommée depuis Saint-Julien. 78

CHAP. XV. — Saint Mainbœuf, évêque d'Angers. — Église de Saint-Saturnin, nommée depuis Saint-Mainbœuf. — Carreaux incrustés. 87

CHAP. XVI. — Église de Notre-Dame à Cunault. — Églises de Saint-Denis à Doué, à Cisay, à Aubigné. — Palais des rois d'Aquitaine. — Amphithéâtre ou les Arènes de Doué. 91

CHAP. XVII. — Rainfroy, comte d'Angers. — Palais des comtes d'Anjou. 96

CHAP. XVIII. — L'ancien château de Mur, nommé le Tronc. — L'église de Saint-Jean-Baptiste. — Première enceinte de la ville de Mur. 98

CHAP. XIX. — Milon, comte d'Angers. — Son fils Roland lui succède. 101

CHAP. XX. — Église du Marillais. — L'Angevine. — Abbaye de Saint-Florent-du-Mont-Glonne. — Louis-le-Débonnaire à Angers. — Thierry, comte d'Angers. — Eglise de Saint-Martin. — Lambert, comte de Nantes, s'empare du Craonais, canton qui appartenait au comte d'Anjou. 103

CHAP. XXI. — L'Anjou divisé en deux comtés. — Robert le Fort ou l'Angevin, comte d'outre-Maine. — Château de Séronne. — La ville d'Angers pillée et brûlée. — Mort de

Pages

Thierry. — Erispoé, comte de deçà Maine. — Eglise de Saint-Laurent. — Les Bretons soumis par Robert le Fort. 110

CHAP. XXII. — Hasting et les Danois en Anjou. — Mort de Robert le Fort. — Eglise de Brissarthe. — Eglise de Séronne. 116

CHAP. XXIII. — Hasting, les Danois, leurs femmes et leurs enfants s'établissent à Angers. — Charles le Chauve, roi de France, et Salomon, roi de Bretagne, assiègent cette ville. 125

CHAP. XXIV. — Origine du gouvernement féodal. — Ingelger, premier comte d'Anjou. — Origine de la première maison d'Anjou. — Les Angevins deviennent serfs ou colliberts. 130

CHAP. XXV. — Foulques Ier, dit le Roux, comte d'Anjou de deçà Maine. — Eudes, comte d'Anjou d'outre Maine, est élu roi de France. — Réunion des deux comtés d'Anjou en un seul. — Foulques II, dit le Bon. — Abbaye du Ronceray. — Eglise de la Trinité. 142

CHAP. XXVI. — Autre invasion des Normands en Anjou. — L'abbaye de Saint-Florent-du-Mont-Glonne pillée et brûlée. 149

CHAP. XXVII. — Origine de l'abbaye de Saint-Florent du château de Saumur. 154

CHAP. XXVIII. — Geoffroy Ier, dit Grisegonelle, comte d'Anjou. — Il est nommé grand sénéchal de France. — Première bataille de Conquéreux. — Château de Marson. 161

CHAP. XXIX. — Seconde enceinte de la ville d'Angers. — Guerre entre Foulques III dit Nerra, comte d'Anjou, et Conan dit le Tort, comte de Rennes. — Seconde bataille de Conquéreux. — La tour Ecache-Breton. — Affranchissement des Colliberts. 168

CHAP. XXX. — Seconde enceinte de la ville de Saumur. — Bataille de Pont-le-Voy. — Cris de guerre. — Château de Fèves. — Armures des chevaliers. 176

CHAP. XXXI. — Prise de la ville de Saumur par Foulques Nerra. — L'abbaye de Saint-Florent du château incendié. — Réunion de Saumur et de son territoire au comte d'Anjou. 185

CHAP. XXXII. — Abbaye de Saint-Florent près Saumur. — Le comte de Blois assiège Saumur. — Il fait la paix avec le comte d'Anjou. 190

Pages

CHAP. XXXIII. — Portrait de Foulques Nerra. — Ses pèlerinages à Jérusalem. — Il donne Saumur à Geoffroy Martel. — Révolte de ce dernier contre son père. — Mort de Foulques Nerra. — Le château de Saumur nommé le Donjon. — Troisième église de l'abbaye de Saint-Florent. 193

CHAP. XXXIV. — Geoffroy II, dit Martel, comte d'Anjou. — Bataille de Saint-Martin-le-Beau. — Fondations pieuses. — Droit de régale. — Dédicace de l'église de Saint-Florent près Saumur. — Défrichement des bois dans la vallée. 20[illegible]

CHAP. XXXV. — Ville et château de Craon. — Eglise de Saint-Clément. — Eglise de Saint-Nicolas. — La baronnie de Craon est confisquée sur Guérin par Geoffroy Martel. 209

CHAP. XXXVI. — Abbaye de Bourgueil. — Abbaye de Saint-Serge et Saint-Bach, ordre de Saint-Benoît. — Origine du faubourg Saint-Samson à Angers. — Origine du bourg de Saint-Martin de Beaupreau. 21[illegible]

CHAP. XXXVII. — Architecture du moyen âge. — Abbaye de Toussaint. — Eusèbe Brunon, évêque d'Angers. — Les neuf paroisses de l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil rentrent sous la juridiction épiscopale. — Donation de la terre de Joué à l'église d'Angers. — Mort de Geoffroy Martel. — Cherté des livres. 219

CHAP. XXXVIII. — Geoffroy III, dit le Barbu, comte d'Anjou. — Jugement de Dieu. — Défrichement des bois dans la Vallée. — Curé primitif de la ville de Saumur. [illegible]

CHAP. XXXIX. — Guerre entre le comte d'Anjou et le comte de Poitiers. — Investiture des fiefs ecclésiastiques. — Siège de Brochessac. — Saumur pris par trahison. Le château et une partie de la ville incendiés. — Droits de justice. — Foulques Réchin usurpateur. — Bérenger, archidiacre d'Angers.

CHAP. XL. — Donation faite à l'abbaye de Saint-Aubin par Jean et Hélie, barons de la Flèche. — Milon, moine de Saint-Aubin, promu au cardinalat. — Le pape Urbain II à Angers. — Trois bourgeois donnés en présent. — Geoffroy le Barbu, comte d'Anjou, prisonnier à Chinon, mis en liberté. 239

CHAP. XLI. — Abbaye d'Asnières, ordre de Saint-Benoît, commune de Cizay. — Langage. — Bertrade, épouse de Foulques Réchin, comte d'Anjou. — Epitaphes. 24[illegible]

CHAP. XLII. — Philippe Ier, roi de France, et Bertrade visi-

Pages

tent le comte d'Anjou. — Portrait de Foulques Réchin. Sa mort. — Bertrade vient à Fontevrault, et y reçoit l'habit religieux des mains de Robert d'Arbrissel. 248

CHAP. XLIII. — Abbaye de Fontevrault. Son origine. La grande église. Costume de l'Ordre. 254

CHAP. XLIV. — Foulques V, dit le Jeune, comte d'Anjou, octroie une charte de commune à sa ville d'Angers. — Il réclame par droit d'hérédité la dignité de grand sénéchal de France. — Hugues de Cleers, gentilhomme angevin, député vers le roi Louis le Gros. — Le pape Calixte II à Angers. 261

CHAP. XLV. — Suite de l'histoire de Foulques V. — L'abbaye de Loroux. — Eremberge, comtesse d'Anjou. — Mathilde d'Anjou, seconde abbesse de Fontevrault. — Foulques V passe en Asie. 267

CHAP. XLVI. — Statue de Godefroy de Bouillon au château de Saumur. — Cérémonie de la réception d'un chevalier. — Foulques V, comte d'Anjou et roi de Jérusalem; son portrait. — Geoffroy, surnommé Plantagenet. 273

CHAP. XLVII. — Geoffroy IV, surnommé le Bel ou Plantagenet, comte d'Anjou. — Négociation de l'abbé Suger. — Lettre d'Hildebert à Geoffroy. — Rencontre d'un charbonnier dans la forêt de Loches. — Famine. 281

CHAP. XLVIII. — Le château de Montreuil-Bellay assiégé et pris par Geoffroy le Bel. — Girault Berlay, prisonnier au château de Saumur. — *L'abbé dans l'eau.* — Droits seigneuriaux. 291

CHAP. XLIX. — Château de Pocé, commune de Distré. — Suite des droits seigneuriaux. 296

CHAP. L. — Ulger, évêque d'Angers. — Geoffroy le Bel, ou Plantagenet, rebâtit le château de Séronne qui prend le nom de Châteauneuf. — Abbaye de Notre-Dame-du-Bois ou de la Roë. 299

CHAP. LI. — Geoffroy le Bel partage ses états entre ses trois fils. — Son testament et sa mort. — Henri II, roi d'Angleterre, devient comte d'Anjou. — Il épouse Eléonore de Guienne, répudiée par Louis VII. Il s'empare du comté de Nantes. 304

CHAP. LII. — Angers au douzième siècle. — Table des grands officiers de la cour de Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou. — Disette. 309

Pages

CHAP. LIII. — Hôtel-Dieu d'Angers fondé par Henri II. — Le pont des Treilles. 315

CHAP. LIV. — Introduction à l'histoire de la Levée. — Topographie ancienne. — Cours de la Loire, et embouchures de la Vienne et du Thouet dans ce fleuve, à l'époque de la conquête des Gaules par les Romains. 320

CHAP. LV. — Commencement de la Levée de la Loire. — Médaille frappée à l'occasion de cette grande entreprise. 323

CHAP. LVI. — Suite de l'histoire de la Levée. — Cours de la Vienne au-dessous de Saumur. — Rivière de l'Authion. — Edit de Henri II, roi d'Angleterre, pour la confection de la Levée. 326

CHAP. LVII. — Conjectures sur l'ancien cours du Thouet. — Pont de Juigné. 332

CHAP. LVIII. — Ponts-de-Cé, près d'Angers. — Turcie qui réunissait les Ponts-de-Cé au pont de Juigné. — Henri II, roi d'Angleterre, donne les Ponts-de-Ce à l'abbaye de Fontevrault. 337

CHAP. LVIII. — Premiers ponts bâtis à Saumur, sur la Loire et la Vienne. 342

CHAP. LIX. — Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, au château de Saumur. Sa mort à Chinon. Son portrait. Son tombeau à Fontevrault. 346

CHAP. LX. — Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre et comte d'Anjou. — Langage. — Mort de Richard Cœur-de-Lion. Son tombeau à Fontevrault. 35[illegible]

CHAP. LXI. — Jean Sans-Terre et Arthur, comtes d'Anjou. — La ville et le château de Saumur, donnés par Philippe-Auguste à Guillaume Desroches.

CHAP. LXII. — Le château de la Roche-au-Moine assiégé par Jean Sans-Terre. — Fin de la seconde maison d'Anjou. — Armoiries des deux premières maisons d'Anjou. 365

CHAP. LXIII. — Cimetière des rois à Fontevrault. — Tombeaux d'Eléonore de Guyenne et d'Elisabeth d'Angoulême, reines d'Angleterre. 371

CHAP. LXIV. — Églises des templiers à Angers. — Angevins élevés à la dignité de grand-maître du Temple. — Ruines du château du Plessis-Macé. 375

CHAP. LXV. — L'église cathédrale d'Angers sous l'invoca-

Pages

tion de saint Maurice. — Son origine. — Son accroissement. — Ses clochers. 380

CHAP. LXVI. — Troisième enceinte de la ville d'Angers. — Le château. — Restes de l'ancien palais épiscopal. — Saint Louis à Angers. 389

CHAP. LXVII. — Ancienne halle de Saumur. — Saint Louis tient une cour plénière à Saumur. — Fête nommée la *Nonpareille*. — Langage. — Costumes. — Souveraineté de l'Anjou annexée à la couronne. — Le roi donne le comté d'Anjou à Charles, son frère. — La cause et les effets de quelques larmes versées par la comtesse d'Anjou. — Procès d'un chevalier angevin. — Secondes armoiries de l'Anjou. 393

CHAP. LXVIII. — Sénéchaux d'Anjou au treizième siècle. — Serment des évêques au roi. — Libertés de l'Eglise angevine. — Droit de régale. — Charles II, dit le Boiteux, comte d'Anjou. — Juifs chassés de l'Anjou. — Charles III de Valois, comte d'Anjou. — L'Anjou érigé en duché-pairie. 402

CHAP. LXIX. — L'église de Baracé. — Guillaume Le Maire, évêque d'Angers. — Son installation. — Son serment entre les mains d'Amaury de Craon. — Villevêque. 406

CHAP. LXX. — Etat de la police aux treizième et quatorzième siècles. — Conciles. — Excommunications. 413

CHAP. LXXI. — Châteaux de Beauvau et de Jarzé. — Portraits de Jean Bourré et du marquis de Jarzé. 420

CHAP. LXXII. — Suite de l'histoire de la Levée. — Etat de la Vallée en Anjou au quatorzième siècle. — Eglises de Saint-Mathurin et des Rosiers. — La Levée, chemin public. 425

CHAP. LXXIII. — Château d'Eventard. — Nicolas Gellant, évêque d'Angers. — Abbaye de Chaloché. — Foulques de Mathefelon, évêque d'Angers. — Excommunications. — Miracle. — Querelles scandaleuses du clergé. — Peste. — Famine. 430

CHAP. LXXIV. — Droit de chasse accordé aux habitants d'Angers. — Chevaliers angevins tués à la bataille de Poitiers. — La Jacquerie. — Jean, duc d'Anjou. — Louis Ier, duc d'Anjou. — Troisième maison d'Anjou. — Quatrième concile d'Angers. 456

CHAP. LXXV. — Abbaye de Saint-Maur-sur-Loire, Ordre de Saint-Benoît. Son origine. Elle est brûlée par les An-

Pages

glais. — Du Guesclin, connétable de France, au château de Saumur. 461

CHAP. LXXVI. — Le prieuré de la Haye-des-Bons-Hommes. — Pierre Roger, prieur de ce monastère. — Il est nommé évêque, puis cardinal, enfin élu pape sous le nom de Grégoire XI. 470

CHAP. LXXVII. — Pierre de Craon, premier ba[illegible] jou. — Charles VI devient fou en voulant all[illegible] — Louis II, duc d'Anjou. — Chambre des [illegible] Jean Desroches, premier bachelier d'Anjou. — [illegible] armoiries d'Anjou. [illegible]

CHAP. LXXVIII. — Dîmes. — Frais de sépulture. — Thib[illegible] Levrault, juge d'Anjou. — Impôt sur toutes les maisons d'Angers. — Louis III, duc d'Anjou. 481

CHAP. LXXIX. — Chantoceau, ville du Bas-Anjou. — Elle est assiégée et prise plusieurs fois. 492

CHAP. LXXX. — Suite du précédent. — Le duc de Bretagne prisonnier à Chantoceau; cette ville est détruite de fond en comble; ses ruines. 500

CHAP. LXXXI. — Château des Fontaines, commune des Verchers. — Beau trait d'un gentilhomme angevin. — Les Anglais chassés de l'Anjou. 5[illegible]

CHAP. LXXXII. — Charles VII tient sa cour à Saumur. — Armures. — Costume. — Présents de la ville. — Hôtel des Monnaies. — Mort d'Yolande d'Aragon. — Guy de Laval, gouverneur de la ville et du château de Saumur. 514

CHAP. LXXXIII. — Le château de Trèves. — Tombeau de Robert le Maçon, chancelier de France. — Chapelle de Saint-Mâcé. 521

CHAP. LXXXIV. — Prodigalités et crimes du maréchal de Retz. — Blaison. — Gratecuisse. — Ingrandes. — Château de Chantocé. — Isabelle de Craon, sénéchale d'Anjou. — Château de Briollay. 529

CHAP. LXXXV. — Pouancé. — Candé. — Segré. — Saint-Denis d'Anjou. — Les Anglais ravagent cette province. — Cinquième concile d'Angers. 539

CHAP. LXXXVI. — L'ancien château de Brézé. — Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie, tué à la journée de Montlhéry. — Jacques de Brézé. Mort tragique de son épouse. 548

Pages

CHAP. LXXXVII. — Châteaugontier. — Louis XI donne cette ville et ses dépendances à Philippe de Commines. 552

CHAP. LXXXVIII. — Chapelle de Sainte-Emérance. — Chapelle de Béhuard. — Serment de Louis XI sur la vraie croix de Saint-Laud. — Château du Plessis-Bourré. — Cage du cardinal La Balue, évêque d'Angers. — Orgue singulier. 558

[illegible]P. LXXXIX. — La ville et le château de Beaufort. — [illegible]au de Baugé. — Histoire de René le Bon, [illegible] d'Anjou. — Palais de la reine de Sicile, [illegible] 569

[illegible] de l'histoire de René d'Anjou. — Eglise [illegible] Saumur. — Statues du roi et de la reine de Si[illegible]. — Tournois du roi René. — Louis de Beauvau. 558

CHAP. XCI. — Suite de l'histoire de René d'Anjou. 567

CHAP. XCII. — Suite et fin de l'histoire de René d'Anjou. — Le château de Launay, près Saumur. — L'oncle et le neveu ou les contrastes. — Mort de René. — Son tombeau. — Réunion définitive de l'Anjou à la couronne. — Fin de la quatrième et dernière maison d'Anjou. 579

erre

DC
611
A605B6
t.1

Bodin, Jean François
Recherches historiques sur l'Anjou [i.e. 2.] éd.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY